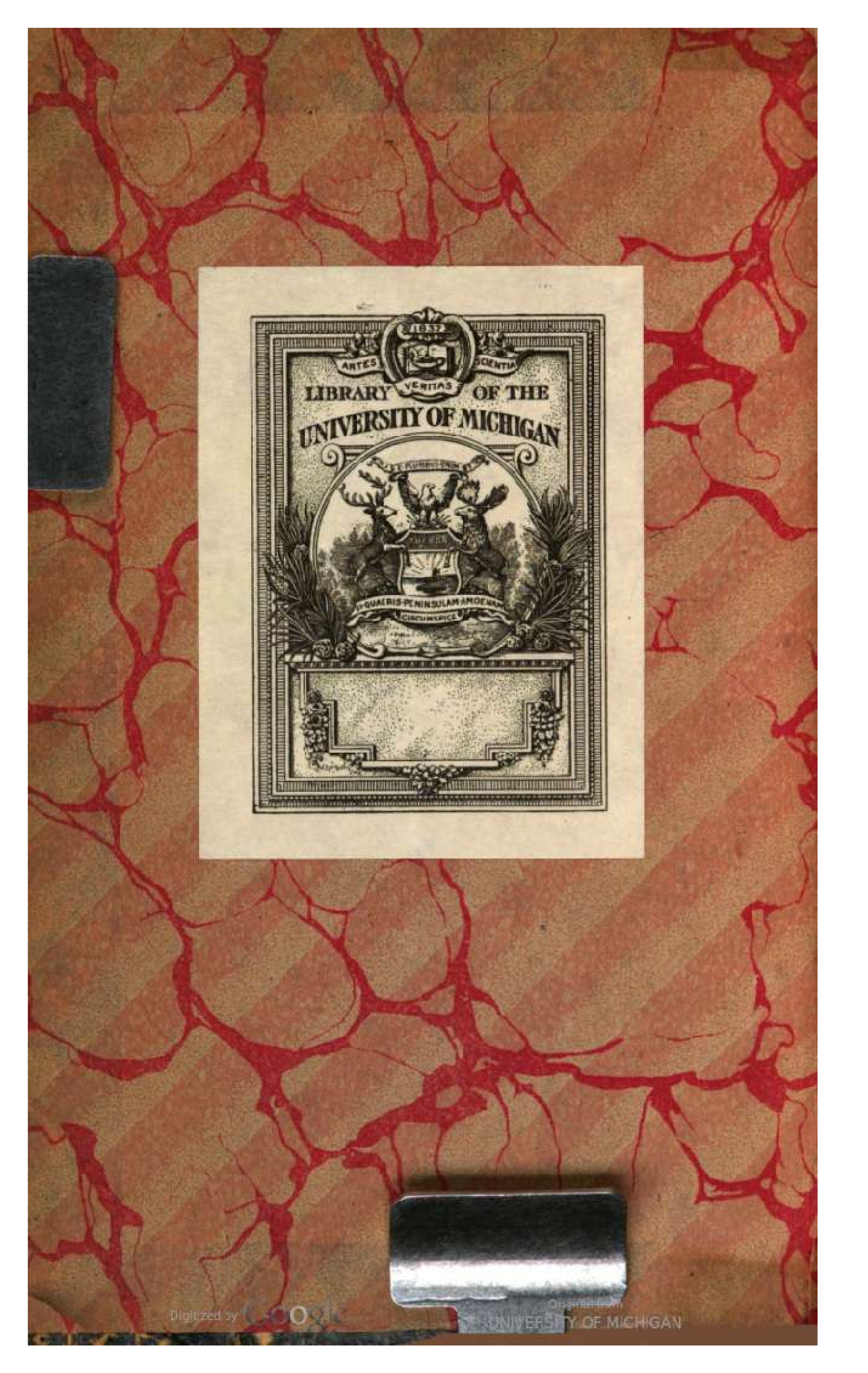
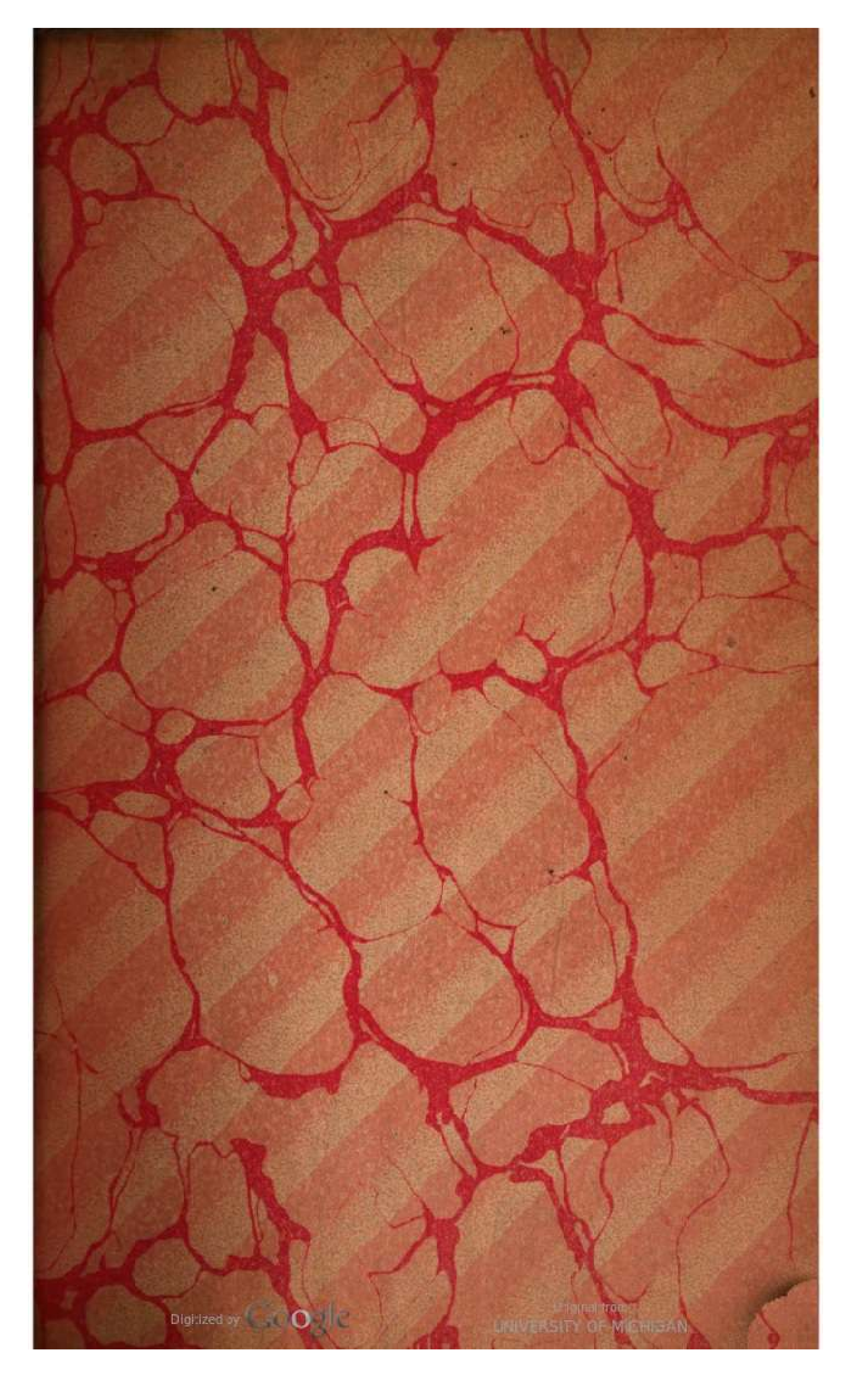

BUHR B
a39015 00025799 1b


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES

EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE.

POISSY. — Typographie Arbieu.

HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET DES

EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE,

DE SES CAUSES ET DE SES EFFETS,

PAR

C. DE CHERRIER.

TOME DEUXIÈME.

PARIS

A COURCIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

SUCCESSEUR DE L. DE BURE,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 9.

HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES,

ET DES EMPEREURS

DE LA MAISON DE SOUABE,

JUSQU'A LA MORT DE CONRADIN.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Situation critique de l'Empire après la mort de Henri VI. — Insurrection dans l'Italie centrale. — Philippe, duc de Souabe, échappe aux embûches des Guelfes, et rentre en Allemagne. — Frédéric reste en Italie. — L'Impératrice force les étrangers à sortir de la Sicile. — Elle demande au Pape l'investiture du royaume. — Mort de Célestin III. — Élection d'Innocent III. — Portrait du nouveau Pontife. — Fin de la domination des Empereurs dans Rome. — Les duchés de Spolette et de Ravenne rentrent sous l'obéissance de l'Église. — Le Paep et les villes de la Toscane. — Évènemens de l'Allemagne. — Vains efforts de Philippe pour conserver la couronne impériale à son neveu. — Philippe est élu roi par les Gibelins, Othon de Brunswick par les Guelfes. — Portraits de ces deux princes. — Les Guelfes supplient Innocent de confirmer l'élection d'Othon. — Les Gibelins, et Philippe lui-même, écrivent au Pape. — Innocent évite de se prononcer. — Il accorde, sauf certaines restrictions, l'investiture de la Sicile à l'Impératrice et à son fils. — Mort de Constance. — Innocent III, régent du royaume, et tuteur du jeune Frédéric.

La mort avait frappé Henri VI à la fleur de l'âge, 1197.
tandis que ce monarque, enivré de ses conquêtes, et confiant dans l'avenir, se livrait à de chimériques projets de domination. Cet évènement porta un coup funeste à la puissance de la maison de Souabe

1197. et fut le prélude d'une réaction générale et de grands changemens politiques, dont nous essaierons de tracer ici un fidèle tableau.

A peine l'empereur eut-il fermé les yeux, que le bruit de son trépas, passant de bouche en bouche, se répandit avec la rapidité de l'éclair en Italie, en Allemagne et jusqu'à Ptolémaïs, où l'armée chrétienne venait de débarquer (1). Partout, à cette nouvelle, les factions endormies relèvent la tête, convoitent l'autorité suprême, héritage d'un enfant, et se préparent à une lutte sérieuse. Comme Henri VI, presque toujours les armes à la main, n'avait fondé aucune institution; que son pouvoir reposait sur la force militaire, et que la paix intérieure, sans cesse menacée, n'avait été maintenue que par l'énergie de ce monarque, dès qu'il tombe, les rênes de l'état flottent au hasard; l'action du gouvernement cesse de se faire sentir. En Asie, les grands de l'Allemagne, enrôlés sous l'étendard du Christ, laissent proclamer Frédéric roi des Romains, et renouvellent le serment qu'ils ont déjà fait sur le berceau de ce prince (2); mais bientôt après, désertant la croisade, ils profitent d'une trève pour revenir en Europe, où règne un esprit de discorde et de confusion. A Palerme, les lieutenans de Henri, que le départ des troupes a laissés dans un extrême affaiblissement, tremblent

(1) Les croisés allemands étaient arrivés en Syrie le 22 septembre. (Arnold. Lubec. chron., lib. 5, cap. 2, p. 433.)

(2) Chron. Alberti Stadensis Abb., in-4°, 1587, p. 201. (*Ce chroniqueur écrivait vers le milieu du 13e siècle.*)

de ne pouvoir se maintenir au milieu d'un peuple irrité ; ils songent à munir de vivres leurs places de la Pouille, à s'appuyer sur le parti impérial toujours nombreux dans les provinces de Terre-Ferme. A Rome, Célestin III, un pied dans la tombe, apprend avec joie un évènement dont il ne doit pas recueillir le fruit. Les cardinaux, dans l'attente d'une élection prochaine, comprennent que le sort de la papauté peut dépendre du futur conclave ; ils se promettent d'en écarter l'intrigue et l'ambition. Dans la plupart des villes de la Toscane et de l'État ecclésiastique envahies par les troupes allemandes, les bourgeois, surchargés de taxes, veulent secouer le joug pesant des officiers de l'empereur. La Lombardie n'avait pas vu sans de grandes inquiétudes l'établissement de la maison de Souabe dans le sud de la Péninsule, et le lecteur sait déjà que les républiques guelfes s'étaient liguées, afin d'opposer une forte barrière à cette puissance de plus en plus menaçante pour la liberté italienne. A la mort du monarque, qui tant de fois les a séduits par de vaines promesses, la haine des Milanais pour la race des Hohenstauffen ne connaît plus de bornes. Partout de funestes rivalités se réveillent; Guelfes et Gibelins sont prêts à courir aux armes: il est facile de pressentir qu'entre l'Apennin et les Alpes, la guerre éclatera bientôt avec une nouvelle fureur. Au nord de l'Europe, la France se montre disposée à soutenir les droits de la famille de Souabe ; l'Angleterre à les contester. En Allemagne, enfin, où de mau- 1197.

1197. vaises récoltes se succédaient depuis deux ans, les grains s'étaient élevés à un prix excessif (1); une horrible misère accablait le peuple, le portait à de vaines terreurs et au découragement. La mort prématurée de Henri VI était depuis long-temps prédite; on parlait d'apparitions surnaturelles, de spectres qui l'avaient annoncée (2). Des malfaiteurs, se fiant à ces rumeurs populaires, avaient, dès l'année précédente, commis de graves excès mal réprimés par la justice. En vain le fils de Barberousse a voulu établir un trône héréditaire dans un pays où l'élément aristocratique était encore dans toute sa force. La cendre de ce prince est à peine refroidie, que déjà beaucoup de feudataires refusent d'accepter Frédéric pour chef de l'empire; les plus ardens Gibelins eux-mêmes paraissent craindre des troubles presque inséparables d'une longue minorité. Les Guelfes croient le moment venu d'abaisser pour toujours la faction ennemie; ils parlent de ne faire aucun accord avec la famille régnante, dont ils foulent aux pieds les droits.

On se souvient qu'avant de rentrer en Italie, l'empereur avait confié le gouvernement de l'Allemagne à son frère Philippe, duc de Souabe et de Toscane, en le chargeant de gagner à sa cause

(1) Le 11 juin 1197, le muid, *modium*, de blé se vendait 18 sols, l'épeautre 10 sols : le 25 juillet suivant, le prix s'était élevé à 40 sols et à 20 sols. Beaucoup de pauvres étaient morts de faim. (Reiner., chron. Leodiensis, ap. Script. Rer. Francic., lib. 8, p. 614, A.)

(2) Godefrid. monach. annales., ed. Struvio, t. I, p. 361.

l'archevêque de Cologne dont il avait besoin. Les 1197. Allemands, grands formalistes, auraient trouvé irrégulier le sacre du jeune roi des Romains, s'il n'avait été accompli, suivant les anciens rites, dans la principale église d'Aix-la-Chapelle, par le métropolitain investi, dès les temps les plus reculés, de cette importante prérogative. Mais dès que ce prélat eut souscrit aux conditions qui lui étaient offertes, Philippe, rappelé dans la Péninsule, se rendit en Toscane, d'où il devait bientôt après conduire son neveu dans les provinces germaniques et le présenter aux grands de l'empire. Il séjournait avec peu de troupes à Monte-Fiascone, ville forte de son duché, et il achevait de faire envahir par ses officiers les terres de l'Église jusqu'aux portes de Rome, quand on lui annonça la mort de l'empereur. Envisageant alors d'un regard pénétrant l'état des partis, Philippe reconnut l'impossibilité d'accomplir sa mission, sans exposer Frédéric à tomber entre les mains des Guelfes, et il forma le projet de retourner seul en Allemagne pour y défendre les intérêts de sa famille. Ce voyage offrait de grands périls; mais le moindre retard pouvait détruire pour jamais toutes ses espérances. Une insurrection formidable venait d'éclater dans le centre de l'Italie, où déjà la plupart des communes chassaient leurs commandans et leurs podestats impériaux. Les habitans de Monte-Fiascone ne craignirent pas d'attaquer jusque sous les yeux de Philippe les gens de sa suite logés dans la ville: ils en surprirent plusieurs, qui furent impi-

1197. toyablement massacrés (1), et le duc de Souabe lui-même eût peut-être été la victime de cette sédition populaire, s'il ne se fût réfugié à la hâte dans le château. Après avoir réparti ses hommes d'armes entre les principales places du duché de Toscane, il laissa son neveu à Assise, sous la garde de Mosca-in-cervello, et se dirigea par des chemins détournés vers l'Alsace, en traversant les Hautes-Alpes et la Souabe. La célérité de sa marche le sauva des embûches que les Guelfes italiens lui avaient tendues pour se saisir de lui (2). Son premier soin fut de prendre possession des richesses de son frère et des ornemens impériaux gardés dans la forteresse de Trifels (3). Maître des trésors enlevés aux Normands, Philippe se flattait de conserver la couronne impériale au jeune prince placé sous sa tutelle par les dernières volontés de l'empereur (4).

Pendant ce temps, le royaume de Sicile était en proie à une extrême agitation. La haine des peuples pour leurs oppresseurs s'enracinait à ce point, qu'ils nommaient *mœurs allemandes* la violence, le pillage, l'injustice (5). Les cités de l'île deman-

(1) Abbat. Usperg. chron., p. 233.

(2) In Tuscia et in Italia insidiis diversorum periclitatus, vix evasit. (Otton. de S. Blas. chron., cap. 45, p. 901, D.)

(3) Ep. Inn. III, lib. 1, n° 230., ed. Baluze, t. I, p. 122.

(4) Satagebat omnimodis, ut principes electionem quam circà filium Imp. fecerant, ratam haberent. (Otton. de S. Blas. chron., cap. 46, p. 902, A.)

(5) Rich. de S.-Germ., ap. Muratori, t. VI, p. 978, B.

daient à grands cris l'expulsion des Impériaux : déjà l'émeute grondait dans la capitale. Constance montra beaucoup de vigueur dans ce moment décisif. Aussitôt qu'elle eut fait rendre les derniers devoirs à son époux, dont les restes mortels furent déposés provisoirement dans la cathédrale de Messine, elle retourna à Palerme et prit d'une main hardie les rênes de l'état et la tutelle de son fils, que Markwald, le sénéchal de l'empire, prétendait lui disputer. La bourgeoisie aimait cette princesse, dernier rejeton de ses rois ; on lui tenait compte de ce qu'elle avait fait pour soustraire les Siciliens aux vengeances de Henri. Mais, comme après sa mort, le pouvoir suprême devait passer de plein droit à Frédéric son unique héritier, beaucoup de gens s'élevaient contre le fils d'un monarque si justement surnommé *l'impitoyable*. L'impératrice se hâta d'appeler près d'elle ce fils qu'elle n'avait pas revu depuis le berceau. L'enfant royal arriva en Sicile vers le commencement de l'année suivante, et fut couronné peu de mois après (1). Constance, dès les premiers jours de son installation, avait eu l'adresse de s'entourer des feudataires fidèles à la race normande, afin de les opposer aux chefs allemands promus par l'empereur aux principales dignités de l'état. Cette sage politique lui réussit, et ses adhérens devinrent de jour en jour plus nombreux. Se plaçant alors à la tête du parti

1197.

(1) La lettre qui appelle au sacre l'arch. de Messine est datée du 30 avril 1198. (Pirro ; Sicilia sacra, t. I, p. 401, C.

1197. national, qui voulait affranchir l'île de la puissance militaire, elle ordonna aux étrangers d'en sortir sans délai, de n'y plus reparaître, et surtout de n'y lever de troupes sous aucun prétexte (1). Nul n'osa résister : Markwald lui-même, dépositaire du testament, et exécuteur des dernières volontés de son maître, s'éloigna, la vengeance dans le cœur. L'impératrice était depuis long-temps son ennemie ; elle attribuait aux conseils pernicieux du sénéchal les fautes et les crimes des dernières années ; elle l'accusait même de porter ses vues ambitieuses sur le trône de la Sicile. Il fallut, au départ de Markwald, le protéger contre la fureur populaire, et plusieurs ecclésiastiques d'un haut rang lui servirent d'escorte jusqu'au port, d'où il passa en Terre-Ferme avec les soldats de sa nation. Ses meilleures troupes occupèrent les forteresses du comté de Molise ; il établit des baillis et des juges dans les bourgs de cette province, et se rendit ensuite à Ravenne pour y contenir par sa présence le peuple près de se soulever.

Cette première entreprise heureusement accomplie, Constance songea à s'assurer de la protection du siége apostolique, sans laquelle il paraissait impossible d'affermir Frédéric sur le trône. Mais la cour romaine avait été si long-temps opprimée par les empereurs de la maison de Souabe, qu'on devait craindre que le pape, se vengeant sur le fils des offenses du père, ne voulût priver ce

(1) Rich. de S.-Germ., p. 977, C.

jeune prince de son héritage. Toutefois, la bonté de Célestin, sa modération, ou, si l'on veut, la faiblesse, apanage presque inséparable d'une extrême caducité, triomphèrent de ses ressentimens. Il fit un bon accueil à l'archevêque de Messine, qui vint, au nom de l'impératrice, demander l'autorisation de faire inhumer le corps du monarque défunt auprès des rois normands dans la cathédrale de Palerme. Ce prélat sollicitait aussi l'investiture du royaume, tant pour Constance que pour l'enfant royal, qu'elle voulait associer à la puissance suprême. On ne put conclure aucun accord, parce que sur ces entrefaites le pontife tomba dangereusement malade, et cessa de tenir le timon des affaires. Vers Noël, Célestin, pressentant sa fin prochaine, offrit aux cardinaux d'abdiquer sur-le-champ la papauté, s'ils consentaient à élire à sa place le cardinal de Saint-Paul, son proche parent, auquel il accordait une telle confiance, que, depuis les premiers jours de sa maladie, il se reposait sur lui des soins du gouvernement (1). 1197.

Parmi les membres du sacré collége, un jeune cardinal nommé Lothaire, du titre de S. Serge et Bacchus, se faisait remarquer par ses lumières, ses vertus, sa vaste intelligence. Il était de l'illustre maison des Conti, rivale de celle des Orsini à laquelle le pape appartenait. Quoique rarement employé à des missions politiques depuis l'avènement de Célestin III, Lothaire jouissait, à Rome, d'une haute

(1) Roger de Hoveden. annal., pars posterior, p. 440.

1197. réputation d'habileté; beaucoup d'ecclésiastiques le désignaient d'avance comme le plus capable de relever le saint-siége de son état d'abaissement. C'était pour empêcher ce choix contraire à ses vues que le vieux pontife offrait son abdication : mais les cardinaux comprenaient trop l'importance du devoir qu'ils allaient bientôt remplir pour accepter un accord semblable. Depuis la paix de Venise en 1177, l'autorité apostolique, remise en des mains débiles, n'avait-elle pas décliné rapidement? Toujours vaincue dans une lutte inégale avec Henri VI, elle n'avait pas su défendre ses propres domaines envahis par les Impériaux : aussi de jour en jour perdait-elle, avec son indépendance temporelle, toute autorité en Italie. Partout les hérétiques impunis se montraient menaçans : ils pullulaient dans le midi de la France; à Milan, à Brescia, dans la plupart des grandes villes, et jusqu'aux portes de Rome d'où Célestin n'avait pu les extirper. Pendant que l'Allemagne, en proie à des discordes intestines pour le choix d'un empereur, ne pouvait maintenir sa domination au sud des Alpes, l'Eglise, gouvernée par un habile chef, ne devait-elle pas ressaisir sans beaucoup de peine ce qu'elle avait perdu, faire triompher la foi, et reprendre même les anciens projets de Grégoire VII, projets depuis long-temps restés dans l'oubli? Ces puissans motifs firent rejeter les offres du pontife moribond; les cardinaux s'entendirent pour conserver leur pleine indépendance, et laissèrent Célestin finir ses jours en paix. Il mourut à Rome le 8 ou plu-

tôt le 7 janvier 1198, à l'âge de quatre-vingt-onze 1198.
ans, après un règne de six ans, neuf mois et dix jours.

Dès le lendemain, à l'issue de ses funérailles, le sacré collége procéda à l'élection d'un nouveau pape (1). Comme les cardinaux craignaient d'être violentés dans leur choix par le peuple de Rome ou par les Allemands, maîtres de plusieurs forteresses voisines de la ville, ils se réunirent au nombre de vingt-trois ou de vingt-quatre au pied du Monte Celio, dans un antique monument, bâti par l'empereur Sévère, et appelé *Septisolis*, ou *Septizone*, dont les épaisses murailles les mettaient à l'abri de toute insulte. Après quelques essais de scrutin, un des membres du conclave, fort en crédit auprès de ses collègues, ayant voté à haute voix sur Lothaire, chacun se rangea à son avis, et l'élection fut achevée d'un commun accord. Vainement le nouveau pape supplia ses frères de le dispenser d'un honneur dont il se croyait indigne; ses prières et ses larmes ne servirent de rien; le doyen des cardinaux lui attacha presque de force, sur les épaules, la chape de cérémonie et le salua le premier du nom d'Innocent III.

Lothaire, fils de Trasimond, comte de Segni, dans la campagne de Rome, était l'un des plus jeunes princes de l'Église romaine. Né en 1161, il

(1) Celebrata ejus electio 6 Idus (8) Januar. (Gesta Inn. III, Brequigny et Du Theil. Parisiis, 1791, ed. in-f°.) *Nous avons préféré cette édition à celle de Baluze, parce qu'elle est enrichie de notes bonnes à consulter.*

1198. avait été fait cardinal-diacre par son oncle maternel, Clément III, à l'âge de vingt-neuf ans, et il en comptait un peu moins de trente-sept, lorsqu'il fut porté sur le trône des apôtres. Comme depuis long-temps on avait pris l'habitude de voir un vieillard à la tête du gouvernement de l'Église, beaucoup de gens dans la ville se récrièrent contre l'élection de Lothaire; mais la vigueur qu'il ne tarda pas à déployer, rassura bientôt les esprits, et fit pressentir de grands évènemens. Sa taille était moyenne, mais bien prise, son extérieur agréable, sa complexion peu robuste : il joignait à une piété sincère des mœurs d'une pureté irréprochable : sa mémoire était fidèle, son esprit orné. Il avait fait de bonnes études à Rome d'abord, puis à l'Université de Paris, l'une des plus illustres de ce temps, et enfin à Bologne, où il les termina (1). Non seulement il possédait à fond les lois romaines et le droit canonique; mais il était instruit dans les lettres latines, et avait composé, entre autres ouvrages, un livre sur le mépris du monde, qui le mettait en grand renom de science et de sainteté. Lothaire savait la langue française, alors fort répandue en Italie, et s'exprimait avec beaucoup de facilité en latin et en idiôme vulgaire. Il aimait la musique, et surtout le plain-chant, dans lequel il excellait. Également loin de la prodigalité et de l'avarice, s'il n'étalait aucun faste dans ses habits ni dans sa

(1) Hic primùm in Urbe, deinde Parisiis, tandem Bononiæ scholasticis studiis insudavit. (Gesta Inn. III, § 2). *Chronique contemporaine.*

maison, il savait être grand et même magnifique, 1198.
lorsque sa dignité l'exigeait : et souvent, tandis que d'une main il répandait d'abondantes aumônes, de l'autre il se privait des choses les plus nécessaires pour les donner aux malheureux. Prompt à s'irriter, il s'apaisait plus promptement encore : les ennemis de l'Église, les rebelles, les hérétiques, le trouvaient sévère dans la justice ; mais il accueillait avec indulgence les humbles et les faibles, ses bras étaient toujours ouverts au repentir. Fidèle à sa mission, il soutenait avec beaucoup d'énergie les droits et l'autorité du Saint-Siége qu'il voulait élever au-dessus de tous les pouvoirs humains. Magnanime et rusé à la fois, il ne s'opiniâtrait point à soutenir une cause perdue, et se montrait modeste dans la prospérité, patient dans les revers.

Ce nouveau pape était simple diacre, et son ordination à la prêtrise ne pouvait avoir lieu avant l'époque des quatre-temps (1) ; mais ce retard ne l'empêcha pas de prendre, dès le lendemain de son élection, la conduite des affaires de l'Église. Sa prudence, la fermeté d'esprit dont il donna des preuves évidentes ; son adresse à tirer parti des circonstances, et surtout l'empressement avec lequel il ouvrit le trésor de son prédécesseur, pour distribuer aux Romains les largesses accoutumées ; toutes ces causes lui gagnèrent les esprits, et firent dans la ville une véritable révolution, sans effusion de sang. Il n'est pas inutile de répéter

(1) Gesta Inn. III, § 7, p. 7.

1198. ici, que depuis plusieurs années, on avait remis le pouvoir exécutif dans les mains d'un podestat appelé *sénateur*, qui était à la tête de la république, présidait le sénat, et rendait la justice. Innocent III ayant fait investir de ces hautes fonctions, un homme dévoué à ses intérêts (1), lui commit le soin de chasser les Allemands des environs de Rome; et en peu de mois il replaça ainsi un bon nombre de châteaux sous la puissance immédiate du Siége apostolique (2). Les magistrats qui, jusqu'à ce jour, avaient fait serment à l'empereur et exercé le pouvoir en son nom, se soumirent à l'autorité du pape : ce fut la fin de la domination impériale dans la capitale de l'empire. Le sacre eut lieu le 22 février (3). Dès le lendemain, le préfet, nommé Pierre, jura, en présence des cardinaux, d'être fidèle au chef de l'Église et à ses successeurs légitimes, de les défendre *contre tous les hommes* (4). Il fit hommage lige, et reçut un manteau en signe d'investiture. Les nobles, les juges ayant suivi cet exemple, le pape, tranquille du côté des Romains, résolut de rattacher à son domaine les provinces de l'Italie centrale occupées par les Allemands. A cet effet, il envoya, dans tout l'état ecclésiastique, des

(1) Electoque per medianum suum alio senatore. (Gesta Inn. III, § 8, p. 8.)

(2) Et custodiri faciebat per proprios castellanos. (Ibid., § 14, p. 12.)

(3) 8 Kal. (23), Mart. fuit consecratus. (Ibid., § 7, p. 7.)

(4) Contra omnem hominem. (Ep. Inn. III, lib. 1, nº 23, p. 12.

lettres circulaires, écrites aux recteurs, aux nobles, et au peuple des communes, pour les rappeler à l'obéissance qu'il exigeait d'eux (1) : « Souvenez-vous, leur mandait-il, que votre ville appartient à l'Église romaine, à laquelle elle a été arrachée injustement. Sachez qu'une coupable violence ne peut détruire des droits incontestables. Hâtez-vous donc de prêter serment entre les mains de nos légats, afin que vous jouissiez bientôt d'une heureuse paix, sous la domination pontificale (2). » 1198.

Plusieurs cardinaux parcoururent les duchés de Ravenne, de Spolette et de Toscane, dont Innocent revendiquait la possession, comme de terres qui provenaient en grande partie de l'héritage de la comtesse Mathilde (3). Le lecteur n'a pas oublié que Henri VI, voulant réduire au néant la puissance temporelle des papes, avait créé ces trois grands fiefs, et qu'à la mort de ce monarque, Célestin III conservait seulement un petit nombre de châteaux de la campagne de Rome, sans cesse menacés par les Impériaux (4). Au cri de liberté, le peuple répondit par des transports de joie. Armer la milice, mettre dehors les gouverneurs et les

(1) Fecit sibi fidelitatem ab omnibus exhiberi. (Gesta Inn. III, § 8, p. 8.)

(2) Ep. Inn. III, lib. 1, n° 369, 375, etc.

(3) Ad dominium nostrum, ad quod pertinent, revocemus. (Ibid., lib. 1, n° 27, t. I, p. 14.)

(4) In qua plus timebatur ipse quàm Papa. (Gesta Inn. III, § 8, p. 8.)

1198. baillifs qui s'étaient maintenus dans les villes ; substituer les clés de saint Pierre à l'étendard de l'empire; tout cela fut, pour la plupart des communes, l'affaire de quelques jours. Les lieutenans de Henri, sans espoir d'être secourus par l'Allemagne, ne voyaient aucun moyen de contenir avec peu de troupes la bourgeoisie italienne, qu'ils avaient tournée contre eux, en l'obligeant au serment que le vassal ne devait qu'au seigneur direct (1). Dans leur détresse, ils cherchèrent à gagner les bonnes grâces du nouveau pape. Le sénéchal, attaqué le premier, fit des offres magnifiques pour conserver ses fiefs. En rendant public le testament de l'empereur, resté jusqu'alors entre ses mains, il promettait d'élever l'Église romaine à un degré de puissance qu'elle n'avait jamais atteint (2). Innocent ne voulut faire aucun accord, et Markwald, déjà repoussé de la plus grande partie du *Picenum*, dirigea toutes ses forces contre cette province, où il commit de grands ravages. Il espérait sans doute, en effrayant le peuple par des exécutions militaires, faire rentrer dans le devoir ceux qui déjà l'avaient abandonné. Les légats, après un avertissement préalable, rendirent contre lui une sentence d'excommunication, bientôt après confirmée par le souverain pontife (3).

(1) Voyez un de ces actes dans Fantuzzi, Monum. Ravenn., t. IV, Dissert. 4, dipl. 81.

(2) Promittebat quòd cùm testamentum illud Eccl. R. ampliùs exaltaret quàm exaltata fuerat, etc. (Gesta Inn. III, § 9, p. 9.)

(3) Ep. Inn. III, lib. 1, n° 8, t. I, p. 20.

Conrad *Mosca-in-Cervello*, duc de Spolette, opposa moins de résistance. Non seulement, l'insurrection populaire faisait autour de lui de rapides progrès; mais les possesseurs de fiefs, liés au Saint-Siége, par d'anciens sermens, désertaient la cause de l'empire, pour se ranger sous le drapeau de l'Église. Conrad, resserré dans ses meilleures forteresses, où il tenait quelques troupes à sa solde, et jugeant de plus longs efforts superflus, offrit de se soumettre, moyennant que le pape lui accordât une investiture. Indépendamment d'un cens annuel de cent livres, de l'hommage-lige pour les terres de son duché, depuis Radicofani jusqu'à Ceppe- 1198.
rano, et d'un contingent de deux cents chevaliers qu'il s'engageait à fournir aux armées pontificales, il payait comptant dix mille livres d'argent fin (1); ses fils, garans du traité, devaient rester en ôtage jusqu'à son entière exécution. Le pape eût peut-être prêté les mains à cet accord; mais l'opinion publique, trop hostile aux étrangers, ne permettait rien de semblable. Conrad, réduit aux abois, se mit à la merci du chef de l'Église; il ouvrit ses châteaux et délia ses sujets de leur serment: condescendance forcée qui ne le sauva point, car après l'avoir dépouillé de toutes ses possessions, on le renvoya pour toujours en Allemagne (2).

Dans les villes de la Toscane, la réaction s'était

(1) La livre romaine, en usage dans le midi de l'Italie, équivalait à 10 onces 23/24 poids de Paris. (Paucton, Métrologie, p. 305).

(2) Gesta Innocentii III, § 9, p. 10.

1198. accomplie presque partout, avant même l'élection d'Innocent III. Aussi les légats trouvèrent-ils la bourgeoisie assez peu disposée à se soumettre à la puissance directe de l'Église, sans laquelle elle avait bien su s'affranchir du joug des Impériaux. Déjà les communes avaient formé une association fédérale contre le pouvoir militaire. On venait d'élire un conseil suprême des recteurs, présidé par un chef ou prieur de la ligue (1). Les envoyés pontificaux n'ayant pu rompre cette alliance, que la cour romaine voyait de mauvais œil, prirent le parti d'y souscrire ; mais ils en furent réprimandés, et le pape écrivit en ces termes au cardinal de Saint-Pierre *ad vincula*, chef de la légation : « Nous voyons avec une surprise, d'autant plus » grande, le traité que vous avez conclu avec les évê» ques, les consuls et les bourgeois, que dans son » ensemble, comme dans la plupart de ses articles, » cet acte n'est ni judicieux, ni utile. De plus, » comme le duché de Toscane appartient à notre » domaine, ainsi que le prouvent clairement d'an» ciens titres mis sous nos yeux, nul n'a le droit » d'y former une ligue, ou d'y signer une conven» tion, sans réserver expressément les préroga» tives et l'autorité de la Sainte-Église, la mère et » la souveraine de tous les fidèles (2). » Innocent III en faisant savoir au prieur de l'union et aux magistrats de chaque commune, qu'il ne pouvait approuver

(1) Scipio Ammirato, Istorie Fiorentine, t. I, p. 63, 1647, in-f°.

(2) Quæ disponente Domino cunctorum fidelium mater est et magistra. (Ep. Inn. III, lib. 1, n° 15, t. I, p. 9.)

des clauses aussi contraires à la justice et à son bon 1198.
droit, demandait qu'elles fussent modifiées. Puis mettant en regard la puissance apostolique, et celle des rois de la terre, il assimilait la première au soleil, et l'autre à la lune, qui tire de cet astre brillant tout son éclat, et cesse de paraître aux yeux, dès que les rayons solaires cessent de la frapper (1). A force d'instances, il fit promettre aux Toscans de défendre de bonne foi les domaines de l'Église, et de ne reconnaître d'autre souverain que celui qui aurait obtenu le consentement préalable du Saint-Siége (2). La seule ville de Pise, fidèle à la cause des Gibelins, refusa d'entrer dans cette confédération (3).

Pendant que ces choses se passaient dans le centre de l'Italie, les négociations avec la cour de Palerme étaient reprises par le nouveau pape (4): mais comme elles offraient de grandes difficultés, elles se prolongèrent sans aucun résultat jusque vers le commencement de l'automne. Innocent III était trop fidèle aux intérêts et à la politique de la cour romaine, trop jaloux d'agrandir la puissance temporelle de l'Église, pour autoriser, n'importe à quel prix, la réunion du royaume de Sicile à l'empire. Il ne pouvait donc en accorder

(1) Ep. Inn. III, 16 mai et 30 octobre 1198, lib. 1, num. 88 et 401, p. 47 et 235.

(2) Juraverunt quòd nullum in regem reciperent, nisi quem Rom. Pont. approbaret. (Gesta Inn. III, § 2, p. 4.)

(3) Bern. Marangone, Script. Ital., t. I, p. 479.

(4) Gesta Innocentii III, § 21, p. 14.

1198. l'investiture au fils de l'empereur Henri, déjà élu roi des Romains, avant de s'assurer que cet enfant ne serait pas maintenu par la diète germanique sur le trône impérial. Les évènemens de l'Allemagne, où deux concurrens furent proclamés presque à la fois à l'exclusion de Frédéric, les troubles qui suivirent cette double élection, eurent une si grande influence sur la manière d'agir d'Innocent, qu'il est indispensable d'en mettre le récit sous les yeux du lecteur.

Dès ses premiers pas en Allemagne, Philippe, duc de Souabe, avait trouvé les deux factions guelfe et gibeline préparées à de nouvelles luttes. Les Guelfes, quoique moins nombreux, prétendaient exclure du trône la race des Hohenstauffen; les Gibelins, plus riches et plus puissans, avaient résolu de l'y maintenir. Mais parmi ceux-ci, plusieurs princes, au mépris du serment prêté à Frédéric, parlaient d'élire le duc de Souabe lui-même, nonobstant sa résistance et ses sollicitations pressantes en faveur du roi des Romains. Il leur prodigua même les promesses pour les retenir dans le devoir; et fit si bien, qu'une trentaine de feudataires impériaux, assemblés à Arnstadt, proclamèrent en quelque sorte les droits de son neveu, en lui conférant à lui-même le titre de protecteur de l'empire jusqu'à l'arrivée du jeune roi (1).

Adolphe, archevêque de Cologne, de nouveau

(1) Usque nepos suus in Alemanniam deveniret. (Otton. de S. Blas. chron., cap. 46, p. 902, B.)

rallié aux Guelfes, remplissait alors les fonctions 1198.
d'archichancelier de l'empire, en l'absence du métropolitain de Mayence, qui était à la croisade. L'une des prérogatives de ce grand dignitaire était de convoquer les diètes ou réunions du corps germanique; et Adolphe s'en prévalut pour indiquer à Andernach une diète électorale vers la fin du mois de février 1198. Les ennemis des Hohenstauffen s'y rendirent tous. On avait appelé jusqu'au roi d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, à cause de l'hommage qu'il devait pour ses états (1); mais ce prince, qui n'avait pas perdu le souvenir de sa captivité, se garda bien de revenir en Allemagne.

Une grande scission se préparait, et l'animosité des partis était si grande, qu'aucun rapprochement ne pouvait avoir lieu. Ce fut en vain que Philippe exhorta l'archevêque à ne point se séparer de la majorité des princes, ou à attendre du moins le retour de ceux qui étaient encore en Orient. Après d'inutiles instances de sa part, les Gibelins résolurent de déjouer par une prompte détermination les projets de leurs adversaires. Comme parmi eux la plupart refusaient d'obéir au roi de Sicile, et qu'en se divisant ils pouvaient donner la victoire aux Guelfes, tous furent d'avis de procéder sans délai à une nouvelle élection. A cet effet, une assemblée plus nombreuse que les précédentes eut lieu à Mulhausen dans la Thuringe. Là, l'évêque de Constance, après avoir exposé la situation

(1) Richard reçut à Rouen la lettre de convocation. (Roger de Hoveden., p. 441, 40.)

1198. de l'empire, proposa de porter les suffrages sur le duc de Souabe, ce qui fut accueilli avec de grandes acclamations par les nobles de la Bavière, de la Souabe, de l'Allemagne orientale et de la Saxe. Philippe, soit qu'il fût sincère, soit qu'il feignît de l'être, repoussa d'abord cette offre brillante. Il remit sous les yeux des princes le serment qui, selon lui, les liait d'une manière indissoluble; mais, sans même l'écouter jusqu'au bout, on l'accusa de manquer de courage, et, par ses refus, d'exposer l'état à de grands périls. Comme il vit bien qu'une plus longue résistance ferait infailliblement passer la couronne dans une autre famille, il laissa l'élection s'accomplir, et, le vendredi 6 mars 1198, il fut proclamé roi des Romains (1).

De leur côté, les Guelfes de la basse Allemagne, réunis à Andernach près de Cologne, essayaient par toutes sortes de voies, de faire échouer le plan des Gibelins. Dès qu'ils eurent appris le résultat de la diète de Mulhausen, ils firent une protestation motivée principalement sur ce que les anciens usages de l'empire ne permettaient pas d'élire un souverain hors des limites de la Franconie. Songeant ensuite à opposer un concurrent à Philippe, ils jetèrent les yeux sur Berthold duc de Zaringen, qui, après avoir inconsidérément accepté ce dangereux honneur, fait de grandes dépenses, et donné même deux de ses neveux en otage, passa presque aussitôt dans le parti contraire, et vendit à Philippe ses prétentions à la couronne pour le prix de onze

(1) Ep. Philipp. ad Papam, Reg. Imp., nº 136, p. 747.

mille marcs (572,060 fr.), et l'investiture de son 1198.
duché (1). Des tentatives non moins vaines ayant été faites auprès de Bernard duc de Saxe (2), les Guelfes, pressés d'en finir, appelèrent en Allemagne Othon de Brunswic, le second des fils de Henri-le-Lion et le neveu de Richard roi d'Angleterre, de qui ce jeune prince tenait en fief la Guyenne et le Poitou (3). Soutenu dans cette entreprise par son oncle, dont il reçut de grosses sommes d'argent (4), Othon vint débarquer à Anvers avec une nombreuse suite de chevaliers gascons et anglais. Ses partisans le conduisirent à Cologne, où il fit une entrée solennelle, accompagné processionnellement par le clergé : puis, dans une diète réunie vers le 15 mai dans la cathédrale de cette ville, les Guelfes l'élevèrent à la dignité royale, dix semaines seulement après l'élection faite à Mulhausen par les Gibelins (5).

L'Allemagne eut ainsi deux rois qui lui apportèrent la guerre civile; c'était précisément ce que Henri VI avait voulu éviter en cherchant à introduire l'hérédité du trône dans la constitution germanique. Philippe, plus jeune d'environ quatre ans que son

(1) Godefridi monachi annales, p. 363.

(2) Registrum super negotio Imperii, n° 136, p. 747, ed. Baluzio. 1682, in-f°.

(3) Origin. Guelf., t. II, p. 734.

(4) Arnold de Lubec, liv. 7, chap. 17, parle de 150,000 marcs (7,695,640 fr.), portés par 50 bêtes de somme, ce qui est sans doute une grande exagération du chroniqueur.

(5) Lunig Spicil. Eccles. cont., t. I, p. 340.

1198. rival (1), avait été, dès sa plus tendre enfance, destiné au sacerdoce et placé d'abord chez les Prémontrés d'Adelberg, où il fit ses premières études, puis à Cologne, où il les acheva. Doué d'une éloquence peu ordinaire, il était plus instruit dans les lettres qu'aucun prince laïque de son temps. Sa figure agréable et ouverte, mais un peu maigre, était ornée de cheveux blonds, qu'il laissait tomber sur ses épaules, suivant la mode adoptée en Allemagne. Sa taille, peu élevée et mince, n'excluait pas en lui une certaine vigueur. Il excellait dans les jeux militaires, aimait les armes, et se montrait à la fois habile dans les négociations politiques, vaillant soldat et capitaine expérimenté. Pieux et sans orgueil, il prenait plaisir à assister aux saints offices, souvent assis à côté d'un simple prêtre ou d'un pauvre écolier, avec lequel il chantait à haute voix les psaumes de l'Eglise. Réglé dans ses mœurs, Philippe aimait tendrement Irène, sa femme, et tous deux donnaient l'exemple de la plus parfaite union. Indulgent, d'un naturel doux et pacifique, il savait pardonner à propos; et, quoique le malheur des temps lui eût appris à se servir de la ruse à défaut de la force, jamais il n'opposa la trahison à de perfides ennemis. Son abord était facile; il faisait bon accueil à ceux qui venaient à lui. Sa libéralité était si grande, que, quand l'argent lui manquait, ou qu'il n'avait pas de fiefs impériaux vacans pour récompenser ses serviteurs, il leur donnait ses propres domaines, et accompagnait toujours ses pré-

(1) Othon était né en 1176, Philippe vers 1180.

sens de paroles flatteuses, qui semblaient en doubler le prix (1). 1198.

Othon de Brunswic brillait plutôt par des avantages extérieurs que par les facultés de l'âme ou de l'esprit. Sa taille excédait la mesure ordinaire; il était bien fait et d'une force remarquable; sa valeur allait jusqu'à la témérité. On trouvait en lui les qualités et les défauts de son oncle Richard d'Angleterre, dont il avait gagné l'affection par cette conformité d'humeur. Brusque, hautain, sans mesure dans sa conduite, comme le monarque au cœur de lion, il était aussi avide d'argent, qu'il dissipait en vaines prodigalités. Soumis et flatteur jusqu'à la bassesse auprès de ceux dont il avait besoin, il violait ses sermens sans aucun scrupule, et devenait ingrat dès que ses désirs étaient accomplis. Ses mœurs étaient celles d'un soldat; il aimait le jeu, s'entourait de courtisanes, et négligeait souvent d'importantes affaires pour se livrer au plaisir. Les grands, irrités de son orgueil intraitable, le surnommèrent le *superbe*; le peuple, qui lui savait gré de quelques tentatives faites pour rétablir l'ordre en Allemagne et pour réprimer les malfaiteurs, lui donna le titre glorieux de *Père de la justice*.

A peine élus, ces rivaux, si différens de caractère et d'humeur, conçurent tous deux le dessein de se faire couronner à Aix-la-Chapelle. Philippe avait fait occuper la vieille capitale des Carlo-

(1) Arnold. Lubec., lib. 6, cap. 14. — Abbas Usperg, p. 238.

1198. vingiens par un bon corps de troupes, sous les ordres de Walram, l'un des fils du duc de Limbourg ; mais tout le pays jusqu'à Trèves, la Gueldre, et le Bas-Rhin, tenaient le parti contraire. Othon, ayant armé les vassaux du comte de Flandre et les milices de Cologne avant que les Gibelins ouvrissent la campagne, marcha contre la ville, qui se rendit à la suite d'un siége de trois semaines; et comme elle était capable d'une plus longue défense, on accusa Walram de trahison. Philippe vint trop tard. Il avait passé tout ce temps à Worms, où le retenait une négociation avec le roi de France, l'allié fidèle de son père et de Henri son frère. Déjà Othon et Richard s'étaient confédérés contre le monarque français et contre celui qu'ils qualifiaient d'usurpateur du trône de Germanie. A leur tour, Philippe-Auguste et Philippe d'Hohenstauffen s'unirent par un traité semblable, se promettant, au besoin, des secours réciproques contre leurs ennemis communs, et nommément, contre Othon de Brunswic, le roi d'Angleterre, Baudoin comte de Flandre, et Adolphe métropolitain de Cologne (1). Cet acte assurait un puissant auxiliaire au fils de Barberousse : il fut signé le 29 juin, douze jours seulement avant la reddition d'Aix. La ville prise, Othon y fit une entrée solennelle, suivi des nobles de sa faction qui, dans la cérémonie du sacre, venaient lui rendre foi et hommage, et recevoir de sa main l'investiture de leurs fiefs. Le 4 juillet, ce prince fut couronné par l'archevêque de Cologne

(1) Voyez l'acte dans Rymer, (Acta fœd., t. I, p. 34.)

dans la principale église appelée *la Chapelle*, mais sans aucun des ornemens impériaux qui étaient restés au pouvoir de son adversaire. Pour s'attacher plus étroitement les Guelfes, Othon épousa Marie, fille du duc de Louvain, enfant en bas âge, et sa parente au-delà du quatrième degré (1). Dans son empressement, il ne voulut pas même attendre les dispenses de Rome, ni le consentement du père de cette princesse, qui était alors à la croisade (2). 1198.

De son côté Philippe, ayant assemblé ses troupes dans la haute Allemagne, prit plusieurs châteaux, et ramena quelques ennemis à sa cause; il descendit ensuite la vallée du Rhin, et entra dans Mayence, où il tint une diète générale le 15 août. Peu de temps après (3), ce prince se fit sacrer en grande pompe, avec Irène sa femme, dans la cathédrale de cette ville. L'archevêque de Tarentaise officia (4). On avait fait venir de Trifels les saintes reliques et les ornemens gardés dans le trésor impérial. Outre la couronne enrichie de pierreries d'une valeur inestimable, et, entre autres, du gros diamant appelé *le démesuré, der Weite*, diamant qui était le plus beau que l'on connût, il y avait l'épée de Charlemagne, son sceptre et le globe d'or

(1) Reg. Imp., n° 23, p. 696.

(2) Patre ipsius ignorante. (Reiner. chron. Leod., p. 615, B. — *Voyez* Matth. Pâris, p. 184. — Abbas Usperg., p. 285.)

(3) 8 *sept.* chron. S. Petri Erfurt., p. 333, C. — 1er *oct.* Reiner. chron. Leod., p. 615. (*On voit, par des chartes, que le sacre fut antérieur à cette dernière époque.*)

(4) Tarentaise, diocèse du royaume d'Arles.

1198. rempli de poussière, symbole de l'empire du monde et de la fragilité des grandeurs humaines. Les ennemis de Philippe protestèrent contre une solennité accomplie, contrairement aux anciens usages, par un prélat étranger à l'Allemagne.

Jusqu'alors le chef de l'Église n'était point intervenu dans ces débats; mais autant la famille des Hohenstauffen s'était montrée hostile au Saint-Siége, autant celle de Henri-le-Lion lui avait rendu de services. Déjà, comme récompense d'un long dévouement, Célestin III avait conféré à Henri et à ses fils le privilége de ne pouvoir être frappé d'anathème que par le pape ou en vertu d'un ordre émané de lui (1). Bien des motifs faisaient désirer à Innocent le triomphe d'Othon; et, s'il ne servait pas avec vigueur la cause de ce prince, on peut croire que l'incertitude du succès seule le retenait. Ce pontife prudent prétendit que son prédécesseur avait retranché Philippe de la communion chrétienne pour des entreprises injustes contre les domaines de saint Pierre. Sous ce prétexte, il envoya en Allemagne l'évêque de Sutri et l'abbé de saint Anastase, avec la mission officielle d'absoudre le duc de Souabe, si ce dernier promettait par serment de donner à l'Eglise romaine une satisfaction proportionnée à ses griefs. Il demandait de plus, que l'archevêque de Salerne, enfermé depuis trois ans dans le donjon de Trifels; que la reine Sibille, les trois filles de cette princesse, et en général, tous les captifs siciliens, fussent rendus à la liberté.

(1) Chron. vet. Brunswic., ap. Leibnitz., t. II, p. 17.

En cas de refus, il ordonnait d'excommunier quiconque oserait retenir ces otages en prison (1). 1198.
Mais, soit par des présens, soit par de belles paroles, Philippe sut si bien faire, que les deux prélats lui donnèrent l'absolution, sans l'astreindre à aucune promesse. Il leur remit seulement l'archevêque et d'autres prisonniers. Sibille s'évada de son cloître avec ses filles, et toutes ensemble se réfugièrent à la cour de France. Alors le pape, mécontent d'un résultat si peu conforme à ses vues, accusa les nonces d'avoir outre-passé leurs pouvoirs, et les en punit en leur ôtant les titres et les dignités ecclésiastiques dont ils étaient revêtus. L'évêque de Sutri fut relégué dans un monastère au milieu d'une île; il y finit ses jours dans la retraite et les austérités (2).

Il est vraisemblable que le séjour en Allemagne des envoyés pontificaux, avait ouvert la voie à des négociations directes entre les princes et la cour romaine. Ajoutons toutefois que le pape parut d'abord se tenir dans une stricte neutralité, et que, s'il entra volontiers dans la grande querelle qui divisait les provinces germaniques, il y fut attiré, comme on va le voir, par les factions elles-mêmes. En lui rendant compte de ce qui avait été fait, chacun sollicita son approbation, et voici en quels termes les Guelfes lui écrivirent :

« Nous, archevêque de Cologne ; évêques de Pa-
» derborn, de Winden, etc.; abbés de Minden, de

(1) Ep. Inn. III, lib. 1, num. 24, 25 et 26, p. 12 et 13.
(2) Conrad. Abbat. Usperg. chron., p. 235.

1198. » Corbeia, etc.; Henri duc de Lorraine et de Brabant; H. comte de Kuke, et autres, qui avons mis sur le trône notre seigneur Othon, et qui, après avoir reçu de sa main l'investiture des fiefs impériaux dont nous sommes possesseurs, lui avons fait hommage et prêté serment : nous informons Votre Sainteté que cet excellent prince, à peine élu, s'est soumis de bonne foi et sans arrière-pensée à maintenir les droits de la sainte Eglise romaine et ceux des autres Eglises; voulant même vous servir, selon ses moyens, dans le cas où, par violence, il serait dépouillé de ses possessions et de la couronne. Afin d'abolir à jamais l'usage détestable, établi par ses prédécesseurs, de s'emparer des biens meubles laissés, à leur décès, par les évêques et les abbés, il s'est de son propre mouvement dessaisi de ce droit, de façon que l'héritage entier d'un prélat puisse désormais passer sans obstacle au nouveau titulaire. D'après ce qui précède, nous prions instamment Votre Paternité de confirmer l'élection du roi notre seigneur (1), et, même, de faire usage des armes spirituelles pour contraindre ceux qui la contestent à en reconnaître la validité. »

Othon lui-même, dans une lettre au pape, parla des anciens services de son père et de la perte de ses fiefs, qui en avait été le prix. Retraçant en peu de mots les torts de Philippe envers l'Eglise romaine, il conjura Innocent III de faire publier dans

(1) Supplicare duximus, quatenus ipsius electionem auctoritate vestrâ confirmare dignemini. (Reg. Imp., n° 10, p. 689.)

tout l'empire une bulle d'excommunication contre 1198.
ce prince, et contre les nobles Gibelins qui, une fois déliés de leur serment, s'obstineraient à servir une cause mauvaise (1). Après une promesse formelle d'exécuter les engagemens pris en son nom par les électeurs guelfes, Othon demanda pour lui-même la couronne impériale, et annonça enfin le prochain départ de cinq ambassadeurs, qu'il chargeait de négocier à Rome cette importante affaire.

Baudoin, comte de Flandre, ce même prince qui cinq ans plus tard devint empereur latin de Constantinople, pria le pape de bien accueillir les envoyés guelfes et d'approuver l'élection du roi Othon (2). Le podestat de Milan, appelé Jean Rusca, fit à cet égard des instances non moins pressantes (3). A son tour, Richard, roi d'Angleterre, se servit d'expressions outrées de respect et d'obéissance, qu'il est bon de mettre sous les yeux du lecteur : « Soyez certain, » écrivait-il au souverain pontife, que vous nous » trouverez tous deux soumis à Votre Paternité plus » qu'aucun autre monarque, et que nous, notre ne» veu, le royaume et la couronne d'Allemagne, nous » serons à votre entière dévotion et à celle du siége » apostolique (4). Certes, il n'y a pas dans le monde

(1) Et excommun. ipsius Ducis Suev. per universos fines. Imperii publicè denuntiari faciatis. (Reg. Imp., n° 3, p. 687.)

(2) Ibid., n° 7, p. 688.

(3) Ibid., n° 6, p. 688.

(4) Nos, et Ottonem et coronam Regni Aleman. ad perpetuam devotionem vestram et Eccl. R. præceptis vestris atque obsequiis invenietis omnifariam mancipatos. (Ibid., n° 4, p. 688.)

1198. » deux monarques chrétiens qui aient autant que
» nous et Othon le désir de vous être utiles. Avec
» nous, vous dompterez facilement les ennemis de
» la paix; car, autant que la religion et le carac-
» tère de roi peuvent lier devant l'Eternel, nous
» engageons ici notre foi à vous et à l'Eglise ro-
» maine. Que Votre Sainteté punisse donc ceux qui
» soutiennent le duc de Souabe dans son insolente
» entreprise; qu'elle frappe d'anathème les pervers
» qui, au mépris des remontrances apostoliques,
» n'adhéreraient pas à l'élection de notre neveu, ou
» s'opposeraient à son couronnement. Votre Sain-
» teté n'ignore pas que nous lui sommes dévoué
» sans réserve: nous lui promettons, sous notre ga-
» rantie personnelle, de diriger Othon dans la même
» voie, afin que non seulement il conserve dans leur
» intégrité les possessions et les droits actuels de
» la sainte Eglise, mais qu'il lui fasse récupérer
» ceux qu'elle a perdus (1). »

D'autre part, le roi de France se rendit garant des bonnes dispositions de Philippe, qui était prêt, disait-il, à conclure avec le Saint-Siége une alliance perpétuelle, et à donner même au pape des châteaux, de belles terres et de l'argent, pour obtenir et conserver ses bonnes grâces (2).

Innocent ne voulut pas répondre à ces dépêches avant d'avoir reçu celles qu'il attendait de Philippe et des princes de sa faction; mais malgré la prudente réserve du pontife, il était facile de de-

(1) 19 August. 1198. (Reg. Imp., nº 5, p. 688.)

(2) Reg. Imp., nº 13, p. 690.

viner ses sentimens. Les Gibelins, qui sans doute 1198.
ne les ignoraient pas, tardèrent assez long-temps à rendre compte à Rome de l'élection de leur roi; et lorsque, rompant enfin le silence, ils sollicitèrent la couronne impériale pour Philippe, ce fut dans des termes bien différens de ceux dont les Guelfes s'étaient servis (1) : « Nous déclarons à Votre Ma-
» gnificence, écrivaient-ils au pape, que dans une
» cour solennelle, et en observant toutes les for-
» malités prescrites par d'anciennes coutumes,
» nous avons proclamé notre seigneur Philippe
» empereur des Romains. Il est vrai que l'obsti-
» nation de quelques dissidens, ennemis de la jus-
» tice et du bien public, ne nous a pas permis,
» jusqu'ici, de terminer cette affaire; mais nous
» avons fait serment à notre dit seigneur de le
» soutenir contre les factieux, et en général, con-
» tre quiconque aurait l'audace de lui contester le
» suprême pouvoir ou la possession des domaines
» qui ont appartenu à son sérénissime frère (2).
» C'est pourquoi, nous qui avons toujours eu à
» cœur l'avantage de la sainte Église, nous vous
» supplions d'accorder votre bienveillance pater-
» nelle à celui que nous jugeons le plus digne du
» trône. Ne portez pas la main sur les droits de l'em-
» pire (3), et soyez assuré que nous ne voudrions,
» sous aucun prétexte, envahir ceux du siége apos-

(1) Reg. Imp., n° 14, p. 691.

(2) Quod nullus in Imperio et in terris quas sereniss. frater suus habuit, ipsius audebit dominium recusare. (Ibid.)

(3) Ad jura Imp. manum cum injuria nullatenus extendatis. (Ibid.)

1198. » tolique, ou permettre à quelque personne que ce » soit, de les attaquer.

» Nous vous exhortons, en outre, à accorder » votre bienveillance paternelle à Markwald, régent » du royaume de Sicile, marquis d'Ancône, duc » de Ravenne, le serviteur fidèle du roi Philippe, » et notre ami. Nous avons l'espoir que loin de » chercher à lui nuire, Votre Sainteté lui prêtera » assistance et protection.

» Croyez bien, très saint père, que dans très » peu de temps, et avec l'aide de Dieu, nous con- » duirons à Rome notre susdit seigneur, pour qu'il » reçoive de votre main la couronne impériale, et » qu'il soit revêtu des marques de l'éminente di- » gnité qui lui appartient. »

Cette lettre, écrite à Spire, le 28 mai (1), était signée par un grand nombre de prélats et de grands de l'empire, parmi lesquels on remarque l'archevêque de Trèves, déjà rallié au parti gibelin; le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Magdebourg et de Besançon; les évêques de Constance, de Worms, de Bamberg, de Metz, de Toul, de Verdun, et plusieurs autres; le duc de Bohême, élevé nouvellement par Philippe à la dignité royale; les ducs de Saxe, de Bavière, de la Haute-Lorraine, de Carinthie, de Zaringen; Othon, comte palatin de la Haute-Bourgogne; les marquis de Misnie, de Brandebourg, etc.

Philippe s'étant enfin décidé à écrire lui-même,

(1) Elle porte au Registre la date de 1199; mais il est peu probable que le silence des Gibelins ait duré aussi long-temps.

chargea de sa lettre l'évêque de Sutri, et l'abbé de Saint-Anastase, qui venaient d'être rappelés en Italie. « En gardant près de lui ces deux légats, il avait, » disait-il, formé le dessein de se servir de leur entremise pour instruire le pape du résultat de la » guerre. Mais ses affaires prospéraient de telle » sorte, que la fin de la lutte semblait désormais » peu éloignée. Il croyait donc utile de les laisser » partir, et priait Innocent d'ajouter foi à leurs paroles et aux propositions toutes pacifiques qu'ils » étaient chargés de faire en son nom (1). » 1198.

Le pape voyait avec joie les deux rois rivaux le rendre en quelque sorte l'arbitre suprême de cette grande querelle. Les électeurs eux-mêmes, en sollicitant l'approbation du Saint-Siége, ne venaient-ils pas de subordonner leur vote à son autorité, ou, en d'autres termes, de reconnaître implicitement à l'Église romaine un droit de contrôle sur l'élection des empereurs, droit dont elle croyait avoir joui autrefois et qu'elle voulait remettre en crédit ? C'est ainsi que le pouvoir pontifical dans les mains d'Innocent III se relevait de l'état d'abaissement où il était tombé sous ses faibles prédécesseurs. Trop sage néanmoins pour se laisser facilement éblouir, le pape s'aperçut bien vite qu'il n'avait pas encore gagné assez de terrain en Allemagne, et il évita de se prononcer trop ouvertement, tout en laissant entrevoir ses préférences pour Othon. « Nous, dont toutes les pensées tendent » à la conservation de l'empire, écrivait-il à son lé-

(1) Reg. Imp., nº 12, p. 690.

1198. » gat, nous avons tenu jusqu'aujourd'hui une stricte » neutralité, quoique la famille de l'un des prétendans ait été aussi hostile à l'Église, que celle de » l'autre lui fut favorable (1). » Dans sa réponse aux Gibelins, après avoir gémi sur les malheurs qui pouvaient résulter et d'une double élection et de la discorde que certains hommes pervers fomentaient par toute sorte de moyens, il ajoute que, comme le droit d'accorder la couronne impériale appartient incontestablement au souverain pontife (2), il appellera volontiers à Rome celui qui, après avoir été élu roi, puis sacré, suivant les anciens rites, aura satisfait aux conditions requises pour obtenir la consécration pontificale. Quant à Markwald, Innocent ne croit pas que la recommandation des princes nécessite de réponse, attendu que s'ils eussent mieux connu celui qu'ils appellent leur ami, ils eussent parlé, non en sa faveur, mais contre lui : « Sachez bien qu'il a déjà » violé ses sermens jusqu'à trois fois, et qu'il » veut réellement exclure Frédéric du trône de » Sicile, afin de s'en emparer pour lui-même (3). »

On a remarqué sans doute que, dans aucune des lettres qui précèdent, le nom du fils de l'empereur n'était prononcé. Ce jeune prince avait bien encore

(1) Cum autem Imp. corona sit à Rom. Pont. concedenda, etc. (Reg. Imp., n° 15, p. 691.)

(2) Expectavimus hactenus, et in neutram partem voluimus declinare. (2 Maii 1199. Ep. Inn. III, lib. 2, n° 293.)

(3) Cette lettre, rapportée ici pour plus de clarté, appartient à l'année suivante.

en Allemagne quelques partisans secrets qui rê- 1198.
vaient une restauration; mais nul n'osait élever la voix, et sa cause semblait à jamais perdue. La certitude que ses droits ne seraient pas reconnus par la diète germanique, dut rendre plus facile la conclusion d'un accord entre l'impératrice et le Saint-Siége, pour l'investiture des états siciliens. Peu de temps après l'exaltation d'Innocent au pontificat, Constance avait envoyé à Rome de nouveaux ministres, et entre autres l'archevêque de Naples, négociateur habile, sur lequel on comptait pour aplanir tous les obstacles (1). Depuis la mort de Henri VI, Constance exerçait en Sicile l'autorité souveraine, tant en son propre nom que comme tutrice de son fils, déjà associé au pouvoir. En initiant de bonne heure cet enfant aux affaires publiques, elle espérait habituer la noblesse et le peuple à sa domination, et l'affermir ainsi sur le trône fondé par ses ancêtres. De son côté, le souverain pontife ne cherchait nullement à dépouiller la famille d'Hohenstauffen de ses possessions héréditaires; et pourvu que le sceptre impérial et celui des rois normands ne fussent pas réunis dans la main de Frédéric, il consentait volontiers à laisser ce jeune prince régner paisiblement à Palerme. Toutefois il y mettait des conditions restrictives de certains

(1) Roger de Hoveden, p. 440, 840, prétend que Célestin III, après avoir exigé de Constance le serment que Frédéric était né d'elle et de Henri VI, leur avait accordé une investiture. Cette assertion n'est justifiée par aucune pièce, et ne mérite nulle croyance.

1198. priviléges arrachés au pape Adrien IV par Guillaume-le-Mauvais, lors de la paix de Bénévent en 1156 (1). Ces concessions forcées, faites au feudataire par le suzerain dans une circonstance périlleuse pour le Saint-Siége, avaient passé en loi depuis près d'un demi-siècle, sauf quelques modifications consenties par Tancrède à son avènement. On les appelait *les quatre Chapitres*. Ils avaient rapport 1° au droit d'envoyer des légats pontificaux, droit que le pape ne pouvait exercer dans l'île de Sicile, sans l'exprès consentement du roi; 2°, aux appels à la cour romaine, formellement interdits aux ecclésiastiques de cette île; 3° aux synodes ou conciles, auxquels le souverain pouvait toujours mettre obstacle en retenant, pour son service, les prélats qui y étaient convoqués; enfin le quatrième chapitre soumettait dans tout le royaume les élections ecclésiastiques à l'approbation du roi, sans laquelle il était défendu de procéder à l'installation des nouveaux titulaires. Sous aucun prétexte, Innocent ne voulait laisser l'Église dans la dépendance de l'autorité temporelle; il trouvait bien juste, tandis qu'il était le plus fort, d'anéantir un acte arraché jadis par la violence, et souscrit par nécessité. Il exigeait donc que les trois premiers de ces chapitres fussent pour jamais biffés des bulles d'investiture, et que la prérogative royale dans les élections se trouvât réduite à une simple formule approbative, accordée de droit lorsque le souverain en serait re-

(1) Voyez le traité, aux Pièces justificatives du premier volume, p. 499 et suivantes.

quis à la suite de choix faits canoniquement (1). Il y eut à ce sujet de longs débats. Les ministres siciliens, après de vains efforts pour ébranler la ferme résolution d'Innocent, finirent par admettre l'investiture aux conditions qu'il plut au pontife d'imposer. Une bulle authentique fut aussitôt délivrée à *Constance, glorieuse impératrice, à Frédéric, notre très cher fils, et à leurs héritiers à perpétuité* (2). Par cet acte, le cens ordinaire était réduit à mille schifates (3), dont six cents pour la Pouille et la Calabre, le surplus pour l'Abruzze et le pays des Marses. Le pape promettait de protéger l'impératrice contre tous ses ennemis, sous la clause expresse qu'elle ferait, tant en son nom, qu'au nom du prince, l'hommage-lige et le serment, entre les mains du cardinal d'Ostie, et qu'elle le renouvellerait dans celles du souverain pontife, quand elle en serait requise. Frédéric devait remplir ce devoir féodal dès qu'il aurait atteint sa majorité (4). Il était bien temps pour la dynastie de Souabe de terminer cette affaire : car avant l'ar- 1198.

(1) Ep. Inn. III, lib. 1, no 411, p. 243.

(2) Ibid.

(3) *Squifati;* nummi aurei quod cavi essent. (Ducange.) Monnaie grecque qui avait cours en Sicile. 46 schifates, frappés depuis Isaac Commène jusqu'à Isaac Lange, se sont trouvés du poids de 193,37 grammes, dont la moyenne, de 4,67 grammes vaudrait de nos jours environ 14 fr. 77 cent. Le titre en est souvent altéré au point que le métal a l'aspect du cuivre. On frappait aussi des schifates et des fractions de cette pièce en Sicile : l'une de celles-ci, avec le nom de Guillaume II en arabe, pèse 16 grains d'or fin, et vaudrait aujourd'hui 2 fr. 88 cent.

(4) Cum autem ad legitimam ætatem perveniret. (Ibid.)

1198. rivée à Palerme du cardinal-légat, porteur des lettres d'Innocent, Constance tomba si dangereusement malade, qu'elle fut en peu de jours aux portes du trépas. Cette princesse, d'un jugement sain, d'un esprit élevé, envisagea avec calme, quoiqu'en présence de la mort, la situation incertaine de son fils, et reconnut bientôt que sa ruine était infaillible, si elle ne lui trouvait un puissant protecteur. Un seul, Innocent III, s'offrit à sa pensée. Frédéric, orphelin, déjà oublié en Allemagne, repoussé par les Lombards qui se vengeaient sur lui de la tyrannie de son père, allait régner seul sur un pays long-temps en proie aux factions, et où peut-être plus d'un ambitieux convoitait le pouvoir suprême. Cet enfant, confié, dans un âge si tendre, à des serviteurs d'une fidélité douteuse, n'avait en effet d'espoir que dans l'appui efficace du chef de l'Eglise. Constance fit un testament par lequel elle instituait le pape tuteur du jeune roi et régent du royaume (1); elle voulut aussi que chacun prêtât serment au pontife en cette qualité, et qu'il lui fût remis annuellement une somme de 30,000 tareni (2), sauf à lui rembourser, en outre, les dépenses extraordinaires faites

(1) Et filium unicum et regni balium Inn. Pap. ex testamento reliquit. (Rich. de S.-Germ., p. 977, E.)

(2) Monnaie dont la valeur a souvent varié. On voit par d'anciennes chartes que vers la fin du XIIe siècle l'once d'or (d'environ 21 grammes 10 cent.), était divisée en 24 tari ou tareni de Sicile, qui, conséquemment, devaient peser chacun 8 décig. 792 mill., ce qui vaudrait de notre temps 2 fr. 63 cent. 75^{m}; en prenant cette base, qu'on n'ose toutefois

dans l'intérêt de l'état. Pour gouverner provisoirement après sa mort, jusqu'à l'arrivée d'un vicaire pontifical, elle établit un conseil de régence composé des trois archevêques de Palerme, de Montréal et de Capoue, et de l'évêque de Troja, Gauthier de Paléar, chancelier sous Henri VI. A la mort de l'empereur, Gauthier avait perdu les sceaux; l'impératrice les lui rendit à son heure suprême, et crut sans doute, en lui pardonnant les offenses qu'elle en avait reçues, attacher étroitement ce prélat ambitieux aux intérêts de son fils. Après avoir ainsi fait tout ce qui dépendait d'elle pour prévenir de nouveaux troubles, Constance avertit les grands des desseins coupables de Markwald, leur recommanda de ne faire avec lui ni paix, ni trève; puis elle ne songea plus qu'à s'efforcer d'obtenir la miséricorde divine. Elle mourut à Palerme dans de grands sentimens de piété et de résignation, le 27 novembre 1198, à l'âge de quarante-cinq ans, un an et vingt-neuf jours après son époux. Les habitans de la ca- 1198.

donner comme certaine, la pension d'Innocent, réduite en monnaie actuelle, serait de 79,125 fr. qui, au XIII[e] siècle, représentait environ cinq fois cette somme. Moins de 50 ans plus tard l'once contenait 29 tari 1/2 qui en valaient alors près de 140 d'aujourd'hui. On frappait des tari d'or d'un volume inégal. 10 de ces tari frappés au coin de Tancrède et à celui de Roger son fils, se sont trouvés ensemble du poids de 10 grammes. C'est plus que la valeur légale; mais comme ces pièces étaient reçues pour leur poids dans les paiemens, que l'effigie du prince en garantissait seulement le titre, on ne cherchait pas à leur donner, comme de nos jours, une valeur rigoureusement déterminée.

1198. dans l'intérêt de l'état. Pour gouverner provisoirement après sa mort, jusqu'à l'arrivée d'un vicaire pontifical, elle établit un conseil de régence nier rejeton de la race des rois normands. Ses restes mortels furent ensevelis auprès de ceux de Henri VI dans la cathédrale de Palerme. On y voit encore aujourd'hui le tombeau antique de porphyre, d'ordre corinthien, dans lequel on les renferma.

CHAPITRE II.

—

SOMMAIRE.

Affaires de la Sicile pendant la minorité de Frédéric II. — Le Pape accepte la régence et la tutelle du jeune Roi.—Markwald lui dispute ce double titre. — Ravages commis par les Allemands. — Innocent III et Markwald. — Ce dernier passe en Sicile. — Arrivée à Rome de Gauthier de Brienne. — Le Pape veut opposer Brienne à Markwald.—Colère du chancelier. — Siége de Palerme. — Victoire des Pontificaux sans résultat. — Le chancelier et Markwald. — Triste situation du Roi.—Il tombe au pouvoir des Allemands.— Avantages remportés par Brienne dans la Pouille. — Maladie d'Innocent III.—Mort inattendue de Markwald. — Capparone, maître du palais. — Troubles des deux côtés du Pharo.—Mort de Brienne. —Découragement du parti pontifical. —Les chefs allemands réconciliés à l'Eglise, puis excommuniés de nouveau. — Le Roi est remis sous la garde du légat. — Il atteint sa majorité. — État déplorable du royaume. — Les Allemands chassés de Sora. — Innocent III dans la terre de Labour. — De graves événemens le rappellent à Rome.

Innocent III, suzerain du royaume de Sicile, ne 1198
pouvait, sans un entier oubli des usages féodaux, refuser la tutelle du jeune prince, son vassal, dont il venait tout récemment de consacrer les droits au trône. Et, néanmoins, comment accorder ensemble les devoirs qu'une telle mission lui imposait, et cette politique officielle de la cour romaine de faire triompher le principe guelfe au sud comme au nord des Alpes? Comment sortir avec honneur de l'étrange



1198. situation dans laquelle le pape allait se placer, combattant d'une main les Hohenstauffen en Allemagne, les soutenant de l'autre dans le midi de la Péninsule; ici les appelant les fils chéris de l'Église, là ses plus dangereux ennemis? Personne ne supposera sans doute qu'un pontife pour lequel le cœur humain n'avait pas de replis cachés, ait pu croire que l'enfant royal, devenu homme, ne songerait ni à la gloire, ni à la fortune de ses ancêtres; que, satisfait de régner en Sicile, il ne s'en prendrait pas au Saint-Siége de l'avènement de la maison de Brunswic; que sa rivalité avec Othon ne troublerait jamais l'empire ni l'Église. Si donc Innocent III adopte en partie les intérêts du petit-fils de Barberousse et entre volontairement dans une voie remplie de périls, il faut bien en conclure qu'il avait de puissans motifs pour en agir ainsi, et qu'il songeait beaucoup moins à remplir un devoir féodal, qu'à assurer à la papauté de grandes garanties pour l'avenir. Serait-ce que la Germanie et la Péninsule avaient des intérêts tellement contraires, que le Saint-Siége ne pouvait ajouter foi aux promesses des rois d'Allemagne? On avait vu, en effet, des empereurs élus par les Guelfes, devenir Gibelins aussitôt après leur sacre. Othon, une fois affermi, se croirait-il plus qu'un autre, lié par des sermens que la nécessité lui arrachait? Et si, reprenant un jour les projets de ses prédécesseurs sur l'Italie, il montrait des dispositions contraires aux vues de la cour romaine, n'aurait-on pas, dans l'héritier des Hohenstauffen, un contre-

poids bien propre à retenir le premier de ces deux 1198.
princes dans le devoir? La suite nous apprendra s'il faut admettre ou rejeter cette conjecture, et si, en découvrant le ressort secret de la politique des papes, elle explique des actes qui, autrement, paraîtraient inexplicables. Quant à présent, bornons-nous à dire qu'un double but est à peu près avoué par le Saint-Siége: la séparation définitive et complète du royaume de Sicile d'avec l'empire, et le triomphe de la maison de Brunswic. Pour y arriver, il lui faudra soutenir partout des luttes, et vaincre de grands obstacles. Comme il serait impossible de réunir dans un seul cadre des faits sans liaison entre eux et qui se passent tout à la fois en Italie et en Allemagne, il faut diviser un récit qui deviendrait traînant et embrouillé, outre mesure, si l'ordre chronologique était rigoureusement suivi. Avant donc de parler des troubles de la Germanie, pénétrons avec le lecteur dans le sud de la Péninsule, où la minorité du jeune roi va bientôt donner le signal de nouveaux désordres.

L'impératrice morte, le conseil de régence fit connaître au souverain pontife les dispositions testamentaires déjà rapportées plus haut, le suppliant d'étendre la protection de l'Eglise sur un pays menacé de troubles prochains, et sur l'orphelin royal, dont la faiblesse, dans un âge si tendre, devait réveiller tant de coupables espérances. La situation critique du royaume justifiait trop bien ces craintes. D'une part, les chefs allemands, bannis par Constance, n'attendaient qu'une occasion favorable

1198. pour se joindre aux impérialistes, et reprendre plus qu'ils n'avaient perdu; de l'autre, on voyait des grands et jusqu'à des serviteurs du prince qui ne montraient aucun zèle pour la cause royale, et qui désiraient même des nouveautés favorables à leur propre fortune. Les Sarrazins avaient peur d'être bannis pour toujours, si le pape devenait le maître; et, comme les divisions intestines des chrétiens ne pouvaient que tourner à leur avantage, ils étaient les alliés naturels des ennemis du gouvernement. Les marins de Pise prenaient possession de Syracuse, en chassaient l'évêque, le chapitre, les principaux citoyens; et, se considérant comme dégagés de toute obéissance envers le roi, ils s'adonnaient sans aucun frein à la piraterie (1). En général, les grandes cités de la Pouille et de la terre de Labour laissaient voir des dispositions peu favorables; Messine ne se prononçait pas; la seule ville de Palerme demeurait fidèle, dans l'espérance de rétablir, à la faveur de la paix, son commerce appauvri par dix années de guerres et de révolutions.

La tutelle offerte au pape ne concernait en rien les droits de Frédéric à la dignité impériale, dont il paraît, au surplus, que Constance n'avait fait aucune mention dans son acte testamentaire. Bornant ses vues à affermir son fils sur le trône chancelant de la Sicile, elle s'était adressée au suzerain, protecteur légal de tout feudataire en âge de minorité. Innocent III promit de manifester son zèle bien

(1) Ogerii Panis contin. Caffari, lib. 4, p. 389, A.

moins par des paroles que par des actions (1). Il confirma dans leurs emplois les conseillers royaux choisis par l'impératrice, et les prévint de l'arrivée prochaine à Palerme du cardinal Grégoire, son légat, qu'il chargeait de prendre possession de la tutelle, et de recevoir en son nom le serment de fidélité qu'on lui devait à titre de régent (2). Cette réponse déplut au chancelier Gauthier de Paléar, évêque de Troja, et fut l'origine d'une mésintelligence sérieuse entre ce prélat ambitieux et la cour romaine. Gauthier s'était flatté que le chef de l'Eglise, occupé ailleurs de soins plus importans, se contenterait d'un vain titre et lui abandonnerait l'exercice du pouvoir. Trompé dans son attente, il ourdit de secrètes intrigues, s'entoura de créatures et de parens non moins que lui dévorés d'ambition; excita à la révolte les ennemis du pontife, et fit éclore dans le sein même du conseil une opposition d'autant plus dangereuse qu'elle entravait directement la marche des affaires. Le cardinal Cencio Savelli, qui, dans la suite, devint pape sous le nom d'Honorius III, prit soin de l'éducation de Frédéric. C'était un prélat éclairé, pieux, tolérant et digne de tout point de cette haute mission. Il mit près de son élève les hommes les plus instruits de la Sicile, et, entre autres, l'évêque de Catane, qui de bonne heure inspira au jeune prince le goût des lettres. Innocent III, pour ne point laisser de doutes sur 1198.

(1) Non tam verbo quàm facto, etc. (Ep. Inn. III, lib. 1, nº 557, t. I, p. 317.)

(2) Gesta Inn. III, §23, p. 20.

1198. ses propres sentimens, écrivit à son pupille les paroles que voici : « Le Dieu de la miséricorde et » des consolations, en étendant sa main sur l'en» fant qu'il aime, lui envoie à la fois le mal et le » baume propre à le guérir. S'il t'a privé de tes pa» rens, ne les a-t-il pas remplacés par un père plus » digne, et surtout par une mère plus tendre au» tour de laquelle les bras du Très-Haut sont en» lacés, suivant l'expression du cantique des can» tiques? Puisses-tu donc, oubliant tout motif de » tristesse, te réjouir dans le Seigneur, qui te donne » en nous un père spirituel, avec les soins mater» nels de l'Eglise pour te protéger ! Et quand tu » auras atteint l'âge viril, et que ton trône sera à » l'abri des orages, puisses-tu aussi révérer ceux » qui t'auront défendu contre tes ennemis, et leur » prouver ta reconnaissance (1) ! »

Cependant les capitaines allemands, déjà sortis de leurs forteresses, s'étaient montrés dans les provinces voisines de la frontière. Un chef leur manquait : le duc de Ravenne vint à eux, les réunit et ralluma la guerre civile. Après d'inutiles efforts pour comprimer l'insurrection de la Romagne, Markwald avait concentré ses troupes dans la Marche d'Ancône, où il possédait encore deux places, Ascoli et Camerino, l'une et l'autre entourées de bonnes murailles et bien munies de vivres (2). A peine instruit de la mort de l'impératrice, il s'était hâté d'offrir un paie aux soldats épars et aux aventuriers

(1) Ep. Inn. III, lib. 1, n° 565, t. I, p. 323.
(2) Ibid., lib. 2, n° 4, t. I, p. 338.

qui rôdaient par bandes dans l'Italie centrale. Dès 1198.
qu'il se vit à la tête d'une armée peu nombreuse, mais aguerrie, il entra dans l'Abruzze, tenant d'une main le testament de l'empereur défunt, et de l'autre un ordre du roi Philippe (1) pour prendre la régence et la tutelle du jeune roi de Sicile. Certains nobles de l'ancien parti impérial le reçurent à bras ouverts : Diephold, Capparone, Conrad de Marley et d'autres chefs étrangers devinrent ses lieutenans. Comme aucun obstacle ne l'arrêtait, Markwald fit proclamer ses droits dans le comté de Molise, et se rendit maître d'une grande partie de la terre de Labour. La situation avantageuse de l'abbaye de Mont-Cassin, sur une haute montagne peu distante des états de l'Eglise et des deux vallées du Vulturne et du Garigliano, lui faisait désirer d'avoir ce poste important, qui commandait la route principale de Rome à Capoue. Mais l'abbé Roffrido, depuis peu rallié au pape, auquel il avait prêté serment, ne voulut écouter ni prières, ni menaces : il se fiait beaucoup à la valeur des troupes pontificales, au nombre de cinq cents hommes d'armes et de cent arbalêtriers (archarii) commandés par Landone, recteur de la Campanie et parent assez proche d'Innocent III (2). Ce petit corps, guidé par deux cardinaux, et grossi de plusieurs détachemens de la garnison de Capoue, venait d'entrer à San-Germano. Le 7 janvier, Markwald se présenta devant cette

(1) M. ex consensu et jussione Philippi regis, regnum Ap. relinquit, servandum puero. (Godefrid., monachus, p. 365.)

(2) Gesta Inn. III, § 23, p. 21.



1199. place avec peu de monde, et fit d'inutiles sommations. Les habitans, plutôt que de se rendre, parlaient de s'ensevelir sous leurs murailles : résolution généreuse trop vite oubliée. Dès le lendemain, des renforts étant venus aux assiégeans, une terreur panique gagna tout à la fois les bourgeois fanfarons et les soldats du pape. Leur déroute fut complète : cardinaux, hommes d'armes, citoyens, femmes, enfans, s'enfuirent dans le plus grand désordre, par le chemin escarpé et rude qui conduit au monastère. Beaucoup de prisonniers tombèrent au pouvoir des Allemands, et furent mis à la chaîne pour être vendus à des marchands juifs qui faisaient ce trafic. (1) Le sénéchal, maître de San-Germano, gravit la montagne et serra de près l'abbaye, dans laquelle il était sur le point d'entrer, quand un furieux ouragan, accompagné de tonnerre et d'une grosse pluie, éclata tout-à-coup pendant la nuit, abattit ses tentes et dispersa ses meilleures troupes. Le camp et les bagages restèrent à la merci des pontificaux. Pour se venger d'un si honteux échec, Markwald livra aux flammes plusieurs bourgs voisins, détruisit les murs de San-Germano, pilla la ville, sans même respecter les églises, où, suivant une chronique contemporaine, ses gens commirent de détestables sacriléges, et n'épargnèrent aucune injure à Dieu ni à ses saints (2).

Alors le pape frappe une seconde fois d'anathème

(1) In vinculis tenuerunt et vendiderunt. (Chron. Fossæ Novæ, p. 883, E.)

(2) Rich. de S. Germ., p. 979, A.

Markwald et ses fauteurs. Il donne l'ordre aux conseillers royaux de lever beaucoup d'argent et de mettre sur pied de nombreuses troupes. Puisant dans son propre trésor, il envoie au comte de Celano et à d'autres seigneurs de la terre de Labour de grosses sommes qu'il destine à munir les places fortes de cette province (1). Comme, dans sa sollicitude toute paternelle, ces mesures ne le rassurent point encore, il demande des secours de toute espèce aux villes de la Lombardie et de la Toscane; il promet les indulgences de la croisade à ceux qui répondront à son appel (2). 1199.

Pendant ce temps, les Allemands achevaient de dévaster les possessions de l'abbaye. Quand il n'y eut plus rien à prendre, le sénéchal fit si bien que Roffrido, sur le point de manquer de vivres, acheta son départ moyennant une rançon de 300 onces d'or. Markwald étendit ensuite ses courses dans l'Abruzze, mit à sac Isernia, et songea enfin à passer en Sicile. Mais, avant de quitter les provinces de Terre-Ferme, il voulait hasarder une dernière tentative pour faire la paix avec l'Église romaine, ou plutôt pour endormir Innocent, tandis que lui-même achèverait ses préparatifs et nouerait de nouvelles intrigues. Il s'apercevait un peu tard qu'il aurait dû, dès son entrée dans le royaume, se porter en avant avec rapidité, et surprendre, s'il le pouvait, jusqu'au sein de la capitale, les partisans du pape, sans leur laisser le temps de revenir de

(1) Ep. Inn. III, lib. 1, nº 560, p. 322.
(2) Ibid., lib. 1, nº 558, p. 319.

1199. leur première frayeur. C'était sans doute pour réparer cette faute qu'il essayait d'ouvrir une négociation trompeuse avec le siége apostolique. Suivant l'auteur de la vie d'Innocent, le cardinal Conrad, archevêque de Mayence et archichancelier de l'empire, qui, au retour de la Terre-Sainte, allait prendre à Rome la palme des pélerins, fut chargé par Markwald d'offrir dix mille onces d'or (1), payables de suite, si l'on consentait à ne plus s'opposer à ses vues (2). Pareille somme devait être comptée dès que Palerme serait au pouvoir du sénéchal, qui s'obligeait en outre à faire le serment, et à doubler le cens payé à l'Eglise romaine pour le royaume de Sicile. On ne devait en aucune façon, disait-il, considérer comme un obstacle sérieux la promesse faite par le pape de protéger Frédéric; car ce dernier n'était le fils ni de l'empereur, ni de l'impératrice, mais bien un enfant supposé, ce qui serait établi en temps et lieu par l'attestation de plusieurs témoins (3).

On devine que le pieux pontife repoussa avec indignation cette tentative criminelle (4). Alors le sénéchal, changeant de batterie, fit éclater des sentimens de repentir qui n'avaient rien de sincère,

(1) L'once d'or pesait 21 grammes 21 décigrammes.

(2) Si solummodò ab ejus impedimento cessaret. (Gesta Inn. III, § 23, p. 21.)

(3) Sed suppositus partus, quod testibus adstruere promittebat. (Ibid., § 23, p. 22.)

(4) Promissiones et oblationes execrabiles judicavit. (Ibid., oc. citat.)

mais auxquels Innocent se laissa prendre, croyant 1199.
d'ailleurs éteindre d'un seul coup la guerre civile, s'il faisait rentrer un si redoutable ennemi dans le sein de l'Eglise. Trois cardinaux, porteurs du traité de paix, furent envoyés au camp de Markwald. Outre le serment de n'envahir ni les domaines du bienheureux Pierre, ni le royaume de Sicile, on exigeait du sénéchal la restitution complète des places tombées entre ses mains depuis la mort de l'impératrice; il paierait une indemnité suffisante tant au Saint-Siége qu'à l'abbé de Mont-Cassin; promettrait de ne plus user de voies de fait envers les ecclésiastiques, et renoncerait pour toujours à la régence et à la tutelle du jeune roi (1). Ces conditions, imposées par le pape, devaient être consenties par les principaux capitaines allemands. A cet effet, un festin splendide avait été préparé au couvent de Casamara, près de Veroli. Markwald servit lui-même les cardinaux et leur prodigua de grandes marques de respect; mais, après le repas, quand le moment fut enfin venu de produire la bulle pontificale, quelques officiers commencèrent à dire qu'au lieu d'écouter les prêtres, on ferait mieux de les mettre en prison, où ils serviraient d'otages. Les légats, d'abord muets d'étonnement, reprirent bientôt leurs esprits. Le cardinal Hugolin, vieillard plein d'énergie, lut la bulle d'une voix ferme et ajouta ces brèves paroles : « Voilà l'ordre formel du » chef de l'Eglise; notre devoir est de le faire exé» cuter, le vôtre de vous y soumettre. » De grands cris

(1) Ep. Inn. III, lib. 2, n° 167, p. 446.

1199. s'élevèrent alors dans toute la salle; un tumulte effroyable éclata au dehors. Markwald parut troublé de ces clameurs, que peut-être il excitait sous main. Il défendit néanmoins de faire aucune insulte aux cardinaux, qu'il escorta lui-même jusqu'à Veroli. Avant de se séparer d'eux, non seulement le rusé sénéchal fit, en leur présence, le serment d'obéir aux ordres de l'Eglise, mais il écrivit une lettre pleine de soumission pour demander au pape une entrevue prochaine, ayant, disait-il, à lui découvrir des secrets importans qu'il ne pouvait confier à d'autres (1). C'est ainsi qu'à force de souplesses et d'artifices, ce chef parvint à se faire absoudre de l'anathème. Une bulle adressée aux évêques, aux nobles, et en général aux peuples du royaume, annonça l'heureuse conclusion de la paix (2).

Mais cette réconciliation feinte ne pouvait procurer qu'une courte trève, désavantageuse au Saint-Siége, utile à Markwald. Ce dernier sut mettre à profit la cessation des hostilités, pour faire entrer dans ses vues les mécontens de la Sicile et de la Pouille, avec lesquels il entretenait de longue main de secrètes intelligences. Les Sarrazins promirent de prendre les armes en sa faveur. Les Pisans, dans l'espoir d'étendre leur commerce au préjudice des Génois, lui fournirent des vaisseaux pour le transport de ses troupes au-delà du Phare. Dès que le sénéchal se crut assez fort, il jeta le masque, et, sans déclaration de guerre, surprit plusieurs châ-

(1) Gesta Inn. III, § 24, p. 23.
(2) Ep. Inn. III, lib. 2, n° 168, p. 447.

teaux des deux principautés, qui ne se rachetèrent du pillage que par de grosses rançons. Salerne lui avait ouvert ses portes; il y trouva l'escadre pisane, sur laquelle il fit embarquer une grande partie des Allemands. Le reste demeura dans la Pouille pour y continuer la guerre, sous les ordres de Diephold et de plusieurs autres capitaines. 1199.

A l'approche du péril, Frédéric s'était retiré à Messine avec sa garde et ses serviteurs. Le conseil de régence, ne voyant aucun autre moyen de défendre Palerme, avait supplié le pape de sauver, par un effort prompt et énergique, cette capitale près de tomber au pouvoir des ennemis de l'état (1). Les ressources du trésor étaient en effet taries; le découragement gagnait les plus intrépides; les ministres eux-mêmes manquaient d'union, parce que le chancelier voulait exercer seul le pouvoir, et qu'il disposait à sa guise des revenus publics. Non content d'aliéner les droits de douane et jusqu'aux domaines royaux, inaliénables de leur nature, il conférait les meilleurs fiefs à ses amis; instituait des juges à l'insu du pape, et sans même en avertir le légat qui, se voyant privé de toute participation à la régence, retourna à Rome (2). On croit que dès lors le chancelier s'était ligué en secret avec Markwald. Néanmoins, soit qu'il fût sincère ou qu'il voulût seulement sauver les apparences, il invoqua, avec ses collègues, la protection de la 1199-1200.

(1) Ad Pontif. clamare cœperunt. (Gesta Inn., § 24, p. 23.)

(2) Ep. Inn. III, lib. 2, n° 187, p. 458.—Gesta Inn. III, § 31.

1199-1200. cour romaine. Innocent, attentif à cet appel, se servit à la fois de la persuasion et de la menace pour retenir dans le devoir les sujets de Frédéric, nobles et bourgeois, chrétiens et musulmans. Dans l'ardeur de son zèle, il promit aux Sarrazins sa bienveillance et la conservation de leurs anciens priviléges pour prix de leur fidélité ; mais, en même temps, il les menaça de prêcher contre eux une croisade, s'ils se tournaient contre son royal pupille (1). Non content d'appeler le peuple du royaume aux armes, et de montrer aux Pisans sa main prête à lancer les foudres de l'Eglise, il répandit sur les défenseurs de la bonne cause les indulgences réservées pour la Terre-Sainte. « Ce n'est donc pas » assez, écrivait-il, que notre cher fils en Jésus-» Christ, l'illustre Frédéric, soit dépouillé de l'hé-» ritage de son père ; il faut aussi que le perfide » Markwald lui ravisse ses biens maternels. Ici est » l'héritier, dit ce chef à ses complices, joignez-» vous à moi pour le tuer, et nous aurons ses dé-» pouilles (2). » Cette même lettre annonçait le départ de Rome du cardinal de Saint-Laurent, nouveau légat en Sicile, et des archevêques de Naples et de Tarente, hommes prudens et judicieux, dont le pape recommandait de suivre en tout point les avis. Ces prélats marchaient avec deux cents lances à la solde du trésor pontifical, et commandées par Jacques Consiliari, proche parent d'Innocent III (3).

(1) Ep. Inn. III, lib. 2, n° 226, p. 489.
(2) 24 Novemb. 1199. Ibid., lib. 2, n° 221, p. 486.
(3) Gesta Inn. III, § 24, p. 23.

C'était le noyau d'une petite armée qui se recruta 1199-1200.
parmi ceux que l'appât d'une paye ou la promesse des récompenses célestes attirait dans le parti de l'Eglise.

Sur ces entrefaites un Français, appelé le comte 1200.
Gauthier de Brienne, parut à la cour du pape, et, par des réclamations inattendues, suscita de nouveaux embarras au siége apostolique. Ce seigneur, pauvre, mais réputé l'une des meilleures lances de la chevalerie française, avait épousé Albinia, l'aînée des filles de Tancrède, qui, après sa sortie des prisons de l'Allemagne, s'était réfugiée en France avec sa mère et ses deux sœurs. Il venait avec soixante hommes d'armes et mille livres tournois (1), demander la restitution de Lecce et de Tarente, ces deux grands fiefs promis, en 1195, à Guillaume III, comme un dédommagement des droits de ce malheureux prince au trône de la Sicile. Gauthier en appelait à la justice du chef de l'Eglise et se montrait d'ailleurs tout disposé à se faire lui-même raison, si ses droits étaient méconnus. Innocent se trouva dans une grande perplexité d'esprit. Mettre Brienne en possession de riches domaines, n'était-ce pas fournir à la famille de Tancrède des armes contre Frédéric, et allumer dans le royaume un nouveau brandon de discorde (2)? D'un autre côté, si on repoussait la sup-

(1) L'amiral Margaritone, aveugle, accompagnait Brienne. (Roger, de Hoveden., p. 194.)

(2) Tanquam qui suorum intenderet injuriam vindicare. (Gesta Inn. III, § 25, p. 24.)

1200. plique du comte, n'allait-on pas le jeter dans le parti déjà trop redoutable des ennemis du jeune roi? Le pape tint à ce sujet plusieurs consistoires, et consulta certains hommes d'une sagesse consommée. Tous furent d'avis de rendre à Brienne les biens de sa femme, sous l'obligation de l'hommage et du serment d'obéissance. Dans une assemblée publique, ce seigneur jura en effet (1), la main sur la croix et sur les saints Évangiles, de n'attenter, ni par lui-même, ni par d'autres, contre la paix du royaume ou la personne du prince; de combattre de tout son pouvoir et sans arrière-pensée les adversaires de Frédéric et du régent, ce qui s'appliquait surtout au sénéchal et aux autres chefs étrangers. Albinia et la reine Sibille prononcèrent un serment semblable; tous se soumirent, s'ils devenaient parjures, à perdre leurs droits sur ces biens, et même à encourir les anathèmes de l'Eglise (2).

Telle fut la conclusion de cette affaire qui jeta le chancelier dans de sérieuses inquiétudes. Comme ce ministre avait embrassé avec beaucoup d'ardeur les intérêts de Henri VI, il craignait, si la famille de Tancrède redevenait puissante, d'être la victime de ses ressentimens. Le bref pontifical lui parvint à Messine, où il avait suivi le roi. Dans son dépit, il détourna les citoyens les plus considérables d'obéir au pape qui, selon lui, n'avait fait venir l'héritier de Guillaume III que pour lui donner le sceptre

(1) In publico consistorio juramentum recepit. (Gesta Inn., § 25.)

(2) Gesta Inn. III, § 25, p. 24 et 25.

de la Sicile (1). Cette conduite de Paléar irrita la 1200.
cour romaine. Quant à Brienne, prompt à se décider, il laissa sa famille à Rome, sous la protection d'Innocent, courut en France et y leva de nouveaux soldats.

De son côté, Markwald s'était confédéré avec les Sarrazins et les nobles de l'ancien parti impérial. Après avoir parcouru, presque sans coup férir, tout l'intérieur de l'île, mis de fortes contributions sur les ecclésiastiques et sur les partisans du pape, livré au pillage bon nombre de bourgs et de châteaux, il s'approcha enfin de Palerme, dans le dessein d'en faire le siége. Cette capitale, riche et fort peuplée, manquait de vivres; et, au bout de neuf jours d'investissement, elle se voyait réduite à faire sa soumission, lorsque trois galères et un grand vaisseau, qui portaient la petite armée du légat, entrèrent à pleines voiles dans le port. Presqu'à la même heure, le jeune monarque et le conseil de régence arrivaient de Messine par la route de terre, avec les troupes stipendiées qu'on avait pu mettre sur pied. Un si puissant renfort releva le courage des bourgeois, qui demandèrent aussitôt à marcher à l'ennemi; mais Markwald, recourant à la ruse pour attiédir ce premier feu, fit proposer un armistice durant lequel on travaillerait de part et d'autre à la paix. Déjà le chancelier, soutenu par ceux de sa faction, parlait de conclure un si heureux accord, quand l'archevêque de Naples fit lire publiquement et en présence de l'officier parle-

(1) Giannone, Istor. civile, lib. 15, cap. 1.

1200. mentaire une lettre pontificale qui défendait de traiter avec le chef des rebelles. Cette communication fut accueillie avec de grands transports de joie. Soldats et habitans s'écrièrent à l'envi que Markwald, sous le poids de l'anathème, étant à la fois l'ennemi de Dieu et des hommes, on devait le combattre et ne point écouter ses paroles trompeuses; et comme le conseil de régence hésitait encore, il s'éleva un si grand tumulte dans la ville, qu'il fallut rompre toute négociation (1).

Les deux armées en vinrent aux mains, le 21 juillet, dans la riche plaine qui s'étend entre Palerme et les collines de Montréal, gardées par cinq cents hommes de Pise et par les Sarrazins, sous les ordres de Magded, leur émir. On combattit pendant six heures entières avec un égal acharnement. A deux reprises les troupes royales reculèrent, et chaque fois le maréchal du pape, Jacques Consiliari, accourut avec sa réserve et rétablit l'action. Enfin les Allemands, rompus à leur tour, prirent la fuite. Profitant du désordre de l'ennemi, le comte Gentile de Paléar, frère du chancelier, gravit la côte de Montréal à la tête des bourgeois de Palerme, culbuta Pisans et Arabes, et, par ce mouvement rapide, décida l'action en faveur des siens. L'émir des Sarrazins, le chef des Pisans et beaucoup d'officiers de marque, restèrent sur la place avec une multitude de soldats. Les bagages du sénéchal, ses tentes et les richesses qu'elles contenaient, devin-

(1) Ep. arch. Neap. ad Pontif. Vide Gesta Inn., § 26, p. 26 et 27.

rent la proie du vainqueur. Ce fut alors qu'on trouva le testament de Henri VI, dont Markwald était le dépositaire. Cet acte important, signé de la main du monarque défunt, et revêtu du sceau impérial, était renfermé dans un riche écrin (1). 1200.

La victoire de Palerme, en assurant au parti du Saint-Siége une supériorité réelle sur le parti allemand, aurait dû être suivie de la pacification du royaume; mais elle eut plus d'éclat que de solidité. Le chancelier laissa les troupes sans paye et sans vivres : les soldats, manquant du nécessaire, perdirent courage; et l'ardente canicule ayant fait naître parmi eux, des maladies épidémiques, ils demandèrent à grands cris leur licenciement. Le maréchal Jacques, que le pape avait fait investir du comté d'Andria pour le récompenser de ses services, se retira dans la Pouille avec les débris de l'armée victorieuse (2). Markwald vaincu, demeura en Sicile, où on lui laissait un beau champ pour nouer de nouvelles intrigues. Bientôt en effet la coupable conduite et les dissentimens des chefs du conseil, lui fournirent les moyens de réparer ses pertes.

L'archevêque de Palerme, Barthélemi Ophamille, venait de mourir, et le chancelier mettait tout en œuvre pour échanger le siége épiscopal de Troja contre le premier siége du royaume. Il sut si bien faire que, du consentement du légat, le cha-

(1) Inventum est in quodam scrinio testamentum Imp. Henrici aurea bulla signatum. (Gesta Inn. III, § 27, p. 27.)

(2) Ibid., § 28, p. 28.

1200. pitre l'élut à la dignité de métropolitain; mais ses efforts pour obtenir l'approbation de Rome échouèrent près d'Innocent III, qui redoutait l'ambition excessive de ce ministre, et n'avait garde de le rendre encore plus puissant. Jusqu'à ce jour Gauthier, usant de prudence, avait caché sous des dehors trompeurs ses liaisons avec le sénéchal. Le refus qu'on lui fit du *pallium* l'irrita à un tel point qu'il cessa de feindre et ne garda plus de mesure dans sa conduite. Aveuglé par la colère, il crut se venger du pape en appelant Markwald au conseil, où, de sa propre autorité, il lui conféra la prééminence sur ses collègues. Dès lors l'administration du royaume passa entre leurs mains : le sénéchal garda l'île entière; le chancelier eut les provinces de Terre-Ferme (1). Un décret royal enjoignit aux grands et au peuple de tenir cette décision pour valable, nonobstant tout ordre contraire du souverain pontife (2). Afin de mieux sceller encore leur alliance, on parla de faire épouser au chef des Allemands une nièce du chancelier. Mais celui-ci s'aperçut bientôt qu'il s'était donné un maître; et comme en effet Markwald n'était pas d'humeur à partager avec d'autres le pouvoir que Henri VI et le roi Philippe lui avaient commis, une haine profonde succéda à
1201. leur feinte amitié. Ils s'accusèrent réciproquement de vouloir s'emparer du trône, Markwald pour son propre compte, Gauthier pour son frère, le comte Gentile, auquel il avait confié le commandement

(1) Gesta Inn. III, § 32, p. 30.
(2) Etiamsi Summo Pont. displiceret. (Ibid.)

du palais royal et la garde du jeune roi, alors dans 1201.
sa septième année (1). D'une guerre sourde ils passèrent bientôt à une rupture ouverte; mais leurs forces étaient trop inégales, et cette lutte dura peu. Markwald, depuis son arrivée en Sicile, avait accumulé de grandes richesses, qui lui servirent à lever des troupes et à gagner la faveur des barons; le chancelier, au contraire, habitué à un faste excessif, manquait d'argent. Contraint de céder la place à son heureux rival, il passa en Calabre et de là dans la Pouille, où, non content de prendre les trésors des églises, il établit de lourds impôts dont il dissipa le produit. On pense bien que le pape n'était pas d'humeur à tolérer de telles déprédations, et, moins encore, à laisser impunie la désobéissance criminelle d'un évêque envers le siége apostolique. Après des monitions conformes à l'usage, Paléar fut frappé d'anathème, destitué de l'archevêché de Palerme, du siége épiscopal de Troja et même de la place de chancelier (2). Défense fut faite de s'adresser à lui pour aucune affaire, de rien payer entre ses mains, ou d'obéir à ses ordres, lors même qu'ils seraient donnés au nom du roi. Comme ce ministre avait peu d'amis dans la noblesse, que le peuple le détestait, beaucoup de gens l'abandonnèrent; et il fut réduit à se jeter dans les bras de Diephold et des Impérialistes de la Pouille.

Avant la fin de l'hiver, Gauthier de Brienne était revenu de France à Rome avec quelques chevaliers

(1) Gesta Inn. III, § 32, p. 30.
(2) Ibid., § 33, p. 31.



1201. d'une valeur éprouvée. Le pape, voyant les affaires de la Sicile en mauvais état, résolut d'opposer ce seigneur à Markwald. Il lui donna 500 onces d'or pour solder des troupes, et prescrivit en même temps aux possesseurs de fiefs d'aider de tout leur pouvoir le comte français à mettre les Allemands hors du royaume. Aux yeux de la prudence, cette entreprise paraissait téméraire ; mais Brienne ne reculait devant aucun danger. Suivi du cardinal de Porto, nouveau légat en Sicile, il franchit la frontière avec une poignée de soldats ; et comme dès les premiers jours le comte de Célano, l'abbé de Mont-Cassin et d'autres feudataires, fidèles à la cause du pape, lui amenèrent des renforts, il marcha droit sur Capoue, où il avait des intelligences. Diephold, bien supérieur en forces, l'attendait près de cette ville pour décider leur querelle dans un seul combat qui fut livré le 10 juin. Les Français, suppléant au nombre par le courage, obtinrent une victoire complète : l'ennemi en pleine déroute, joncha de ses morts le champ de bataille, et perdit un grand nombre de prisonniers. Ce premier succès donna à Brienne Capoue, Teano, Venafre qu'il réduisit en cendres et lui ouvrit le comté de Molise et le chemin de la Capitanate. Il marcha rapidement sur la Pouille, et fit si bien qu'en peu de mois, il soumit la plus grande partie de cette province, et rentra dans ses fiefs héréditaires (1). De l'un comme de l'autre côté du Phare, le royaume

(1) Chron. Fossæ Novæ, p. 884. (Gesta Inn. III, § 30, p. 28 et 29.)

était alors dans une inexprimable confusion. Mark- 1202.
wald, ligué avec les Sarrazins et les Pisans, dominait sur toute la Sicile, à la réserve de Messine et du palais royal de Palerme, toujours au pouvoir du comte Gentile, le gardien ou plutôt le geôlier du jeune roi. Brienne avait à lui la moitié de la Pouille, de la terre de Labour et des deux principautés; le chancelier Diephold et d'autres chefs étrangers se partageaient le reste. Tous pillaient à l'envi, dévastaient, incendiaient les bourgs qui essayaient de résister. Tous invoquaient le nom du souverain pour légitimer leurs rapines; et les peuples courbés sous le joug, en proie à la misère, s'abandonnaient au désespoir, pendant que l'enfant royal, prisonnier dans son propre palais, était laissé dans le plus complet dénuement. Le sénéchal croyait n'avoir rien fait, tant qu'il n'aurait pas le roi en sa puissance. Aussi, dès qu'il ne vit plus d'ennemis à combattre dans l'île, il courut à Palerme, gagna le comte Gentile à force de présens, et se fit livrer par lui le fils de son ancien maître, dont il réclamait la tutelle. En apprenant ce nouveau malheur, le pape se félicita sans doute d'avoir ouvert les bras à Brienne, désormais le seul champion des intérêts de l'Eglise. Plusieurs graves historiens, d'après l'auteur de la vie d'Innocent, ne craignent pas d'affirmer que le comte français, par la terreur que son nom inspirait, empêcha l'ambitieux sénéchal de faire mourir Frédéric et d'usurper le trône (1). Quoi qu'il en soit, la plus grande par-

(1) Gesta Inn. III, § 35, p. 15. — Muratori, Ann. d'Italia,

1202. tie de l'année 1202 s'écoula au milieu de troubles de plus en plus graves. Vers l'automne, les Impériaux de la Pouille ayant réuni toutes leurs forces, qui se montaient à peine à quelques milliers d'hommes, provoquèrent au combat les Français, beaucoup moins nombreux. Le 6 octobre, on en vint aux mains dans les plaines de Cannes, lieu à jamais célèbre, dont le nom est bien grand pour désigner de petites rencontres sans importance, telles que celle-ci. Avant d'engager l'action, Brienne se confessa à la hâte et reçut le pardon de ses fautes. Puis invoquant à haute voix le bienheureux Pierre, pendant que le légat maudissait l'ennemi au nom du Seigneur, l'intrépide Français donna le signal de l'attaque et combattit au premier rang. Beaucoup d'Allemands furent tués ou se noyèrent dans des marais; un grand nombre furent pris (1). Le chancelier s'était réfugié dans une forteresse voisine. Diephold, vaincu pour la seconde fois, poursuivi l'épée dans les reins, se retira vers la terre de Labour, où en peu de temps il eut de nouvelles troupes sous ses ordres. Innocent III se crut d'abord le maître des provinces de Terre-Ferme jusqu'au Phare, et ordonna au comte de Brienne de passer en Sicile, afin de rendre la liberté au roi et de rétablir le légat pontifical dans ses prérogatives. Pour subvenir aux frais de la

t. VII, 1201. — Giannone, Storia di Napoli, t. II, lib. 15, cap. 1. — Hurter, Hist. d'Innocent III, t. I, p. 368.

(1) Gesta Inn. III, § 34, p. 14. — Rich. de S.-Germ., p. 981.

guerre, il mit à la disposition du général de l'Église les revenus de la Pouille et de la terre de Labour, sur lesquels ce dernier fut autorisé à emprunter, même à usure, s'il était nécessaire (1), la somme de 3,000 onces d'or, dont le pape se rendit le garant. Mais avant de quitter l'Italie, Brienne voulait la purger des bandes allemandes : il n'obéit donc pas aux ordres venus de Rome, et cette résistance lui fit perdre la plus belle occasion qu'il put jamais trouver de mettre un terme à la guerre civile. Pendant qu'il marchait contre Diephold, Markwald était à Palerme, malade de la pierre, et hors d'état de paraître à la tête des troupes. Ce chef des Impériaux, en proie à d'insupportables douleurs, se fit tailler par un chirurgien mal habile, et mourut dans l'opération (septembre 1202), sans avoir pu se faire absoudre de l'anathème dont il était frappé (2). « Bénissez le Seigneur, écrivit aussitôt le pape à Parisio, archevêque élu de Palerme, et au métropolitain de Montréal; bénissez le père des miséricordes et des consolations, qui fait succéder le calme à la tempête, et la joie aux larmes; qui, loin d'oublier le juste sous le fouet du pécheur, vous arrache à un tyran fourbe, impitoyable et ennemi de son saint nom. Après avoir été cruellement opprimés par Markwald, glorifiez le Très-Haut, dont un arrêt vient de condam- 1202.

(1) Etiam sub usuris. (24 Sept. 1202. Ep. Inn. III, lib. 5, n° 84, ed. Du Theil, p. 152. — Ibid., n° 86, p. 153.)

(2) Gesta Inn. III, § 35. — *Richard de S.-Germain, p.* 981, *dit au contraire que Markwald mourut de la dyssenterie.*

1202. » ner cet homme détestable à finir ses jours dans
» les souffrances. Et vous qui n'avez pas fléchi le
» genou devant Baal, soyez fidèles à vos devoirs, et
» redoublez d'efforts pour que dans tout le royaume
» chacun rende au Saint-Siége ce qui lui est dû,
» et veille à la sûreté du roi (1). »

1202.-1203. Mais comme le parti pontifical était fort affaibli en Sicile, cet évènement n'eut pas les suites heureuses que le pape s'en était promises. Un des lieutenans de Markwald, nommé Guillaume Capparone, commandant d'Agrigente, devint le maître du palais; s'établit le gardien du jeune roi, et prit le titre de capitaine-général. On croit que Philippe, roi d'Allemagne, favorisait son entreprise Ce qui est certain, c'est que plusieurs officiers, jaloux de la fortune de Guillaume, refusèrent de lui obéir, et que le chancelier se déclara ouvertement contre ce nouveau gouverneur. Déjà une première fois Paléar, voyant sa fortune détruite, avait offert de réparer ses torts, si le pape consentait à l'absoudre de l'excommunication; mais comme on exigeait qu'il vécût en bonne intelligence avec Brienne, son ennemi personnel, il s'était écrié que le prince des apôtres lui-même, envoyé par le Sauveur pour le menacer des flammes de l'enfer, ne lui arracherait pas une semblable promesse. Il est vraisemblable que le temps et plus encore la haine jalouse qu'il conçut contre Capparone, changèrent ses dispositions. Peut-être croyait-il d'ailleurs qu'en se conformant aux volontés du pape, il obtiendrait enfin

(1) 24 Sept. 1202. Ep. Inn. III, lib. 5, n° 89, p. 666.

le *pallium*, objet de ses désirs. Il jura donc de rompre son alliance avec les étrangers, et de n'avoir désormais d'autres amis que ceux de l'Église romaine, aux ordres de laquelle il devait rester soumis (1). Pour garantie de ses bonnes intentions, le chancelier donnait deux de ses neveux en otage, et ouvrait au comte de Brienne un de ses châteaux de la Pouille. A ces conditions, on révoqua la sentence d'interdit; et bientôt ce ministre, rappelé au conseil, revint en Sicile pour se mettre à la tête du parti pontifical et rétablir la régence dans ses droits. 1202-1203.

Durant plusieurs années, la guerre continua ses ravages en deçà comme au-delà du Phare. Tantôt Innocent III avait le dessus, tantôt il voyait les affaires de son royal pupille décliner rapidement, sans y pouvoir trouver de remède. Depuis le jour de sa rupture avec le chancelier, en 1200, on n'avait point payé les 30,000 tareni d'or affectés à la tutelle; et d'importantes affaires appelaient ailleurs l'attention du pape, quand, pour surcroît d'embarras, vers le milieu du mois de septembre 1203, il tomba malade à Anagni, sa ville natale. Le bruit de sa mort se répandit en Europe, et fit partout une grande impression (2). Comme dans les provinces de la Pouille le parti du Saint-Siége était bien plus attaché à la personne d'Innocent qu'à la domination de la cour romaine, on vit des possesseurs de fiefs et jusqu'à des évêques s'en séparer. Les bourgeois de Brindes avaient des pre- 1203.-1207.

(1) Gesta Inn. III, § 36, p. 36.
(2) Quòd à multis mortuus dicebatur. (Ibid., § 37, p. 37.)

1203.-1207. miers arboré le drapeau de Saint-Pierre; ils furent aussi les plus ardens à le fouler aux pieds; et, dans un accès de fureur aveugle, ils firent périr le châtelain du comte de Brienne, pris par eux en trahison. Ceux de Matera, d'Otrante, de Bari, coururent aux armes : les uns mirent dehors Français et pontificaux; d'autres les massacrèrent sans pitié (1). On ne peut dire jusqu'où le mal se serait étendu, si le prompt rétablissement du pape n'en eût arrêté les progrès. Loin de se laisser abattre par la mauvaise fortune, l'infatigable Brienne suppléait au petit nombre par un courage à toute épreuve: son cri d'armes était la terreur de ses ennemis, et on l'avait vu avec une poignée de Français mettre en fuite de gros escadrons. Mais trop confiant dans son épée, il dédaignait la ruse, qui supplée à la force; il ne prenait aucune des précautions indispensables à la guerre, et se montrait aussi mauvais général que soldat intrépide. Rarement il plaçait une garde autour de ses tentes; et quand de prudens officiers lui reprochaient cette négligence, il répliquait qu'un Allemand armé de toutes pièces n'oserait point affronter un Français sans armes (2). Cette folle présomption le conduisit à sa perte. Après avoir battu Diephold dans plusieurs rencontres, et dégagé Salerne, où il perdit un œil, Brienne venait de mettre le siége devant Sarno, petite ville de la

(1) Quædam expellentes milites suos, aliæ trucidantes. Gesta Inn. III, § 38, p. 37.)

(2) Respondit quòd Theutonici armati non auderent aggredi Francos inermes. (Ibid., p. 38.)

Campanie au pied du Vésuve, dans laquelle les Allemands s'étaient retranchés. Diephold, qui occupait la forteresse, ayant appris par des espions que les issues en étaient mal surveillées, sortit à la faveur d'une nuit obscure, tomba à l'improviste sur les Français endormis dans leur camp, et en fit un grand carnage. Il pénétra même jusqu'au pavillon de Brienne, dont les cordes furent coupées avant que ses soldats, surpris par cette brusque attaque, aient pu se mettre en défense. Le comte, à demi vêtu, essaya vainement de se dégager des toiles pesantes sous lesquelles il était pris comme l'oiseau dans un filet. Percé de flèches et de coups de lance, saisi, garrotté et conduit à Sarno, il y mourut de ses blessures dans de grands sentimens de contrition. Sa femme, alors enceinte, donna le jour à une fille qui hérita du comté de Lecce; elle se remaria avec Jacques de San-Sévérino, que nous retrouverons plus tard dans les rangs des ennemis de Frédéric. 1203.-1207.

A la mort de Brienne, arrivée en 1205, sa petite armée se débanda, et le parti du pape tomba dans le découragement. Pour le relever, il eût fallu mettre sur pied un nouveau corps de troupes, et fournir aux feudataires de forts subsides que le trésor pontifical ne pouvait payer. Non seulement les affaires de l'Allemagne, dont il sera bientôt fait mention, réclamaient toute la sollicitude d'Innocent, mais dans le reste de l'Europe, ce pontife avait des luttes à soutenir; et, jusque dans son propre palais, il devait se mettre en garde contre les Romains, toujours inquiets, séditieux et avides de nouveau-

1203.-1207. tés. Dès l'année précédente, l'élection d'un sénateur avait été un signal de troubles. Le peuple, las d'obéir à un seul chef, avait exigé le rétablissement de l'ancien sénat, composé de cinquante-six membres; et on pense bien que le pape, contraint de céder à la multitude, n'avait pas vu sans de vives appréhensions le pouvoir exécutif remis à une compagnie nombreuse, dont beaucoup de membres s'étaient montrés peu favorables au Saint-Siége. Depuis ce jour, en effet, toute discipline semblait bannie de la ville : le crime y allait tête levée; les lois et la justice tombaient dans un si grand mépris, que chacun s'attendait à de nouvelles commotions parmi le peuple. Dans de telles circonstances, Innocent ne savait comment dérober son pupille aux dangers qui l'environnaient à Palerme, quand par bonheur les principaux capitaines allemands de la terre de Labour et de la Pouille, informés que le roi Philippe cherchait à rentrer en grâce auprès du pape, sollicitèrent pour eux-mêmes le pardon de l'Église. Repousser leur demande, c'eût été attiser le feu de la guerre dans le royaume, quand tous les moyens de la soutenir manquaient à la fois. Aussi le prudent pontife crut-il devoir accueillir avec bienveillance les ouvertures faites au nom de Diephold et de ses compagnons. Tous furent absous de l'anathème, après qu'ils eurent prêté dans les mains d'un nonce et d'un notaire apostolique, le serment d'obéir aux ordres du pape, sur tous les points qui avaient motivé cette sentence. Ils jurèrent en outre de reconnaître Innocent pour le véritable tuteur

du roi et le régent du royaume ; de prendre et de quitter les armes quand il l'ordonnerait, et de ne point soutenir Philippe dans les entreprises que ce prince pourrait faire contre les états siciliens (1). Pour cimenter cette paix, Diephold se rendit à Rome, où il reçut un bon accueil. Il y renouvela de vive voix l'assurance de sa fidélité ; puis il revint à Salerne de l'aveu même d'Innocent (2), qui croyait utile d'attacher au service du roi l'un de ses plus redoutables ennemis (1206). 1203.-1207.

Les affaires de Frédéric ne s'étaient pas beaucoup améliorées depuis la réconciliation du chancelier avec l'Église. Ce ministre était rentré dans la capitale en 1203 et, sans coup férir, avait pris possession de l'un des quartiers de cette ville, où il demeurait avec le légat. Mais Capparone était resté maître du palais, malgré plusieurs tentatives des bourgeois pour l'en faire sortir. Tant que cet officier craignit de voir triompher Brienne, il garda quelques ménagemens, et feignit même de se considérer comme le serviteur du pape et le lieutenant du légat, dont il eut l'adresse d'obtenir une absolution (3) ; mais en même temps, sous le prétexte de veiller à la sûreté du prince dont il se disait le gardien, il tenait depuis bientôt trois ans son jeune maître enfermé dans la résidence royale, sans relations avec

(1) Gesta Inn. III, § 38, p. 38.

(2) Et tunc cum licentia Pont. Salernum reversus est. (Rich. de S.-Germ., p. 981.)

(3) 7 Oct. 1204. Ep. Inn. III, ed. Du Theil, t. II, nº 135, p. 554.

1203-1207. le dehors. Pour mettre un terme à cette longue captivité, Diephold aborde à Palerme avant la fin de l'année 1206; et, soit par la persuasion, soit par les menaces, il décide enfin Capparone à ouvrir les portes du palais, et à replacer Frédéric sous l'autorité directe du souverain pontife. On disait tout bas que Diephold agissait ainsi par artifice; que son zèle, plus apparent que sincère, cachait le dessein d'usurper le pouvoir et de faire mourir ses deux concurrens, Capparone et le chancelier (1). Que ces bruits fussent vrais ou supposés, Paléar prit les devants : sous l'apparence d'une fête pour célébrer l'heureux retour de la paix, il sut attirer Diephold dans la ville, et le fit saisir au milieu d'un festin qu'il lui donnait. On mit en prison ce chef trop confiant; mais il y resta peu : quelques officiers, indignés d'un traitement si injuste, le firent évader dès la nuit suivante. Un navire le transporta à Salerne, où il rejoignit ses compagnons. D'un commun accord, tous reprirent les hostilités contre les partisans de l'Église.

Dans les premiers jours de l'année 1207, Frédéric, alors âgé de treize ans, jouit pour la première fois d'un peu de liberté. Le pape lui adressa une lettre de félicitation sur un si heureux changement de fortune, et promit de faire de nouveaux efforts pour rendre sa position de plus en plus favorable (2). A cet effet, l'infatigable Inno-

(1) Rumor insonuit quòd hoc operaretur in fraudem. (Gesta Inn. III, § 38, p. 39.)

(2) 29 Januar. 1207. Ep. Inn. III, lib. 9, n° 249, ed. Du Theil, p. 1045.

cent recommanda aux feudataires de ne point laisser leur souverain dans l'extrême pénurie à laquelle il était réduit. « Depuis que le roi n'est plus au pou- 1203.-1207.
» voir des étrangers, écrivait ce pontife, il n'existe
» aucun prétexte pour lui refuser les services dont
» il a besoin. Acquittez donc les anciennes rede-
» vances et fournissez-lui armes, vaisseaux et
» troupes, afin qu'il puisse anéantir les rebelles et
» gouverner paisiblement ses états. Ceux qui
» obéiront à nos ordres en seront récompensés;
» mais nous userons d'une juste rigueur envers
» les autres (1). »

Enfin Frédéric atteignit sa majorité, fixée à quatorze ans. Il prit la direction des affaires; et, de son côté, le pape déposa la régence, sans cesser néanmoins de guider par de sages conseils l'inexpérience de son pupille. La situation de ce jeune prince était loin d'être heureuse : les tentatives qu'il fit pour rétablir un peu d'ordre dans son royaume restèrent long-temps sans résultat. La capitale elle-même était souvent le théâtre de scènes sanglantes entre Capparone, toujours maître du palais, et les habitans qui avaient résolu de l'en chasser. Les revenus publics avaient été dévorés d'avance; le domaine royal dilapidé : la détresse du monarque le réduisait à vivre aux dépens des bourgeois de la ville, qui se cotisaient pour fournir à ses besoins les plus urgens. Dans la Pouille et la terre de Labour, la guerre s'était rallumée. Partout les nobles avaient élevé des donjons; par- 1208.

(1) 15 Octob. 1207. Ep. Inn. III, lib. 10, n° 141, p. 79.

1208. tout ils opprimaient les peuples. Un grand nombre usurpaient la justice criminelle et les autres droits de la couronne ; quelques-uns seulement payaient les redevances imposées sur les fiefs. Enfin les Musulmans, en repos depuis leur défaite devant Palerme, refusaient encore une fois les taxes publiques ; et comme on manquait de troupes pour les refouler dans leurs montagnes, ils firent une irruption sur les terres des chrétiens, et prirent Conegliano, où ils se fortifièrent (1).

Innocent III avait à cœur de mettre fin à tant de maux. On vient de voir comment, à force de soins et de persévérance, ce pontife était parvenu à maintenir l'intégrité du royaume, qui, sans lui, eût été morcelé par les capitaines allemands ; on sait comment, en opposant ces chefs les uns aux autres, il avait conservé le trône au royal orphelin placé sous sa tutelle. Mais ce n'était point encore assez : il voulait aider ce jeune prince, devenu majeur, à vaincre les factions et à rétablir une bonne paix. Par son adresse à profiter des circonstances favorables, Innocent avait repris un grand crédit dans Rome, où les citoyens, bientôt fatigués de la mauvaise administration du sénat, l'avaient supplié de rétablir un seul sénateur comme avant les troubles (2). Une fois en repos de ce côté, il résolut de poursuivre à outrance les Allemands de la terre de Labour, tandis que Frédéric tournerait ses forces contre les révoltés de la Sicile. Conrad de Marley,

(1) Gesta Innocentii III, § 40, p. 42.

(2) Gesta Inn. III., § 139.

l'un des anciens lieutenans de Henri VI, attira le premier ses regards. Depuis dix-sept ans, ce chef occupait le château presque inexpugnable de Sorella, bâti sur une élévation qui domine la ville de Sora et l'entrée du val de Roveto, l'une des portes de l'Abruzze. Retranché dans cette place bien munie de vivres, Conrad tenait en échec les deux rives du Garigliano, et étendait ses courses jusque dans l'état pontifical. Par des exactions inouïes il avait épuisé ce malheureux pays, et réduit à la misère ses plus riches habitans, contre lesquels il exerçait de grandes violences pour leur arracher leurs dernières ressources. Les bourgeois de Sora, las de subir un joug si honteux, appelèrent secrètement l'abbé de Mont-Cassin, et, pendant une nuit obscure, l'introduisirent, lui et ses hommes d'armes, dans la ville, sans être entendus par les Allemands de la citadelle. Vers le même temps le pape, ayant levé à ses frais un corps de troupes soldées, auquel il donna pour chef son propre frère, Richard comte de Segni, le fit passer dans la Campanie, et ordonna au cardinal Pierre, recteur de cette province, de mettre Sora en bon état de défense, et d'entreprendre avec toutes ses forces, accrues de celles de Richard, le siége de Sorella. On était alors à la fin de l'hiver : malgré la rigueur de la saison, les pontificaux dressèrent leurs tentes à peu de distance des murailles de cette forteresse, devant laquelle ils se seraient long-temps morfondus, s'ils n'eussent été secondés par les gens du pays, qui les avertissaient de

1208.

1208. tous les mouvemens de la garnison. Un matin, avant l'aube, Conrad sortit à petit bruit, croyant surprendre l'armée du pape, endormie dans ses quartiers : à son grand étonnement, il la trouva rangée en bataille dans un ravin proche de la ville. Un violent orage venait d'éclater, le tonnerre grondait avec force ; des torrens de pluie détrempaient la terre, où chevaux et fantassins s'embourbaient au moindre mouvement. Mais rien ne put arrêter les deux troupes ennemies, qui combattirent corps à corps avec beaucoup d'ardeur. La victoire fut long-temps disputée : elle resta enfin au légat. Conrad, mis en pleine déroute, fut fait prisonnier et conduit à Cepperano. Comme le chef des Allemands avait laissé dans Sorella un petit nombre des siens avec la plupart des aventuriers enrôlés dans la province, gens de sac et de corde bien capables de vendre la forteresse dont ils avaient la garde, il se hâta d'entrer lui-même en arrangement avec le frère du pape. Après quelques pourparlers, il rendit Sorella et tous ses approvisionnemens, Rocca-Secca, Arpino, Arce et en général tout ce qu'il possédait dans le comté de Sora, pour mille onces d'or, vingt chevaux, sa liberté et celle de tous les captifs, sans autre rançon. Cet heureux coup de main remit sous l'autorité du roi une grande étendue de pays, et fit perdre aux étrangers plusieurs places excellentes (1). Innocent, le cœur rempli d'allégresse, résolut de parcourir les provinces de terre ferme depuis si long-temps ravagées par la

(1) 19 Mart., Chron. Fossæ Novæ, p. 886.—Gesta Inn. III, § 39, p 41.

guerre; et il convoqua à San-Germano pour la veille de la Saint-Jean, une assemblée générale des évêques, des barons et des juges, à laquelle il se proposait d'assister en personne. Il partit donc de Rome le 15 mai, avec une suite nombreuse, et, après avoir séjourné un mois à Anagni, il entra dans le royaume par le pont de Cepperano. Ce voyage fut pour le pape une véritable marche triomphale : le peuple accourait en foule sur son passage, et recevait à genoux sa bénédiction. Le clergé l'accompagnait processionnellement; les rues étaient jonchées de fleurs, les maisons tendues, les églises parées; toutes les cloches sonnaient en branle. Les bannerets richement vêtus et montés sur de beaux destriers, se joignaient au cortége avec leurs hommes d'armes : à chaque station ils faisaient des courses ou des joûtes à la lance (1). L'abbé Roffrido reçut magnifiquement la cour pontificale, et pourvut à tous les frais durant le séjour qu'elle fit à Saint-Germain (2). Dès l'ouverture de l'assemblée, le chef de l'Église ayant exposé dans un discours plein de sagesse, l'état présent des affaires, exigea des nobles le serment d'exécuter sans aucune restriction les mesures qui allaient être prises pour la défense du pays et le service du roi, serment qu'ils prêtèrent sans résistance (3). Innocent éleva d'abord à la dignité de maîtres-capitaines ou justiciers, chargés du gouver-

1208.

(1) Chron. Fossæ Novæ, p. 887, C.
(2) Rich. de S.-Germ., p. 982. C.
(3) Gesta Innocentii III, § 40.

1208. nement de l'Apulie, Pierre, comte de Celano, et Richard, comte de Fondi; puis il enjoignit à chaque possesseur de fief de renoncer désormais à toute guerre privée, et de soumettre les causes en litige à la décision de ces grands officiers. Pour aider le roi à pacifier la Sicile, on résolut d'envoyer à Palerme deux cents lances, et de les y maintenir pendant un an, à partir du mois de septembre. Les seigneurs et les villes de la terre de Labour devaient payer la solde de cette troupe d'après une répartition qui serait faite entre eux par des arbitres. S'il arrivait que quelqu'un osât de nouveau troubler la paix publique, les barons s'obligeaient à mettre sur pied des forces suffisantes pour la rétablir en se conformant aux ordres qu'ils recevraient des maîtres-capitaines ou du souverain pontife (1).

Aussitôt après la prise de Sora par les troupes papales, les bourgeois de cette ville et ceux d'Arce avaient adressé une supplique à la cour romaine pour être remis en possession des franchises et bonnes coutumes dont leurs ancêtres avaient joui depuis le règne de Roger jusqu'à la mort de Guillaume-le-Bon, mais que vingt années de troubles, et la tyrannie des officiers impériaux, avaient fait tomber en désuétude. Cette juste réclamation fut accueillie par le pape, qui mit les libertés de Sora et celles d'Arce sous la protection de l'Église (2).

(1) Ep. Inn. III, lib. 11, n° 132 et 133, t. II, p. 202.

(2) Rationabiles libertates, bonos, usus et consuetudines, etc., vobis concedimus, et confirmamus, etc. (Ib., n° 66, p. 163.)

Quant aux terres féodales du comté, il pria le roi 1208.
d'en gratifier Richard son frère, à la valeur duquel l'armée devait ses succès. Pour gage de sa reconnaissance, Frédéric envoya sur-le-champ dans la terre de Labour un protonotaire qui publia à son de trompe la décision royale par laquelle le comté de Sora devenait un fief direct du Saint-Siége sous la suzeraineté de la couronne de Sicile. Richard fit le serment et l'hommage lige au souverain pontife et à ses successeurs légitimes; il promit, à genoux et les mains dans celles d'Innocent, de le servir dans la paix et dans la guerre, sauf la fidélité qu'il devait au roi. Après cette cérémonie, l'investiture lui fut conférée par une coupe de vermeil que le chef de l'Église lui remit en présence des cardinaux (1).

Mais pendant qu'Innocent III travaillait avec ardeur à affranchir l'Italie méridionale du joug militaire sous lequel les peuples avaient long-temps gémi, une catastrophe, qui survint inopinément en Allemagne, porta un coup funeste à la famille d'Hohenstauffen, et mit Othon de Brunswic sur le trône impérial. Pour comprendre toute l'importance de ce grand fait, qui doit trouver ici sa place, il est indispensable de revenir sur nos pas et de mettre sous les yeux du lecteur un récit exact des évènemens de la Germanie depuis que deux princes, l'un Gibelin, et l'autre Guelfe, ont été proclamés rois des Romains. On vient de voir par quels

(1) 6 Oct. 1208. Ep. Inn. III, lib. 12, nº 5, t. II, p. 299.

1208. moyens le pape prétendait élever un mur de séparation entre le royaume de Sicile et l'empire ; voyons maintenant ses efforts pour faire triompher au nord des Alpes la politique de la cour romaine.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Affaires de l'Allemagne depuis l'élection des deux Rois. — Mort de Richard, roi d'Angleterre. — Le Pape essaie en vain de pacifier la Germanie. — Othon et Philippe recherchent ses bonnes grâces. — Instruction envoyée par Innocent III à ses Légats en Allemagne. — Le Pape prend parti pour Othon. — Ses efforts en faveur de ce prince. — Serment prêté à l'Eglise par Othon. — Les Gibelins rebelles aux ordres du pape. — Situation de la cour romaine; ses plans, sa politique. — Etat de l'Allemagne. — Vénalité des grands. — Les affaires d'Othon deviennent de plus en plus mauvaises. — Ses partisans l'abandonnent. — Souplesses de ce prince pour obtenir une protection plus efficace du Pape. — Philippe est sacré à Aix-la-Chapelle. — Tentatives d'accommodement avec le Saint-Siége sans résultat. — Philippe entre dans Cologne. — L'Allemagne presque entière lui obéit. — Négociations avec la cour romaine. — Le Pape se décide à traiter. — Deux cardinaux se rendent en Allemagne. — Philippe absous de l'excommunication. — Lettre du Pape à Philippe. — Conditions de la paix. — Othon refuse de céder la couronne. — Philippe est assassiné.

Depuis le double couronnement de Philippe de 1199-1200.
Souabe et d'Othon de Brunswic, le premier par les Gibelins de l'Allemagne, l'autre par la minorité guelfe, ces deux rivaux s'étaient fait une guerre non interrompue. Philippe, plus puissant que son antagoniste (1), obtint, dès le principe, des avantages

(1) Totum robur Imperii Philippo adhærebat. (Arnold. Lubec. chron., lib. 6, cap. 2, p. 451.)



1199-1200. notables. Il serait même entré dans Cologne, si le duc de Brabant n'eût amené toutes ses forces au secours de cette grande ville, le foyer de la faction guelfe. A cette époque, Richard Cœur-de-Lion fournissait à son neveu des subsides considérables. Mais au printemps de l'année 1199, le monarque anglais périt devant Chalus, en Limousin, au moment où il allait s'emparer des trésors qu'on gardait dans ce château, et qui appartenaient au comte de Limoges. Furieux d'une résistance opiniâtre, il venait de refuser une capitulation honorable aux assiégés, quand un simple arbalétrier, qui l'aperçut du haut de la muraille, le frappa d'un trait mortel. Non moins violent à son heure dernière qu'il l'avait été durant sa vie, Richard ordonna un assaut général, prit Chalus, et, avant d'expirer, fit pendre aux créneaux de la place la vaillante garnison qui l'avait défendue (1). La mort de ce prince, en retirant aux Guelfes les subsides de l'Angleterre, jeta plusieurs seigneurs de cette faction dans les rangs de Philippe. Privé d'un si puissant soutien, Othon ne pouvait se flatter de devenir le maître, si le pape n'embrassait sa cause avec ardeur. On sait déjà qu'il écrivait à Rome les lettres les plus pressantes; qu'il se faisait recommander aux bonnes grâces d'Innocent; qu'il réitérait de magnifiques promesses d'obéissance au Saint-Siége, sans que le prudent pontife, malgré ses griefs contre la famille d'Hohenstauffen, consentît à déclarer ses intentions. Mais au point où les choses étaient venues, l'Église ne pouvait se

(1) Roger. de Hoveden., ann. 1199, p. 791.

tenir plus long-temps dans la neutralité ; et puis- 1199-1200.
que le sacre conférait au roi le titre d'empereur, il fallait bien que le pape prît parti pour celui des élus qu'il devait couronner. De plus longues incertitudes eussent moins été un signe de modération que de faiblesse : elles pouvaient avoir pour résultat d'avilir l'autorité pontificale aux yeux des peuples. Toutefois, avant d'agir, Innocent voulut tenter une conciliation entre les partis. Pour atteindre ce but, il chargea le cardinal Conrad de Witelsbach, archevêque de Mayence et archichancelier de l'empire, de se présenter aux deux rois comme médiateur, d'en obtenir une longue trève, et de les disposer à la paix (1). Ce prélat éminent, élevé aux plus hautes fonctions de l'Église et de l'état, exerçait une grande influence sur les esprits. Nul ne semblait plus propre à remplir une mission si délicate ; mais ses efforts n'eurent pas le résultat qu'on en avait attendu. Comme Othon et Philippe, également jaloux du pouvoir suprême, refusèrent de conclure une trève générale de cinq ans, la guerre continua ses ravages dans une partie de l'Allemagne. Alors l'archevêque, protecteur secret de l'élu
des Gibelins, indiqua à Boppart, près de Coblentz, 1200.
pour le 31 juillet suivant, une diète électorale dans laquelle la couronne devait être conférée à celui qui obtiendrait le plus de suffrages. Mais avant cette époque, Othon, certain de succomber dans une semblable épreuve, supplia instamment le pape de menacer de la vengeance de l'Église quiconque refu-

(1) 7 Maii 1199. Ep. Inn. III, ed. Baluzio, lib. 2, nº 293.

1200. serait de le reconnaître pour roi des Romains (1). De son côté, Philippe envoya à Rome deux ecclésiastiques qui furent reçus en plein consistoire. « Depuis long-temps, leur dit le pontife, on aurait » dû soumettre à notre décision une cause sur la» quelle il nous appartient de statuer en dernier » ressort (2). Nous avons entendu vos paroles et la » lettre de votre seigneur; il nous reste à en con» férer avec nos frères les cardinaux. Puisse le ciel » nous donner un sage avis, afin que nous procé» dions sans aucune pensée mondaine, uniquement » préoccupés de la gloire de Dieu, de l'utilité de l'É» glise et du bien de l'état. » Dans une longue instruction écrite vers le même temps, pour être sans doute envoyée à sa légation en Allemagne, après avoir discuté tour à tour les droits des candidats à l'empire, au nombre desquels Innocent fait figurer en première ligne le jeune roi de Sicile; après avoir déduit les motifs qui, suivant lui, doivent faire exclure Frédéric et Philippe de Souabe, il demande que ceux qui ont le droit d'élire procèdent immédiatement à un nouveau choix, ou qu'ils s'en remettent à la décision arbitrale de la cour apostolique. Mais si l'on n'adopte aucun de ces deux partis il reconnaîtra Othon de Brunswic pour roi des Romains (3). Nous croyons utile de mettre sous les

(1) Reg. Imp., n° 20, p. 694.

(2) Ad apost. sedem negotium istud principaliter et finaliter dignoscitur pertinere. (Ibid., n° 18, p. 693.)

(3) Deliberatio super facto Imperii de tribus electis. (Reg. Imp., n° 29, p. 698 et seq.)

yeux du lecteur les principaux passages de cette pièce importante : ils l'instruiront mieux qu'un simple récit de la politique de l'Église romaine, et de la part qu'elle se réservait alors dans l'élection des empereurs. 1200.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

» Il est d'un intérêt d'autant plus grand pour le » Siége apostolique de veiller à ce que l'état soit » bientôt pourvu d'un chef, que l'empire lui ap- » partient en principe et en définitive (1). N'est-ce » pas en effet par le Saint-Siége, et pour la sûreté » du Saint-Siége, que l'empire a été transporté » de la Grèce en Occident? C'est de la main » du souverain pontife que le prince élu reçoit » la couronne; c'est cette même main qui l'in- » vestit de la dignité impériale : complément né- » cessaire du vote des électeurs (2). Henri VI lui- » même avouait pleinement ce fait, quand, après » avoir reçu l'onction sainte de notre prédécesseur, » Célestin d'heureuse mémoire, ce monarque de- » manda le manteau en signe d'investiture de l'em- » pire (3). Comme depuis peu l'enfant (Frédéric, » roi de Sicile), Philippe, et Othon de Brunswic, ont » été proclamés rois des Romains, il est dans l'or- » dre d'examiner cette triple élection sous le tri-

(1) Cum imperium noscitur ad eam principaliter et finaliter pertinere, etc. (Reg. Imp., n° 29, p. 698.)

(2) Imp. à S. Pont. finalem sive ultimam manus impositionem promotionis propriè accipit, dum ab eo coronatur et de Imperio investitur. (Ibid.)

(3) De Imperio per pallam auream petiit investiri. (Ibid.)

1200. » ple rapport du droit, de la convenance et de l'u» tilité. »

» Et d'abord, en ce qui concerne le fils de l'em» pereur, il semble au premier coup-d'œil qu'on » ne puisse contester ses droits, auxquels le ser» ment des princes donne encore plus de force. » Ce serment, quoiqu'il paraisse avoir été extor» qué, n'en lie pas moins les feudataires tout au» tant que celui que les Gabaonites surprirent aux » enfans d'Israël liait ces derniers, qui n'hésitèrent » point à l'observer. Ajoutons encore que, bien » que dans l'origine ce serment ait été arraché » par une sorte de violence, le père de Frédéric, » ayant reconnu ses torts, délia les princes de la » foi jurée, et leur rendit les lettres qu'ils lui » avaient écrites en cette occasion. Depuis, ils » élurent de nouveau ce même enfant; mais ce » fut de leur plein gré, d'un commun accord, et en » l'absence de l'empereur, circonstances qui sem» blent ôter tout moyen de revenir sur un tel en» gagement. En second lieu, comme les saintes » Écritures ont dit : *Pupillo tu eris adjutor*, tu se» ras le soutien de ton pupille, il ne paraîtra peut» être pas convenable que celui dont la tutelle » appartient au Siége apostolique, soit privé de » l'empire par la main qui doit le protéger. On » peut présumer aussi que, loin de tirer avantage » de cette exclusion, l'Église romaine pourrait s'en » repentir un jour; que quand le jeune prince sera » parvenu à l'âge de raison, et qu'il aura appris par » qui il a été écarté du trône impérial, il cher-

» chera à se venger; il attaquera nos possessions 1200.
» et nos priviléges; il retirera enfin de notre » obéissance le royaume de Sicile, pour lequel » il refusera au Siége apostolique l'hommage ac- » coutumé.

» Tels sont les argumens favorables à Frédéric; » passons maintenant aux objections. Une première » chose frappe les yeux : c'est que la promesse fut » illicite et le choix mauvais; car les princes por- » tèrent leurs votes sur une personne inhabile à » diriger les affaires publiques et hors d'état de se » conduire, c'est-à-dire sur un enfant de deux ans » qui n'avait pas encore reçu le baptême. Certes, il » serait difficile de justifier cette élection. En sup- » posant néanmoins le serment valide, il resterait » toujours à l'interpréter suivant l'intention de ceux » qui l'ont fait. Or, ils voulaient élire un souverain » pour régir les peuples, non à l'instant même, mais » seulement lorsqu'il serait en âge de régner. Et » comment, dès le berceau, pouvaient-ils juger » de son aptitude à gouverner? Cet enfant ne » pouvait-il pas être privé de la raison, ou se » montrer dans la suite indigne du rang suprê- » me? D'un autre côté, les princes croyaient » sans aucun doute que l'empereur, alors dans la » force de l'âge, garderait les rênes de l'état, » jusqu'à ce que son fils fût propre à les tenir » à son tour. Une circonstance imprévue, la mort » du père, survient; dès lors, ce qui a été convenu » est impossible; et comme l'autorité suprême ne » peut être exercée temporairement et par procu-

1200. » ration, que l'Église ne peut ni ne veut laisser le
» trône vacant, il est de son devoir d'y faire mon-
» ter un autre prince (1). Pour ce qui est de la con-
» venance, en vain il serait objecté que le fils de Henri
» est sous notre tutelle ; puisqu'en confiant ce jeune
» prince à nos soins on n'a pas exigé que nous lui
» fissions conserver le trône impérial, mais seule-
» ment le royaume de Sicile (2). N'oublions pas au
» surplus ce texte des saintes Écritures : *Væ terræ*
» *cujus rex puer est!* Malheur au pays dont un en-
» fant est le roi ! Quant à la question d'utilité, il
» est d'autant moins désirable que Frédéric ait l'em-
» pire, qu'il y réunirait son royaume héréditaire:
» réunion fatale à l'Église romaine (3). Et sans par-
» ler ici d'autres dangers non moins réels, ne pré-
» tendrait-il pas, à l'exemple de son père, refuser
» l'hommage et le serment pour ce royaume, sous
» le prétexte que l'honneur de sa couronne s'oppose
» à un acte semblable ? Ajoutons que ce ne sera ja-
» mais nous que Frédéric pourra accuser avec jus-
» tice de l'avoir dépouillé, mais bien plutôt son on-
» cle qui, non content d'envahir son héritage pa-
» ternel, ne cesse de machiner avec des satellites
» avides l'occupation des biens de sa mère, à la dé-
» fense desquels nous travaillons de tout notre pou-

(1) Videtur quòd liceat Imperio in alio providere. (Reg. Imp., nº 29, p. 698.)

(2) Cùm non sit nobis commissus ut ei obtineamus Imperium, sed Reg. Sicil. potiùs defendamus. (Ibid.)

(3) Et ex ipsâ unione confunderetur Ecclesia. (Ibid.)

» voir, non sans de grandes fatigues et des dépen- 1200.
» ses ruineuses (1).

» Quant à Philippe, son élection peut également » être réputée valable, parce qu'elle est l'œuvre de » la majorité, et que les plus riches et les plus puis- » sans de l'Allemagne y ont donné une pleine adhé- » sion. Ne devrions-nous pas y adhérer nous-mê- » me, suivant ces paroles du Seigneur : *Diligite ini-* » *micos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et* » *orate pro persequentibus, et calumniantibus vos* : » Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous » haïssent, et priez pour vos persécuteurs et pour » ceux qui vous calomnient? Mais ici de sérieuses » objections se présentent; Philippe avait été retran- » ché de la communion chrétienne par notre pré- » décesseur, et cette sentence était juste et régu- » lière : juste, parce que celui qu'elle frappait avait » envahi la plus grande partie des terres de l'É- » glise et dévasté le reste ; régulière, parce qu'après » plusieurs avertissemens inutiles, elle avait été pro- » noncée un jour de fête solennelle, dans la basi- » lique des saints apôtres. Philippe lui-même ose- » rait-il bien contester aujourd'hui un arrêt dont il a » humblement sollicité la révocation depuis qu'il » est élu, arrêt dont il s'est fait absoudre par l'é- » vêque de Sutri (2), qui a agi contrairement à nos » ordres? De ceci il résulte clairement que le duc » de Souabe était déjà sous le poids d'une excom-

(1) Sed maternam possessionem occupare per suos satellites machinetur, etc. (Reg. Imp., n° 29, p. 698.)

(2) Post electionem suam se fecit absolvi. (Ibid.)

1200. » munication, quand il a été proclamé roi des Ro-
» mains. Depuis lors, nous avons frappé d'anathème
» Markwald et ses fauteurs latins et allemands;
» et comme Philippe est à la fois fauteur et auteur
» des iniquités qu'ils ont commises, il est évident
» que cette condamnation pèse également sur lui et
» sur eux. De plus, comme personne n'ignore qu'au
» mépris de la fidélité promise au fils de son frère,
» il a envahi le royaume de Teutonie, et cherché,
» par toute sorte de moyens, à obtenir la puissance
» impériale, il doit être déclaré parjure. Ici on ob-
» jectera sans doute que, si nous réputons illicite
» le serment prêté à Frédéric, son oncle n'est point
» coupable pour l'avoir violé. Mais à notre tour
» nous répondrons que, malgré l'illégalité de l'en-
» gagement, ce prince ne pouvait s'en affranchir
» sans nous consulter, à l'exemple des Israélites
» qui s'adressèrent au Seigneur avant de rompre
» la parole donnée aux gens de Gabaon. Un au-
» tre motif non moins fondé, c'est que, si le
» fils continuait à succéder au père, le frère au
» frère, le trône impérial ne serait plus électif,
» mais se transmettrait par droit d'hérédité (1).
» Nous ne devons donc pas permettre que Phi-
» lippe parvienne à l'empire, et nous nous croyons
» d'autant mieux fondé à agir de la sorte, qu'en
» appuyant ce prince, nous armerions contre nous
» un ennemi furieux. De tout temps sa famille
» a rendu à l'Église romaine le mal pour le bien;

(1) Videretur Imperium ei non ex electione conferri, sed ex successione deberi. (Reg. Imp., n° 29, p. 699.)

» et pour en fournir de nombreuses preuves, il 1200.
» suffirait de rappeler les actions de Henri V, de
» Frédéric Barberousse, et du fils de ce dernier.
» Chacun sait à quels excès détestables Henri VI
» se porta durant son règne; comment à plusieurs
» reprises il occupa à main armée le patrimoine du
» prince des apôtres, et y commit de grandes dé-
» vastations; comment il fit couper le nez à certains
» serviteurs de nos frères; comment enfin il admit
» près de sa personne les meurtriers de l'évêque de
» Liége, et agrandit leurs fiefs. Non content de
» faire souffléter en sa présence l'évêque d'Osimo,
» il lui fit arracher la barbe, pour punir ce pré-
» lat d'avoir dit qu'il tenait la dignité épiscopale du
» Siége apostolique. Par les ordres de ce prince,
» Conrad *Musca-in-Cerebro* jeta en prison notre
» frère le cardinal d'Ostie, et fut ensuite comblé de
» biens et d'honneurs. Enfin Henri une fois maître
» de la Sicile, fit défense expresse aux clercs et
» aux laïques de ce royaume de se rendre à Rome,
» et d'appeler d'aucune cause au Saint-Siége.

» A son tour Philippe, loin de se repentir de ses
» actions coupables envers l'Église, persévère dans
» l'endurcissement. Tout récemment encore il pre-
» nait le titre de duc de Toscane et de Campanie; il
» osait dire que sa domination s'étendait jusqu'aux
» portes de Rome, et même sur cette partie de la
» ville appelée *Trans-Tiberim*. Aujourd'hui, il se
» sert de Markwald, de Diephold et de leurs com-
» plices, pour nous faire une guerre injuste et ravir
» le royaume de Sicile à notre autorité. S'il agit de

1200. » la sorte dans une situation précaire, que ne ferait-
» il pas si, ce qu'à Dieu ne plaise, il obtenait l'em-
» pire (1)? On doit donc trouver sage et utile que
» nous mettions un terme à ses violences avant qu'il
» devienne plus puissant. Les saintes Écritures
» nous enseignent d'ailleurs que dans les familles
» royales les enfans expient quelquefois les fautes
» de leurs proches. Le Seigneur lui-même a dit par
» la bouche de ses prophètes : *Ego sum Deus zelo-*
» *tes, vindicans peccata patrum in filios usque in*
» *tertiam et quartam progeniem in his qui oderunt*
» *me* : Je suis un Dieu jaloux, et je punirai les pé-
» chés des pères sur leurs descendans jusqu'à la
» troisième et la quatrième génération, dans ceux
» qui se montreront mes ennemis.

» Il reste maintenant à parler d'Othon. Comme
» ce prince a été porté au pouvoir par un petit nom-
» bre d'adhérens, on pensera peut-être qu'il ne
» nous est pas permis de le soutenir. Plusieurs
» seront même disposés à croire, que le Siége
» apostolique lui prête secours moins par zèle
» pour sa cause qu'en haine de Philippe. Mais si
» Othon n'a eu pour lui qu'une minorité, on ne niera
» pas du moins, que parmi les seigneurs investis
» principalement du droit d'élire, il n'ait obtenu
» autant ou même plus de voix que son adver-
» saire; on conviendra de plus que dans tous les
» cas, il faut avoir égard au mérite du candidat
» plus encore qu'au nombre des votans. Or Othon

(1) Quid faceret si, quod absit, imperium obtineret? (Reg. Imp., n° 29, p. 699.)

» convient mieux que Philippe pour gouverner 1200.
» l'Empire (1). Ajoutons, que si nous devons ne
» pas rendre à nos ennemis le mal pour le mal,
» nous ne sommes nullement tenus d'armer contre
» nous le bras des furieux, et de combler d'hon-
» neurs ceux qui persistent dans le mal. Il est dit
» dans les livres saints que le Seigneur a élevé les
» faibles et confondu les puissans : il a choisi en effet
» David simple pasteur pour le placer sur le trône
» d'Israël. On voit donc bien qu'il est juste, utile et
» convenable que nous accordions la faveur apos-
» tolique à Othon (2). A Dieu ne plaise que nous
» mettions jamais l'homme avant le créateur, ou que
» nous nous laissions effrayer par aucune puissance
» terrestre. Notre volonté est non seulement d'é-
» viter le mal, mais jusqu'à l'apparence du mal.

» D'après ce qui précède, nous ne croyons pas
» devoir insister pour que Frédéric obtienne l'Em-
» pire quant à présent (3) : nous refusons formel-
» lement notre approbation à Philippe ; et pour le
» reste, notre légat devra s'entendre avec les prin-
» ces, pour qu'ils réunissent leurs suffrages sur une
» personne digne de tout point du rang suprême,
» ou, s'ils ne peuvent s'accorder, qu'ils s'en rap-
» portent à notre décision juridique ou arbitrale (4).

(1) Et Otto magis sit idoneus ad regendum Imperium quàm Philippus. (Reg. Imp., n° 29, p. 700.)

(2) Videtur quòd et liceat, deceat, et expediat ipsi favorem apost. exhibere (Ibid.)

(3) Pro puero non credimus insistendum ut ad præsens debeat Imperium obtinere. (Ibid.)

(4) Vel se judicio aut arbitrio nostro committant. (Ibid.)

1200. » Mais si nul de ces expédiens ne leur convenait, » comme cette affaire ne permet plus de retards, » que non seulement Othon se montre dévoué à » l'Église, mais aussi qu'il descend de parens pieux, » savoir, du côté maternel, de la maison royale d'An- » gleterre, et par son père, de la famille de Saxe, » dont les membres, depuis l'empereur Lothaire » son bisaïeul, ont fait preuve d'un zèle constant » pour les intérêts du Siége apostolique, nous nous » déclarerions ouvertement pour lui; et après l'avoir » reconnu pour roi des Romains, nous l'appelle- » rions à Rome, où il recevrait la couronne im- » périale. »

La mort de Conrad, archevêque de Mayence, qui survint sur ces entrefaites, aggrava beaucoup la situation de l'Allemagne. L'évêque de Worms ayant été élu à sa place par les amis de Philippe, et Siegfried d'Eppenstein par la faction guelfe, il y eut à la fois deux rois et deux archichanceliers dans l'Empire. Les nonces apostoliques, privés de l'appui de Conrad, firent de vains efforts pour disposer les Gibelins en faveur d'Othon; l'espoir d'une paix prochaine s'évanouit comme un songe, et la diète germanique se sépara, laissant les affaires publiques plus embrouillées que jamais.

1201. Enfin le chef de l'Église, pressé par les Guelfes de se prononcer plus explicitement, envoie en Allemagne Guido, cardinal de Préneste, Philippe, notaire apostolique, et Egidio, acolyte. Le cardinal d'Ostie, rappelé de France pour être attaché à

cette légation, est chargé de proposer une dernière 1201.
fois un arrangement amiable; et, s'il échoue, de faire en sorte qu'on s'en remette aux conseils et à l'arbitrage de la cour romaine, sous la réserve expresse des libertés électorales et de la dignité de l'empire (1). Comme cette tentative a le sort des précédentes, Innocent, d'après l'avis des cardinaux, et en vertu des pouvoirs de saint Pierre qui lui ont été légitimement transmis, annule les sermens prêtés à Philippe, reconnaît Othon de Brunswic pour roi des Romains, et ordonne, sous peine d'excommunication, d'obéir à ce dernier, auquel il prend l'engagement de donner la couronne impériale, dès que les promesses faites par ce prince au Siége apostolique auront été remplies (2).

Ce pas franchi, Innocent embrasse avec zèle la cause d'Othon, en faveur duquel il déploie une activité remarquable : prières, démarches, menaces, rien ne lui coûte, pourvu qu'il grossisse les rangs du protégé de l'Église. A cet effet, il écrit aux principaux Gibelins, les presse de quitter le parti de Philippe, et essaie de lever leurs scrupules en les déliant de leurs sermens (3). Mais sa lettre ne produisit pas l'effet qu'il s'en était promis : des grands et jusqu'à des évêques, pour ne point la recevoir, fermèrent les portes de leurs villes; quelques mes-

(1) 1 Mart. 1201. Salvâ in omnibus tam libertate vestrâ quàm Imperii dignitate. (Reg. Imp., n° 33, p. 703.)

(2) Reg. Imp., num. 34 ad 46.

(3) Cum nos illud (juramentum), eo (Philippo) reprobato, decreverimus non servandum. (Reg. Imp., n° 43, p. 707. et seq.)

1201. sagers, envoyés par les Guelfes touchant cette affaire, furent arrêtés et pendus (1). Certains princes montraient tant d'éloignement pour obéir aux volontés du Saint-Siége que, s'il faut en croire le cardinal de Preneste, ils eussent élu un quatrième empereur, plutôt que d'accepter Othon de la main du pape. Cette opposition, loin d'ébranler la constance d'Innocent, semblait l'affermir dans ses desseins. Cherchant partout de nouveaux alliés, il s'adresse aux rois de France (2) et d'Angleterre; il recommande à celui-ci, plus intéressé que personne au triomphe d'Othon, d'employer à l'avantage de ce neveu les trésors que Richard lui a laissés en mourant (3). Jean-sans-Terre, autrement dit le comte de Mortain, venait, à l'exclusion d'Artus de Bretagne, de succéder à son frère Richard-cœur-de-Lion. Bien différent de ce dernier, en qui se résumèrent au plus haut point l'esprit chevaleresque, les goûts et les passions de son siècle; prince qui, à force de gloire, s'était fait pardonner des violences et des exactions inouïes, et laissait un nom populaire après un règne malheureux pour les peuples; Jean était un despote à la fois lâche et insolent, ambitieux et perfide. En lutte avec les barons anglais, qui exigeaient des garanties pour leurs libertés; brouillé avec les ecclésiastiques, dont il contestait alors les prétentions, mais aux pieds desquels il

(1) Quidam præterea nuntii à quibusdam principibus directi suspendio perierunt. (Reg. Imp., n° 51, p. 710.)

(2) Ibid., n° 47, p. 708.

(3) Ibid., n° 49, p. 710.

ne tardera pas à ramper; en guerre avec la France, 1201.
qui voulait reconquérir ses provinces occidentales; Jean, menacé de toutes parts, consentit volontiers à se rapprocher de son neveu, qu'il pourrait opposer à Philippe-Auguste, l'allié des Hohenstauffen. Il lui fournit d'abord quelques subsides, et, dès l'année suivante, il conclut avec lui une alliance offensive et défensive (1). Cet acte, digne d'attention, peut être considéré comme le prélude d'évènemens importans qui intéressent l'Europe entière et qui décideront plus tard, hors de l'Allemagne, la querelle des deux maisons de Souabe et de Brunswic.

Othon, certain de l'appui du souverain pontife, s'était rendu à Nuys, petite ville de l'archevêché de Cologne, où, le 8 juin de l'année 1201, il fit entre les mains des légats le serment que voici: « Moi, par la grâce de Dieu, roi des Romains toujours auguste, je promets à toi (2), monseigneur le pape Innocent, à tes successeurs et à l'Église romaine, de protéger de tout mon pouvoir le Siége apostolique, dont je défendrai les terres, les droits et les prérogatives, sans aucune exception. Non seulement je ne troublerai pas l'Église dans la jouissance des biens qu'elle a recouvrés jusqu'à ce jour, mais je l'aiderai à reprendre ceux dans la jouissance desquels elle n'est pas encore ren-

(1) 8 Sept. 1202. *Voyez l'acte dans Paertz*, Leges, *t.* II, *p.* 207.

(2) Tibi etiam Domino meo. *Ceci est contraire à l'usage qui ne permettait plus aux rois de parler au pape à la seconde personne du singulier, tandis que le pontife tutoyait les rois.*

1201. » trée; et si quelques-uns desdits biens tom-
» baient en mon pouvoir, je les lui restituerais
» sans en rien retenir. Ceci doit s'entendre de
» toutes les terres depuis Radicofani jusqu'à Cep-
» perano; de l'exarchat de Ravenne, de la Penta-
» pole, de la Marche, du duché de Spolette, de l'héri-
» tage de la comtesse Mathilde, du comté de Berti-
» noro, et d'autres seigneuries adjacentes, désignées
» dans des titres souscrits par divers souverains de-
» puis le temps de l'empereur Louis. Je me démets
» de ces territoires, ainsi que des honneurs et de
» la juridiction qui y sont attachés, sous la seule
» réserve que quand je serai appelé à Rome, soit
» pour y recevoir la couronne impériale, soit pour
» l'utilité de l'Église, tu ordonneras que je sois dé-
» frayé dans l'étendue de tes domaines. Autant qu'il
» sera en mon pouvoir, je t'aiderai à conserver et à
» défendre le royaume de Sicile (1). Je rendrai à
» toi, monseigneur Innocent, et aux papes qui ré-
» gneront après toi, l'obéissance et les respects que
» les pieux empereurs catholiques ont coutume de
» rendre au souverain pontife. Je suivrai tes con-
» seils et tes décisions pour assurer les priviléges
» du peuple romain et ceux des ligues de Toscane
» et de Lombardie. Je m'y conformerai de même
» en ce qui concerne le roi de France. S'il arri-
» vait que le Siége apostolique fût, à cause de moi,
» impliqué dans une guerre, je le soutiendrais, et,
» au besoin, je l'indemniserais de ses dépenses.

(1) Adjutor etiam ero ad retinendum et defendendum Ecclesiæ Rom. regnum Sicil. (Reg. Imp., n° 77, p. 723.)

» L'engagement que je contracte sera renouvelé de 1201
» vive voix et par écrit, lorsque la couronne im-
» périale me sera donnée à Rome. Fait à Nuys,
» au diocèse de Cologne, le 6 des Ides de juin de
» l'an de l'incarnation 1201, en présence de Phi-
» lippe, notaire, Egidius, acolyte, et Richard, écri-
» vain de monseigneur le pape. »

Après avoir reçu ce serment, le cardinal de Préneste, dans une assemblée publique tenue vers la fin du même mois à Cologne (1), annonce qu'il retranchera de la communion chrétienne ceux qui refuseraient d'obéir à Othon, ou qui tenteraient, par un moyen quelconque, de lui fermer le chemin du trône (2). Mais de toutes parts les Gibelins protestent contre une sentence qu'ils appellent injuste et illégale. Philippe éclate en reproches, et accuse Innocent d'une coupable ambition. « Si le chef de
» l'Église, s'écrie-t-il en pleine diète, s'oppose à
» nous avec tant d'opiniâtreté, c'est que nous n'a-
» vons pas attendu humblement du Siége aposto-
» lique la permission d'accepter vos suffrages. Mais
» sachez bien que l'indépendance germanique est
» à jamais perdue, si vous ne pouvez choisir un
» roi sans le bon plaisir du pape. » Alors les prélats et les princes laïques voulant mettre des bornes aux entreprises des légats, se donnent rendez-vous à Bamberg : le jour de Noël (3), ils y signent un ma-

(1) Circa festa Apost. P. et Pauli. (Godef. mon. annal., p. 307.)

(2) Excommunicatis omnibus qui se ei ducerent opponendos. (Ibid., n° 51, p. 710.)

(3) Reg. Imp., n° 61, p. 715.

1201. nifeste énergique, qu'ils envoient à Rome par l'archevêque de Salzbourg, l'abbé de Salem et le margrave d'Ostfalen. Cette pièce contenait le passage suivant : « Où avez-vous donc jamais lu, ô souve-
» rain pontife, et vous, saints pères cardinaux de
» l'Église, où avez-vous entendu dire qu'un seul
» de vos prédécesseurs ait, par lui-même ou par
» des délégués, pris part à l'élection du roi des Ro-
» mains au point de se croire électeur, ou de s'ar-
» roger le droit d'infirmer le choix des princes? A
» cela que pouvez-vous répondre? L'élection des
» papes n'était-elle pas, au contraire, soumise à
» l'approbation impériale, et les choses ne demeu-
» rèrent-elles pas ainsi jusqu'à l'époque où le roi
» Henri abandonna cette prérogative de la cou-
» ronne (1)? Mais si la simplicité des laïques leur a
» fait perdre un droit légitime, est-ce un motif pour
» que le souverain pontife s'en arroge un qui, dans
» aucun temps, ne lui a appartenu (2)? Nous ne re-
» connaissons pas de juge supérieur dans l'exer-
» cice de nos attributions électorales; et, en cas de
» dissidence, c'est aux seuls électeurs qu'il appar-
» tient de prononcer (3). »

1202. A la lecture de cette lettre, Innocent s'aperçut

(1) Ut nullus missorum nostrorum cujuscumque impeditionis argumentum in electione Rom. Pontif. componere audeat omninò prohibemus. (Lex Henr. III. Vide Annal. Eccl., anno 1041, § 7.)

(2) Ad bonum quod nunquam habuit quomodo manum ponit? (Reg. Imp., n° 61, p. 715.)

(3) Si in se scissa fuerit, non est superior judex. (Ibid.)



que les légats étaient allés trop vite. Il se hâta de leur recommander plus de réserve, tout en persévérant dans une entreprise au succès de laquelle le Saint-Siége attachait tant d'importance (1). Comme les Gibelins refusèrent de se soumettre, la guerre continua durant plusieurs années entre les deux rois. Ajoutons que tandis que l'Allemagne consumait ses forces dans cette lutte intestine, elle achevait de perdre toute autorité au sud des Alpes. La Péninsule se détachait de l'empire, sans que le sort des républiques italiennes, affranchies du joug impérial, en devînt plus heureux. Non seulement les turbulentes communes lombardes ne pouvaient garder la paix entre elles, mais des dissensions éclataient chaque jour dans l'intérieur des villes entre les nobles et le peuple, qui se disputaient le pouvoir. On sait déjà à quels déchiremens le royaume de Sicile était alors en proie. Rome elle-même semblait menacée de troubles prochains; et le pape, occupé d'autres affaires importantes dont il est utile de dire ici quelques mots, recommandait aux Italiens la paix et l'obéissance aux ordres de l'Église : paroles impuissantes pour apaiser l'irritation des esprits. 1202.

Depuis son avènement au pontificat, Innocent ne cessait d'exciter les nations chrétiennes à une croisade générale, objet constant de la préoccupation des papes au XIIe et au XIIIe siècle. Plein de confiance dans le zèle et la piété des fidèles, dit un historien moderne, il avait annoncé d'avance aux Orien-

(1) Reg. Imp., n° 56, p. 712.

1202. taux les secours de l'Occident (1). Ses missionnaires promettaient des indulgences tellement étendues à ceux qui feraient en personne le saint pélerinage, ou qui y contribueraient suivant leurs facultés, que beaucoup de nobles prirent la croix. Pour donner le bon exemple, le pape avait ouvert son trésor; il fit fondre sa vaisselle et défendit de servir sur sa table, jusqu'à la fin de la guerre, d'autres vases que des plats grossiers de terre ou de bois. Mais cette humilité sans fiction, ce détachement des vanités mondaines, vertus apostoliques qui honorent Innocent dans sa vie privée, ne faisaient pas perdre de vue au chef de l'Église les intérêts du Saint-Siége, ni le plan qu'il méditait d'élever la puissance pontificale au-dessus de la puissance temporelle. Il retrouvait, au besoin, toute sa fierté, et parlait aux rois le langage énergique d'un vicaire de Dieu, soit qu'il voulût les attirer sous la bannière du Christ, soit qu'il les rappelât à l'obéissance, ou qu'il crût devoir censurer leurs actes, leurs mariages ou leurs opinions religieuses. Sa volumineuse correspondance est un monument précieux dans lequel ce pontife, l'un des hommes les plus remarquables qui se soient assis sur le trône des apôtres, développe la politique de la cour romaine, et porte une vive lumière sur les évènemens de cette époque. On l'y voit tout à la fois prêcher la croisade en France, prescrire à Philippe-Auguste de se séparer d'Agnès de Meran, que ce prince avait épousée sans l'autorisation pontificale, et

(1) Michaud, Histoire des Croisades, liv. 10, t. III, p. 84.

lui enjoindre de faire sortir du cloître où elle était 1202.
reléguée, la reine Ingelburge, sa femme légitime, dont l'Église ne voulait point ratifier le divorce. Comme le monarque français résiste, son royaume est mis sous l'interdit, et Philippe, à la vue de son peuple saisi d'épouvante, est contraint de céder (1202). Pendant ce temps, les barons de la Champagne, de la Picardie et de la Flandre, entraînés par l'éloquence d'un simple prêtre appelé Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prennent la croix pour la délivrance du saint Tombeau ; ils se rendent à Venise, d'où l'on devait les transporter à prix d'argent en Syrie (1199–1203). On sait sans doute comment cette expédition, sur laquelle reposaient de si grandes espérances, eut pour résultat de renverser le trône vermoulu des successeurs de Constantin, et d'établir un empire franc sur les rives du Bosphore (1204). En moins de huit années, deux autres croisades furent encore entreprises, l'une contre les Maures d'Espagne, qu'on refoula dans le sud de la péninsule ibérique (1212) ; l'autre, plus sérieuse, contre les Albigeois du Languedoc et le comte de Toulouse, fauteur de leur hérésie (1206) : guerre terrible, dans laquelle le Saint-Siége luttait pour son principe ; la monarchie des Capétiens, pour établir sa domination sur les provinces méridionales de la Gaule, et celles-ci pour leur indépendance. En rapprochant ces faits de ceux de l'Allemagne et de l'Italie, le lecteur pourrait supposer que le souverain pontife, succombant sous un fardeau trop lourd, poursuivait parfois avec moins d'ardeur la pensée

1202. d'établir au profit de l'Église un grand protectorat, une espèce de lieutenance universelle de la puissance divine pour les choses temporelles aussi bien que pour les spirituelles : projet gigantesque depuis longtemps formé par les papes. Cependant les choses ne se passaient point ainsi : l'esprit vaste d'Innocent III pouvait suffire à tout ; et comme les circonstances favorisèrent ses vues, et qu'il sut les mettre à profit, en peu d'années, plusieurs souverains se soumirent à ce protectorat, ou, si l'on veut, à cet empire ecclésiastique dont, un siècle et demi plus tôt, Grégoire VII avait élargi les bases. Mais pour bien concevoir la nature de cet empire, il faut en retrancher toute idée de gouvernement direct et de possession matérielle des provinces, que jamais aucun pape ne chercha à obtenir hors des limites de l'Italie. Innocent laissait aux rois l'exercice du pouvoir dans son intégrité ; mais, empruntant au régime féodal la forme de son organisation, il prenait le titre de suzerain, et stipulait, comme marque de vasselage, un cens assez faible au profit de l'Église romaine. Il donnait des investitures et recevait le serment de fidélité : prérogative importante qui, jointe à un pouvoir spirituel sans limites, devait rendre le pontife de Rome le protecteur et l'arbitre suprême du monde chrétien. Opposant, comme Grégoire VII, au droit de conquête, celui de l'intelligence et de la civilisation, Innocent III voulait affranchir la Péninsule de la domination germanique, puis établir à Rome le siége d'une puissance modératrice non moins universelle que l'Église, et fondée,

comme elle, sur des principes de paix et de pro- 1202.
grès, à l'exclusion de la force brutale qui avait jusqu'alors dominé le monde. Déjà, sous le pontificat de Luce II (1144), Alphonse Ier, roi de Portugal, s'était soumis à une redevance envers le Saint-Siége. Sanche ayant, en 1199, renouvelé cet engagement, et promis d'acquitter le tribut annuel de cent bysantines d'or (1), fut placé, lui, son royaume et ses biens présens et à venir, sous la protection du prince des apôtres (2). Le roi d'Aragon fit plus encore (1204): il déposa sa couronne sur le maître-autel de la basilique de Saint-Pierre, et la reçut des mains du pape, moyennant le cens de 250 massenutines et le serment de fidélité (3). Déjà la Suède et le Danemarck payaient un tribut (4); la Pologne devait bientôt suivre cet exemple (1207) (5). Enfin cinq ans plus tard, le roi Jean d'Angleterre, pour échapper à l'invasion dont le menaçait Philippe-Auguste, allait faire à son tour l'hommage lige à l'Église romaine à peu près dans les mêmes termes que les rois de Sicile, et payer annuellement mille marcs sterlings (6). On conçoit que les deux concurrens à l'empire, Philippe et Othon lui-même, malgré le besoin que ce dernier

(1) *Bysantines* ou *Besans*; monnaie impériale de Constantinople, dont le poids moyen de 1 gros 7 gr. 1/2 vaudrait environ 13 fr. 50 c. de notre temps.

(2) Ep. Inn. III, lib. 1, n° 441, t. I, p. 261.

(3) Gesta Inn. III, § 121, p. 99.

(4) Ep. Inn. III, ed. Du Theil, lib. 7, n° 155, p. 580.

(5) Ibid. Non. Januar. (5 Janv. 1207, lib. 9.)

(6) Ep. Inn. III, ed. Baluz., lib. 16, n° 77, t. II, p. 786.

1202. avait de la protection d'Innocent III, ne devaient pas voir sans inquiétude les progrès rapides de la puissance ecclésiastique. Mais épuisés par leur lutte, forcés, s'ils veulent obtenir la couronne impériale, de solliciter la faveur du pontife, et de lui promettre des concessions ruineuses pour l'empire, quels obstacles pourraient-ils opposer à ses vues, tant que l'Allemagne sera la proie des factions (1)?

1202-1203. Pendant deux ans, les chances de la guerre civile furent tantôt favorables, tantôt contraires à chacun des deux rois qui, ne trouvant pas toujours dans les grands de l'Allemagne un dévouement désintéressé, voyaient des amis, souvent même des proches, passer d'un camp à l'autre et trahir leur foi pour un profit sordide « C'est ainsi, dit un » chroniqueur témoin de ces faits, que les princes » de la terre et les barons, habitués à des intrigues » diaboliques, ne tiennent aucun compte de leurs » sermens, violent sans pudeur les promesses les » plus solennelles (2), et, confondant la vérité avec » le mensonge, quittent Philippe pour son antago» niste. » L'une des plus éclatantes de ces défections fut celle de Hermann, landgrave de Thuringe, le fils d'une sœur de Barberousse. Au retour de la Terre-Sainte, en 1199, ce prince, après avoir d'abord hésité entre les deux factions qui se disputaient l'empire, s'était rallié à Philippe, son cousin germain, et en avait reçu, à titre de bénéfices royaux,

(1) Voyez à la fin du volume, Pièces justificatives, n° 1.
(2) Conrad. abat. Usperg. chron., p. 235.

plusieurs riches domaines, tels que Northausen, 1202-1203.
Mulhausen et d'autres terres (1). Son nom est écrit au bas de la protestation énergique envoyée à Rome en 1201. Mais moins de deux ans plus tard, les vives instances du pape, et peut-être l'espoir d'obtenir de nouveaux avantages dans les rangs contraires, lui firent déserter son parti, et rompre sans scrupule des liens étroits de famille (2). Ottocar, roi de Bohême, l'un des premiers à proclamer Philippe, qui lui avait donné la couronne royale, passa aussi du côté d'Othon. Ottocar venait de répudier sa femme, sœur du marquis de Misnie, et de s'unir à une fille du feu roi de Hongrie, Bela III. Les princes de la Saxe, voulant venger l'injure faite à leur race, coururent aux armes, et Philippe, forcé d'intervenir dans cette querelle, s'était prononcé pour eux ; ce qui jeta Ottocar dans les rangs des Guelfes. Othon, transporté de joie, se crut maître de l'Allemagne. « Notre situation s'améliore chaque jour, écrivait-» il au souverain pontife (3). Déjà le roi de Bohême, » le landgrave de Thuringe et le marquis de Mo-» ravie ont embrassé notre cause, attirés vers nous » bien moins par notre puissance que par vos dé-» marches et par l'éclat de cette protection active » dont vous nous donnez sans cesse de plus gran-» des preuves. Nous avons tout lieu de croire que les » ducs d'Autriche et de Bavière, se soumettant à vos

(1) Chron. S. Petri Erfurt., ed. Menek., t. III, p. 234.
(2) Arnold. Lubec. chron., lib. 6, cap. 5, p. 445.
(3) 1203. Status noster de die in diem prosperatur (Reg. Imp., n° 106, p. 735.)

1202-1203. » ordres, nous prêteront avant peu serment de
» fidélité. Loin d'attribuer un si heureux chan-
» gement aux seuls efforts de notre excellence,
» c'est à Dieu et à l'Église romaine que nous re-
» connaissons en être redevables. Oui, tant que le
» Seigneur nous conservera la vie, nous répéterons
» que, sans vous et sans l'appui du Siége apostoli-
» que, nos espérances se seraient évanouies en fu-
» mée et en poussière (1). »

1203. Philippe, surpris d'une réaction dont il redoutait les suites, essaya de se rapprocher du pape, et lui offrit une satisfaction proportionnée aux fautes qu'il avait pu commettre. Ses instances ne restèrent pas sans effet : Innocent, toujours prêt à accueillir le pécheur repentant, envoya en Allemagne l'abbé des Camaldules et frère Oddo, moine de Salem, qu'il chargea d'ouvrir les voies à la rentrée de Philippe dans la communion des fidèles (2). Ce prince prétendait n'avoir pas été frappé de l'anathème, dont, suivant lui, Célestin III l'avait seulement menacé. Il fit au surplus, entre les mains des nonces et en présence de plusieurs prélats, une déclaration formelle de ses sentimens chrétiens, et il énuméra les concessions qu'il promettait de faire au pape pour en obtenir la couronne impériale. En premier lieu, il s'obligeait à

(1) In cinerem et favillam negotium nostrum redactum fuisset, si manus vestra in partem nost. non declinasset. (Ibid)

(2) Voyez le titre original dans le recueil de Paertz, *Monumenta German. Hist., Leges*, t. II, p. 208. Il porte la date de 1205; mais c'est sans doute une altération.

conduire lui-même, aussitôt que la paix serait ré- 1203.
tablie, une grande armée en Palestine. Les terres de l'Église au pouvoir de Philippe seraient restituées sans exception ; il aiderait le pape à réformer les monastères qui s'écarteraient de la règle, et renoncerait au droit de régale sur les biens des ecclésiastiques décédés. Il promettait de ne plus s'opposer à l'admission des prélats canoniquement élus ; et, autant qu'il serait en son pouvoir, il excepterait les biens du clergé de toutes exactions et charges extraordinaires. « Si le Dieu tout-puissant, disait-» il, soumet à nous, ou à notre beau-frère Alexis » L'Ange, le royaume de Constantinople, nous pre-» nons ici l'engagement de réunir l'Église grecque à » l'Église romaine(1). Désormais nous mettrons au » ban de l'empire tout homme qui aurait encouru » l'excommunication pontificale (2); et, de plus, » pour cimenter entre le seigneur pape et nous-» même une paix durable, nous donnerons une de » nos filles en mariage à son neveu (3). » Les témoins de cet acte étaient l'évêque de Constance, les abbés de Salem et de Borgo San-Sepolcro, Henri, maréchal de l'empire, et plusieurs autres. Ces offres magnifiques étaient-elles sincères? On ne peut l'affirmer. Quoi qu'il en soit, les nonces n'étaient pas autorisés à traiter sur ces bases, et la négociation, à peine ouverte, avorta entièrement. Phi-

(1) Si Deus Reg. Græc. mihi vel leviro meo subdiderit, Eccl. Constaut. Rom. Eccl. faciam fore subjectam. (art. 7.)

(2) Ibid., art. 9.

(3) Filiam meam nepoti ejus in conjugium dabo. (art. 10.)

1203. lippe s'était flatté trop vite que le souverain pontife abandonnerait Othon ; il en avait laissé répandre la nouvelle ; et on croyait dans toute l'Allemagne que la couronne était offerte au premier. Mais Innocent fit démentir ce bruit mensonger. « Nous » affirmons en conscience et devant Dieu, écrivit- » il, que nous n'avons autorisé ni le prieur des Ca- » maldules, ni aucun autre nonce, à promettre au » duc de Souabe le sceptre impérial, mais seule- » ment à négocier son retour dans le sein de l'É- » glise, ce qu'il avait à plusieurs reprises sollicité » avec respect. On ne doit pas nous croire ca- » pable de renoncer légèrement à un plan arrêté » après de mûres réflexions, et encore moins » de suivre en boitant deux chemins à la fois (1). »

1204. Mais tandis que le protégé du Saint-Siége se croyait le plus près du but, et annonçait au pape la chute prochaine de son ennemi, l'inconstante fortune prodiguait à Philippe de nouvelles caresses. La guerre portée par les Gibelins dans la Thuringe leur fut favorable : le landgrave, voyant ses terres mises à feu et à sang par les Bohémiens, ses alliés, et par les Autrichiens, les Bavarois et les Saxons, alliés de Philippe, se jeta aux genoux de ce généreux parent, auquel il donna son propre fils en otage (2). Othon, malheureux et délaissé, se montrait de plus en plus humble et reconnaissant envers la

(1) 9 Sept. 1203. Non credas quòd velimus in duabus viis, inæqualibus gressibus claudicare. (Reg. Imp., n° 90, p. 79.)
(2) 1204. Chron. S. Petri Erfurt., p. 235, A.

cour romaine. Souplesses, protestations, sermens, 1204.
il n'épargnait rien pour arriver à son but. S'il désirait l'empire, c'était pour le gouverner d'après les sages conseils de son protecteur. Il renonçait en termes formels à toutes prétentions sur les provinces dont Innocent se déclarait le maître, et il s'obligeait même à protéger le jeune roi de Sicile, ce qui voulait dire qu'il seconderait les efforts du pape pour expulser du royaume les officiers allemands soutenus par Philippe. De son côté, Innocent III, ferme devant un premier revers, écrivait lettres sur lettres, faisait agir ses légats, encourageait les Guelfes (1), menaçait les Gibelins de sa vengeance, les pressait d'accepter pour leur roi l'élu du Siége apostolique (2). Non content de chercher des alliés en France et en Angleterre, il parlait d'anathème à quiconque abandonnait Othon; il déposait les évêques transfuges de son parti, et en faisait recevoir d'autres, sans se mettre en peine des troubles qui pouvaient en résulter dans les diocèses. Les principales difficultés venaient presque toujours d'Othon lui-même, prince vaillant et propre à la guerre, mais dont l'avidité sans bornes, les manières trop souvent hautaines et brusques, faisaient vaciller ses amis dans leur dévouement. Philippe, riche, généreux et d'un abord facile, savait se prévaloir des fautes de son ennemi pour grossir les rangs de son armée. Le roi de Bohème revint à lui un des premiers, et

(1) Reg. Imp., n° 119, p. 742.
(2) Ibid., n° 109, p. 737 et passim.

1204 en obtint la promesse d'unir son fils, appelé Venceslas, à Cunégonde, la seconde des filles de Philippe, dès que cette enfant serait nubile. Le comte de Juliers offrit ses services, et eut, à titre de bénéfice, une pension de 600 marcs sur le trésor impérial, des chevaux, des pierreries, des fourrures précieuses et d'autres riches présens (1). A son tour Henri Ier, duc de Brabant, le beau-père d'Othon, quitta en 1204 le parti guelfe, dont il avait été longtemps le plus ferme soutien. Jusqu'alors le mariage de sa fille n'avait point été consommé, sous le prétexte banal de parenté au degré défendu par l'Église. Innocent III, jaloux de conclure cette alliance, eut soin d'offrir les dispenses nécessaires; et comme il apprit que le duc de Brabant, gagné par Philippe, s'efforçait de retirer sa parole, il menaça du glaive ecclésiastique Henri, sa femme et ses domaines (2). D'après la correspondance pontificale, l'une des clauses de l'accord qui, au mépris des menaces du pape, fut conclu avant la fin de l'année entre le duc et Philippe, était le mariage de Marie de Brabant avec Frédéric, roi de Sicile; ce qui prouverait que, loin d'abandonner son neveu, Philippe cherchait au contraire à rattacher ce jeune prince à l'Allemagne (3). Le duc de Brabant obtint

(1) 1204. DC marcas in beneficio concessit. (Arnold. Lubec. chron., lib. 7, cap. 1, p. 500.)

(2) 26 Octob. 1204. Reg. Imp., num. 66 et 111, p. 719 et 739.

(3) Cum Philippo tractatum, ut eam Regi Siciliæ copules in uxorem. (Ibid., n° 111, p. 738.)

l'investiture de plusieurs fiefs, avec le privilége de les transmettre aux femmes, en cas d'extinction de la ligne masculine. Son fils fiança la troisième des filles du roi Philippe ; il reçut lui-même en présent trente chariots de vin de Boppart, l'un des meilleurs crus du Rhin, et pareille quantité de bon vin d'Alsace (1). Henri de Brunswic, le propre frère d'Othon, mécontent du lot qui lui était échu dans l'héritage paternel, ne tarda guère à se joindre aux Gibelins, et on lui céda la ville de Goslar, que Barberousse avait toujours refusée à son père (2). Enfin, dans une assemblée tenue à Coblenz le jour de la Saint-Martin, l'adversaire le plus constant des Hohenstauffen, celui qui avait donné le trône à Othon, et s'était toujours montré plein d'ardeur pour la cause des Guelfes, Adolphe, archevêque de Cologne, se sépara d'un parti ruiné, et entra dans les rangs de Philippe, dont il reçut neuf mille marcs d'argent, des terres voisines de ses domaines, et la confirmation de son duché de Westphalie (3). Une violente querelle qui avait eu lieu en 1202 entre le prélat et le monarque, pour les douanes et les monnaies de Cologne, était l'origine de cette défection éclatante (4), que le pape punit en privant Adolphe de la dignité archiépiscopale (5). Le 1er janvier de l'année suivante, 1205, il y eut à Aix-la-Chapelle 1204.

(1) Hurter, Hist. d'Innocent III, t. I, p. 89.
(2) 1204. Chron. Montis-Sereni, ap. Menecken, t. II, p. 220.
(3) Scheid, Origines Guelficæ, t. II, p. 633.
(4) 1202. Godefridi monachi annales, p. 367.
(5) 1205. Reg. Imp., n° 118, p. 742.

1205. une diète où la plupart des grands de l'empire se trouvèrent réunis. Philippe, dont le sacre était à ses propres yeux nul dans la forme, avait résolu de se faire couronner une seconde fois, en observant les rites auxquels les Allemands attachaient, comme on le sait, beaucoup de prix. Il quitta les ornemens royaux, et feignit d'abdiquer la dignité de roi des Romains, que le suffrage unanime des princes lui rendit au même instant (1). Cinq jours après, il reçut l'onction sainte dans la principale église d'Aix, par le métropolitain de Cologne; il prêta le serment ordinaire et fit couronner la reine, en présence des seigneurs et d'une grande foule de peuple.

A cette époque, Othon comptait encore dans son parti son jeune frère Guillaume et le duc de Gueldres, son beau-frère. Les bourgeois de Cologne, également favorables à sa cause, s'étaient prononcés avec chaleur contre la défection d'Adolphe d'Altenau, leur archevêque. Sur les instances du souverain pontife, ils firent publier dans les paroisses et les nombreux couvens de la ville la sentence d'anathème qui frappait ce prélat; et, par une nouvelle élection, ils portèrent au siége archiépiscopal un diacre de leur église, appelé le comte Brunon de Sayn. Comme les suffragans de ce dernier refusèrent d'assister à son sacre, il eut l'autorisation d'y appeler tels évêques qu'il voudrait (2).

(1) Regium nomen et coronam deponit, et ut concorditer ab omnibus eligatur, precatur. (Godef. monach., p. 375.)

(2) Ep. Inn. III, ed. Du Theil, lib. 8, nº 175, p. 801.

Il est à remarquer qu'à cette occasion le pape pré- 1205.
tendant s'appuyer sur le droit apostolique, confirma les libertés, priviléges et bonnes coutumes conférés jusqu'à ce jour par les empereurs au peuple de Cologne (1), nouveauté qui dut paraître étrange aux défenseurs des prérogatives impériales. Adolphe et Brunon armèrent l'un contre l'autre. Philippe vint en personne mettre le siége devant la ville; mais il y trouva une vigoureuse résistance. Les murailles, flanquées de grosses tours, étaient défendues par une milice plus nombreuse que les assaillans. Après de vains efforts pour emporter la place, il fallut, au bout d'une semaine, abandonner cette entreprise. Dans leur retraite, les Gibelins dévastèrent le territoire de Cologne, dont les principaux bourgs furent par eux réduits en cendres (2). Ces ravages eurent bientôt ébranlé la constance des riches marchands de la ville, qui se mirent dès lors à désirer
la fin des troubles. Dès l'année suivante, Philippe 1206.
revint avec de nouvelles forces. Comme il se disposait à détruire ce qui avait été épargné durant le premier siége, la bourgeoisie, dont cette guerre ruinait le commerce, ouvrit les portes de Cologne, donna des otages, et fit au prince gibelin le serment de fidélité. Brunon, le nouvel archevêque, pris dans une sortie, fut envoyé dans les prisons de Trifels (3). Othon, qui était dans la ville, s'évada avec un petit nombre de ses partisans, et par-

(1) Scabinis et pop. Colon. (Ep. Inn. III, l. 8, n° 176, p. 801.)
(2) Godefridi monachi annales, p. 376.
(3) 1206. Chron. S. Petri Erfurt., p. 235, C.

1206. vint à se réfugier à Brunswic, d'où il passa en Angleterre pour y solliciter de nouveaux subsides.

Cependant, malgré la tournure heureuse de ses affaires, Philippe savait qu'il ne devait point trop se fier sur l'avenir, si le Saint-Siége ne cessait de lui être hostile. Les Guelfes, gagnés à force d'argent, pouvaient bien, en effet, le quitter un jour comme ils avaient quitté Othon. Les Gibelins eux-mêmes resteraient-ils unis à sa cause, quand les trésors de Trifels et les biens de son frère, qu'il leur prodiguait, seraient épuisés. Ces réflexions ranimèrent le désir qu'il avait depuis long-temps de se réconcilier avec le souverain pontife. Pour atteindre son but, ce prince lui fit présenter par le prieur des Camaldules une longue lettre dans laquelle, revenant sur son élection, dont il expliquait l'une après l'autre toutes les circonstances, il réfutait avec mesure les griefs de la cour romaine, et se lavait des imputations dont ses ennemis l'avaient chargé. « Dieu, qui voit le fond des cœurs, nous est témoin, » écrivait-il, que, loin de courir après le pouvoir » suprême, nous ne l'avons accepté qu'après avoir » inutilement mis en usage tous les moyens de le » conserver à notre neveu (1). Nous affirmons sans » aucune crainte, et en invoquant le nom de Jésus-» Christ, dont nous attendons le salut de notre âme, » qu'en suivant cette voie, nous n'avons été conduit » ni par des vues cupides, ni par un vain désir de » gloire ou d'autorité. Vous pouvez d'autant mieux

(1) Ad quod nos, Deo teste, omni studio et omni ingenio laboravimus. (Reg. Imp., n° 136, p. 747.)

» croire à nos paroles, que vous n'ignorez pas, très 1206.
» saint Père, qu'aucun prince dans l'empire ne nous
» égalait en richesses et en puissance. Ne possé-
» dions-nous pas, en effet, des forteresses inexpu-
» gnables, des villes, d'immenses domaines? Le bois
» de la vraie croix, la sainte lance et tous les or-
» nemens impériaux, étaient entre nos mains; no-
» tre trésor regorgeait d'argent et de bijoux pré-
» cieux; nos vassaux ne pouvaient se nombrer.
» Comme, le jour de notre élection, nous avons pro-
» mis d'être le défenseur de l'Église, nous voulons
» la protéger et la servir selon nos moyens. Nous
» eussions donc accepté volontiers une trève avec
» le seigneur Othon, si vos envoyés eussent pu
» parvenir jusqu'à lui (1); mais afin de vous prouver
» combien nous avons à cœur de rétablir la bonne
» harmonie entre vous et nous, de mettre un terme
» aux querelles du sacerdoce et de l'empire (2),
» nous nous en rapporterons, pour les articles d'une
» paix définitive, à la décision de vos cardinaux et
» de nos princes, hommes probes et dignes de la
» plus entière confiance (3). Du reste, ayant hérité
» du bienheureux Pierre le droit de lier et de dé-
» lier, et n'étant soumis à l'autorité de personne
» dans de telles matières, vous prononcerez selon
» votre conscience sur les dommages que vous avez

(1) Si nuntii vestri usque ad eum pervenisse potuissent. (Reg. Imp., n° 136, p. 747.)

(2) Inter sacerdotium et Imperium. (Ibid.)

(3) Subjiciemus nos vestris card. et nostris principibus. (Ibid.)



1206. » pu causer à notre personne ou à notre royaume.
» Si l'on croit que votre prédécesseur nous ait
» frappé d'anathème, nous protestons qu'il n'en
» est rien, et nous ne craindrions pas, au besoin,
» d'invoquer votre propre témoignage comme une
» garantie de notre innocence. Puissions-nous être
» exempt de l'excommunication dans l'Église triom-
» phante, comme nous sommes certain de n'en
» avoir point été frappé dans l'Église militante ! »

1207. Cette lettre précéda de peu une ambassade solennelle dont Berthold, le patriarche d'Aquilée, était le chef. Après de longues hésitations, le souverain pontife ayant enfin reconnu que les affaires d'Othon ne pouvaient être rétablies, se décida à traiter avec Philippe aux clauses les plus avantageuses qu'on pourrait obtenir. Par ses ordres, deux cardinaux se rendirent en Allemagne vers le mois d'août de l'an 1207. L'un était Hugolin, évêque d'Ostie et de Velletri, son parent, qui dans la suite monta sur le trône de saint Pierre, et prit le nom de Grégoire IX ; l'autre, Léon Brancaleone, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix. Tous deux passaient pour être très versés dans la politique romaine; ils avaient été chargés par le pape de plusieurs négociations difficiles. Dès leur arrivée en Allemagne, ces princes de l'Église furent traités splendidement par ordre du roi, qui voulut pourvoir aux dépenses de leur maison durant ce long voyage. Ils le joignirent à Worms, où, après avoir reçu de lui le serment de réparer ses torts envers le Saint-Siége, ils le relevèrent de l'excommunication, et firent célébrer en sa pré-

sence l'office divin (1). On indiqua à Northausen, 1207.
sur les confins de la Thuringe et de la Saxe, une grande diète où les envoyés pontificaux devaient débattre la question de la paix. Othon était à Harlesberg, château voisin de la ville. On lui communiquait les diverses propositions; mais il ne fut pas possible de l'amener à un arrangement définitif, parce qu'il voulait, disait-il, garder jusqu'à la mort la dignité royale (2). Les légats firent mettre en liberté l'archevêque Brunon, toujours captif depuis le siége de Cologne; ils obtinrent, non sans difficulté, l'autorisation pour Siegfried, de faire administrer par ses vicaires l'Église de Mayence; ils exigèrent en outre le licenciement de forces considérables que Philippe venait de mettre sur pied, afin de porter les derniers coups à son adversaire (3). Dans une seconde diète à Quedlimbourg, moins nombreuse que la précédente, ce prince, nouvellement rentré dans la communion des fidèles, établit sur tout l'empire, et pour cinq années consécutives, un impôt, destiné aux besoins de la Terre-Sainte, de six deniers par charrue et de deux deniers sur chaque marchand ou bourgeois possédant un feu (4). Les évêques et les seigneurs, exempts de la taxe commune, fixaient eux-mêmes le mon-

(1) 1207. Chron. S. Petri Erfurt., p. 236.

(2) Se regnum non nisi cum morte depositurum protestatur. (Otto de S. Blas., c. 48, p. 905.)

(3) Processus legatorum. (Reg. Imp., nº 142, p. 750.)

(4) Voyez la lettre dans Martenne, *Thesaurus Novus Anecdotorum*, t. I, p. 805.

1207. tant de leur cotisation. On voit qu'il ne négligeait aucun des moyens qui pouvaient assurer l'accomplissement de ses désirs. Sur ces entrefaites Innocent, informé que ses légats avaient réconcilié Philippe à l'Église, l'en félicita et lui promit de plus grandes grâces. « Nous sommes prêt, disait-il, à te » donner des preuves de nos dispositions bien- » veillantes, ainsi que le porteur de cet écrit, frère » S..., prieur des Camaldules, homme honnête et » prudent, pourra t'en assurer. Nous lui avons fait » connaître de vive voix nos intentions ; il te les ex- » primera de la même manière (1). Nous exhortons » en conséquence ta Sérénité à faire preuve du zèle » qui l'anime pour la prompte pacification de l'em- » pire. » Le 20 novembre, les cardinaux parurent une dernière fois à l'assemblée des princes, transférée à Augsbourg, et tentèrent, sans plus de succès, d'aplanir tous les différends. Il est vraisemblable qu'on s'accorda sur quelques points, mais les plus difficiles furent remis à l'arbitrage du souverain pontife. Il y eut une trêve jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante ; puis les légats retournèrent en Italie, suivis de près par des négociateurs chargés de défendre à Rome les intérêts des deux rois.

S'il faut s'en rapporter à un chroniqueur alors vivant, qui dit tenir ses renseignemens de personnes dignes de confiance, voici quelles étaient les bases de l'acte en discussion. Philippe, reconnu roi

(1) 12 Novemb. 1207. Tibi poterit vivâ voce fideliter intimare, et ea quæ de ore nostro veraciter intellexit. (Reg. Imp., n° 143, p. 750.)

des Romains, recevait la couronne impériale, et, 1207.
pour dédommager Othon, il lui assurait, avec le duché de Souabe, la main de l'aînée de ses filles, alors âgée d'environ onze ans. Suivant le même récit, une autre fille du monarque était promise au fils de Richard, comte de Segni, frère du pape; et Innocent n'insistait plus pour la restitution au Saint-Siége des fiefs de la Toscane, de la Marche et du duché de Spolette, dans l'espoir qu'en faveur de ce mariage, ils pourraient être cédés à son neveu (1). Cette interprétation des vues secrètes du pape paraîtra sans doute hasardée et peu probable. Philippe avait quatre filles, dont la première, aux termes du traité, devenait l'épouse d'Othon : deux autres étaient déjà fiancées, l'une au fils du roi de Bohème, l'autre à celui du duc de Brabant. La quatrième, encore au berceau, pouvait bien sans doute être donnée au jeune comte de Segni; mais, pour mettre ce dernier en possession d'une partie des provinces centrales de la Péninsule, il eût fallu sacrifier les plus chers intérêts de l'Église romaine à l'intérêt privé d'Innocent, chose que ce pontife ne fit jamais. Comme les négociations furent tenues secrètes, il est difficile aujourd'hui, faute de documens authentiques, d'éclaircir ce point important.

En couronnant Philippe, Innocent III obéissait à la nécessité. Mais si l'on considère que l'Allemagne soutenait ce prince nonobstant prières,

(1) Sperans quòd in potestatem nepotis sui, propter prædictas nuptias, possent devenire. (Abbas Usperg., p. 237.)

1207. ordres et menaces ; que le haut clergé lui-même avait fermé l'oreille aux injonctions du chef de l'Église et bravé des sentences d'interdit, ne conviendra-t-on pas que, dans de telles circonstances, se roidir à la fois contre l'opinion publique et contre le cours des évènemens, c'eût été nourrir des troubles sans espoir de succès, précipiter les peuples germaniques dans un abîme de maux, et émousser en pure perte le glaive apostolique, ce qu'un esprit prévoyant devait surtout éviter? Si d'ailleurs l'accord conclu avec le monarque gibelin ne remplissait qu'imparfaitement l'attente de la cour romaine, il ne laissait pas de lui assurer des avantages qu'une plus longue lutte aurait pu compromettre. Philippe, doux et humble autant qu'il avait été fier et exigeant, ne consentait-il pas à soumettre l'élection impériale à l'arbitrage du Saint-Siége, pas immense vers la suzeraineté de l'Église? Depuis long-temps les papes avaient la prétention de conférer l'empire à titre de bénéfice ; et le lecteur n'a pas oublié les discussions qui s'élevèrent à ce sujet entre Adrien III et Barberousse (1). Quant à l'intervention du souverain pontife dans les élections, d'anciens titres prouvent qu'elle avait existé de fait, sinon de droit, après la chute des Carlovingiens, quand le principe électoral tendait à prendre racine en Allemagne. Alors les évêques et les nobles, chargés de proclamer l'empereur, consultaient le pape au préalable, attendaient ses ordres ou s'excusaient de ne les avoir pas attendus ; puis ils sou-

(1) Voyez t. I, chap. Ier, p. 173 et suiv.

mettaient leur choix à son approbation (1). C'était 1207.
cet ancien usage tombé en désuétude, qu'Innocent voulait faire revivre, et auquel Philippe se soumettait volontairement pour s'assurer la couronne impériale. La crainte de voir reparaître au nord des Alpes une faction qu'il avait gagnée par des présens, mais non détruite, devait retenir le monarque gibelin dans les bornes de la modération, et le détourner surtout d'employer ses forces contre la Péninsule. Ajoutons aussi que, par cette paix, le royaume de Sicile était définitivement séparé de l'empire; et que d'autre part les Guelfes de la Toscane et de la Lombardie étant naturellement peu disposés à accepter un souverain issu de la maison gibeline, la question italienne allait revenir au point où on l'a vue avant Barberousse, c'est-à-dire que l'Allemagne perdrait de fait son autorité sur l'Italie. De telles considérations ne pouvaient échapper à l'œil clairvoyant du souverain pontife. Il approuva donc les articles déjà présentés aux deux princes par les cardinaux de Sainte-Croix et d'Ostie; et, après avoir donné à ces mêmes légats d'amples pouvoirs pour mettre fin à cette longue querelle, il les renvoya en Allemagne.

Les peuples, appauvris par la guerre civile, se 1208.
flattaient déjà d'une paix prochaine, et la famille de Souabe, réconciliée avec le Saint-Siége, pouvait se croire affermie sur le trône, quand la Providence, qui d'un souffle renverse les desseins les mieux concertés, rétablit soudainement la fortune d'Othon, et

(1) Voyez à la fin du volume, Pièces Justificat., n° 1.



1208. changea toute la face des affaires depuis l'Elbe jusqu'à la mer d'Afrique.

Comme la trève stipulée dès l'année précédente touchait à sa fin, Philippe, avec des forces considérables, se préparait à poursuivre son adversaire jusqu'à Brunswic, où ce dernier s'était retiré (1). Le roi de Hongrie lui avait promis un bon corps de cavalerie, et, de toutes parts, les contingens féodaux de l'empire se dirigeaient vers Bamberg, rendez-vous général assigné aux troupes. De son côté, Othon retrouvant toute son énergie à l'approche du péril, munissait de vivres ses forteresses, et rassemblait ses dernières ressources pour une lutte décisive (2). Mais sa cause semblait entièrement perdue : les Gibelins croyaient marcher à une victoire facile.

Vers l'époque du siége de Cologne, Philippe avait promis la main de Cunégonde, sa fille, au comte palatin Othon de Witelsbach, son parent, qui s'était dévoué à ses intérêts, et les soutenait avec beaucoup de zèle. Mais comme, depuis lors, ce seigneur, aussi cruel que vaillant, commit de criminels attentats, qui le perdirent de réputation en Allemagne, le roi, prétextant le lien étroit de famille qui existait entre eux, retira sa parole, et bientôt après, unit sa fille à Venceslas, fils du roi de Bohème. Witelsbach, mortellement offensé, sut néanmoins renfermer dans son âme la haine impla-

(1) Otton. de S. Blas. chron., cap. 50, p. 906. E.

(2) Et contrà tantos insultus verè imperterritus se præparare. (Arnold. Lubec., lib. 7, cap. 14, p. 555.)

cable qui s'était emparée de lui. On prétend même 1208.
qu'il rechercha en mariage une fille du duc de Pologne, et qu'ayant supplié Philippe de l'aider dans son projet, ce prince lui remit, au lieu d'une recommandation, une lettre où il dévoilait sans ménagement la cruauté et les mœurs farouches du Palatin. Ce dernier, sur quelques soupçons qui lui vinrent dans l'esprit, brisa le sceau royal, se fit lire la lettre par un de ses clercs, et jura de laver son injure dans le sang du monarque. Mais, en attendant le jour de la vengeance, il parut redoubler d'ardeur pour le triomphe de son parti, et ayant levé contre Othon un bon corps de troupes, il le conduisit en personne au camp de Bamberg. Là, l'occasion impatiemment attendue ne tarda guère à se présenter. Philippe venait de donner au duc de Méran la main de Béatrix, sa nièce, fille unique d'Othon, comte palatin de la haute Bourgogne, dont ce frère, mort depuis huit ans, lui avait confié la tutelle. Les noces, célébrées à Bamberg avec magnificence, avaient été suivies de fêtes et de banquets somptueux. Avant de partir avec l'armée, Philippe voulut prendre quelque repos dans le manoir d'Allembourg, lieu de plaisance appartenant à l'évêque de Bamberg, et situé sur une haute colline aux environs de la ville. Le samedi 21 juin 1208, ce prince, retiré dans son appartement, s'était fait saigner aux deux bras, et avait appelé près de lui l'évêque de Spire son chancelier, et Henri de Waldbourg, sénéchal ou chef de la justice, avec lesquels il conversait. Une chaleur étouffante em-

1208. brasait l'air; la cour était presque déserte, et il n'y avait alors à Allembourg, avec la garde ordinaire du roi, qu'un petit nombre de ses serviteurs, l'évêque de Bamberg et le frère de ce prélat, ennemi secret de Philippe et complice du meurtre projeté. C'est alors que le comte de Witelsbach, accompagné de seize hommes d'armes des troupes de l'évêque, se présente à la grande entrée du château, où il laisse sa suite; et, seul avec un page, il pénètre sans obstacle jusqu'à la chambre royale, dont la porte s'ouvre devant lui. Ce seigneur s'était muni d'une épée tranchante, cachée sous son manteau. A peine a-t-il franchi le seuil que, tirant son glaive, il se précipite vers le lit du roi. « Dépose cette » arme, lui dit Philippe, et cesse un jeu interdit en ce » lieu.—C'est précisément ici, s'écria le comte transporté de fureur, que tu vas recevoir le prix de ta » perfidie. » A ces mots, il le frappe à la gorge, malgré les vains efforts du sénéchal qui s'était jeté au-devant du coup. La plaie était peu profonde, mais une artère avait été tranchée, et le malheureux prince, baigné dans son sang, expira bientôt après. Tandis que l'évêque de Spire restait éperdu et comme frappé de stupeur, le sénéchal, qui voulut arrêter l'assassin, reçut une profonde blessure au visage, et Witelsbach s'étant ouvert un chemin à grands coups d'épée, trouva des chevaux prêts, et s'éloigna à toute bride avec ses complices (1).

(1) Otto de S. Blas., cap. 50, p. 906. — Arnold. Lubec., lib. 7, p. 555 et 556. — Conrad. abbas Usperg, p. 237. — Godef. monach., p. 377. — Chron. S. Petri Erfurt., p. 236.

Philippe périt, âgé d'environ vingt-huit ans, 1208.
après un règne rempli de troubles, au moment même où il allait rendre la paix à ses sujets. Il laissait quatre filles, dont l'aînée n'avait pas encore onze ans. Ce prince était le dernier des cinq fils de Frédéric Barberousse, tous morts à la fleur de l'âge dans le court intervalle de dix-sept années. De cette puissante et nombreuse famille des Hohenstauffen, qui semblait appelée à une si haute fortune, il ne restait d'autre rejeton que Frédéric, roi de Sicile, enfant déshérité par le vœu de l'Allemagne de ses droits à l'empire, et auquel la protection du pape, cet adversaire naturel de ses droits, venait de conserver l'héritage de sa mère. « O destinée fatale, s'écrie « un chroniqueur, crime abominable, mort inattendue,, combien tu fais verser de larmes (1)! » En effet le roi Philippe, pleuré des siens, laissa des regrets dans la mémoire du peuple, dont il avait mérité l'affection par sa douceur et son amour pour la justice. Il fut enterré dans la cathédrale de Bamberg, où on lui fit de magnifiques funérailles. L'armée, privée d'un chef qu'elle aimait, se débanda en peu de jours, et chaque feudataire reprit le chemin de son manoir pour s'y préparer aux évènemens nouveaux dont cette mort devait être suivie.

(1) Chron. S. Petri Erfurt, p. 236, D. — Renieri chron. Leodiense, p. 620, E.

CHAPITRE IV.

—

SOMMAIRE.

Motifs de la préférence donnée à Philippe sur son rival par la majorité de la nation germanique. — Le Pape reprend avec ardeur la cause d'Othon. —Les Gibelins, ne sachant à qui se rallier, proclament ce prince. — Fiançailles d'Othon et de Béatrix, fille de Philippe. —Innocent III promet de donner à Othon la couronne impériale. — Nouveau serment fait par ce prince à l'Eglise romaine. — Il opprime les nobles et revient sur ses promesses au Saint-Siége, dès qu'il se croit affermi. — Intrigues en Allemagne, en faveur de Frédéric, roi de Sicile. — Lettre d'Othon et réponse du Pape à ce sujet. — Othon en Lombardie. — Son couronnement à Rome. — Il se brouille avec les Romains et avec la cour pontificale.—Il envahit l'état de l'Eglise, et médite la conquête du royaume de Sicile. — Othon à Capoue. — Le Pape s'apprête à le punir. — Négociations sans résultat. — L'Empereur excommunié. — Le Légat, en Allemagne, veut faire élire Frédéric II roi des Romains. — Le Pape menace de l'anathème quiconque restera fidèle à Othon. — Un puissant parti se forme contre ce dernier. — Frédéric élu par les Gibelins. — On l'appelle en Allemagne. — Othon quitte l'Italie et se hâte de repasser les Alpes.

1208. Dans cette lutte de dix années, dont le lecteur vient d'être témoin, lutte où les plus chers intérêts de l'empire et de l'Église étaient compromis, Innocent III et Philippe ont déployé une connaissance parfaite des hommes et des affaires politiques de leur temps. Instruits dans les lettres, doués d'éloquence, adroits l'un et l'autre à manier

les esprits et à se prévaloir des circonstances favo- 1208.
rables sans se laisser éblouir par le succès ni décourager par la mauvaise fortune, ils ont combattu bien moins avec le glaive qu'avec les armes de l'intelligence; et leur querelle allait finir par une transaction, lorsque Philippe périt victime d'un lâche attentat. On a vu que le pape avait été mal secondé par Othon de Brunswic, roi sans mesure dans sa conduite, et dont la soumission servile envers l'Eglise romaine avait irrité le sentiment national des peuples germaniques. La vénalité honteuse des grands de l'Allemagne, la facilité avec laquelle ils se jouaient de leurs sermens, et la libéralité de Philippe pour ses serviteurs, eurent sans doute une certaine influence sur la marche des évènemens. Mais, tout en tenant compte des moyens de corruption employés par le chef des Gibelins, il est facile d'apercevoir un motif plus puissant encore, qui, dès l'origine de la lutte, place ce prince avec la majorité de la nation: c'est qu'il se présente d'abord comme le gardien des droits de l'empire, et le protecteur de l'indépendance germanique. Le souverain pontife, au contraire, en menaçant des foudres de l'Eglise les ennemis d'Othon, parlait trop souvent des intérêts du Saint-Siége, et semblait vouloir exercer sur l'élection des empereurs moins un droit de haute surveillance et de sanction qu'un pouvoir absolu et répressif qui, s'il se fût établi, aurait subordonné l'empire à la papauté. C'est vraisemblablement par cette cause que, durant son règne, Philippe n'est ja-

1208. mais privé des sacremens, quoiqu'il soit sous le poids de l'excommunication ; que le clergé, d'une obéissance passive sur tous les points de doctrine, résiste aux ordres de son chef suprême, dès qu'il s'agit d'exclure du trône celui que les électeurs y ont porté ; que laïques et ecclésiastiques bravent l'anathème, repoussent les bulles pontificales, et ferment l'entrée de leurs villes aux messagers de Rome. Sous Barberousse, on a vu le principe italien s'opposer avec une rare persévérance aux envahissemens de l'Allemagne ; ici, le principe allemand, qui à son tour ne veut point fléchir sous une main étrangère, oblige l'Eglise romaine à reconnaître pour le roi légitime, non le candidat choisi par le pape, mais l'élu de la majorité des princes qui ont le droit de voter.

Innocent apprit à Sora, dans la terre de Labour, la fin tragique de Philippe, et se hâta de retourner à Rome, d'où il pouvait plus facilement suivre de nouvelles négociations avec les grands de l'empire. Cette mort allait profiter à Othon, qui n'en était pas le complice. Non seulement elle relevait les espérances abattues du chef des Guelfes, mais comme d'un seul coup elle venait de disperser l'armée des Gibelins et d'ôter à la maison de Souabe le trône impérial, cet évènement inattendu replaçait le Saint-Siége en face du but qu'une première fois il n'avait pu atteindre. En agissant avec adresse et célérité, on devait croire d'autant plus facile de réunir sur le protégé de l'Eglise les suffrages qui jusqu'alors lui avaient été refusés, que la nation

désirait la paix, et que ceux qui auraient pu convoiter la suprême puissance, en redoutaient les périls. Le pape reprit donc avec beaucoup d'ardeur une cause délaissée bien à regret. Les cardinaux Hugolin et de Sainte-Croix attendaient à Mantoue de nouvelles instructions ; il leur prescrivit d'entrer sur-le-champ en Allemagne, et de donner au roi tout l'appui dont ce prince aurait besoin (1). 1208.

Après les premiers instans laissés à l'indignation et aux regrets, les grands du parti de Philippe songèrent à donner un chef à l'état. Quelques zélés Gibelins, réunis à Wurtzbourg, se concertèrent pour une nouvelle élection; mais le pape, qui avait à cœur de déjouer leur projet, s'adressa à la diète germanique, et même à chacun des seigneurs en particulier (2), leur défendant, avec menace des foudres de l'Eglise, et sous peine de la perte des dignités ecclésiastiques pour les prélats, de choisir un autre souverain que celui auquel le Tout-Puissant accordait une protection visible (3). Il recommanda au roi Jean d'Angleterre, d'envoyer en Allemagne des subsides prompts et abondans. « Nous te renouvelons nos instances, écrivait-il à ce monar-
» que, pour que tu ne te montres ni dur, ni avare
» envers ton neveu, mais que tu t'appliques, au
» contraire, à lui fournir généreusement les se-
» cours dont il a besoin (4). » — « Et toi, illustre

(1) Reg. Imp., n° 152, p. 752.

(2) Ibid., num. 154 et 158.

(3) Consentientes dispositioni divinæ, quæ circa Ott. evidenter elucet. (Ibid., n° 155, p. 753.)

(4) Ibid., n° 159, p. 754.

1208. » roi des Français, disait-il dans une lettre adressée à Philippe-Auguste, tu crois bien à tort qu'on » ne puisse élever Othon à l'empire sans préjudice » pour ta personne, pour ton royaume, et pour la » sainte Eglise. Sache donc que, dans notre sollicitude paternelle, nous avons voulu t'épargner » les périls que tu redoutes, et que déjà le roi Othon » a fait remettre entre nos mains une promesse signée de lui, et revêtue d'un sceau d'or, par laquelle il s'oblige, sous la foi du serment, à suivre nos conseils, et même à nous prendre pour » arbitre dans toutes les affaires qu'il aurait à traiter avec toi (1). »

Tant d'instances ne furent pas vaines : les Gibelins, privés de leur chef, et ne sachant à qui se rallier, consentirent à mettre en oubli leurs ressentimens. Pour gage d'une réconciliation sincère, on proposa de fiancer Othon de Brunswic à l'aînée des filles de Philippe, appelée Béatrix, ce qui fut généralement applaudi (2). Les légats promettaient, au nom du pape, les dispenses dont on avait besoin, tant pour la parenté du roi et de Béatrix, qu'en raison de son mariage avec Marie de Brabant qui, comme on l'a vu plus haut, avait été célébré à Aix, lors du couronnement royal. Le 22 septembre, il y eut à Arnstadt une assemblée où l'archevêque de Magdebourg, l'un des plus chauds par-

(1) Sora. 17 Sept. 1208. (Reg. Imp., n° 165, p. 756.)

(2) On lit ce qui suit dans une lettre du pape à Othon : *Cùm de matrimonio contrahendo inter te et primogenitam Phil. duc. Suev.*, etc. (Reg. Imp., n° 169, p. 757.)

tisans de la race de Souabe, salua Othon du titre 1208.
de roi des Romains, toujours auguste : exemple bientôt suivi par la foule des prélats et des seigneurs. Cette décision fut confirmée à Francfort, le jour de Saint-Martin, dans une diète générale, la plus nombreuse dont on eût depuis long-temps gardé le souvenir (1). Une loi très importante, alors promulguée, régla pour l'avenir le mode de l'élection impériale : nul ne pouvait prétendre au trône en vertu d'un droit héréditaire; et, afin de rendre impossibles de nouvelles scissions, le choix d'un empereur était remis à trois princes ecclésiastiques et à trois laïques : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves; le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, qui, en cas de partage, appelaient le roi de Bohème pour les départager (2). Cette constitution avait pour objet de détruire à jamais le plan de monarchie héréditaire à l'exécution duquel les princes de Hohenstauffen travaillaient depuis cinquante ans. On proclama aussi, dans cette diète, plusieurs décrets utiles au rétablissement de l'ordre dans l'intérieur des provinces germaniques. Dix années de guerre civile avaient réduit cette malheureuse contrée à l'état le plus triste : le commerce des villes manufacturières était interrompu; les campagnes et les bourgs, dévastés par les soldats, offraient un aspect misérable; sur les chemins, des bandits dévalisaient les marchands et les voyageurs.

(1) Godefridi monachi annales, p. 378.
(2) Goldast. Constitut. Imperiales, 1209, t. III, p. 371.

1208. Non seulement on ne savait où trouver un refuge contre de telles violences, mais le gouvernement était sans force pour les réprimer (1). Le peuple, dont on s'occupait rarement alors, reçut comme un bienfait des édits qui sans doute auraient amélioré sa condition, si de nouveaux troubles ne les eussent fait tomber dans l'oubli. Avant de se séparer, les princes écoutèrent avec un vif intérêt Béatrix, fille du roi Philippe, qui demandait vengeance du meurtre de son père. L'extrême jeunesse et les grâces naturelles de cette enfant, ses larmes abondantes, émurent de compassion l'assemblée, qui d'une voix unanime supplia le roi de faire bonne justice de l'assassin et de ses adhérens. On les mit au ban de l'empire ; et le comte de Witelsbach, dépouillé de ses biens, poursuivi sans relâche, eut la tête tranchée ; ses restes mortels, privés de la sépulture chrétienne, furent jetés dans le Danube (2).

1209. Afin de cimenter une si heureuse paix, il y eut, au printemps de l'année suivante, une cour solennelle à Wurtzbourg pour la célébration des fiançailles du roi et de Béatrix. Othon, la couronne sur la tête, fit en grande pompe son entrée dans la ville, et fut accueilli avec de bruyantes démonstrations d'allégresse. Il s'assit sur le trône, les cardinaux à ses côtés, mais sur des siéges plus bas ; après eux, venaient les grands de l'empire, rangés en cercle suivant la dignité de chacun. Le cardinal d'Ostie prononça un discours en latin, langue officielle,

(1) Ogerii Panis Annal. Genuens., ap. Murat., t. VI, p. 397.
(2) Godef. monach., p. 378. — Arnold. Lubec., lib. 7, c. 16.

dans laquelle les lois et les actes diplomatiques con- 1209.
tinuaient à être rédigés, quoique peu de personnes la comprissent. L'évêque de Wurtzbourg interpréta ce discours en allemand. En vertu de l'autorité de Dieu et du bienheureux Pierre, il était permis au roi d'épouser la fille du très illustre prince Philippe; et les légats lui accordaient, au nom du chef de l'Eglise, les dispenses nécessaires, à la condition, néanmoins, qu'il ferait d'abondantes aumônes, et fonderait deux monastères (1). Mais avant de rien conclure, Othon voulut consulter la diète, et lui recommanda d'avoir moins égard aux grands biens de la fiancée qu'au péril où cette union avec une parente aussi proche pourrait mettre son âme. Après une mûre délibération, à laquelle prirent part plusieurs légistes célèbres, on déclara unanimement que le mariage proposé était utile au bien de l'empire. Alors Béatrix, vêtue d'habits de deuil, entra dans l'assemblée, conduite par le duc d'Autriche. Sa mère Irène n'avait survécu que peu de mois à l'époux qu'elle avait tant aimé. A la mort de Philippe, cette malheureuse princesse, qui était enceinte, s'était retirée avec l'aînée et la plus jeune de ses filles au château de Staup, où, avant le terme de sa délivrance, sa vie se consuma et s'éteignit dans la douleur et les regrets (2). Béatrix, orpheline et sans appui dans un âge si tendre, apportait en dot trois cent cinquante manoirs et d'autres domaines

(1) Arnold. Lubec. chron., lib. 7, c. 19, p. 564.

(2) Aborsum fecit, et sic vitam cum fœtu finivit. (Frag. histor., ap. Coll. Urtisii, ann. 1208.)

1209. allodiaux de la maison de Souabe (1). Aussitôt qu'elle eut donné son consentement au mariage qu'on lui proposait, Othon la salua à deux reprises, et l'embrassa après lui avoir mis au doigt l'anneau conjugal. Il la fit asseoir entre les deux cardinaux en face du trône, puis il dit en la présentant aux grands de l'empire: « Voici votre reine, honorez-» la comme le devoir vous le prescrit (2). » Dès le même jour, Béatrix partit avec sa jeune sœur pour Brunswic, où elle devait être gardée jusqu'à l'âge nubile. Le roi se mit sur-le-champ en possession de sa dot, sans que personne élevât la voix en faveur de Frédéric, roi de Sicile, auquel la plupart de ces biens appartenaient légitimement.

Depuis que la fortune lui était redevenue favorable, Othon s'appliquait à ne fournir à la cour romaine aucun prétexte pour retarder l'époque du sacre impérial, et cherchait même, par toute sorte de moyens, à gagner l'amitié du souverain pontife et à le convaincre de ses bonnes dispositions. A Goslar, il se fit recevoir membre d'une communauté de bénédictins, et combla de biens le monastère, ce qui lui attacha cet ordre puissant (3). Ses lettres, qu'on ne pourrait rapporter ici sans fatiguer le lecteur, étaient remplies d'expressions outrées de respect et de reconnaissance. L'autorisation de se rendre à Rome vint enfin : Inno-

(1) Suscepit cum patrimoniis et divitiis multis, CCCL Castra. (Arnold. Lubec., lib. 7, c. 16, p. 559.)

(2) Ipsam ut decet honorate. (Ibid.)

(3) Voyez le titre dans Scheid, *Orig. Guelf.*, t. II, p. 790.

cent promit de couronner le chef de l'empire, 1209.
mais, avant tout, il exigeait de ce prince la confirmation, par un diplôme authentique, de ses engagemens envers l'Eglise. Othon, au comble de ses vœux, assembla à Spire, le 21 avril, une cour générale où, en présence des légats et de la haute noblesse de l'Allemagne, il lut à haute voix, la main étendue sur les livres saints, un serment plus explicite que les précédens, qu'il signa de son monogramme, et au bas duquel un sceau d'or fut apposé. « A l'exemple des princes qui nous ont » précédé sur le trône, disait-il, nous promettons » à notre très révéré père et seigneur le souverain » pontife Innocent, et à ses successeurs légitimes, » obéissance, soumission et respect, voulant, à cet » égard, bien plutôt accroître nos obligations que » les diminuer. Nous renonçons, comme à un abus » manifeste, au droit que certains empereurs se sont » arrogé d'intervenir dans l'élection des prélats. Désormais l'appel des causes ecclésiastiques pourra » être porté au Saint-Siége. Nous nous désistons expressément de toutes prétentions sur l'héritage » des évêques, et même sur le revenu des églises » vacantes; de manière qu'à l'avenir le spirituel » ressorte uniquement du souverain pontife et des » autres prélats, et que, par une juste distribution, » ce qui appartient à César revienne à César, comme » à Dieu ce qui est à Dieu (1). Nous favoriserons de » tout notre pouvoir l'extirpation des hérésies. »

(1) Ut quæ sunt Cæsaris Cæsari et quæ sunt Dei Deo rectà distributione reddantur. (Reg. Imp., n° 189, p. 762.)

1209. Non seulement l'intégrité des domaines actuels de saint Pierre était garantie, mais Othon devait aider le pape à reprendre les biens qui étaient attribués à l'Eglise par des donations faites depuis le temps de l'empereur Louis, et dont on l'avait dépouillée. La juridiction sur ces terres, leurs revenus, les droits et honneurs qui y étaient attachés, seraient restitués au pape, sans autre réserve que le droit de *Fodrum* (1), dans le cas seulement où l'empereur serait appelé à Rome pour son sacre, ou pour l'utilité de la sainte Église. « Nous prenons l'engagement » formel, disait-il encore, de secourir et de défendre le royaume de Sicile, qui vous appartient à » titre de fief. Et afin que ce qui précède ne puisse » être détruit, nous y avons fait apposer le sceau » d'or de notre majesté. »

Mais dès que la paix parut ainsi rétablie, que Gibelins et Guelfes eurent prêté serment au roi des Romains, auquel le pape venait de promettre la couronne impériale, Othon croyant n'avoir plus d'obstacles à surmonter, commença à changer de langage, et se livra à des emportemens qui ne lui étaient que trop habituels. Non seulement il irrita par des paroles arrogantes plusieurs princes entrés depuis peu dans son parti (2), mais, sans tenir compte des remontrances des évêques, il réunit à son domaine certains fiefs ecclésiastiques qu'ils tenaient de la générosité de Philippe. Des biens de-

(1) Recipiemus procurationes sive Fodrum ab illis. (Reg. Imp., n° 189, p. 762.)

(2) Rebus et verbis inhonestavit. (Abbas Usperg., p. 239.)

venaient-ils vacans? l'investiture en était presque toujours donnée à des Anglais ou à des Saxons de la suite du roi; et, dans cette répartition des grâces impériales, on accordait peu au mérite, beaucoup à la faveur. Sous prétexte de punir des prévarications ou des attentats contre la paix publique, ce prince traitait la haute noblesse avec tant de sévérité, qu'on l'accusait de marcher droit au despotisme, sous l'apparence d'un faux zèle pour la justice (1). Il ne tarda pas non plus à changer de conduite avec la cour romaine. Othon, délivré du seul adversaire qui lui barrait le chemin du trône, regretta sans doute ses libéralités envers l'Eglise, puisqu'on le voit presque aussitôt revenir sur des promesses solennelles, et prétendre faire revivre d'anciens droits impériaux cédés au Saint-Siége. C'est ainsi que, dans la première moitié de l'année 1209, il fit choix d'un comte pour veiller à ses intérêts en Romagne. Cet officier s'appelait Rodolphe, et était le fils de Markwald (2). Une telle mesure, directement contraire aux traités, était bien faite pour éveiller des inquiétudes dans l'esprit d'Innocent. Il est facile, en effet, de s'apercevoir qu'à partir de ce jour, le pontife accorde au roi moins de confiance, et exige de nouvelles garanties; qu'en même temps il redouble d'efforts pour affermir Frédéric sur le trône de la Sicile, comme 1209.

(1) Simulans zelum justitiæ cùm potiùs ageret superbè. (Abbas Usperg., p. 239.)

(2) Voyez un diplôme rapporté par Fantuzzi. (Monumenti Ravennati, 1801, in-4°, Dissert. 95, t. IV, p. 325.)

1209. s'il comptait peu sur la sincérité du monarque guelfe, et qu'il pressentît déjà quelque tentative de ce prince pour s'emparer de l'Italie méridionale.

Il est vraisemblable que des Gibelins allemands, irrités contre Othon, et songeant à lui donner un antagoniste, jetèrent les yeux sur le jeune roi de Sicile, alors en âge de gouverner. Ce qui paraît certain, c'est que des intrigues se nouèrent dans l'ombre en Allemagne, et qu'elles furent bientôt dévoilées au chef de l'empire, qui avertit le pape de ces projets téméraires, et le supplia de ne donner à son pupille ni secours, ni faveur (1). Innocent répondit en peu de mots que Frédéric ayant été mis, tant par les dernières volontés de son père que par celles de sa mère, sous la tutelle du Siége apostolique (2), il devait à ce jeune prince protection et assistance pour ce qui concernait son royaume, qui d'ailleurs était un fief de l'Eglise romaine. « Mais sois assuré, ajoutait le pontife, que s'il méditait contre toi quelque mauvais dessein, nous » défendrions exclusivement ta cause, dans la ferme » persuasion que tu seras reconnaissant de tout ce » que nous avons fait en ta faveur. »

Frédéric n'avait pas encore quinze ans révolus, et déjà il montrait un cœur noble, de l'ambition, un grand désir de s'illustrer. D'une stature médiocre, mais bien prise, comme tous les princes de sa

(1) Reg. Imp., n° 187, p. 762.

(2) Tam ex paternâ quàm maternâ dispositione finali, sit apostolicæ curæ ac tutelæ relictus. (10 Mart. 1209. Ibid., n° 188, p. 762.)

race, il avait une figure agréable, ombragée de cheveux peu épais et de couleur rousse ; ses yeux étaient vifs et remplis de finesse. D'habiles maîtres lui avaient donné une éducation brillante; il parlait plusieurs langues, et savait les mathématiques, la grammaire, la philosophie : son esprit était orné de toutes les connaissances que l'on pouvait acquérir dans l'école. Au milieu des affaires qui remplirent bientôt sa vie, on le voit charmer ses courts loisirs par l'étude de l'histoire naturelle (1), et principalement par la poésie en langue vulgaire (2), qui prenait alors naissance à Palerme, d'où elle passa en Toscane. Environné de troubles dès le berceau, long-temps captif dans son propre palais, habitué aux promesses mensongères des grands, aux exigences de ses geôliers, l'infortune lui avait donné de bonne heure une connaissance parfaite des hommes : mais en assouplissant son caractère naturellement droit et porté aux grandes choses, elle lui avait appris à employer, au besoin, la ruse et la dissimulation pour atteindre son but. Ce jeune prince se voyait avec douleur privé de la couronne impériale, et brûlait de suivre les traces glorieuses de ses ancêtres. Toutefois, comme dans l'état actuel de ses affaires, c'eût été folie de ren- 1209.

(1) Il reste de ce prince un Traité de la chasse à l'oiseau, *de Arte venandi cum avibus, Augustæ*, 1596, in-4°, où il décrit les espèces de terre, d'eau et de passage.

(2) Il fut en quelque sorte le premier à donner le ton et l'exemple. (Ginguené, Hist. de la litt. ital., t. I, c. 4, p. 337.) — Voyez à la fin du volume, Pièces justificatives, n° 2.

1209. trer en Allemagne sans l'appui de la cour romaine, il paraissait, en attendant des jours meilleurs, borner ses vues à régner paisiblement en Sicile, où il luttait sans relâche contre les rebelles.

Le pape désirait marier Frédéric avec une sœur du roi d'Aragon, jeune princesse appelée Constance, qui, à peine nubile, était déjà veuve, en 1204, d'Emerich, roi de Hongrie (1). Cette négociation, plusieurs fois abandonnée, et reprise, se termina heureusement en 1208. Un cardinal se rendit alors en Espagne pour en régler les articles. Innocent III lui-même assigna le douaire, et obtint du monarque aragonais la promesse d'un bon corps de troupes qui serait mis à la solde de Frédéric, et l'aiderait à rétablir l'ordre dans son royaume (2). Constance débarqua à Palerme dans le mois de février 1209, ayant à sa suite quatre cents lances catalanes, sous les ordres d'Alphonse, comte de Provence, son frère. Son mariage fut célébré avec beaucoup de pompe dans la grande église de cette capitale. Les bourgeois, les gens de négoce, et généralement tous les amis de la paix, voyaient de bon œil une alliance qui procurait au roi les moyens d'éteindre la guerre civile. Mais, plutôt que de se soumettre au pouvoir légitime, les officiers allemands et certains nobles, ha-

(1) Emerich, fils de Bela III, monté sur le trône en 1196, mourut le 1er décembre 1204. Il avait eu de Constance un fils, appelé Ladislas, qui mourut au berceau six mois et cinq jours après Emerich. (Raynaldi Annal. Eccles., 1205, § L.

(2) Ep. Inn. III, lib. 11, num. 4, 5 et 134; lib. 13, n° 81.

bitués de longue main à une complète anarchie, 1209.
ourdirent de nouvelles trames, et tournèrent leurs regards vers le roi des Romains, déjà prêt à franchir les Alpes. Ainsi, dès avant le sacre impérial, Othon IV avait des intelligences dans le royaume de Sicile, dont il est assez vraisemblable qu'il méditait dès lors la conquête, tandis que Frédéric nourrissait l'espoir de remonter un jour sur le trône de ses pères, et que des mécontens cherchaient à lui en ouvrir le chemin.

Après avoir confié le gouvernement de la haute Germanie au comte de Habsbourg, aïeul de Rodolphe qui devait être le premier empereur de la famille de ce nom; après avoir remis les provinces inférieures au duc de Brabant, et les provinces situées au-delà de la Moselle, à son frère le comte palatin Henri, avec lequel il s'était réconcilié, Othon partit d'Augsbourg et entra en Italie par le chemin d'Inspruck et de Trente. Comme, depuis douze ans, aucune armée allemande n'avait paru dans ce pays, on pourrait croire que les républiques lombardes, mettant à profit ce long repos, s'étaient appliquées à affermir leur indépendance politique. Mais, loin de là, les unes avaient fait la guerre à leurs voisins; d'autres étaient livrées à des déchiremens intérieurs; toutes laissaient dans un coupable oubli le pacte d'association qui faisait leur force : d'une mer à l'autre, la discorde secouait ses flambeaux. Dans la Marche trévisane surtout, où la noblesse était plus puissante que dans le reste de la Lombardie,

1209. les principales familles, divisées par l'ambition et la haine, se jetaient dans les rangs des factions, et entraînaient à leur suite les simples chevaliers et jusqu'aux bourgeois. Ce n'était plus seulement l'éternelle rivalité du principe aristocratique et du principe populaire qui leur mettait les armes à la main : Vicence, Ferrare, Padoue et d'autres grandes communes, se partageaient en deux camps ennemis, l'un gibelin et l'autre guelfe; et, au milieu de ces divisions intestines, l'ancien esprit d'indépendance s'affaiblissait de jour en jour. Les partis, frappés d'aveuglement, suivaient des chefs à la parole généreuse et aux dehors hypocrites, qui, ayant toujours à la bouche le mot de liberté, devenaient facilement les maîtres, et bientôt opprimaient le peuple crédule qu'ils avaient promis d'affranchir. C'est ainsi que, dès l'année précédente, les Guelfes du Ferrarais avaient élu Azzo d'Este, seigneur de la ville : premier exemple donné à l'Italie d'une république se soumettant à la puissance d'un seul. « Nous or» donnons, avaient-ils dit, que le marquis Azzo soit » reconnu à perpétuité pour le seigneur de Ferrare » et de son district; qu'il y exerce sans contestation » l'autorité suprême; qu'il règle comme il l'en» tendra les affaires et les intérêts de la commune, » et que chacun obéisse à ses commandemens (1). » Mais bientôt après, par un heureux coup de main, Salinguerra, chef de la faction impériale, avait surpris Ferrare, dont il venait de chasser les Guelfes. Le roi, dès son arrivée à Orsanigi, près de Vérone,

(1) Muratori, *delle Antichità Estensi*, 1717, in-f°, t. I, p. 389.

appela des différentes villes les principaux de cha- 1209.
que parti, dans l'espoir de les réconcilier ensemble : résultat qu'il obtint en apparence plutôt qu'en réalité. Pour les gagner à sa cause, il répandit sur eux de grandes faveurs. Salinguerra resta le maître de Ferrare; Azzo, qu'il en avait expulsé, fut confirmé dans la possession de la Marche d'Ancône, dont le roi des Romains s'attribuait la souveraineté, au mépris des promesses faites à l'Église. Eccelin de Romano, général des Gibelins de la frontière trévisane, fut nommé podestat de Vicence.

Un chroniqueur, témoin des faits qu'il raconte, a laissé sur le séjour au camp royal d'Eccelin, du marquis Azzo et de Salinguerra, des détails curieux qui feront voir combien il était peu facile d'entretenir la paix entre des guerriers indisciplinables qui, bien malgré eux, se trouvaient réunis autour du même drapeau (1). A l'appel du chef de l'empire, tous trois étaient accourus avec leurs partisans : Eccelin le premier, suivi de près par Azzo d'Este, le compagnon des jeux de son enfance, et actuellement son ennemi déclaré. Dès la première rencontre, leur inimitié éclata en reproches amers : c'était dans la chambre du roi. « Sire, s'écria le » chef gibelin, je vous dénonce le marquis comme » traître, non seulement envers moi-même, qu'il » a voulu livrer, à Venise, au fer d'un assassin, » mais aussi envers Salinguerra et le podestat de Vi» cence. Cette accusation, je la soutiendrai par le » duel, s'il plaît à Votre Majesté de nous ouvrir la lice. »

(1) Gerardi Maurisii Hist., ap. Muratori, t. VIII, p. 19.

1209. — Azzo, plus retenu, releva le gant et se dit prêt à combattre en tous lieux contre son adversaire, sauf cependant à la cour du roi, où il ne voulait pas porter le trouble. Othon, qui avait un égal besoin de ces deux rivaux, évita de se prononcer, et leur imposa silence.

Un nouvel orage se préparait. Dès le lendemain, comme ce prince, après son dîner, chassait à l'oiseau avec quelques seigneurs, on vit venir Salinguerra, sa bannière déployée, avec cent chevaliers ferrarais, couverts de brillantes armures, qu'il conduisait au camp impérial. Othon, dans la crainte d'une rixe entre le maître actuel et le seigneur titulaire de Ferrare, se hâta de retourner au camp, et les manda l'un et l'autre dans sa tente, où ses principaux officiers étaient assemblés. Mais à peine furent-ils en présence, que Salinguerra, s'étant jeté aux genoux du monarque, exposa en termes véhémens ses griefs contre le marquis, et requit le champ-clos pour vider sa querelle. « J'ai dans mes domaines, interrompit » Azzo d'Este, bon nombre de guerriers, plus no- » bles que toi, qui défendront ma cause, si tu veux » te battre. » A ces mots, le chef gibelin, hors de lui-même, répliqua par des paroles injurieuses; et leur querelle s'échauffa de telle sorte, que le maréchal de l'empire tira son glaive, appela la garde allemande, et fit séparer ces deux ennemis prêts à en venir aux mains, sans aucun respect pour la personne du roi. Ce prince irrité de leur audace, défendit le combat, et menaça de sa colère quiconque

renouvellerait devant lui de semblables accusa- 1209.
tions.

Il était temps de faire cesser des rixes qui, si elles se fussent prolongées, eussent mis en feu le nord de l'Italie, et retardé même le sacre impérial. Quelquefois Othon savait employer à cet effet une adresse et une douceur insinuantes, si l'on en juge par le trait suivant. Dans une promenade à cheval aux environs de Vérone, l'empereur, qui avait à ses côtés Azzo d'Este et Eccelin, se tourna tout-à-coup vers ce dernier et lui dit en français : « *Sire* » *Ycelin, salutem li marches.* » — Le Gibelin, imitant le monarque, ôta sa toque, inclina la tête, et dit en italien: « Seigneur marquis, que Dieu vous » sauve ! » — Azzo répéta ces mêmes paroles, sans toutefois se découvrir ; mais Othon lui ayant dit à son tour, en saluant lui-même Eccelin avec courtoisie : « *Sire marches salutem Ycelin!* » le marquis ne put résister à ce royal exemple. Après quelques pas, les deux chefs s'étant approchés l'un de l'autre à un endroit où, pendant près de deux milles, le chemin devenait moins large, ils causèrent à voix basse et d'une façon toute cordiale. Les courtisans étaient interdits ; Othon lui-même parut inquiet, et, le soir venu, il demanda au seigneur de Romano le sujet de cette longue conversation. « Notre ancienne amitié, répondit le Gibelin. — » Et ne disiez-vous donc rien de moi? reprit aus- » sitôt le monarque. Nous disions que quand il » vous plaît de vous montrer humain, généreux et » affable, personne ne vous égale dans le monde;

1209. » mais que parfois aussi vous êtes, plus qu'aucun » autre homme, sévère, farouche et terrible. »

Vers la fin du mois d'août, Othon se rendit à Bologne, où une assemblée des barons et des recteurs des villes et des terres domaniales était convoquée. Il en vint de toutes les provinces du nord et du centre de l'Italie. Chacun fit l'hommage, et s'acquitta des anciennes redevances, dont le trésor impérial n'avait rien perçu depuis la mort de Henri VI (1). Ces affaires réglées, le roi passa l'Apennin, et mit à profit son séjour en Toscane pour faire occuper, au nom du Saint-Siége, une partie des biens de la comtesse Mathilde; puis il se dirigea vers Rome avec une des plus nombreuses armées qui eussent paru dans ce pays depuis les guerres de Barberousse (2).

Cependant le chef de l'Église ne voyait pas sans inquiétude des forces aussi considérables se diriger vers le sud de la Péninsule. De Viterbe, où il attendait le roi, il avait pris la précaution d'envoyer jusqu'à Bologne le préfet de Rome avec un notaire apostolique, pour sonder adroitement l'esprit de ce prince, et en obtenir de nouvelles assurances de paix. Othon fit serment de ne rien entreprendre contre la personne d'Innocent III ou contre les cardinaux; de respecter leurs possessions et celles du peuple romain, et de les faire respecter par ses troupes. Dans une longue conférence qu'il eut ensuite

(1) Godefridi monachi annales, p. 379.

(2) Advenit rex cum magno et inusitato exercitu. (Chron. Fossæ Novæ, p. 889, D.)

avec le pape, lors de leur première entrevue à Viterbe, il renouvela la promesse de se dessaisir, aussitôt après son sacre, des domaines de l'état pontifical qu'en sa qualité d'avocat de l'Église, il venait de faire occuper par ses propres officiers (1). Mais il refusa d'en délivrer une charte signée de sa main, alléguant qu'un tel acte serait un outrage à son honneur. Innocent, trop engagé pour revenir sur ses pas, parut se fier au prince, qui lui devait le trône. Dès le surlendemain, il retourna à Rome, suivi de près par Othon. Les tentes impériales furent dressées sur le Monte-Malo, appelé aujourd'hui *Monte-Mario*, et dans les prairies voisines de la basilique du bienheureux Pierre, où, trois jours plus tard, le chef élu de l'empire devait recevoir l'onction sainte et prendre le titre d'empereur. 1209.

Les chroniqueurs contemporains ne sont pas d'accord sur l'époque de cette solennité; mais, selon toutes les apparences, elle dut avoir lieu le 4 octobre (2). C'était un dimanche; et le matin même, dans un dernier serment fait au pape et au peuple, Othon se qualifiait encore roi des Romains, circonstance qui détruit l'assertion de ceux qui placent le sacre au mois de septembre (3). Le conseil de la commune,

(1) Ut novus homo et rei nescius annuit et promisit. (Godef. mon., p. 380.)

(2) 27 Sept., Otto de S. Blas., cap. 52. — Chron. S. Petri, p. 238. — 4 Octob., Math. Pàris, p. 219. — Arnold. Lubec., lib. 7, cap. 21. — Godef. monach., p. 379.

(3) Dat. in castris in Monte-Malo, 4 non. Octob. (Reg. Imp., n° 192, p. 763.)

1209. toujours appelé le sénat, mécontent du peu d'égards que ce prince lui avait témoigné en réglant à son insu la cérémonie du couronnement, fit garder les ponts, et refusa d'ouvrir les vastes quartiers situés sur la rive gauche du Tibre. Le sénateur ou premier magistrat de la république, plusieurs cardinaux et la plupart des citoyens, montraient des dispositions défavorables. Des Allemands, poussés par la curiosité, parvinrent à s'introduire dans Rome. Aussitôt la populace courut aux armes, les poursuivit de rue en rue, et en arrêta quelques-uns, qui furent massacrés. On accusait Philippe-Auguste d'avoir fait répandre de l'argent pour exciter des troubles : néanmoins le sacre s'accomplit sans aucun empêchement, et on y observa les anciens rites, connus du lecteur (1). L'armée était forte de six mille *loricati* ou chevaliers de haubert, sans compter les arbalétriers et les troupes innombrables des prélats et des communes (2). Le menu peuple, toujours avide de fêtes, était accouru à cette cérémonie. La foule fut si grande dans la cité-Léonine, seule partie de la ville ouverte aux Impériaux, que le pape, à sa sortie de la basilique, ne parvint qu'à grand'-peine à s'en dégager, malgré les efforts de nombreux sergens qui, avec leurs lances et de grands fouets, cherchaient à lui frayer un passage. Othon, après avoir tenu l'étrier au chef de l'Église, l'accompagna respectueusement, la couronne sur la tête, jusqu'à la porte qui défendait le pont d'E-

(1) Voyez t. I, ch. 6, p. 343 et suiv.
(2) Arnold. Lubec. chron., lib. 7, c. 21, p. 567.

lien, près du château de Crescentius, aujourd'hui le fort Saint-Ange. Là, Innocent III prit congé du monarque, et lui ayant donné la bénédiction pontificale, il lui recommanda de sortir, dès le lendemain, du territoire de la république (1). C'est ainsi qu'après tant de services d'une part, de déférences et de sermens de l'autre, le pape et l'empereur se séparèrent pour ne se revoir jamais. 1209.

Avant la nuit, une sérieuse querelle s'éleva entre les troupes étrangères et les citoyens de Rome, mécontens d'être frustrés des largesses du souverain. Les Allemands, pour se procurer des vivres, commirent des actes de violence qui achevèrent d'exaspérer ce peuple irritable. On en vint aux mains dans la cité-Léonine, et s'il faut en croire des récits postérieurs, les Impériaux, battus par les milices bourgeoises, perdirent onze cents chevaux dans le conflit (2).

Alors Othon supplie le pape de fixer un lieu convenable pour y conférer ensemble sur des affaires qu'ils n'avaient pas eu le temps de régler à Viterbe. Son désir est si ardent d'avoir cette entrevue utile à l'Église et aux peuples chrétiens, que, plutôt que d'y renoncer, il s'exposera aux plus

(1) Benedixit, licentiavit, et rogavit eum ut alio die adveniente recederet à territorio Rom. (a). (Chron. Fossæ Novæ, p. 889, E.)

(a) Les Allemands gardent le silence sur ce fait remarquable ; Arnold de Lubec prétend même que le pape invita l'empereur à un banquet; mais les Italiens, mieux informés, disent textuellement le contraire.

(2) Jordani chr., ap. Murat., Antich. Ital., t. IV, p. 988, C.

1209. grands périls, et entrera même, s'il le faut, dans Rome (1) Mais Innocent, dans la crainte de quelque piége, veut, au contraire, que cette négociation soit confiée à des ministres (2). L'empereur s'irrite de ce refus, et toute harmonie entre eux est à jamais détruite.

Cependant la saison trop avancée ne permettait plus d'entreprendre avec quelque apparence de succès, le siége d'une ville telle que Rome. Les campagnes environnantes, incultes et presque désertes, ne pouvaient d'ailleurs nourrir l'armée; et, dès les premiers jours, on était réduit à chercher au loin les approvisionnemens nécessaires pour une si grande multitude. Bientôt la disette se faisant sentir, il fallut quitter les bords du Tibre, et Othon, suivi de ses troupes, retourna en Toscane.

Ce n'était là que le prélude de plus fâcheuses dissensions. L'empereur, au lieu de rendre au chef de l'Église les domaines de Mathilde, en confia la garde à des officiers qui lui étaient dévoués. Des nonces pontificaux, chargés de prendre possession de ces terres, venaient-ils sommer le monarque d'accomplir ses promesses? «Sachez bien, leur » répondait-il, qu'un serment antérieur, fait en » Allemagne après notre élection (3), nous oblige,

(1) Et sub periculo personæ nostræ ad vos urbem intrare decrevimus. (Reg. Imp., nº 193,)

(2) Vidus octob. (11 octob.) (Ibid., nº 194, p. 764.)

(3) A Aix, l'archevêque de Cologne dit au roi: *Vis jure regni et imperii bona ejusdem injuste dispersa conservare et recuperare?* — Le roi répond: *Volo.* (Ordo coronationis, ap. Paertz, Leges, t. II, p. 384 et seq.

» non seulement à maintenir dans leur intégrité les 1209.
» biens et les droits actuels de l'empire, mais aussi
» à reprendre ceux dont, au mépris de toute justice,
» on a dépouillé nos prédécesseurs. Cet engage-
» ment solennel, bientôt nous l'accomplirons. »

Pour faciliter un si hardi projet, l'empereur combla de caresses les feudataires toscans, et chercha à former une ligue avec les villes maritimes. Comme il ne put détacher les Génois de l'alliance du roi de Sicile, il tourna ses vues du côté des Pisans, leurs rivaux, et les gagna sans beaucoup d'efforts, en ratifiant la charte que Henri VI leur avait accordée (1). Non content de se faire un parti dans Rome, afin d'y susciter des troubles, il étendit ses relations dans la Calabre et jusqu'en Sicile, où l'appelaient les capitaines allemands qui, depuis seize ans entiers, y combattaient, au nom de l'empire, contre le Saint-Siége. Ces chefs ambitieux étaient abandonnés à leurs propres forces, depuis la réconciliation de Philippe à l'Église, et serrés de près par Frédéric, qui les avait enfin chassés de Palerme. Ils apprirent avec joie les desseins de l'empereur sur l'Italie méridionale, et jurèrent de se ranger sous sa bannière. Certain de trouver partout des amis, Othon ouvrit la campagne, sans attendre le retour du printemps. Ses premières attaques furent dirigées contre les châteaux du duché de Spolette qui étaient restés au pouvoir du pape. Vers le même temps, il assembla les recteurs des

(1) 25 Oct. 1209. Flamminio del Borgo, Stor. Pisana. Diss. 4, p. 170.

1209. villes, avec plusieurs jurisconsultes en grand renom, pour faire une exacte recherche des anciens droits impériaux dont la couronne avait été dépouillée. Ils déclarèrent que l'empereur n'ayant pu, sous aucun prétexte, céder des biens essentiellement inaliénables, les restitutions par lui promises à la cour romaine devaient être tenues pour nulles et sans valeur (1).

Le pape, quelque défiance que lui eût inspirée la conduite d'Othon, ne s'était pas attendu à un oubli aussi complet des sermens les plus solennels. Il s'en plaignit d'abord avec douceur, fit ensuite de vifs reproches, et menaça enfin l'ingrat monarque de la vengeance de l'Église, s'il ne restituait au plus vite les domaines du bienheureux Pierre dont les officiers impériaux avaient pris possession (2). « Ne » te souviens-tu donc pas, écrivait le pontife, que » nous t'avons fait ce que tu es? Arrête-toi, tandis » qu'il en est encore temps, et pense au sort fu- » neste de Nabuchodonosor, ce roi gonflé d'orgueil, » changé en bœuf et réduit à brouter l'herbe comme » les plus vils animaux (3). » — « Je n'attaquerai » point le pouvoir spirituel qui réside en vous, » répliquait Othon; mais il s'agit ici des droits de » ma couronne, et cette question ne peut être sou- » mise à votre volonté (4). »

(1) Sigonii Hist. de Regn. Ital., in-f°. 1591, lib. 16, p. 15.

(2) Cœpit eum monere ut recederet ab infestatione Ecclesiæ. (Chron. Fossæ Novæ, p. 890.)

(3) Hahn, Coll. mon. vet., Bullæ pont., n° 25, p. 108.

(4) Ibid., Litt. princip., n° 10.

Othon séjourna dans le duché de Spolette depuis 1210.
le mois de décembre jusque vers la fin de février. En quittant ce pays, il en confia le commandement à un de ses officiers, appelé Berthold; puis il parcourut les villes de la Romagne et de la Lombardie (1), cherchant partout à faire reconnaître ses prétentions sur les domaines de l'Église (2). Affable et bienveillant pour les nobles et les bourgeois, qu'il voulait attacher solidement à ses intérêts, il leur concéda des fiefs et des priviléges. C'est ainsi qu'il fit délivrer au marquis Azzo d'Este le diplôme d'investiture de la Marche d'Ancone, promise à ce feudataire dès l'année précédente. Azzo y est désigné comme le successeur de Markwald, sans qu'il soit fait aucune mention des droits du souverain pontife. Le marquis possédera, est-il dit dans ce titre, les terres cultivées ou en friche, les forêts, les prés, les vignes, les douanes et péages, les ports; les fiefs et le service militaire dont ils sont tenus; le *Fodrum*, les plaids; en un mot, les choses et la juridiction qui appartiennent à l'empire (3). Une étroite confédération fut aussi conclue dans cette même année avec des nobles, et même avec des évêques des deux côtés des Alpes : ils promirent à l'empereur secours et conseils contre tous les hom-

(1) Othon était à Ferrare le 25 mars ; à Milan du 15 au 23 avril ; à Plaisance le 22 juin ; à Pavie le 17 août.

(2) Omnia privilegia petita concessit. (Gualvanei Flammæ, Manipulus Flor., cap. 242, ap. Muratori, t. XI, p. 664.)

(3) Fulginia, 20 Januar. 1210. Murat. Ant. Est. t. I, p. 392.

1210. mes, et nommément contre le pape (1). Pour donner aux Milanais une marque de confiance, Othon, après son sacre, leur avait remis en garde les ornemens impériaux. Quand il vint à Milan au printemps de l'année 1210, on lui décerna de grands honneurs : prêtres, nobles, magistrats, artisans, allèrent au devant de lui bien loin au-delà des portes; et dès qu'on l'eût rencontré, le clergé, son archevêque en tête, accompagna processionnellement le cortége impérial. Les hommes portaient à la main des rameaux, en signe d'allégresse; des femmes faisaient retentir l'air de chants; d'autres exécutaient des danses qui plurent beaucoup au monarque; mille enfans, choisis dans les meilleures familles, étaient vêtus de robes jaunes et rouges et avaient pour coiffure des mitres de papier ou de parchemin, sur lesquelles l'aigle impérial était représenté (2). Il est assez vraisemblable que l'empereur reçut alors la couronne de fer des mains de l'archevêque, dans l'antique église de Saint-Ambroise (3). Mais ce qui est plus certain, c'est que le peuple, constant dans sa haine pour la race de Souabe, promit des secours de toute espèce et une fidélité qui ne se démentit jamais. Fort du concours des Lombards, l'ambitieux Othon ne son-

(1) Auxilio et consilio tam contrà Papam, quamlibet alium hominem. (Confederatio cum archiep. Saltzb., ap. Paertz, Leges, t. II, p. 218.)

(2) Gualvanei Flammæ, Man. Flor., p. 663. — Giulini, Mem. di Mil., lib. 48, t. VII, p. 244.

(3) Ibid., cap. 242, p. 663. — Giulini, loco citato.

gea plus alors qu'à détrôner, s'il le pouvait, le jeune roi de Sicile, avant que les tentatives qu'on faisait en Allemagne pour y ranimer le parti gibelin, fussent couronnées par le succès. Mais afin de mettre le pape hors d'état de rien entreprendre contre lui, il prit, chemin faisant, Monte-Fiascone, Orviette, Radicofani, Pérouse, et obligea beaucoup de châteaux du domaine de saint Pierre à lui prêter serment. Rome, environnée de garnisons allemandes, se trouva privée de toutes ses relations avec les états chrétiens : son territoire fut saccagé, plusieurs bourgs réduits en cendres. Tout agent pontifical qui osait paraître dans les provinces occupées par les Impériaux courait risque de la vie. Des pélerins ou des guerriers de la croix se rendaient-ils au sanctuaire du prince des apôtres, les riches étaient mis à la torture et retenus dans les fers, jusqu'à ce qu'ils eussent payé de grosses rançons; les pauvres, chargés de coups, rebroussaient chemin, sans accomplir leur pieux voyage, trop heureux d'échapper à de plus cruels traitemens (1). 1210.

Pendant le séjour de l'empereur en Toscane, les comtes Diephold et Pierre de Celano, le premier, maître de Salerne, le second, de Capoue, avaient promis de lui livrer ces deux places. Leur offre, bien préférable au gain d'une bataille, avait été accueillie avec empressement, et l'heure était venue d'en tirer bon parti. Capoue était une forteresse excellente ; Salerne ouvrait le chemin de la Calabre;

(1) Guillelmi Britonis Philippidos, c. 7, ap. Script. Rer. Franc., t. XVIII, p. 227, A.

1210. son port facilitait une expédition maritime contre la Sicile. Vers les premiers jours du mois de novembre, l'armée entra dans les états siciliens, près de Rieti, et, traversant avec rapidité le pays des Marses et le val de Roveto, où étaient les principaux fiefs du comte de Celano, elle franchit sans coup férir les défilés de Saint-Germain, et déboucha dans les plaines de la Campanie. Maître de l'ancienne voie Latine, des passages de l'Abruzze et de la plus grande partie de la terre de Labour, l'empereur déploya ses étendards sur les murs de Capoue ; et comme la saison, avancée, l'obligeait à donner du repos aux troupes, il prit dans cette ville ses quartiers d'hiver. Diephold, fidèle à sa promesse, reçut les Impériaux dans Salerne : on le récompensa de cet important service par l'investiture du duché de Spolette (1).

Ainsi, Othon IV, redevable, comme il l'était, à Innocent, de la dignité suprême, reprenait avec ardeur le plan de Henri VI pour abattre la puissance temporelle de l'Église. Tout dévoué au Saint-Siége tant que Philippe lui disputa le trône, il violait sans pudeur ses nombreux sermens depuis que la division ne régnait plus dans l'état. C'est que la lutte, dans la Péninsule, des intérêts allemands et italiens, rendait impossible un accord durable entre le pape et les empereurs ; que, sous la dynastie de Brunswic, comme sous celle de Souabe, il s'agissait toujours de soumettre l'Italie à l'Allemagne : entreprise téméraire, qui avait fait verser des flots de sang,

(1) 20 Januar. 1211. Sigonii Hist. Ital., lib. 16, p. 15.

et qui long-temps encore devait être une cause 1210-1211.
de guerre à outrance entre le sacerdoce et l'empire. Innocent III, voyant l'indépendance de l'Église menacée par celui-là même qui avait promis d'en être le gardien, se prépare à repousser une agression à laquelle il ne s'était pas attendu sitôt; mais avant d'en venir aux moyens extrêmes, il veut encore une fois employer la persuasion. Dans ce but, il envoie jusqu'à cinq reprises l'abbé de Morimont à Capoue avec des paroles de paix (1); il met de nouveau en usage la prière et la menace, sans opérer un rapprochement que trop de causes rendent impossible. Othon, ivre d'orgueil en voyant ses amis lui demeurer fidèles, répond que l'Italie entière fait partie de l'empire romain, et qu'il attaque avec raison le roi de Sicile, dont les intrigues tendent à lui arracher le sceptre impérial. Que le souverain pontife, répétait-il souvent, exerce sans contrôle le pouvoir spirituel, son légitime apanage; mais aussi qu'il se garde d'oublier que le temporel nous appartient à bon droit (2).

La guerre était déclarée; il n'y avait pas un jour à perdre pour empêcher la réunion du royaume de Sicile à l'empire, réunion qui eût été bien funeste au Saint-Siége. Déjà, dans la Pouille et la Calabre, beaucoup de barons, loin de s'armer contre l'invasion étrangère, n'attendaient même pas la présence des Impériaux pour trahir la cause royale. Frédéric, avec peu de troupes et point d'argent,

(1) Conradi abbatis Usperg. chronicon, p. 239.

(2) Chron. S. Petri Erfurt., p. 238.

1210-1211. était hors d'état de défendre les provinces de Terre-Ferme; la Sicile elle-même, épuisée par de longues dissensions, ne pouvait tenir contre des forces trop supérieures. C'est dans cette situation que le pape, poussé à bout, met enfin la main à l'œuvre pour détruire son propre ouvrage. Il veut opposer à Othon un adversaire redoutable, et ses vues se portent sur son pupille, ce dernier rameau de la famille de Souabe, dont il a lui-même contesté les droits à l'empire. Il songe dès-lors à envoyer Frédéric en Allemagne, où le souvenir de ses ancêtres est toujours cher à l'ancien parti gibelin. La présence de ce jeune prince y doit faire une diversion si puissante, qu'il faudra bien que l'empereur abandonne ses conquêtes en Italie. Les Génois, les Pavesans, les Crémonais, le marquis de Montferrat et d'autres seigneurs entrent dans les vues d'Innocent. Ce dernier s'assure de Philippe-Auguste, toujours prêt à conclure une ligue contre le neveu du roi d'Angleterre. Enfin il charge son légat en Allemagne de sonder l'esprit des grands, de réveiller même leur vieille affection pour le sang des Hohenstauffen : politique bien contraire à celle qu'il a suivie jusqu'à ce jour. Ce n'était pas sans doute sans de longues hésitations qu'un pontife doué de prudence s'engageait dans une entreprise dont Dieu seul connaissait le résultat. Mais outre que le chef de l'empire, après l'avoir trompé par de faux sermens, voulait réduire la Péninsule à la condition misérable d'une province sujette de la Germanie, l'alliance de ce

monarque avec les Guelfes italiens, le rendait bien 1210-1211.
plus redoutable pour le Saint-Siége, que ne le serait un prince de la maison gibeline repoussé par la confédération lombarde. Peut-être Innocent se flattait-il encore, malgré la rude épreuve à laquelle le mettait l'ingratitude d'Othon, que Frédéric, confié dès le berceau à ses soins paternels, et promu à l'empire par la seule protection de l'Église, n'oublierait pas complètement de si grands bienfaits.

Ce qui doit le plus surprendre dans de telles circonstances, c'est que Milan, Brescia, Bologne et en général les villes de la ligue si zélées jusqu'alors pour la cause de l'indépendance italienne, loin de se séparer du monarque par qui cette indépendance est de nouveau mise en péril, le secondent de tout leur pouvoir, dès que le nom de Hohenstauffen est prononcé. De leur côté, les Impérialistes lombards, après avoir long-temps défendu l'intégrité de l'empire, ou, en d'autres termes, l'union de la Péninsule avec l'Allemagne, se séparent de l'empereur et prennent parti pour le pape, dont tous les efforts tendent à ruiner en Italie la domination germanique. Ici, on le voit, la question de nationalité mal comprise devient une question toute personnelle : les partis ne savent plus ce qu'ils veulent; les rôles sont changés; le Gibelin lombard marche avec le pape; les espérances du Saint-Siége reposent sur le petit-fils de Barberousse; celles des républiques de la ligue, sur un roi d'Allemagne : situation bizarre et mal comprise, qui doit amener d'étranges évènemens.

1210-1211. Naples ouvrit ses portes aux troupes d'Othon; Averse, menacée d'un siége, arbora le drapeau impérial et paya une grosse somme d'argent. Comme aucune armée sicilienne ne tenait la campagne, les autres forteresses, la plupart dénuées de garnisons suffisantes, ne pouvaient faire une bien longue résistance. Pour les réduire, l'empereur construisit de formidables machines; il s'assura de la coopération d'une escadre pisane de quarante galères, qui, dès le printemps suivant, devait mouiller à Salerne. Déjà les Sarrasins de la Sicile, maîtres de plusieurs châteaux enlevés aux chrétiens, l'appelaient de tous leurs vœux (1). Ils lui envoyèrent de magnifiques présens, et entre autres, une robe de soie d'un grand prix, artistement brodée dans le goût moresque, et sur les manches de laquelle étaient des inscriptions en langue arabe, à la louange de l'empereur (2).

Sur ces entrefaites, le pape, voyant la menace impuissante contre son ennemi, se décide à recourir aux foudres de l'Église. De l'avis des cardinaux, il frappe Othon d'anathème, principalement pour

(1) Godefridi monachi annales, p. 380.

(2) Cette robe, portée en Allemagne par Othon, fut gardée dans le trésor impérial. Il est à remarquer qu'elle servit dans la suite à ensevelir Frédéric II, dans le tombeau duquel elle a été retrouvée. Sur une manche, on lisait en arabe : *La domination allemande est douce ;* sur l'autre : *Ceci est un présent pour l'empereur Othon, notre hôte et notre ami, prince victorieux, illustre, vaillant, équitable, libéral, riche, vigilant, fidèle, judicieux, protecteur secourable, juste et hospitalier,* etc. (Gregorio, Rerum arabic. Sicul. collect., p. 178, in-f°, 1790.)

avoir méconnu les droits les plus légitimes, envahi 1210-1211.
les possessions du Saint-Siége et porté la guerre dans le royaume de Sicile. Défense fut faite aux ecclésiastiques, sous peine d'interdit, de célébrer l'office divin dans les lieux où il se trouverait. Ses sujets furent déliés de leur serment; on menaça de l'excommunication quiconque le reconnaîtrait pour souverain, l'aiderait dans sa coupable entreprise, lui donnerait des conseils ou de l'argent (1). Les évêques reçurent un ordre formel de faire publier cette sentence dans leurs diocèses; hésitaient-ils? de sévères châtimens les attendaient. L'archevêque de Naples, incertain de la conduite qu'il doit tenir, veut savoir si sa ville a encouru la censure pour s'être donnée à Othon. « Sans aucun doute, répond » aussitôt le pontife, les Napolitains doivent être pri» vés des sacremens, à l'exception du baptême. Que » leurs églises restent donc fermées, tant qu'ils fa» voriseront une cause coupable; que les morts ne » reçoivent point la sépulture chrétienne, si, avant » d'expirer, ils ne se sont pas soumis à nos ordres, » en abjurant l'obéissance promise audit empe» reur (2).» Comme les citoyens de Bologne, au mépris d'injonctions si précises, persistent encore à soutenir le monarque guelfe, Innocent prévient le podestat qu'il transfèrera ailleurs les écoles publiques (3).

(1) Godef. mon., p. 380. — Albertus Stadensis, p. 203. — Rich. de S. Germ., p. 984, B.—Ep. Inn. III, lib. 13, n° 185.

(2) 16 Junii 1211, Ep. Inn. III, lib. 14, n° 74, p. 538.

(3) Scholas de ipsa faciat civitate transferri. (7 Juin 1211. Ibid., n° 79, p. 504).

1210-1211. Il envoie en Allemagne plusieurs nonces, avec la double mission de délier les feudataires impériaux de tout devoir envers le chef de l'empire, et de disposer les esprits en faveur du roi de Sicile. Non satisfait encore, il s'adresse lui-même aux grands, lève leurs scrupules, raffermit les consciences timorées, et invite ceux qui ont le droit d'élire, à procéder sans délai à une nouvelle élection. « Si le prétendu empereur Othon réussit » à s'emparer du royaume de Sicile et du patri- » moine de saint Pierre, tenez pour certain, leur » écrit-il, qu'il vous réduira bientôt à la triste » condition à laquelle son aïeul et son oncle ont » réduit les barons anglais. Formé par les leçons » du roi Jean, il voudra introduire dans l'empire » les coutumes qu'il a apprises de lui. Qu'on ne » nous objecte point que nous avons travaillé à son » élévation, car nous ne le croyions pas tel qu'il » est, et si nous avons péché par ignorance, nous » en sommes puni le premier. Avant de le frapper » et d'absoudre ses sujets de leur serment, nous » lui avions maintes fois offert de soumettre ses » griefs à des arbitres élus d'un commun accord (1). » Il ne l'a pas voulu. S'il a commis la faute, il est » juste qu'il en porte la peine; sachez d'ailleurs » que suivant les décisions des saints pères (2), on » n'est pas tenu de garder la foi à ceux qui trahis-

(1) Coram arbitris communiter eligendis. (Notices et extraits des manuscrits de la bibl. royale, t. II, p. 284.)

(2) Qui Dei et Ecclesiæ fidem non servat, fides servanda non sit. (Ib.)

» sent Dieu et l'Église. Prenez donc vos mesu- 1210-1211.
» res avant qu'il soit trop tard. Nous vous man-
» dons et nous vous enjoignons, pour la rémission
» de vos péchés, d'apporter un prompt remède à
» tant de maux; et, quoi qu'il en puisse survenir,
» nous prêterons un ferme appui à ceux qui défé-
» reront à nos conseils et à nos ordres (1). »

De son côté, l'empereur, se fiant à la fortune, répondit à l'anathème en défendant, sous des peines sévères, toute communication avec la cour pontificale. Le mois de mars venu, il quitta Capoue et prit avec son armée le chemin de la Pouille, bien résolu à pousser la guerre avec vigueur.

Peu de mois lui suffirent, en effet, pour se rendre maître de la plus grande partie de cette province et du littoral de la mer Ionienne, jusque vers l'extrémité de la Calabre (2). Mais pendant ce temps, un terrible orage se formait du côté de l'Allemagne. Le souverain pontife, ne ménageant plus rien, prescrivait à son légat de faire les plus actives démarches pour détacher de l'empereur les grands de l'empire. Il voulait contraindre bientôt ce prince à repasser les Alpes, seul moyen de sauver le roi de Sicile d'une ruine infaillible. Le légat pontifical était ce même Siegfried, archevêque de Mayence, élu en 1200, par la protection d'Othon IV, au premier siége de la Germanie. Siegfried, tout dévoué au pape qui l'avait fait cardinal, servit ses projets avec beaucoup de zèle. Dans une diète qu'il tint à 1211.

(1) Sicardi episc. chron., ap. Murat., t. VII, p. 623, A.

(2) Godefridi monachi annales, p. 381.



1211. Bamberg, sous le prétexte d'y absoudre l'évêque de cette ville, depuis long-temps frappé d'interdit pour avoir prêté secours au meurtrier de Philippe, il délia les feudataires impériaux de leur serment, défendit, au nom de l'Église, d'obéir à Othon et de lui donner le titre d'empereur. Désignant ensuite Frédéric comme le plus digne du trône, il essaya de le faire proclamer roi des Romains. Ce revirement complet dans la politique du Saint-Siége, excita d'abord une surprise générale : les Guelfes se récrièrent; on se sépara sans rien finir. Mais la plupart des ecclésiastiques s'étaient montrés favorables au jeune roi de Sicile; et comme Othon était généralement haï de la haute noblesse; que les seigneurs de la Souabe et des provinces orientales ne lui avaient engagé leur foi que bien à regret, il se forma un parti puissant prêt à soutenir, par la force des armes, la restauration de la famille d'Hohenstauffen. Le roi de Bohême, qui avait l'espoir de faire ratifier son divorce par l'Église, le duc d'Autriche, le landgrave de Thuringe, habitué, comme on le sait déjà, à passer d'un parti à l'autre, se détachèrent les premiers de la cause de l'empereur. Leur défection fut un signal de guerre civile, car bientôt après, les princes de la Basse-Allemagne, Guelfes zélés, ravagèrent, le fer et la flamme à la main, les terres de l'archevêché de Mayence (1).

Dans une nouvelle diète, à Nuremberg, où les Gibelins assistèrent en grand nombre, l'évêque de

(1) Godefridi monachi annales, p. 381.

Spire imputa à l'empereur le dessein d'imposer sur 1211.
toute l'Allemagne une taxe d'un florin par charrue. Suivant ce prélat, les priviléges du haut clergé allaient être réduits de telle sorte, qu'on n'accorderait plus que douze chevaux aux archevêques en voyage, six aux évêques, trois aux abbés. Quelques voix accusèrent Othon de soutenir les hérétiques, et de vivre lui-même dans l'hérésie (1). D'autres censurèrent ses mœurs et son gouvernement: on compara ses manières hautaines à l'affabilité des princes de Souabe, sa soif de l'or à leur générosité, son règne malheureux à leur domination si glorieuse pour la Germanie. Non seulement le légat soufflait le feu dans l'assemblée, mais des historiens assurent que Philippe-Auguste était entré fort avant dans ces négociations. Comme, depuis huit ans, le roi de France avait réuni à sa couronne la Normandie et la plupart des autres grands fiefs anglais, il désirait la ruine d'Othon, comme étant le plus sûr moyen de rompre pour toujours l'alliance de l'Angleterre et de l'empire. Ce qui est certain, c'est que beaucoup de gens, en Allemagne, se ressouvinrent alors du serment prêté au petit-fils de Barberousse : les Gibelins qui les premiers avaient violé ce serment, prétendirent qu'il était toujours valable; et, sans écouter les protestations de la faction rivale, ils prononcèrent la déchéance de l'empereur, et élurent Frédéric à sa place (2).

(1) Ottonem hæreticum nominaverunt. (Chron. S. Petri Erfurtense, p. 239.)

(2) Chron. Fossæ Novæ, p. 892. — Sicardi chron., p. 623.

1211. Deux barons de la Souabe furent envoyés en Italie. Le premier, appelé Henri de Nuffen, avait mission d'instruire les villes lombardes de ce grand évènement, puis de se rendre à la cour pontificale, pour faire confirmer l'élection nouvelle (1). L'autre, Anselme de Justingen, portait à Palerme la décision des princes, et devait décider le jeune roi à venir au plus tôt se mettre à leur tête (2). On tira du trésor impérial 1,509 marcs d'argent (77,975 fr.) pour les dépenses de ce long et périlleux voyage (3).

Vers la fin du mois d'octobre, l'empereur avait concentré ses troupes sur les rivages de la mer Ionienne. Il n'attendait, pour traverser le Phare, que l'arrivée de la flotte pisane, mouillée dans le port de Procida, quand des courriers, envoyés par les Guelfes, l'instruisirent des évènemens de l'Allemagne (4). Justement effrayé d'une défection qui pouvait en peu de temps faire de grands progrès, il jugea nécessaire de marcher en personne contre les rebelles. Remettant donc à une époque plus favorable ses desseins contre la Sicile, il appela à Tarente les barons de la Pouille, en exigea de nouveaux sermens, et leur promit à son tour de ne point les abandonner à la vengeance de Frédéric. Le 2 novembre, après avoir convoqué, pour la première semaine de l'année 1212, une cour générale

(1) Ut de ipso factam electionem papa confirmaret. (Abbat. Usperg. chron., p. 239.)

(2) Gudeni Codex diplom., t. V, p. 420.

(3) Abbat. Usperg. chron., p. 239.

(4) Qui dixerunt totam Aleman. rebellatam fore. (Chron. Fossæ Novæ, p. 892.)

à Lodi, il reprit le chemin de la haute Italie, avec 1212.
les troupes allemandes à sa solde. En rassemblant les nobles et les communes de la Lombardie, son but était de sonder les esprits, et d'obtenir des subsides. Depuis long-temps le pape ordonnait, sous peine d'excommunication, de se séparer de l'ennemi du Saint-Siége; il avait enjoint au patriarche d'Aquilée, aux archevêques lombards et à leurs suffragans, de faire publier l'anathème contre celui qu'il qualifiait de ci-devant empereur (1). Les villes gibelines, déjà ralliées à la cause d'Innocent, n'envoyèrent point de députés à la diète. Le marquis d'Este, ce même seigneur auquel Othon avait donné l'investiture de la marche d'Ancône, suivit cet exemple; et, pour récompense de son zèle, le pape lui donna, on ne sait à quel titre, l'autorisation de bâtir une forteresse à Ferrare (2). Tous les absens furent déclarés rebelles, et mis au ban de l'empire (3). Mais Milan, Bologne et les autres villes de la ligue, toujours fidèles à l'adversaire des Hohenstauffen, lui firent de grandes protestations d'amitié. Beaucoup de voix accusèrent la cour romaine d'une étrange versatilité dans ses opinions. Trois ans ne sont pas écoulés encore, disait-on, depuis que le chef de l'Église nous a enjoint, en nous menaçant des foudres ecclésiastiques, de rester fidèles à Othon, notre seigneur; et aujourd'hui il parle d'un châtiment semblable, si nous gardons la foi qui nous lie à ce prince.

(1) 6 Jun. 1211, Ep. Inn. III, lib. 14, n° 78, p. 539.
(2) Ibid., lib. 14, n° 80, p. 540.
(3) Sicardi, episc. Cremon., chron., p. 623, A.

1212. L'assemblée de Lodi congédiée, l'empereur fit à Milan un long séjour, s'arrêta ensuite à Brescia, où, par ses soins, la paix fut rétablie entre les nobles et le peuple; puis, vers le commencement du mois de février, il franchit les Alpes du Tyrol, et rentra en Allemagne (1).

(1) Godefridi monachi annales, p. 381.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

Othon en Allemagne. — Mariage et mort soudaine de Béatrix. — L'envoyé des Gibelins à Palerme. — Frédéric accepte l'empire. — Sa réception à la cour pontificale. — Son voyage jusqu'en Souabe. — Périls auxquels il échappe. — Othon ne peut lui barrer le chemin de l'Allemagne. — Frédéric entre dans Constance. — Ses progrès. — Traité d'alliance entre ce prince et Philippe-Auguste. — Son élection confirmée par la diète germanique. — Serment prêté au Saint-Siége. — Othon fait avec l'Angleterre une ligue contre le pape, la France et les Gibelins allemands. — Ses projets. — Il reprend Marie, sa première femme. — La France menacée d'une double invasion. — Embrasement général en Europe. — Bataille de Bouvines. — Elle décide la querelle des deux maisons de Brunswic et de Souabe. — Othon vaincu se retire à Cologne. — Cette ville elle-même l'abandonne. — Frédéric maître de la plus grande partie de l'Allemagne. — Sacre de ce prince à Aix-la-Chapelle. — Il s'oblige à renoncer au trône de Sicile. — Il prend la croix. — Concile général de Latran. — Objet de sa convocation. — Frédéric reconnu par le concile pour roi des Romains. — Mort d'Innocent III. — Examen des plans et de la conduite politique de ce pontife.

L'empereur trouva en Souabe et en Alsace un 1212.
accueil assez froid. Ces provinces, remplies de Gibelins, n'avaient point encore déserté sa cause; mais pour lever le masque, elles n'attendaient peut-être que la présence du jeune roi de Sicile. Peu satisfait d'un tel début, Othon se dirigea vers le Mein, et le 4 mars 1212, il ouvrit à Francfort une première diète composée d'environ quatre-vingts



1212. seigneurs laïques, venus pour la plupart de la Basse-Allemagne. Elle dura quinze jours; aucun évêque n'y parut. On lui donna des troupes; on promit de le soutenir contre ses ennemis et nommément contre le pape (1), le roi de Bohême et le landgrave de Thuringe. Comme, sur ces entrefaites, son oncle, le roi d'Angleterre, lui envoya un nouveau subside de 8,500 marcs, il put mettre sur pied des forces considérables contre les partisans des Hohenstauffen. La campagne s'ouvrit par le siége d'Erfurt, et, suivant leur habitude, les soldats commencèrent par saccager entièrement les environs de cette ville.

Dans une nouvelle diète, à Nuremberg, le 10 mai suivant, Othon s'éleva avec véhémence contre cette prétention téméraire du pape de disposer de l'empire. « L'indépendance germanique est à jamais per- » due, dit-il aux princes; la couronne, votre droit » électoral, vos propres biens sont en péril, si vous ne » mettez un terme à de si criantes usurpations (2). » Les Guelfes applaudirent, mais les Gibelins gardèrent le silence; et, pour ramener ces derniers, l'empereur leur promit d'accomplir, sans aucun retard, son mariage avec Béatrix, la fille aînée du roi Philippe, et sa fiancée depuis trois ans. Le 7 août, ces noces furent en effet célébrées avec magnificence à Northausen. La jeune orpheline, âgée de moins de quinze ans, devint impératrice; il y eut, à cette

(1) 19 Mart. 1212. Juravit quod imperatori assistet et juvabit, specialiter contra papam, etc. (Paertz Leges, t. II, p. 218.)

(2) Godefridi monachi annales, p. 381.

occasion, de belles fêtes et de somptueux festins. 1212.
Mais dès le quatrième jour qui suivit la bénédiction nuptiale, l'infortunée Béatrix, qui, la veille encore, brillait de tout l'éclat de la santé et de la jeunesse, mourut subitement (1). Le peuple ne se persuade pas que la vie des princes puisse finir comme celle des autres hommes; et, quoique l'empereur eût tout à perdre à cet évènement inattendu, des mauvais bruits se répandirent dans toute la Germanie. Personne ne crut naturelle la mort de Béatrix : les uns l'attribuaient à des courtisanes venues d'Italie, qui lui auraient administré un poison subtil; d'autres en accusaient Othon lui-même (2). Les barons de la Souabe et de la Bavière en prirent prétexte pour retourner chez eux avant l'expiration de leur service. Ils quittèrent le camp de Weissensée pendant une nuit obscure, et leur défection nécessita la levée immédiate du siége d'Erfurt. L'empire fut divisé comme à la mort de Henri VI; mais le parti impérial s'affaiblissait de jour en jour, lorsqu'on apprit que le roi de Sicile, fort de l'appui du souverain pontife, traversait l'Italie et était sur le point d'entrer en Allemagne.

Les deux ambassadeurs gibelins, partis de Nuremberg dès l'année précédente, n'avaient pas, il est vrai, obtenu en Lombardie le succès dont ils

(1) Diem obitu Beatr. 3 Id. aug. (11 *août*); diem nuptiæ 7 Id. (7 *août*). (Chron. vet. Brunswic. ap. Leibnitz, t. II, p. 17.)

(2) Inimici et pontificii dicebant per imp. venenum illi datum. (Mutius, de Orig. German., lib. 19, in Pistorii coll., t. II, p. 175.)

1212. s'étaient d'abord flattés; plus heureux à Rome, Anselme de Justingen fut accueilli favorablement par le chef de l'Église, qui confirma l'élection de Frédéric (1). Cette faveur rencontra quelque opposition de la part de certains cardinaux dévoués à la famille de Brunswic; peut-être même réveilla-t-elle des inquiétudes dans l'esprit d'Innocent. Mais au point où les choses étaient arrivées, toute délibération devenait superflue. Le pape autorisa donc l'envoyé des Gibelins à passer en Sicile pour y remplir sa mission, tandis que lui-même exciterait, par ses lettres, les grands du parti guelfe à recevoir pour leur roi le petit-fils de Barberousse.

Plus d'un obstacle attendait à Palerme le négociateur allemand. Le jeune roi, plein d'ardeur et d'ambition, se voyait avec joie appelé à de hautes destinées; mais ses ministres, ses officiers, et, plus qu'eux tous, la reine Constance, mère d'un fils au berceau (2), le suppliaient de refuser un si dangereux honneur. Suivant eux, cette entreprise n'offrait aucune chance de succès; en quittant un royaume à peine sorti des malheurs d'une longue minorité, Frédéric laisserait le champ libre à des ennemis pleins d'audace, et mettrait en péril sa couronne héréditaire, sa femme et son fils. Le feu de l'insurrection couvait encore dans la Pouille; de nouveaux troubles pourraient devenir d'autant plus sérieux, que les récoltes avaient manqué (3) dans ce pays

(1) Et electionem papa confirmavit. (Abbas Usperg., p. 239.)

(2) Henry, l'aîné des enfans de Frédéric, était né en 1210.

(3) Sicardi episcopi Crem. chron., p. 624, B.

ordinairement si fertile. Le menu peuple de Palerme était réduit à se nourrir des alimens les plus grossiers, et l'excès de la misère le pousserait bientôt à la révolte, si la main protectrice du monarque ne s'appliquait à guérir les plaies de l'état. A ces objections fondées, les conseillers royaux en ajoutaient d'autres non moins dignes d'une attention sérieuse. En acceptant le sceptre impérial, disaient-ils, on va sacrifier un bien présent à un avenir fort incertain; on se prépare des embarras insurmontables, et de nouvelles luttes avec le Saint-Siége. Si, dans aucun temps, papes et empereurs n'ont pu vivre en bonne intelligence, moins que jamais le chef de l'Église permettra que la Sicile et l'empire obéissent à un seul maître. N'a-t-on pas, au surplus, tout à craindre de l'inconstance et de la fourberie des peuples germaniques, qui, en moins de trois ans, jurent d'être fidèles à Othon, puis le déposent; et qui, après avoir, sous de vains prétextes, écarté Frédéric du trône, l'y rappellent aujourd'hui (1)? 1212.

Malgré tout ce qu'on put dire, le roi, dont la détermination était irrévocablement prise, reçut dans une cour solennelle l'envoyé des princes, et fit donner lecture de la lettre dont voici le contenu: « Les grands de l'empire au très illustre Frédé-» ric, roi de Sicile et duc de Souabe. — Nous, dont » le droit incontestable a été de tout temps d'élire » le roi notre seigneur, et de l'élever sur le

(1) Multi timentes ne eveniret sibi periculum propter fraudem Alemannorum. (Abbas Usperg., p. 239.)

1212. » trône des anciens empereurs de Rome, après » nous être réunis à Nuremberg pour y prendre en » considération l'état actuel de l'Allemagne, et pro- » clamer un nouveau souverain, nous avons jeté » les yeux sur vous, comme sur le plus digne d'un » si haut rang. Malgré votre jeunesse, vous avez » en effet l'expérience et la raison d'un vieil- » lard; vous êtes doué par le Tout-Puissant des » plus nobles dons de l'intelligence; vous descen- » dez de princes illustres qui ont versé leur sang » et prodigué leurs trésors pour le bonheur et la » gloire de l'état. Par toutes ces considérations, » nous vous prions d'acquiescer à notre demande, » et de venir avec nous défendre l'empire contre » l'ennemi de votre famille (1). »

Cette lettre fit une impression douloureuse sur les esprits. Plusieurs nobles voulurent élever la voix; mais le roi, fermant l'oreille aux gémissemens de sa jeune épouse, aux conseils de ses ministres et aux plaintes de ses sujets, se hâta d'annoncer son acceptation, et promit à l'envoyé gibelin de le suivre de près en Allemagne.

Avant de s'éloigner de Palerme, il fit couronner son fils appelé Henri, enfant de moins de deux ans (2), et il déclara la reine Constance régente du royau-

(1) Pfister, Hist. d'Allem, t. II, p. 285.

(2) Une charte du mois de mars 1213, signée par Constance, conjointement avec son fils (*una cum Henrico, rege Siciliæ, anno* 2), prouve que cet enfant dut être couronné au plus tard en mars 1212. (Voyez Pirri, *Sicilia sacra*, t. I, p. 535.)

me. Dès qu'il eut assuré l'ordre de succession, et pourvu au gouvernement de l'état durant son absence, il s'embarqua avec sa suite, et prit terre à Gaëte, le 17 mars, veille de la fête des Rameaux (1). Un mois entier, il y attendit l'autorisation de se rendre à la cour pontificale. Lors de son entrée à Rome, le clergé, les magistrats et le peuple inconstant de la ville éternelle lui firent une réception magnifique (2). Dans ses entrevues avec le pape, il y eut d'une part, force protestations de respect filial, de reconnaissance et de dévouement; de l'autre, de grandes promesses d'une protection efficace. Innocent III, rassuré par les bonnes paroles du roi de Sicile, voulut défrayer ce jeune prince pendant son séjour à Rome; il lui fit en outre présent d'une somme considérable (3). A son tour, Frédéric ratifia par écrit un testament du comte de Fondi, qui assurait au Saint-Siége les terres de ce comté jusqu'au Garigliano (4). Il promit que, dans aucun temps et sous aucun prétexte, son royaume héréditaire ne pourrait être réuni à l'empire; qu'il le céderait à son fils, et s'abstiendrait de le gouverner, dès que le pape lui aurait donné à Rome la couronne de Charlemagne (5). 1212.

Au commencement du mois d'avril, quatre galères envoyées par la seigneurie de Gênes, trans-

(1) 16 Kal. Apr. applicavit Gajetam. (Fossæ Novæ, p. 892.)

(2) Magnificè receptus est. (Sicardi chron., p. 623, B.)

(3) Chron. Fossæ Novæ, p. 893, A.

(4) Lunig Codex Dipl. Ital., t. II, p. 865.

(5) Hurter, Hist. d'Inn. III, t. I, p. 178.

1212. portèrent le roi dans cette ville. L'alliance des Pisans avec Othon aurait seule suffi pour jeter les Génois dans le parti du pape ; mais une autre cause les y attachait étroitement. Dès l'année 1204, leur escadre s'était emparée de Syracuse, d'où elle avait chassé la garnison pisane (1). Comme depuis lors on les laissait en paix dans cette place maritime, promise en fief à la république dès le temps de Henri VI, ils cherchaient, par un important service, à s'en assurer la possession. A Gênes comme à Rome, le futur empereur trouva un accueil digne de son rang. Les six consuls qui étaient à la tête de l'état, les juges, les nobles et le peuple, l'accompagnèrent depuis le port jusqu'au palais assigné pour sa demeure. La commune paya sa dépense ; et, comme les négociations qu'il avait ouvertes avec les cités lombardes, pour assurer son passage en Allemagne, durèrent trois mois entiers sans résultat, il en coûta plus de 1,500 livres au trésor public (2).

Le pape avait fait inutilement les instances les plus pressantes, auprès des villes de la confédération, pour les rendre favorables au protégé du Saint-Siége. « Nous voyons avec une bien doulou» reuse surprise, leur écrivait-il, votre opiniâtreté à » suivre de perfides conseils. Sans aucun doute,

(1) Ils y avaient établi, au nom de la république, un comte, qui prenait les titres suivans : *A., Dei et regiâ gratiâ, ac Comm. Jan. comes Syracusæ.* (Pirri, *Sicil. sacra*, t. I, p. 658.)

(2) Commun. Janu. pro expensis donavit ultra libras, M D. (Ogerii Panis annal., lib. 4, p. 403.)

» vous perdrez notre appui; vous serez même 1212.
» châtiées rigoureusement, si vous n'abandonnez au
» plus vite Othon, ce tyran excommunié et mau-
» dit, avec lequel vous avez fait un pacte, au grand
» péril de vos âmes et à notre préjudice (1). »
Mais ces villes, bravant les menaces du pontife, s'obstinaient à voir dans le monarque frappé d'anathème, le légitime empereur et le chef de la faction guelfe en Italie : contradiction étrange, qu'il faut renoncer à expliquer. Déjà, dans toute cette vaste plaine arrosée par le Pô, et qui s'étend entre l'Apennin et les Alpes, la plupart des milices bourgeoises étaient sur pied, gardant les chemins, les ponts et les gués des rivières par où le roi de Sicile aurait pu pénétrer en Lombardie. Le péril était imminent; mais ce jeune prince, loin d'en paraître effrayé, quitta Gênes le 15 juillet, et parvint, avec des guides sûrs, à gagner Pavie, en faisant un long détour par la route d'Asti et les terres du marquis de Montferrat (2). Ce premier obstacle vaincu, il lui restait encore, avant d'atteindre Crémone, à traverser le Lambro et une portion du territoire milanais; et, comme le podestat de Milan, campé près de cette rivière, en défendait le passage avec des forces considérables, il fallait tromper la surveillance d'un ennemi qu'on n'osait attaquer. Les momens étaient précieux : Frédéric, dont la présence en Allemagne devenait chaque jour plus nécessaire, résolut de se tirer à tout prix

(1) 12 Julii 1212. Ep. Inn., lib. 15, n° 138, p. 657.
(2) Ogerii Panis annal., lib. 4, p. 405.

1212. de cette fâcheuse situation. Il sortit donc de Pavie à la tête de l'armée gibeline, bien inférieure en nombre à celle des Milanais, et fit dresser ses tentes en face de l'ennemi, dont il n'était séparé que par le Lambro. On crut qu'il désirait une action décisive; mais dès la nuit suivante, il partit en silence, suivi d'un faible détachement, et traversa la rivière, malgré la hauteur des eaux que de grosses pluies avaient extrêmement enflées. Le 25 août, il entra enfin à Crémone, où le marquis Azzo d'Este l'attendait avec ses hommes d'armes. Les Milanais, bientôt avertis de sa fuite, s'en vengèrent sur leurs voisins de Pavie, auxquels ils firent un grand nombre de prisonniers qu'ils retinrent long-temps dans les fers (1). A la vue d'un prince d'Hohenstauffen, les habitans de Crémone firent éclater des transports d'allégresse; leurs milices, jointes aux troupes du marquis et du comte de Saint-Boniface, l'accompagnèrent jusque sur les confins de la Germanie, en traversant le territoire de Mantoue, Vérone et le val supérieur de l'Adige.

Au premier bruit de l'approche de son adversaire, Othon, quittant la Thuringe, se mit à la tête d'un corps de cavalerie, et se dirigea à grandes journées vers les Alpes. Par la promptitude de ce mouvement, il se flattait ou de surprendre le roi (2) de Sicile, ou de lui fermer la haute Allemagne.

(1) Sicardi chron., (Codex Estens.), p. 623, D.

(2) Volens comprehendere adversarium suum. (Abbat. Usperg. chron., p. 243.)

Cet espoir n'était pas sans quelque fondement ; car, 1212.
à son entrée dans la Rhétie, Frédéric s'était séparé de ses partisans italiens, et il marchait avec une escorte insuffisante pour le protéger. En outre, la plupart des nobles de la Souabe, voyant l'évènement incertain, n'osaient se prononcer en sa faveur, dans la crainte de s'attirer de fâcheuses affaires. L'empereur rassuré par ces apparences favorables, ne parlait qu'avec mépris d'un rival imberbe, qui venait moins en prince qu'en aventurier lui disputer le trône. Depuis Trente, Frédéric n'avait en effet auprès de lui que l'évêque de cette ville, l'archevêque de Bari, son compagnon fidèle, et quelques officiers. Comme sa petite troupe n'aurait pu suivre la route ordinaire par Botzen et Inspruck, sans y rencontrer des détachemens guelfes commis à la garde de ce passage, il se fit conduire à Coire, en traversant au-delà de Bormio, vers les sources de l'Inn et de l'Adda, des montagnes d'une prodigieuse hauteur, presque inhabitées et couvertes d'une neige éternelle (1). L'évêque de Coire, le premier, le reçut comme son souverain ; l'abbé de Saint-Gall accourut à sa rencontre avec les soldats de l'abbaye : il eut alors soixante lances sous ses ordres. C'était avec ce faible noyau d'armée, la bourse vide d'argent, mais le cœur plein d'espérance, qu'il allait commencer sa périlleuse entreprise. On descendit le Rheinthal jusqu'à Alstetten, et de là on gagna Saint-Gall, en traversant les mon-

(1) Per asperrima et invia juga montium eminentissima. (Abbat. Usperg. Chron., p. 243.)

1212. tagnes et les forêts de l'Appenzel. A peine descendu au monastère, où, après de si grandes fatigues, Frédéric croyait trouver un peu de repos, il fut obligé d'en partir au plus vite. L'empereur était, avec deux cents chevaliers, au château d'Uberlingen, sur la rive droite du lac inférieur, à quatre lieues de Constance ; et ce prince allait devenir maître de cette dernière place si l'on n'y entrait avant lui. Constance, défendue par de bonnes murailles, était la clé de la Souabe et de la vallée du Rhin. Déjà les fourriers impériaux, les cuisiniers et autres gens de service, s'étaient établis au palais épiscopal, où ils attendaient leur maître (1). A cette nouvelle, le roi part à toute bride, et arrive en peu d'heures devant Constance, dont il trouve la porte fermée. Vainement il fait répéter par ses gens le cri d'armes, *Hohenstauffen!* Les bourgeois, glacés par la crainte, écoutent en silence ; la foule irrésolue s'amasse sur le rempart ; l'évêque lui-même, sur lequel on avait compté, ne donne aucun ordre. Frédéric se crut perdu. A chaque instant, l'empereur pouvait paraître avec des forces supérieures ; un revers aurait à jamais détruit, pour la maison de Souabe, tout espoir de restauration. Heureusement la fortune n'abandonna pas le roi de Sicile à cette heure décisive. L'évêque de Constance ayant reconnu parmi les Gibelins l'abbé de Saint-Gall, son ami, qui l'appelait à haute voix, ses irrésolutions cessèrent tout-à-coup : il fit baisser le pont, s'avança avec respect vers le

(1) Jordani chron., ap. Murat., Ant. Ital., t. II, p. 489, B.

petit-fils de Barberousse, qu'il salua du titre de roi 1212.
des Romains, et le conduisit, entouré par la multitude, jusqu'au palais préparé pour l'empereur. Othon, averti trop tard, manqua la ville : contretemps irréparable qui devait avoir de fâcheux résultats. Comme, avec sa cavalerie, il ne pouvait rien contre une forteresse excellente, il se retira à Brisac, d'où les habitans, zélés Gibelins, le chassèrent peu de jours après. Ce premier échec fut le signal d'une insurrection qui s'étendit dans le margraviat de Bade, la Souabe et la Thurgovie. Les barons de ces trois provinces accoururent autour de l'héritier de leurs anciens souverains ; le comte de Kibourg, son parent, lui amena à Constance un bon corps de troupes; et bientôt ce jeune prince eut une petite armée qui lui soumit les villes et les châteaux de la vallée du Rhin jusqu'à Bâle, où il entra le 26 septembre (1). Il y fut rejoint par cinq cents hommes, à la solde de l'évêque de Strasbourg; et comme, sur ces entrefaites, le duc de Lorraine Ferry II, lui vendit Haguenau, moyennant 3,000 marcs d'argent, payables sur les premiers fonds qui pourraient être puisés dans le trésor impérial (2), l'Alsace entière reconnut sa domination.

En acceptant la couronne de Germanie, Frédéric avait compté sur l'appui de Philippe-Auguste, l'ennemi irréconciliable d'Othon et des Anglais. Aussi, dès qu'il eut pris pied en Allemagne, s'em-

(1) Magn. chron. Belg., p. 240. — Abbas Usperg., p. 243.

(2) Reiner. chron. Leod., p. 623, C.—D. Calmet, Hist. de Lorraine, preuves, n° XXIV.

1212. pressa-t-il d'ouvrir à ce sujet des négociations. Le lecteur n'a pas oublié que le roi de France, ferme dans son alliance avec Barberousse, avait soutenu chaudement les intérêts de Philippe de Souabe, malgré les efforts du pape pour l'en détacher. Othon était pour lui un voisin dangereux; et, plus que jamais, ce monarque devait désirer la ruine d'un empereur étroitement uni aux Plantagenets. On était à la veille de grands évènemens : une réaction de la haute noblesse contre le pouvoir royal, semblait sur le point d'éclater tant en Angleterre qu'en France. Là, les nobles et la bourgeoisie tiennent tête au roi Jean, qu'ils contraindront bientôt à signer la grande charte (1). Ici la main ferme de Philippe-Auguste a bien su jusqu'alors comprimer un mouvement aristocratique destitué de tout appui de la part du peuple des communes; mais les comtes de Flandre, de Boulogne, et d'autres feudataires n'attendent qu'une occasion pour secouer le joug de la couronne, et réduire presque au néant, comme sous les premiers Capétiens, l'autorité souveraine. Depuis neuf ans, Philippe-Auguste était en guerre avec Jean-sans-Terre, sur lequel il avait confisqué, en 1203, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Poitou. La noblesse de ces trois dernières provinces, désireuse de se soustraire à la domination de la France, demandait du secours à Londres pour chasser les troupes françaises. Othon, une fois affermi sur le trône impérial, eût

(1) 15 Junii 1215. Rymer, act. publ., 1816, f°, t. I, p. 128.

joué un rôle important dans la grande lutte qui se 1212.
préparait. Philippe, sans alliés, n'aurait pu résister en même temps à ses grands vassaux et aux forces coalisées de l'Angleterre et de l'Allemagne; alors surtout qu'un grand nombre de ses barons étaient à Constantinople ou en Palestine, et que d'autres faisaient la guerre aux hérétiques albigeois. Il apprit donc avec une extrême satisfaction les premiers succès de Frédéric, et pour l'aider à se faire des partisans, il lui envoya 20,000 marcs (1). Son fils Louis et le nouveau roi des Romains eurent, le 19 novembre, une entrevue à Vaucouleurs, sur les confins de la Lorraine et de la Champagne. Non seulement ils renouèrent l'ancienne amitié qui unissait leurs deux familles depuis le règne de Louis-le-Jeune (1171), mais, dans un traité de confédération, ils promirent de ne point faire de paix l'un sans l'autre avec Othon, avec Jean d'Angleterre, Ferrand, comte de Flandre, et leurs fauteurs (2).

Plusieurs diètes générales furent assemblées à Francfort et à Mayence, dans l'une desquelles, le 23 décembre, les grands de l'Allemagne méridionale, confirmant l'élection de Frédéric, le proclamèrent roi des Romains toujours auguste. Cinq mille nobles parurent à cette réunion, à laquelle assistèrent le nonce du pape et un envoyé français (3). Les manières affables du jeune

(1) Chron. S. Petri Erfurt., p. 241.
(2) Fœdus cum Phil. reg. Fr., ap. Paertz, Leges, t. II, p. 223.
(3) Reiner, chron. Leod., p. 623, D.

1212. prince, son esprit, sa libéralité, lui gagnaient les cœurs. Une chronique rapporte que, lorsqu'il reçut les 20,000 marcs du roi de France, l'évêque de Spire, son chancelier, lui demanda en quel lieu il fallait déposer cet argent. — Dans la bourse de mes amis, répondit Frédéric. — Le narrateur ajoute que cette munificence fit grand bruit, et attira sous son drapeau plusieurs nobles éminens, qui se détachèrent d'Othon (1).

De son côté, le pape soutenait son pupille avec cette même ardeur qu'il avait montrée pour la maison de Brunswic. Quiconque gardait sa foi au prince excommunié, en acceptait des fiefs ou des présens, encourait l'anathème (2). Innocent ne cessait d'aiguillonner le zèle des évêques; ses nonces avaient l'ordre formel de contraindre par la menace les cités guelfes à l'obéissance. Comme les Milanais, au mépris des foudres de l'Église, s'obstinèrent à ne point vouloir d'un Hohenstauffen pour empereur, il parla de faire saisir leurs marchandises par le roi de France, et d'autoriser même leurs débiteurs à ne pas se libérer envers eux. De plus, il se disait résolu à transférer ailleurs le siége archiépiscopal, et, s'il le fallait, à prêcher une croisade contre cette ville toute remplie d'hérétiques patarins (3).

1213. Le roi de Bohème s'était prononcé l'un des premiers contre Othon. Il vint trouver Frédéric,

(1) Chron. S. Petri Erfurt., p. 241, B.
(2) Ep. Inn. III, lib. 15, n° 20, t. II, p. 607.
(3) Ep. Inn. III, lib. 15, n° 189, t. II, p. 692.

mit les mains dans les siennes, suivant la coutume 1213.
féodale, et jura de le défendre contre tous les hommes. Déjà les ducs de Bavière, d'Autriche, de Zaringen, et beaucoup d'autres avaient fait ce serment. Les provinces du Haut-Rhin jusqu'à Mayence, le midi et l'orient de l'Allemagne, ayant ainsi reconnu ce jeune prince, le moment était venu pour lui de ratifier solennellement ses promesses au Saint-Siége. En conséquence, dans une nouvelle diète, à Egra, à laquelle assistait le délégué pontifical, il fit rédiger, le 12 juillet, un titre authentique qui devait être pour le pape une garantie de sa reconnaissance et de ses bonnes intentions (1). Après y avoir énuméré les services qu'il a reçus d'Innocent, le protecteur de son enfance, celui qui, dans la mauvaise fortune, lui a ouvert ses bras paternels, Frédéric promet au pontife, à ses successeurs et à la sainte Église romaine, de se montrer soumis et respectueux à l'égal des meilleurs empereurs catholiques, voulant plutôt accroître les preuves de son zèle que les diminuer. Il maintient toutes les concessions faites, à diverses reprises, par Othon, relativement aux biens ecclésiastiques, à la liberté des élections et aux appels. Il aidera le siége apostolique à conserver ses domaines et à récupérer ceux qui sont encore dans d'autres mains, notamment les terres de Mathilde; promettant en outre de lui en laisser l'entière propriété, sous la réserve

(1) Lunig. Codex Diplom. Ital., t. II, nº 13, p. 710. — Raynaldi annal. eccles., t. XX, 1213 § XXIII.

1213. habituelle du Fodrum, pour les cas où il serait appelé en Italie. Quant au royaume de Sicile, tant en deçà qu'au delà du Phare, il déclare, dans les mêmes termes dont l'empereur s'était servi, qu'il aidera l'Église à le conserver et à le défendre ; il en sera de même à l'égard de la Sardaigne et de la Corse. Enfin, pour assurer une paix durable entre la papauté et l'empire, il renonce pour toujours, et du consentement des princes garans du traité, à toutes prétentions contraires. Le lecteur remarquera que la séparation des états siciliens d'avec l'empire, clause essentielle de l'acquiescement de la cour romaine à l'élection de Frédéric, n'est pas explicitement énoncée dans ce titre.

La guerre, déjà rallumée depuis dix-huit mois en Allemagne, prit subitement un autre cours, et menaça l'Europe entière. On sait que l'empereur affectait un grand mépris pour son jeune rival ; il lui donnait le nom de *Pfaffen Kœnig*, roi des prêtres. Ses courtisans le tournaient aussi en dérision, ceux-ci le disant fils d'un meunier, ceux-là, d'un officier de la chambre apostolique, appelé *Merbotto* (1). Ils l'avaient surnommé le nain de la Pouille, à cause de sa petite taille (2). Une opinion généralement adoptée à la cour impériale, était que Frédéric ne pourrait se soutenir, si l'appui de la France lui manquait ; et, comme la ligue contre Philippe-Auguste, dont il a été parlé plus haut, se forma précisément alors, Othon s'em-

(1) Chron. S. Petri Erfurt., p. 241, B.

(2) Carmen de destitut. Ottonis, ap. Leibnitz, t. II, p. 525.

pressa d'y entrer. Il en devint bientôt l'âme et le chef. Il y eut à Valenciennes une conférence présidée par ce monarque, et à laquelle assistèrent, soit en personne, soit par des ambassadeurs, le roi d'Angleterre, Henri, duc de Brabant, Ferrand, comte de Flandre, les comtes de Limbourg, de Bar, de Boulogne, de Nevers, d'Auxerre, Hugues de Boves et beaucoup d'autres seigneurs de France, des Pays-Bas et d'Allemagne. L'empereur y déclara la guerre au pape (1), qui, non content, disait-il, de vouloir enlever l'Angleterre à son oncle, le frappait lui-même d'excommunication, déliait ses sujets de leurs sermens, et cherchait, par toutes sortes de voies, à le précipiter du trône impérial. Voici quels étaient les desseins d'Othon : après avoir réuni la France à son empire, il promettait d'en distribuer les provinces entre les confédérés (2). «Sans » le roi des Français, leur disait-il, personne, dans » le monde entier, ne serait en état de résister à nos » armes (3). Lui mort, tous les autres pourraient » être facilement domptés. Comme les prêtres et les » moines, soutenus par Philippe, défendent sa cause

1213.

(1) Declaratio belli contra Inn. III, P. M., ejusque asseclas. (Lunig. Cod. Dip. Ital., t. I, nº 11, p. 33.)

Ce titre porte dans Lunig la date de 1215, quinzième année du règne d'Othon. Mais l'erreur est évidente : le roi d'Angleterre, l'un des confédérés, avait fait sa paix avec le pape en 1213 ; la quinzième année du règne d'Othon finissait le 13 mai 1213, et la bataille de Bouvines, en 1214, mit fin à toutes les ligues.

(2) Poterimus regn. Franc. jugo imperii nostri supponere, et ad libitum vobis partiri. (Ibid.)

(3) Si rex Franc. non esset, possemus totum mundum gladiis nostris supponere. (Ibid.)

1213. » avec ardeur, il faudra les abaisser, en bannir » le plus grand nombre, et priver de ce qu'ils » possèdent ceux qu'on gardera (1). N'est-il pas » juste que les biens ecclésiastiques et les grandes » dîmes appartiennent désormais aux chevaliers, » plutôt qu'à cette race débauchée et paresseuse? » Princes et députés applaudirent; tous firent serment de suivre l'empereur à la guerre contre la France et contre la cour romaine. Mais presque aussitôt, le roi Jean, excommunié depuis cinq années, et menacé d'une invasion par Philippe-Auguste, auquel Innocent avait donné l'Angleterre, jugea indispensable de se rapprocher du pape, et d'obtenir à tout prix sa protection. En conséquence, il proposa de se reconnaître pour vassal du siége apostolique, de lui faire hommage lige, et de lui payer un cens annuel de 1,000 marcs sterlings (2). Cette offre fut acceptée, et le serment ayant été fait à Douvres, le 15 mai, entre les mains du légat, Innocent leva l'anathème, et défendit au roi de France de poursuivre une entreprise que le pontife avait lui-même sollicitée avec de vives instances (3). Comme Philippe, surpris d'un changement si subit, refusait d'obéir, plusieurs grands vassaux saisirent ce prétexte pour déserter la bannière royale. Leur défection donna le signal de la

(1) Clerum autem et monachos, aut deponamus, aut deportemus opportet, sic tamen ut pauci maneant quibus sit arcta facultas. (Lunig, Cod. Dipl. Ital., loc. citat.)

(2) Voyez pièces justif., n° 1, à la fin du volume.

(3) Ep. Inn. III, lib. 16, n° 83, t. II, p. 789.

guerre; elle devait être décisive pour la France et pour l'empire. 1214.

Dès les premiers mois de l'année suivante, les troupes anglaises, conduites par le roi Jean en personne, commencèrent les hostilités dans le Maine et l'Anjou. Jean avait saisi avec joie l'occasion d'occuper hors de l'Angleterre une noblesse jalouse du pouvoir royal, qu'elle voulait resserrer dans des bornes étroites. Il comptait sur le soulèvement des provinces d'outre-Loire, de plus en plus mécontentes de leur incorporation forcée à la monarchie française, et se flattait même de faire entrer dans une ligue générale contre la France, le comte de Toulouse et plusieurs autres grands feudataires. Pour repousser cette invasion, Philippe-Auguste envoya dans l'ouest son fils aîné Louis, avec la meilleure partie de ses forces. Déjà la fortune favorisait de ce côté l'étendard des lis, et Louis venait de remporter un grand avantage sur les Anglais. Jean, saisi d'une terreur panique, avait pris la fuite avec précipitation, et se retirait en Gascogne, laissant à découvert le Poitou et l'Anjou (1), lorsqu'on apprit que l'empereur marchait vers la Picardie avec les Guelfes de la Basse-Allemagne. Son parti s'était grossi des troupes du comte de Flandre, de celles des barons de cette frontière, et d'un corps de dix mille Anglais, sous les ordres du comte de Salisbury, frère naturel du roi Jean. S'il faut en croire les chroniques contemporaines, l'armée impériale ne

(1) Chron. de St-Denis, Coll. des Hist. franç., t. XVII, p. 404.

1214. comptait pas moins de cent cinquante mille combattans. Jamais la France n'avait couru un plus grand péril : envahie de deux côtés à la fois par des ennemis prêts à la démembrer, c'en était fait de son existence politique si le roi succombait dans cet immense conflit. A la fortune de Philippe se rattachait aussi l'avenir de l'Allemagne, et la longue querelle des deux maisons de Brunswic et de Souabe allait être vidée dans les champs de la Flandre et en l'absence des Gibelins. Othon, s'il était vainqueur des Français, se flattait d'avoir bon marché de son jeune rival. Dans ses vues ambitieuses, il n'avait garde d'oublier l'Italie; et, pour posséder sans contestation ce beau pays jusqu'à la mer d'Afrique, il réduisait au néant l'autorité temporelle de l'Église : l'empire de Charlemagne, accru de la Sicile, eût été ainsi rétabli. Mais au contraire, si le Tout-Puissant faisait triompher les armes de la France, une vaste et nouvelle carrière allait s'ouvrir devant les descendans de Hugues Capet : le pouvoir royal gagnait de la force et de l'unité aux dépens de la haute noblesse; Philippe-Auguste reconstituait dans ses véritables limites, le royaume délivré des Anglais; il assurait à sa famille l'hérédité du trône, établie en fait plutôt qu'en droit, et obtenait la puissance qui avait manqué à ses prédécesseurs. En Allemagne les Gibelins restaient les maîtres, et la famille d'Hohenstauffen était affermie sur le trône impérial. En Italie enfin, le pape, vengé d'Othon IV, son ennemi d'autant plus implacable qu'Innocent lui avait rendu de plus

grands services, se flattait d'assurer pour toujours 1214.
la possession de l'Italie centrale à l'Église romaine, et la séparation complète du royaume de Sicile d'avec l'empire.

Philippe-Auguste, loin de s'effrayer à l'approche de l'orage, ordonna, dans toutes les terres de sa dépendance une levée générale de la noblesse et des communes, qu'il réunit à Péronne. Cinq mille chevaliers, près de cinquante mille écuyers ou sergens, sans compter l'infanterie bourgeoise, dont on ne calculait pas le nombre, répondirent à cet appel. Quoique de beaucoup inférieur en forces, le roi se porta en avant et fit occuper Tournai, à peu de distance de l'empereur, qui était à Mortagne. Mais ayant appris que les confédérés débouchaient à la fois par Courtrai, Mons et Lille, pour l'envelopper de toutes parts, il jugea prudent de se retirer jusque vers Cambrai, et d'y attendre l'ennemi dans une position plus avantageuse. Le dimanche 27 juillet 1214, l'armée française commença donc de grand matin son mouvement de retraite; et déjà une partie des troupes avait traversé la petite rivière de Marque, sur le pont de Bouvines, où deux cavaliers seulement pouvaient marcher de front, lorsque vers midi on avertit le roi que son arrière-garde était vivement attaquée par les Impériaux. La chaleur était excessive; Philippe, assis sous de grands frênes, près d'une chapelle dédiée à saint Pierre, s'était désarmé pour prendre un peu de repos. Pendant qu'on élargissait le pont, et que les trompettes rappelaient

1214. les bannières qui étaient déjà loin, il entra dans l'église, fit une courte oraison, puis joyeux, dit son chroniqueur, comme si on l'eût convié à une noce (1), il régla la disposition de la bataille, de concert avec frère Garin, évêque élu de Senlis, et se plaça lui-même au premier rang, avec ses meilleurs chevaliers. « Combattons avec cou- » rage, leur dit-il, Othon et les siens sont excom- » muniés, parce qu'ils sont ennemis du pape, » et que l'argent de leurs soldes a été arraché » aux pauvres, aux sanctuaires et aux ecclésiasti- » ques. Nous sommes dans le sein de l'Église, en » paix avec son chef, et nous défendons les libertés » des clercs. Quoique pécheurs nous-mêmes, Dieu, » dont nous soutenons la cause, sera pour nous (2). » Ces paroles ouïes, les hommes d'armes sollicitèrent

(1) Guill. Brit. Hist., ap. Script. rer. Franc., t. XVII, p. 95, A.

(2) Ibid., p. 95, D.—Chron. de St-Denis, t. XVII, p. 407.

Ces paroles sont celles que Guillaume le Breton met dans la bouche de Philippe-Auguste, dont ce chroniqueur était le chapelain. Il se trouvait à Bouvines un peu en arrière du roi, et assez près de lui. D'autres récits du XIII[e] siècle rapportent les faits tout autrement que Guillaume. Suivant l'auteur anonyme de la chronique de Rains (Reims), Philippe étant venu prendre position au pont de Bouvines pour y attendre l'ennemi, assista, revêtu de son armure, à une messe qui fut chantée de bon matin par l'évêque de Tournay. L'office terminé, le roi fit apporter des tranches de pain et un grand hanap rempli de vin; il mangea et but le premier, puis commanda à ses principaux barons d'en faire autant, à l'imitation des douze apôtres qui avaient bu et mangé avec N. S. Avant l'action, le roi élevant la voix, leur dit : « Signeur, vous iestes tout mi home, et je suis » vostre sires, quels que je soie, et vous ai moult amés, et portés » grand honneur, et douné dou mien largement et ne vous fis onkes » tort ne déraison, ains vous ai toujours menés par droit. Pour çou » si prie à vous tous que vous gardés wi mon cors et m'ouneur et la

la bénédiction royale (1); Philippe la leur donna, 1214
les mains vers le ciel, pour invoquer la miséricorde divine. Les prêtres, placés un peu en arrière, se mirent à chanter ce psaume de David : *Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prælium*, etc.; puis, la musique guerrière ayant donné le signal, on aborda l'ennemi, qui étendait ses lignes sur une longueur d'environ deux mille pas. Les Français eux-mêmes avaient eu soin de prolonger leurs ailes pour n'être point débordés. Chacun des deux camps formait trois corps; au centre, Philippe et Othon étaient opposés l'un à l'autre. L'oriflamme, simple bannière de soie rouge de l'abbaye de Saint-Denis, qui jouissait du privilége de précéder toutes les autres bannières, aurait dû être déployée en avant de la bataille du roi; mais comme le temps pressait et qu'elle n'était pas revenue, on ne l'attendit pas. L'empereur se faisait

» vostres; et si vous vées que la corone soit mius emploié en l'un » de vous qu'en moi, je mi otroi volentiers et le voel de boin cuer » et de boine volenté. » — Les barons ne purent sans verser des larmes l'entendre parler de la sorte, et ils répondirent d'une voix unanime : — « Sire, pour Dieu merchi! nous ne volons roi se vous » non! Or chevauciés hardiment contre vos anemis, et nous sommes » tous appareilliée de mourir avec vous. » — (Chron. de Rains, publ. par M. Louis Paris; in-8°, 1837, p. 147 et 148.) La chronique de Senones dans les Vosges, écrite en latin, vers le même temps, par un moine appelé Richer, fait aussi prononcer au roi un discours qui a beaucoup de rapport avec celui qui précède. (*Script. rer. Franc.*, t. XVIII, p. 660.) Comme les circonstances particulières de la bataille de Bouvines n'entrent qu'incidemment dans ce récit, et qu'elles appartiennent bien plutôt à l'histoire de France qu'à toute autre histoire, nous nous bornerons à indiquer ces différentes versions.

(1) Petierunt à rege benedictionem. (Guill. Brit., p. 95, D.)

1214. suivre par un caroccio à quatre roues, avec un grand pal au sommet duquel on voyait l'aigle aux ailes étendues, un dragon doré et le drapeau de l'empire flottant dans les airs. A la droite des Français, le duc de Bourgogne, le seul grand vassal venu à l'appel de son suzerain, Gaucher, comte de Saint-Pol, Matthieu de Montmorency, faisaient face aux gens de la Flandre et du Hainaut. A gauche, le sire de Dreux était opposé aux Brabançons, au comte de Boulogne et aux Anglais, sous les ordres de Salisbury, chevalier en grand renom, que ses exploits guerriers avaient fait surnommer Longue-Épée. L'évêque de Beauvais se portait partout où sa présence était nécessaire, et partout il montrait autant de valeur que de présence d'esprit. L'empereur et ses confédérés, Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne, s'étaient promis de tourner leurs efforts contre le roi, qu'ils voulaient tuer, certains que, lui mort, son armée se débanderait (1). Plusieurs chariots avaient été chargés de cordes et de chaînes pour les nombreux prisonniers qu'ils comptaient faire, et dont ils se flattaient de tirer de grosses rançons.

L'attaque commença par notre aile droite. Cent cinquante sergens à cheval du Soissonnais abordèrent résolument les chevaliers de la Flandre, tout bardés de fer, et ceux-ci, les ayant repoussés à coups de lance, engagèrent l'action avec les hommes d'armes bourguignons et champenois. Ce premier choc fut rude :

(1) Aliis omnibus neglectis ipsum occiderent. (Guill. Brit., de Gest. Phil., p. 98, D.)

les massues, les glaives tournoyans, longues épées 1214.
tranchantes qu'on manœuvrait à deux mains, frappaient à coups redoublés sur les lourdes armures, et assommaient ceux qu'ils ne pourfendaient pas. Il y eut de part et d'autre un grand nombre de morts et de blessés. Dans une charge, le duc de Bourgogne[1], pesant et replet, s'étant avancé presque seul jusqu'au milieu de l'infanterie flamande, eut son cheval tué sous lui, et roula dans la poussière. Comme son embonpoint et le poids de son harnais l'empêchaient de se relever, les bourgeois de Lille accoururent, et semblables à un essaim de guêpes, ils le piquaient de leurs dards, cherchant, pour lui donner la mort, le défaut de son haubert. Ses gens l'arrachèrent à cette pietaille, comme on disait alors, et le remirent à cheval. Transporté de fureur, il s'élança aussitôt dans les rangs ennemis, y porta le désordre et lava son affront dans des flots de sang.

Au centre, une lutte plus terrible encore s'était engagée. Les communes d'Amiens, de Corbie, d'Arras, de Beauvais et de Compiègne, voyant la chevalerie aux prises avec les fantassins qui couvraient le carré profond au milieu duquel était l'empereur, vinrent se placer en avant de la bataille du roi; mais elles furent repoussées avec perte. Philippe, plein du désir de se mesurer avec Othon, s'ouvrit un passage au travers des gens de pied allemands, tuant ou renversant ceux qui osaient lui barrer le chemin. Les uns portaient des lances à pointes effilées comme celle d'une alène; d'autres de longues hallebardes

1214. dentelées en scie, et garnies vers le milieu d'un crochet saillant et aigu. Ne pouvant percer l'excellente armure du roi, tous cherchaient à lui faire vider les arçons. Long-temps Philippe résiste à leurs efforts; mais à la fin un bras vigoureux accroche, avec un de ces longs engins, sa cotte de mailles au-dessous du menton, et le tire à terre la tête en avant. Ce prince, foulé aux pieds, couvert d'une multitude de traits, était en grand péril de mort (1). Pour appeler du secours, il répétait le cri d'armes : *Montjoie!* pendant que Galon de Montigny, son porte-bannière, levait et abaissait, en signe de détresse, le drapeau royal aux fleurs de lis d'or et au champ d'azur. Le chevalier des Barres, l'un des plus vaillans de la cour de France, voit ce signal; il quitte l'empereur qu'il avait joint, vole au secours de Philippe, lui fait un rempart de son corps; et, quand il est parvenu à le dégager, se précipite avec lui au plus épais des hommes d'armes allemands, qui leur opposent une vigoureuse résistance.

A l'aile droite des confédérés, Renaud, comte de Boulogne, obtient d'abord de l'avantage sur les Français, et cherche à atteindre le comte de Dreux, son plus mortel ennemi; mais le vaillant évêque de Beauvais accourt et rétablit l'action.

La mêlée devint affreuse et se prolongea jusqu'au soir. L'ordre de la bataille était entièrement rompu : c'étaient sur toute la ligne des combats corps à corps, où la force et le courage individuels te-

(1) Et nisi dextra superna et incomparabili armaturâ protegeretur, eum penitùs occidissent. (Guill. Brit., p. 97, D.)

naient lieu de tactique militaire. Chaque chef, dans 1214.
cet immense conflit, payait de sa personne, et ne se distinguait du soldat que par une valeur plus brillante. Enfin la victoire, long-temps indécise commence à se déclarer pour le petit nombre. L'ardeur des Flamands se ralentit; ils cèdent et se retirent en désordre, laissant la terre couverte de cadavres, et abandonnant une multitude de prisonniers. Ferrand, leur comte, blessé et poursuivi par deux chevaliers qui s'étaient attachés à ses pas, se rendit pour avoir la vie sauve. Au centre, les plus fameux guerriers de l'Allemagne et la fleur de la chevalerie française étaient depuis long-temps aux mains; les rangs confondus, la foule si épaisse qu'à peine chaque combattant pouvait distinguer ses amis de ses ennemis. Le roi et l'empereur, qui s'appelaient à haute voix, ne purent se joindre. Othon, armé d'une lourde hache à deux tranchans, portait des coups terribles autour de lui; aucune armure ne résistait à sa force prodigieuse. Mais, malgré ses efforts, les Français, pleins d'audace, gagnaient du terrain et commençaient à le serrer de près. Deux chevaliers l'attaquent en même temps; l'un saisit les rênes de son cheval pour l'entraîner, l'autre croit le frapper d'un poignard au milieu de la poitrine : la lame, repoussée par d'épaisses plaques de fer, épargne le maître et fait une blessure profonde au coursier, qui se cabre, va mourir un peu plus loin, mais dégage l'empereur et le sauve d'une mort presque certaine. Ce prince, poursuivi et voyant la bataille perdue sans ressource,

1214. monte un autre cheval, le pique des éperons et fuit à toute bride. A la chute du jour, l'aile droite des alliés, sous les ordres du comte de Boulogne et du frère du roi d'Angleterre, tenait encore contre les gens des communes, qui, dans cette journée, déployèrent une vaillance digne d'éloges. Un chroniqueur, présent à Bouvines, rapporte que l'évêque de Beauvais, voyant Salisbury faire un grand carnage des bourgeois de Dreux, en eut le cœur navré; et comme, ajoute naïvement la chronique, il avait par hasard une massue à la main, il en asséna un si furieux coup sur le front de l'Anglais, qu'il l'étendit à ses pieds privé de sentiment. Le sire Jean de Nesles, chevalier de peu de renom, se trouvait alors derrière le prélat. « Jean, lui dit ce » dernier, je crains fort d'avoir commis une ac- » tion illicite, attendu qu'il n'est pas permis à un » prêtre de se trouver en de telles rencontres (1). » Garrotte donc ce captif, comme s'il était le tien, » et tu en tireras une grosse rançon. » — Après cet exploit, trois mille sergens d'armes, montés sur de bons chevaux, achevèrent la défaite des confédérés, dont la retraite devint une déroute. Au milieu de la plaine, le comte de Boulogne, avec une trentaine d'hommes, combattait encore préférant un trépas glorieux au sort qui l'attendait s'il tombait au pouvoir du roi qu'il avait trahi. On prétend que tandis que Philippe-Auguste, abattu, était environné d'ennemis, Renaud vint pour le frapper;

(1) Accusaretur operam ne forte sacerdos
Gessisse illicitam, etc. (Philipp., c. II, p. 267, A.)

mais voyant son suzerain dans un tel péril, le 1214.
remords avait retenu son bras. L'élu de Senlis le trouva, à son tour, blessé, gisant sur la terre, et se débattant dans les mains d'un valet prêt à l'égorger avec un coutelas : il le fit prisonnier.

La perte des confédérés fut immense : les seuls Allemands laissèrent à Bouvines huit mille des leurs, dont plus de deux mille morts. Le camp et les bagages devinrent la proie du vainqueur. Il y eut un immense butin. Parmi les captifs de marque, on comptait outre les feudataires armés contre leur roi, Guillaume, comte de Frise, surnommé le Velu, les principaux Guelfes allemands et une foule de bannerets et de chevaliers. Ils furent garrottés avec les mêmes cordes qu'ils avaient destinées aux Français. Le caroccio impérial fut pris et réduit en cendres; on épargna seulement, comme un trophée, le dragon et l'aigle. Philippe en fit présent à Frédéric; c'était le gage certain de la ruine d'Othon. Pour remercier Dieu, le roi fit vœu de bâtir près de Senlis un monastère, sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire, et promit de le doter richement (1).

Les provinces de l'ouest retournèrent sous l'obéissance de la France; le roi d'Angleterre, hors d'état de résister à son puissant ennemi, obtint, à la sollicitation du légat pontifical, une trève de cinq ans, à laquelle l'empereur et le jeune roi des Romains étaient libres de souscrire. Mais si la guerre continuait en Allemagne, chacun des contractans pou-

(1) Chroniques de Saint-Denis, p. 415, D.

1214. vait, sans rompre la paix, fournir des secours à son allié (1).

A partir de ce jour mémorable, Othon cessa d'être dangereux (2). Pour attacher plus étroitement à sa fortune les chefs guelfes de la Basse-Allemagne, presque tous proches parens de Marie de Brabant, sa première femme, il l'avait reprise après une longue séparation, durant laquelle cette princesse avait atteint l'âge nubile. Dès le 17 mai 1214, veille de la Pentecôte, leur union avait été solennisée à Aix-la-Chapelle, en présence d'une cour nombreuse, mais sans la bénédiction de l'Église, qu'aucun ecclésiastique ne voulut donner au monarque frappé d'anathème (3). Ce mariage ne procura d'ailleurs aucun des avantages qu'on s'en était promis. Après avoir pris la fuite à Bouvines, le père de Marie, Henri, duc de Brabant, habitué, comme on le sait déjà, à ne s'attacher qu'aux bannières victorieuses, écrivit au roi de France une lettre de félicitation (4). Il tenait à tous les partis par d'étroites alliances, et avait presqu'en même temps épousé une fille de Philippe-Auguste et uni la sienne à Othon. Il passa dans les rangs de Frédéric qui lui laissa ses domaines. Alors les débris de la faction guelfe, voyant la fortune de l'empereur entière-

(1) Induciis pacis inter Ph. et Joh., septembris 1214, ap. Rymer, t. I, p. 125.

(2) Indè sors Ottonis, sinè spe recuperandi, incredibiliter descendit. (Chron. S. Petri, p. 241.)

(3) Reineri, chron. Leodiense, p. 630, E.

(4) Raynald., Annal. Eccl., 1214, § 24.

ment abattue, renoncèrent à de plus longs efforts. 1214.
Ce prince, délaissé par ses amis, s'était réfugié à Cologne, dont les habitans avaient fait pour lui de grands sacrifices. Cet asile lui manqua bientôt. La seule cité de Cologne, quoique riche et populeuse, ne pouvait prévaloir sur toute l'Allemagne, et, comme elle craignait de ruiner son commerce s'il lui fallait supporter le poids de la guerre, elle renonça, dès l'année suivante, à défendre une cause 1215.
que nul effort humain ne pouvait rétablir. Othon, presque toujours dénué d'argent, avait, dans sa détresse, emprunté aux riches marchands de Cologne de grosses sommes, dont une bonne partie avait été perdue aux jeux de hasard que la jeune impératrice aimait avec passion (1). Non seulement les bourgeois renoncèrent à être payés de leurs créances, mais ils offrirent à l'empereur 600 marcs (31,182 francs) s'il voulait s'éloigner de la ville (2). Cet arrangement conclu, ce prince, prétextant une partie de chasse, partit en effet, vers le temps des fêtes de Pâques de l'année 1215 (3), et se retira à Brunswic. Marie de Brabant, déguisée en pèlerin, le devançait d'un jour. Frédéric les poursuivit avec peu de rigueur et finit même par les laisser en paix dans leur château de Hartzbourg. Il recueillait alors les fruits de la victoire de Bouvines, mettait un peu d'ordre dans l'empire, et

(1) Aleatrix publica cum de ludis variis, plurimis teneretur debitis. (Chron. S. Petri Erfurt., ed. Menecken, t. III, p. 119.)

(2) Magnum chron. Belg., ed. Struvio, t. III, p. 241.

(3) Pâques, en 1215, tombait le 19 avril.

1215. pacifiait enfin les provinces situées entre la Moselle et la Meuse (1). La ville d'Aix lui ouvrit ses portes ; et, comme désormais rien ne pouvait s'opposer à son sacre, il résolut d'appeler les grands dans la cité impériale de Charlemagne, et d'y recevoir, suivant les anciens rites, la couronne de Germanie. Mais il fallait préalablement calmer les inquiétudes du souverain pontife qui, peu satisfait de la déclaration d'Egra, ne cessait de demander une renonciation expresse au trône de Sicile. Pour cet objet, il y eut, le 1er juin, une assemblée à Strasbourg, où, de l'aveu des princes, Frédéric fit apposer le sceau de l'empire à un acte dont voici la teneur (2) : « Frédéric, roi des Romains, » toujours auguste. Désirant pourvoir au bien, » tant de l'Église que de notre royaume héréditaire, » nous promettons, par les présentes, qu'aussitôt » que nous aurons été sacré à Rome, nous éman- » ciperons de la puissance paternelle notre fils » Henri, déjà couronné roi d'après nos ordres (3), et » nous lui céderons en totalité notre dit royaume, en » deçà et au-delà du Phare, pour qu'il le tienne, » ainsi que nous le tenons nous-même, du siége » apostolique. Nous prenons, de plus, l'engagement » de renoncer au titre de roi et au gouvernement » de la Sicile (4). Nous déléguerons le pouvoir,

(1) Godef. mon. annales, p. 382.

(2) Voyez l'acte dans Lunig, Codex Ital. Dipl., t. II, p. 866.

(3) Quem ad mand. nost. in regem fecimus coronari. (Ibid.)

(4) Ita quod ex tunc nec habebimus nec nominabimus nos regem Siciliæ. (Ibid.)

» avec le consentement du pape, et jusqu'à ce que 1215.
» notre fils soit majeur, à une personne propre à
» cet emploi éminent, et qui, tout en veillant à la
» conservation des droits du souverain, rende à
» l'Église romaine un compte fidèle de ses redevan-
» ces, et en garde les prérogatives de telle sorte que
» nul n'ose prétendre que la Sicile soit ou puisse
» jamais être unie à l'empire (1). »

Frédéric croyait d'autant plus nécessaire de donner au Saint-Siége cette marque d'obéissance, qu'il travaillait sous main à faire nommer son successeur au trône impérial, ce même fils auquel on exigeait qu'il cédât le royaume de Sicile. Ses démarches, trop actives pour rester long-temps secrètes, devaient, quand on les aurait pénétrées, faire naître de nouvelles appréhensions dans l'esprit du pape; mais en attendant, il se flattait que la renonciation, tant désirée par le Saint-Siége, une fois accomplie, on n'aurait plus de prétexte plausible pour ajourner davantage le voyage de Rome, ce complément indispensable de l'élection des empereurs. Voulant donc abréger, autant qu'il dépendait de lui, les préliminaires du sacre romain, il se rendit de Strasbourg à Aix-la-Chapelle, où, le 24 juillet, il fit une entrée magnifique, accompagné de la plupart des grands de l'Allemagne. Le lendemain samedi, jour de saint Jacques, il fut couronné roi de Germanie, dans l'église dédiée à la Vierge, non par le métropolitain de Cologne, attendu la vacance de ce diocèse,

(1) Ne forte quod aliquid unionis regnum ad imp. quovis tempore putaretur habere. (Lunig. Codex Ital. Dipl. t. II, p. 866.)

1215. mais par Siegfried, archevêque de Mayence et légat pontifical. Conduit processionnellement jusqu'au pied du maître-autel, il s'étendit sur les marches (1), pendant que le prélat consécrateur appelait sur lui la bénédiction divine. Il ouït la messe, assis sur le trône ou fauteuil en marbre de Charlemagne, et ayant à sa droite un archevêque représentant celui de Mayence, qui officiait, et de l'autre côté, le titulaire de Trèves. Après les litanies, vint le *Scrutinium* ou interrogatoire. Siegfried lui adressa en latin, suivant le formulaire, les questions suivantes qu'un prélat répétait en allemand : — « Veux-tu vivre dans la foi catholique » et protéger les églises et le clergé? — *Volo*, je » le veux, répondit le monarque, deux doigts de » sa main droite appuyés sur l'autel. — Gouverne- » ras-tu avec justice le royaume que Dieu te donne? » le défendras-tu comme l'ont fait tes prédéces- » seurs? — *Volo*. — Promets-tu de maintenir dans » leur intégrité les biens et les droits de l'empire, » et de récupérer ceux qui sont perdus, afin de les » employer utilement et à l'avantage de l'état? — » *Volo*. — Seras-tu, pour les pauvres et les riches, » les veuves et les orphelins, un juge équitable et » un appui? — *Volo*. — Veux-tu rester soumis, » comme tu le dois, à l'Église romaine et à notre » saint-père et seigneur en Jésus-Christ, le souve- » rain pontife; leur garderas-tu une foi respec- » tueuse? — Je le veux; et que le Tout-Puissant et

(1) Prosternat se ad gradus altaris totus in longum. (Ordo coronat. regum, ap. Paertz, Leges, t. II, p. 386.)

» ses saints m'assistent moi-même aussi long-temps 1215.
» que je remplirai mes promesses. »

Alors l'archevêque, s'adressant aux princes laïques et ecclésiastiques, au clergé, aux chevaliers et au peuple, qui remplissaient l'église, leur demanda s'ils acceptaient Frédéric pour leur roi, s'ils lui promettaient obéissance et fidélité : et une acclamation générale retentit jusqu'aux voûtes de l'antique sanctuaire (1). Le monarque reçut les onctions accoutumées faites avec l'huile sainte, l'une au front, les autres aux jointures des deux bras et entre les épaules. On lui chaussa des sandales blanches, on lui mit une étole en forme de croix sur la poitrine (2); puis on lui donna successivement le glaive, l'anneau, le manteau royal, le sceptre et le globe. Enfin les trois archevêques lui posèrent sur le front la couronne de Germanie. Frédéric, les deux mains sur l'autel, prononça son serment, en latin d'abord, puis en langue allemande : « Je promets, dit-il à haute voix, en présence de Dieu et de ses anges, de protéger les » églises, de régir les peuples avec justice, de » conserver de tout mon pouvoir les lois de l'État, » en prenant conseil des princes, des fidèles du » royaume et des miens (3); de rendre les honneurs » que je dois au souverain pontife et au Saint- » Siége, à tous les prélats et à toutes les églises.

(1) Respondeant dicentes : Fiat, fiat. (Ordo coronat., etc.)

(2) Et stola ad modum crucis in pectore. (Ibid.)

(3) Sicut cum consilio principum et fidelium regni atque meorum melius invenire potero. (Ibid.)

1215. » Je maintiendrai inviolablement les dons qui » leur ont été faits par les empereurs et les rois » qui m'ont précédé; j'agirai de même à l'égard » des abbés et des vassaux du royaume. Puisse Notre-Seigneur Jésus-Christ me donner la force et » l'appui dont j'ai besoin. »

Après l'office, un prêtre monta en chaire, et prêchant avec beaucoup d'éloquence la croisade contre les Musulmans, il supplia les nobles seigneurs qui l'écoutaient de se ranger sous le saint drapeau (1). Déjà, depuis plusieurs années, de nombreux missionnaires, envoyés de Rome, parcouraient dans ce but les états de l'Europe, où jusqu'alors leurs exhortations n'avaient procuré que de faibles résultats. En France, en Angleterre et principalement en Italie, la passion des croisades, si puissante dans le siècle précédent, s'attiédissait de jour en jour. Livrés à des déchiremens intérieurs, les peuples se lassaient et des larmes des chrétiens orientaux et des sacrifices onéreux qu'il fallait sans cesse renouveler pour cette cause. Si de grands feudataires, entraînés par un sentiment de dévotion ou cédant à des idées chevaleresques, fort en vogue à cette époque, se rendaient encore en Orient, les rois, retenus chez eux par de puissans intérêts, éludaient les instances du chef de l'Église, ou lui faisaient de vagues promesses qu'ils n'avaient garde d'accomplir. Une confédération générale, comme au temps de Louis-le-Jeune ou de Barberousse, une de ces guerres pour lesquelles l'Europe, arra-

(1) Godefridi monachi annales, p. 383.

chée de ses fondemens, se précipitait sur l'Asie, était devenue impossible. Les peuples germaniques, toujours passionnés pour la gloire militaire et habitués d'ailleurs à des expéditions lointaines, conservaient seuls un zèle que de grands désastres n'avaient pu éteindre. C'était donc principalement sur l'Allemagne que le pape devait fonder son espoir pour reconquérir la terre sainte. 1215.

Frédéric prit le premier la croix, soit qu'il en eût déjà contracté l'engagement à Rome, soit qu'en agissant ainsi, il crût acquérir un nouveau titre à la protection de l'Église, dont il devenait le champion. Joignant de pressantes instances à celles du prédicateur, il engagea les grands à l'imiter, et le lendemain, depuis l'issue de la grande messe jusqu'à l'heure de nones, il renouvela encore ses sollicitations (1). Son exemple, suivi par le légat lui-même, entraîna plusieurs évêques et des princes laïques, au nombre desquels étaient les ducs de Brabant, de Limbourg, d'Autriche, de Meran, le marquis de Bade et beaucoup d'autres qui, pour la plupart, avaient quitté le parti d'Othon (2).

Innocent apprit avec joie cette heureuse nouvelle, et sut gré au roi des Romains de l'ardeur avec laquelle il se portait à seconder les vues du Saint-Siége. Mais déjà, dans l'espoir d'arriver plus vite à son but, qui était de rétablir la paix entre les nations et d'enrôler les rois sous l'étendard du Christ,

(1) Tam per se quam per prædicatores admonuit ut idem facerent. (Reineri, chron. Leodiense, p. 632.)

(2) Godefridi monachi annales, p. 383.

1215. le pape avait eu recours à un moyen plus puissant encore, la convocation à Rome d'un concile *œcuménique*, c'est-à-dire d'une assemblée des prélats du monde chrétien, où ils assistent en assez grand nombre pour porter, dans leurs délibérations, le sentiment de toute la terre (1). Depuis le temps des apôtres, onze fois les pasteurs de l'Église universelle s'étaient réunis, à la voix du pontife romain, pour délibérer en commun sur les nécessités de la religion, sur la répression des hérésies, sur la police intérieure de l'Église, en un mot sur le maintien de ses dogmes ou sur les changemens à introduire dans sa discipline (2). Les conciles œcuméniques étaient les états-généraux de la chrétienté; leurs décisions ne pouvaient être combattues; quiconque refusait de s'y soumettre tombait dans l'hérésie ou dans le schisme, et devenait l'ennemi de Dieu. Le lecteur se figurera sans peine l'impression profonde qu'au XIIIe siècle une assemblée si imposante devait produire sur l'esprit des peuples. Les lettres de convocation, adressées depuis plus de deux ans aux métropolitains des diverses contrées du globe, leur prescrivaient de ne laisser dans chaque province qu'un ou deux évêques (3), et d'envoyer les autres à Rome. Ceux-ci avaient à résoudre les

(1) Bossuet, Hist. des Variat. du protest., liv. 15, n° 100.

(2) Nicée, 325; Constantinople, 381; Ephèse, 431; Calcédoine, 451; 2e Constant., 533; 3e idem, 680; 2e Nicée, 787; 4e Constantin., 869 à 870; Latran, 1123; 2e Latran, 1139; 3e Latran, 1179.

(3) 16 April. 1213. Ep. Inn. III, lib. 15, n° 30, t. II, p. 756.

questions les plus graves, telles que la réforme de 1215.
l'Église, la ligue entre les nations pour la croisade, la lutte d'Othon et de Frédéric, et enfin l'extirpation des hérésies, contre lesquelles, depuis son avènement, le pape ne cessait d'armer la puissance séculière.

Les hérésies continuaient, en effet, à pulluler en France, en Allemagne, au sud des Alpes; et plus de mille villes, tant grandes que petites, en étaient, disait-on, infectées. Le dogme de deux principes créateurs, l'un bon, l'autre mauvais, était la base de la doctrine des hérétiques. Les uns n'admettaient pas la venue de Jésus-Christ sur la terre; la plupart niaient le paradis, l'enfer, la confession, la pénitence, les sacremens et surtout l'eucharistie. Ils montraient un grand mépris pour l'autorité de l'Église romaine, dont ils voulaient la destruction. Comme leur nombre augmentait de jour en jour, le pape avait encouragé l'établissement des Dominicains, dont la mission principale était de prêcher la foi dans le midi de la France, et de signaler à la justice séculière les gens accusés d'hérésie, qui ne furent traduits que long-temps après devant des tribunaux ecclésiastiques. Depuis moins de dix ans, l'ordre des Franciscains avait été fondé en Italie par saint François d'Assise (1), et déjà cette milice nouvelle, toute dévouée au Saint-Siége, lui rendait d'importans services. De son côté Innocent III multipliait les bulles, aggravait les peines contre les adversaires de la foi orthodoxe, quelque

(1) Raynaldi, Annal. Eccl., 1208, § 29. *Les statuts de l'ordre des Franciscains furent confirmés en 1215, par Innocent III.*

1215. fût leur nom, mais principalement contre les Patarins de l'état pontifical, ses sujets directs. « Qu'on » les arrête partout où on les découvrira, écri- » vait-il aux podestats des villes, et qu'on les livre » aux cours laïques (1); que leurs biens soient divi- » sés en trois parts égales, l'une pour celui qui aura » arrêté quelqu'un d'entre eux, la seconde pour » les juges, la dernière pour la commune; que les » maisons où ils auront trouvé un refuge soient » détruites jusqu'aux fondemens; que leurs fau- » teurs perdent le quart de ce qu'ils possèdent, et » aillent en exil. S'ils persistent dans une résistance » criminelle, que ni les coupables ni leurs compli- » ces ne puissent en aucun lieu être entendus en » témoignage ou exercer aucune fonction publique, » et qu'ils soient privés des sacremens. Après leur » mort, s'il arrivait qu'un prêtre osât leur donner » la sépulture chrétienne, qu'il soit frappé d'ana- » thème. Enfin que chaque année tout podestat, » consul ou recteur, avant d'entrer en charge, jure » d'exécuter les présentes dispositions; et si l'un » d'eux manquait à ce devoir, qu'il paie une amende » de cent livres d'argent, et perde son emploi. » Comme ces ordres rigoureux, quoique souvent répétés, ne produisaient que des résultats partiels, le pape voulait une répression étendue à tout le monde chrétien.

L'état critique de la Terre-Sainte donnait au pontife des sollicitudes non moins vives, et l'ar-

(1) Protinus capiatur et tradatur seculari curiæ. (Ep. Inn. III, lib. 10, nº 130, t. II, p. 74.)

deur avec laquelle il excitait les fidèles de tous 1215.
rangs à une croisade générale, loin de s'attiédir par les obstacles, ne faisait que s'irriter. Surchargé d'affaires, long-temps menacé dans sa puissance temporelle par une ligue formidable, luttant sans relâche pour de grands intérêts, Innocent trouvait encore le temps d'écrire aux rois, au clergé, aux seigneurs, aux communes, et de leur demander la prompte délivrance de Jérusalem. Ses regards, dit un historien, embrassaient à la fois l'Occident et l'Orient (1). Dans l'ardeur de son zèle, il s'adressait même aux princes arabes, et il existe une lettre de lui au noble Saphadin (Malek-Adel), sultan de Damas et de Babylone, pour solliciter ce puissant ennemi de la croix de rendre la Palestine aux chrétiens (2). Le lecteur a déjà deviné que ce singulier message resta sans réponse. La plupart des autres demeuraient sans effet : et les faibles restes des colonies orientales étaient sur le point de périr, si de prompts secours ne les sauvaient de leur extrême détresse. Mais le pape se flattait que la voix du concile, mieux écoutée que la sienne, déciderait enfin l'Angleterre et la France à partager avec l'Allemagne le poids de la guerre sainte.

La première session fut ouverte le 11 novembre 1215, dans la vieille basilique de Saint-Jean de Latran (3), la cathédrale de Rome, l'église

(1) Michaud, Hist. des Croisades, liv. 12, t. III, p. 385.

(2) 1213. Nobil. vir. Saph. (Ep. Inn. III, lib. 16, n° 37.)

(3) Elle avait été bâtie vers l'an 324 par Constantin; elle fut incendiée en 1308, sous Clément V.

1215. mère de toutes les églises. Il y eut une telle affluence de peuple, tant à l'intérieur qu'au dehors, que plusieurs prélats ne purent percer la foule, et que l'archevêque d'Amalfi y périt étouffé (1). Le pape entra dans l'assemblée avec les cardinaux et le clergé romain, qui lui faisaient cortége; et, après les prières habituelles pour invoquer les lumières du Saint-Esprit, il prit place sur le trône pontifical, d'où il bénit les pères du concile. Ceux-ci étaient rangés en cercle, suivant une ancienne coutume, les cardinaux, les métropolitains et les évêques sur les premiers bancs, les ecclésiastiques d'un ordre inférieur, derrière eux. Au milieu de l'enceinte, on avait disposé un second trône plus haut et plus riche, sur lequel le livre des Évangiles ouvert, tenait la place de l'Éternel. Les ambassadeurs de Frédéric, roi d'Allemagne et de Sicile, de l'empereur latin d'Orient, des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie, de Chypre, de Jérusalem; les envoyés de beaucoup de princes et de communes occupaient des siéges réservés, selon le rang de ceux qu'ils représentaient. A ce concile qu'on a appelé *le Grand*, assistaient, avec droit de suffrage, les patriarches de Constantinople et de Jérusalem; les délégués d'Antioche et d'Alexandrie; soixante-et-onze archevêques, quatre cent douze évêques, huit cents abbés ou prieurs. La séance ouverte, le pape prononça un sermon en langue latine, et prit pour texte ce verset de saint Luc : *Desiderio, desideravi hoc Pascha manducare vobiscum ante-*

(1) Chron. Amalph., ap. Murat., Ant. Ital., t. I, p. 216, B.

quam patiar, id est antequam moriar. — J'ai 1215.
vivement désiré de manger cette pâque avec vous avant de souffrir, c'est-à-dire, ajouta le pontife, avant de mourir. — Il indiqua ensuite en peu de mots les décrets qui d'abord devaient être débattus par les pères en séance secrète, puis admis ou rejetés, par voie de scrutin, dans des réunions publiques qu'on fixerait ultérieurement. Deux de ces assemblées solennelles furent tenues l'une le 20 et l'autre le 30 novembre, jour où devait avoir lieu la clôture du concile. Soixante-dix canons y furent promulgués comme lois de l'Église (1). Un grand nombre réglaient des points de discipline ecclésiastique ou des intérêts généraux ; plusieurs portaient défense de conférer des fonctions publiques aux Sarrasins et aux Juifs, dont l'usure était punie, et auxquels on ordonnait de porter des habits différens de ceux des chrétiens. D'autres enfin avaient rapport aux Albigeois et aux Patarins d'Italie, et prescrivaient les mesures à employer contre eux. Afin d'avoir un signe certain de catholicisme dont l'absence pût faire reconnaître les hérétiques, on enjoignit à tout fidèle, parvenu à l'âge de raison, de se confesser dans sa paroisse au moins une fois l'an, et de recevoir à Pâques l'eucharistie, sous peine d'être exclu du sein de l'Église, et privé, après sa mort, de la sépulture chrétienne (2). A chaque proposition nouvelle, un clerc en donnait d'abord lecture à haute voix, puis il recueillait les suffrages en commençant par le souverain

(1) Collect. Concil. Labbæi, t. XI, part. 1, p. 117 et seq.
(2) Concil. Labbæi, can. 21, p. 172.

1215. pontife jusqu'au dernier prêtre ; un notaire apostolique en proclamait ensuite l'adoption. L'affaire de la croisade fut l'objet d'un long examen. Les ambassadeurs promirent de puissans secours ; chacun manifesta un grand zèle pour seconder les vues d'Innocent. Comme il était avéré que des hommes cupides et pervers vendaient aux Sarrasins des armes et des vaisseaux, le concile les excommunia. D'après l'avis de capitaines habitués à faire la guerre en Asie, le départ des troupes fut fixé au 1er juin de l'année suivante. Le rendez-vous, pour les croisés qui préféraient la voie de mer, était indiqué à Messine et à Brindes, où le pape promettait d'aller en personne les bénir à leur embarquement, et leur donner des instructions utiles. Les autres seraient accompagnés jusqu'en Palestine par un légat pontifical. On imposa, durant trois ans, un vingtième sur les biens des églises et un dixième sur ceux des cardinaux ; mais les clercs engagés dans le pélerinage d'outremer, furent autorisés à percevoir, pendant tout le temps de leur absence, le revenu de leurs bénéfices, comme s'ils y résidaient. Il était enjoint au clergé d'exciter par des discours et par de bons exemples, la ferveur des princes et des hommes de toutes conditions, sans en excepter les simples villageois (*rustici*). Tout croisé, hors d'état de suivre en personne l'armée chrétienne, était tenu d'envoyer à sa place un certain nombre d'hommes de guerre et de les pourvoir de la paye et des vivres dont ils avaient besoin pour toute la durée de leur service. De son

côté, le pape promit de réduire sa propre dépense 1215.
au strict nécessaire, et en outre du transport par mer des soldats romains, qu'il prit à sa charge, il consacra 30,000 livres d'argent aux frais de l'expédition. Enfin 3,000 marcs, provenant d'aumônes, furent remis au patriarche de Jérusalem, et destinés aux besoins les plus urgens de la terre sainte.

Le rétablissement de la paix dans l'empire, l'une des plus importantes questions soumises au concile, avait été réservé pour ses dernières séances. L'ambassadeur milanais, chargé de défendre les intérêts d'Othon, vanta les bonnes dispositions de ce prince, dont le plus grand désir était de rentrer dans le sein de l'Église, et de mériter, par un repentir sincère, les bonnes grâces d'Innocent. A son tour, le marquis de Montferrat soutint avec énergie la cause de Frédéric, et produisit contre l'empereur six chefs d'accusation dont le moindre suffisait, selon lui, pour motiver sa déchéance. N'avait-il pas, disait le marquis, enfreint sans pudeur le serment de n'envahir ni les domaines de saint Pierre ni le royaume de Sicile? Il s'obstinait, au mépris de l'excommunication, à retenir des biens usurpés avec violence; il soutenait l'archevêque intrus de Cologne, condamné par le pape, et avait osé, en 1214, mettre en prison un légat pontifical; un monastère de religieuses était, par ses ordres, converti en forteresse; enfin, il donnait à Frédéric le surnom de *roi des prêtres* (1), exprimant ainsi son

(1) Regem presbyterorum appellabat eum. (Rich. de S. Germ., p. 989, B.)

1215. dédain, non seulement pour lui, mais pour la majesté du chef de l'Église. Interpellant ensuite l'orateur milanais, le marquis s'étonna de voir siéger dans le concile le délégué d'un peuple qui était sous le poids de l'anathème, et qui osait protéger ouvertement l'hérésie des Patarins. Comme la discussion s'échauffait, et que l'envoyé de Milan s'apprêtait à repousser cette vive attaque, le pape lui ferma la bouche et sortit de la basilique. Le dernier jour de novembre, les pères, avant de se séparer, confirmèrent la déposition d'Othon IV, et l'heureux Frédéric fut reconnu par l'Église universelle, pour roi légitime des Romains (1).

Un des décrets du concile portait ce qui suit: « Nous ordonnons que les princes et les peuples » observent, au moins durant quatre années, une » pleine paix ou une trève réciproque. Que ceux » qui refuseraient de s'y soumettre soient excom» muniés, et que leurs biens restent sous l'interdit. » Mais il était plus facile de parler de paix que de la faire régner, quand la guerre était dans les esprits autant que dans les faits; et pour en convaincre le lecteur, il nous suffira de jeter avec lui un coup-d'œil rapide sur l'état de l'Europe à cette époque.

En Angleterre, le roi Jean, contraint par les seigneurs à signer l'acte mémorable appelé *la grande Charte*, s'était adressé au pape, son suzerain, pour en obtenir la révocation; et Innocent venait d'é-

(1) Abbat. Usperg. chron., p. 244. — Rich. de S.-Germ., p. 989. — Alberici chron., ap. Leibnitz, t. II, p. 491. — Chron. Fossæ Novæ, p. 893.

crire en ces termes aux barons anglais : « Au nom 1215.
» du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit ;
» par l'autorité des apôtres Pierre et Paul, qui ré-
» side en nous, et après avoir pris l'avis de nos
» frères les cardinaux, nous condamnons cette
» charte, et défendons, sous peine d'anathème, au
» roi de l'observer, et aux seigneurs d'en exiger
» l'observation ; annulant, au surplus, les obli-
» gations consenties, les cautions données rela-
» tivement à ladite charte ; commandant enfin
» qu'elle soit considérée comme nulle et sans force
» dans l'avenir (1). » Un tel ordre, loin d'apaiser les troubles, était plutôt fait pour les exciter. Aussi, dès avant la tenue du concile, Jean prenait à sa solde des auxiliaires poitevins et flamands qu'il armait contre ses barons ; ceux-ci offraient le trône à Louis, le fils de Philippe-Auguste, et ce jeune prince se disposait à envahir l'Angleterre, malgré les menaces du souverain pontife. En France, la croisade contre les Albigeois continuait à dévaster les provinces méridionales. Le concile, en dépouillant, malgré l'opposition du pape, le comte de Toulouse et son fils de ce grand fief, pour en investir Simon de Montfort, avait ranimé ce terrible incendie (2). A la vérité, l'Allemagne, depuis trop long-temps déchirée par des discordes intestines, tendait vers une pacification complète ; mais les villes de la société lombarde se prononçaient de plus en plus contre

(1) 25 Sept. 1215.—Rymer, Acta pub., t. I, p. 136 et seq.
(2) Concil., t. XI, p. 234.

1215. l'héritier de la maison de Souabe; de nouvelles luttes se préparaient dans la Péninsule. Le marquis Azzo d'Este était mort en 1212, peu après le passage de Frédéric en Allemagne; son fils aîné l'avait suivi de près au tombeau, et Azzo VII, son second fils, quittait le parti gibelin pour la puissante confédération de Milan. A Florence, les factions, long-temps endormies, s'éveillaient pour courir aux armes. Quarante-trois familles patriciennes s'étaient déclarées guelfes, vingt-quatre gibelines (1). Chacune élevait dans la ville des tours fortes et des palais massifs dont plusieurs, toujours debout après six siècles de durée, donnent à cette capitale de la Toscane un aspect féodal qu'on chercherait vainement ailleurs. Pise et Gênes s'accordaient moins que jamais; et, comme on avait besoin de leurs escadres pour transporter en Asie les guerriers de la croix, le pape avait à cœur de rétablir entre elles une paix sans laquelle ses desseins ne pouvaient réussir. A cet effet, deux nonces furent envoyés, l'un à Gênes, l'autre à Pise; mais, comme leur mission n'eut aucun succès, Innocent résolut de parcourir lui-même le nord et le centre de l'Italie, pour y étouffer de ses mains ces germes de discorde. Dès le mois de mai suivant, il sortit donc de Rome avec une partie des cardinaux, et se rendit d'abord à Pérouse; mais à peine arrivé dans cette ville, sa santé, depuis long-temps affaiblie par un travail trop as-

(1) Ricordano Malespini, Ist. Fior., ap. Murat., t. VIII, p. 945. *Chroniqueur contemporain, attaché à la faction guelfe.*

sidu et par de continuelles inquiétudes d'esprit, s'altéra sérieusement. Il fallut renoncer à poursuivre ce voyage. La fièvre tierce se déclara, et prit bientôt un caractère pernicieux que l'impéritie des médecins, jointe aux imprudences continuelles du malade, achevèrent d'aggraver. Innocent tomba dans une léthargie profonde ; ses organes se paralysèrent, et il succomba enfin le 16 juillet 1216, à l'âge de cinquante-cinq ans, après un pontificat de dix-huit ans, six mois et neuf jours. Dès le lendemain, on l'enterra avec solennité dans l'église de Saint-Laurent de Pérouse. Ses restes mortels, le tombeau qui les renferma, tout a depuis long-temps disparu, sans qu'il en existe aucun vestige (1). 1216.

Peu d'écrivains ont jugé Innocent III avec l'impartialité que commande l'histoire. Les uns, prodigues de louanges, admirant sans exception tous ses actes, n'ont point séparé du saint pasteur l'homme politique, quelquefois poussé en dehors des voies chrétiennes par des évènemens plus forts que lui. Beaucoup d'autres ont attaqué outre mesure son ambition, ses plans gigantesques et certains abus de pouvoir, sans lui tenir compte ni de l'état de la société, ni de l'opinion publique à l'époque où il vécut, encore moins de la situation de l'Italie et de celle de la papauté sous les princes de la maison de Souabe. Ses prédécesseurs lui avaient légué de vastes projets, peu en harmonie peut-être avec les idées de son siècle ; il en poursuivit avec zèle

(1) Abbas Usperg., p. 244.—Rich. de S.-Germ., p. 989.—Pellini, Ist. di Perugia, 1624, t. I, p. 235.

1216. l'accomplissement, et n'oublia jamais qu'avec la tiare, le sacré collége lui avait imposé cette mission difficile. Comme la vie privée d'Innocent III ne laisse point de prise à une juste censure, et que la passion seule y trouverait à blâmer, ce sera donc en le considérant dans sa vie publique, soit comme chef de l'Église et héritier de Grégoire VII, soit comme prince italien, qu'on hasardera ici quelques réflexions sur ce pontife.

Il n'est pas inutile de rappeler au lecteur que le protectorat ecclésiastique, dont Grégoire VII avait élargi les bases et qu'Innocent III voulut réaliser, ne diminuait en rien le pouvoir direct des souverains sur les peuples, et que, sauf les vues particulières du Saint-Siége sur la Péninsule, où, à aucun prix, il n'aurait souffert un trône national qui aurait réduit le chef de l'Église au rôle d'évêque de Rome, ce protectorat ne lui conférait qu'une autorité morale plus étendue, une souveraineté de nom plutôt que de fait, et de grandes garanties contre les violences des princes séculiers. Il serait donc injuste, en traitant cette haute question, de rapporter à Innocent III l'idée absurde d'une monarchie universelle, qui germa dans l'esprit de Barberousse et de Henri VI, mais qu'on ne peut équitablement imputer à aucun pape. En effet, durant les dix-huit années de son règne, Innocent ne réclama en propre rien de plus que les donations faites à l'Église romaine depuis les Carlovingiens, c'est-à-dire l'état pontifical à peu près tel qu'il existe encore aujourd'hui, avec les terres de Mathilde, situées, pour la plupart, en

Toscane. C'était là ce qui devait garantir l'indé- 1216.
pendance politique du Saint-Siége, ce qui, en un mot, fondait sa puissance temporelle. Dans ses vues élevées, la possession pleine et entière d'un territoire affranchi de tout patronage laïque, indispensable à la liberté d'action du chef de l'Église, était aussi très utile aux progrès de la foi et à la conservation du dogme religieux. Avait-il tort? Pour avoir une réponse précise à cette question, interrogeons un écrivain que personne n'accusera de partialité pour les papes : « Si les empereurs eus» sent pu s'établir à Rome, dira Voltaire, les » papes n'eussent été que leurs chapelains (1). » Ajoutons que si, de toutes les religions répandues dans de vastes pays, la religion catholique seule a un chef unique qui n'est subordonné à aucun pouvoir humain, seule aussi elle se conserve sur tous les points du globe sans altération dans ses doctrines, de manière que les croyans de l'Inde, ceux de Rome et de l'Irlande, sont toujours en communion parfaite. Si, au contraire, les autres cultes, privés d'un centre commun, forment, pour ainsi parler, autant de sectes qu'il y a d'états qui les professent, comme l'islamisme; ou s'ils se subdivisent à l'infini, comme les chrétiens dissidens; n'est-il pas permis d'en conclure que c'est à l'indépendance absolue que donne au pape la possession d'une souveraineté temporelle, qu'il faut attribuer cette différence si frappante?

(1) Voltaire, Essai sur les mœurs, chap. 37, éd. de Kehl, t. I, p. 530.

1216. Mais si les empereurs de race germanique, et principalement ceux de la maison de Souabe, ont fait de continuels efforts pour soumettre l'Italie, sans en excepter le domaine de saint Pierre, doit-on être surpris de la résistance de la cour romaine? Sa lutte avec le pouvoir envahisseur ne devient-elle pas légitime, soit qu'on veuille considérer le souverain pontife comme le chef d'une église qui a besoin d'indépendance politique, ou seulement comme un prince temporel aux prises avec un puissant ennemi? Une fois entrés dans cette voie, les papes, dans le double intérêt de la religion chrétienne et de l'affranchissement de la Péninsule, auront naturellement recours, à défaut d'armées, à la force morale qui réside en eux; en s'appuyant sur le peuple, ils invoqueront contre l'autorité des rois l'autorité plus puissante de Dieu. Vicaires du Christ sur la terre, ils appelleront le Christ à leur aide, opposeront la croix à l'épée; et, confians dans l'avenir, qu'ils croient à eux, ils braveront des forces redoutables campées jusque sous les murs de la ville éternelle.

En luttant avec Philippe de Souabe, puis avec Othon, Innocent III était donc fidèle à la politique de la cour romaine; il cherchait à affranchir du joug militaire l'Italie, ce rempart de la puissance pontificale; il voulait, à la place de l'ancien patronage des empereurs sur les papes, le patronage du Saint-Siége sur l'empire comme sur le reste de la chrétienté. On lui reproche d'avoir, dans ce but, prodigué l'anathème, et fait interve-

nir une main divine dans des intérêts purement 1216.
humains. Mais au XIII[e] siècle, l'excommunication était devenue une mesure politique autant que religieuse. C'était un acte de l'autorité morale des papes sur les princes temporels, autorité que les peuples acceptaient d'autant plus volontiers, qu'en s'exerçant elle améliorait leur condition, mettait un frein à la force brutale, parlait de liberté et de justice, empêchait des souverains ignorans et grossiers, pour la plupart, de se livrer sans retenue à leurs passions, trop souvent désastreuses pour leurs sujets. Les rois eux-mêmes, loin de contester ce droit au chef de l'Église, provoquaient contre leurs adversaires des arrêts dont ils se faisaient ensuite les exécuteurs. C'est ainsi qu'on a vu Richard et son neveu Othon supplier le souverain pontife de frapper Philippe et ses amis; que le roi de France a accepté le don de l'Angleterre que lui faisait Innocent. Frédéric II ne vient-il pas de reconnaître la faculté que s'attribue le pape de destituer l'empereur? et si plus tard ce même prince doit tomber à son tour, il pourra peut-être accuser l'Église d'injustice; mais pourra-t-il nier sa prérogative? Les faits qu'on a mis sous les yeux du lecteur prouvent assez que personne ne songeait à appeler de l'excommunication à une autre autorité qu'au Saint-Siége lui-même. Les uns se soumettaient, d'autres refusaient d'obéir, tout en se tenant pour excommuniés; nul ne protestait, chacun rentrait dans la communion chrétienne dès

1216 qu'il en trouvait le moyen : preuve certaine que l'opinion publique ne condamnait pas des actes que, pour être dans le vrai, nous ne devons pas apprécier d'après ce qui se passe de notre temps, mais d'après ce qui se passait au XIII[e] siècle. L'excommunication politique était alors populaire et bien comprise, elle serait sans force aujourd'hui.

Mais si Innocent III trouvait en lui-même une grande puissance pour rabattre l'orgueil des princes et pour protéger les peuples, cette force l'eût bientôt abandonné s'il eût été question d'agrandir ses propres états en Italie. Ici l'esprit national s'était tourné vers un affranchissement complet du joug germanique; mais personne ne songeait à un royaume péninsulaire dont le pape aurait été le souverain : les Guelfes eux-mêmes acceptaient son patronage moral, nullement sa domination. Il est certain que les choses avaient bien changé de face depuis Grégoire VII. Alors le peuple italien était réduit à un état voisin de l'esclavage, et n'aspirait qu'à briser sa chaîne; aujourd'hui il touche à une complète émancipation. Successeur immédiat de Grégoire, Innocent eût peut-être réalisé une partie des plans auxquels l'un et l'autre travaillèrent avec ardeur; peut-être que les provinces du nord de la Péninsule, pour s'affranchir du joug de l'Allemagne, se fussent rangées volontairement sous la suzeraineté de la cour romaine; mais au XIII[e] siècle, il était déjà trop tard. Les libertés municipales étaient partout en progrès, et les grandes communes n'avaient plus rien à gagner en se donnant au pape.

La Lombardie et la Toscane, divisées en petites républiques, ne voulaient pas aliéner à son profit une indépendance payée par de grands sacrifices. Les croisades consumaient loin de l'Europe une partie des ressources du Saint-Siége; les princes contestaient ses droits politiques, l'hérésie minait sa puissance. Aussi les desseins d'Innocent, quoique conduits avec habileté, ne purent réussir selon ses vues; et, après avoir, lors de son avénement au trône pontifical, chassé sans beaucoup de peine les Allemands de la plus grande partie de la Péninsule, il y laissait à sa mort une autorité temporelle assez faible, des prétentions contestées et de grandes luttes à soutenir. Dans Rome même, où son élévation avait marqué la chute du pouvoir impérial, et où chacun lui avait fait serment, il pouvait, vers la fin de son règne, s'apercevoir que son influence sur les citoyens tenait à leur respect pour sa personne, et que ses successeurs n'en devaient pas hériter.

1216.

Dans ses dernières années, la lassitude des affaires, une santé affaiblie, de grandes déceptions et une triste expérience des hommes, avaient irrité son humeur, autrefois si calme et si patiente. Depuis la déchéance d'Othon, on voit quelquefois la mansuétude habituelle du pontife faire place à la colère, le pardon aux emportemens, l'équité à l'injustice. S'il n'ordonne pas le massacre des Albigeois, il le laisse commettre en son nom, et en récompense les auteurs. Ennemi du roi Jean, qu'il a excommunié, il pousse Philippe-Auguste à

1216. la conquête de l'Angleterre; mais bientôt après, pour devenir le suzerain de ce royaume, il oublie les crimes de Jean, et veut frapper Philippe d'anathème si ce dernier ne renonce à une expédition commandée en quelque sorte par lui. Il parle de liberté aux Italiens et tient ailleurs un autre langage. En Allemagne, où il cherche à tourner les princes contre Othon, il leur fait craindre le sort des barons anglais opprimés par leur roi; mais en Angleterre il casse la grande charte, et défend d'invoquer les droits qu'elle confère à la noblesse et au peuple. Cet assemblage de bien et de mal, de grandes qualités et d'actes répréhensibles, qu'on trouve dans la vie de ce pontife, peut servir de base au jugement qu'on portera sur lui, et en fera écarter les louanges excessives et le blâme absolu. L'Église avait mis Grégoire VII au rang des saints, elle ne canonisa point Innocent III. Ses contemporains admirèrent les grandes qualités, les vertus, le courage et la force d'âme dont il donna tant de preuves; mais tous ne le préconisèrent pas sans réserve. Quelques voix le trouvèrent même coupable de fautes assez graves pour qu'il en dût à Dieu une longue expiation. On répandit, après sa mort, que son âme, livrée au feu du purgatoire, avait apparu sur la terre, battue de verges et poursuivie par un démon jusqu'au pied de la croix, où elle invoquait à grands cris les prières des fidèles. Ce bruit populaire, fondé sur des paroles attribuées à de saints personnages, transmis jusqu'à nous par des chroniques (1) ou des

(1) Chron. S. Petri Erfurt., p. 243.

légendes (1), prouve que l'opinion publique, dans 1216.
son jugement, mêla quelque blâme à l'éloge, et ne décerna à celui qui s'était montré l'un des plus ardens défenseurs de l'Église, ni l'apothéose, ni une éternelle réprobation.

(1) Thom. Cantiprat., in vitâ S. Lutgardæ Virg., lib. 2, c. 7, ap. Surium, t. III. Die 16 junii.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Honorius III.—Ses démarches pour une croisade générale.—Dispositions peu favorables de Frédéric.—Mort de l'empereur Othon IV. —Frédéric reconnu par toute la Germanie.—Il demande à conserver le trône de Sicile durant sa vie. — Le pape cherche à pacifier la Péninsule. — État de l'Orient. — Henri est élu pour succéder au trône impérial. — Frédéric rassure le pape sur cette élection. — Il promet de ne point unir la Sicile avec l'empire. — Il passe en Italie. — Son couronnement à Rome. — Constitutions diverses, promulguées à l'occasion du sacre.—Frédéric prend une seconde fois la croix. — Ses soupçons contre la cour romaine. — Il rentre dans les États siciliens. — Ses plans pour y consolider l'autorité royale. — Cour du parlement à Capoue. — Décret rendu contre les feudataires. — Guerre contre les rebelles et les Sarrazins.—Restitution à l'Église des terres de Mathilde. — Nouvelles instances du pape pour la guerre sainte. — Prise de Damiette par les chrétiens. — Promesses de l'empereur. — Conférence de Véroli. — Mort de l'impératrice.—On veut remarier Frédéric.—Jean de Brienne.— Mort de Philippe-Auguste. — Zèle prétendu de l'empereur. — Ses décrets contre les hérétiques. — Il sollicite plusieurs délais. — Convention de San Germano.

1216. Le surlendemain de la mort d'Innocent III, le sacré collége s'assembla à Pérouse. On craignait, sans doute, que les cardinaux ne pussent s'accorder; car, suivant un ancien chroniqueur (1), les bourgeois de la ville, pour les contraindre à en finir promptement, les logèrent à l'étroit et leur fournirent des vivres avec parcimonie. Mais dès le

(1) Cité par Raynaldus, Annal. Eccl, 1216, § XVII.

premier scrutin, les suffrages se portèrent sur le 1216.
camerlingue ou trésorier apostolique appelé Cencio, cardinal-prêtre du titre de saint Jean et de saint Paul, et qui avait été gouverneur du roi de Sicile durant la minorité de ce jeune prince. Il prit le nom d'Honorius III. Noble Romain de l'illustre maison des Savelli, Cencio était justement vanté pour sa piété exemplaire, la pureté irréprochable de ses mœurs et la douceur de son naturel. On citait le désintéressement dont il avait fait preuve, en distribuant avec une scrupuleuse exactitude l'argent qui revenait aux cardinaux (1). Les chaleurs de l'été l'ayant retenu à Pérouse pendant près de six semaines, il vint descendre à Saint-Pierre le 31 août, et fit quatre jours après son entrée publique dans Rome. La foule fut si grande à cette cérémonie, les nobles et le peuple firent éclater de tels transports, et montrèrent à l'envi tant de respect pour ce nouveau pape, qu'on prétendait que nul de ses prédécesseurs n'avait reçu des Romains un aussi favorable accueil (2).

Honorius, caduc et débile, fléchissait sous le poids des infirmités, ce triste apanage de la vieillesse (3). Mais plein d'ardeur pour le triomphe de Jésus-Christ, son vœu le plus cher était d'illustrer

(1) Pecunias inter eos fideliter et providè distribuebat. (Abbas Usperg., p. 244.)

(2) Chron. Fossæ Novæ, p. 893, E.

(3) Erat corpore infirmus ex senio, et ultra modum debilis. (Abbas Usperg., p. 244.)

1216. son passage sur le trône apostolique par l'accomplissement de la croisade générale, depuis si longtemps demandée aux nations chrétiennes, et résolue d'un commun accord au grand concile de Latran. Sa première lettre fut écrite au roi de Jérusalem, auquel il promit de puissans secours (1). Il ordonna aux évêques français d'exciter les nobles et les bourgeois au saint pélerinage. Non content d'y convier les grands souverains de l'Europe, il s'adressa même à l'empereur latin de Constantinople, prince sans puissance, dont le trône, à peine élevé depuis douze ans, penchait déjà vers sa ruine. Il s'appliqua à rétablir partout la paix, et particulièrement à mettre fin aux querelles de l'Angleterre et de la France. Comme Innocent III lui avait légué la tâche d'achever la séparation de la Sicile d'avec l'empire, et d'éteindre les feux de la discorde dans la Péninsule, il enjoignit au roi des Romains d'accomplir, sans plus de retard, toutes ses promesses; et entre autres celle de renoncer à son royaume héréditaire, afin que ce grand fief de l'Église romaine ne fût pas considéré comme affranchi de la suzeraineté pontificale (2). Confirmant ensuite l'excommunication prononcée contre les Milanais et contre les citoyens de Plaisance, à cause de la guerre qu'ils faisaient aux

(1) 25 Julii, Regesta Honorii III, lib. 1, n° 1.

Ce registre existe au Vatican; il renferme 5244 lettres écrites pendant les onze années du règne d'Honorius. La collection n'en a point été publiée; mais on en trouve un grand nombre dans divers recueils, et principalement dans le tome XX des Annales Ecclésiastiques du cardinal Baronius, continuées par Raynaldus.

(2) Reg. Hon. III, lib. 1, n° 2.

Pavesans depuis que ceux-ci avaient favorisé le passage du roi de Sicile en Allemagne, il ordonna de publier cette sentence dans toute la Lombardie, chaque jour de dimanche ou de fête, avec les cérémonies accoutumées (1). 1216.

Frédéric n'aurait pu, sans être taxé d'ingratitude, mettre en oubli, du vivant d'Innocent III, les services qu'il en avait reçus, et rompre des engagemens solennels que la reconnaissance lui faisait un devoir de remplir. Mais, il crut que la mort de son bienfaiteur venait de le dégager d'une partie de ses obligations, et se promit de ne pas sacrifier l'intérêt de sa famille et sa propre fortune aux exigences de la cour romaine. Les faits postérieurs autorisent à croire que son vœu pour la guerre sainte fut à ses yeux moins un acte de foi qu'un moyen d'attacher plus étroitement l'Église à sa cause, et d'affaiblir l'opposition que ses desseins devaient rencontrer de la part du Saint-Siége. Quant à la Sicile, on verra bientôt que loin d'y renoncer, comme on l'exigeait de lui, il se flattait, au contraire, de rétablir l'ordre dans ce royaume, et d'y consolider sa puissance. Enfin il désirait avec passion d'assurer à son fils l'héritage impérial. Gagner du temps, éluder ses promesses, sans rompre avec le souverain pontife, tel était dès-lors le plan de conduite du roi des Romains, plan qu'il suivra avec persévérance pendant le règne d'Honorius. Il savait bien, au reste, que ce nouveau pape, fidèle exécuteur des projets d'Innocent III, réclamerait de

(1) Reg. Hon. III, lib. 1, n° 18.

1217. lui, sous peine d'anathème, la réalisation complète de ses engagemens; mais le grand âge, la patience et la douceur d'esprit de son ancien gouverneur, rassuraient ce prince sur les suites d'une lutte dans laquelle on le verra souvent s'armer de souplesse et de ruse. Il eut soin d'envoyer à Rome, en ambassade, le marquis de Montferrat, l'abbé de Saint-Gall et d'autres personnages éminens qu'il chargea de complimenter Honorius sur son élection (1). Il fit donner aussi l'assurance qu'il partirait pour la terre sainte, aussitôt que la paix régnerait en Italie.

Frédéric n'avait pas été plus tôt reconnu par l'Église chrétienne au concile de Latran, qu'il avait appelé en Allemagne la reine Constance et Henri leur fils, déjà associé au trône de Sicile (2). Il voulait présenter cet enfant aux grands de l'empire et obtenir d'eux qu'ils l'élussent à la dignité de roi des Romains. Dans une diète réunie le 15 juillet 1216, la veille de la mort d'Innocent, Henri avait reçu l'investiture du duché de Souabe, en attendant une couronne plus illustre. Déjà plusieurs princes avaient à cet effet engagé leur parole, et Frédéric avait à cœur de terminer au plus tôt cette importante négociation, à laquelle le pape pouvait apporter de sérieux obstacles s'il venait à la pénétrer.

1217. Cependant le jour fixé pour le départ des fidè-

(1) Reg. Hon. III. lib. 1, n° 359.

(2) Richard de S.-Germ., p. 989. (Ce chroniqueur retarde jusqu'en 1218 le voyage de Constance; mais les chroniques de Reggio et de Bologne le placent en 1216.)

les approchait. Honorius, constant dans ses démarches, écrivait lettres sur lettres aux princes, aux évêques, aux abbés, et aux seigneurs pour les attirer sous la bannière du Christ. De puissans motifs retenaient alors les souverains en Europe ; et à l'exception du roi de Hongrie, aucun monarque ne prit part à la croisade. Le peuple des communes d'Italie et de France ne montrait pas pour cette guerre une bien grande ardeur; mais beaucoup de nobles, séduits par l'éloquence des prédicateurs apostoliques, ou fatigués de la vie monotone qu'ils menaient dans leurs manoirs, se rendirent au printemps suivant à Brindes et à Messine, où des vaisseaux les attendaient. Comme nul chef de marque n'était à leur tête, le pape, empêché d'ailleurs par son grand âge, n'assista point au départ de la flotte (1), et chargea l'archevêque de Cosenza de donner aux troupes la bénédiction pontificale. En Allemagne les champions de la croix étaient prêts à suivre l'empereur élu, qu'ils considéraient comme le chef suprême de l'expédition. Mais lorsqu'ils eurent appris que ce prince avait ajourné son vœu, les uns l'imitèrent; d'autres, en grand nombre, sous la conduite du roi de Hongrie et du duc d'Autriche, se rendirent en Syrie sur des bâtimens vénitiens qui firent cette traversée en seize jours, chose inouie jusqu'alors (2); enfin, s'il faut en croire un légat du Saint-Siége, cinquante mille hommes 1217.

(1) Reg. Hon. III, lib. 2, n° 500.

(2) Quod anteà inauditum erat. (Chron. australe, ed. Struvio, t. 1, p. 451.)

1217. de la Frise, du Bas-Rhin et de Cologne, sous les ordres du comte de Hollande, appareillèrent des ports de la Baltique, sur trois cents navires (1) : ce qui prouverait que depuis un quart de siècle, le commerce maritime du nord de la Germanie avait pris un accroissement notable. Chacun sait comment cette multitude se réunit à l'embouchure du Nil, où, après de pénibles travaux et beaucoup de sang répandu, elle entra dans Damiette, qu'on ne devait pas garder long-temps.

1218. Durant les deux premières années de son règne, Honorius sollicita à diverses reprises le roi des Romains de prendre le commandement de l'armée chrétienne. A chaque lettre du pape, ce prince répondait en demandant un nouveau sursis, que la présence en Allemagne de l'empereur déchu ne permettait guère de refuser. Mais cette excuse lui manqua lorsqu'on s'y attendait le moins. Othon IV, quoique dans la force de l'âge, tomba malade et fut emporté presqu'en même temps. Sa mort, accompagnée de circonstances qui pourront intéresser le lecteur, donna le coup de grâce à l'ancienne opposition guelfe au nord des Alpes.

Depuis la bataille de Bouvines, Othon de Brunswic avait tenté vainement de se faire absoudre de l'excommunication. Comme il s'obstinait à ne point abdiquer l'empire, le pape, sourd à ses prières, peu confiant dans ses promesses, lui refusait le pardon de ses fautes. Trahi par les amis de cour et les flatteurs dès long-temps ralliés au parti victorieux,

(1) Reg. Hon. III, lib. 1, n° 197.

ce prince, maudit par l'Église, vivait pauvre et 1218.
presque oublié dans ses états héréditaires, où Frédéric, dont la conduite à cet égard paraît inexplicable, le laissait en paix. Mais sa santé, jusqu'alors robuste, n'avait pu résister à de telles épreuves : il ressentait des douleurs internes, et croyant s'en guérir, il usa à contre-temps d'un remède énergique qui, en moins de trois jours, le mit aux portes du tombeau (1). Si jusqu'alors il s'était ri des menaces du souverain pontife, ses pensées prirent un cours bien différent quand l'heure fatale fut sur le point de sonner pour lui. Touché par la grâce ou saisi d'épouvante, il repassa dans sa mémoire les évènemens d'une vie pleine d'agitation, ses sermens violés sans pudeur, sa conduite coupable envers le Saint-Siége, et surtout l'anathème sous le poids duquel il allait mourir privé des sacremens et voué sans doute au feu éternel. Détestant tout à coup de si longues erreurs, il résolut d'en faire une expiation publique ; et comme depuis plusieurs années les évêques s'étaient retirés de la cour, on appela le prieur des chartreux du couvent voisin d'Alberstadt, qui l'entendit en confession. La main sur les reliques de saint Simon et de saint Jude, qu'on avait apportées de Brunswic, Othon jura que si le Tout-Puissant lui conservait la vie, il donnerait au pape une satisfaction complète, et se conformerait de point en point aux volontés de la cour romaine, sauf en ce qui avait rapport à la dignité impériale,

(1) Narratio de morte Ottonis IV, imp., ap. Martenne et Durand. (Thes. nov. anecdot., 1717, in-f°, t. III, p. 1373.)

1218. à laquelle il avait été régulièrement promu (1). Après qu'il se fut lié par un serment, et qu'il eut fourni caution suffisante, il reçut l'absolution et l'eucharistie. De ce moment, le calme et l'espérance rentrèrent dans son cœur; ses regards éteints se ranimèrent, et il envisagea sans crainte la mort prête à le frapper.

Le jour suivant, qui devait être le dernier de sa vie, ce prince infortuné fit amende honorable en présence de sa famille, de quelques nobles, de dix ecclésiastiques et de l'évêque d'Hildesheim, qui était accouru pour assister à cette grande expiation. Agenouillé sur un tapis et presque nu, Othon renouvela à haute voix l'aveu de ses fautes et de son repentir, puis il ajouta les paroles que voici : « Peu de temps après mon départ de Rome, j'ai » demandé à l'évêque de Camerino une croix qui, » depuis lors, est restée sur ma poitrine, cachée à » tous les regards, en attendant des circonstances » favorables à l'accomplissement de mon vœu (2). » Plein de zèle pour la délivrance du saint Tom- » beau, je me proposais de conduire en Palestine » une armée digne à la fois de la gloire du Christ, » de la majesté impériale et de la grandeur de » l'entreprise. Mais le démon s'y est opposé jus- » qu'aujourd'hui. » Cette déclaration faite, l'impératrice, le visage baigné de pleurs, détacha la

(1) Salvo imperio ad quod canonicè sum electus. (Thes. nov. anecdot., 1717, in-f°, t. III, p. 1373.)

(2) Expectans opportunitatem, ut illam peregrinationem exequerer, etc. (Ibidem.)

croix, et la remit à l'abbé de Walkenried, qui 1218.
commanda à l'empereur de reprendre ce signe visible de notre Rédemption, et de le porter désormais sur ses habits, comme un gage de son retour à l'Église. Rassemblant alors le peu de forces qui lui restaient, Othon, couché à plat ventre sur le tapis, découvrit ses épaules déjà glacées, et demanda à subir une pénitence corporelle. Les assistans, et même, s'il faut ajouter foi à un chroniqueur de ce siècle, les valets et jusqu'aux gens de cuisine (1), armés de verges, le foulèrent aux pieds et le frappèrent en chantant le psaume *Miserere mei, Deus*. Dans l'intervalle des coups, on entendait le monarque moribond répéter d'une voix presque éteinte : *touchez plus fort, ne ménagez pas un pécheur endurci* (2). Personne ne pouvait retenir ses larmes, en voyant cette triste fin des vanités humaines et ce repentir tardif, qui entre dans les cœurs rebelles quand les illusions de ce monde s'évanouissent. C'est ainsi qu'après s'être montré, depuis son couronnement, l'ennemi le plus redoutable du Saint-Siége, Othon IV, rentré dans la communion des fidèles, mourut au château de Harzbourg près de Goslar, vers le milieu du mois de mai 1218, âgé de moins de quarante-trois ans. Il avait régné vingt ans comme roi des Romains, et huit ans sept mois et quelques jours comme em-

(1) Præcepit coquinariis suis ut in collum suum conculcarent. (Albert. Stadens. chron., p. 204.)

(2) Inter verbera clamabat : Eia, percutite durius me peccatorem. (Narratio suprà dicta.)

1218. pereur. Suivant son désir, on l'enterra dans l'église de Saint-Blaise à Brunswic, où déjà reposaient Béatrix sa femme, sa mère Mathilde et Henri-le-Lion son père (1). Le pape s'empressa de confirmer l'absolution donnée au prince dont le plein retour à la foi chrétienne faisait l'édification de l'Allemagne, et réparait aux yeux de la cour pontificale de nombreuses injustices.

La veille de sa mort, Othon avait dicté son testament. Outre un douaire considérable pour l'impératrice et plusieurs donations à des églises, il ordonnait à son frère, le comte palatin Henri, de ne point se dessaisir, durant vingt semaines, des insignes de l'empire, du bois de la vraie croix, de la sainte lance, de la couronne d'épines, et de la dent de saint Jean-Baptiste qu'on gardait dans le trésor impérial. Ce délai expiré, reliques et ornemens, à l'exception du manteau dont il faisait présent à saint Gilles, devaient être remis au roi qui aurait été proclamé du consentement unanime des princes. « Nous défendons à notre frère, ajoutait-il, » tant pour l'amour de Dieu que pour le salut de » notre âme, de recevoir aucune récompense à » cause de cette restitution, sauf notre patrimoine » et le sien propre que nous lui permettons de de- » mander (2). » Réglant ensuite jusqu'aux moindres détails de son enterrement, le lieu de sa sépulture, et le costume de parade dont il devait être

(1) Chron. vet. Brunsw., ap. Leibnitz, t. II, p. 17.

(2) Et nullam accipias pecuniam, nisi nostrum et tuum patrimonium, per imperialia possis requirere. (Narrat., p. 1373.)

vêtu dans le tombeau, il fixait à 30 marcs la va- 1218.
leur de la couronne : une cape blanche et d'un tissu fin, un manteau et des chausses de drap de soie, des gants, des sandales avec des éperons dorés, enfin son anneau et une paire de bracelets complétaient sa parure mortuaire. Dans sa main gauche devait être le globe, dans la droite le sceptre, l'épée d'honneur à son côté.

Après sa mort, les derniers Guelfes allemands, 1218.-1220.
privés de chef et hors d'état de tenir davantage, se rallièrent au roi des Romains, dont les droits furent reconnus d'une extrémité à l'autre de la Germanie. Mais, malgré l'ordre exprès d'Othon, il lui en coûta 11,000 marcs pour obtenir du comte palatin les ornemens impériaux (1). Comme Honorius, en offrant de le couronner à Rome, acheva bientôt de mettre à effet les promesses d'Innocent III, on dut croire que de son côté Frédéric ne différerait pas le pélerinage annoncé si solennellement. Mais ce prince n'avait garde de s'éloigner de l'Allemagne avant d'avoir fait reconnaître Henri comme son successeur à l'empire. Pour apaiser le pontife qui avait eu vent de ce projet, et en témoignait de l'inquiétude, Frédéric prétendit que s'il désirait la promotion de son fils, c'était uniquement pour assurer le maintien de la paix, dans le cas où lui-même mourrait en terre sainte (2). Il renouvela de plus à Haguenau, en présence du légat, une déclaration conçue dans des termes encore

(1) Magnum Chronicon Belgicum, p. 221.
(2) Reg. Hon., lib. 4, n° 572.

1218.-1220 plus formels que la précédente. Cet acte, dont les évêques de Basle et de Strasbourg, l'abbé de Saint-Gall, le duc de Lorraine, le comte de Wurtemberg et beaucoup d'autres étaient les garans, fut scellé d'une bulle d'or et envoyé à Rome. « Comme nous avons toujours présentes à l'esprit, » disait le roi, les grâces innombrables que nous » tenons de vous, très cher et très vénéré Seigneur, » notre père, notre bienfaiteur, celui qui depuis » notre plus jeune âge nous a protégé, et à qui » nous devons ce que nous sommes, nous avons à » cœur de vous en prouver notre reconnaissance. » A cet effet, nous voulons rendre tant à vous qu'à » vos successeurs, et à la sainte Église notre mère, » l'obéissance, les honneurs et le respect que nos » devanciers ont rendus aux vôtres; notre dévouement sans réserve pour votre personne nous faisant même un devoir d'y ajouter autant que » nous le pourrons. » Après les stipulations ordinaires, il s'obligeait à abandonner pour toujours au pape les terres répétées par l'Église en Italie. Il renonçait dans les termes les plus explicites, et du consentement des grands de l'empire, à toute juridiction et aux droits honorifiques ou réels sur ces domaines, promettant en outre, comme c'était le devoir d'un fils plein de dévouement et d'un prince chrétien, d'aider le pontife à conserver et à défendre le royaume de Sicile, la Sardaigne, la Corse (1), et, en général, tous les biens et les prérogatives du siége

(1) Nec non Corsicam et Sardiniam, etc. Sept. 1219.—(Ap. Pertz, Leg., t. II, p. 232.)

apostolique. Non content d'une manifestation si précise, Frédéric écrivit encore diverses lettres remplies d'expressions outrées de sa soumission envers le pape. « Qui donc, lui disait-il, » pourrait être plus fidèle à la sainte Église, que » l'enfant réchauffé dans son sein, et qui, après » avoir été nourri de son lait et élevé dans son » giron, lui doit l'accroissement de ses hon- » neurs? qui montrera plus de reconnaissance » pour tant de bienfaits, que celui dont le cœur » est rempli de zèle et d'amour filial (1)? » Ces protestations, répétées chaque fois qu'on avait besoin d'un sursis, venaient presque toujours à l'appui de quelque prétexte invoqué par l'adroit monarque pour justifier ses lenteurs, ou pour ne point céder les états siciliens à son fils. Il sollicitait l'autorisation de conserver ce beau royaume durant sa vie (2); et, en attendant une décision favorable, il n'avait garde de confirmer la renonciation souscrite en 1215 à la demande d'Innocent III, tout en promettant d'en renouveler le titre si on l'exigeait (3). D'autre part, le pape ne refusait pas de conférer au roi la Sicile en viager; mais c'était dans le cas seulement où Henri, auquel elle appartenait, précéderait Frédéric au tombeau sans laisser d'héritier direct ou collatéral (4). 1218-1220.

(1) 19 Febr. 1220 Reg. Hon., lib. 4, n° 682.

(2) De ipsius regni nobisin vitanostra dom. reservando. (Ib.)

(3) Sed postquam novimus vestram exinde voluntatem, privilegium ipsum duximus innovandum. (Ibid.)

(4) 19 Febr. 1220. Reg. Hon., lib. 4, n° 681.

1218.-1220. Comme la distance des lieux et le mauvais état des chemins rendaient lentes et difficiles les communications entre Rome et l'Allemagne, le temps s'écoulait au grand déplaisir d'Honorius, qui ne pouvait rien terminer. En vain, croyant lever un dernier obstacle à la croisade, offrait-il d'employer son crédit et l'autorité de ses paroles à faire rentrer dans le devoir les communes guelfes d'Italie; le roi, généreux en promesses, négligeait les vues du pape et marchait toujours vers son propre but. Il finit même par laisser en suspens l'affaire de Sicile, se bornant à annoncer des explications verbales si précises, que, selon lui, la cour romaine en serait satisfaite. Elle ne le fut sans doute pas, car la pacification de la Péninsule prit une direction bien différente de celle que Frédéric s'était flatté d'obtenir. Déjà trois mois avant la mort d'Othon (février 1218) les Milanais avaient été absous de l'interdit, bien que, sous aucun prétexte, ils n'eussent consenti à abandonner cet ennemi de l'Eglise. Le pape, dans ses relations avec les Guelfes lombards, changea tout-à-fait de langage; ce n'était plus la menace à la bouche qu'il leur ordonnait d'obéir au roi des Romains. « Vous voulez, » écrivait-il aux consuls et au peuple d'Alexandrie, » connaître notre opinion sur la conduite que vous et » vos alliés devez tenir dans la circonstance présente; » la voici : Si on vous requiert de prêter serment, » faites-le, sauf en toutes choses les droits de la sainte » Eglise romaine votre mère, et votre fidélité en-

» vers elle (1). » Déjà depuis deux ans, le cardinal Hugolin travaillait à réconcilier les Guelfes et les Gibelins d'Italie. Il ne put rien obtenir à Florence, où la violence des haines politiques armait les citoyens les uns contre les autres ; mais par ses soins, Crémone et Parme cessèrent les hostilités, Pise et Gênes consentirent à une trêve jurée de part et d'autre par mille habitans notables. Dans beaucoup d'autres villes les factions s'apaisèrent, et vers les derniers mois de l'année 1219, la paix intérieure parut rétablie entre les Alpes et le Tibre. Hâtons-nous d'ajouter que la puissance impériale gagna peu à cette réconciliation des partis : car les principales cités de la Ligue se montrèrent moins disposées que jamais à reconnaître pour roi un descendant de la race de Souabe (2). Il est à remarquer aussi que le pape, tandis qu'il prêchait la concorde au dehors, ne goûtait chez lui aucun repos. Les Romains, après l'avoir comblé d'honneurs à son avènement, s'étaient bientôt soulevés ; et dès le mois de juin 1219, la cour pontificale, exilée de la ville, avait été obligée de chercher un refuge à Rieti, puis à Viterbe, où elle attendait encore la fin des troubles (3).

1218.-1220.

Sur ces entrefaites, la prise de Damiette (15 novembre 1219) remplit d'allégresse le cœur du pontife. Les croisés se crurent les maîtres de l'Egypte

(1) 30 Aug. 1219. Si ab ipso fueritis requisiti, juretis eidem ; salvis, etc. (Reg. Hon., lib. 4, n° 555.)

(2) Giulini, Memorie, etc., t. VII, lib. 49, p. 344.

(3) Rich. de S.-Germ., p. 991, E.

1218.-1220. et de la Palestine. Malek-Adel était mort en 1218 : le second de ses fils, Moadham, roi de Damas, craignant de ne pouvoir défendre Jérusalem, venait d'en raser les murailles, à la réserve de l'enceinte du temple de Salomon et de la tour de David. On lui avait donné le conseil de détruire le saint sépulcre, pour lequel depuis plus d'un siècle l'Europe en armes se ruait sur l'Asie ; mais il avait reculé devant une telle profanation, qui eût attiré sur lui la vengeance de tous les peuples chrétiens (1). De si heureuses nouvelles produisirent une favorable impression sur les Occidentaux, dont au surplus la joie devait être courte. La présomption et l'inexpérience du cardinal Pélage, évêque d'Albane et légat apostolique, causèrent de grands malheurs : on perdit des avantages achetés au prix du sang d'une multitude de guerriers. Parmi les défenseurs de la croix, les uns se figurant qu'ils avaient fait d'assez grands sacrifices pour la cause de Dieu, retournèrent chez eux ; d'autres plus constans en apparence, quoique non moins fatigués de la guerre, se livrèrent sans aucune réserve à l'oisiveté et à la mollesse. Le désordre était tel parmi les vainqueurs de Damiette, que le roi de Jérusalem, dont on dédaignait les conseils, quitta l'armée et retourna à Ptolémaïs.

De puissans renforts avaient été fournis à diverses reprises par les provinces germaniques ; mais Honorius exigeait que le chef de l'empire lui-même passât outre-mer, persuadé que sa présence pour-

(1) Chron. S Petri Erfurt., p. 247.

rait seule donner à la guerre l'ensemble et la régularité indispensables au succès. Déjà une première fois le pontife lui avait enjoint de se mettre en marche le jour de la saint Jean, 25 juin 1219 (1); mais on prétendit que cette lettre, écrite le 11 février, n'était parvenue au roi que le 15 juin, et sur les vives instances de ce dernier, Honorius lui avait accordé un second sursis, expiré depuis le 29 septembre (2). Frédéric, harcelé par de continuelles réclamations, parlait sans cesse de diètes de l'empire convoquées spécialement pour les besoins de la terre sainte. Suivant lui, beaucoup de princes manifestaient le désir de rejoindre leurs frères en Orient; lui-même se disait prêt à partir, mais il demandait à rester le dernier, dans la crainte que ceux qu'il laisserait en arrière ne voulussent plus quitter leurs châteaux s'il n'était là pour les y contraindre (3). Le pape finissait toujours par céder, non sans faire de vifs reproches au prince dont il gourmandait la tiédeur. « Voici déjà deux » délais écoulés, lui écrivait-il, sans que tu te » sois mis en mesure d'obéir à nos ordres. Où » sont donc les vaisseaux destinés à ton passage? » Quels préparatifs as-tu faits pour une si grande » entreprise? Une dernière fois nous voulons bien » admettre tes excuses et reculer ton départ jus- » qu'à la saint Benoît prochaine (21 mars 1220). » Mais garde-toi de t'endormir encore, et rappelle- 1218.-1220.

(1) Reg. Hon, lib. 4, nº 269.

(2) Ibid., nº 458.

(3) Decrevimus eos præmittere ante nos. (Ibid., nº 682.)

1218.-1220. » toi que si tu n'étais pas prêt, ce qu'à Dieu ne » plaise, tu encourrais l'excommunication (1). »

Ce mot terrible, qui devait être si souvent répété par les papes pendant le règne de Frédéric, venait de lui être dit pour la première fois; et quoique ce prince, habitué dès son jeune âge à la mansuétude d'Honorius, n'en parût pas d'abord très inquiet, il crut nécessaire de hâter son départ pour l'Italie. Afin de ne pas se brouiller avec les habitans de Rome, ainsi que l'avait fait Othon, il eut soin d'écrire au sénateur en chef de la république appelé Parentio, pour le prévenir de son sacre, en lui recommandant d'ailleurs d'honorer le saint pontife et de ne jamais s'écarter de ses devoirs envers l'Église (2). L'abbé de Fulde, porteur de cette lettre, se rendit d'abord à Viterbe, où le pape promit de poser le diadème sur le front du roi dès que celui-ci se présenterait.

Pendant ce temps, Frédéric mettait la dernière main aux affaires de l'Allemagne, et assurait l'élection de son fils. Pour s'attacher les princes dont il avait besoin, il renonça à jamais au droit d'établir de nouveaux impôts sur les terres seigneuriales, ou d'y faire recevoir de nouvelles monnaies sans l'exprès consentement des seigneurs (3). Il promit aux ecclésiastiques de ne point donner asile dans les cités impériales à ceux de leurs vassaux qui auraient renoncé

(1) Et in termino jam tertio laqueum, excommunicat. incurras. (1 Oct. 1219. Reg. Hon., lib. 4, n° 576.)

(2) Reg. Hon., lib. 4, n° 693.

(3) 30 April. 1220. (Pertz, Leg., t. II, p. 238.)

à l'hommage envers eux ; de ne plus autoriser le fisc à 1220.
mettre en vente les effets mobiliers laissés au jour de leur décès par les gens d'église, mais de les abandonner aux nouveaux titulaires, à défaut d'héritiers. Tout individu frappé d'excommunication, et dont la sentence aurait été dénoncée au roi par écrit ou même verbalement, ne devait point être entendu en justice. Enfin l'ancien droit de juridiction exceptionnelle attribué aux officiers royaux dans les lieux où la cour faisait temporairement sa résidence, ne pouvait être exercé plus de huit jours avant l'arrivée du souverain et se prolonger au-delà de huit autres jours après son départ (1). Ces concessions importantes furent faites dans une diète générale à Francfort, au printemps de l'année 1220 : elles décidèrent les grands à élever sans plus de retard Henri à la dignité de roi des Romains, ce qui eut lieu en effet vers le 1er mai suivant. Pour conserver une apparence de liberté dans leurs délibérations, ils procédèrent au scrutin en l'absence de Frédéric, qui feignant à son tour de n'avoir point eu connaissance de ce projet (2), s'empressa de rassurer le pape, dont le mécontentement ne tarda guère à éclater. Il prétendait n'avoir accepté la couronne au nom de son fils, que provisoirement et sauf l'approbation

(1) Confed. cum princip. eccl., 26 april. 1220. (Pertz. Leg. t. II. p. 236.)

(2) Nobis insciis, et absentibus elegerunt eumdem. (13 Julii 1220. Reg. Honor., lib. 5, n° 40.)



1220. pontificale (1). Le chancelier de l'empire devait porter à Rome le procès-verbal de l'élection. « Nous avons lieu de croire, écrivait ce prince, » que si la promotion de notre fils vous porte om- » brage c'est principalement parce que vous craignez » qu'elle ne décide l'union du royaume de Sicile » avec l'empire. Mais que vos inquiétudes se dis- » sipent : car dès que nous serons en votre pré- » sence, nous établirons une séparation si com- » plète entre les deux pays, qu'il ne vous restera » plus de doute à cet égard. A Dieu ne plaise » donc que cette promesse puisse être violée, et » que le choix fait de Henri en soit jamais la » cause ou le prétexte. Lors même que l'Église » n'aurait aucun droit sur la Sicile et la Pouille, » nous lui donnerions ce royaume plutôt que de » l'attacher à l'empire, si nous venions à décéder » sans héritiers légitimes (2). Nous allons bientôt » nous rendre près de vous ; c'est à votre paternité » qu'il appartient de maintenir la paix durant » notre absence, et d'empêcher que votre fils n'é- » prouve quelque dommage dans sa dignité ou dans » son honneur. » Honorius tout rempli de l'espoir que Frédéric, après tant de protestations, partirait enfin pour la terre sainte, ne fit que de faibles re-

(1) Institimus apud eos, quòd si vellent hoc gratum, ac ratum nos habere, quilibet scriptum suum proprio sigillo munitum conficeret, ut electionem ipsam. V. S. acceptaret. (13 Julii 1230. Reg. Honor., lib. 5, n° 40.)

(2) Prius ipso regno Rom. Ecclesiam quam imperium dotaremus. (Ibidem.)

montrances, et déclara aux princes de l'Allemagne qu'il prenait le roi sous sa protection spéciale (1). 1220.

A cette même diète de Francfort, l'évêque de Metz, appelé Conrad, chancelier de l'empire, fut créé vicaire impérial en Italie. On lui donna la mission difficile de consolider la paix entre les villes de la Lombardie, de la Toscane et de la Romagne, et de faire reconnaître l'autorité du gouvernement dans ces provinces (2). Enfin après avoir mis sur pied une forte armée dans la haute Allemagne, et laissé son fils alors âgé de dix ans, au château de Winterstetten, sous la garde de Conrad de Thann, de Henri de Nuffen et de l'évêque de Wurtzbourg, chargé de surveiller son éducation, Frédéric confia la régence à S. Engelbert, archevêque de Cologne, et franchit les Alpes vers le mois de septembre 1220.

En pénétrant dans la Péninsule à la tête de forces considérables, Frédéric II, plus sage que son père et que son aïeul, ne se berçait pas du chimérique espoir d'un empire universel. Le temps avait mûri ses pensées : il jugeait plus sainement de sa position, de l'état des affaires en Allemagne, où le principe féodal dominait ; de la situation non moins difficile de l'Italie, en proie aux factions, poussée par le pape dans une voie d'affranchissement du joug germanique, et par les villes lombardes vers une révolution populaire, à laquelle la liberté des communes servait de prétexte. Bornant

(1) Reg. Hon., lib. 5, nº 63.

(2) 17 April. 1220. (Pertz, Leg., t. II, p. 234.)

1220. donc son ambition à asseoir sur des bases plus solides la puissance souveraine, tant dans l'empire que dans le royaume de Sicile, ce prince n'avait garde d'épuiser ses ressources pour unir à des possessions déjà trop vastes, d'autres provinces qu'il n'aurait pu défendre.

Mais ses goûts naturels et les habitudes de toute sa vie ne restèrent pas sans influence sur ses vues politiques. Accoutumé au ciel brillant des climats méridionaux, Frédéric n'aimait pas le séjour de la Germanie, ses longs hivers, ses sombres forêts, ses villes boueuses et mal construites. Doué d'un esprit cultivé, il était choqué de la rudesse et de l'ignorance des nobles allemands. Aussi loin de vouloir fixer sa résidence au nord des Alpes, il se proposait d'y laisser Henri en qualité de vicaire, et d'établir en Italie le siége de sa puissance, le centre de l'empire d'Occident. Ce seul mot fait déjà pressentir au lecteur les événemens qui devront bientôt être mis sous ses yeux : il comprend qu'Innocent III s'est abusé, et a mis l'Eglise romaine en péril, le jour où sa main a ouvert le chemin du trône au petit-fils de Barberousse; il voit enfin qu'une guerre terrible doit éclater bientôt entre le sacerdoce et le pouvoir impérial. Si depuis près de six siècles les papes luttent sans relâche pour rendre impossible l'union des diverses parties de la Péninsule sous un seul monarque indépendant du siége apostolique, ne devront-ils pas tourner leurs efforts contre Frédéric II, dès qu'ils auront pénétré ses vues, et se

montrer même prêts à payer par les plus grands 1220.
sacrifices la chute d'un ennemi formidable qu'ils ont réchauffé dans leur sein?

La restauration de la race de Souabe avait, on le sait, rompu d'anciennes alliances et réduit à une question toute personnelle la grande question de nationalité, ce mobile de la guerre entre les Guelfes et les Gibelins d'Italie. Frédéric sentait bien que cette position exceptionnelle ne pouvait durer toujours; aussi dès ses premiers pas en Lombardie chercha-t-il à rattacher à sa cause les villes et les feudataires de l'ancien parti impérial qui avaient embrassé celle d'Othon. Les Pavesans, après plusieurs combats malheureux contre les Milanais, étaient en 1217 entrés dans la ligue guelfe : il leur fit des avances. Pise reçut la confirmation de ses priviléges (1); pareille faveur fut accordée à Bologne (2). Eccelin, le comte de Blandrate et d'autres seigneurs, eurent de grandes promesses. Mais la république de Gênes qui plus qu'aucune autre comptait sur un accueil favorable, ne put se faire céder ni Syracuse, ni les autres fiefs de la Sicile dont elle avait pris possession. Le roi ne voulait dans ses états héréditaires d'autre maître que lui-même; et il usa de défaites pour ne point conférer ces investitures (3). Comme, malgré les efforts plus apparens que sincères de la cour romaine, les Milanais repoussèrent avec opi-

(1) Le diplôme est du 1er décembre 1220. (Voyez Flamminio del Borgo, p. 42.)

(2) Savioli, Annali di Bologna, in-4°, t. II, part. 2, p. 454.

(3) Marchisii Scribæ, Ann. Genuens., ap. Murat., t. VI, p. 421.

1220. niâtreté toute proposition d'accord, ce prince prétextant l'absence de leur archevêque, parti depuis peu pour la terre sainte, remit à une époque plus favorable son sacre comme roi d'Italie (1), et continua sa route vers Rome, où la couronne impériale l'attendait (2).

A Vérone, il informa le pape de son arrivée prochaine, et lui donna par écrit l'assurance de ses dispositions pacifiques (3); il les renouvela à Bologne dans les termes que voici : « Nous venons avec empressement aux pieds de Votre Sainteté, » dans l'espoir que cette tendresse toute pater- » nelle dont nous avons reçu des preuves si nom- » breuses, ne se démentira point. Notre plus ar- » dent désir est que vous recueilliez enfin le fruit » de l'arbre planté, nourri et cultivé par l'É- » glise (4). »

Mais, soit que ces expressions ne rassurassent pas complètement Honorius, soit qu'il eût appris avec inquiétude l'arrivée à Rome de plusieurs feudataires siciliens appelés au sacre impérial, comme s'ils étaient vassaux de l'empire, ce pontife crut nécessaire, avant d'aller plus loin, d'avoir d'autres preuves de la sincérité du monarque. A cet effet, il envoya à sa rencontre le car-

(1) Suivant Galvano Flamma, Frédéric demanda la couronne aux Milanais qui la lui refusèrent. (Manip. Flor., cap. 253.)

(2) Le 2 septembre le roi était à Vérone; le 17 près de Mantoue, le 1er octobre au camp devant Bologne.

(3) Idus septembris. Reg. Hon., lib. 4, nº 140.

(4) Reg. Hon., lib 5, nº 150.

dinal évêque de Tusculum, et Alatrinò sous-diacre, munis d'instructions secrètes, pour le sonder avec adresse, tant sur la séparation du royaume d'avec l'empire, que relativement à l'affaire de la croisade. Ils devaient lui représenter qu'en faisant élire en Allemagne son fils déjà couronné roi de Sicile, et en appelant à son sacre les prélats et les barons du royaume, il avait contrevenu à ses devoirs envers le siége apostolique. « Exigez » de lui, ajoutait le pontife, un serment qui rende » à jamais impossible la réunion que nous redou» tons à bon droit; demandez de plus l'accomplis» sement prochain de son vœu; exagérez, s'il est » nécessaire, les périls des chrétiens orientaux (1); » dites même au roi que c'est sur lui seul, après » Dieu, que nous comptons pour conduire à bien » la guerre contre les ennemis du Christ. » Les deux nonces étaient aussi porteurs de plusieurs projets de décrets préparés d'avance et qu'on voulait que l'empereur élu sanctionnât le jour même de son sacre. Ce prince donna des explications satisfaisantes, réitéra ses anciennes promesses, en fit de nouvelles, et hâtant ensuite sa marche, vint camper sur la rive droite du Tibre. 1220.

L'impératrice Constance d'Aragon l'accompagnait dans ce voyage; à sa suite marchaient des évêques, des princes allemands, des nobles italiens et des délégués d'un grand nombre de communes. Déjà les feudataires du royaume de Sicile l'avaient

(1) Necessitatem terræ sanctæ exaggeretis, etc. (Reg. Hon., lib. 5, n° 184.)



1220. devancé à Rome; outre l'abbé de Mont-Cassin et d'autres puissans barons du parti royal, on remarquait avec eux la plupart des seigneurs qui, durant les troubles, s'étaient le plus signalés par leur opposition. Ils venaient offrir leurs services au monarque victorieux et lui prêter serment. Frédéric les reçut en grâce, à la réserve du comte de Molise, son ennemi personnel, dont il avait juré la perte. Il accepta leurs présens qui consistaient surtout en chevaux de la Pouille et de la Calabre, au nombre de plus de deux mille (1).

Suivant l'usage, l'armée s'établit sur le Monte-Malo. C'est dans ce lieu que le roi jura de ne porter aucune atteinte aux libertés de Rome, de garantir de tout dommage la personne et les biens des cardinaux, de mettre enfin l'Église en possession des fiefs de la comtesse Mathilde, domaines toujours réclamés depuis un siècle, souvent promis et jamais rendus. Comme on exigeait une déclaration explicite pour la croisade, ce prince prit l'engagement d'envoyer dès le mois de mars 1221, cinq cents hommes d'armes en Asie, et d'y passer lui-même au mois d'août suivant (2). Ce délai, qu'on crut devoir être le dernier, était demandé pour rétablir la puissance royale en Sicile, y mettre fin aux usurpations des seigneurs, dompter les rebelles et principalement les Sarrazins qui, à la faveur des troubles, avaient pris dans l'intérieur de l'île une position menaçante.

(1) Rich. de S.-Germ., p. 992, C.

(2) Et in sequenti aug. personaliter transfretabit (Reg. Hon., lib. 5, n° 250.)

Le dimanche 22 novembre, jour de sainte Cécile, Frédéric et Constance firent en grande pompe leur entrée dans la cité Léonine, et se rendirent accompagnés de tout le clergé de Rome, du sénateur et des autres magistrats de la république, à l'église du bienheureux Pierre, où rien n'avait été épargné pour donner beaucoup d'éclat au sacre impérial. Malgré l'affluence du peuple mêlé à la foule des soldats allemands, la paix ne fut pas troublée et le nouvel empereur reçut la couronne au milieu des plus bruyantes acclamations (1). Après que les onctions avec l'huile consacrée lui eurent été faites, on éteignit les lumières de l'autel par l'ordre du pontife, puis chaque prêtre ayant pris sa place dans le chœur, un cierge renversé dans la main, Honorius lui-même dit anathème aux hérétiques des deux sexes, quel que fût leur nom, et à ceux qui leur donnaient asile. Cette sentence frappait aussi les hommes pervers qui publiaient ou faisaient exécuter des actes attentatoires aux immunités ecclésiastiques (2). On promulgua enfin, sous le titre de *Constitutions impériales*, les décrets rendus par Frédéric II, à la requête du souverain pontife, l'un desquels déclarait nuls les actes dont le pape venait d'excommunier les auteurs; un autre contenait des dispositions relatives à la sûreté des laboureurs et à la protection due aux pélerins. Un troisième ordonnait la répression de toutes les 1220.

(1) Cum inæstimabili alacritate, ac pace civium Rom. coronatus fuit. (Ibid., n° 250.—Rich. de S.-Germ., p. 992.)

(2) II Non. (4) Jan. 1221. (Reg. Hon., lib. 5, n° 510.)

1220. hérésies, appelait l'opprobre sur les sectaires et les condamnait au bannissement perpétuel et à la perte de leurs biens (1).

Avant la fin de l'office, l'empereur renouvela le vœu de délivrer la terre sainte du joug des infidèles, et fit à haute voix le serment de s'embarquer au mois d'août de l'année suivante. Il reçut une seconde fois la croix que lui présentait le cardinal Hugolin, et la fit attacher sur ses vêtemens (2). A son exemple, l'évêque de Metz, chancelier de l'empire, le duc de Bavière, plus de quatre cents seigneurs et un grand nombre de simples chevaliers allemands et siciliens se croisèrent sous les yeux du vieux pontife, qui, le cœur rempli d'allégresse, se hâta d'informer son légat à Damiette de cet heureux évènement (3).

L'empereur passa trois jours à Rome, et les employa en négociations. Il voulait qu'Honorius promît de pacifier la Haute-Italie, pendant que lui-même rétablirait l'ordre dans le royaume de Sicile. Mais il s'aperçut bientôt que la cour romaine entrait faiblement dans ses vues, et que loin de lui ouvrir les cités de la ligue lombarde, elle encouragerait plutôt leur résistance par des insinuations secrètes (4). En effet, depuis que les rênes de l'état étaient rentrées dans une seule main, la question italienne reprenait toute son impor-

(1) Const. in Basil. beati Petri. (Ap. Pertz. Leg., t. II, p. 243.)
(2) Rursus crucem accepit. (Abbas Usperg., p. 245.)
(3) 27 Nov. 1220. (Reg. Hon., lib. 5, num. 234.)
(4) Orlando Malavolti, Hist. dei Sanesi, lib. 4, 1625, in-4°.

tance et dominait nécessairement la politique du chef de l'Eglise, qui en voyant Frédéric près de s'établir solidement à Palerme, devait se tourner du côté des Guelfes, et chercher près d'eux l'appui dont il avait besoin. Le prince dissimulant son dépit, se sépara du pape avec tous les dehors de l'amitié; et non sans de nouvelles assurances qu'il ne réunirait point son royaume héréditaire à l'empire. Avant de congédier les seigneurs allemands et italiens, il leur fit présent de plus de six cents chevaux; puis il quitta la vallée du Tibre avec les troupes à sa solde, et atteignit en peu de jours la frontière napolitaine. Voyons ici quels étaient ses desseins, et comment il entendait concilier les promesses faites au Saint-Siége avec ses propres intérêts. 1220.

En reculant les bornes de l'empire jusqu'à la mer d'Afrique, il eût sans doute fallu assimiler l'Italie méridionale aux grands fiefs impériaux tels que l'Autriche et la Souabe, dont suivant un ancien principe, la possession directe était incompatible avec l'exercice de l'autorité souveraine, l'empereur ne pouvant se donner à lui-même une investiture et devenir son homme-lige. Comme Frédéric était fermement résolu à rester assis sur le trône de Sicile, quelles que fussent d'ailleurs les exigences ou les menaces du pape, il devait approuver volontiers et désirer même une séparation dans le gouvernement des deux pays. Dans sa pensée, il isolait donc le royaume des intérêts germaniques, et y laissait subsister l'ancienne forme d'adminis-

1220. tration des rois normands. Mais pour mieux affermir sur sa tête cette couronne qu'il se plaisait à nommer *son précieux héritage*, il se proposait de mettre la royauté à l'abri de nouvelles tempêtes, et de lui donner plus de force au moyen d'un code complet de lois civiles et criminelles, dont il avait d'avance arrêté les principales dispositions.

Plus d'un obstacle pouvait s'opposer à cette tentative hardie. Après huit ans d'absence, Frédéric trouvait ses états livrés à tous les désordres qui naissent de la guerre civile et de l'invasion étrangère. Des deux côtés du Phare, le bras de la justice était sans vigueur, les lois tombées dans le mépris; la nombreuse hiérarchie des fonctionnaires royaux, établie avec tant de soin par son aïeul maternel le roi Roger, n'existait plus que de nom, et ne servait qu'à revêtir de formes légales les exactions les plus criantes. A la faveur des troubles, les nobles avaient envahi la plupart des terres domaniales, et s'étaient mis d'eux-mêmes en possession de fiefs à leur convenance, sans en recevoir d'investiture. Partout ils élevaient des forteresses d'où ils bravaient impunément l'autorité publique : les plus hardis visaient à une indépendance complète, et s'attribuaient jusqu'au droit de juridiction criminelle, *jus sanguinis*, prérogative importante réservée, à un petit nombre d'exceptions près, au chef de l'état qui devait l'exercer par des juges à sa nomination. Dans les grandes villes, le peuple opprimé, soumis à des taxes exorbitantes, convoitait d'un

œil d'envie les droits municipaux des républiques 1220.
lombardes. Cette situation critique, si elle se fût prolongée, eût été suivie de grandes catastrophes ; et pour y mettre fin, voici quel était le plan de l'empereur : doter largement la couronne aux dépens de la haute noblesse; rendre impossible l'établissement de grandes communes, et enfin ne laisser entre le monarque et les peuples, d'autres intermédiaires que les magistrats et les lois.

Par bonheur, l'annonce du départ prochain de Frédéric pour la terre sainte, avait endormi les feudataires dans une si complète sécurité, qu'ils avaient cru inutile de faire une ligue contre le pouvoir royal. Pris à l'improviste, hors d'état de dicter des conditions au prince qu'ils avaient trahi, ils attendaient de sa clémence l'oubli du passé. On les vit alors, dans l'espoir d'un accueil favorable, courir à sa rencontre, rivaliser de protestations de zèle, lui faire cortége dès ses premiers pas dans la Terre de Labour, où il entra par le pont de Ceperano, prodiguer les présens et les fêtes, et se rendre en grand nombre à un parlement général, convoqué à Capoue, pour aviser aux besoins les plus urgens du royaume (1). Avant l'arrivée de l'empereur dans cette ville, on lui livra le comte Diephold, cet ancien lieutenant de Henri VI, qui après avoir joué l'un des principaux rôles dans les troubles de la minorité, s'était jeté à corps perdu dans le parti d'Othon. Frédéric cédant aux instances

(1) Generalem curiam pro bono statu regni promulgavit. (Rich. de S.-Germ., p. 992, E.)

1220. de ses chevaliers allemands, brisa les fers de Diephold; mais ce ne fut pas sans avoir exigé la remise des deux places de Cajazzo et d'Alife, que le frère de ce chef ambitieux tenait encore dans le Val-du-Vulturne. L'un et l'autre furent ensuite reconduits au nord des Alpes par une bonne escorte, et ne reparurent plus en Italie (1).

A Capoue, l'empereur chargea plusieurs jurisconsultes de rechercher les usurpations faites au préjudice de la couronne depuis la mort de Guillaume II. Suivant leur avis il institua dans cette ville, sous le nom de *Curia Capuana*, un tribunal suprême auquel les barons et les universités ou communautés bourgeoises, étaient tenus de présenter dans un bref délai les titres des biens et des priviléges dont ils se disaient investis. Nul ne devait être reconnu pour possesseur légitime, s'il ne justifiait de concessions régulières octroyées par les souverains de la Pouille et de la Sicile, à l'exclusion de Tancrède et de ses deux fils, considérés comme des usurpateurs. On publia un décret royal divisé en vingt articles, dont l'un desquels ordonnait la démolition immédiate des châteaux et autres lieux forts bâtis sans autorisation durant les troubles (2). Un autre article non moins important remettait entre les mains du roi l'exercice de la justice criminelle dans tout le royaume, et portait défense expresse aux prélats, comtes, barons ou che-

(1) Rich. de S.-Germ., p. 993, A.

(2) De novis ædificiis, etc. (Constit. regni Sicil., lib. 3, tit. 32, p. 256. Venetiis, 1580, in-fol.)

valiers de l'exercer à l'avenir en aucun lieu (1). 1221.

Cette loi, exécutée rigoureusement, priva beaucoup de nobles d'une partie de leurs possessions. Le domaine reprit Sessa, Teano, et plusieurs autres terres usurpées par le comte de Fondi. L'abbé de Mont-Cassin fut contraint de renoncer au droit de haute justice, nonobstant une charte en bonne forme qu'il tenait de Henri VI. Sous le prétexte que le comté de Sora avait été aliéné par les gouverneurs du roi durant sa minorité et sans son aveu, on en dépouilla Richard le frère du pape défunt. La citadelle d'Arce occupée par le cardinal Etienne, soutint un siége, mais tomba au pouvoir des troupes impériales. Certains châteaux de l'Abruzze et de la Terre de Labour furent détruits; enfin des forces considérables marchèrent contre le comte de Molise, qui venait d'hériter du comté de Célano, et était depuis lors le plus riche feudataire de cette partie du royaume. En Sicile, les Génois ne tardèrent pas à être chassés de Syracuse: ils perdirent, à Messine, jusqu'au palais du grand amiral, bâtiment fortifié qui leur servait d'entrepôt; et au mépris de leurs anciens priviléges, ils restèrent soumis à tous les droits de douanes, comme les autres marchands étrangers (2). On devine d'avance que ces nouveautés auxquelles personne ne s'était attendu, firent des mécontens dans la haute noblesse. Quelques possesseurs de fiefs ayant cherché

(1) Quod nullus prælatus, etc., officium justitiarii gerat. (Ibid., lib. 1, tit. 49, p. 72.)

(2) Marchisii Scribæ, Annal. Genuens., lib. 5, p. 421, E.

1221. un asile dans l'état de l'Église, le pape les prit sous sa protection, ce qui fournit à l'empereur un grief contre le Saint-Siége (1). D'autres, serrés de près, coururent aux armes; mais trop faibles dans leur isolement, ils devaient finir par succomber, ce qui arriva en effet. Cette guerre contre les barons rebelles s'étendit en Pouille, en Calabre et en Sicile. Le comte Thomas de Molise, malgré l'infériorité de ses ressources, soutint une lutte opiniâtre qui dura plusieurs années.

Frédéric voulait anéantir ses ennemis, et non leur pardonner. Il fit poursuivre sans relâche les anciens partisans d'Othon, et en général tous ceux qui, durant les troubles, lui avaient été contraires. Son maréchal, le comte d'Acerra, en extermina un grand nombre; on prit leurs châteaux, on confisqua leurs fiefs (2). Ceux des évêques qui avaient été les fauteurs de la révolte, furent mis en prison, chassés de leurs siéges et remplacés par d'autres titulaires. A cette nouvelle, Honorius se plaignit avec force, reprocha à l'empereur un si prompt oubli de ses sermens, et joignit les menaces aux remontrances pour obtenir le retour des prélats (3). Mais le prince, invoquant les anciennes prérogatives dont il prétendait avoir été dépouillé contre toute justice par Innocent III, dé-

(1) Imp. conquerabatur quod hostes suos sedes apostolica foveret. (Abbas Usperg., p. 245.)

(2) Omnes quoque qui imperatori Ottoni adhæserant exterminavit. (Anonym. Sax., ap. Mencken, t. III, p. 121, D.)

(3) 21 Aug. 1221. Raynald. Annal. Eccles., t. XX, § 32.

clara qu'il perdrait la couronne plutôt que de renoncer à ce droit légitime (1). 1221.

C'est au milieu de ces contestations que Frédéric passa en Sicile. Là, il mit sur pied de nombreuses troupes, et les conduisit contre les Sarrazins qui, sous les ordres d'un chef appelé Mirabet, par les chroniqueurs, commettaient de grandes déprédations (2). L'extrême facilité avec laquelle ces musulmans tiraient de la côte voisine de Barbarie des secours de toute espèce, les rendait redoutables aux chrétiens; et l'empereur, fatigué d'une lutte qui depuis trente-trois ans ensanglantait l'île, ne voulait déposer les armes qu'après avoir expulsé pour jamais les infidèles de leurs possessions. Non seulement il avait à cœur de rendre la paix à son royaume héréditaire, et d'y donner une grande action au gouvernement, mais il ne perdait pas de vue l'état de la Haute-Italie, et se promettait bien de tourner ses efforts contre les Guelfes de ce pays, dès qu'il en aurait le loisir. Dans de telles conjonctures, comment quitter l'Europe quand sa présence y devenait chaque jour plus nécessaire? Doit-on s'étonner de son peu de zèle à remplir un vœu dont l'accomplissement pouvait entraîner sa ruine? Mais Honorius passait sans relâche de la prière aux reproches, et des reproches à la menace pour hâter le départ du chef de l'empire, qui ne pouvant prononcer un refus formel, éludait ses sermens par mille subterfuges,

(1) Giannone. Stor. civile, etc., lib. 16, t. II, § 1.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 995, A.

1221. se montrait prodigue de promesses, et pour obtenir de nouveaux délais, serrait de sa propre main le nœud qui l'attachait à la sainte bannière ; nœud fatal qu'il aurait voulu rompre à tout prix.

L'empereur avait cru que pour gagner la confiance du Saint-Siége, il suffirait de lui donner satisfaction sur plusieurs affaires depuis long-temps en litige. C'est ainsi que dès son entrée dans le royaume, il rendit un décret portant restitution à l'Eglise romaine, des terres de Mathilde. Ses officiers étaient tenus d'aider ceux d'Honorius à prendre possession de ces biens, et une amende de mille marcs était prononcée contre tout opposant (1). C'était la première fois depuis l'origine de cette longue querelle, qu'un ordre aussi explicite était donné. Mais il faut convenir que cette cession, faite à la suite de tant d'instances, avait lieu bien plus en paroles qu'en réalité. Les choses avaient entièrement changé de face pendant le quart de siècle qui venait de s'écouler depuis la mort de Henri VI, et la plus grande partie des fiefs de Mathilde n'appartenaient plus au domaine impérial. Non seulement les villes jouissaient presque toutes du droit de commune, mais elles avaient étendu leur domination sur les campagnes, et contraint la plupart des anciens feudataires à se faire inscrire sur le rôle des bourgeois. L'empereur, quand bien même il l'aurait voulu sérieusement, n'avait aucun moyen de faire exécuter son décret.

(1) Confirmatio terræ Mathildis Rom. Eccl., Capuæ, Jan. 1221. (Pertz, Leg., t. II, p. 245.)

A la réserve de certains châteaux du duché de Toscane, il ne rendit donc au Siége apostolique qu'une suzeraineté nominale, plutôt qu'effective, sur le centre de l'Italie. 1221.

Aussi les dispositions du pape n'en furent point modifiées, et rien ne lui fit perdre de vue son but principal, le départ de Frédéric pour la terre sainte. Forcé de donner au pontife quelques marques d'obéissance, ce prince excita par une lettre circulaire ses sujets à prendre la croix (1); et comme l'infatigable Honorius, loin de s'en contenter, l'accusait d'une grande tiédeur pour le triomphe de la foi chrétienne (2), il fit lever en Sicile un décime sur les laïques, et un vingtième sur les terres du clergé, ce qui lui attira des remontrances non moins sérieuses que les premières. La cour romaine ne refusait pas de faire supporter aux églises une partie des frais de la guerre sainte; mais à l'Eglise seule elle reconnaissait le droit d'établir ces sortes de taxes. Le produit en fut employé aux besoins de l'armée du Christ, alors serrée de très près par les infidèles. Quarante galères siciliennes, sous les ordres du chancelier Gauthier de Paléar et de Henri comte de Malte, grand amiral du royaume, mouillèrent à l'embouchure du Nil. Malheureusement il était trop tard, et ces deux ministres ne pouvant sauver Damiette, concoururent à la capitulation qui rendit au sultan cette clef de l'Égypte. Leur conduite fit un si grand déplaisir à l'empereur, que

(1) Salerni, 4 Idib. (10) april. 1221. (Pertz, Leg., t. II, p. 245.)
(2) 3 et 13 Junii 1221. (Reg. Hon., lib. 5, num. 706 et 709.)

1221. ni l'un ni l'autre n'osèrent reparaître en sa présence. Le chancelier se retira à Venise, où il finit dans l'oubli une vie pleine d'agitations; le comte de Malte revint secrètement en Sicile, mais il fut découvert, mis en prison et dépouillé de ses fiefs, qu'on lui rendit quelque temps après (1).

Damiette ouvrit ses portes aux infidèles le 30 août 1221, et cet évènement produisit une consternation générale en Occident. Le pape s'en prit à Frédéric, dont les lenteurs étaient, disait-il, l'unique cause d'un si grand désastre. Il le menaça de l'anathème, si ce prince ne faisait oublier sa faute par un prompt départ (2). De son côté, l'empereur voulant justifier sa conduite, avait déjà écrit une lettre d'excuses, par laquelle il promettait de mettre tout en œuvre pour relever l'entre-
1222. prise de la croisade (3). Au printemps de l'année 1222, il y eut à Véroli, entre le pape et le monarque, des conférences qui durèrent quinze jours. Ils y convinrent d'assembler à Vérone, au mois de novembre suivant, un congrès général des princes chrétiens, auquel seraient appelés le roi et le patriarche de Jérusalem, les grands maîtres des trois ordres militaires et, le cardinal Pélage, légat apostolique en Égypte. Frédéric jura de prendre le commandement des troupes et de les conduire en terre sainte à l'époque qui serait alors

(1) Rich. de S.-Germ., p. 994, E.
(2) 19 Nov. (Reg. Hon., lib. 6, n° 61.)
(3) 25 Octob. (Reg. Hon., lib. 6, n° 81.)

fixée (1). Etait-il sincère? on sera peu disposé à le 1222.
croire, après tant de promesses vaines; ce qui est hors de doute, c'est qu'il gagnait ainsi un nouveau délai sans irriter le pape, résultat avantageux à ses projets. La question des taxes ecclésiastiques fut discutée dans cette entrevue, et on stipula que les choses seraient rétablies dans les états siciliens, sur le pied où elles étaient du temps du bon roi Guillaume (2). Enfin, le pape mit sous la protection de l'Eglise le prince croisé, ses droits, ses possessions et prérogatives, l'impératrice, leur fils Henri, l'empire, le royaume de Sicile. Il ordonna aux évêques allemands de s'opposer à toute entreprise coupable, pendant que l'empereur serait outre-mer et, au besoin, de frapper d'excommunication quiconque troublerait la paix (3).

Cette affaire ainsi réglée à la grande satisfaction du vieux pontife, Frédéric se hâta de retourner en Sicile, pour y continuer la guerre contre les Sarrazins. Ceux-ci étaient maîtres de la plus grande partie du val de Mazara, où ils avaient fait des approvisionnemens de toute espèce. Ils s'appuyaient sur les châteaux de Centoripa, d'Entella, de Traina et sur beaucoup d'autres lieux forts de cette province; leur domination s'étendait vers Trapani, et ils envoyaient des partis de cavalerie jusque dans les environs de Palerme. L'armée im-

(1) Manu propria et spontanea voluntate juravit. (25 April. 1222. Reg. Hon., lib. 6, n° 355.)

(2) Reg. Hon., lib. 6, n° 349.

(3) 24 April. (Reg. Hon., lib. 6, n° 350.)

1222. périale eut avec eux plusieurs rencontres, dans l'une desquelles leur chef ou émir resta prisonnier des chrétiens. On prit la plupart de leurs places qui furent aussitôt démantelées (1).

Pendant ce temps l'impératrice Constance d'Aragon tenait sa cour à Catane. Elle fut subitement atteinte dans cette ville d'une maladie qui en quelques jours la mit au tombeau. Elle mourut le 23 juin 1222, au bout de treize ans et quelques mois de mariage, ne laissant à son époux qu'un seul fils, Henri, roi des Romains. L'empereur lui donna de sincères regrets : leur union avait été heureuse ; aussi voulut-il que ses restes mortels fussent inhumés auprès de ceux de Henri VI et de Constance sa mère, dans la cathédrale de Palerme. On les y transporta dans l'année suivante 1223. Ils reposent encore aujourd'hui dans une grande urne antique de marbre blanc, d'un travail grec. Ce monument funéraire avait été pris à Corinthe, par le roi Roger, avec d'autres tombeaux qu'il destinait à la sépulture des souverains de la Sicile (2).

Le bruit d'une mort si prompte se fut à peine répandu, qu'on songea à faire épouser à l'empereur

(1) Rich. de S.-Germ., p. 995. C.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 995.

Ce tombeau antique est orné d'un bas-relief qui représente une châsse. Il a été ouvert deux fois, en 1481 et en 1782. Le corps de Constance d'Aragon, dont il ne restait que le squelette, était vêtu d'une robe de drap cramoisi, garnie dans le bas de petites perles et de broderies d'un joli travail, faites avec des fils d'or. Une coiffe enveloppait sa tête, et en la détachant, on y trouva de longs cheveux blonds. Par-dessus, était un diadème en drap, enrichi de beaucoup de perles et de pierreries de diverses couleurs, la plupart brutes et enchâssées dans

la fille de Jean de Brienne, appelée Jolande, héri- 1222.
tière du royaume de Jérusalem. Hermann de Salza, grand maître des Teutoniques, conçut le premier l'idée de ce mariage ; et après avoir sondé les dispositions de Frédéric, il s'en ouvrit au pape, qui goûta beaucoup un plan si favorable aux vues de l'Église (1). En donnant la couronne de Godefroi de Bouillon au chef de l'empire, Honorius croyait engager ce dernier à la délivrance de la terre sainte par des intérêts tellement puissans, qu'il ne chercherait plus à en retarder l'époque. Jolande entrait dans la fleur de la jeunesse, et on vantait sa grande beauté : Frédéric, âgé de vingt-huit ans, ne pouvait garder un bien long veuvage ; le souverain pontife l'engageait d'ailleurs à se décider promptement. Après de courtes négociations, on convint donc de terminer cette importante affaire aux conférences de Vérone, fixées, comme il a été dit plus haut, vers la saint Martin suivante.

Mais le congrès sur lequel on fondait de si grandes espérances, ne put avoir lieu. Le pape souffrait d'un mal à la jambe, et était en outre retenu à Rome par la crainte de troubles prochains,

des lames d'or émaillées de vert, de bleu et de rouge. Il y avait en outre, un joyau d'un travail curieux qui devait orner la poitrine de l'impératrice ; plusieurs pierres montées en bagues sur l'une desquelles on lisait en caractères arabes : *Deus Jesus spes mea Miriam.* Enfin dans ce même tombeau on trouva une lame d'argent avec cette inscription : † HOC EST CORPVS, DNE CONSTANCIE ILLVSTRIS, ROMANORVM IMPERATRICIS, SEMPER AVGVSTE, ET REGINE SICILIE, VXORIS DOMINI IMPERATORIS FREDERICI, ET FILIE REGIS ARAGONUM. OBIIT AVTEM ANNO DOMINICE INCARNATIONIS MILLO.CC.XXII; XXIII IVNII, X. INDIC. IN CIVITATE CATANIE. (Voyez Daniele, I regali sepolcri di Palermo, Napoli, 1784, in-f°, p. 82.

(1) Giannone, Stor. civ., lib. 16, cap. 2, t. II, p. 94.

1222 qu'une grande fermentation dans les esprits faisait pressentir. Les Romains étaient alors en guerre avec leurs voisins de Viterbe ; et dans le duché de Spolette comme dans la Marche d'Ancône, des émissaires et entre autres, Berthold, l'un des fils de Conrad *Mosca-in-Cervello*, se disaient envoyés par l'empereur pour affranchir les peuples du joug de l'Eglise. Frédéric se hâta de désavouer cette tentative coupable (1); mais, comme il venait d'attacher à sa personne Renaud, un autre fils de l'ancien duc de Spolette, qu'il lui accordait sa confiance et le comblait de faveurs, on supposa que le monarque n'était pas aussi étranger aux troubles de l'Italie centrale, qu'il cherchait à le faire croire.

Sur ces entrefaites, le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, arriva à la cour pontificale, accompagné du patriarche, et des grands maîtres des Templiers et des Hospitaliers. Le pape entoura ce prince de marques d'affection, et promit de lui fournir les moyens de reconquérir ses états, presqu'entièrement tombés au pouvoir des infidèles. Jean, quoique parvenu à un âge avancé, était un guerrier célèbre par sa rare valeur et son habileté dans les batailles. Dès sa première jeunesse, ses parens l'avaient destiné à la cléricature ; mais ayant obtenu d'eux l'autorisation de suivre la carrière des armes qu'il aimait avec passion, il se signala de bonne heure dans mainte rencontre, et acquit à juste titre un renom glorieux parmi la chevalerie française. Enrôlé en 1203 sous la sainte bannière,

(1) 22 Nov. 1222. (Reg. Hon., lib. 7, n° 42.)

précisément à l'époque où son jeune frère Gau- 1222.
thier pénétrait dans la Pouille avec une poignée de soldats, pour y prendre possession de l'héritage de Tancrède, Jean avait quitté l'armée qui s'empara de Constantinople, et s'était rendu directement en Palestine. Sept ans plus tard, il obtenait la main de Marie, fille de Conrad de Montferrat, qui lui apporta en dot ses droits au trône de Jérusalem. On devine que ce roi, dépouillé de la plus grande partie de son royaume, apprit avec joie le projet de mariage de sa fille avec l'empereur, et qu'il en pressa la conclusion. Comme la santé du vieux pontife ne s'améliora pas avant l'hiver, et que des obstacles de toute espèce s'opposèrent à la réunion d'un congrès général à Vérone,
les conférences, remises au printemps de l'année 1223.
suivante, eurent lieu à Ferentino, dans l'état romain. L'empereur y fit le serment d'être prêt à partir le jour de la saint Jean-Baptiste, 25 juin 1225 (1), dernier terme dont il avait besoin pour pacifier le royaume de Sicile et la Lombardie. Afin de ne laisser aucun doute dans les esprits, il promit, sur les instances des personnages éminens de l'assemblée (2), de prendre pour femme la princesse Jolande, à laquelle on le fiança. Honorius donna les dispenses que leur parenté au quatrième degré rendait nécessaires (3), et il fut convenu que les noces auraient lieu en Italie avant l'expiration de deux

(1) In festo B. Joh. Bapt. post biennium. (Reg., lib. 7, n° 176.)
(2) Ad instantiam Patriarchæ et aliorum. (Ibid.)
(3) 5 Aug. 1223. (Reg. Hon., lib. 8, n° 7.)

1223. années. Pendant ce temps, Frédéric armerait une flotte, et achèverait des deux côtés des Alpes, les préparatifs de sa grande expédition; Jean parcourrait la France, l'Espagne, l'Angleterre, et ferait tous ses efforts pour engager les rois dans la croisade, ou pour en obtenir du moins des secours considérables en hommes et en argent.

Un peu moins d'un mois s'était écoulé, lorsque Philippe-Auguste mourut à Mantes le 14 juillet 1223, dans la cinquante-huitième année de son âge, après un règne de quarante-trois ans. Par ses dispositions testamentaires, scellées dès le mois de septembre précédent, à Saint-Germain-en-Laie, il avait affecté 157,500 marcs d'argent, aux nécessités de la terre sainte (1), savoir : 52,166 marcs 1/3 à chacun des deux ordres du Temple et de l'Hôpital, et 53,166 1/3 à Jean de Brienne, desquels, 3,000 marcs lors du premier passage des croisés. Le surplus, payable seulement après la rupture des trêves avec les Sarrazins, était destiné à la solde de trois cents chevaliers durant trois ans (2). Brienne arriva à Paris précisément pour assister aux obsèques de son bienfaiteur, et toucher une partie de ce legs, dont il avait le plus urgent besoin. Au rapport des historiens contemporains, la mort du roi de France fit verser des larmes à ses sujets; elle dut affecter sensiblement l'empereur, qui perdait en lui le plus fidèle allié de sa fa-

(1) Le marc tournois qui se divisait en 58 gros du même temps, vaudrait aujourd'hui environ 50 francs.

(2) Script. Rer. Francic., t. XVII, p. 114.

mille, celui qui, après avoir affermi la couronne 1223.
sur sa tête, lui avait donné les preuves les plus constantes d'une affection sincère. On se hâta de confirmer les anciens traités entre l'empire et la France. Frédéric II et Louis VIII, le fils et le successeur de Philippe, s'obligèrent réciproquement à n'accorder ni protection, ni asile aux rebelles et aux bannis des deux états; à ne faire aucun pacte avec le roi d'Angleterre leur ennemi commun (1). Ces articles furent signés à Catane, au mois de novembre 1224 et jurés, en présence de deux ministres français, au nom de l'empereur et sur son âme, par Jean de Traietto, notaire de la cour, et par Renaud, fils de Mosca-in-Cervello, auquel on donne dans ce protocole la qualification de duc de Spolette. Il est bon de remarquer ici que le pape, très attentif à ce qui pouvait porter atteinte à ses droits de souveraineté, s'était déjà plaint du titre attribué à Renaud dans les chartes impériales. Pour sa justification, Frédéric allégua que la coutume allemande conservait au fils d'un duc la distinction honorifique de son père, après même qu'il avait perdu son duché (2).

Les préparatifs de la prochaine croisade, les voyages fréquens de Frédéric à Rome, ses négociations avec le Saint-Siége, la Lombardie, l'Allemagne et la France, ne détournaient pas ce prince des soins qu'il donnait, avec une activité digne d'éloges, au rétablissement de la paix et aux amélio-

(1) Voyez l'acte dans Pertz, Leg., t. II, p. 253.

(2) 6 Sept. 1219. (Reg. Hon., lib. 4, nº 572.)

1223. rations de toute nature dans le royaume de Sicile. En terre ferme, le comte d'Acerra, justicier des provinces de la Pouille, ne donnait point de relâche aux chefs de l'insurrection, prenait leurs châteaux, et les réduisait eux-mêmes aux dernières extrémités. Le comte Thomas de Célano, serré de près dans sa forteresse de Magenul, l'une des meilleures du comté de Molise, parvint à en sortir avec quelques hommes d'élite, laissant la place investie sous la garde de sa femme qui s'y défendit vaillamment, et ne capitula que lorsque les vivres lui manquèrent. Le comte passa dans le pays des Marses. Après avoir résisté long-temps dans la grosse tour de Célano, sur les bords du Fucin, ce beau lac si justement appelé le miroir de l'Abruzze, Thomas fit, par l'intermédiaire du pape, un accord d'après lequel sa femme devait être maintenue en possession du comté de Molise, à condition que lui-même sortirait pour toujours du royaume (1). Cette disposition, stipulée dans un acte en bonne forme, n'empêcha pas dès l'année suivante la réunion de ce grand fief au domaine royal (2). On en fit autant pour le comté de Célano, et la ville, toute peuplée de rebelles, fut livrée aux flammes, et disparut pour toujours, à l'exception de l'église dédiée à saint Jean-Baptiste, qui aujourd'hui est encore debout au milieu des ruines. Ses habitans furent disséminés dans la province. Le comte banni retrouva à Rome d'autres émigrés siciliens, et y

(1) 25 April. 1223. (Pertz, Leg., t. II, p. 250.)

(2) Rich. de S.-Germain, p. 997, A.

établit sa demeure sous la protection d'Honorius (1). 1223.

Dans l'île de Sicile, la guerre n'était pas poussée avec moins de vigueur. Déjà depuis long-temps l'ancienne faction allemande avait cessé d'être dangereuse. Les Sarrazins battus dans toutes les rencontres, chassés des lieux forts, rejetés dans les montagnes, où ils ne recevaient aucun secours, ne pouvaient espérer de reprendre l'avantage : la division se mit dans leurs rangs ; et tandis que les uns s'obstinaient à continuer une lutte trop inégale, les autres se rendirent à discrétion. En 1223, la principale tribu de ces Musulmans implora la miséricorde du souverain. Frédéric pardonna ; mais comme il voulait éloigner de la Sicile ses sujets de race arabe, sans toutefois se priver de leurs services, il prit le sage parti de les transférer dans la Capitanate où il leur assigna pour demeure la ville de Lucera, alors presque dépourvue de population. Les Sarrazins y formèrent une puissante colonie militaire, à laquelle on conféra de grands priviléges. Une citadelle formidable fut élevée aux frais du trésor impérial ; les villes et les églises voisines contribuèrent forcément à l'érection des édifices privés. Cet établissement nouveau servit à tenir en bride les seigneurs turbulens de la Pouille ; l'empereur en tira d'excellentes troupes légères sur lesquelles les anathèmes de Rome ne faisaient aucune impression, et qui, pour cela même, furent

(1) Ad urbem se contulit. (Ibid., p. 996, B.)

1225. utilement employées par ce prince dans ses luttes avec l'Eglise (1).

Les contingens féodaux de la Pouille avaient été appelés en Sicile sous la bannière royale, pour servir contre les Sarrazins. Les comtes Roger de l'Aquila, Thomas de Caserte, San-Severino et d'autres anciens partisans d'Othon obéirent à ce mandement; mais à la cour on leur fit un froid accueil :

(1) Partem non modicam Saracen. sibi subjectam apud Luceriam vadit. (Rich. de S.-Germ., p. 996, D.)

D'après un plan levé sur lieux par M. Baltard, la citadelle ou plutôt la ville des Sarrazins était entourée d'une enceinte fortifiée, qui suivait le contour de la montagne dans une étendue de neuf cents mètres environ. La façade de l'est, qui regarde la ville actuelle, était défendue par des bastions, des fossés, des galeries souterraines, et à chaque extrémité par une tour de ronde : celle de gauche est bien conservée. A droite de la porte principale et dans la direction du nord, il existe une Acropole en forme de carré parfait, d'une construction très solide. Les murs de ce fort sont en talus, et n'ont d'autres ouvertures que des meurtrières. On ne peut se faire une idée bien exacte des autres constructions renfermées jadis dans la vaste enceinte de Lucera. Mais différens passages du Regestum de Frédéric II, publié par Carcani (Napoli, 1786, in-fol.), font voir qu'il y avait à Lucera des ménageries, où l'empereur faisait garder des animaux rares; des fabriques d'armes, et une maison royale qu'il habitait quand il venait chasser dans les environs de cette ville. Quant à la mosquée ou aux mosquées (car il en existait sans doute plusieurs pour une population qui, après la deuxième translation des Sarrazins en 1246, dut s'élever à soixante mille âmes), il n'en est pas fait de mention expresse. Mais le récit de Djemal-Eddin, ambassadeur du Sultan, dont il sera parlé plus tard, affirme que la religion musulmane était à Lucera en plein exercice. Les lettres de Grégoire IX prouvent que les villes et les églises voisines contribuèrent par violence à l'érection des monumens de cette ville. (Voyez l'ouvrage de M. Huillard-Bréholles, intitulé : Monumens relatifs à l'hist. des Normands et de la maison de Souabe en Apulie, in-fol., p. 74, 75 et 76.)

il était facile de voir que leur conduite passée excitait la défiance du maître, car les courtisans s'écartaient d'eux. L'empereur fit arrêter ces feudataires sous divers prétextes; on les mit en prison, on les menaça de poursuites criminelles. Mais comme le pape sollicita chaudement en leur faveur, ils en furent quittes pour la perte de leurs fiefs, et se retirèrent à Rome, cet asile toujours ouvert aux rebelles et aux bannis des états siciliens. Leurs fils et leurs neveux restèrent en ôtage pour répondre de leur conduite (1). 1223.

Après une lutte de quatre années, la paix fut 1224. enfin rétablie du Garigliano à la mer d'Afrique. Les rebelles étaient rentrés dans le devoir, les plus dangereux avaient été dépouillés de leurs biens et envoyés en exil. Frédéric, d'une main vigoureuse, établissait sur de larges bases l'autorité royale, mettait de l'ordre dans la distribution de la justice, protégeait le commerce des villes, accordait aux bourgeois une administration plus régulière, des lois équitables et plus de liberté; sans toutefois laisser introduire un régime municipal trop absolu, dont chaque jour les républiques lombardes révélaient le danger. Il apportait en même temps, un soin particulier à rétablir la marine sicilienne, émule, sous la domination normande, de celles de Gènes et de Venise, mais presqu'entièrement ruinée depuis la mort de Guillaume II. Une bonne partie des redevances de

(1) Rich. de S.-Germ., p. 997, B.

1224. l'île avait été jadis affectée à l'entretien des escadres royales. Il existait à Messine de vastes chantiers que les vassaux de la couronne devaient approvisionner de bois, de chanvres, de fers. Mais comme ces prestations n'avaient pas été faites durant la guerre civile, les magasins étaient entièrement vides. Ce service reprit beaucoup d'activité. D'anciennes galères furent mises en réparation ; on en construisit de nouvelles, et sous le prétexte des besoins de la croisade, la flotte se trouva en peu de temps sur un pied respectable.

L'empereur, frappé des avantages que l'université de Bologne procurait à cette ville, où chaque année, dix mille écoliers faisaient leurs études, se proposait de doter son royaume d'un établissement semblable. Il y avait bien alors à Naples des cours publics de grammaire ; mais voulait-on apprendre le droit, c'était à la Lombardie qu'il fallait aller demander des leçons. La jeunesse sicilienne dépensait son argent dans ce pays lointain, et en rapportait des idées démocratiques dangereuses pour la royauté. Non seulement Frédéric agrandit les écoles de Naples, mais il y fonda à grands frais une académie rivale de celle de Bologne, dont les classes furent ouvertes dans le courant du mois de juillet 1224 (1). Des lettres circulaires en prévinrent les justiciers de tous les états siciliens. « Tout est prêt, disait-on, pour qu'on trouve dans » cette faculté les secours indispensables à l'é» tude des sciences, sans qu'il soit désormais né-

(1) Petri de Vineis epistol., lib. 3, n° 10.

» cessaire de rien emprunter aux autres na- 1224.
» tions (1). » Les maîtres les plus habiles en tous genres étaient en effet réunis à Naples. Des moines de Mont-Cassin y enseignaient la théologie; des légistes célèbres, la jurisprudence et le code romain; d'autres la médecine, la grammaire, la dialectique. Il leur était interdit de professer en aucune autre ville. On mit à leur tête comme recteur, Pierre de Hybernia, célèbre docteur en droit, auquel il fut accordé un traitement annuel de douze onces d'or (759[l], 60[c]). Les jeunes gens furent invités à mettre à profit les intentions bienveillantes du souverain, et on leur défendit, sous peine d'amende et de prison, de fréquenter une académie étrangère (2). Tout écolier absent du royaume était tenu d'y rentrer dans un bref délai; mais afin de leur inspirer une entière confiance, l'empereur garantit la sûreté de leurs personnes et de leurs effets, tant dans la ville que sur la voie publique, pour se rendre à Naples ou pour retourner chez eux. Il était interdit aux bourgeois d'en exiger plus de deux onces d'or (126[f],60[c]) pour le prix de la pension annuelle; enfin les maîtres et les docteurs avaient seuls le droit de connaître des causes civiles qui concernaient les étudians (3). Dès la première année, il y eut une grande affluence, et Naples s'éleva

(1) Neque compellantur ad investigandas scientias peregrinas nationes expetere. (Ibid., n° 11.)

(2) Sub pœnâ personarum et rerum. (Ibidem.)

(3) Omnes scolares in civilibus causis sub eisdem debeant conveniri. (Ibid.)

1224. dès lors à une prospérité qui depuis ne fit que s'accroître.

Cependant, le pape toujours occupé de la croisade, aurait voulu que l'empereur se rendît en Allemagne, pour y réveiller le zèle des princes et pour préparer l'expédition, dont le départ était fixé à l'année suivante. Frédéric allégua, que s'il s'éloignait avant d'avoir reçu les soumissions des dernières tribus sarrazines de l'intérieur des montagnes, leurs chefs profiteraient sans doute de son absence pour recommencer la guerre : mais il envoya à sa place Hermann de Salza, grand maître des Teutoniques, dont la mission eut un heureux succès. Ce dernier promit aux croisés allemands de leur faire trouver dans les états siciliens des vivres, des secours de toute espèce, et le passage sur des navires préparés d'avance à Brindes et à Messine (1). L'empereur lui-même changeant tout-à-coup ses anciennes façons d'agir, mit beaucoup de zèle dans ses préparatifs. On voit par une lettre de ce prince au chef de l'Eglise, qu'indépendamment de cent galères déjà prêtes à appareiller, il faisait construire cinquante vaisseaux de transport, dont chacun devait recevoir quarante chevaliers et autant de sergens, avec leurs chevaux, les valets et les équipages nécessaires. « Dieu, pour qui rien n'est secret, nous est témoin, écrivait-il, que nous travaillons sans » relâche à assurer le succès de la guerre sainte, » et que rien ne nous tient plus à cœur que le

(1) 5 Mart. 1224. (Reg. Hon., lib. 8., num. 404, 405.)

» triomphe de la croix (1). » Non satisfait encore, 1224.
il allait même jusqu'à exhorter Honorius, comme si le zèle du vieux pontife avait eu besoin d'être réveillé. Il le suppliait d'épargner moins les indulgences aux fidèles, et de ne plus confier la prédication à des missionnaires de bas étage, dont les paroles n'exerçaient nul empire sur les esprits (2). Il lui conseillait de redoubler d'efforts pour pacifier les différens de la France et de l'Angleterre. Quant à lui-même, comme il voulait être prêt avant l'époque convenue, il comptait envoyer, dès le mois de mars suivant, un évêque à Ptolémaïs, pour y recevoir le consentement de sa fiancée Jolande de Brienne, et la conduire en Italie, où leur union serait célébrée, ainsi qu'il l'avait promis.

Tant d'apprêts nécessitaient de grandes dépenses et des impôts onéreux. Une nouvelle taille fut mise sur le royaume, et on n'en excepta pas les ecclésiastiques. Mais afin d'éviter les réclamations du pape, on prit un biais souvent employé depuis : les terres du clergé payèrent la taxe à titre de prêt (3). Cette levée de deniers produisit au trésor des sommes considérables.

Sur ces entrefaites, Frédéric, voulant donner au Saint-Siége de plus grandes preuves de son dé-

(1) Ad illius terræ sanctæ negotium toto mentis affectu jugiter aspiramus. (Ibid., n° 405.)

(2) Prædicatores, infimæ personæ, in tantum vilipenduntur ab omnibus, quod non est qui eos audiat vel intendat. (Ibidem.)

(3) Giannone, Storia civile, etc., lib. 16, cap. 5, t. II.



1224. vouement, publia à Catane, contre les hérétiques de la Lombardie, un second décret beaucoup plus rigoureux que celui dont il a déjà été parlé, et il l'adressa à l'archevêque de Magdebourg, son nouveau vicaire dans l'Italie du nord. Toute personne convaincue d'hérésie, après un court examen fait par les prélats du diocèse, devait être livrée à la justice séculière, et condamnée aux flammes (1). Si la conservation du coupable était utile pour faciliter la poursuite des gens suspects, on devait seulement le priver de la langue qui avait blasphémé Dieu (2). Déjà une première fois sous les successeurs de Constantin, la peine de mort avait été écrite dans le code de Théodose, pour être appliquée à certains hérétiques plus dangereux que d'autres (3); mais les évêques s'étaient toujours opposés à l'exécution de cette loi, et on vit même des pères de l'Église déclarer au magistrat civil qu'ils ne dénonceraient plus les coupables, si ces derniers devaient subir la peine capitale (4). Il n'en fut pas ainsi sous Frédéric II, et son édit, tout souillé de sang, présent détestable offert à la cour romaine pour l'endormir, alluma de nombreux bûchers en Italie et ne fut invoqué que trop souvent dans ce siècle malheureux.

(1) Ad requisit. antistis capiatur, et per auctoritatem nostram ignis judicio concremandus, in ultricibus flammis pereat. (Pertz, Leg., t. II, p. 253.)

(2) Eum linguæ plectro deprivent. (Ibid.)

(3) Cod. Theod., de Hæreticis, lex 9, 34, 36, 38, 43, 44.

(4) S. August., Ep. ad. Procons. Afr., t 1, p. 269, n° C.

Cependant, après tant de promesses de l'empereur, l'époque fixée à Ferentino pour le départ de ce prince, approchait, sans qu'il fût en mesure d'accomplir son pélerinage armé. Plus que jamais son vicaire en Lombardie réclamait des secours efficaces, à défaut desquels on ne pourrait, disait-il, se maintenir dans cette province, qu'un esprit de haine contre la race de Souabe poussait de plus en plus à se séparer de l'empire. Dans de telles circonstances, Frédéric songeait bien moins à délivrer la terre sainte, qu'à réduire les Guelfes lombards. Un nouveau sursis lui était donc nécessaire, mais comment l'obtenir du souverain pontife, si souvent trompé dans ses espérances, et dont il devait craindre d'avoir déjà poussé la patience à bout? Pressé par le temps, il risqua néanmoins une dernière tentative. Le patriarche de Jérusalem était très considéré à Rome; on y écoutait volontiers ses avis : l'empereur eut l'adresse de le mettre dans ses intérêts, et l'envoya en ambassade près du pape, le faisant accompagner dans cette mission par le roi Jean de Brienne, qui était déjà de retour de son voyage au nord des Alpes. 1225.

Des troubles avaient éclaté à Rome; le chef de l'Église, quoique succombant sous le poids de l'âge, venait pour la seconde fois de sortir de la ville, où il était rentré à l'époque du couronnement impérial. Il fuyait les persécutions de Parentio, le chef du sénat, et les emportemens d'une populace toujours avide de désordres (1). Les deux

(1) Rich. de S.-Germ., p. 998, A.

1225. envoyés le trouvèrent à Riéti, sur les frontières de l'état pontifical. Quelque déplaisir que lui fît éprouver le peu de zèle de Frédéric, Honorius accorda plus facilement qu'on ne pouvait s'y attendre un dernier sursis de deux ans. Mais afin de rendre impossible de nouvelles remises, il imagina de lier ce prince, par un acte en bonne forme juré sur les saintes écritures; à l'effet de quoi, deux cardinaux, Pélage, évêque d'Albane, et Jacques de Saint-Martin, furent désignés pour recevoir son serment. On indiqua une conférence à San-Germano, et Frédéric s'y rendit le 22 juillet suivant. Là, dans la principale église, et en présence d'une multitude d'ecclésiastiques, de nobles et de bourgeois, lecture fut faite des conditions dictées par le pape et consenties par l'empereur. Ce dernier s'obligeait à partir avec une armée digne de son rang, vers la fête de l'Assomption de la Vierge, 15 août 1227, et à faire en personne et durant deux années consécutives, la guerre aux Sarrazins (1). Il maintiendrait à sa solde sur la terre d'Asie mille chevaliers; promettant de payer cinquante marcs pour chaque lance qui manquerait à ce nombre. De plus cinquante galères bien équipées, et cent calandres ou navires de transport, tiendraient la mer et donneraient passage en une ou plusieurs fois, à deux mille hommes d'armes avec trois chevaux pour chacun, à leurs écuyers et à leurs valets. Pour garantie de ses promesses, le prince croisé déposerait entre les mains de Jean

(1) Ep. Frid. ad Papam. (Reg. Hon., lib. 8, n° 60.)

de Brienne, du patriarche et du grand maître des Teutoniques, cent mille onces d'or (1), et cette somme, qu'il s'obligeait à consigner en plusieurs termes avant son départ d'Europe, devait lui être rendue à son arrivée à Ptolémaïs. Mais si une cause quelconque, la mort même, l'empêchait de passer outre-mer, elle resterait affectée aux besoins de la terre sainte. 1225.

Cette lecture finie, Frédéric debout devant le maître-autel, et la main droite ouverte sur le livre des évangiles, fit à haute voix le serment de partir à l'époque convenue (2). Après lui, Renaud, fils de l'ancien duc de Spolette, jura sur l'âme de son maître, que les autres articles seraient exécutés sans fraude ni détour, sous peine d'excommunication, peine à laquelle le monarque se soumettait volontairement, s'il contrevenait aux clauses du présent traité. Enfin dans une lettre au souverain pontife, l'empereur retraça l'une après l'autre ses propres obligations, et reconnut d'avance la validité de l'anathème, si par sa faute, la croisade ne pouvait avoir lieu (3).

(1) Deponemus C. M. unciarum auri. (Reg., lib. 8, nº 60.) Dans cette même année 1225, on prenait 4 augustales dans une once d'or. L'augustale pesant environ 5 gr. 27 1/2, le poids de l'once est de 21 gr. 10 cent., ce qui vaut aujourd'hui 63 fr. 30. D'après cette base, 100,000 onces vaudraient 6,330,000 fr., ce qui, au XIIIᵉ siècle, pouvait représenter environ 5 fois cette somme.

(2) Nos autem personaliter jurav., etc. (Ibid.)

(3) Si in alicujus termini solutione defecerimus, lata sententia excommunicationis, teneamur astricti. (Ibid.)

CHAPITRE VII.

—

SOMMAIRE.

Nouvelles discussions entre le pape et l'empereur.—Mariage de ce dernier avec Jolande de Brienne.—Jean, le père de Jolande, devient l'ennemi de son gendre. — Motifs de leur rupture. — Frédéric en Lombardie. — État de cette province. — Rétablissement de la ligue lombarde.—Henri, roi des Romains, ne peut pénétrer en Italie. — Cour de Crémone. — Les Guelfes sont mis au ban de l'empire. — Le pape est pris pour arbitre. — Sa sentence arbitrale. — Mort d'Honorius. — Élection de Grégoire. — Ce pontife commande aux croisés d'accomplir leur vœu. — Conduite de Frédéric. — Arrivée des croisés allemands dans la Pouille. — Une épidémie en fait périr un grand nombre. — Quarante mille hommes s'embarquent à Brindes. — Départ de l'empereur. — Sa rentrée au port. — Colère de Grégoire. — Frédéric excommunié. — Griefs du pontife ; ses emportemens. — Frédéric lui impute les projets les plus coupables. — Irritation des partis. — Le pape, de retour à Rome, renouvelle l'excommunication contre son ennemi.—Sédition dans la ville.—Grégoire est arraché de l'église ; le peuple le poursuit jusqu'à Viterbe.

1225. De sérieuses discussions entre le pape et l'empereur, s'élevèrent bientôt après les conférences de San-Germano. Frédéric à peine de retour dans les provinces de la Pouille, imposa une collecte générale plus onéreuse que les précédentes, et qui fut comme celles-là payée à titre de prêt par le clergé. La taxation de l'abbaye de Mont-Cassin montait à

treize cents onces d'or (1). De plus il remit en 1225.
vigueur un ancien décret d'après lequel tout clerc prévenu de meurtre ou de crime de lèse-majesté, devait être traduit devant les juges royaux, quel que fût d'ailleurs son rang (2). Aux yeux de la cour romaine, une telle entreprise violait trop ouvertement les priviléges ecclésiastiques pour être tolérée sans réclamation. Mais à son tour Honorius nomma directement, en consistoire et sans l'approbation du monarque, aux siéges de Salerne, de Capoue, d'Averse, de Consa, et à plusieurs abbayes, se bornant pour toute satisfaction, à écrire une lettre fort pressante en faveur des nouveaux prélats, dont il réclamait l'admission immédiate, tant pour la gloire de Dieu, disait-il, que pour le salut de l'âme de Frédéric (3). Ce dernier, bien décidé à soutenir les droits de sa couronne, fit demander le redressement d'un si grand abus de pouvoir. De part et d'autre plaintes et protestations recommencèrent.

Vers la fête de tous les Saints, une escadre sicilienne, qui amenait de Ptolémaïs Jolande de Brienne, la fiancée de l'empereur, mouilla dans le port de Brindes. Frédéric avait conduit dans cette ville une suite nombreuse; ses noces y furent célébrées avec le plus grand faste, et on frappa en mémoire de cet évènement, une nouvelle monnaie

(1) Mense Aug. 1225. (Rich. de S.-Germ., p. 998, E.)

(2) Giannone, Stor. civile, lib. 16, cap. 5, t. III, p. 111.

(3) Pro reverentia Dei, et animæ tuæ salute. (25 Sept. 1225, Reg. Hon., lib. 10, n° 55.)

1225. d'or appelée augustale (1). La beauté de la jeune impératrice, alors âgée d'environ seize ans, parut faire beaucoup d'impression sur son époux ; toutefois, s'il faut en croire des récits contemporains, ce prince volage ne tarda guère à délaisser Jolande pour une parente de celle-ci, venue avec elle en Europe ; et cette liaison bientôt connue de Jean de Brienne, fut la cause ou le pré-
1225.-1226. texte de la rupture qui éclata presqu'aussitôt entre le gendre et le beau-père. « Le diable qui vit un » grant amor entre l'empereor et le roi Johan, dit » le continuateur de Guillaume de Tyr (2), si fu » mult dolent, et entra u corps l'empereor et li » fist amer une nièce du roi. Dont il advint un jor » que le roi Johan ala veoir sa fille ; si la trouva » en sa chambre mult corociée. Il li demanda » qu'ele avoit, et ele li dist que l'empereor tenoit » sa nièce et li en haïoit. Le roi conforta sa fille, » s'en ala à l'empereor, et li dist qu'il ne le sa- » luoit pas et honni fussent tuit cil par qui il es- » toit empereor fors le roi de France, et se por pe- » chié ne fust, il l'occiroit. Quant l'empereor l'oi, » si ot grand paor, et li commanda qu'il vuida » sa terre. » Ce qui est certain, c'est que Frédéric II, habitué dès son adolescence à ne mettre aucun frein à ses penchans, eut dans ses divers séjours tant au nord qu'au sud des Alpes, un grand

(1) Rich. de S.-Germ., p. 999, B.
Cette monnaie, d'un style antique, porte d'un côté un sigle, de l'autre l'effigie de l'empereur. Son poids est de 5 gram. 27 cent. 1/2.
(2) Guill. Tyr. cont., ap. Marten., ampl. coll., t. V, p. 696.

nombre de maîtresses. On l'accusa même, et ce 1225.-1226.
fut plus tard l'un des griefs de la cour romaine contre lui, de s'être attaché des concubines de la religion musulmane. Ses enfans illégitimes étaient nombreux ; et au dire des principaux historiens, une noble dame allemande lui donnait, en cette même année 1225, un fils appelé Hans ou Enzio, dont le nom sera souvent répété dans la suite de ce récit (1). Il n'est donc pas invraisemblable que dès les premiers temps de son mariage, un amour étranger ait éloigné Frédéric de l'impératrice ; mais ajoutons aussi que d'autres causes plus puissantes sur l'esprit de Brienne, durent motiver la haine qui succéda tout-à-coup en lui aux dehors d'une vive amitié. C'est que l'empereur prit à cette époque le titre de roi de Jérusalem (2) ; que non content d'exiger le serment de fidélité des barons venus en Europe avec son beau-père, il envoya à Ptolémaïs l'évêque de Molfetta, avec 300 lances pour s'assurer de la soumission des Orientaux ; enfin qu'il donna, par un diplôme, le titre de vicaire impérial à Hugues de Montbelliard, qui gouvernait les colonies chrétiennes au nom du roi Jean. Celui-ci, quoique doué d'une rare prudence, n'avait pas songé à se prémunir contre les vues ambitieuses de son gendre, supposant, sans doute, qu'on le laisserait jouir durant sa vie de ce royau-

(1) Les évènemens postérieurs font présumer qu'ici il y a une erreur de date, et que Enzio était en effet plus âgé.

(2) Inter Januar. et Feb. anni 1226. (Mansi comment., Annal. Eccles., t. XX, p. 568.)

1225.-1226. me tout démembré. Pris à l'improviste, il se soumit en frémissant, et le cœur plein de colère, il voua à Frédéric une haine éternelle (1). En 1224, Brienne, quoique déjà parvenu à la vieillesse, s'était remarié avec Bérangère, fille d'Alphonse IX, roi de Castille et de Léon; il en avait une fille au berceau. Il se retira d'abord à Bologne, avec sa jeune femme et son enfant; et pendant le séjour qu'il y fit, les podestats des villes guelfes offrirent de l'aider contre l'empereur (2). De Bologne il passa ensuite à la cour pontificale, où l'attendait un honorable accueil. Les Romains lui voulurent prêter soixante mille écus; le pape écrivit à Frédéric plusieurs lettres pleines de reproches. « Sache, » disait-il, que ta conduite envers un prince illus» tre, auquel t'unissent des liens étroits, cause un » grand scandale, et n'est pas moins préjudiciable à » ta propre réputation qu'aux intérêts de la terre » sainte (3). » Comme ses remontrances ne furent pas écoutées, Honorius attacha Brienne à son service, et lui donna le gouvernement des états pontificaux de Radicofani à Rome, à l'exception de la Marche d'Ancône, du duché de Spolette et de la Sabine. Un bref en prévint les peuples, et leur promit que le roi de Jérusalem saurait prendre les mesures les plus propres à maintenir en paix la province confiée à ses soins (4).

(1) Stupefactus ille obediit. (Jordani chron., p. 992, D.)
(2) Guill. Tyr. cont., § 86, p. 696.
(3) Ann. Eccl., t. XX, ann. 1226, § 11. (Reg., lib. 11, n° 496.)
(4) 27 Januar. 1227. (Reg., lib. 11, n° 497.)

Au milieu de tous ces débats avec le Saint-Siége, l'empereur n'avait garde d'oublier ses projets sur la Lombardie. Dès l'année précédente, les grands de l'Allemagne, les évêques, et les podestats lombards avaient été avertis de se rendre à Crémone vers les fêtes de Pâques 1226 (1), pour assister à une cour solennelle, où l'on restituerait à l'empire ses anciens droits, en même temps qu'il serait pourvu aux nécessités de la terre sainte (2). Les possesseurs de fiefs du royaume furent convoqués à Pescare, petite ville de la frontière de l'Abruzze; Frédéric se proposait de les passer en revue le 8 mars, et de marcher ensuite avec eux contre les républiques guelfes. Prêt à quitter ses états héréditaires, ce prince confia les rênes du gouvernement au grand justicier appelé Henri de Morra (3), et laissant l'impératrice sans aucune participation aux affaires, dans le fort château appelé Terracina, qui dominait Salerne, il prit à Pescare le commandement suprême de l'armée et pénétra dans le duché de Spolette. Son dessein était de réunir, chemin faisant, sous la bannière impériale, les troupes du centre de l'Italie; mais quand il voulut mettre sur pied le contingent de Spolette, hommes d'armes et bourgeois refusèrent d'obéir à sa citation, à moins d'un ordre émané du Saint-Siége, à qui ils avaient fait serment. Il menaça, et pour toute réponse, on 1226.

(1) En 1226 Pâques tombait le 19 avril.

(2) Sigonii, Hist. de Regno Italiæ, lib. 17, p. 50, in-f°, 1590.

(3) Rich. de S.-Germ., p. 999 E.

1226. transmit sa lettre au pape, qui éclata en reproches. Il y eut de part et d'autre de nouvelles plaintes; mais Frédéric n'avait garde de rompre avec l'Eglise, et finit par céder, non sans un grand dépit (1). Continuant donc sa route, il célébra à Ravenne la fête de la Résurrection, puis il fit un détour afin d'éviter Faenza, de tout temps liée à la faction guelfe, et entra en Lombardie par le territoire bolonais.

Depuis la mort d'Othon IV, la Lombardie et la Toscane n'avaient goûté aucun repos. Malgré la réconciliation opérée en 1219 par le cardinal Hugolin, entre les cités guelfes et les villes gibelines, il suffisait souvent des prétextes les plus frivoles, pour rallumer la guerre. C'est ainsi qu'au sacre impérial, les ambassadeurs de Florence et de Pise s'étant disputé un petit chien dont le cardinal Romano leur avait fait présent, en vinrent à des injures, puis à une rixe dans laquelle ils entraînèrent les hommes d'armes de leur suite, et plus tard les deux républiques elles-mêmes. Les milices florentines, les premières sur pied, envahirent une portion du territoire ennemi ; à leur tour celles de Pise sortirent avec le Caroccio de la commune, et leur offrirent la bataille. On en vint aux mains le 11 juillet 1222, près de Castello del Borgo. Il y eut de part et d'autre beaucoup de sang répandu ; mais les Pisans mis en fuite laissèrent au pouvoir du vain-

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1000, A.—Raynaldi Annal. Eccl., ann. 1226, t. XX.—Epist. variæ Fred. II, ap. Marten., coll. ampliss., t. II, p. 1140.

queur treize cents prisonniers de marque, qui furent conduits à Florence (1). 1226.

· Vers la même époque, des luttes plus fréquentes que jamais entre la noblesse et le peuple, troublaient l'intérieur des communes. Les gentilshommes contraints, comme on le sait, à se soumettre aux villes, où ils eurent dès-lors des habitations et des tours fortifiées, se trouvèrent plus en rapport les uns avec les autres; et dans cette situation nouvelle, il leur devint plus facile de se concerter sur des intérêts réciproques. Comme ils n'avaient d'autre profession que celle des armes; que la plupart jouissaient du rang de chevaliers (Milites), et avaient acquis, soit à la croisade, soit dans les troupes impériales, une longue habitude de la guerre, ils méprisaient de simples artisans, soldats de milice tout aussi braves qu'eux devant l'ennemi, mais qu'ils se croyaient appelés à dominer. A leur tour, les bourgeois en plus grand nombre que les nobles, s'irritaient de ces distinctions de caste, offensantes pour leur vanité. Dans les élections ils s'attribuaient les principaux emplois municipaux, ou y portaient des étrangers à l'exclusion des gentilshommes de la commune. Trop souvent la grosse cloche du beffroi appelait aux armes dans une même cité, Guelfes contre Gibelins, nobles contre artisans. A ce signal on fermait les boutiques, chacun se ralliait à la bannière de son quartier; puis les deux troupes ennemies en

(1) Riccordano Malaspina, cap. 113 et 114, ap. Murat., t. VIII, p. 953 et 954.



1226. venaient aux mains sur la grande place, théâtre habituel de toutes les émeutes. Si le parti populaire était le plus fort, il pillait les maisons et démolissait les tours de ses adversaires, qu'il obligeait ensuite à s'exiler de la ville. Dans ces républiques turbulentes, où le mot de liberté était dans toutes les bouches, il n'y avait de sécurité pour personne. Une continuelle anarchie y régnait, parce que la loi fondamentale était sans cesse mise en question, suivant les caprices de la multitude. On confiait le pouvoir tantôt à plusieurs consuls élus annuellement par les citoyens, tantôt à un seul podestat étranger qui recevait un traitement considérable pour lui, pour ses juges et pour deux hommes d'armes à sa solde. Le salaire du podestat de Milan s'élevait à deux mille livres d'argent (1). Pour faire connaître par un seul exemple l'état déplorable de ces grandes communes, si jalouses de leur indépendance, il suffira de mettre ici sous les yeux du lecteur le tableau fidèle de ce qui se passait à Milan à l'époque même où cette histoire est parvenue. Les récits contemporains font voir que la plupart des autres villes étaient souvent livrées à des troubles non moins sérieux (2).

(1) Giulini, Memorie, lib. 49, t. VII, p. 275.

Suivant cet historien, la valeur comparative de cette somme, en monnaie de notre temps, serait d'environ 120,000 *lire* milanaises. La *lira* de Milan vaut 0,76 cent. 40 m.; 120,000 *lire*, 91,680 fr.

(2) Chron. Placent., t. XVI, p. 459. — Annal. vet. Mutinens., ap. Murat., t. XI, p. 58. — Campi, Cremona fedelissima, lib. 2, p. 34.

L'archevêque de Milan, l'un des plus riches prélats de toute l'Italie, jouissait d'un revenu considérable évalué à quatre-vingt mille florins d'or (1). Jadis ses prédécesseurs avaient été comtes de la ville, et il se voyait bien à regret privé de toute participation au gouvernement. En 1221, le podestat avait décrété son bannissement; mais la noblesse, qui embrassa le parti de l'archevêque, ayant prétendu le retenir, en vint aux mains avec le peuple; et après plusieurs combats dans lesquels les gentilshommes eurent le dessous, ces derniers chassés de Milan se retirèrent dans leurs châteaux. Le feu de la guerre civile, loin de s'éteindre, ne fit alors que s'accroître. Chaque parti élut un chef; les milices bourgeoises se répandirent dans les campagnes, entrèrent de vive force dans plusieurs manoirs qui furent démolis, et au bout d'un an, contraignirent enfin les nobles à solliciter une trêve, presqu'aussitôt violée par de nouvelles agressions (2). 1226.

Comme il n'était bruit sur les deux rives du Pô, que de l'arrivée prochaine de l'empereur à la tête de forces considérables, on s'apercevait bien que ces divisions intestines pouvaient devenir très funestes à la Lombardie; et les hommes sages faisaient des vœux pour une réconciliation plus du-

(1) Giulini, Memorie, etc., lib. 48, t. VII, p. 249.

Cet historien estime que 80,000 florins d'or représentaient au XIIIe siècle environ dix millions de *lire* milanaises; ce qui équivaudrait à 7,640,000 fr. de notre monnaie.

(2) Galvan. Flammæ, Man. Flor., ap. Murat., t. XI, p. 668.

1226. rable. Le pape fit des démarches dans ce but, et s'offrit même comme médiateur, ce qui déplut à Frédéric. En 1225, peu de mois avant la convention de San-Germano, Honorius ayant appelé à Rome l'archevêque de Milan, député des nobles, et un certain Andizotto, capitaine du peuple, en obtint des assurances favorables à la paix. A leur retour en Lombardie, ces deux chefs trouvèrent les esprits bien préparés; chacun sentait combien il était urgent de rétablir l'ancienne ligue guelfe et d'apaiser les factions, lorsque l'indépendance du pays était en grand péril. Une assemblée générale des citoyens fut convoquée le 10 juin 1225, par le podestat de Milan dans la *Loggia del Broletto*, où se tenait le conseil de la commune. Elle mit fin, pour quelque temps du moins, à toutes les discordes entre les principaux nobles, les vavasseurs et ceux de leur cabale d'une part, le peuple et les recteurs municipaux de l'autre. Les gentilshommes reprirent possession de leurs biens. La paix jurée, le podestat se rendit à Plaisance, et ses sages conseils firent renaître aussi l'ordre dans cette ville. La plupart des républiques ayant suivi l'exemple de Milan, rien ne s'opposa plus désormais au rétablissement de l'ancienne ligue lombarde (1).

Une diète fédérale fut indiquée pour le 2 mars 1226, dans l'église de S. Zenon à Mosio, bourgade du territoire mantouan. Outre les députés de Milan, de Plaisance, de Faenza, de Bologne, de Vérone, de Vicence, de Padoue, de Trévise, de Bres-

(1) Giulini, Memorie di Milano, lib. 50, t. VII.

cia, de Mantoue, de Verceil, de Lodi, de Bergame, de Turin et d'Alexandrie, plusieurs feudataires italiens prirent part à cette conférence, et entre autres le marquis de Montferrat, si long-temps dévoué à l'empereur, et les comtes de Blandrate, dont l'un, appelé Godefroi, avait, en 1221, reçu de ce prince le diplôme de comte de Romagne. On jura pour la défense des libertés lombardes, une association dont la durée était fixée à vingt-cinq ans (1). Les impérialistes accusèrent Honorius d'avoir, par des insinuations secrètes, poussé les Guelfes à conclure cet accord (2). Ce qui est certain, c'est qu'il envoya un légat à Milan avec la mission officielle de pacifier la Lombardie, voulant, disait-il, faire en sorte que les troubles de cette province n'empêchassent pas les Allemands de partir pour la croisade. 1226.

Frédéric ordonna à son fils Henri, roi des Romains, de se mettre en marche avec l'armée des princes de l'empire, et de pénétrer en Italie par le Tyrol et le val de l'Adige. Henri, alors âgé de seize ans, avait été élevé en Allemagne sous les yeux de S. Engelbert, archevêque de Cologne, prélat justement vanté pour ses lumières et pour ses vertus, et auquel on avait confié, avec la tutelle du jeune roi, le gouvernement de la Germanie (3).

(1) V. l'acte dans Sigonius, *Hist. de Reg. Ital.*, lib. 17, p. 51.

(2) Cujus suggestione, multæ civitates contra imperatorem conjuraverunt, facientes collegium. (God. Mon., p. 395.)

(3) Per totam Germaniam deputavit administratorem. (Magnum Chron. Belg., p. 247.)

1226. L'administration d'Engelbert, heureuse pour les peuples, avait rétabli le cours de la justice et assuré la paix intérieure, au point qu'une ancienne chronique compare cette période trop courte au siècle d'Auguste (1). Mais après avoir couronné son pupille à Aix-la-Chapelle le 8 mai 1222, l'archevêque de Cologne venait de célébrer à Nuremberg, le mariage de ce prince avec Marguerite, fille de Léopold IV, duc d'Autriche et de Styrie (2), lorsqu'il fut assassiné le 7 septembre 1225, par son propre neveu, dont il avait réprimé les violences. Louis I[er], duc de Bavière, le nouveau conseiller de Henri (3), n'avait ni l'activité, ni l'énergie du sage prélat : aussi les affaires de l'Allemagne commencèrent-elles bientôt à décliner ; et le jeune prince délivré d'un frein salutaire, s'abandonna sans retenue à ses penchans. On voit au surplus, par un grand nombre de diplômes, qu'il pouvait convoquer des diètes générales, qu'il conférait directement la plupart des fiefs, qu'il ordonnait des confiscations, et mettait les coupables au ban de l'empire, en un mot qu'il était investi de l'autorité suprême, pour l'exercice de laquelle il se bornait à consulter son père. Jamais vicaire impérial n'avait joui de telles prérogatives.

Dès l'année précédente, le cardinal évêque de Porto avait prêché la croisade au nord des Alpes.

(1) Tanta fuit pax in diebus ut antiqua Augusti tempora crederetur. (Magn. Chron. Belg., p. 247.)

(2) 1225. Chron. Augustens., ap. Struv., t. I, p. 52.

(3) Conrad. Abbat. Usperg. Chron., p. 247.

Comme l'objet apparent de la cour de Crémone 1226.
était de prendre les dernières mesures pour la guerre sainte, beaucoup de croisés, devançant le départ général, se joignirent aux feudataires appelés en Italie, et l'armée pénétra sans obstacle jusqu'à Trente dans le bas Tyrol. Elle y campa six semaines entières, sans pouvoir forcer les défilés du val de l'Adige, que gardaient les milices véronaises et celles de quelques autres cités de la ligue. Cette résistance opiniâtre des Guelfes lassa la patience des troupes impériales; Henri rentra en Allemagne, laissant de lui un triste souvenir aux Tyroliens : car à sa sortie de Trente, le feu prit à la ville, et en consuma la plus grande partie (1).

Cependant, l'empereur ne se hâtait pas d'ouvrir la grande cour, afin de laisser aux contingens féodaux le temps d'arriver. Mais un petit nombre de seigneurs et de communes répondirent à son appel. Les princes saxons pénétrèrent par l'Autriche en Italie avec quelques troupes; Parme, Modène, Reggio, Pavie, Asti, Gènes, Lucques et Pise, envoyèrent leurs députés à Crémone ; le marquis de Malaspina, le comte de Savoie et quelques nobles de la Marche Trévisane, obéirent aussi à la citation impériale. Enfin la plupart des prélats lombards et entr'autres l'archevêque de Milan, les évêques de Brescia, de Verceil, de Novare et de Turin, voyant l'union apparente du pape et de l'empereur, en

(1) Rex cum principibus in Alemanniam inacte revertitur. (God. Mon. annales, p. 395.)

1226. raison des promesses de ce dernier pour la croisade, ne se séparèrent pas de lui (1). Mais la retraite de la grande armée allemande, en privant Frédéric d'un si puissant renfort, le contraignit à ajourner toute expédition militaire contre les républiques guelfes. L'assemblée des Gibelins se réunit dans le mois de juillet à Borgo San-Donino, petite ville voisine de Crémone. On y mit les rebelles au ban de l'empire, leurs priviléges furent retirés. Un décret enleva à Bologne son académie fondée vers la fin du XI[e] siècle, et prescrivit aux maîtres et aux élèves de se transporter à Naples, ordre rigoureux dont la commune sut bien empêcher l'exécution. Un manifeste fit connaître aux nations étrangères que la révolte des Lombards empêchait à la fois Frédéric de voler au secours de la terre sainte, de punir les hérétiques de plus en plus nombreux en Lombardie, et de rétablir certaines bonnes coutumes dont la Péninsule se voyait privée par la suite des troubles civils. Comme aucune menace ne put vaincre l'obstination des républiques dissidentes, l'empereur indigné leur déclara la guerre, et fit prononcer contre elles l'excommunication par l'évêque d'Hildesheim, qui prêchait alors la croisade dans le nord de l'Italie. Mais cette sentence, quoique rendue avec l'assentiment des prélats lombards, parut arbitraire et mal fondée; un nonce en prononça la révocation (2), ce qui fit dire aux impérialistes que la cour romaine, insti-

(1) Muratori, Ant. Ital., t. II, p. 705; t. IV, p. 215 et 415.
(2) Eamdem sententiam papa revocavit. (God. Mon., p. 395.)

gatrice secrète de la révolte des Guelfes, avait conduit toute cette affaire (1). 1227.

La volumineuse correspondance d'Honorius prouve néanmoins que son légat ne cessait d'inviter les peuples à la paix, dans l'intérêt de la croisade, et que lui-même écrivait des lettres pressantes pour faire accepter aux partis un accommodement. Mais loin de vouloir fortifier le pouvoir impérial au nord de l'Italie, ainsi que ses démarches pacifiques pourraient le faire supposer, on verra bientôt à quel degré d'impuissance il entendait le réduire. De son côté, l'empereur séparé de son fils, et voyant ses forces bien inférieures à celles de la ligue, n'était pas éloigné d'ouvrir des négociations qui lui auraient laissé le temps de lever en Allemagne de nouvelles troupes. De la Lombardie, il s'était rendu dans les provinces de la Pouille, d'où sollicitant, avec l'apparence d'une complète soumission, l'arbitrage du Saint-Siége, il promettait d'approuver les articles que le souverain pontife dicterait après avoir pris l'avis des cardinaux (2). Dans l'espoir de se rendre Honorius favorable, il envoya en Asie quatre cents hommes d'armes à sa solde, et consentit même à faire admettre dans leurs diocèses, comme s'ils étaient régulièrement élus, les prélats nommés directement à Rome (3). D'autre part, les

(1) Multi credunt à cardin. et curia Rom. impeditum. (Abbas Usperg., p. 247.)

(2) Reg., lib. 11, 29 Aug. 1226, nº 388; 17 Nov., nº 436.

(3) Prælati omnes quos papa creaverat in suis Ecclesiis recipiuntur. (Rich. de S.-Germ., p. 1000.)

1227. Guelfes, certains de l'appui du chef de l'Église, ne refusaient pas de s'en remettre à son jugement arbitral. Chaque ville envoya plusieurs députés à la cour du pape, pour y soutenir les droits de la société lombarde (1). L'archevêque de Tyr, chancelier du royaume de Jérusalem, l'archevêque de Reggio et le grand maître des Teutoniques, reçurent des pleins-pouvoirs de l'empereur pour assister aux conférences.

Le 5 janvier 1227, Honorius prononça enfin son arrêt définitif, dont voici les principales dispositions. L'empereur promettrait, tant pour lui qu'au nom du roi des Romains, de pardonner les offenses qu'ils avaient reçues l'un et l'autre des républiques alliées, des feudataires et en général des membres de la ligue. Il déclarerait nuls les édits publiés contre les rebelles, et spécialement le décret portant abolition de l'université de Bologne; chaque chose devant être rétablie dans son ancien état. Communes et seigneurs rentreraient en grâce auprès du monarque; les prisonniers, rendus sans rançon, recouvreraient leurs biens. De leur côté, les villes guelfes seraient tenues de fournir quatre cents lances destinées à la prochaine croisade et soldées pendant deux ans aux frais de la confédération. Ces villes feraient une bonne paix avec celles du parti gibelin. Les ordonnances impériales contre les hérétiques et leurs complices, seraient mises en vigueur dans toute la Lombardie, sans déroger toutefois aux statuts municipaux sur le même

(1) Reg., lib. 11, num. 437, 438, 439.

objet. Enfin, tout acte contraire aux libertés ecclésiastiques serait révoqué, et les podestats ou recteurs s'obligeraient par serment à faire mettre à exécution les articles qui précèdent (1). Le lecteur remarquera que, dans cet arrêt, il n'est fait aucune mention du sacre de Frédéric comme roi d'Italie, solennité que les Milanais refusaient obstinément d'accomplir, et qui aurait en quelque sorte tranché le nœud de la question italienne. 1227.

Cette paix, ou plutôt cette trêve, ne satisfit personne, et néanmoins chacun parut s'en contenter. L'empereur, dont elle lésait les intérêts les plus chers, envoya au pape une approbation formelle de ce qui avait été fait; il écrivit même de Catane, une lettre circulaire aux recteurs des villes, aux barons du parti guelfe, et, en général, à tous les rebelles de la Lombardie, de la Marche et de la Romagne, leur promettant de mettre en oubli ses anciens griefs, et de faire recevoir le traité par son fils Henri, roi des Romains (2). Mais, malgré ces belles paroles, on devinait aisément que, loin de renoncer à ses projets, il n'attendait qu'une circonstance plus favorable pour les reprendre avec plus d'ardeur. Aussi les républiques, tout en souscrivant à la paix, conservèrent une juste défiance, et ne rompirent point leur ligue. Honorius seul crut avoir beaucoup fait pour le rétablissement de l'ordre en Italie, et bien plus encore pour les intérêts de la terre sainte. On se souvient que, depuis plusieurs

(1) Non. Janu. 1227; Reg., lib. 11, num. 440, 443 et seq.
(2) 1 Feb. 1227; Reg. Greg. IX, lib. 1, f° 3.

1227. années, ses nonces parcouraient les états de l'Europe, et principalement l'Allemagne, avec la mission d'y réveiller l'ardeur des fidèles et d'enrôler de nouveaux soldats au service du Christ. Redoublant d'efforts à mesure que les obstacles semblaient s'aplanir, il recommanda au roi André de Hongrie, et à Louis dit le saint, landgrave de Thuringe, d'être prêts à s'embarquer à Brindes au mois d'août suivant, époque fixée pour le grand passage, comme on disait alors (1). Il enjoignit aux Lombards de mettre sur pied le contingent de quatre cents lances promis à l'empereur, et parla même d'invoquer contre eux le ciel et la terre, s'ils restaient sourds à sa voix (2). Une multitude d'Anglais se préparaient, disait-on, à répondre aux désirs du Siége apostolique. La France seule, veuve de son roi (3), trop occupée de la guerre contre les hérétiques du Languedoc, et déchirée d'ailleurs par des divisions intestines, se montrait à peu près indifférente à la conquête de Jérusalem. Comme on prodiguait les indulgences; que plus d'une fois de grands coupables avaient trouvé, à l'ombre de la sainte bannière, l'absolution de leurs crimes, beaucoup de gens s'abandonnaient sans aucun frein à leurs passions, dans l'espoir qu'un vœu pourrait tout réparer. Aussi les promesses magnifiques des prédicateurs, la facilité avec laquelle ils ouvraient les bras

(1) Reg. Hon. III, lib. 11, p. 463.

(2) Reg., lib. 11, n° 580.

(3) Louis VIII était mort à Montpensier, dans la Basse-Auvergne, le 7 novembre 1226.

de l'Église à quiconque répondait à leurs instances, opportunes ou importunes, suivant l'expression d'un chroniqueur de cette époque (1), étaient quelquefois des causes de scandale et d'affliction. 1227.

Mais Honorius, parvenu à l'âge de la caducité, ne devait pas voir l'accomplissement d'une si vaste entreprise. Il s'éteignit à Rome, le 18 mars 1227, après un pontificat de dix ans et huit mois. Le jour suivant, on l'enterra avec les cérémonies accoutumées dans l'église de Sainte-Marie-Majeure (2).

Le samedi 20 mars, les cardinaux, ayant ouï la messe et invoqué le saint Esprit, se renfermèrent dans l'antique château de Septizone. Dès le jour même, après des pourparlers assez courts, leurs suffrages se réunirent sur le cardinal Hugolin, de la maison de Segni, le proche parent d'Innocent III, le doyen et l'un des membres les plus illustres du sacré collége. Il fut aussitôt proclamé pape sous le nom de Grégoire IX. C'était un vieillard d'environ quatre-vingt-six ans, doué, par une rare exception, de facultés qui sont l'apanage presque exclusif de l'âge mûr : mémoire fidèle, persévérance dans ses desseins, force d'âme à l'abri des revers, énergie inébranlable, mais qui allait quelquefois jusqu'à l'emportement. On vantait son éloquence, comparée par un chroniqueur à celle de Cicéron (3); son savoir, principalement dans la jurisprudence

(1) Conrad. abbatis Usperg. Chron., p. 246.

(2) Bern. Guidonis, ap. Murat., t. III, p. 570.

(3) Fluvius eloquentiæ Tullianæ. (Vita Greg. IX, ex card. Aragoniæ, ap. Murat., t. III, p. 575, C.)

1227. romaine et le droit canonique; le zèle ardent qui l'animait pour les intérêts du ciel et le triomphe de l'Eglise. Nul n'était plus versé dans les négociations de la cour romaine, et ne connaissait mieux le nœud de sa politique : aussi le pape défunt lui avait-il confié les missions les plus difficiles. L'empereur, qui cherchait à le gagner par des flatteries, l'appelait, dans ses lettres, son cher ami le cardinal Hugolin.

L'élection finie, le plus ancien des cardinaux voulut, suivant son droit, attacher le manteau pontifical sur les épaules du nouvel élu. Mais celui-ci, effrayé de la tâche que lui imposait une dignité si éminente, allégua son grand âge, son insuffisance, et refusa la papauté. Une sorte de lutte commença alors entre les deux vieillards. Hugolin, tout en larmes, déchira le vêtement sacré qu'il repoussait, tandis que le doyen s'efforçait de l'en couvrir (1). Cédant enfin aux remontrances de ses frères, le premier des deux se laissa placer par l'autre sur le siége du prince des apôtres. Après son exaltation, qui eut lieu aussitôt dans l'église du couvent de saint Grégoire, voisin du Septizone, le successeur d'Honorius, accompagné processionnellement par le clergé de la ville, suivi des nobles, des magistrats et d'une multitude ivre de joie, alla prendre possession du palais de Latran.

Dès le lendemain du sacre, Grégoire IX prévint de son avènement les prélats et les princes du monde chrétien. Tout en se recommandant aux

(1) Vita Greg. IX, p. 575, B.

prières des évêques, pour que le ciel lui donnât la force d'accomplir la volonté divine, il leur enjoignait expressément de hâter, même par la menace de l'excommunication, le départ des soldats du Christ (1). Il avertit les rois de France et d'Angleterre que la flotte, préparée à Brindes, partirait au mois d'août suivant, et leur donna mission de réunir sous le saint drapeau les croisés de ces deux royaumes (2). Enfin un moine dominicain, porteur d'une lettre pontificale, fut envoyé en Sicile, où il sollicita l'empereur, dans l'intérêt de son salut et de sa gloire terrestre, de se montrer le plus ferme appui de l'Église, et de mettre sans délai à exécution ses anciens sermens pour l'expédition d'outre-mer (3). Afin de ne point laisser de prétexte à de nouvelles remises, Grégoire promettait de sceller une paix durable entre ce prince et les Guelfes lombards. Les villes de la ligue furent en effet menacées d'anathème, si elles ne se rangeaient sous l'autorité impériale (4).

1227.

Mais, malgré ces témoignages d'amitié, le chef de l'empire n'apprit pas sans de vifs regrets la mort d'Honorius, ce pontife patient et rempli de tolérance, que remplaçait sur le trône apostolique un homme rigide et inflexible. Les projets de Frédéric ne pouvaient manquer de souffrir d'un tel changement. Comme au fond, jamais il n'avait at-

(1) Regesta Greg. IX, 23 Martii, lib. 1, nº 1.
(2) Reg. Greg., lib. 1, nº 3.
(3) Ibid., 23 Martii, lib. 1, nº 2.
(4) Ibid., num. 13, 28, 125.

1227. tendu de la cour romaine une coopération bien sincère pour faire rentrer dans le devoir les rebelles de la Haute-Italie, tout son désir était d'armer l'Allemagne, et de prendre par lui-même une éclatante vengeance de ses ennemis. Mais l'exécution de ce dessein exigeait beaucoup de temps; et après avoir différé douze ans entiers l'accomplissement de son vœu, comment obtenir encore un long sursis? L'empereur ne s'était-il pas soumis d'avance à l'excommunication, si, par sa faute, la croisade annoncée dans toute l'Europe pour le 15 août n'avait pas lieu? Les premières paroles du nouveau pape étaient menaçantes; d'une main il montrait l'Orient, de l'autre les foudres de l'Église prêtes à frapper quiconque ne répondrait pas à son appel. Dans cette situation de plus en plus difficile, le prince crut nécessaire de changer de langage, et d'obéir, en apparence du moins, à une volonté aussi absolue. Il fit donc d'amples promesses auxquelles on parut ajouter foi; il affecta pour les affaires de la terre sainte un zèle qu'il n'eut jamais, et il mit en œuvre tout ce qui pouvait lui gagner la confiance du chef de l'Église. Les subsistances étaient rares dans l'état romain, le prix du blé excessif, la récolte éloignée, et déjà Honorius, peu de temps avant sa mort, avait prié l'empereur de lui fournir des grains de la Sicile (1). Grégoire fit de nouvelles instances à ce sujet, et demanda en outre des vivres pour plusieurs galères qu'il envoyait à Ptolémaïs. Tout lui fut accordé selon

(1) Rich. de S.-Germ , p. 1002, C.

son désir. On établit sur le royaume une taille générale, destinée aux dépenses de la guerre sainte, et les ecclésiastiques n'en furent pas affranchis. Henri, roi des Romains, reçut de son père l'ordre d'annoncer, dans une diète générale, l'embarquement prochain des troupes à Brindes. Ces dispositions prises, vers la fin du mois de juin, Frédéric fit avertir Grégoire de l'achèvement de ses préparatifs; lui-même, écrivait-il, n'attendait plus que la présence des croisés allemands dans la Pouille pour se mettre à leur tête et passer en Syrie (1). 1227.

En voyant s'accomplir, dès la première année de son règne, une entreprise dont Innocent et Honorius n'avaient pu venir à bout, le pontife se croyait prédestiné pour être le libérateur de Jérusalem. Dans l'excès de sa joie, il donnait de grandes louanges à Frédéric, et l'engageait à redoubler de ferveur, afin de proportionner sa reconnaissance aux grâces dont le Tout-Puissant l'avait comblé. « Dieu t'a mis ici-bas, lui écrivait-il, comme » un ange armé d'un glaive tournoyant, pour rame- » ner vers l'arbre de vie ceux qui s'égarent (2). » Les rapports des envoyés du Saint-Siége, si on en excepte ceux du légat en France, étaient généralement favorables. On savait que les villes lombardes tenaient prêts les quatre cents cavaliers qu'elles devaient fournir à la croisade. En Angleterre et en Allemagne, des frères mineurs et des domini-

(1) Giannone, Storia civile, lib. 16, cap. 6.

(2) Reg. Greg., lib. 1, n° 142. — Petri de Vineis epist., t. I, p. 64.

1227. cains obtenaient d'heureux résultats. La plupart des princes de l'empire avaient promis d'envoyer des guerriers à Brindes; quelques-uns, animés d'un saint zèle, comptaient marcher en personne à la délivrance de Jérusalem.

Dès le mois de juin, une foule d'Allemands de toutes conditions franchirent les Alpes, pour se diriger ensuite vers l'Italie méridionale. On annonçait que soixante mille Anglais armés, sans compter, dit un chroniqueur, les femmes et les enfans, suivraient de près cette première expédition. Leur foi était d'autant plus vive, qu'ils croyaient que la main du Seigneur s'était manifestée par des signes certains. Pendant la nuit, la veille de la Saint-Jean, on avait, dit l'historien anglais Matthieu Paris, aperçu dans les cieux le Christ sur la croix, tout resplendissant d'une vive lumière; un sang vermeil sortait des cinq plaies, comme si elles venaient d'être ouvertes par les clous et la lance. Cette miraculeuse apparition n'annonçait-elle pas que le Sauveur, satisfait de la piété des fidèles, serait leur guide et leur appui (1)?

Mais les transports furent de courte durée, et à l'enthousiasme succéda tout-à-coup un complet découragement. Le mois de juillet venu, les troupes des princes de l'empire, sous la conduite de Louis-le-Saint, landgrave de Thuringe, et de l'évêque d'Augsbourg, entrèrent en Italie par le val de l'Adige. Déjà les approvisionnemens qu'on avait préparés à grands frais, avaient été presque entiè-

(1) Matth. Paris, Hist. major, p. 326; Tiguri, 1689, in-f°.

rement consommés lors des premiers passages. Le 1227.
pain était à haut prix, et l'armée, manquant du nécessaire, arriva à Brindes, harassée, tout en désordre, et très affaiblie par le grand nombre de malades qu'elle laissait à chaque station.

Dans la saison d'été, après la récolte, les vastes plaines de la Pouille, desséchées par un soleil brûlant, offrent aux regards l'aridité du désert. Sans eaux courantes et sans forêts, n'ayant pour toute verdure que des buissons de câpriers épars çà et là dans les champs, cette province paraît alors pauvre et désolée. L'air, généralement peu salubre, devient pestilentiel à Brindes et dans beaucoup de lieux bas ou de marécages voisins de la mer. Les Allemands, soumis aux influences de ce climat méridional, si différent du leur, en aggravaient les dangers par de continuelles imprudences. La fatigue d'une longue route, et, plus encore, la mauvaise nourriture, achevèrent d'épuiser leurs forces; et comme une soif fébrile les consumait, ils croyaient l'apaiser en buvant sans modération d'une eau malsaine, en mangeant avec excès des fruits inconnus dans le nord de l'Europe, et dont ils étaient avides. Bientôt les maladies commencèrent à sévir; le typhus se déclara dans l'armée, où il fit de terribles ravages; soldats et chefs mouraient par milliers. De ceux qui échappèrent à la contagion, un grand nombre, désertant leurs drapeaux, reprirent à la débandade le chemin de l'Allemagne (1).

(1) Reg. Greg., lib. 1, n° 178.

1227. Cependant Frédéric avait appelé en Sicile les principaux d'entre les seigneurs qui devaient le suivre outre-mer. Après s'être concerté avec eux sur ses dernières dispositions, il s'embarqua à Messine vers le commencement du mois d'août, alla prendre terre à Otrante, où il laissa l'impératrice, puis il se rendit à Brindes pour y passer la revue des troupes. Leur nombre avait été fort réduit par l'épidémie; chacun se plaignait des privations auxquelles on était condamné, et plus d'une voix accusatrice s'élevait contre ceux qui retenaient inutilement les soldats du Christ dans une province malsaine, où la peste les décimait. Frédéric, voulant mettre un terme à ces murmures, donna l'ordre du départ. Les navires étaient prêts, et la mer favorable; il fit embarquer quarante mille hommes, et le jour de l'Assomption, ce premier corps cingla vers l'Asie.

L'empereur avait promis de partir lui-même quelques jours plus tard (1). Le 8 septembre, il mit, en effet, à la voile, accompagné du landgrave de Thuringe, de plusieurs évêques, des barons et des dernières troupes restées dans les environs de Brindes (2). Une grande foule couvrait le rivage, et la flotte leva l'ancre au son de toutes les cloches et aux acclamations de la multitude.

A cette nouvelle, le pape, plein d'allégresse, ordonna des prières et des actions de grâces. Déjà la voix des fidèles appelait la protection divine sur le

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1003, C.

(2) Cum parvo comitatu naves ascendit (Matth. Paris, p. 327.)

chef de la croisade; les prédicateurs, écartant le 1227.
voile qui couvre l'avenir, annonçaient du haut de la chaire la délivrance du saint tombeau, quand une vague rumeur se répandit dans la Péninsule, et y causa autant de surprise que d'inquiétude. On prétendait que, renonçant à la guerre sainte, objet de tant de sacrifices, Frédéric avait regagné la côte peu de jours après l'avoir quittée. Personne ne voulait ajouter foi à ce bruit, dont on ignorait l'origine; mais lorsqu'il fut dans toutes les bouches, le Gibelin inquiet, le Guelfe mécontent, attendirent avec une égale impatience l'explication d'un évènement si peu prévu. Des messagers parurent enfin, avec des dépêches de l'empereur; ils l'avaient vu prendre terre à Otrante, et apportaient la nouvelle que l'expédition était ajournée jusqu'après l'hiver. Il paraît assez vraisemblable que les soldats allemands, exténués par un long séjour dans les marines de la Pouille, ne furent pas plus tôt réunis sur les navires, que la maladie épidémique, à laquelle ils avaient échappé, se déclara à bord. Aux approches de l'équinoxe, la mer était devenue mauvaise, la navigation difficile. Le landgrave de Thuringe fut atteint des premiers par la contagion. L'empereur, qui déjà, avant son départ, avait eu plusieurs accès de fièvre, en ayant été repris avec beaucoup de force, ne put supporter davantage les fatigues de la traversée (1). Ses médecins et les princes eux-mêmes lui conseillèrent

(1) Dixit se subita infirmitate præreptum, undè ad portum post tres dies applicavit. (Ibid.)



1227 de rentrer dans le port. Tels furent du moins les motifs allégués par ce prince (1). En s'excusant d'un retard involontaire, il promettait de se mettre, dès le printemps suivant, à la tête de nouvelles troupes, et de ne point revenir en Europe avant d'avoir rendu aux chrétiens la terre qui avait vu naître et mourir le Fils de Dieu.

Grégoire, fuyant l'atmosphère fiévreuse de Rome, passait l'automne à Anagni, sa ville natale, quand un envoyé lui présenta la lettre de l'empereur. A cette lecture, le vieux pontife resta muet d'indignation; mais bientôt il se répandit en reproches et surtout en menaces qui ne devaient pas rester longtemps sans effet. Dès le lendemain 29 septembre, jour de la fête de l'archange saint Michel, il se fait revêtir des ornemens pontificaux; il appelle au palais les ecclésiastiques de tout rang, que sa présence avait attirés dans la ville, et, suivi par ce cortége, il se dirige vers l'église principale, où il entend l'office divin. La messe dite, il monte en chaire et prononce un sermon sur ce texte : *Necesse est ut veniant scandala*, il est nécessaire qu'il arrive des scandales (2). Après quoi, sans aucune citation préalable, qu'il jugeait superflue, d'après les termes du traité de San-Germano, il annonce que l'empereur a encouru l'anathème auquel, deux ans plus tôt, ce prince s'était soumis de son plein gré. Toutes les cloches sont mises en branle, pendant que les prêtres se rangent des

(1) Ep. Fred., ap. Martenne, ampl. collect., t. II, p. 1194.
(2) Vita Greg IX, ex card. Arag., apud Murat., t. III, p. 576.

deux côtés du maître-autel, un cierge à la main; 1227.
Grégoire fulmine lui-même la terrible sentence, et appelle à haute voix la malédiction céleste sur le premier monarque de la chrétienté (1).

Durant plusieurs jours, l'envoyé impérial fit entendre vainement des paroles pleines de soumission; le pape, fermant l'oreille à toutes les instances, n'admit aucune excuse, et finit par ne plus garder de ménagemens. Pour justifier sa rigueur à l'égard de Frédéric, il écrivit d'Anagni, le 10 octobre, aux évêques d'Italie et aux grands de l'empire, et voici en quels termes il exprimait ses griefs (2): « Ce prince, que l'Église a nourri de son » lait, porté dans ses bras, arraché à des mains » implacables; qu'elle a soutenu de sa main puis- » sante jusqu'à l'âge viril, puis affermi sur le trône » de ses ancêtres maternels; pour qui elle a de- » mandé la couronne impériale contrairement à » l'usage (car il est bon qu'on sache que le souve- » rain pontife n'a pas l'habitude de solliciter en » pareil cas, mais bien de recevoir de nombreuses » sollicitations et de solennelles ambassades); ce » prince, en qui le siége apostolique croyait trou- » ver un appui et un défenseur, a oublié de si » grands bienfaits; il s'est joué du serment qu'il » avait prononcé en Allemagne, de son plein gré et » même à l'insu de notre prédécesseur d'heureuse » mémoire, serment qu'il a renouvelé depuis à

(1) Vita Greg. IX, ex card. Arag, p. 576, C.

(2) 6 Id. Octob. — Reg. Greg. IX, lib. 1, n° 177. *Cette lettre est aussi rapportée par Matthieu Paris*, p. 332 *et* 333.

1227. » Rome entre nos mains. C'est lui qui, après avoir
» appelé dans des lieux pestilentiels la foule des
» soldats du Christ, les y a retenus pendant les
» jours caniculaires, sans vivres, sans vaisseaux
» de transport, exposés aux ardeurs d'un soleil
» brûlant, en proie à la soif, à l'épidémie, laissant
» ainsi passer l'époque favorable à la navigation,
» et voyant d'un œil sec une multitude de prélats,
» de nobles et de peuple, périr misérablement.
» Ce même prince, foulant aux pieds la crainte de
» Dieu, et celle des censures ecclésiastiques, s'est
» replongé, à sa honte éternelle et au grand pré-
» judice du monde chrétien, dans les plaisirs qui
» lui sont habituels en Sicile. Il se fait un jeu de
» couvrir, par de frivoles excuses, l'abjection des
» voluptés auxquelles il s'abandonne. »

« Voyez, ajoutait le pontife, s'il existe une dou-
» leur comparable à celle de l'Église, votre mère,
» tant de fois et si cruellement trompée par un fils
» chéri en qui elle mettait son espérance! La terre
» sainte, après avoir, par la faute de ce même
» fils, échappé aux chrétiens, auxquels les mé-
» créans avaient voulu la rendre en échange de
» Damiette, la terre sainte allait être délivrée d'un
» joug odieux, quand la croisade, dont nous at-
» tendions de si grands résultats, est tout-à-coup
» anéantie par la mauvaise volonté de l'empereur.
» Or, pour ne pas ressembler à ces chiens muets
» qui ne peuvent avertir du danger, pour qu'on ne
» nous accuse point de préférer un homme à Dieu,
» ce qui arriverait sans aucun doute, si nous ne pu-

» nissions l'auteur d'un si grand désastre, celui qui 1227.
» a trahi ouvertement toutes ses promesses, nous
» déclarons, quoiqu'à regret, cet empereur Frédé-
» ric publiquement excommunié; nous faisons dé-
» fense d'entretenir avec lui aucune relation, nous
» réservant en outre d'agir avec plus de rigueur
» encore, s'il devient nécessaire. Notre confiance
» dans la miséricorde suprême nous fait espérer,
» au surplus, qu'à moins d'une rébellion totale, ce
» collyre ecclésiastique rendra la lumière à ses
» yeux obscurcis, et que lorsqu'il pourra voir toute
» l'ignominie dont il vient de se couvrir, il re-
» merciera son médecin, et donnera, en toute hu-
» milité, satisfaction à l'Église. Dieu nous est ga-
» rant que nous sommes loin de désirer la perte
» de celui qui avait notre amitié même avant notre
» élévation. »

Cette circulaire fut suivie de plusieurs autres lettres non moins propres à émouvoir les esprits; elles portèrent le trouble dans l'empire, et le découragement parmi les champions de la guerre sainte. Non seulement les croisés d'Angleterre ne se mirent point en route à l'époque indiquée, mais dans le reste de l'Europe, aucun de ceux qui avaient pris la croix n'accomplit son pélerinage. La flotte de Brindes, arrivée à Ptolémaïs après une heureuse navigation, avait rendu l'espoir aux chrétiens orientaux; mais dès qu'on eut appris dans cette ville la maladie, le retour à Otrante, et l'excommunication de Frédéric, chefs et soldats ne songèrent plus qu'à retourner en arrière, et le plus

1227. grand nombre repartit sur les mêmes vaisseaux qui les avaient amenés. De cette multitude il resta, sous les ordres du duc de Limbourg, lieutenant de l'empereur, environ huit cents lances, qui demandaient à grands cris leur licenciement, si on ne se hâtait de rompre une trève de deux ans qui avait été conclue avec le sultan de Damas. Pour justifier leur ardeur belliqueuse, ils prétendaient que le pape, en obligeant, sous peine d'anathème, les croisés à prendre les armes, avait entendu annuler toutes les trèves (1).

Cependant Frédéric, après plusieurs accès de fièvre, s'était rendu aux bains de Pouzzoles, près de Naples. Il y retrouva la santé, ce qui, en accréditant les bruits répandus par les Guelfes, fit dire à Grégoire que ce prince, sain de corps, mais faible de foi, avait tenu le lit pendant quelques jours pour mentir à Dieu et tromper l'Église (2). Ses ennemis semblaient lui faire un crime de sa guérison, et parce que, comme tant d'autres, il n'avait pas succombé dans cette épidémie, son honneur était entaché par des imputations perfides. C'est ainsi qu'oubliant que, dès l'année précédente et de concert avec la cour romaine, le rendez-vous général a été assigné à Brindes, et le départ de la flotte fixé au 15 août, on s'en prend à lui seul des funestes effets de la contagion. Se plaint-il d'en être frappé? chacun se récrie, comme si un danger commun ne

(1) Matth. Paris, p. 326.

(2) Ut securius Deo mentiretur, in lecto ægritudinis diebus aliquot simulatus decubuit. (Matth. Paris, p. 489.)

pouvait l'atteindre. Le landgrave de Thuringe meurt 1227.
à Otrante peu après son retour : aussitôt les Guelfes propagent une accusation d'empoisonnement (1); ils disent qu'on s'est délivré de ce prince, dont le zèle devenait importun. « Plaise à Dieu, s'écrie Grégoire, que cette mort n'ait point été provoquée par le poison, comme c'est le bruit public (2) ! » Ces paroles, reproduites par d'autres avec l'exagération de la haine, ébranlaient la fidélité des peuples, faisaient naître dans les esprits des idées nouvelles, menaçantes pour les rois, pour le Saint-Siége lui-même et pour la paix intérieure des nations. Frédéric en prit de l'inquiétude, et plutôt que de laisser mettre en jeu les passions populaires, il résolut d'éviter, s'il en était temps encore, ce duel à outrance avec l'Église romaine. Comme beaucoup de gens trouvaient injuste un arrêt prononcé avec tant de précipitation (3), il crut sans doute qu'il suffirait, pour se faire absoudre, de donner au pape des marques d'obéissance. S'il faut ajouter foi à ses propres paroles, il se soumit d'abord au châtiment dont il avait d'avance reconnu la validité ; puis, dès qu'il eut repris ses forces, il sollicita l'indulgence pontificale (4), et promit de

(1) Inter quos Lantgrav. procurata morte opinione publica creditur interiisse. (Vita Greg. IX, p. 576, B.)

(2) Ep. Greg. ad arch. Cantuarensi, ap. Math. Paris, 12 kal. Junii 1239, p. 489.

(3) Pro causis frivolis et falsis, et postposito omni ordine judiciario. (Abbas Usperg., p. 247.)

(4) Ep. Frid. ad comit. Rich. Cornubiæ, 1239; ap. Matth. Paris, p. 483.

1227. se préparer sans relâche à passer outre-mer. De son côté, Grégoire soutint dans la suite que son plus ardent désir avait été de rouvrir les portes de l'Église au monarque coupable, dès que ce dernier lui aurait fait une juste réparation (1). Ce qui est certain, c'est que Frédéric envoya de Capoue à Anagni les archevêques de Bari et de Reggio, Renaud, fils du duc de Spolette, et Henri, comte de Malte, qu'il chargea d'expliquer son retour à Otrante, et en même temps de donner l'assurance qu'il irait se mettre à la tête de l'armée chrétienne, aussitôt qu'il aurait recouvré la santé (2). « On » nous reproche, écrivait ce prince, de n'avoir pas » suivi les fidèles en Palestine; de ne point tenir » sur pied, au service de Dieu, les mille lances » complètes dont nous devons payer la solde pen- » dant deux ans; de nous soustraire, sous de vains » prétextes, au paiement de 100,000 onces, que, » lors de la paix de San-Germano, nous avons pro- » mis d'effectuer. Mais d'abord, notre maladie était » réelle, et non point feinte, comme on le sup- » pose; ses traces en sont encore visibles aujour- » d'hui, et nos ambassadeurs l'attesteront. Quant » aux hommes d'armes stipendiés, neuf cent cin- » quante sont en ce moment à Ptolémaïs sous la » bannière de la croix, savoir : sept cents cheva- » liers allemands et deux cents siciliens; sans » compter plus de cent lances qui ont fait la tra- » versée à nos frais. Enfin, sur les 100,000 onces

(1) Matth. Paris, p. 489.
(2) Rich. de S. Germ., p 1003, D.

» d'or qu'on nous réclame, 60,000 ont été payées 1227
» à l'expiration des trois premiers termes, et nous
» en avons la quittance. Le grand-maître des Teu-
» toniques a de plus touché à Brindes 20,000 onces
» pour la solde des troupes ; le surplus était prêt
» dès avant l'époque de notre passage (1). » Ces excuses, vraies ou supposées, ne furent point admises, et on repoussa de même la demande d'aboucher le pape et l'empereur, « la règle de l'Église
» ne permettant pas au souverain pontife de con-
» férer avec un excommunié (2). » Malgré tous les efforts des ministres impériaux, leur mission devint donc complètement inutile : à des faits, Grégoire répondait par des menaces ; il refusait d'ajouter foi aux paroles trompeuses d'un prince contre lequel il avait, disait-il, levé *le glaive salutaire de saint Pierre, dans un esprit de douceur* (3).

Le mois de novembre venu, la cour pontificale retourna à Rome, où les citoyens l'accueillirent honorablement (4). Le pape avait appelé dans la ville beaucoup de prélats étrangers. Le jour de l'Octave de la saint Martin, il profita d'une cérémonie de l'Église pour confirmer solennellement en leur présence l'anathème fulminé à Anagni contre le chef de l'empire. Il jeta l'interdit sur le royaume

(1) Ep. Frid., ap. Martenne, ampl. coll., t. II, p. 1194.

(2) Reg. Greg., lib. 1, p. 72.

(3) Medicinalem Petri gladium in eum exeruimus, in spiritu lenitatis. (Reg., lib. 1, n° 180.)

(4) A clero et populo magnifica veneratione susceptus. (Vita Greg., p. 576, D.)

1227. de Sicile, menaçant même d'avoir recours à des moyens plus efficaces, si ce prince persistait dans sa désobéissance aux volontés du ciel (1).

Tout espoir de paix s'était évanoui ; Frédéric, forcé de descendre dans la lice, renonça dès-lors à user de ménagemens, et résolut d'en appeler à l'opinion publique, qu'il se flattait de rendre favorable à sa cause. S'attachant d'abord à dévoiler les projets qu'il attribuait au sacerdoce, il s'adressa aux rois de l'Europe, non moins intéressés que lui dans ce grand débat. A cet effet, il écrivit une lettre circulaire, pleine d'invectives contre les papes, dans laquelle il signalait leur ambition insatiable, et les abus d'autorité par lesquels l'Eglise romaine fatiguait depuis si longtemps la puissance temporelle, afin de réduire les souverains à la condition subalterne de tributaires et de grands vassaux (2). « Le roi des Anglais, di-» sait-il, sait mieux que personne la vérité de ces » assertions, puisqu'il a vu son père persécuté sans » relâche, accablé sous le poids de l'anathème, » jusqu'à ce que ce monarque indépendant se fût » soumis à l'hommage et au tribut. Le comte de » Toulouse et beaucoup d'autres princes n'ont-ils » pas été les victimes de cette politique perfide, » qui attaque aujourd'hui le chef de l'empire lui-» même, et prétend le punir comme un hérétique, » sans aucun motif plausible et sur une simple sup-

(1) Giannone. Stor. civ., lib. 16. cap. 6.

(2) Imp, reges et principes exhæredare et tributarios constituere non veretur. (Petri de Vineis Ep., lib. 1, nº 1. — Math Paris p. 335.)

» position dont plusieurs milliers de témoins pour- 1227.
» raient facilement démontrer l'erreur? Tous affir-
» meraient que, si nous sommes revenus de notre
» voyage commencé, ce n'est point par des motifs
» frivoles, ainsi que le pape ose le dire, mais à
» cause d'une maladie très sérieuse. Nous en ap-
» pelons sur ce point à celui qui, du haut des
» cieux, lit au fond des cœurs. Voyez, ajoutait
» Frédéric, voyez la simonie des Romains, les
» exactions, l'usure, dont ils infectent l'univers:
» sangsues insatiables, à la parole coulante comme
» l'huile et douce à l'égal du miel. La cour ponti-
» ficale, osent-ils dire, c'est l'Eglise notre sainte
» mère et notre nourrice; mais ne voyez-vous pas,
» au contraire, que ses actes sont ceux d'une ma-
» râtre, et qu'elle est la source de tous nos maux?
» Est-il besoin de rappeler aux barons anglais que
» le pape Innocent III les a poussés à la révolte
» contre le roi Jean, qu'il qualifiait d'ennemi de
» Dieu; mais qu'aussitôt que ce prince, réduit à
» une extrême détresse, se fut reconnu le vassal
» du Saint-Siége, ledit pape, au mépris de tout res-
» pect humain, écrasa sous ses pieds ceux qu'il
» avait mis en péril, dans le seul espoir que sa
» bouche, toujours béante, engloutirait plus aisé-
» ment une si copieuse proie?

» Voilà les mœurs des Romains; tels sont les pié-
» ges tendus aux prélats et aux princes pour les
» asservir et les dépouiller de ce qu'ils possèdent.
» Cachés sous des peaux de brebis, les Romains
» sont des loups ravissans. Leurs légats, investis

1227. » du pouvoir d'excommunier, loin de répandre ici-» bas la parole divine, et de lui faire porter des » fruits, ne cherchent qu'à se gorger d'argent, à » recueillir ce que leurs mains n'ont pas semé. Ces » mêmes hommes, méprisables, abâtardis, gonflés » d'une vaine science, osent aspirer à la possession » des empires et des royaumes. Mais, quand l'É-» glise primitive comptait chaque jour de nouveaux » saints, elle brillait par la simplicité et le mépris » des grandeurs. En voyant aujourd'hui les prê-» tres romains insatiables de richesses, ne doit-on » pas craindre que les murs du temple, reposant » sur une base mauvaise et venant à fléchir, ne fi-» nissent bientôt par s'écrouler?

» C'est aux princes de la terre, ajoutait Frédé-» ric en finissant, qu'il appartient de résister à des » entreprises également injustes et dangereuses; » de se prémunir contre tant d'avarice et d'iniqui-» tés (1). »

Cette lettre remarquable, qui, trois siècles avant Luther, fait déjà pressentir ce réformateur, fut envoyée dans toutes les cours, aux républiques italiennes, et même à Rome, où le chef de l'empire, depuis long-temps en négociation avec les principales familles de la noblesse pour les faire entrer dans son parti, obtint du sénat et du peuple qu'elle serait lue en public, au Capitole (2). Frédéric voyait dans la réforme un moyen d'abaisser la cour ro-

(1) Exhortans orbis princip. universos ut contra tantam sibi prospiciant avaritiam et iniquitatem. (Matth. Paris, p. 136.)

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1004, A.

maine. Mais, à cette époque, et au nord des Alpes 1227.
moins qu'ailleurs, les esprits n'étaient pas encore préparés pour un tel changement, et on distinguait mal les intérêts du pontife d'avec ceux de l'Eglise. D'ailleurs, les moyens de publicité faciles et puissans dans les mains du pape, par la prédication, étaient presque nuls dans celles des princes séculiers, qui avant l'imprimerie, ne pouvaient que difficilement se faire entendre des masses populaires. Dans cette lutte de paroles, l'avantage devait rester au Saint-Siége, puisque la chaire dont il disposait, était la seule tribune de ce temps : les griefs de l'empereur ne produisirent donc pas l'effet qu'il s'en était promis. Les barons étaient peu disposés à accroître l'autorité souveraine, aux dépens de laquelle ils cherchaient bien plutôt à s'agrandir; et, dans l'état d'ébullition où se trouvait alors l'Europe, les rois, trop occupés chez eux pour braver ouvertement la puissance pontificale, ne pouvaient, ou ne voulaient pas faire cause commune avec le chef de l'empire. Louis IX, à peine âgé de treize ans, voyait sa minorité troublée par une nouvelle ligue des grands vassaux. La France s'épuisait dans la guerre civile et dans la croisade contre les Albigeois, pendant que les provinces de l'Ouest, confisquées sur les Anglais, ne cessaient de demander à Londres le signal d'une prise d'armes contre la domination française (1). En Angleterre, Henri III cherchait, par toutes sortes de moyens, à détruire la grande charte arrachée au roi Jean. Il ve-

(1) Matth. Paris p. 324.

1227. nait de déclarer nulles ses propres ordonnances sur les libertés forestières, alléguant pour prétexte qu'elles avaient été écrites durant son âge mineur, lorsqu'il ne pouvait rien de son corps ni de son sceau (1). En lutte avec la noblesse, qu'il cherchait à dominer, avec les communes, qu'il accablait d'exactions, il ne trouvait de soutien que dans la cour romaine, dont, à son tour, il appuyait les demandes de subsides au clergé. Le roi d'Aragon s'était de lui-même soumis à la suzeraineté de l'Eglise; celui de Castille, continuellement en guerre avec les Maures, ménageait les papes qui l'avaient pris sous leur protection. Enfin, les villes guelfes, loin d'écouter les plaintes de l'empereur, voyaient dans la sentence d'anathème une blessure profonde faite à leur ennemi, un moyen de soulever contre lui l'opinion, et d'empêcher ses progrès en Italie. Quant aux princes plus éloignés du théâtre de la guerre, aucun d'eux n'y voulut prendre part, et Frédéric, réduit à ses propres forces, eut à soutenir seul la lutte qui venait de s'engager.

Cependant, d'après l'ordre formel de Rome, plusieurs évêques du royaume de Sicile avaient fait publier dans leurs diocèses la sentence d'excommunication; quelques-uns se disposaient même à interdire les églises et à refuser les sacremens. De leur côté, les frères mineurs et les dominicains, agens d'action et de publicité pour le Saint-Siége, parcouraient les villes et les campagnes, visitaient

(1) Matth. Paris, p. 324.

les manoirs féodaux, conseillant partout la résistance envers le monarque que l'Église avait repoussé de son sein. L'empereur, promptement averti, commanda à ses maîtres justiciers de faire rouvrir les sanctuaires, et de veiller à la célébration des saints offices. La plus active surveillance fut ordonnée sur les prêtres et les moines, auxquels on défendit de quitter sans une autorisation expresse le lieu de leur demeure (1). 1227.

Une grande cour, ou parlement des prélats et des barons, avait été indiquée à Capoue. Frédéric y renouvela la promesse de traverser la mer au printemps suivant; et, comme cette époque était encore éloignée, il envoya de suite à Ptolémaïs une avant-garde de cinq cents hommes d'armes, sous les ordres de Richard, son maréchal (2). Pour subvenir aux frais de la prochaine expédition, on établit une taxe de huit onces d'or ou 32 augustales (environ 506 fr.) sur chaque fief, et d'un homme d'armes pour huit fiefs (3). Le rendez-vous général fut assigné à Brindes au mois de mars 1228. Cette affaire réglée, l'empereur résolut de tenir, pour le même objet, une nouvelle cour, plus solennelle que la première, où devaient assister les grands de l'Allemagne, les prélats et les députés des villes italiennes. En agissant ainsi, il se flattait de clore la bouche à ses ennemis et de donner une preuve de zèle chrétien, qui détruirait, en

(1) Petri de Vineis Epist., lib. 1, nº 23, t. I, p. 264.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1004. E.

(3) Ibid., p. 1004, A.

1227. grande partie, les accusations dont il était l'objet de la part du Saint-Siége. Ravenne devait être le lieu de cette réunion, fixée à la mi-carême de l'année suivante (1).

L'hiver se passa sans évènemens bien remarquables : hiver triste et pluvieux, durant lequel des ouragans renversèrent les maisons et les arbres; les fleuves, sortis de leurs lits, se répandirent dans les vallées et firent de grands dégats (2). Tandis que le ciel, par ces intempéries, semblait manifester sa colère, la querelle du pape et de l'empereur, loin de s'apaiser, s'animait encore davantage. Frédéric, espérant susciter à son adversaire de sérieux embarras jusque dans Rome, avait fait des offres magnifiques aux Frangipani et à d'autres familles nobles, très puissantes dans la ville, pour qu'elles relevassent désormais de l'empire. Il acheta, d'après une estimation, les domaines et les biens mobiliers qu'elles possédaient; puis il leur en conféra l'investiture, moyennant l'hommage et le serment que tout vassal devait à son suzerain (3). De son côté, Grégoire IX, malgré son grand âge, déployait une ardeur infatigable, et savait dresser partout à la fois de puissans obstacles. La cour de Ravenne fut peu nombreuse, parce que les nonces pontificaux avaient défendu, au nom du ciel, d'obéir aux ordres d'un excommunié (4). Les Guelfes

(1) Abbat. Usperg. Chron., p. 248.
(2) Godefridi Monachi Annales, p. 396.
(3) Abbat. Usperg. Chron., p. 247.
(4) Impeditus fuit nunciis et legation. D. Papæ. (Ib., p. 428.)

firent garder par des forces considérables le passage des Portes Véronnaises dans la vallée de l'Adige, et, non seulement ils ne permettaient à aucune troupe armée l'entrée de l'Italie, mais tout soldat de la croix qui tombait entre leurs mains perdait armes, chevaux, argent, bagages. Pour se disculper de ces violences, ils affirmaient qu'en agissant de la sorte, ils ne faisaient qu'exécuter les ordres du souverain pontife : grand sujet de surprise pour les Allemands, qui sans doute ignoraient, pour la plupart, l'état des choses dans la Péninsule (1). 1227.

Dès avant la semaine sainte, les évêques de la Lombardie, de la Toscane, du patrimoine de saint Pierre et de la Pouille, avaient été mandés à Rome pour un synode ; mais un très petit nombre de ces derniers s'étaient rendus à cet appel, soit que les autres eussent craint d'attirer sur eux de rudes châtimens, soit que les frontières du royaume fussent trop bien surveillées. Le Jeudi-Saint, Grégoire, après avoir, pour la troisième fois, et en présence des membres du synode, prononcé anathème contre l'empereur, ordonna, sous peine des censures ecclésiastiques, de cesser dans les lieux interdits la célébration des offices. Il menaça même de délier les vassaux de l'empire de leur serment, si le monarque coupable persistait à user de rigueur envers les ministres de Jésus-Christ, et profanait les saints autels de sa présence. Mais cette déclaration, publiée le jour de Pâques (2) dans toutes les

(1) Quod, proh dolor! nefas est dicere. (Abbas Usp., p. 248.)
(2) En 1228 Pâques tombait le 26 mars.

1227 églises de Rome, produisit une impression défavorable que les nobles, nouvellement entrés dans la faction gibeline, n'avaient pas peu contribué à faire naître, et dont ils surent bien profiter. Le pape, au sortir de la grand'messe à Saint-Jean-de-Latran, s'était rendu avec un nombreux cortége, à la basilique de Saint-Pierre, où, s'efforçant d'exciter contre son ennemi l'indignation de la multitude, il renouvelait en termes pleins de véhémence, dans une instruction pastorale, la longue série de ses plaintes. Tout-à-coup, de bruyantes marques de mécontentement troublent la paix du sanctuaire. La foule s'agite, le tumulte s'accroît; le peuple, dans la plus grande fermentation, passe en un clin d'œil de la plainte à l'injure, de l'injure à la menace. Au milieu des groupes, les barons du parti de l'empereur soufflaient le feu de la discorde, et retraçaient les anciens griefs du peuple romain contre l'autorité ecclésiastique. Bientôt, le soulèvement gagna toute la ville, et le vieux pontife resta, sans espoir d'être secouru, dans les mains des séditieux. Arraché avec violence de l'église, sans respect pour sa dignité et ses cheveux blancs, il fut accablé d'outrages, mis en danger de la vie, et, enfin, chassé de Rome. On le poursuivit jusqu'à Viterbe, où il se réfugia (1).

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1005, A.— Matth. Paris, p. 337.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

Grégoire IX à Pérouse. — Motifs qui décident l'empereur à accomplir son vœu. — État de l'Orient. — Naissance de Conrad. — Mort de l'impératrice. — Cour ou parlement de Bari. — Testament de Frédéric. — Son départ d'Europe. — Réception qui lui est faite à Ptolémaïs. — Composition de l'armée chrétienne. — Le pape défend aux croisés d'obéir à l'empereur. — Effet de cet ordre. — Négociations avec le sultan d'Égypte. — Frédéric se rend à Jaffa. — Une partie des troupes refuse de se soumettre à son autorité. — Nouvelles fâcheuses qu'il reçoit de son royaume de Sicile. — Il se hâte de conclure la paix avec le sultan. — Conditions du traité. — Le pape et les princes arabes condamnent également cette paix. — Entrée de Frédéric II à Jérusalem. — Aucun ecclésiastique ne veut sacrer ce prince. — Il prend lui-même la couronne sur l'autel. — Son retour en Europe. — Invasion du royaume de Sicile par l'armée papale. — Tentatives de l'empereur pour apaiser Grégoire. — Les pontificaux sont mis en fuite. — Le pape sollicite de tous côtés des secours qui n'arrivent pas. — Il écoute de nouvelles paroles de paix. — Les Romains le rappellent dans la ville. — Conférences de San-Germano. — Frédéric est absous de l'excommunication. — Son entrevue avec le pape.

Grégoire IX s'était flatté vainement de trouver à 1227.
Viterbe un lieu de refuge. Dès le mois d'avril, les Romains vinrent assaillir cette forteresse dont le Saint-Siége et la république se disputaient depuis long-temps la possession. Après d'inutiles efforts pour prendre la place par escalade, les milices de



1227. Rome se mirent à dévaster les campagnes environnantes ; elles brûlèrent les villages et détruisirent les vignes et les arbres fruitiers jusqu'au pied des murailles (1). Le pape, resserré dans le château, n'avait à leur opposer que les anathèmes de l'Église, qui ne retenaient point ces furieux ; aussi prit-il le parti de chercher ailleurs un séjour moins exposé à de telles agressions. Rieti, puis Spolette, où il s'arrêta dans sa fuite, lui semblaient encore trop près du Capitole : il eût préféré Pérouse qui, de tout temps, s'était montrée favorable à la cause pontificale. Mais cette dernière ville était alors livrée à une anarchie complète : chaque jour les partisans de la noblesse et du peuple en venaient aux mains dans les rues qu'ils inondaient de sang. Une haine aveugle divisait les principales familles, et dans cette guerre impie, dit un chroniqueur, on voyait souvent le père se tourner contre le fils, le frère contre le frère (2). Le peuple dressait des barricades, pillait des maisons, et comme l'avantage lui restait souvent dans des luttes de carrefours, où les chevaliers ne pouvaient combattre en bon ordre, il finit en effet par l'emporter, et signala sa victoire en condamnant à l'exil ceux de la faction aristocratique. Grégoire acheta au prix de grands sacrifices le rétablissement de la paix. Outre neuf mille livres d'argent qu'il fit distribuer aux citoyens pour les indemniser de leurs pertes, il leur avança,

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1005, A. — Abb. Usperg., p. 248.

(2) Patris manus sæviret in filios, filiorum in parentes. (Vita Greg., p. 576, D.)

à titre de prêt le tiers de cette somme (1). Par ce moyen les bannis rentrèrent dans la ville, et vers le milieu du mois de juin, le pape lui-même put s'établir à Pérouse avec la cour pontificale. 1228.

Ces divisions intestines qui, au XIII[e] siècle, troublaient, comme on l'a déjà dit, la plupart des villes du nord et du centre de la Péninsule, ne s'apaisaient que quand les progrès de la puissance impériale décidaient les communes guelfes à s'unir momentanément contre l'empereur. Une telle situation, en habituant les peuples au mépris de toute autorité, frappait le gouvernement dans son principe et menait droit au triomphe des idées républicaines, ou, en d'autres termes, à la dislocation de l'empire. Pour Frédéric, sortir d'Europe avant d'avoir affermi la paix en Italie, c'était laisser le champ libre au pape, son dangereux adversaire. Personne n'ignorait que les émigrés siciliens s'assemblaient sous la bannière pontificale, et que Jean de Brienne levait, avec l'argent de l'Église, des forces considérables en Lombardie et en Toscane (2). Cet armement qu'on disait destiné à reprendre Jérusalem (3), menaçait la Pouille bien plus que la Palestine; et dans de telles conjonctures, on ne pouvait songer à dégarnir le royaume de troupes, quand l'ennemi était aux portes et que

(1) IX millia librarum paterna liberalitate concessit; III. M. mutuatis eisdem. (Ibid., p. 578, A.)

(2) Multamque pecuniam erogavit in solidum. (Abbas Usperg., p. 248.)

(3) Michaud, Hist. des Croisades, liv. 12, t. III, p. 510.

1228. Grégoire ne voulait entendre à aucun accord. Mais, d'autre part, les gémissemens continuels du Siége apostolique; les graves imputations dont le clergé et les Guelfes ne cessaient de charger l'empereur ; les promesses de ce prince, tant de fois mises en oubli ; son exclusion du sein de l'Église, toutes ces causes nuisaient, dans les cours étrangères, à sa considération personnelle, et affaiblissaient autour de lui ce prestige de grandeur si nécessaire à la royauté. Forcé de prendre une résolution prompte, Frédéric, dont le désir était de se faire absoudre de l'excommunication, afin de travailler ensuite plus librement à soumettre la Lombardie, choisit, malgré les dangers qu'il appréhendait, le parti qui devait à la fois lui rendre l'opinion publique favorable, et donner satisfaction au souverain pontife. La croisade fut donc résolue, tout en prenant des mesures pour mettre l'Italie méridionale à l'abri d'une attaque. Les conditions avantageuses d'une trève offerte par le sultan d'Egypte, et l'état actuel de l'Orient, dont il devient nécessaire d'instruire le lecteur, eurent, sans doute, une grande part à cette détermination.

Avant sa mort le sultan Malek-Adel, surnommé Saphadin ou l'épée de la foi, avait abdiqué la souveraine puissance et partagé entre ses quinze fils les vastes états conquis par les Ayoubites. Mais chacun d'eux, mécontent de son lot, chercha bientôt à s'agrandir aux dépens des autres; et tandis qu'en Europe, le pape faisait prêcher partout la croisade, le pays d'entre le Nil et l'Euphrate,

menacé par les chrétiens, était en proie à ces discordes de famille (1). Malek-Moadham régnait à Damas ; son royaume, limité par le désert et par les rivages de la Méditerranée, comprenait la Syrie et la ville sainte de Jérusalem : il cherchait à y réunir la principauté de Hamat, qui était l'apanage de l'un de ses petits neveux. Malek-Aschraf, un autre fils de Saphadin, était en possession d'une portion de la Haute-Arménie, au-delà de l'Euphrate, et s'y trouvait à l'étroit. Enfin, sans parler ici des autres princes de cette race, l'aîné de tous, Malek-Kâmel avait l'Egypte avec le titre de sultan, et convoitait les provinces maritimes de la Basse-Syrie, dépendantes du roi de Damas. Moadham détestait ses deux frères Aschraf et Kamel, qui, en 1223, l'avaient empêché de faire la conquête de Hamat. Il résolut de leur faire la guerre ; mais, comme il craignait de succomber dans cette lutte, il invoqua la protection de Dgelal-eddin, sultan du Karisme, dont le nom était la terreur des peuples arabes. A son tour, le sultan de Babylone, c'est ainsi que nos chroniqueurs appelent le souverain de l'Egypte, effrayé de cette ligue redoutable, se tourna du côté des chrétiens et rechercha leur amitié. Alors il n'était bruit dans tout l'islamisme que de l'expédition projetée par l'empereur des Romains ; chacun vantait sa puissance, et comme ce monarque était le roi titulaire de Jérusalem, Malek-

1228.

(1) Abou-lféda, dans le recueil des hist. arabes des Croisades, publié par l'Acad. des inscript., et trad. par M. Reinaud ; in-f°, t. I, p. 99 et suivantes.

1228. Kamel songea à former avec lui une confédération contre le prince de Damas. A cet effet une correspondance secrète s'était établie, depuis près d'un an, entre le Caire et Palerme. Pour décider Frédéric à se rendre à Ptolémaïs, où l'appelait le sultan; ce dernier offrait de lui céder les villes saintes, dès qu'elles seraient au pouvoir des troupes égyptiennes (1). Déjà un émir, porteur de ces propositions, était venu en Italie où on l'avait écouté avec faveur; et Bérard, archevêque de Palerme, avait été envoyé en Egypte, tant pour se convaincre de la sincérité de Malek-Kamel, que pour annoncer l'arrivée prochaine de son maître (2). Ce prélat éminent, qu'on ne voit pas sans surprise chargé d'une semblable mission près des infidèles, offrit au prince musulman des chevaux de bataille, de riches étoffes de soie, fabriquées en Sicile, divers objets de fonte et d'excellens oiseaux de chasse. Sur toute la route, depuis Alexandrie jusqu'au Caire, de grands honneurs lui furent rendus. Non content de le défrayer avec sa suite, le sultan mit ses troupes sous les armes, alla lui-même à la rencontre de l'archevêque, et lui fit, à plusieurs reprises, de grandes protestations d'amitié pour

(1) Bibl. des Croisades, t. IV, p. 427.
Ces détails et ceux qui suivront sont tirés en grande partie des extraits des historiens arabes, faits en latin par Dom Berthereau, et reproduits en français, avec des additions et des abréviations, par le savant M. Reinaud, sous le titre d'Extraits des Hist. arabes relatifs aux Croisades, in-8°, 1839. Ce travail remarquable jette un grand jour sur les évènemens de cette époque. Il forme le IV[e] volume de la Bibl. des Croisades, et fait suite à l'ouvrage de Michaud.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1004.



l'empereur, auquel il envoya des présens magnifiques (1). 1228.

Pendant quelque temps, le but de ces démarches dut être ignoré du pape, qui, au premier bruit d'une ligue avec les sectateurs de Mahomet, aurait crié à la trahison! Frédéric parlait la langue arabe, et pouvait traiter directement avec le ministre égyptien. Il paraît toutefois qu'on ne sut si bien se taire sur l'alliance projetée, que les Guelfes, toujours aux aguets, n'en apprissent quelque chose : car le bruit d'une nouvelle trêve commença à se répandre en Italie, et plus d'une voix y prédit la rentrée toute pacifique des chrétiens à Jérusalem (2).

Vers les fêtes de Pâques (3), une lettre du gouverneur de Ptolémaïs annonça que la plus grande partie de la Palestine venait d'être envahie par les Égyptiens. Désormais rien ne pouvait empêcher le sultan de réaliser ses promesses, si elles étaient sincères; aussi Frédéric crut-il qu'il allait terminer en peu de mois, et sans répandre de sang, une entreprise à laquelle la chrétienté s'obstinait en vain depuis près d'un demi-siècle. Ce fut alors qu'il résolut de passer en Asie. Comme cette croisade, bien différente des autres, ne nécessitait pas de grandes armées, et qu'un plus long retard aurait pu en compromettre le succès, on ne rangea sous la bannière du Christ qu'un corps de troupes

(1) Makrisi, ext. de D. Berthereau, t. II, p. 45.

(2) Riccordano Malaspina, c. 125, p. 959, E.

(3) En 1228, Pâques tombait le 26 mars.

1228. assez faible ; et sans attendre les renforts que l'Allemagne devait lui fournir, l'empereur fit équiper à Brindes les vaisseaux nécessaires à son prochain passage. Mais si, pour cette fois, les barons du royaume de Sicile n'eurent à envoyer outre-mer qu'un petit nombre de soldats, personne ne fut exempt d'un impôt qui frappa jusqu'aux ecclésiastiques. Grégoire, ayant appris cette nouvelle violation des priviléges du clergé, fit sommer par deux frères mineurs le prince excommunié de rendre immédiatement aux églises ce qu'il leur avait pris, et de s'abstenir d'exactions semblables, s'il ne voulait attirer sur lui la vengeance de Dieu et des hommes (1).

Un fait inattendu qui survint alors, mit Frédéric en deuil, sans le détourner toutefois de l'accomplissement de ses projets sur la terre sainte. Aussitôt après la diète de Ravenne, il s'était dirigé, par la Marche d'Ancône et les rivages de l'Adriatique, vers Barletta, où un parlement général des prélats et des barons était convoqué pour le mois d'avril suivant. L'impératrice Jolande, malgré une grossesse très avancée, l'accompagnait dans ce voyage. Mais comme on avait à traverser un pays montueux et d'un accès difficile, où il fallait sans cesse franchir à gué des torrens et suivre des chemins pierreux et abrupts, cette princesse, déjà souffrante, ne put supporter jusqu'au bout de si grandes fatigues. Surprise par les douleurs de l'enfantement à Castel-del-Monte, beau château

(1) Reg. Greg., 7 Maii 1228, lib. 2, n° 10.

de plaisance entre Spinazzola et Andria (1), elle 1228.
y donna le jour à un fils, auquel on donna le nom de Conrad. Cet évènement parut d'abord combler les plus ardens désirs de l'empereur; mais sa joie fut courte, car Jolande mourut des suites de cet accouchement laborieux (2). Les Guelfes ne manquèrent pas d'attribuer une mort si prompte à de mauvais traitemens, que, suivant eux, le monarque aurait fait subir à sa malheureuse femme. On prétendit que dans les emportemens d'une colère furieuse, il l'avait accablée de coups et fait périr en prison (3) : imputation dénuée de preu-

(1) Placid. Trojli, Istor. del Reame, t. IV, part. 1, c. 8.— M. Huillard-Breholles, Rech. sur les Monum., p. 110 et suiv.

Ce palais, bâti par les Normands et embelli par Frédéric, était à la fois un lieu de plaisance et une forteresse. Il est situé sur une colline d'où on découvre une partie de la province de Bari; une seule porte à l'orient y donne accès. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage surmonté d'une terrasse en dalles, à deux pentes, pour l'écoulement des eaux. La forme du bâtiment est un octogone régulier de 51 pieds (17 mètres) sur chaque face, avec une tour à six pans à chaque angle. Ses murs, épais de 8 pieds (2 m. 66), sont solidement construits de pierres de taille. A l'intérieur est une cour avec une vaste citerne. Ce curieux palais était richement orné de colonnes et de sculptures en marbre du pays. C'est un des monumens de cette époque que le temps ait le mieux respecté.

(2) Impia morte ignavia subriperet violenter. (Petri de Vineis Epist., lib. 4, nº 2, t. II, p. 6.

L'impératrice fut enterrée dans la crypte ou église souterraine d'Andria, qui depuis a servi de caveau pour y enfouir, suivant l'usage italien, les morts de la ville. Plusieurs portions de son tombeau, d'un travail soigné, et entre autres quatre colonnettes, existent encore au milieu des affreux débris qui encombrent ce lieu funéraire! (Voy. Rech. sur les Monum., p. 71.)

(3) Battè la moglie, misela in prigione, e secondo che si disse, la fece morire. (Riccord. Malaspina, p. 959, A.)

1228. ves, et que des hommes aveuglés par la violence des haines politiques, pouvaient seuls accueillir. Ce qui paraît plus certain, c'est que l'empereur, veuf pour la seconde fois à trente-quatre ans, manifesta de vifs regrets, que ses sujets partagèrent. Par ses ordres, un service solennel fut célébré, malgré l'interdit, dans chaque église du royaume, au son des cloches et en présence du peuple (1). Conrad, l'unique rejeton de ce mariage, occupa toujours la première place dans le cœur de son père, et devint l'objet de ses plus chères espérances.

Avant de passer en terre sainte, Frédéric voulut régler par un acte testamentaire, auquel ses sujets seraient appelés à prêter serment, l'ordre de succession au trône de Sicile : c'était dans ce but qu'il avait indiqué une grande cour à Barletta, et, il faut le dire, l'état des esprits paraissait justifier de telles mesures. Pour accomplir un pélerinage armé dans des pays lointains, ce prince allait s'exposer à de grands périls; nul autre que Dieu ne savait s'il devait revoir son beau royaume, où il laissait les cendres à peine refroidies de sa jeune épouse, et ce fils au berceau, confié à des mains étrangères, et en butte, dans un âge si tendre, aux ennemis de sa famille. Déjà Grégoire IX, après avoir excommunié Frédéric pour n'être pas parti dès l'année précédente, le menaçait de châtimens nouveaux, s'il quittait l'Europe sans avoir obtenu une absolution que ce

(1) Petri de Vineis Ep., lib. 4, n° 2.

même pontife refusait d'accorder. Le parti guelfe, 1228.
incité à la sédition par la cour romaine, ne profiterait-il pas de l'absence du chef de l'empire pour recommencer la guerre civile en Lombardie? Jean de Brienne n'essayerait-il pas de souffler dans la Pouille le feu de la révolte? Enfin, au-delà des mers, les ordres secrets du Saint-Siége, et les dispositions douteuses des chrétiens orientaux, n'étaient-elles pas à craindre bien plus encore que les armées du souverain de Damas et le manque de foi des Égyptiens? Frédéric, ce prince éclairé, éloquent, pourvu des dons les plus heureux, avait un esprit enjoué et naturellement enclin à la raillerie. Mais l'ivresse des passions, le trouble que ses affaires présentes lui causaient, des inquiétudes trop fondées sur l'avenir, l'avaient vieilli avant le temps; et dans toute la force de l'âge, son front était déjà presque chauve, sa vue mauvaise, sa santé affaiblie. Vers cette époque, un annaliste arabe écrivait que *si le grand empereur des Romains fût né esclave, on n'en eût pas trouvé* 200 *drachmes* (1). Lorsqu'il parut à Barletta, son testament à la main, chacun promit de lui rester fidèle, et, s'il mourait, d'exécuter ses dernières dispositions. On avait élevé en plein champ, à cause de la grande affluence, un trône magnifique du haut duquel le monarque, vêtu de deuil et paré de la croix, répéta son vœu. En annonçant le prochain départ de la flotte, il recommanda aux ecclésiastiques, aux no-

(1) Si servus fuisset, CC drachmis non venditus fuerit. (Extr. de D. Berth., msc. arab., t. I, Chron. de Yafei, p. 9.)

1228. bles et à la bourgeoisie, de vivre en parfait accord durant son absence, afin que l'état fût tranquille et prospère comme sous le règne du bon roi Guillaume (1).

Le chancelier fit ensuite lecture de l'acte, dont voici les principales dispositions : Renaud, fils de *Mosca-in-Cervello,* ancien duc de Spolette, était nommé gouverneur du royaume, et avait la tutelle du second fils de l'empereur. Il lui était interdit d'exiger aucun don gratuit ou d'établir de nouvelles taxes dont la nécessité n'aurait pas été reconnue (2). La mort de Frédéric survenant, Henri, déjà roi des Romains, lui succéderait, tant à l'empire qu'au trône de Sicile; et à défaut de ce jeune prince ou de ses enfans légitimes, les états héréditaires de la maison de Souabe, situés en Italie et en Allemagne, reviendraient de droit à Conrad. Ces dispositions obtinrent l'assentiment général. Renaud et le grand justicier, Henri de Morra, en jurèrent le maintien au nom de leur maître; chaque feudataire, clerc ou laïque, fit en son propre nom un serment semblable.

Frédéric employa le peu de temps qui lui restait à ses derniers préparatifs. Il laissait la plus grande partie de son armée sous les ordres du régent, pour couvrir la frontière et mettre à la raison quelques seigneurs du parti pontifical, dont le châtiment devait servir d'exemple aux autres. Dès

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1005, C.

(2) Disposuit quòd nullus pro data vel collecta alicui daret, nisi pro utilitatibus regni, ac necessitatibus expedierit. (Ib.)

qu'il eut pourvu à tout, il assembla les troupes de 1228.
l'expédition, au nombre de 600 hommes d'armes, avec leurs écuyers et leurs sergens (1). Vingt galères mouillaient dans le port de Brindes, les vaisseaux de transport à S.-Angelo dell'Isola. Au commencement du mois de juin (2), d'autres disent le 11 d'août (3), l'empereur fit enfin lever l'ancre; et après avoir longuement attendu dans l'île de Chypre l'absolution qu'on ne lui accorda point, il reprit la mer, et débarqua à Ptolémaïs le 7 septembre, veille de la Nativité de la Vierge. Quoiqu'il fût mal accompagné, sa présence rendit l'espoir aux guerriers de la croix, et fit une grande impression dans toutes les cours de l'Orient. Le peuple de la ville crut que la miséricorde céleste, prenant en pitié ses longues souffrances, lui envoyait un libérateur; il courut en foule vers le port, en faisant retentir l'air de chants et de cris de joie. Le clergé s'y rendit processionnellement (4); les Templiers et les Hospitaliers, à l'aspect d'un prince si illustre, fléchirent le genou; chefs et soldats, animés d'une sainte ardeur pour le service de Dieu, promirent à l'envi de le bien seconder dans la guerre qu'il venait faire aux infidèles.

(1) Les Arabes prétendent, au contraire, que Frédéric avait avec lui des forces considérables. *Cum ingente multitudine Alemann. et Francorum.* (Extr. de D. Berth., t. I, p. 5.)

(2) Mense Junio. (Rich. de S.-Germ., p. 1006, A.)

(3) In Vigil. Nativ. B. Mariæ. (Matth. Paris, p. 338.)

(4) Venientes ei obviam clerus et populus terræ, cum magno honore. (Ibid.)

1228. Tous savaient cependant que le chef de l'empire n'était point encore rentré dans le sein de l'Église. Mais cette rupture passagère avec le pape ne devait-elle pas bientôt finir? Pouvait-il rester de l'amertume dans le cœur de Grégoire depuis que le monarque repentant marchait à la délivrance de Jérusalem? Telles étaient les pensées des chrétiens orientaux, et pour hâter une si heureuse réconciliation, de laquelle dépendait le succès de la croisade, on supplia Frédéric d'offrir au Siége apostolique la réparation qu'il lui devait (1). Ce prince informa donc le pontife de son arrivée en Syrie, et promit expressément de ne point revenir sur ses pas avant d'avoir rendu au culte du vrai Dieu la ville sainte et les terres qui en dépendent (2).

Au moment où il prit le commandement suprême, l'armée réunie à Ptolémaïs se trouvait sous les ordres du duc de Limbourg, des grands maîtres des ordres militaires, du patriarche et de plusieurs évêques. Les rangs en étaient dégarnis par le départ d'une multitude de croisés : dans cet état, elle était loin de répondre aux vues de la cour romaine, mais elle suffisait aux projets de l'empereur. Outre les chevaliers du Temple, les Hospitaliers et les Teutoniques, on voyait sous le drapeau du Christ les feudataires du royaume de Jérusalem, dont la plupart étaient dépossédés de leurs biens, que les infidèles avaient envahis.

(1) Consul. ut D. papæ satisfaceret (Matth. Paris, p. 338.)
(2) Cont. Guill. Tyr., ap. Mart., Vet. Script., t. V, p. 698.)

Ces guerriers, nés en Orient, se montraient fort dévoués au pape, le protecteur infatigable des colonies chrétiennes, et sans l'appui duquel ils eussent été depuis long-temps expulsés de l'Asie. Des quarante mille hommes partis de Brindes lors de la première expédition, il restait encore huit cents chevaliers ou lances complètes, avec environ dix mille fantassins venus de toutes les parties de l'Europe (1). Ces forces accrues des six cents hommes d'armes de l'empereur, de croisés pisans, de Génois et de quelques Vénitiens, devaient tenir en respect l'armée de Damas et celle du sultan d'Égypte, qui étaient campées à quelques marches de Ptolémaïs. Par bonheur pour Frédéric, la discorde continuait à diviser les héritiers de Malek-Adel. On verra bientôt comment le premier sut tirer parti de sa position. 1228.

Cependant, son départ d'Europe avait excité au plus haut point la colère du souverain pontife qui, ayant démêlé les motifs purement humains pour lesquels l'empereur passait en Syrie, refusa d'ajouter foi à ses promesses. « L'apostole, écrit un » chroniqueur de ce temps, dist qu'il ne l'asou» droit mie, qu'il ne le tenoit mie por crétien, » ains estoit passé comme faus et traître (2). » De nouvelles malédictions furent en effet prononcées contre celui qui apprenait au monde à mépriser le glaive spirituel, et qui, suivant Grégoire,

(1) De diversis mundi partibus congregatis. (Matth. Paris, p. 339.)

(2) Cont. Guill. Tyr., t. V, p. 698.

1228 venait de franchir les mers *plutôt comme un chef de pirates, que comme un grand empereur* (1). On invoqua contre lui les anciens canons des conciles et les décrets des princes séculiers, qui attachaient à l'excommunication la perte des droits civils (2). Deux moines franciscains, envoyés de Pérouse, portèrent à Ptolémaïs une défense expresse de siéger dans les conseils de Frédéric, de s'asseoir à sa table, de lui prêter aucun secours (3). Alors les choses prirent dans la ville une toute autre face ; la joie du peuple cessa de se manifester, le mot de résistance aux ennemis de l'Eglise passa de bouche en bouche, le patriarche, le clergé, la plupart des chefs affectèrent de fuir la personne du souverain. Les chevaliers du Temple, dirent hautement qu'on ne pouvait, sans offenser Dieu, obéir à un excommunié. Avec eux se rangèrent les nobles de la Palestine, et beaucoup de croisés lombards et anglais. Les Teutoniques, les Pisans, les Génois, et tous les hommes d'armes allemands et siciliens qui avaient accompagné l'empereur, furent fidèles à son drapeau ; les Vénitiens évitèrent de se prononcer (4).

Ce fut ainsi qu'une seule parole de Grégoire suf-

(1) Non imperator, sed verus pirata transivit. (13 Junii 1228. Reg. Greg., lib. 2, nº 12.)

(2) Relativement aux effets temporels attachés à l'excommunication, voyez à la fin du vol., pièces justificatives, nº 4.

(3) Il manda qu'ils ne fussent à son conseil n'a son accort. (Cont. Guill. Tyr., t. V, p. 698, C.)

(4) Abbat. Usperg. Chron., p. 248.

fit pour mettre l'armée chrétienne en combustion. 1228.
Dans cette situation critique, non seulement toute entreprise militaire devenait hasardeuse, mais on pouvait même craindre la rupture des négociations entamées avec le sultan. Pour se justifier, chacun chargeait son ennemi des imputations les moins vraisemblables. Frédéric ne craignit pas d'accuser le pape d'avoir détourné le prince égyptien de lui rendre Jérusalem; il affirma que ses soldats avaient intercepté les lettres pontificales, et fait prisonniers les agens qui en étaient porteurs (1). De son côté, le chef de l'Église écrivait qu'autant il était permis d'en juger par des actes extérieurs, le monarque excommunié préférait la loi des Sarrazins à celle du Christ, et imitait jusqu'aux pratiques de leur culte (2). Au milieu de toutes ces récriminations, le temps s'écoulait, et déjà l'hiver était proche. Malek-Moadham, roi de Damas, était mort à l'âge de quarante-neuf ans, laissant le sceptre à un fils appelé Nasser-Daoud. Le sultan d'Égypte, auquel ce neveu, jeune et sans expérience, devait paraître peu redoutable, se repentait-il déjà de ses avances aux chrétiens? Voulait-il gagner du temps, et déserter une alliance dont Jérusalem était le prix? Ce grand nom de Jérusalem retentissait avec beaucoup de force dans le cœur des fidèles et dans celui des Musulmans. Ces derniers l'appelaient la *maison de Dieu*, *la ville du Prophète*, parce que le

(1) Ep. Fred. ad Rich. Cornubiæ, 20 April. 1239, ap. Matth. Paris, p. 483.

(2) Matth. Paris, p. 348.

1228. temple de Salomon, révéré presqu'à l'égal de celui de la Mecque, était, suivant eux, l'un des sanctuaires où Mahomet se reposa dans son voyage vers le ciel. On montrait dans la mosquée appelée Sakhra ou la Roche, dépendante de ce temple, un rocher qui portait, disait-on, l'empreinte du pied du Prophète. L'entrée en était interdite aux chrétiens et aux juifs, et les Musulmans croyaient que ce lieu était, après le Haram ou temple de la Mecque, celui où les prières des hommes étaient le plus agréables à la divinité (1). Ajoutons que, dans l'opinion de ce siècle, tout pacte entre l'islamisme et la religion du Christ était réputé impie, et digne de toute la colère du Très-Haut. A la vérité Frédéric II ne s'arrêtait pas à de telles pensées; mais ne pouvait-il pas crain-

(1) Voyages d'Ali-Bey en Orient, t. II, p. 137 et suiv.

L'emplacement du temple de Salomon, sur lequel le calife Omar a construit sa mosquée, forme l'angle sud-est de Jérusalem. Outre le temple proprement dit, auquel on donne le nom d'Aksa, sa vaste enceinte de murs renferme un parvis et plusieurs sanctuaires, entre autres la mosquée appelée *El-Sakhra* ou la Roche, bâtiment octogone, surmonté d'une coupole, et dont les côtés ont chacun un peu plus de 20 mètres de long. Au centre est la pierre, objet de la vénération des Musulmans. C'est un rocher de marbre d'un blanc rougeâtre, dont la forme est demi-sphérique et le diamètre d'environ 11 mètres. Au dire des Musulmans, quand l'archange Gabriel eut, durant la nuit, transporté dans les airs le Prophète à Jérusalem, sur la jument *El-Borak*, qui avait la tête et le sein d'une femme, avec une couronne et des ailes, Mahomet, laissant sa monture à la porte du temple, fit sa prière sur l'El-Sakhra, et y prit la place d'honneur, que les anges et les autres prophètes lui cédérent. La roche reçut, comme une cire molle, l'empreinte de son pied. Les dévots croyans touchent cette marque sacrée, qui reste cachée à la vue; et pour se sanctifier, ils se passent ensuite la main sur la figure et sur la barbe.

dre que l'ambitieux sultan, s'il s'accordait avec son 1228.
neveu, ne s'unît à ce dernier contre les chrétiens?

On a dit plus haut que, dès la fin de l'hiver, le sultan d'Égypte avait occupé avec des forces considérables les villes ouvertes de la Palestine. Le bruit se répandit alors dans tout l'Orient qu'il venait couvrir Jérusalem menacé par les Occidentaux; et à Damas comme à Bagdad, les prédicateurs comblèrent de louanges une si sainte résolution. Mais ses vues étaient bien différentes. Il voulait avoir une portion de la Syrie, de tout temps convoitée par les maîtres de l'Égypte; et comme il dévoila ce plan en exigeant de son neveu la cession d'une forteresse située au midi de la mer Morte, Nasser-Daoud invoqua la médiation de Malek-Aschraf, prince de la Haute-Arménie, qui, sous prétexte de défendre les intérêts du jeune roi de Damas, mais dans le dessein réel de satisfaire son ambition, leva des troupes et vint camper à peu de distance des Égyptiens, qui occupaient Naplouse (1). Tel était l'état des choses à l'arrivée de Frédéric sur la terre d'Asie. Sans perdre de temps, ce prince envoya au sultan deux ambassadeurs, le sire de Sidon et le comte Thomas, son maréchal, pour conclure définitivement le traité dont les articles préliminaires avaient été arrêtés à Palerme. Les présens qu'ils devaient offrir étaient un nouveau gage de ses intentions toutes pacifiques. Outre de riches fourrures, alors si recherchées, des armes d'Allemagne, d'excellens destriers, il y avait le cheval

(1) Abou'lfeda, trad. de M. Reinaud, p. 104.

1228. de combat de l'empereur, sa propre épée, une portion de son harnais de guerre, qu'il offrait à Malek-Kamel en signe de paix et d'amitié. Il n'était point venu en Syrie, disait-il, avec le dessein d'y faire des conquêtes, mais bien pour y remplir son vœu et défendre les droits de son fils. Il ne demandait donc rien de plus que ce que le prince musulman avait lui-même offert, c'est-à-dire la restitution de Jérusalem et des autres villes de la Palestine, apanage de Conrad. Ces conditions exécutées, il deviendrait son plus fidèle ami (1).

A l'arrivée des deux guerriers chrétiens à Naplouse, l'armée égyptienne prit les armes, et le sultan leur fit un honorable accueil. Il leur exprima son estime pour le premier monarque de l'Occident, ce prince supérieur aux autres princes, en qui brillaient, disait-il, la valeur, la sagesse d'esprit, les lumières, l'amour de la philosophie, et près duquel les Musulmans de la Pouille trouvaient une généreuse protection. Il fit à son tour des présens à Frédéric; c'étaient des étoffes de soie et des pierreries, un éléphant, des dromadaires, des singes et d'autres bêtes peu connues en Europe, dont l'empereur était extrêmement curieux (2). Il lui donna aussi plusieurs femmes esclaves, élevées à faire des tours d'adresse et à danser à la manière des Orientaux. Les habitans de Ptolémaïs crièrent au scandale et à l'impiété. « L'apostole et

(1) Raumer, Geschichte der Hohenstauffen, etc., Leipzig, 1824, in-8°, 7, 5, t. III, p. 458.

(3) Matth. Paris, p. 338.

» les autres fidèles ont grant doutance et grant 1228.
» soupçon, disaient-ils, que l'empereor ne soit
» chaud en la mécréandise et en la loi de Maho-
» met (1). » Ces chrétiens d'Asie, qu'on appelait *Pollans* ou *Poulains*, et chez lesquels, suivant le témoignage d'un évêque, alors vivant au milieu d'eux (2), le vice se montrait d'autant plus ignoble qu'ils étaient plus puissans et plus riches; ces chrétiens, livrés à des querelles intestines, et qui trop souvent avaient demandé aux ennemis de la foi des secours contre leurs frères, se faisaient les censeurs d'un prince venu de si loin pour les affranchir. Plongés dans de honteuses débauches, ils critiquaient ses mœurs, fouillaient dans sa conscience et dans sa vie privée, ne lui tenaient compte d'aucun service, et condamnaient jusqu'à ses pensées les plus intimes.

Malek-Kamel est peint par les auteurs arabes comme un prince riche, magnifique et respecté des peuples; dirigeant lui-même les affaires de l'état, qu'il maintenait dans un ordre parfait. Ami des lettres, il protégeait les savans, et se plaisait à écouter leurs discussions. Suivant le goût de l'époque, l'empereur lui envoya à résoudre des problèmes difficiles sur la philosophie et les mathématiques (3). Kamel se les fit expliquer par

(1) Michaud, Hist. des Crois., liv. 12, t. III, p. 516.

(2) Jacobi di Vitriaco, Accon. episc., Hist. Hierosol., ap. Bongars, in-f°, 1611, t. II, p. 1087 et seq.

(3) Makrisi, dans la Bibl. des Croisades, de M. Reinaud, p. 432.

1228. un scheik, qui lui en composa d'autres pour le monarque chrétien. Malgré toutes ces marques d'une affection réciproque, les négociations n'avançaient qu'avec lenteur; presque chaque jour des messagers de paix partaient de Ptolémaïs ou de Naplouse, mais chaque jour aussi de nouveaux prétextes retardaient la conclusion du traité. Le sultan s'était réconcilié avec son frère Malek-Aschraf, prince de la Haute-Arménie, auquel il offrait Damas et tout le nord du royaume de ce nom, jusqu'à la colline d'Afyk, à deux ou trois lieues de Tibériade, à condition que ce dernier prendrait parti contre leur neveu Nasser-Daoud, et lui abandonnerait à lui-même le midi de la Syrie (1). Soit donc que le sultan crût pouvoir désormais se passer de l'empereur, soit qu'il eût réellement reçu des lettres du pape, soit que ses émissaires l'eussent informé de la disposition des esprits dans la petite armée de la croix (2), ou enfin qu'il craignît d'irriter ses propres troupes, il tardait toujours d'exécuter ses promesses. Frédéric, trop habile pour se laisser décevoir par de vains subterfuges, jura de se venger s'il n'obtenait une prompte satisfaction (3); et comme il apprit que l'armée du roi de Damas s'avançait vers la Palestine, il jugea utile à ses desseins de se porter

(1) Abou'lfeda, trad. de M. Reinaud, p. 104

(2) Le soudan seut la discorde qui estoit entre lui et l'apostole, et ceus de la terre. (Cont. Guill. Tyr, p. 699.)

(3) L'emp. fist son serment que james n'aroit repos jusque qu'il l'aroit deserité. (Ibid., p. 699.)

en avant, pour faire craindre au sultan d'Égypte qu'il ne s'unît contre lui avec son neveu. On était au commencement de novembre; le temps, rafraîchi par les pluies d'automne, était favorable. Ayant réuni en conseil les principaux chefs, il leur proposa de reconstruire les fortifications de Jaffa ou Joppé, petit port propre au cabotage, et tout-à-fait indispensable à l'approvisionnement de Jérusalem, dont il n'est éloigné que d'environ treize heures de marche. Ce plan avait été conçu, dès l'année précédente, par les chefs eux-mêmes; mais au premier mot que leur en dit l'empereur, le grand-maître du Temple, le patriarche, les évêques et les barons orientaux, refusèrent d'y donner la main, dans la crainte, disaient-ils, de perdre leurs âmes s'ils obéissaient à un excommunié. Le désordre qui régnait dans le conseil gagna la ville; et Frédéric, voyant qu'il ne pourrait ramener à lui les partisans du pape, rompit avec cette milice sans discipline, et donna aux autres troupes le signal du départ. Ses Allemands, les chevaliers siciliens, ceux de Gènes et de Pise, ne l'abandonnèrent pas dans cet instant critique, et vers la fête de saint Martin, il prit avec eux le chemin de Jaffa. Sa petite armée était réduite à environ mille lances, avec une partie des gens de pied. Les opposans, à demi entraînés par cette résolution énergique, craignant sans doute d'être appelés traîtres ou lâches, si par leur défection l'empereur succombait sous les efforts des Musulmans, le suivirent de loin pour lui porter secours en cas d'attaque. Le 1228.

1228. soir venu, ils dressaient leurs tentes en vue du camp impérial; mais nul d'entre eux n'entendait se ranger sous les ordres de Frédéric, à moins qu'on ne fît disparaître ses enseignes, et que l'ordre fût donné au nom de Dieu et de la république chrétienne (1).

Après plusieurs jours de marche le long du rivage de la mer, on arriva ainsi entre Césarée et Arsuf, près d'une petite rivière appelée Monder par les historiens, et qui est vraisemblablement le Nahr-Abou-Zaboura. Là, il fallut s'arrêter, parce que le roi de Damas occupait Sichem, autrement dit Naplouse, ville à quelques lieues sur la gauche en se rapprochant du Jourdain (2), et que, dans l'état de confusion où se trouvaient les croisés, il eût été dangereux de faire une marche de flanc en présence de forces bien supérieures (3). Le sultan s'était retiré jusqu'aux environs de Gaza, où Malek-Aschraf, son frère, se joignait à lui. Ses promesses pour la paix s'en allaient en fumée; les envoyés impériaux n'en obtenaient plus que de vagues assurances, et on prétendait même qu'un secrétaire de Frédéric avait été poursuivi, au mépris de son caractère d'ambassadeur, battu et dépouillé impunément, près de Gaza, par des cavaliers égyptiens (4). Pour passer outre, sans jeter tant de vaillans guerriers dans

(1) Marinus Sanutus, L. 3, pars 11, ap. Bongars, t. II, p. 213.
(2) Ep. Frid. ad papam. (Reg. Greg., t. I, f° 118.)
(3) Innumera multitudine militum et peditum. (Ibid.)
(4) Ep. patriarch. ad papam. (Reg. Greg., lib. 3, n° 34.)

des périls insurmontables, il fallait à tout prix 1228.
mettre un terme à de funestes divisions, et montrer aux Musulmans une armée soumise à son chef et prête à combattre. C'était d'ailleurs le seul moyen de faire désirer aux princes arabes l'alliance des chrétiens, et d'en obtenir, en retour, la cession de Jérusalem. Les momens étaient précieux ; et comme on ne put rien gagner sur l'esprit des rebelles, l'empereur fut contraint de fléchir devant une nécessité impérieuse. Il consentit donc à retirer ses étendards ; on ne lui reconnut d'autre titre que celui de général de la république chrétienne ; et quand, à ces dures conditions, une bonne intelligence, plus apparente que réelle, fut rétablie, les troupes, rassemblées en un seul corps, se mirent de nouveau en marche. Le 15 novembre, elles entrèrent enfin à Joppé, où chacun s'abrita de son mieux derrière les murailles et les tours démantelées de cette ancienne forteresse (1).

Mais dès le lendemain, les vivres et les fourrages manquèrent. Ils devaient être amenés de Ptolémaïs sur quelques navires de charge ; et comme, durant huit jours, une terrible tempête retint cette flotille dans le port, pendant tout ce temps, on n'entendit à Joppé que plaintes et menaces. Chefs et soldats, prêts à se révolter, demandaient à grands cris à retourner en arrière (2), quand par

(1) Giannone, lib. 16, cap. 7, t. III, p. 125. — Michaud, lib. 12, t. III, p. 515.

(2) Fuit murmur et timor maximus. (Ep. Frid. ad papam, Reg. Greg., t. I, f° 118.—Rich. de S.-Germ., p. 1011, E.)

1228. bonheur, les flots s'étant apaisés, l'abondance ramena la paix. Malgré la saison pluvieuse, chacun travailla avec tant d'ardeur à relever les fortifications de la ville, qu'elles furent terminées avant le carême.

1229. Les conférences, reprises avec le soudan d'Égypte, tournèrent alors bien différemment. Les circonstances redevenaient favorables aux chrétiens. Malek-Aschraf savait que les Karismiens avaient ravagé une partie de sa principauté de Khalath. De son côté Malek-Kamel s'attendait à avoir sur les bras plusieurs princes de la Mésopotamie, portés pour les intérêts de son neveu; et depuis que la sédition était assoupie dans le camp des croisés, l'amitié de l'empereur lui redevenait nécessaire. Il se montrait donc encore une fois disposé à conclure un accord, quand, vers le commencement du mois de février 1229, Frédéric, qui depuis long-temps attendait des nouvelles de la Sicile, reçut du comte d'Acerra, son maréchal, la lettre dont voici le contenu (1) : « A peine eû-
» tes-vous quitté l'Europe, très excellent seigneur,
» que votre implacable ennemi, le pape Grégoire,
» leva des troupes considérables qu'il mit sous les
» ordres de Jean de Brienne, ancien roi de Jéru-
» salem, et de plusieurs autres chefs d'un grand
» renom. Ne pouvant vous abattre avec le glaive
» spirituel, c'est aux armes matérielles qu'il a
» recours aujourd'hui. Jean, qui convoite le trône,
» a pris le commandement d'une nombreuse che-

(1) Voyez cette lettre dans Matthieu Paris, p. 341.

» valerie, venue de France et d'autres contrées; 1229.
» il a envahi vos terres et celles de vos hommes.
» Ces étrangers à la solde de l'Église romaine, ne
» connaissent aucune discipline, aucun sentiment
» d'humanité; non seulement ils dévastent, la tor-
» che et le glaive à la main, les bourgs et les cam-
» pagnes, mais ils se gorgent de pillage, enlèvent
» hommes, femmes, enfans, troupeaux, torturent
» leurs prisonniers, afin d'en tirer de grosses som-
» mes, et se font ouvrir vos forteresses ou les
» prennent de force, sans avoir égard à ce que
» vous êtes au service de Jésus-Christ. Invoque-
» t-on le nom de l'empereur, Jean de Brienne ne
» craint pas d'affirmer qu'il n'y a pas d'autre em-
» pereur que lui-même (1). Vos amis, très excel-
» lent prince, sont dans la consternation. Le clergé
» se demande si le pontife romain peut, sans scru-
» pule de conscience, entreprendre une semblable
» guerre, lorsque la bouche du Très-Haut a dit :
» *Quiconque aura frappé avec le glaive, périra par
» le glaive!* On s'étonne que celui qui, presque
» chaque jour, excommunie des brigands, des in-
» cendiaires, des ennemis de l'Église, puisse voir
» d'un œil indifférent de tels attentats. Revenez
» donc, très excellent seigneur, mais veillez à la
» sûreté de votre personne; car Jean de Brienne,
» qui déjà se dit maître de plusieurs ports, cher-
» chera sans doute à vous surprendre, si vous êtes
» mal accompagné, ce dont Dieu vous garde. » Cet
avis fidèle décida Frédéric à de plus pressantes dé-

(1) Affirmat non esse alium imp. præter ipsum. (Ibid.)

1229. marches pour s'accommoder avec le soudan; et, s'il faut ajouter foi aux historiens arabes, voici en quels termes il lui écrivit : « Je suis ton ami, et » tu n'ignores pas combien je suis supérieur aux » autres princes de l'Occident. C'est toi qui m'as » appelé; le pape et les rois sont instruits de mon » voyage, et je perdrais toute considération à » leurs yeux, si je retournais en Europe sans avoir » rien obtenu. Après tout, Jérusalem, ce berceau » de la religion des chrétiens, est réduite à la mi- » sère, et les tiens en ont détruit les murs. Rends » donc cette ville dans l'état où elle se trouve, afin » que je puisse lever la tête parmi les rois. Je » renonce d'avance à tous les avantages que j'en » pourrais tirer (1). » Ce qui est certain, c'est que Frédéric obtint satisfaction, que l'armée de Nasser-Daoud se retira, et que le sultan, tranquille du côté des chrétiens, envoya Malek-Aschraf, avec des forces considérables, faire le siége de Damas, où leur neveu s'était renfermé. Une trève de dix ans fut conclue, le 18 février 1229, au nom des princes arabes. Par cet acte, Jérusalem, avec tout le pays qui s'étend d'un côté jusqu'à Jaffa, de l'autre jusqu'à Bethléem; Sidon ou Saïde, excellent port rapproché de Damas, qui en tirait des armes et des approvisionnemens, la province de Thoron, Nazareth et les villes situées entre cette ville et Ptolémaïs, étaient cédés à l'empereur pour en disposer comme bon lui semblerait, et ré-

(1) Extr. de Dehebi, dans la Bibl. des Croisades, de M. Reinaud, p. 429.

tablir même les fortifications abattues. De son côté le prince égyptien ne devait, pendant la trêve, construire aucune place nouvelle ni relever celles qui étaient en ruines; on se rendait de part et d'autre les prisonniers sans rançon (1). Dans l'intérieur de Jérusalem, la grande mosquée d'Omar, édifiée sur l'emplacement du temple de Salomon, et le sanctuaire appelé El-Sakhra, qui est renfermé dans son enceinte, restaient sous la garde des imans, et ces prêtres y conservaient le libre exercice du culte de Mahomet. Les pélerins de cette religion étaient autorisés à s'y rendre sans armes, pour s'y livrer, exempts de toute entrave, à leurs pratiques religieuses (2). Les chrétiens avaient aussi le droit de visiter ce temple, pourvu qu'ils s'y comportassent avec décence. La principauté d'Antioche, le comté de Tripoli, Tortose, Castel-Blanc, Carak et Margat ou Markab, place très forte et chef-lieu de l'ordre des Hospitaliers, n'étaient pas compris dans la trêve (3); l'empereur promettait de ne point envahir les états de Malek-Kamel; de ne prêter aucune assistance à ses ennemis, de les détourner même de toute entreprise hostile contre ses possessions. 1229.

Si l'on considère attentivement la position dangereuse de Frédéric en Palestine, frappé d'ana-

(1) Omnes captiv. restituere nobis debet modò. Epist. Frid. ad papam, 18 Martii. (Reg. Greg., t. I, f° 118.)

(2) Nulla iis prohibitione aut contradictione facta. (Treuga cum Sold., ap. Pertz, Leg., t. II, p. 260.)

(3) Tam in bello, quam in induciis, in suo statu reliquatur. (Ibid.)

1229. thème, désobéi, méconnu par ses propres soldats qui l'obligeaient à cacher sa bannière; si l'on se souvient que sa réputation était flétrie dans toutes les cours, ses états héréditaires envahis par les troupes du pape, ses sujets déliés de leur serment d'obéissance, qu'enfin chaque jour de retard pouvait entraîner pour lui des suites bien funestes, on conviendra qu'à défaut de ce caractère de grandeur que le zèle religieux pouvait seul imprimer à son entreprise, ce prince montra du moins de l'habileté, et fit plus qu'on ne devait en attendre dans des circonstances aussi difficiles. C'eût été folie, en effet, d'attaquer avec une poignée de soldats, en proie à la discorde, deux camps ennemis que cette agression aurait pu réunir contre les chrétiens. Quel parti avait-il donc à prendre, sinon de négocier, et de mettre son amitié à un haut prix? Suivant des récits contemporains, beaucoup de gens, en Italie et en Allemagne, pensèrent que si la croisade n'avait pas eu un résultat plus avantageux, le blâme en devait retomber sur Grégoire, pour son obstination à refuser la paix (1). Mais le pape, les Guelfes lombards, le patriarche, ceux des croisés qui avaient embrassé le parti du Saint-Siége, comme aussi, d'un autre côté, le roi de Damas et les Musulmans regardèrent la trève comme honteuse et impie. « A » cele pes, dit un chroniqueur, ne à celes triè- » ves, ne fu mie li temple, ne li hospitaus, ne li » patriarche, porce que l'apostole lor avoit mandé

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1012, D.—Abbas Usperg., p. 248.

» qu'ils ne fussent à son conseil, ne à son aide. 1229.
» D'autre part, se l'apostole ne lor eust mandé, » si ne eussent ils mie cele pes aidié à faire, car » cele pes tint l'en a fausse et si mauvaise (1). Lorsque le sire de Sidon alla, au nom de l'empereur, demander à Nasser-Daoud, roi de Damas, la ratification du traité, non-seulement le prince Ajoubite n'y voulut pas consentir (2), mais il appela sacrilége et détestable l'alliance faite par ses oncles avec les chrétiens. Des prédicateurs, chéris de la multitude, déplorèrent en termes pompeux la tache imprimée sur l'islamisme par l'abandon de l'une des villes saintes. « A l'aspect d'un si grand » malheur, s'écriaient-ils, les yeux sont noyés » de larmes amères, les cœurs se déchirent, l'âme » ressent de mortelles angoisses (3). » Ces discours firent beaucoup d'impression sur l'esprit du peuple; mais le soudan d'Égypte en tint peu de compte. Dès qu'il se vit certain de l'amitié de l'empereur, il tourna toutes ses forces contre son neveu. Malek-Aschraf contraignit les habitans de Damas à lui ouvrir les portes de cette ville. Nasser-Daoud perdit son royaume; on lui donna pour apanage la principauté de Karak, avec le territoire situé à l'est de la mer Morte. Toute résistance cessa (4).

(1) Cont. de Guill. de Tyr, dans Martenne, *Veter. Script. Collect.*, t. V, p. 699.

(2) Treugam jurare noluit. (Reg. Greg., lib. 3, n° 34.)

(3) Ibn-Giouzzi, dans la Bibliothèque des Croisades, de M. Reinaud, p. 434.

(4) Abou'lfeda, trad. de M. Reinaud, p. 106.



1229. Quand il fallut sortir de Jérusalem, les Musulmans qui habitaient la ville firent éclater la plus profonde douleur. Leurs principaux imans se rendirent à Gaza, près de Malek-Kamel, à qui ils adressèrent de vifs reproches. Pour toute réponse, ce prince les chassa de sa présence, après s'être emparé des lampes d'argent, des vases et des autres objets de valeur qu'ils emportaient avec eux. Plusieurs poètes arabes firent à ce sujet des vers touchans; ceux qui se disaient les vrais croyans gémirent, des plaintes éclatèrent de toutes parts. Le sultan d'Égypte lui-même crut utile d'envoyer aux princes de la Mésopotamie et au kalife de Bagdad, que nos chroniques appellent l'*apostole* ou le *pape des infidèles*, des ambassadeurs chargés de justifier ses liaisons avec les ennemis du Prophète (1).

Les troupes égyptiennes retirées, et les villes de la Palestine remises aux officiers impériaux, les chrétiens rentrèrent en foule à Jérusalem, d'où Saladin avait chassé leurs pères quarante-un ans et cinq mois auparavant (6 octobre 1187). Chaque famille reprit possession de son ancienne demeure, les moines, de leurs couvens. Les prêtres, après avoir purifié les églises, en relevèrent les autels. Beaucoup de pélerins occidentaux, libres désormais de visiter le sépulcre, objet de leur vénération, se réjouirent et glorifièrent l'empereur (2). Ce prince devait, pour l'entier accomplis-

(1) Makrisi, dans la Bibl. des Crois., p 433.

(2) Alberici Mon. Chr., edit. Leibnitz., 1698, in-4°, t. II, p. 533.

sement de son vœu, fléchir le genou devant la 1229.
tombe sacrée, puis, en souvenir du baptême du Sauveur, être arrosé des eaux du Jourdain. Comme il se proposait d'entrer à Jérusalem à la tête de toutes ses troupes, et d'y recevoir solennellement la couronne royale, son désir était que les sanctuaires ne restassent pas sous l'interdit durant son séjour dans la ville sainte. A cet effet, le grand-maître des Teutoniques avait été envoyé à Ptolémaïs avec la mission de faire connaître au patriarche les conditions avantageuses de la paix; il devait aussi le décider à venir prendre possession de son siége primatial, et en obtenir l'autorisation de faire célébrer l'office divin malgré l'interdit. Mais ce prélat, tout dévoué au Saint-Siége, n'avait garde de se rendre à de telles instances. Il allégua que le séjour de Jérusalem n'offrait aucune sécurité depuis que les murs en étaient détruits. Comme aucune stipulation n'avait été faite en faveur du clergé, il devait s'attendre, s'il rentrait dans la ville, à être chassé de son église aussitôt après le départ des impériaux; peut-être même pris pour ôtage par le sultan, qui prétendrait n'être tenu à rien envers lui. De plus, le roi de Damas ne voulait point ratifier la trêve; et quand Jérusalem serait retombée au pouvoir des Musulmans, l'empereur ne manquerait pas d'en attribuer la perte au légat et au patriarche (1), tandis qu'il rapporterait à lui seul la gloire d'en avoir pris

(1) Diceret: Acquisivi civit. quam perdid. legat. et patriarch. (Ep. patriarch. ad papam. Reg. Greg., lib. 3, n° 34.)



1229 possession. Enfin, les infidèles restaient les maîtres du temple du Seigneur (1), et leur présence dans des lieux arrosés de la sueur et du sang de Jésus-Christ, était une cruelle injure à la foi chrétienne. Dans de telles circonstances, ajoutait le prélat, son devoir lui commandait, en attendant la décision du souverain pontife, d'interdire les autels et de fermer le sépulcre.

L'armée sortit enfin de Jaffa le vendredi 16 mars, et prit le chemin de Jérusalem. Le cadi de Naplouse, chargé par le sultan de suivre l'empereur, devait veiller à ce que les gardiens arabes de la mosquée d'Omar, ne fissent rien qui pût déplaire à ce prince. Le second jour, on quitta Ramlé de grand matin; et après avoir laissé, à quatre lieues de la ville sainte, les derniers arbres et les dernières vignes, on entra dans une contrée stérile et presque déserte. Enfin les troupes, fatiguées d'une marche longue et pénible, aperçurent, des hauteurs de Kariet-el-Aeneb, le mont de Sion, la colline des Oliviers et Jérusalem elle-même, avec ses minarets aigus, ses dômes, ses maisons à terrasses, percées de rares ouvertures: énorme masse de pierres blanches d'une lieue de circuit. L'œil n'apercevait au loin que des montagnes calcinées par le soleil, des ter-

(1) Templum Domini. (Reg. Greg., lib. 3, n° 34.)

Les ennemis de l'empereur et le pape lui-même affectèrent de confondre la mosquée d'Omar, bâtie sur l'emplacement du temple de Salomon, avec l'église de la Résurrection, qui renferme le tombeau de Jésus-Christ. Ce dernier sanctuaire, objet principal de la vénération des chrétiens, leur était rendu. (*Vide Reg. Greg. ad arch. Mediol.*, 13 *Junii* 1229, lib. 3, n° 24.)

res infécondes, un pays désolé, sans eau, sans 1229.
ombrages, puis une cité morne, sans habitans. Partout c'étaient des signes de la colère céleste; mais, à chaque pas aussi, de pieux souvenirs du Rédempteur, des noms chers aux chrétiens, des monumens de la plus sublime de toutes les histoires. Frédéric entra en grande pompe dans la ville, au bruit des instrumens guerriers, et se rendit d'abord au saint sépulcre, puis au calvaire, où il fit une longue station. Son logement avait été préparé dans la maison du cadi, près de la mosquée d'Omar; et comme, malgré l'ordre formel du sultan, on avait oublié de défendre la prédication dans le temple, et l'appel à la prière du haut de ses minarets, le moëzzin ou crieur, dans un excès de zèle pour la gloire du Prophète, choisit ce verset du Coran : « Comment serait-il possible que Dieu eût » pour fils Jésus, le fils de Marie? » Le cadi, très affligé, réprimanda le moëzzin, et la nuit suivante, aucun cri ne troubla le sommeil de l'empereur. Mais ce dernier, informé de ce qui avait été fait, déclara que nul ne devait manquer à sa religion, et qu'on avait eu grand tort d'interdire en Palestine ce qu'il tolérait à Lucera pour ses sujets musulmans (1). Le même jour, comme il visitait la mosquée d'Omar, dont la magnificence le frappa d'admiration, il aperçut un prêtre, l'Évangile à la main, prêt à en franchir le seuil. Transporté de colère, il défendit à cet ecclésiastique de passer outre, jurant de punir tout chrétien qui oserait

(1) Biblioth. des Croisades, de M. Reinaud, p. 431 et 432.

1229. entrer, sans une permission expresse, dans le temple réservé au mahométisme. Ces faits, et d'autres encore, rapportés par un auteur arabe, qui dit en avoir été témoin, lui dictèrent sans doute le jugement qu'il porte sur Frédéric : « Les » discours de ce prince montraient assez, dit cet » écrivain, qu'il ne croyait pas à la religion chré- » tienne, car s'il en parlait, c'était pour s'en » railler (1). »

Le lendemain, jour de dimanche, pas un prêtre ne voulut dire la messe en présence d'un excommunié, et encore moins officier à son sacre. Les prélats allemands et les siciliens eux-mêmes, tout en déplorant l'obligation de se soumettre à des ordres rigoureux, n'osaient s'exposer à la vengeance du pape. Certains officiers poussaient l'empereur à user de menaces pour se faire obéir (2); mais ce prince, mieux conseillé, évita de porter les choses à l'extrême. Il se rendit donc à l'église de la Résurrection, suivi de ses gardes, des chevaliers teutoniques et d'un grand nombre de croisés, parmi lesquels on remarquait les archevêques de Palerme et de Capoue. La foule des soldats et du peuple encombrait la nef et les abords du temple. Sur l'autel, dépouillé des saintes images, on voyait les insignes de la royauté. L'église était nue, le sépulcre du Christ couvert d'un voile funèbre; le

(1) L'auteur de cette relation était un iman attaché à la mosquée d'Omar ; son récit est rapporté par Ibn-Djouzy, Miroir du Temps. — Voyez la Bibl. de M. Reinaud, p. 432.

(2) Ep. magist. Theut. ad papam, ap. Pertz, t. II, p. 263.

bruit des pas et le retentissement des armures troublaient seuls le silence du sanctuaire. Après une station aux lieux vénérés des fidèles, Frédéric, entouré des siens, entra dans le chœur, où aucune bénédiction ne devait l'accueillir; il déposa d'abord la couronne sur l'autel, puis il la plaça lui-même sur son front (1). S'étant ensuite assis sur le trône, il remit un manifeste au grand-maître des Teutoniques, et ce dernier le lut à haute voix, en allemand d'abord, puis en latin (2). Cette cérémonie étrange, ce couronnement d'un prince croisé, qui venait de rendre aux chrétiens le tombeau du Sauveur, s'accomplit de la sorte, sous le poids des malédictions du Saint-Siége, et Dieu n'entendit d'autres actions de grâces pour un si grand fait, que la voix d'un guerrier et les acclamations des soldats.

1229.

Le lundi 19 mars, troisième jour depuis l'entrée des troupes à Jérusalem, l'évêque de Césarée, au nom du patriarche, mit l'interdit sur les églises pour tout le temps que l'empereur passerait dans la ville (3) : nouvel acte d'agression, vivement senti par ce prince, et qui irrita l'armée contre la cour romaine (4). On ne put toutefois s'opposer à cette mesure rigoureuse.

Pour faire acte d'humilité, Frédéric se propo-

(1) Absque ulla benedictione, coronam posuit super altare, deinde super caput suum. (Jordani Chr., p. 993, B.)

(2) Ep. magist. Theut., ap. Pertz, Leg., t. II, p. 265.)

(3) Omnia loca sancta posuit sub interdicto. (Ibid., p 265.)

(4) Totus exercitus fuit contra Ecclesiam indignatus. (Ibid.)

1229. sait de se rendre au Jourdain, à pied, vêtu d'habits simples, et suivi d'une escorte peu nombreuse, quand, s'il faut en croire un historien de ce temps (1), il fut averti que les Templiers et les Hospitaliers voulaient le livrer aux Sarrazins. Bientôt, ajoute le même auteur, un envoyé du sultan lui apporta une pièce bien propre à dissiper ses doutes, s'il en avait pu conserver. C'était la lettre des chevaliers, que le prince égyptien, indigné d'une trahison si noire, faisait mettre sous ses yeux. Cet écrit, revêtu du sceau du Temple, indiquait l'heure du départ, la force de l'escorte et jusqu'au lieu le plus favorable pour surprendre le trop confiant monarque. Frédéric contremanda le pélerinage, et voua une haine profonde à ses perfides ennemis (2); mais aussi, depuis lors, son cœur, suivant l'expression de l'historien Matthieu Paris, fut uni avec le cœur du sultan par les liens d'une amitié indissoluble. De si rudes épreuves achevèrent de pousser sa patience à bout, et il ne songea plus qu'à retourner en Europe, où sa présence devenait chaque jour plus nécessaire. Avant de s'éloigner, il donna au comte de Caserte, son lieutenant, l'ordre d'ajouter de nouveaux ouvrages à la tour de David, et de faire reconstruire l'enceinte de Jérusalem avec autant de sollicitude que s'il y

(1) Matth. Paris, p. 346.

(2) Il est à remarquer que dans aucune de ses lettres, Frédéric ne cite ce fait; ce qui doit jeter du doute sur le récit de Matthieu Paris.

présidait lui-même (1). Dès le même jour il quitta 1229.
pour jamais une ville dont la conquête, indépendamment des excessives dépenses qu'elle lui occasionnait depuis bientôt quatorze ans, avait été pour lui une source intarissable d'amertumes et d'inquiétudes.

Les malédictions du patriarche l'avaient devancé à Ptolémaïs, où ce prince rentra après la mi-carême. Pendant la semaine sainte, cette époque consacrée au deuil, au jeûne et à la prière, rien ne fut épargné pour tourner le peuple contre lui. L'interdit le plus rigoureux avait été jeté sur la ville, les portes des églises furent remplacées par des épines qui en défendaient l'accès; partout les images étaient voilées, les autels nus, les dernières hosties réduites en cendre, les reliques des saints et le crucifix lui-même jetés sans honneur sur la terre. Nul prêtre ne célébrait les offices; toute cérémonie religieuse avait cessé, hormis le sacrement de baptême, et l'extrême-onction aux agonisans. Ces menaces visibles de la colère du ciel, mêlées au souvenir du Rédempteur expirant sur la croix, frappaient les esprits d'une terreur profonde. Frédéric, surpris d'un tel accueil, crut gagner les habitans de Ptolémaïs par de nouveaux priviléges; mais après de vains sacrifices à la paix, il fit battre de verges des frères Mineurs et des Dominicains, qui fomentaient la sédition. Les esprits s'aigrirent de plus en plus. Comme le pa-

(1) Tamquam si ibi presentes essemus. (Ep. Fr. ad papam. Reg. Gr., t. I, f° 119. Pertz, Leg., t II, p. 263.)



1229. triarche, sous le prétexte de veiller à la sûreté publique, voulait prendre des hommes d'armes à sa solde, l'empereur les retint en leur faisant de grandes menaces. D'autre part, les ennemis de ce prince le chargèrent d'imputations; on l'accusa de mettre obstacle à l'approvisionnement du marché public; il avait, disait-on, détruit dans le port une partie des galères, et fait assaillir, jusque dans leurs maisons, les chevaliers du Temple et de l'Hôpital; Grégoire lui-même ne craignit pas de répéter qu'une partie des armes et des machines de guerre, destinées à la défense de la ville, avait été livrée par l'empereur au sultan (1). Frédéric informe le pape et les rois de l'Europe de l'occupation de Jérusalem (2) : le patriarche écrit à son tour, et perdant toute mesure, il accuse ce prince de manquer de bon sens *depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête* (3); il dénonce sa conduite comme un tissu de mensonges, d'impiétés, de trahisons (4). C'est alors que le souverain pontife, mécontent du succès d'une croisade entreprise contre sa volonté, frappe d'un nouvel anathème celui qui venait, disait-il, de faire une paix exécrable, dont les conditions inspiraient autant d'horreur que

(1) Balistas et cætera arma pro defensione terræ sanctæ, partem soldano transmissit. (Ep. Greg. ad dux. aust. Reg. Greg. IX, lib. 3, nº 38.)

(2) 18 Mart. (Reg. Greg., t. I, lib. 3, fº 118 et 119.)

(3) A planta pedis usque ad verticem, non poterit sanitas inveniri. (Ep. patriarch. ad papam, ap. Matth. Paris, p. 346.)

(4) Matth. Paris, p. 346.

d'effroi. Non content de le maudire, il redouble 1229.
d'efforts pour le déshériter du royaume de Sicile, et pour mettre aux grands de l'Allemagne les armes à la main (1). Frédéric avait hâte de sortir d'un pays déchiré par la discorde, qu'il fallait sans cesse secourir, et que personne ne pouvait conserver. Quittant donc la terre d'Asie, le 3 mai 1229, il se dirigea vers l'île de Chypre, d'où, avec deux galères, il atteignit les rivages apuliens après une absence d'environ onze mois. Son départ de Ptolémaïs fut suivi de grandes réjouissances : le peuple se précipita dans les églises rendues au culte; les ecclésiastiques offrirent des actions de grâces au Tout-Puissant, qui, suivant eux, venait de tirer la terre sainte d'un grand péril.

Telle fut la fin d'une expédition, objet des plus ardens désirs d'Innocent III et d'Honorius; commandée, puis défendue par Grégoire; cause d'anathèmes pour Frédéric, qui, après avoir prononcé volontairement son vœu, l'accomplit bien à regret et avec des forces insuffisantes; et qui néanmoins, malgré des entraves de toute espèce, réussit le premier à rouvrir aux chrétiens le chemin de Jérusalem. Cette lutte entre le souverain pontife et le chef de l'empire, dans laquelle de mauvaises passions, la colère et la vengeance, les poussèrent à de déplorables extrémités; cette lutte, funeste à l'un comme à l'autre, contribua puissamment à dégoûter l'Europe des guerres saintes. L'opinion publique, fa-

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 397.

1229. vorable jusqu'alors à la conquête de la Palestine, prit une autre direction. Quand, vingt ans plus tard, Louis IX parvint à rallier la noblesse française sous la bannière du Christ, non seulement personne ne songea à vendre ses biens pour se parer du signe de la rédemption, mais le roi de France dut accorder une solde aux principaux seigneurs de son armée; et pour ce seul objet, il dépensa, dans la guerre d'Égypte, jusqu'à 480,000 marcs d'argent (1). Preuve concluante que l'enthousiasme était mort, et que le saint monarque, en prenant la croix, suivait l'impulsion de son cœur bien plutôt que celle de son siècle.

L'empereur arrivait à propos pour arrêter le progrès de l'invasion étrangère, et rendre l'espérance à ses sujets. Durant son absence, l'Italie méridionale avait été frappée de grands maux; il y fallait de prompts remèdes. Un court exposé des évènemens dont, depuis onze mois, ce pays était le théâtre, devient nécessaire à l'intelligence des faits qui vont suivre; revenons donc sur nos pas avec le lecteur, jusqu'au jour du départ de Frédéric pour l'Orient.

1228. L'une des premières pensées du vicaire impérial, dès qu'il eut en main les rênes de l'état, fut de châtier certains barons du parti du pape, qui commençaient à lever la tête. Les seigneurs de Puplito étaient de ce nombre. Au mois d'août 1228,

(1) En comptant le marc à 50 fr., sa valeur actuelle, on aurait pour le tout 24,000,000 fr., somme énorme au XIIIe siècle.

il prit de force leurs manoirs, situés en Capitanate, et obligea ces rebelles à sortir du royaume (1). 1228.
Cette courte expédition assez facilement terminée, comme on prévoyait que Jean de Brienne ne tarderait pas à s'avancer vers le midi de la Péninsule, Renaud prit l'offensive, et porta la guerre dans l'état ecclésiastique. Peut-être se flattait-il que le duché de Spolette, cet ancien fief impérial, possédé par Mosca-in-Cervello, son père, lui serait conféré s'il parvenait à s'y établir. Sa petite armée, divisée en deux corps, envahit en même temps les terres de ce duché et celles de la Marche d'Ancône. Berthold, son frère, emporta Norcia et le château de Busco, où des violences inouïes furent commises. Renaud lui-même, marquant son passage par le meurtre et l'incendie, s'avança par l'ancienne voie romaine jusqu'à Macerata, à deux journées de l'Adriatique. Suivant une lettre du pape, les Sarrazins de Lucera, qui étaient en grand nombre dans l'armée sicilienne, n'épargnaient ni âge, ni sexe, ni condition. Tout ecclésiastique, prisonnier de ces barbares, était mutilé; quelquefois même ils l'étendaient vivant sur la croix, par une outrageuse moquerie de la mort du Sauveur (2).

Au premier bruit d'une si rude attaque, le chef de l'Église avait sommé le vicaire impérial de sortir des domaines du bienheureux Pierre, sous peine d'excommunication. L'effet suivit de près la menace : un nonce frappa d'anathème Renaud, ses

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1006, C.

(2) 30 Novemb. 1228. (Reg. Greg., lib. 2, n° 66.)

1228. fauteurs et adhérens. Grégoire ouvrit son trésor, leva partout des troupes, et parvint à mettre sur pied deux corps d'armée, dont l'un, sous les ordres de Jean de Brienne et du cardinal Colonne, eut mission de délivrer les provinces envahies, tandis que l'autre, commandé par le légat Pélage, pénétrerait dans la Terre de Labour avec les émigrés siciliens. Ce mouvement, bien combiné, devait forcer les impériaux à une prompte retraite, et reporter la guerre dans le cœur du royaume. Pour mieux appuyer l'invasion qu'il préparait, le souverain pontife appela les Guelfes de la Lombardie, de la Toscane et de la Romagne; il réclama l'appui des évêques de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Milan lui fournit cent cavaliers, Plaisance cinquante; mais comme les renforts demandés n'arrivaient pas assez vite, Grégoire, mécontent, menaça les autres villes de la ligue de leur retirer sa protection (1). Étienne, son chapelain, envoyé à Londres pour la levée des décimes, soutint en présence du roi, dans une assemblée ou parlement général, que le Saint-Siége ayant déclaré, au nom de l'Église universelle, une guerre juste à Frédéric, et ses propres ressources étant insuffisantes pour une telle entreprise, il était en droit d'exiger une aide de tous ses enfans. Malgré l'opposition du clergé, le ministre pontifical réussit dans sa demande, et fit percevoir la taxe avec une telle rapacité, qu'au rapport des historiens anglais, il fallut vendre ou mettre en gage

(1) Reg. Greg. IX, lib. 2, n° 66.

des vases et jusqu'à des reliques, pour satisfaire les collecteurs (1). « Puisse cette exaction inouïe, di- » sait le peuple, n'être jamais profitable à ceux qui » la commettent! » « Ce qui doit pourtant consoler » un peu l'Angleterre, ajoute le chroniqueur, té- » moin de ces faits, c'est que les autres royaumes, » situés au-delà de la mer, ne sont pas plus que » nous à l'abri de l'avidité des Romains (2). » 1228.

Le 18 janvier 1229, les troupes du cardinal Pé- 1229.
lage, levées pour la plupart en Toscane et dans le patrimoine de saint Pierre, passèrent le Liris sur le pont de Ceprano, et se répandirent, comme un torrent, dans la Terre de Labour. On donnait aux soldats de l'Église le surnom de *Chiavesignati,* porteurs de clés, parce qu'ils avaient deux clés en sautoir sur leurs vêtemens (3). Dès les premiers jours, ils se livrèrent sans aucun frein au pillage et à la débauche, et firent supporter aux malheureux habitans de cette province les mêmes maux qui accablaient alors l'état ecclésiastique. Leurs chefs, secondés par les moines qui allaient répandant partout le bruit de la mort de l'empereur, attirèrent à eux plusieurs riches barons, et prirent en peu de temps Aquino, Sora,

(1) Sacra altaris vasa vendiderunt, etc. (Matth. Paris, p. 350.) *Ce moine chroniqueur était fort aimé du roi Henri III, à la cour duquel il vivait habituellement.*

(2) Multis solatium præbebat et levamen, quòd rege transmarina non sunt ad hæc exactum quieta. (Ibidem.)

(3) 18 Jan., per Ceperanum venerunt Clavesignati. (Rich. de S.-Germ., p. 1007, A.)

1229. Ponte-Corvo, et la plupart des forteresses situées entre le Garigliano et le Vulturne. Le comte d'Acerra avait été laissé avec peu de monde à la garde de la frontière; il se jeta dans San-Germano, où le grand-justicier, Henri de Morra, l'avait devancé; mais comme leurs efforts ne purent sauver la ville, tous deux se retirèrent à Capoue, espéra nty rassembler de plus grandes forces. Les porteurs de clés, maîtres de la campagne, détruisirent le château de Gaëte, construit récemment à grands frais. Reçus à bras ouverts par les moines de Mont-Cassin, ils portèrent le fer et la flamme sur les fiefs du comte d'Acerra. Bénévent leur ouvrit ses portes : ils investirent Capoue; mais après de vaines tentatives pour emporter cette place, ils furent, au bout de trois jours, forcés d'en lever l siége (1).

Pendant ce temps, Renaud, serré de près dans la Marche par Jean de Brienne et le cardinal Colonne, voyant le royaume ouvert aux ennemis de l'empereur, renonça forcément à son entreprise sur l'Italie centrale. Il fit, en bon ordre, sa retraite, au travers de l'Abruzze, jusqu'à Sulmone, place très forte, mais mal pourvue, dans laquelle il entra. Comme les pontificaux manquaient de machines propres à un siége, ils se bornèrent à fermer étroitement les issues de la ville, dans l'espoir de la prendre par famine. Les chances de la guerre semblaient favorables aux troupes de l'Église, déjà maîtresses de plusieurs provinces du royaume; et le

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1007 et seq.

parti du pape se croyait assuré d'un triomphe prochain, quand tout-à-coup l'armée du cardinal Pélage, campée sous Monte-Fuscolo, dont elle avait brûlé les faubourgs, apprit que l'empereur était attendu à Brindes. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le désordre parmi des soldats destitués de toute vertu militaire, et que l'appât du pillage avait rassemblés (1). Remplis de terreur au seul nom du monarque, dont on avait annoncé la mort, ils rétrogradèrent, dans un grand désordre, vers la Terre de Labour, fuyant sans être poursuivis, n'écoutant plus la voix de leurs chefs, qui essayaient en vain de les retenir sous le drapeau. Pélage, consterné de ce revers de fortune, appela Jean de Brienne à son aide, et ce dernier s'éloigna, bien à regret, de devant Sulmone. Il descendit, par la vallée de Sangro, dans le comté de Molise; et après avoir pris, chemin faisant, plusieurs châteaux, il passa le Vulturne près de Télèse, et fit sa jonction avec les débris de l'autre armée (2). 1229.

Telle était la situation des affaires quand l'empereur reparut dans ses états. Les croisés de la Syrie, sous les ordres de Hermann de Salza, l'ayant suivi de près, ce prince se vit en peu de temps à la tête de troupes aguerries, qu'il résolut de conduire contre les pontificaux. Néanmoins, avant d'ouvrir la campagne, il jugea prudent de tenter auprès du pape une dernière démarche, afin

(1) Adveniente rumore, quòd Cæsar in Ap. venerat, Papal. exercitus causâ metus cœpit dissolvi. (Ibid., p. 1010, E.)

(2) Ib., p. 1011, C.

1229 d'en obtenir la paix (1). Les deux archevêques de Bari et de Reggio, le grand-maître des Teutoniques et le comte de Malte se rendirent dans ce but à la cour romaine; mais Grégoire, sourd à leurs propositions, ne voulut point ajouter foi à la parole de celui qui avait si souvent trompé le Saint-Siége. Toute négociation fut donc rompue : le grand-maître resta à Pérouse pour y attendre des circonstances meilleures; les autres envoyés se retirèrent.

Frédéric enjoignit alors à ses justiciers de bannir du royaume tout moine convaincu d'exciter le peuple à la sédition. Il fit saisir les biens des Templiers et des Hospitaliers; et quand le moment d'attaquer les troupes papales fut arrivé, il appela autour de sa personne les possesseurs de fiefs. La plupart obéirent. Les Sarrazins de Lucera lui envoyèrent un bon corps d'archers et de cavalerie; Renaud sortit de Sulmone, et vint à Brindes avec tous ses gens. Enfin l'armée, grossie par de si puissans renforts, pénétra dans la Terre de Labour et prit l'offensive. D'un côté, les anciens soldats du Christ, ou *Crocesignati*, portaient encore la croix, tandis que dans les rangs opposés, on voyait partout les clés de saint Pierre. Étrange croisade, dans laquelle le signe de la rédemption, tourné contre le pape, servait de bannière à des chrétiens et à des Musulmans (2)! Dès que les impériaux furent entrés à Capoue, qui n'est qu'à huit

(1) Imp. pro pace ad papam legatos misit. (Rich. de S.-Germ., p. 1013.)

(2) Imp. cum Crucesig. contra Clavig. hostes properat. (Ib.)

milles napolitains de Cajazzo (1), le cardinal Pélage 1229.
leva le siége de cette dernière ville, brûla ses machines de guerre, et se retira à Teano, où il prit position. Teano, bâti sur une colline élevée, l'un des chaînons de la montagne volcanique de Roccamonfina, avait de fortes murailles; mais il n'est point de poste assez sûr pour des soldats tombés dans le découragement. La plus grande confusion s'était mise parmi les porteurs de clés; l'argent manquait pour la solde; et tandis que le cardinal Colonne courait en demander à la cour pontificale, Pélage, abandonnant sa position de Teano, se rapprocha de San-Germano, mit une forte garnison dans l'abbaye de Mont-Cassin, et se fit livrer le riche trésor du monastère (2).

De son côté, après avoir reçu des habitans de Naples un subside considérable en hommes et en deniers, l'empereur emporta Calvi, cité épiscopale aujourd'hui déserte, à quatre milles de Teano. Ce mouvement décida la retraite précipitée des troupes de l'Église. Les porteurs de clés de la Campanie, pris dans la ville, furent tous pendus; et on agit de même à Venafre, à San-Germano, à Alife, partout enfin où les impériaux firent des prisonniers (3). Alors une si grande terreur saisit l'armée du pape, qu'elle acheva de se débander. Pélage se réfugia à Mont-Cassin; Jean de Brienne, entraîné

(1) Le mille napolitain est de 1 kilomètre 845 mètres.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1014.

(3) Et tunc captos quosdam de Campania suspendi jubet. (Ibid., p. 1014, C.)

1229 lui-même dans la déroute des siens, se retira sur la rive droite du Garigliano; le gros des troupes se dispersa dans les montagnes.

Grégoire, loin de se laisser abattre par le mauvais succès de ses armes, ne songea qu'à prendre une éclatante revanche; il défendit de célébrer les offices dans les lieux au pouvoir de son ennemi; et non content de renouveler contre ce prince l'ancienne excommunication, déjà publiée à plusieurs reprises, il délia ses sujets de leurs sermens (1), et étendit l'anathème sur ceux des habitans du royaume qui resteraient fidèles à leur souverain. Des secours de toute espèce furent demandés aux riches prélats de France et d'Italie. « Nous te donnons le conseil, écrivait le pape à l'archevêque » de Lyon, nous te prions comme frère, et nous » te commandons comme chef, en vertu de l'obéis- » sance qui nous est due, de venir nous joindre » sans perdre un seul jour. Conduis avec toi un » bon nombre de gens de guerre, pour préserver » le Siége apostolique de la servitude dont on le » menace. Sache bien que nous avons ordonné à » l'archidiacre de Paris et à l'abbé de Saint-Vic- » tor, nos aimés fils, de te contraindre à nous » obéir, les autorisant même, au besoin, à faire » usage des censures ecclésiastiques, contre les- » quelles aucune opposition ne serait admise (2). » Dans une autre dépêche à l'évêque de Paris, voici

(1) Omnes qui sunt ei juramento fidelitatis astricti, denuntiamus absolutos. (Sept., 1229. Reg. Greg., lib. 3, n° 46.)

(2) Appellatione remota. (28 Sept. Reg. Greg., lib. 3, n° 64.)

en quels termes il s'exprimait : « La situation de 1229
» l'Église romaine est devenue tellement critique,
» que si les autres Églises ne lui prêtent une assis-
» tance prompte et efficace, ses membres seront
» foulés aux pieds, et elle subira le plus rude es-
» clavage (1). »

Mais il était trop tard ; et tandis que des secours insuffisans venaient de si loin à la voix du souverain pontife, Frédéric, victorieux, ne voyait devant lui aucune troupe capable d'arrêter ses progrès. Jean de Brienne, le seul général qu'on eût pu lui opposer, partit bientôt après pour Constantinople, où il devait achever, sur le trône des Césars, sa vie aventureuse. Cet homme extraordinaire, tour à tour voué au sacerdoce, soldat, général, roi, puis *condottiere* à la solde du pape, avait en 1223, à l'âge de près de quatre-vingts ans, épousé en Espagne une princesse aussi jeune que belle. Il en avait une fille à peine hors du berceau, et qu'on venait de fiancer (7 avril 1229) à Baudoin II, empereur latin de Bysance, autre enfant dont la main débile jouait avec la couronne de Constantin, trop pesante pour son front. Comme un vaillant guerrier seul pouvait sauver quelques débris d'un empire qui s'écroulait de toutes parts, Brienne fut créé par les grands empereur à vie; et son gendre Baudoin (2), de souverain qu'il

(1) 30 Sept. Et patiatur sævæ subiici servituti. (Ibid., n° 66.)

(2) Rex Joannes erit imper. ad totam vitam suam, cum plenariam potestatem; et post decessum regis, Balduinus habebit dominium imperii. (Reg. Greg., lib. 3, n° 51.)

1229. était, devint simple héritier du pouvoir suprême. Pour en finir avec ce prince, désormais étranger aux évènemens de la Péninsule, ajoutons ici que son règne fut signalé par de telles prouesses contre les Bulgares, que les poètes contemporains le comparèrent à Hector, à Judas Machabée, à Roland. Au mois de juillet 1237, il mourut enveloppé dans une robe de cordelier.

Après le départ de Brienne, les affaires de l'Église s'embrouillèrent de plus en plus, et le pape, voyant qu'il faisait d'inutiles efforts pour les rétablir, commença à prêter l'oreille aux paroles de paix que le grand-maître des Teutoniques ne cessait de faire entendre. De notables avantages obtenus durant l'automne par Frédéric, sur les rebelles de l'Abruzze et de la Terre de Labour, hâtèrent sans aucun doute cet heureux dénouement. Les villes de ces provinces frontières, à l'exception de Gaëte et de Sainte-Agathe des Goths, revinrent, de gré ou de force, sous l'obéissance du souverain. Celles qui osèrent résister, telles que Sora et Piedimonte, furent livrées aux flammes; un grand nombre de leurs habitans périrent dans de cruels supplices. Les impériaux obtinrent sans coup férir Sessa, Arpino, Isernia, et toutes les terres de l'abbaye de Mont-Cassin, dont les moines allèrent en exil. Deux cents hommes d'armes réduisirent le pays entier des Marses. Enfin Berthold, le frère de Renaud, rentra dans la Marche d'Ancône, où il prit plusieurs forteresses (1).

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1015 et 1016.

Cependant l'empereur, peu ébloui de ces victoires faciles, n'était pas sans inquiétudes sur l'avenir, et bien des motifs lui faisaient désirer d'entrer en accommodement avec le chef de l'Église. 1229. Non seulement il n'était point parvenu jusqu'alors à liguer les souverains de l'Europe contre Grégoire, mais vainement aussi avait-il demandé des secours à la Haute-Italie et à l'Allemagne. Les Gibelins lombards, retenus chez eux par la nécessité de tenir tête à la puissante confédération de Milan, n'avaient participé que faiblement à la guerre ; et du côté de la Germanie, des nuages, précurseurs de la tempête, s'étaient déjà montrés à l'horizon. Livré à ses propres forces, Frédéric n'osait pousser les choses à l'extrême, dans la crainte d'irriter l'opinion de son siècle; et comme le Saint-Siége ne voulait pas céder, il fallait bien qu'il abandonnât quelque chose pour avoir la paix. Dans de telles circonstances, il crut utile à ses desseins d'appeler près de lui plusieurs princes de l'empire, et de les charger des négociations. Les ducs d'Autriche, de Carinthie et de Moravie, le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Saltzbourg et l'évêque de Ratisbonne arrivèrent en effet à Capoue avant la fin de l'année, et leur présence à la cour impériale inspira de la confiance aux amis de la paix (1). De Capoue, ils passèrent à Pérouse avec l'archevêque de Reggio et le grand-maître des Teutoniques : un accueil favorable les y attendait. Les conférences, ouvertes dans cette ville, furent

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1018, B.

1229. bientôt transférées à Rome, où, sur ces entrefaites, un évènement inattendu rappela le souverain pontife.

1230. Depuis que les Romains avaient chassé Grégoire, leur animosité contre lui s'était accrue de jour en jour. Non contens d'accabler d'exactions les églises et les couvens de la ville, de mettre de fortes taxes sur les vassaux du Saint-Siége (1), ils avaient poursuivi avec constance leur entreprise sur Viterbe, et envoyé même à l'empereur des députations à l'effet de s'unir plus étroitement à ce prince. Mais vers le milieu de l'hiver, ce peuple indiscipliné passa tout-à-coup de la haine au repentir. Des pluies continuelles avaient fait déborder les rivières dans toute l'Italie; le Tibre, grossi outre mesure, inonda les campagnes, et couvrit de ses eaux jaunes et bourbeuses plusieurs quartiers de la ville. Les eaux, montant toujours, arrivèrent à une telle hauteur que, depuis le grand escalier de la basilique de Saint-Pierre jusqu'à l'église de Saint-Paul, le fleuve, ordinairement si tranquille, envahit les maisons et causa d'épouvantables ravages. Il rompit le pont de Sainte-Marie, fit écrouler plusieurs édifices, et entraîna jusqu'à la mer les cadavres d'une multitude de citoyens noyés dans ce grand désastre. Comme la pluie ne cessait de tomber, on crut à un nouveau déluge; une sombre terreur s'empara des esprits. Beaucoup de gens pensaient que le ciel avait ouvert ses cataractes, pour punir les outrages faits par les Ro-

(1) Vita Greg. IX, à card. Arag., ap. Murat., t. III, p. 578, A.

mains au successeur des apôtres. Quand les eaux 1230. se furent retirées, la couche épaisse de vase qu'elles laissèrent sur le sol engendra, par ses exhalaisons, des maladies pestilentielles; une grande mortalité s'ensuivit (1). Ce fut alors que le peuple, éperdu, exigea le rappel de Grégoire. Ses magistrats envoyèrent à Pérouse le chancelier du sénat, avec une députation choisie dans la noblesse, pour le supplier de revenir au plus vite; et lorsque, cédant à de si pressantes instances, le vieux pontife rentra dans la ville, après un exil de près de trois ans, cette même foule, qui, à son départ, avait proféré des cris de mort, fit entendre des chants d'allégresse et des acclamations étourdissantes (2).

Les conférences pour la paix, ouvertes dès la fin de l'automne, se prolongèrent, sans beaucoup de résultat, jusque vers les premiers jours du printemps. Cette affaire était pleine de difficultés; et, dans l'espoir de les aplanir, l'archevêque de Reggio et le grand-maître des Teutoniques allaient sans cesse de la cour du pontife à celle de l'empereur, faisant partout des remontrances, triomphant d'un obstacle, en trouvant de nouveaux à leur retour, et recommençant aussitôt ces courses diplomatiques, que la distance des lieux rendait pénibles dans cette saison. Pendant ce temps, l'empereur avait conduit ses troupes dans la Capitanate, où certaines villes tenaient encore pour

(1) Rich. de S.-Germ , p. 1017. E. — Vita Greg. IX, p. 578.

(2) Cum gloria et inæstimanda lætitia populi exultantes intravit. (Vita Gregorii IX, p. 578, C.)

1230. l'Église. Il prit Foggia, Saint-Sévère, Castel-Nuovo, dont les murailles furent rasées; il mit de fortes garnisons dans des lieux d'une fidélité suspecte, et n'épargna pas les châtimens aux coupables. Vers Pâques, on lui apporta enfin les articles préliminaires, souscrits à Rome par ses envoyés et par les ministres du pape (1). L'une des stipulations transférait le congrès à Capoue, où deux cardinaux devaient se rendre pour y absoudre Frédéric de l'excommunication. Mais on ne put se mettre d'accord sur plusieurs points, et particulièrement sur ce qui concernait Sainte-Agathe et Gaëte, ces deux villes restées au pouvoir des pontificaux. On convint que le pape irait au couvent de Grotta-Ferrata, et Frédéric à San-Germano, afin que l'un et l'autre pussent lever plus facilement les derniers obstacles qui retardaient la conclusion de la paix.

Dès l'année précédente, les bourgeois de Gaëte s'étaient liés à l'Église par un serment; et de son côté, Grégoire avait rétabli leur ancienne commune, et autorisé l'élection d'un podestat. S'ils retombaient sous la main de l'empereur, ils couraient grand risque de perdre leur administration municipale, et plutôt que de se soumettre à une condition si dure, ils voulaient s'exposer aux plus grands périls. D'autre part, le pape, plein du désir d'incorporer leur ville à l'état ecclésiastique (2), ne savait comment sortir d'embarras. Déjà un par-

(1) Rich. de S.-Germ, p. 1018, C.

(2) Sanctam Agatham et Cajetam retinere volebat. (Ibid., p. 1019, D.)

lementaire impérial, introduit dans Gaëte, avait 1230.
été mis en pièces par le peuple. Les cardinaux du congrès ne purent dissiper les craintes des habitans; et comme cet obstacle paraissait insurmontable, il fallut prendre un biais. On convint donc de laisser, durant une année entière, les choses dans l'état où elles se trouvaient. Passé ce temps, si les difficultés n'étaient point aplanies, plusieurs commissaires, choisis de part et d'autre, prononceraient sans appel, en conciliant de leur mieux l'honneur du Saint-Siége avec les intérêts du souverain.

Le pape faisait de grandes instances pour être indemnisé des frais de la guerre, qu'il évaluait à 120,000 écus. S'il faut s'en rapporter à un grave historien du dernier siècle, l'empereur s'obligea à lui rembourser cette somme; mais sa promesse, bientôt oubliée, resta toujours sans exécution (1).

On se mit enfin d'accord après de longs pourparlers. Le 9 juillet, les cardinaux de Sainte-Sabine et Thomas de Capoue, légats du Siége apostolique, se rendirent à la principale église de San-Germano, où Frédéric parut environné des grands de l'empire, de prélats, du maître des Teutoniques, de dignitaires et de barons du royaume, au nombre desquels figurait Renaud, l'ancien vicaire impérial. Suivant le formulaire, ce prince, avant d'être absous, jura, la main sur l'Évangile, de se soumettre à la sainte Église, et de lui donner satisfaction pleine et entière pour tous les griefs qui

(1) Murat., Annali d'Italia, ann. 1230, t. VII, p. 201.

1230. avaient motivé son excommunication. Chaque article du traité, lu à haute voix, fut approuvé de part et d'autre, et voici les principales dispositions de cet acte remarquable : Indépendamment de la trève accordée à Gaëte et à Sainte-Agathe, durant laquelle l'empereur ne pourrait commettre aucune hostilité contre ces deux villes, il donnait une complète amnistie aux Allemands, aux Lombards, aux habitans du royaume de Sicile, qui avaient levé l'étendard de la révolte, et aux étrangers enrôlés dans l'armée papale. Était déclarée nulle toute sentence de bannissement, toute confiscation prononcée durant la guerre. La Marche d'Ancône, le duché de Spolette, et en général les terres de l'Église, qui étaient au pouvoir des impériaux, devaient être rendus au Saint-Siége : Frédéric promettait en outre de laisser en paix ces provinces, ce qui fut garanti personnellement par les princes de l'empire. Les Templiers et les Hospitaliers rentraient dans leurs biens; les nobles, les prélats, les moines, et en général les bannis et les rebelles de la Sicile et de la Pouille, obtenaient la même faveur. Il fut décidé qu'à l'avenir nul ecclésiastique ne pourrait être traduit devant la justice séculière, soit au civil, soit au criminel (1), et qu'aucune taille ou collecte ne serait mise sur les biens du clergé (2). Enfin, les élections étaient déclarées libres, conformément aux canons des con-

(1) Nullus clericus conveniatur civiliter, seu criminaliter coram judice sæculari. (Reg. Greg., lib. 3, p. 163.)

(2) Nullas talleas, vel collecta imponat ecclesiis. (Ibid.)

ciles (1). Ces conditions furent mises en écrit, pour, 1230.
dans le délai de huit mois, être jurées, ainsi qu'il était d'usage, par des nobles choisis par le pape, et qui promettraient de servir l'Église contre l'empereur, si ce dernier manquait à ses engagemens. Enfin, pour plus de garantie, huit châteaux de la Terre de Labour furent mis, jusqu'à complète exécution du traité, entre les mains du grand-maître des Teutoniques, qui y plaça des garnisons au nom du Saint-Siége, et aux frais de l'empereur (2).

Ces conditions, tout à l'avantage du vaincu, ayant été acceptées de part et d'autre, un moine dominicain, appelé frère Gualdo, leva l'interdit au nom du pape, et aussitôt l'office divin fut célébré dans l'église même où se tenait le congrès. Les cloches furent mises en branle, et il y eut des réjouissances à San-Germano. Un mois plus tard, Frédéric alla camper, avec sa suite, près du pont de Ceprano; et enfin le 28 août, après avoir réitéré celles de ses promesses que le temps ne lui avait pas permis d'accomplir, il reçut l'absolution dans la chapelle de Sainte-Juste, par les mains du cardinal de Sainte-Sabine. Cette grâce fut étendue à tous ses adhérens, excepté Renaud et Berthold, ces deux frères exclus de la réconciliation générale, pour avoir envahi, à main armée, les états de l'Église. Ce fut là tout ce que Frédéric obtint pour prix de ses concessions. Mais, s'il recevait peu, il gagnait du temps; et, débarrassé désormais

(1) Electiones liberi fiant. (Reg. Greg., lib. 3, p. 163)
(2) Reg. Greg., lib. 3, n° 161.

1230. de la guerre dans le royaume de Sicile, il pouvait donner toute son application aux affaires de la Lombardie et de l'Allemagne.

La paix ainsi rétablie, le pape, qui était à Anagni, ayant invité Frédéric à une entrevue, ce prince se rendit à l'appel de Grégoire. Les cardinaux et les nobles du pays avaient été à sa rencontre jusqu'à l'embranchement de l'ancienne voie Latine, et du chemin escarpé qui conduit à la vieille cité des Herniques. Le 1er octobre, dans une audience solennelle, l'empereur quitta son manteau, se prosterna aux pieds du chef de l'Église, les baisa respectueusement, et reçut la bénédiction pontificale. Tous deux s'assirent à la même table, et durant trois jours ils eurent de longues conférences, auxquelles le seul maître des Teutoniques fut admis. Enfin ils se séparèrent, après s'être prodigué de grandes marques d'affection (1) : le temps fera voir si elles étaient sincères. Le pape retourna à Rome, le monarque dans son royaume de Sicile. Tous deux ordonnèrent de rendre à Dieu des actions de grâces; mais pouvaient-ils croire à la durée d'une paix qui, loin de concilier les partis, laissait indécises toutes les grandes questions d'intérêt public, et renfermait le germe d'une lutte plus sérieuse encore que la première?

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1024, B.

CHAPITRE IX.

—

SOMMAIRE.

Code de Frédéric II — Coup-d'œil sur cette législation. — Innovations importantes qu'elle renferme. — Traité de commerce entre la Sicile et les princes musulmans. — Grande cour tenue à Ravenne. — Son peu de résultat. — Diète du Frioul. — Entrevue de l'empereur et du roi des Romains. — Frédéric retourne dans son royaume. — Parlement de Foggia, où paraissent, pour la première fois, des députés de la bourgeoisie. — Troubles en Sicile, facilement réprimés. — Affaires de Lombardie. — Médiation de la cour romaine. — Sentence arbitrale prononcée par Grégoire. — Mécontentement de l'empereur. — Efforts du pape pour rétablir la paix entre les villes lombardes. — Frère Jean de Vicence. — Grégoire est de nouveau chassé de Rome. — L'empereur prend la défense de l'Église. — Nouveaux troubles en Lombardie. — Révolte du roi des Romains ; ses liaisons avec les Lombards. — Publication d'une nouvelle croisade. — Frédéric en Allemagne. — Henri, forcé de se soumettre à son père, est mis en prison. — L'empereur épouse Isabelle, sœur du roi d'Angleterre. — Fêtes données pour ce mariage. — Diète de Mayence. — Le roi des Romains déchu de la dignité royale.

Dès que le traité de San-Germano eut mis un terme aux hostilités entre l'empire et le Saint-Siége, Frédéric II songea à effacer dans ses états héréditaires les traces de la guerre civile, et à en rendre le retour impossible. Durant les derniers troubles, le gouvernement avait été fort ébranlé par les prédications des ecclésiastiques ; il mit tous ses soins à le raffermir : la justice reprit son cours 1231.



1231. habituel, l'ordre reparut dans l'administration, et une enquête eut lieu contre les agens de tous grades dont la gestion méritait des reproches. Au nombre de ceux-ci était Renaud, l'ancien régent du royaume, accusé de ne pouvoir rendre un compte exact des deniers publics. On vient de voir que le pape le retenait dans les liens de l'excommunication, pour le punir des ravages commis sur les terres de l'Église; ajoutons que Frédéric prétendait que, dans cette grave affaire, sa volonté avait été méconnue, ses ordres outrepassés (1). Comme Grégoire IX, voyant Renaud menacé d'une punition sévère, sollicita pour lui, à plusieurs reprises, la clémence du monarque (2), celui-ci soupçonna un secret accord entre la cour romaine et son lieutenant, ce qui aggrava la position de ce dernier. Il fut mis en prison à Foggia; le fisc s'empara de ses biens et de ceux de Berthold, son frère; puis l'un et l'autre furent expulsés du royaume.

Le nombre des hérétiques s'était beaucoup accru, depuis plusieurs années, dans le nord et le centre de la Péninsule; et, pour la première fois, ils avaient osé paraître à Naples, à Aversa, et dans d'autres villes de la Terre de Labour (3). Frédéric, quoique souvent taxé d'hérésie, était l'ennemi des novateurs, en religion comme en politique; aucun prince ne leur fit une guerre plus constante,

(1) Præter conscientiam et voluntatem nostram. (Petri de Vineis Ep., lib. 1, nº 21, t. I, p. 142.)

(2) Julii et Aug. 1231. (Reg. Greg., lib. 5, nºs 80, 93 et 95.)

(3) Rich. de S.-Germ., p. 1026, A.

et il est à remarquer que durant son règne d'un demi-siècle, et tandis que les Patarins pullulaient dans les républiques guelfes et jusque sur les bords du Tibre, ils ne purent jamais prendre pied dans le royaume de Sicile. Pour couper le mal dans sa racine, l'empereur fit mettre à mort les sectaires qu'on put découvrir (1); puis il publia contre l'hérésie une loi semblable, par ses dispositions, à celle qui était en vigueur dans l'Italie septentrionale (2). « Ces hommes perfides, portait le décret, » ces hommes auxquels on donne le nom de *Patarins*, c'est-à-dire exposés à la souffrance (3), » s'efforcent de découdre la tunique de Dieu, de » faire une entaille profonde dans la foi, et de disperser le troupeau confié à Pierre : loups ravissans, couleuvres qui surprennent des colombes, » enfans de perdition, élus par le père de la méchanceté et de la fraude, pour égarer les âmes » simples et leur offrir un breuvage mortel. Qu'on » procède contre eux par voie d'enquête; et après » avoir été convaincus d'hérésie par les ecclésiastiques chargés de cet examen, s'ils persistent » dans leurs détestables erreurs, qu'ils soient condamnés par les juges séculiers, et brûlés vifs en » présence du peuple, sans que personne ose solliciter leur grâce, sous peine d'encourir notre » indignation. Que leurs complices, que ceux qui 1231.

(1) 28 Febr. 1231. (Reg. Greg., lib. 4, nº 131.)

(2) De hæret. et pataren. (Constit. reg. Sicil., lib. 1, tit. 1, p. 6, in-fº, Venetiæ, 1560.)

(3) Velut expositos passioni. (Ibid.)

1231. » les recèlent soient exclus des emplois, et réservés » à une perpétuelle infamie. » Cette pénalité rigoureuse révoltera nos esprits, habitués à une complète tolérance en matière de foi ; et, aux yeux de beaucoup de gens, elle imprimera sur son auteur une tache indélébile, si on oublie surtout qu'au moyen-âge les choses n'étaient pas comprises comme de nos jours. Pour que le lecteur puisse doncapprécier, selon l'opinion du temps, la conduite de Frédéric, il est utile de l'avertir que, dans toute la chrétienté, des ordres non moins cruels étaient donnés contre les hérétiques. En Lombardie, beaucoup de Patarins étaient envoyés au supplice (1) ; il en était de même en Allemagne, où cette secte commençait à prendre une grande extension (2). A Rome, non seulement le pape venait de renouveler l'anathème contre les sectaires, mais le sénateur allumait des bûchers dans la ville ; et on obligeait ce magistrat, le jour de son entrée en charge, à se soumettre à une amende de 200 marcs d'argent, s'il usait d'indulgence envers les coupables (3). En France, la reine Blanche de Castille, régente du royaume pendant la minorité de saint Louis, avait, par la célèbre ordonnance de 1228, établi le tribunal de l'inquisition contre les Albigeois échappés au glaive de Montfort (4). En présence de faits contre lesquels aucune voix ne s'élevait en Europe,

(1) 1230. Chron. Placent., ap. Murat., t. XVI, p. 460, E.
(2) Godefridi Monachi Annales, p. 399.
(3) Raynaldi Annales Eccles., t. XXI, 1231, § 16.
(4) Ordonnancesdu Louvre, Paris, 1723, in-f°, t. Ier, p 50.

ne serait-il pas injuste de faire peser sur un seul 1231.
prince des reproches qu'il doit partager avec ses contemporains?

Ces mesures prises, le soin le plus assidu de Frédéric fut de faire disparaître l'arbitraire des cours de justice, de substituer l'action régulière des lois écrites à la coutume, la force publique à la force individuelle, et le gouvernement à la puissance anarchique des seigneurs féodaux : innovation digne de toute l'attention du lecteur.

Un premier pas avait été fait dans cette carrière par le roi Roger, monarque civilisateur et guerrier tout à la fois, qui, cent ans plus tôt, quand l'Europe était courbée sous le régime né de la conquête, avait établi en principe que le droit de justice criminelle appartenait au souverain. Mais quarante années de troubles, depuis l'extinction de la dynastie de Hauteville, avaient apporté de grands changemens dans les lois normandes, dont la plupart étaient tombées en désuétude. Le gouvernement, tant de fois conduit jusqu'au bord de l'abîme, s'était vu dépouiller d'une partie de ses prérogatives; et le moment était enfin venu de mettre un terme à tous les désordres. Déjà, on l'a dit plus haut, en 1220, après son couronnement à Rome, Frédéric II avait, par des ordonnances spéciales, essayé de rétablir les choses sur l'ancien pied, en attendant une législation plus complète, qu'il se proposait dès-lors de publier. Depuis ce jour, le but constant de ses efforts avait été d'écarter les obstacles qui dans les autres états chrétiens,

1231. et principalement dans l'empire, gênaient la marche du pouvoir. A cet effet, il avait ordonné la compilation d'un code qui devait embrasser les différentes branches de l'administration de l'état : droit politique, droit civil, criminel et féodal, règles de la procédure, compétence des juges et des fonctionnaires, frais et dépens, finances, police, poids et mesures, monnaies, etc. On employa à ce grand travail plusieurs jurisconsultes célèbres, tels que Roffrido de Bénévent et Thaddée de Sèssa; mais la rédaction en fut principalement confiée à maître Pierre des Vignes, l'un des quatre juges de la grande cour de Capoue, et le ministre de l'empereur, dont il avait la confiance.

Pierre des Vignes, dont le nom jouit d'une juste célébrité, était un des hommes les plus savans et les plus illustres de son époque (1). Né à Capoue, de parens obscurs, vers l'an 1189, il avait montré, dès sa jeunesse, un goût ardent pour l'étude. On ne sait comment il parvint à se faire admettre à l'université de Bologne; mais les principaux auteurs rapportent que pour s'y rendre, il fut obligé de mendier. Ses progrès rapides lui donnèrent de puissans protecteurs. Il fut recommandé par l'archevêque de Palerme à l'empereur Frédéric, qui sut discerner le mérite de ce jeune homme, et se l'attacha. On croit que, dès l'an 1212, Pierre, alors âgé d'environ vingt-trois ans, occupait à la cour le poste de notaire. Il avait étudié à fond les lois romaines, qu'on ensei-

(1) Voyez à ce sujet une lettre de Frédéric, dans le Recueil de Pierre des Vignes, l 3, n° 45, t. I, p. 60.

gnait dans les universités d'Italie, le droit ecclé- 1231.
siastique, le code longobard, et en général les lois et les coutumes en vigueur dans la Péninsule. Ami des lettres latines, il s'était adonné à la lecture des anciens, et écrivait lui-même avec élégance. Dans ses courts loisirs, il cultiva la poésie en langue italienne, et on le compte, avec Frédéric II, au nombre des premiers poètes siciliens. Le plan des nouvelles constitutions fut dressé sous la direction spéciale de Pierre des Vignes, et cet habile ministre, secondant les désirs de son maître, battit en brèche la puissance des seigneurs et l'ancien esprit militaire; il s'opposa à un trop grand accroissement des richesses du clergé, régla les mœurs, l'ordre public, et jeta d'une main hardie les fondemens d'une législation bien au-dessus de ce qui existait alors chez les autres peuples; législation antérieure de trente années aux Établissemens de saint Louis, auxquels ce premier travail put servir de règle et de modèle.

Le code de Frédéric II est un vaste recueil dans lequel les lois sont réunies avec peu d'ordre, il est vrai, mais où de sages principes sont posés clairement et sans hésitation. Il est divisé en trois livres, deux cent cinquante-deux titres et deux cent quatre-vingt-dix décrets, anciens et modernes, dont quarante-deux appartiennent à Roger I[er], vingt-trois aux deux Guillaume, et deux cent vingt-cinq à Frédéric. Ce code fut déclaré exécutoire dans toute la monarchie sicilienne; et quoique, depuis lors, les besoins des peuples aient nécessité, à diverses

1231. reprises, la publication de nouvelles lois, celles de Frédéric qui n'ont point été expressément abolies sont restées jusqu'à nos jours le principe fondamental de la législation des Deux-Siciles. Comme elles eurent une influence réelle sur les évènemens qui vont suivre, il est nécessaire d'en présenter ici une analyse rapide.

L'empereur, en établissant sur de larges bases son ordre judiciaire, prétendait en exclure l'ignorance et la prévarication. A cet effet, il substitue de nouveaux magistrats à ceux qui ont été choisis durant les troubles (1); des tribunaux distincts et de divers degrés sont établis pour le civil et pour le criminel (2). En première instance, et sur les terres du domaine, les magistrats civils sont les baillis et les juges, qui ne peuvent être ni de basse condition, ni clercs, ni bâtards. Appel de leurs sentences est porté devant le camérier provincial, assisté de deux assesseurs. Ce tribunal, d'un ordre plus élevé, connaît spécialement des affaires qui intéressent le fisc. Sur les fiefs, le baron, arbitre naturel de ses vassaux, conserve le droit de statuer au civil; mais tout vassal peut porter appel devant le maître justicier de la province, et a même le droit d'invoquer directement cette juridiction supérieure, s'il y a déni de justice, c'est-à-dire si le baron laisse écouler deux mois sans prononcer l'arrêt. Ainsi l'appel au civil, devant les juges du roi, était établi, en

(1) Const. reg. Sicil., lib. 1, tit. 71, p. 91.
(2) Lib. 1, tit. 31, p. 57.

règle générale, par Frédéric, non seulement dans 1231.
ses propres domaines, comme saint Louis le fit en France vingt-neuf ans plus tard (1), mais dans tout le royaume, et pour toutes les classes de citoyens, sans nulle exception.

La haute justice ressort exclusivement des magistrats royaux, dans l'ordre suivant : le bailli procède au petit criminel; le maître justicier de chaque province, assisté d'un juge et d'un greffier, exerce la police, fait les enquêtes, et parcourt les localités de sa dépendance. L'appel des juges inférieurs et le grand criminel sont attribués à la haute cour de Capoue, composée de quatre juges, sous la présidence du grand-justicier, qui est en même temps le chef de la magistrature de tout le royaume. Cette cour suprême connaît directement de toute cause relative aux fiefs (2). Défense est faite aux prélats, aux comtes, barons et chevaliers, de s'ingérer, par eux ou par d'autres, dans le jugement des affaires criminelles (3).

Le maître des justiciers, les justiciers provinciaux et les camériers rendaient gratuitement la justice; mais un salaire, payé par les parties, était attribué aux baillis et aux juges inférieurs. Celui des avocats ne pouvait excéder le soixantième des valeurs en litige; et s'il s'agissait d'objets qu'on ne pût évaluer, la taxe était établie par la cour; nul

(1) Ordonnance de 1260, art. 8, p. 91.

(2) Nov. Const., lib. 1, tit. 38, p. 60.

(3) Quod nullus prælatus, comes, baro, etc., officium Justitiarii gerat. (Lib. 1, tit. 49, p. 72.)

1231. ne devant, sous aucun prétexte, exiger rien de plus que le taux fixé par la loi (1). Aucune charge, à l'exception de celle de notaire, ne durait plus d'un an (2); mais elles pouvaient être prorogées; et afin d'éviter les prévarications de ces magistrats amovibles, ils étaient tenus, en sortant d'exercice, de rester cinquante jours dans le lieu de leur résidence, où toute personne qui avait à s'en plaindre pouvait les prendre à partie (3). Les jugemens devaient toujours être mis en écrit, à peine de nullité et de dommages et intérêts. Dans l'instruction des affaires, les causes ecclésiastiques passaient en premier ordre; puis venaient celles du fisc, des mineurs, des orphelins, des veuves et des pauvres, pour lesquels la loi créait un avocat d'office, salarié par le trésor (4). Toute espèce de cause devait être vidée dans l'espace de deux mois.

Les lois qui avaient pour objet d'abaisser la noblèsse sont nombreuses et très explicites; jamais coup plus fatal à sa puissance ne lui avait été porté. Défense expresse fut faite aux barons d'exiger de leurs vassaux d'autres services que ceux permis par la loi. Si la plainte d'un vassal était admise, le seigneur faisait restitution de ce qu'il avait illégalement perçu, et payait au fisc une amende du dou-

(1) De salario bajul., judicum et notar. curiæ. (Const., lib. 1, tit. 73, p. 93.) — De salario advocat. (Tit. 86, p. 103.)

(2) Officialium omnium præter notarios, anni circulo præcipimus terminari. (Nov. Constit., lib. 1, tit. 95, p. 110.)

(3) Nov. Constit., lib. 1, tit. 95, n° 2, p. 110.

(4) Lib. 1, tit. 33 et 34, p. 58 et 59.

ble de cette somme (1). Aucun feudataire ne pouvait se marier, marier ses enfans, ses sœurs ou ses nièces, sans l'approbation royale (2). Les filles entraient en partage des biens de leurs parens (3), et pouvaient même succéder aux fiefs, à défaut d'héritiers mâles (4). Tout seigneur était justiciable des magistrats royaux; et, pour établir le fait, il suffisait de deux témoins pris parmi les pairs de l'accusé, ou d'un nombre double du rang inférieur; de telle sorte qu'à défaut de deux comtes, on appelait quatre barons, huit chevaliers ou seize bourgeois. Le témoignage des vilains ne prévalait pas contre les nobles (5). A moins d'un ordre spécial du souverain, nul n'avait droit aux honneurs militaires, c'est-à-dire à la chevalerie, s'il n'était issu de noble race (6). 1231.

Le combat judiciaire, si long-temps admis en Europe comme voie d'appel, fut interdit à jamais, sauf dans deux cas, la mort donnée par une main inconnue et le crime de lèse-majesté (7). Mais alors même, le champ clos n'était permis qu'à défaut de preuves juridiques, et lorsque la vérité n'avait pu ressortir des enquêtes et de l'audition

(1) De non opprim. vasallis à Dom. (Liv. 3, tit. 12, p. 214.)

(2) De uxore non ducenda. (Lib. 3. tit. 23, p. 232.)

(3) De successione filiorum baronum. (Ib., tit. 26, p. 236.)

(4) De successione in feudis. (Lib. 3, tit. 27, p. 243.)

(5) De pugnis sublatis. (Lib. 2, tit. 32, p. 176.)

(6) Lib. 3, tit. 60, p. 273.

(7) In morte clandestina, sive per venenum, sive alio modo et in crimine læse majestatis. (Lib. 2, tit. 33, p. 177.)

1231 des témoins : la loi en réglait la forme et les conditions. On abolit dans tout le royaume l'ancien droit de guerres privées, les représailles et même le port d'armes, ces prérogatives inhérentes à l'élément féodal ; le nom du prince, invoqué au besoin, devait être une sauve-garde suffisante pour ses sujets (1). « A l'avenir, disait le législateur, nul » ne pourra tirer vengeance à main armée d'une » injure, exercer des représailles contre son en- » nemi, ou lui faire la guerre. S'il a reçu quelque » dommage, qu'il porte sa plainte devant les ma- » gistrats compétens, et ceux-ci statueront selon les » règles de la justice. Quiconque aura suscité une » guerre dans le royaume subira la peine capitale. » Ceux qui auront usé de représailles iront en » exil, et seront privés de la moitié de leurs » biens. Tout porteur d'armes prohibées, telles » que lances, épées, poignards (2), et autres, paiera » à notre fisc une amende proportionnée à son » rang ; s'il est comte, cinq onces d'or ; baron, » quatre onces ; simple chevalier, trois ; bourgeois, » deux ; homme rustique, une once. Sont seuls » exceptés de cette disposition les officiers de notre » cour et ceux qui seraient à notre service. Le » délinquant insolvable ira, pour un temps, aux » travaux publics (3). Celui qui aura menacé de son

(1) Ut adversus aggressorem suum, per invocationem nostris nominis se defendat. (Lib. 1, tit. 16, p. 26.)

(2) Arma molita et prohibita, cultellos, enses, lanceas, panceras, loricas, clavas ferreas, etc. (Lib. 1, tit. 10, p. 17.)

(3) Quam pœnam si egentes propter inopiam deludant, publicis operibus deputentur ad tempus. (Lib. 1, tit. 10, p. 19.)

» glaive paiera le double de l'amende à laquelle 1231.
» son adversaire serait condamné pour port d'armes
» illicite. S'il y a blessure, qu'on coupe la main qui
» l'aura faite; et si la mort s'ensuit, que le meurtrier de condition noble soit décapité, le bourgeois ou vilain pendu (1). »

Les ecclésiastiques ne pouvaient exercer les fonctions de justiciers ou de baillis. Afin de prévenir une trop grande accumulation de biens fonciers dans les mains du clergé, où ils seraient tombés en *main-morte,* défense fut faite aux églises, aux clercs et aux ordres religieux, sans en excepter ceux du Temple et de l'Hôpital, d'acquérir des terres, et d'en recevoir par donation entre vifs ou par actes de dernière volonté, à moins qu'ils ne déclarassent qu'elles seraient revendues dans un an, pour tout délai. Ce terme expiré sans que la vente ait été faite, le fisc s'emparait de l'immeuble (2). Une ordonnance, rendue long-temps après par saint Louis, sur cette même question, est insérée dans ses Établissemens (3).

On a dit plus haut que Frédéric se tenait en garde contre les entreprises des communes, qui, pour la plupart, aspiraient à une indépendance presque complète. Cet objet important ne pouvait être oublié dans ses constitutions; et, à la sévérité des châtimens qu'il appliqua aux délits de cette es-

(1) Lib. 1, tit. 8 à 15, p. 16-24.

(2) Possessiones ipsas post anni lapsum, fisci nostri juribus volumus applicari. (Lib. 3, tit. 29, p. 253.)

(3) Establissements, Paris, in-f°, 1668 (Lib. 1, ch. 43)



1231. pèce, on s'aperçoit bien qu'en publiant son code, il avait en vue d'améliorer la situation matérielle de la nation, sans lui donner toutefois beaucoup de liberté. Il défendit donc aux universités d'établir des podestats ou des consuls, ajoutant à cette disposition que les justiciers royaux, les camériers et les baillis suffisaient pour régler tous les intérêts. En cas de désobéissance, la commune pouvait être saccagée par les gens du prince; ses bourgeois taxés à un impôt fixé arbitrairement; les magistrats municipaux, élus par le peuple, envoyés au gibet (1). Ajoutons cependant qu'à partir de cette époque, Frédéric accorda aux villes domaniales plus de participation aux affaires publiques qu'elles n'en avaient eu jusqu'alors. Comme les demandes de subsides pesaient principalement sur les bourgeois, dans les mains desquels la richesse mobilière se concentrait de plus en plus, il fallait bien les entendre avant d'établir l'impôt. On commença donc à prendre leur avis; on leur facilita l'accès des parlemens, où bientôt nous verrons leurs députés.

Chacun demeurait responsable des délits et des crimes commis sur son territoire, et était frappé d'une forte amende quand le coupable avait échappé aux recherches de la justice. Une commune ou *université* payait 100 augustales (1,582 fr. 50 c.) pour un chrétien mis à mort, 50 seulement pour un Juif ou un Sarrazin (2). Défense était faite de

(1) Lib. 1, tit. 50, p. 73.

(2) De homicidiis clandestinis. (Lib. 1, tit. 28, p. 53.)

piller les bâtimens jetés à la côte. Des arbres étaient-ils coupés pendant la nuit, des maisons incendiées, les habitans du lieu supportaient le dommage; s'opposaient-ils à l'exécution de la loi, le souverain déterminait, suivant la gravité du fait, le châtiment qu'ils devaient subir (1). Tout individu qui altérait les lettres ou les ordonnances royales, les faux monnayeurs, ceux qui vendaient des substances vénéneuses ou des philtres amoureux qui avaient occasionné la mort, étaient punis du dernier supplice. On coupait la langue aux blasphémateurs de Dieu ou de la Vierge. Quiconque faisait un faux serment avait aussi la main coupée. Des peines non moins sévères châtiaient la calomnie et la délation. Celui qui ne pouvait prouver une accusation devant la justice, subissait la peine que l'accusé aurait encourue si ce dernier eût été reconnu coupable (2). Le chrétien convaincu d'usure avait ses biens confisqués; aux Juifs seuls, il était permis de prêter de l'argent à intérêt. Le taux légal était, pour chaque année, de dix pour cent (3). 1231.

Ce code renferme encore plusieurs dispositions moins importantes, qui concernent les poids et mesures, dont l'unité était établie dans le royaume; l'exercice de la médecine et de la pharmacie, pour lequel l'autorisation du gouvernement était nécessaire; la police, la salubrité, les mœurs,

(1) Lib. 1, tit. 27 et 28, p. 46—53.
(2) Lib. 2, tit. 14, p. 150.
(3) De usurariis puniendis. (Lib. 1, tit. 6, p. 12.)

1231. et d'autres objets que le défaut d'espace ne permet pas de mentionner ici. Tel qu'il est, avec ses imperfections et son système de pénalité, trop empreint des anciennes législations barbares, ce code améliora, sans aucun doute, le sort du peuple, qu'il protégeait contre les seigneurs. Pour la première fois depuis la chute de l'empire romain, il posa des principes d'équité et de droit, dont quelques-uns sont encore écrits dans nos lois modernes; il nous donne enfin la mesure de ce qu'on aurait pu attendre du génie civilisateur de Frédéric II, si sa lutte perpétuelle avec le Saint-Siége pour la question italienne, en absorbant son temps et ses ressources, en le poussant à comprimer jusqu'à l'excès l'esprit de liberté qui se développait à cette époque, ne l'eût arrêté dans ses projets d'amélioration. C'était un grand pas dans un siècle où le régime féodal était dans presque toute l'Europe la base du droit public. Un tel exemple ne pouvait rester sans imitateurs; les princes de l'Allemagne eux-mêmes durent en être alarmés; les bourgeois lombards tremblèrent pour leurs communes. Comme la haute noblesse sicilienne perdait ses plus importantes prérogatives, qu'il lui fallait obéir où elle avait eu l'espoir de commander, elle devint l'ennemie couverte de la maison de Souabe, et l'alliée naturelle des papes, qui dès-lors comptèrent dans ce royaume deux puissans auxiliaires, les moines mendians et les seigneurs.

Les constitutions nouvelles, qu'on nomma *Augustales* ou *Impériales*, furent proclamées dans

une grande cour de parlement, tenue à Melfi au mois d'août de l'année 1231 (1). On les fit publier au-delà du Phare par les maîtres justiciers de la Sicile (2); et à partir de cette époque, toutes lois antérieures, non comprises dans ce recueil, restèrent abrogées pour toujours. 1231.

Dès avant sa croisade, l'empereur avait entretenu des relations très amicales avec le sultan d'Égypte; il en établit de semblables avec les princes musulmans de la Syrie, le calife de Bagdad et les Grecs de Trébisonde, se faisant accorder partout de grands priviléges pour ceux de ses sujets qui trafiquaient en Orient. On sait que le roi Roger, son aïeul maternel, avait possédé autrefois de vastes territoires entre Tripoli et Tunis, et qu'il prit même le titre de roi d'Afrique. Frédéric II n'ambitionnait rien de semblable; mais il voulait un bon traité de commerce, pour vendre avantageusement les denrées qui s'accumulaient dans les magasins du fisc. Comme la plus grande partie des redevances, et même des droits de douane, s'acquittaient en nature, il fallait écouler ces produits pour remplir le trésor; et le souverain était, de toute nécessité, le principal négociant de ses états. Un plénipotentiaire envoyé vers Isaac Ibrahim, prince de Tunis, stipula que, durant dix années, la navigation serait libre, entre la Sicile et l'Afrique, pour les sujets des deux royaumes. Chrétiens et musul-

(1) Rich de S.-Germ., p. 1037, B.

(2) 1231. Dom. imp. misit constitut. suas in Siciliam. (Append., ap. Malaterram, ap. Muratori, t. V, p. 604, E.)

1231. mans devaient être à couvert de toute exaction dans les ports, moyennant un simple droit d'ancrage, fixé au dixième de la valeur des ventes (1). Ibrahim, voulant s'affranchir des corsaires siciliens, nombreux dans ces parages, s'obligea, de plus, à un tribut annuel qui fut régulièrement payé aux princes de la maison de Souabe.

Après avoir mis de la sorte la dernière main aux affaires de son royaume, l'empereur tourna ses vues vers le nord de la Péninsule, où, depuis plusieurs années, le parti gibelin s'épuisait en vains efforts contre les Guelfes. Dès qu'on eut connaissance du traité de San-Germano, les esprits s'agitèrent dans toute la Lombardie. Chaque république craignit d'avoir bientôt sur les bras les forces de l'Allemagne et celles de la Sicile; les querelles intestines s'apaisèrent, et, à l'approche d'un péril commun, on renoua encore une fois les anciennes alliances (2). Déjà l'empereur avait convoqué à Ravenne, pour le jour de la Toussaint, une grande cour des feudataires et des villes d'Italie. L'objet de cette réunion solennelle était d'aviser aux besoins de l'état, et d'établir une bonne paix (3). Les princes allemands, le roi Henri lui-même, étaient appelés à Ravenne avec des troupes peu nombreuses, parce que, dans les conférences d'Anagni, le pape avait conseillé à Frédéric de ne pas déployer en cette occasion un grand appareil de guerre.

(1) Lunig. Codex Italiæ diplom., t. II, p. 878.
(2) Muratori, Ant. Ital., t. IV, p. 322 et seq. (Juin 1231.)
(3) Barthol. Scribæ Annal. Genuens., p. 463, E.

« Songe, lui avait-il dit, songe qu'il est plus fa- 1231.
» cile de ramener les peuples à l'unité par la dou-
» ceur que par la menace (1). » Pour faire adopter ce conseil, le pontife promit alors d'interposer ses bons offices, afin que les Guelfes ne s'opposassent plus à l'entrée des Allemands en Italie. Il écrivit en effet (2); mais, si on doit en croire l'empereur, ce fut pour applaudir à la résistance des confédérés, et leur recommander même de bien défendre les passages des Alpes (3). Quoi qu'il en soit, les Lombards, prêts les premiers, eurent à Bologne, au mois d'octobre, un colloque, où ils convinrent, tout d'une voix, de repousser la force par la force (4). Défense fut faite aux cités de la ligue d'élire désormais un Gibelin pour podestat, et d'accepter aucun présent de l'empereur; en cas de guerre, les dommages qu'elle occasionnerait devaient être réparés à frais communs (5). Deux cardinaux assistaient à cette conférence, avec la mission officielle d'y traiter de la paix. Mais leurs efforts, vrais ou simulés, ne changèrent en rien les dispositions hostiles des Guelfes; aussi, quand l'empereur fit son entrée à Ravenne, n'y trouva-t-il qu'un petit nombre des députés des villes de son

(1) 20 April. 1239. (Ep. Frid. ad comitem Cornubiæ, ap. Matth. Paris, p. 484.)

(2) 27 Septembris 1231. (Reg. Greg., lib. 5, n° 3.)

(3) Petri de Vineis Epist., lib. 1, n° 21, t. I, p. 139.

(4) Annal. Mediol., ap. Murat., t. XVI, cap. 2, p. 643. — Galv. Flammæ, c. 254, t. XI, p. 671.

(5) Corio, Stor. di Milano, part. 2, p. 90.

1231. parti, et quelques seigneurs italiens : aucun Allemand ne s'y était rendu. Le défilé des portes Véronaises avait été fortement occupé par les milices de la confédération ; et soit que le roi des Romains n'eût pas un désir bien grand de conduire des renforts à son père, soit que l'armée fût en effet trop faible pour s'ouvrir un passage l'épée à la main, toujours est-il qu'elle resta inactive dans le Tyrol. Il fallut retarder l'ouverture du congrès jusqu'à Noël ; et alors même peu de princes allemands, venus presque sans suite et par des chemins détournés, purent prendre part aux délibérations (1). Une magnificence toute royale avait été déployée dans cette circonstance : il y eut de grandes chasses, des fêtes et des banquets somptueux. On avait fait venir à Ravenne un éléphant, des lions, des panthères, d'autres animaux rares, et des oiseaux inconnus, que le sultan d'Égypte avait donnés à l'empereur. Des jeux militaires étaient ordonnés pour les chevaliers. Des mimes et des bateleurs amusaient le peuple par des scènes plaisantes, dans lesquelles néanmoins ils ne pouvaient, sous peine du fouet, s'affubler de robes de clercs ou de moines (2). Mais au milieu de l'allégresse générale, Frédéric, quoiqu'il affectât de faire bonne contenance, voyait avec chagrin son expédition avortée. Il pressentait que les condamnations qu'on allait prononcer contre les rebelles n'abattraient pas la rébellion. Tout se borna à défendre par repré-

(1) Occultè venerant ad tapinum. (Ann. Genuens., p. 464.)

(2) Assisæ regnum Sicil., tit. 6, ap. Carcani, p 227.

sailles, aux villes du parti gibelin, de confier aucune magistrature aux guelfes. Les républiques de la ligue furent mises au ban de l'empire; on leur déclara la guerre : vaine menace, qui ne fit que resserrer les liens de la confédération (1). 1231.

Le peu d'efforts faits par le roi Henri pour vaincre la résistance des Lombards avait fait naître, dans l'esprit de l'empereur, des soupçons sur la conduite de ce fils, dont il était séparé depuis onze ans. Pour les éclaircir, il ordonna au jeune prince de se rendre à Aquilée, où il appelait en même temps à une nouvelle diète ceux des grands de l'empire qui n'avaient pas assisté à la cour de Ravenne.

Enfin il quitta cette dernière ville vers le 18 mars. 1232.
Après s'être arrêté à Venise, où il donna à la république plusieurs exemptions pour son commerce, et à Saint-Marc des bijoux et des objets précieux, il gagna les côtes du Frioul : le roi des Romains et des ambassadeurs de la régente de France l'attendaient à Pordenone. Henri, élevé dans les mœurs allemandes par saint Engelbert, avait, à la mort de ce sage tuteur, trop facilement oublié ses leçons. Luxurieux et prodigue, faible et avide de pouvoir, il écoutait volontiers les flatteurs de cour, qui le poussaient dans une voie dangereuse, l'éloignant de sa jeune épouse, à qui il était infidèle, et de son père, auquel il reprochait de lui préférer Conrad. Long-temps Léopold VII, duc d'Autriche, son beau-père, et le

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 398.

1232. duc de Bavière, Louis Ier, appelé, après saint Engelbert, à la direction du conseil, opposèrent un frein à ses passions. Mais le premier était mort à San-Germano pendant les conférences pour la paix ; le duc de Bavière avait été assassiné, en 1231, par des agens du Vieux de la Montagne (1); et depuis lors, Henri, livré à lui-même, formait partout des intrigues, et cherchait à s'affranchir de la dépendance paternelle. Vraisemblablement l'empereur ne put pénétrer toute l'étendue du mal, quels que fussent d'ailleurs les soupçons que lui inspirait la conduite équivoque du nouveau duc d'Autriche, beau-frère de Henri, et l'absence d'autres feudataires, qui, sous divers prétextes, n'assistèrent pas à la diète. Le père et le fils eurent ensemble de longs entretiens sur les affaires de l'empire ; ce dernier protesta de sa fidélité, et fit de grandes promesses. Le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Magdebourg et de Salzbourg, plusieurs évêques et abbés, les ducs de Saxe, de Meran, de Carinthie, et beaucoup d'autres, se rendirent caution de la conduite future du jeune roi, et jurèrent même de prendre les armes contre lui, s'il trahissait ses sermens (2). Frédéric, trop facilement rassuré, s'embarqua vers la fête de l'Ascension, après avoir renouvelé à Pordenone, avec les envoyés de Blanche de Castille, les anciens traités qui existaient entre la France et l'empire (3). Il fit voile du côté de la

(1) Sept. 1231. (Chr. S. Petri Erf., ap. Menek., t. III, p. 254.)

(2) Aprilis 1232. (Pertz, Leg., t. II, p. 290.)

(3) Portus Navonis, Maii 1232. (Pertz, t. II, p. 293.)

Pouille, tandis que le roi des Romains retournait 1232.
en Allemagne (1).

Des envoyés du sultan d'Égypte, porteurs de riches présens, attendaient l'empereur à Melfi. Entre autres objets rares, ils étaient chargés de lui offrir une tente magnifique, dans laquelle une horloge marquait avec précision les heures, et le cours du soleil et de la lune. On estimait à 20,000 marcs d'argent ce précieux cadeau, qui fut gardé au château de Venosa avec le trésor impérial. Sur ces entrefaites, plusieurs agens du Vieux de la Montagne vinrent à la cour; et comme ils y reçurent un accueil favorable, le bruit se répandit que leur maître avait fait assassiner le duc de Bavière par l'ordre exprès du chef de l'empire : d'autres en accusèrent le roi des Romains. Les anciennes trèves avec les princes de l'Orient furent confirmées; on étendit de plus en plus les relations commerciales qui existaient entre la Sicile et l'Égypte; et, pour célébrer un si heureux accord, Frédéric donna le 22 juillet, aux ambassadeurs arabes, un splendide banquet, où se trouvaient réunis des seigneurs de l'Allemagne et de la Sicile, plusieurs évêques, et des Musulmans (2). De pareils faits, peu en harmonie avec les coutumes de ce siècle, pouvaient bien irriter le pape, et causer une grande surprise aux peuples occidentaux.

Au mois de septembre de cette même année,

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 398.

(2) Nuntios soldani ad convivium vocat, et eis multos episcopos assidentibus, festivos epulos parat. (Ibid.)

1232. l'empereur tint à Foggia, en Capitanate, une grande cour de parlement, où paraissent pour la première fois des députés de la bourgeoisie. Suivant les lettres de convocation, adressées aux baillis, aux juges et aux citoyens, ils étaient appelés pour jouir de la présence du monarque, et reporter ses ordres à leurs commettans (1). Les cités et les châteaux dépendans du domaine y envoyèrent chacun deux bons-hommes ou habitans notables (2). C'était un premier pas, sans doute, vers un affranchissement plus complet des classes populaires; mais hâtons-nous de répéter ici que l'empereur, loin de favoriser cette émancipation, songeait bien plutôt à lui opposer de fortes digues. En voyant dans toute l'Europe les villes de quelque importance se former en communes, ce prince sentait que son royaume héréditaire finirait un jour par suivre le mouvement général. Cédant à une impérieuse néces-

(1) Qui serenitat. vultus nostri prospiciant, et nostram vobis referant voluntatem. (Regest. Fred., p. 361 et 362.)

(2) Voici la liste des villes domaniales qui étaient convoquées directement par la couronne :

En Sicile : Palerme, Messine, Catane, Syracuse, Augusta, Lentini, Calata-Gironi, Platie, Castro-Giovanni, Trapani, Nicosie.

En terre ferme : Gaëte, Naples, Aversa, Monte-Fuscolo, Avellino, Eboli, Ariano, Policastro, Amalfi, Sorrento, Salerne, Termoli, Troja, Civitella, Siponte, Monte-S.-Angelo, Pontenza, Melfi, *Melficte*, *Vigiliano*, Giovenazzo, Bitonto, Monopoli, Bari, Trani, Barletta, Gravina, Matera, Tarente, Brindes, Otranto, Cosenza, Cotrone, Nicastro et Reggio. (*Regestum Frederici II, ed. à Carcani, in-f°*, 1786, *p.* 361 *et* 362.)

sité, il voulait donc bien conférer aux bourgeois 1232
quelques priviléges municipaux de peu d'importance, les appeler quand il imposait sur eux des taxes ou collectes, et leur en laisser la sous-répartition; mais il aurait craint, par des concessions trop larges, d'ouvrir la voie à une révolution démocratique, semblable à celle qu'il avait à réprimer en Lombardie. Sa lutte avec les républiques guelfes lui faisait redouter surtout l'établissement des communes; et non seulement il les combattait alors en Italie, mais, autant qu'il était en son pouvoir, il leur opposait des entraves en Allemagne et jusque dans le royaume d'Arles, où depuis longtemps l'autorité impériale était presque sans crédit. A l'appui de cette assertion, il suffira de dire qu'en 1226, ce prince avait rendu un décret pour contraindre les villes de la Provence à rentrer sous la juridiction de leur comte et de l'empereur, qui, seuls, disait-il, pouvaient autoriser la formation de communes. Il était enjoint aux consuls et aux podestats en exercice, de cesser leurs fonctions, sous peine d'une forte amende (1). D'un autre côté, en 1231, Henri, roi des Romains, faisait publier, du consentement de la diète germanique, assemblée à Worms, une défense expresse aux villes et aux bourgs de l'Allemagne, de s'ériger en communes; et aux seigneurs, de permettre de semblables entreprises sans l'autorisation préalable du chef de l'empire (2). Ce concours de circonstances

(1) Oct. 1226. (*Papon, Hist. de Prov., t. II, Preuves*, n° 43.)
(2) 6 Kal. Febr. 1231. (Pertz, Leges, t. II, p. 278.)

1232. fait assez pressentir que des rigueurs seront exercées, dans le midi de l'Italie, contre toute population qui chercherait à se placer sous le régime municipal, ou bien encore à maintenir certains priviléges incompatibles avec la législation générale du royaume. C'est ce qui arriva bientôt. Avant la fin de l'année, des troubles sérieux éclatèrent en Sicile; Messine en donna le premier signal. Cette grande cité avait joui jusqu'alors du droit de haute justice, que ses propres magistrats, appelés *Stratigoti*, exerçaient exclusivement sur son territoire. Elle s'en voyait dépossédée par les nouvelles lois, qui venaient de la mettre sous la juridiction ordinaire du justicier de la province (1). Le peuple s'assembla tumultueusement, prit les armes, et se donna pour chef un homme de basse condition, appelé Martin Mallone, qu'il investit des pouvoirs les plus étendus. Catane, Syracuse, Nicosie, Centoripa, s'insurgèrent; et la
1233. sédition, gagnant de proche en proche, menaça bientôt toute la Sicile. Au printemps de l'année suivante, Frédéric se mit à la tête de ses troupes, qu'il conduisit contre les rebelles. Franchir le Phare, emporter Messine, mal défendue par les chefs du peuple; envoyer Martin Mallone à la potence, et ses principaux complices au bûcher, tout cela fut pour ce prince l'affaire de quelques semaines. Après ce coup de vigueur, les insurgés, frappés d'épouvante, furent partout réduits sans de grands efforts; et les magistrats, un moment expulsés, rentrèrent en exercice. Le château de Centoripa, qui avait ré-

(1) Constit. Reg. Sic., lib. 1, tit. 106, p. 124.

sisté à toutes les sommations, fut détruit de fond en comble (1); on en transporta les habitans à Augusta. 1233.

En ce même temps, et par la médiation du pape, les habitans de Gaëte rentrèrent sous l'autorité de la couronne, et firent serment de fidélité à l'empereur et à son fils Conrad (2). On avait promis d'oublier leur conduite coupable, et de maintenir leurs anciens priviléges (3); mais il n'en fut rien. Dès que le justicier de la Terre de Labour eut pris possession de la ville, il priva les habitans du droit d'élire leurs consuls, et remit l'autorité dans les mains des officiers royaux : il y établit une douane, et bientôt après il ajouta trente nouvelles tours aux fortifications de Gaëte. D'autres châteaux, voisins de la frontière, furent réparés ou agrandis. Une forteresse s'éleva, à peu de distance de Capoue, d'après un plan donné par l'empereur lui-même; les murs de Bari, de Trani et de Brindes, le château de Capuana, à Naples, furent mis en bon état de défense. Enfin, pendant qu'on démantelait Troja, toute dévouée au parti pontifical (4), Lucera, la ville des Sarrazins, devenait une citadelle excellente. Grégoire voyait avec indignation cette colonie musulmane, établie presque aux portes de Rome, comme un poste avancé des ennemis de la puissance temporelle du Saint-Siége. Suivant l'expression pittoresque d'un chroniqueur, c'était

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1030, B, et 1032, A.
(2) 30 Jun. 1233. (Rich. de S.-Germ., p. 1033, C.)
(3) Annales Eccles. Raynaldi, 1233, § 32, t. XXI, p. 85.
(4) Rich. de S.-Germ , p. 1031, B.

1233. comme une épine qu'il avait dans l'œil (1). Il demandait raison des excès commis par les Sarrazins, qui avaient osé prendre les pierres et les bois d'une église pour construire leurs propres édifices (2.) Quelquefois il parlait de les convertir à la vraie religion, résultat d'autant plus aisé à atteindre, suivant lui, que l'idiome italien était familier à ces infidèles. Il ordonnait l'envoi de frères Mineurs et de Dominicains à Lucera, pour y porter la *paix des anges*, et demandait même qu'un ordre impérial obligeât les Musulmans à bien recevoir ces missionnaires, et à les écouter avec patience (3). Frédéric parut y consentir (4), quoique au fond, il n'eût garde de prêter la main à une telle entreprise. Non seulement il cherchait à attirer en Capitanate les dernières tribus sarrazines de la Sicile, pour augmenter la population de Lucera, mais il prenait à sa solde sept nouveaux escadrons enrôlés sur la côte de Barbarie. Une chronique rapporte que ces Africains commettaient impunément de telles violences contre les femmes de la Pouille, qu'à leur approche celles de Bari et de Trani s'enfuirent avec leurs époux jusqu'au-delà du golfe de l'Adriatique (5).

(1) Quasi spina in oculo. (Matth. Paris, p. 869.)

(2) 3 Decembris 1232. (Reg. Greg., lib. 6, n° 184.)

Le chroniqueur Nicolas de Curbio, chapelain d'Innocent IV, rapporte que dans l'église d'un bourg de la Pouille, on creusa, à la place de l'autel, une fosse destinée aux usages les plus immondes. (*Vita Innocentii IV*, § 29, ap. Muratori, t. III, p. 592, C.)

(3) 27 Septembris 1233. (Reg. Greg., lib. 7, n° 310.)

(4) Ibid., lib. 7, n° 437.

(5) *Diurnali di Matteo di Giovenazzo*, avec les commentaires de M. le duc de Luynes, in-4°, 1839, § 6, p. 3 et 62.



Pendant que ces choses se passaient dans le royaume de Sicile, les conférences pour la paix étaient reprises en Lombardie par les légats du Saint-Siége. Dès l'année 1231, avant l'arrivée de l'empereur en Romagne, Grégoire avait chargé deux cardinaux, l'évêque de Préneste et Othon de Saint-Nicolas-*in-Carcere*, de travailler à un rapprochement entre ce prince et la faction de Milan. Comme ils ne purent le rencontrer à Ravenne, et qu'à Venise Frédéric évita, sous divers prétextes, de leur donner audience, ils passèrent à Padoue, où étaient appelés ceux qui devaient prendre part aux négociations. Il vint dans cette ville des délégués des principales républiques de la ligue; le grand-maître des Teutoniques, muni de pouvoirs suffisans, s'y rendit au nom de l'empereur. Dès les premiers jours, chacun manifesta le désir de s'en rapporter une seconde fois à la décision du souverain pontife; et on prononça même une amende de 20,000 marcs d'argent contre quiconque tenterait de désobéir à son arrêt arbitral (1). A en juger d'après l'apparence, le succès devait enfin couronner les efforts de Grégoire; mais les faits postérieurs autorisent à penser que personne n'était sincère, et que si des paroles de paix sortaient de toutes les bouches, la haine et la discorde étaient au fond des cœurs. Trop d'intérêts rivaux se heurtaient dans la question italienne, pour qu'il fût jamais possible de la résoudre par des voies pacifiques. Comment, en effet, sceller un accord durable entre un prince 1232.-1233.

(1) 13 Maii 1232. (Reg. Greg., t. III, lib. 6, f° 83, n° 280.)

1232.-1233. qui voulait une autorité presque sans limites, et un peuple décidé à s'affranchir de toute obéissance? Le pape pouvait-il d'ailleurs désirer une union plus complète de la Lombardie à l'empire, quand il est évident que ce résultat aurait ruiné dans la Péninsule la puissance temporelle du Saint-Siége?

Avant l'hiver, des ambassadeurs lombards se rendirent à la cour pontificale pour y défendre les intérêts de la ligue. L'évêque de Troja et maître Pierre des Vignes soutenaient ceux de l'empire (1).
1233. Il y eut de longues discussions, et l'arrêt définitif ne put être rendu avant le 5 juin de l'année suivante. C'était une pâle copie de celui qui avait été prononcé en 1227; et pas plus que ce dernier, il ne statuait sur aucune des grandes questions en litige, laissant subsister la souveraineté impériale comme un fait, sans la consacrer par une reconnaissance formelle. Au lieu de quatre cents hommes d'armes pour la terre sainte, les Lombards étaient tenus d'en fournir cinq cents, dès que Grégoire l'ordonnerait. Du reste, mêmes promesses d'oublier les injures réciproques, restitution des biens confisqués, annulation des décrets rendus contre les particuliers ou les communes, et garantie d'une paix durable entre les Guelfes et les Gibelins. Le roi Henri devait, par des lettres-patentes, déclarer son adhésion à cet acte (2).

(1) Reg. Greg., lib. 6. 20 Novembris, n° 168, et 7 Decembris, n° 180.

(2) Mur., Ant. Ital., t. IV, p. 326.—Reg. Greg., l. 7, n° 146.

La partialité du pape pour les Lombards, ou, pour parler plus juste, la communauté d'intérêts qui le liait aux Guelfes, frappait tous les esprits : aussi l'empereur ne se crut-il pas lié par un acte qui, à ses yeux, légitimait la révolte des sujets contre leur souverain, et n'offrait à ce dernier aucune satisfaction pour de si graves offenses. Il se plaignit avec amertume de la trop grande faveur accordée aux rebelles; mais Grégoire soutint dans sa réponse, écrite d'Anagni le 12 août, qu'il n'avait écouté que la voix de la justice (1). Frédéric, mettant dès-lors tout son espoir dans les armées de l'Allemagne, songea à faire adopter, aussitôt qu'il le pourrait, par la diète germanique, un projet d'expédition contre le nord de la Péninsule. Néanmoins, comme la conduite suspecte de son fils commençait à lui donner de sérieuses inquiétudes, et qu'il eût été dangereux de s'aliéner la cour romaine avant d'avoir fait rentrer le jeune prince dans le devoir, il dissimula son mécontentement. De leur côté, les deux factions crurent si peu à la paix, qu'elles n'interrompirent pas les hostilités pendant les conférences, et que les assurances pacifiques données par Grégoire ne changèrent en rien leurs dispositions (2). 1233.

Les républiques italiennes étaient donc, autant que jamais, livrées à des déchiremens. Au dehors, guerre entre les villes guelfes et gibelines; au

(1) 11 Id. Aug. 1233. (Reg. Greg., lib. 7, num. 268 et 269.)

(2) Muratori, Antich. Ital., t. IV, p. 325. *La réponse des Milanais se trouve à la page* 331.

1233. dedans, entre la noblesse et le peuple. En Toscane, Sienne et Florence, depuis long-temps ennemies, armèrent l'une contre l'autre; la première de ces républiques prit un château, appelé Monte-Politiano: à leur tour, les Florentins mirent le siége devant Sienne; mais ils y trouvèrent une telle résistance, qu'il leur fallut renoncer à cette entreprise. Avant de s'éloigner, ils jetèrent dans la ville, avec une catapulte, un âne mort (1); insulte grave, souvent renouvelée dans les guerres de cette époque, et qui était toujours un prétexte à de nouveaux combats.

Grégoire interposa l'autorité de l'Église. Par ses ordres, des prédicateurs, envoyés dans la Haute-Italie, menacèrent les peuples de la colère céleste, s'ils ne renonçaient à leurs divisions intestines. Les Franciscains et les Dominicains, alors fort en crédit, étaient plus particulièrement chargés de cette mission de paix. Ces deux ordres religieux, d'institution nouvelle, exerçaient une grande influence sur toutes les classes de la société; ils censuraient énergiquement l'égoïsme et la corruption des mœurs, la passion de la guerre et les haines politiques. Le missionnaire le plus en réputation, celui qui, par son éloquence, agissait plus puissamment sur les esprits, était Giovanni Schio, dominicain, que nous appelons Jean de Vicence, du nom de son pays natal. Il résidait alors à Bologne, où sa parole persuasive réunissait une foule immense au pied de la chaire. On le disait chargé d'une mission céleste; et un chroniqueur affirme qu'un jour, dans le

(1) Chron. Sanese, ap. Muratori, t. XV, p. 25, A.

conseil de la commune, on vit une croix s'imprimer sur son front (1). Le pape envoya Jean à Florence; mais comme ses efforts ne purent y ramener un esprit de paix, les recteurs furent excommuniés, et la ville mise sous l'interdit (2). 1233.

De la Toscane il passa dans la Marche de Trévise, alors en proie à de grandes dissensions. Le marquis d'Este commandait les Guelfes de cette province; Eccelin III de Romano, les Gibelins. Celui-ci était un guerrier vaillant, mais fourbe, cruel et sanguinaire, ne reculant devant aucun moyen pour étendre sa puissance ou se venger de ses ennemis. Il venait de se rendre maître de Vérone, et d'ouvrir aux Allemands le chemin de l'Italie; service immense, qui lui assurait la faveur du chef de l'empire et une grande autorité dans son parti. Non content de cette première victoire, Eccelin convoitait encore Padoue, Vicence, et les autres places de cette frontière. En vain les habitans de Mantoue, secondés par ceux de Milan, de Brescia, de Bologne et de Faenza, tentèrent de lui reprendre Vérone; leur entreprise, mal dirigée, n'eut pour résultat que la dévastation de quelques bourgs et la ruine des campagnes véronaises.

Le missionnaire dominicain fit sa première station à Padoue. Les magistrats et le peuple, qui avaient été à sa rencontre sur le chemin de Monselice, lui rendirent de grands honneurs, et voulurent qu'il montât sur le caroccio de la commune

(1) Bonon., Hist. Miscell., ap. Murat., t. XVIII, p. 258, B.
(2) Reg. Greg., t. IV, lib. 7, nº 102.

1233. pour entrer dans la ville (1). Durant son séjour à Padoue, une foule immense s'attacha à ses pas, écouta avidement ses prédications : elle le suivit même dans les cités voisines, à Trévise, à Mantoue, à Brescia, à Vérone, à Vicence. Partout Jean se rendit l'arbitre des querelles, recommanda l'union et la paix, fit relâcher les prisonniers, à l'exception des hérétiques, dont il demandait le châtiment comme le plus sûr moyen de mettre un terme aux troubles civils. Il changeait, à son gré, les statuts municipaux, et dictait aux républiques de nouvelles lois, remplissant ainsi le double rôle de réformateur politique et religieux; et, chose étrange, ne rencontrant nulle part d'opposition.

Le crédit de Jean de Bologne augmentait de jour en jour; c'était à qui lui témoignerait plus de déférence, et chaque ville cherchait à surpasser les autres dans les honneurs qu'on lui rendait. A Brescia, où il fit son entrée sur le caroccio, l'évêque, le clergé, les ordres religieux, l'accompagnèrent processionnellement. Hommes, femmes, enfans, vieillards, tous chantaient ses louanges, et rendaient grâces à Dieu de leur avoir envoyé cet apôtre de paix (2). A Vérone, il prêcha sur la place du Marché, en présence du podestat, des juges et des citoyens, qui jurèrent d'obéir scrupuleusement à ses ordres.

Après s'être fait entendre dans chaque ville, frère Jean voulut réunir la population de toute la

(1) Rolandinus, l. 3, c. 7, ap. Muratori, t. VIII, p. 204, A.
(2) J. Malvecii, Chron. Brixian., ap. Murat., t. XIV, p. 905.

contrée pour une prédication générale. Cette assemblée, la plus nombreuse qu'on eût vue, depuis bien des siècles, en Italie, eut lieu le 28 août 1233, dans la plaine de Paquara, arrosée par l'Adige, à l'endroit appelé *Vigo-Mondoni*, à quatre milles de Vérone. Certaines chroniques évaluent à quatre cent mille le nombre des spectateurs accourus des points les plus éloignés de la Lombardie. Outre les principaux capitaines des Guelfes et des Gibelins, on y remarquait des évêques, des abbés, des magistrats. Les habitans de Vérone, ceux de Trévise, de Brescia, de Vicence, de Padoue, conduits par leurs recteurs, avaient avec eux le caroccio de chaque commune. La plus grande partie des populations de Milan, de Bologne et de beaucoup d'autres villes, le peuple des campagnes, les hommes de guerre, les moines, et jusqu'aux enfans, presque tous pieds nus, en signe d'humilité et de repentir, se pressaient dans la plaine de Paquara. Pour faciliter les communications, deux ponts avaient été jetés sur l'Adige. On établit au milieu des champs une immense estrade, haute de près de soixante pieds, sur laquelle Jean de Vicence prononça en latin une longue instruction, divisée en deux points, le premier sur les malheurs de la guerre, le second sur les bienfaits de la concorde. Il avait pris pour texte ce verset : *Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis*, je vous offre ma paix, je vous lègue ma paix. Malgré l'affirmation d'un témoin (1) 1233.

(1) Gerardi Maurisii Hist., ap. Murat., t. VIII, p. 38, A.

1233. auriculaire, il est peu vraisemblable que ces paroles, dites dans une langue qui n'était plus celle du peuple, aient pu être entendues par une si grande multitude : on les devina sans doute plutôt qu'on ne les comprit. Invoquant le nom du Sauveur, et l'autorité du chef de l'Église, dont il était lui-même l'interprète (1), Jean ordonna à ses auditeurs de renoncer pour toujours à des dissensions funestes, et de se donner en sa présence le baiser de paix. Il dit anathème aux pervers qui oseraient troubler une si belle œuvre; il appela la malédiction divine sur leurs personnes, leurs familles et leurs biens. Pour cimenter à jamais l'union, si heureusement rétablie, il proposa de marier Renaud, fils du marquis d'Este, avec Adélaïde, fille d'Albéric de Romano et nièce d'Eccelin, ce qui reçut l'approbation générale (2).

Fra-Giovanni, rigide dans ses mœurs, jouissait d'une grande réputation de sainteté et de vertu. On lui attribuait le don des miracles; les uns affirmant qu'il guérissait les malades par la simple apposition des mains; d'autres, qu'il avait ressuscité des morts : tous, que Dieu lui-même parlait par sa bouche. Son autorité se soutint en Lombardie jusqu'au jour de l'assemblée de Paquara; mais soit que l'aspect de cette immense réunion n'eût

(1) Le quatrième registre de Grégoire renferme plusieurs lettres pontificales adressées à Jean, pour le diriger dans sa mission. (Voyez liv. 7, nos 69, 130, 218, et *passim*.)

(2) 29 Aug. 1233. (Muratori, Ant. Ital., t. IV, p. 641.)

pas également touché les cœurs, soit que la faveur 1233.
publique, partout si éphémère, eût déjà abandonné le prédicateur, toujours est-il qu'on commença dès-lors à mettre en doute la pureté de ses intentions. Ici, on entendait dire qu'il n'avait d'autre but que de tromper un des deux partis, pour le livrer à l'autre; là, que cette paix prétendue était un jeu, concerté avec le pape pour abaisser l'empereur, et lui fermer le chemin de la Lombardie (1). Ses rigueurs, à l'égard des hérétiques et de leurs complices, lui avaient aussi fait beaucoup d'ennemis; partout, en effet, sur son passage, on dressait des bûchers, et une chronique nous apprend qu'en trois jours il avait fait brûler à Vérone soixante personnes des deux sexes, appartenant aux premières familles de la ville (2).

Le moine dominicain, ébloui par une popularité si promptement obtenue, se crut appelé par la volonté divine à régir en maître les républiques qu'il était venu délivrer de l'anarchie. De Paquara, il alla droit à Vicence, alors soumise à la commune de Padoue, qui y avait envoyé un podestat. Dans une assemblée des habitans, Jean déclara qu'il voulait être leur seigneur, pour les gouverner ainsi qu'il l'entendrait (3). Pas une voix ne s'éleva pour le contredire. Investi de l'autorité suprême, il abolit en partie les statuts municipaux, fit de nou-

(1) Rolandini, Patavini Chron., lib. 3, c. 7, p. 205.

(2) Chron. Veronese, ap. Muratori, t. VIII, p. 627, A.

(3) Dixit quòd volebat esse dux et comes illius civitatis. (Gerardi Maurisii Hist., ap. Murat., t. VIII, p. 38.)

1233. veaux décrets, et choisit des magistrats qui lui prêtèrent serment.

De Vicence, il était retourné à Vérone, dans le dessein d'y affermir son pouvoir. Il se fit nommer duc et recteur; on lui donna des ôtages, avec le château de San-Bonifacio, et d'autres forteresses (1). Pendant ce temps, l'ancien podestat de la première de ces villes, revenu de sa surprise, avait appelé à son secours les milices de Padoue. Ce fut le signal d'une réaction complète en Lombardie. Frère Jean, voyant l'orage se former, revint en toute hâte sur ses pas, s'empara du palais public, et, pour mieux attacher le menu peuple à sa cause, lui en permit le pillage. Mais il était trop tard ! Les Padouans obtinrent une victoire complète. Jean lui-même, fait prisonnier, fut retenu pendant trois jours dans le château de l'évêque, puis banni à jamais de Vicence (2). Après un si grand échec, il essaya vainement de conserver Vérone. Le peuple, qui naguère l'avait porté en triomphe, applaudit à sa chute. Il lui fallut rendre les ôtages, évacuer les forteresses, et renoncer à l'éclat des grandeurs qui l'avait ébloui. Moins d'un mois après la solennité de Paquara, le pauvre moine, sans amis, sans argent, rentrait dans son cloître de Bologne, où il mourut oublié.

Mais pendant que le souverain pontife cherchait ainsi à rétablir la concorde entre les Lombards, il

(1) Ipse frater se elegit in ducem et rectorem Veronæ. (Chron. Veron., p. 627.)

(2) 3 Septembris. (Chron. Veronese, p. 627.)

était lui-même soumis aux épreuves de la fortune 1233.
dans la capitale du monde chrétien. La guerre contre Viterbe irritait le sénat, qui, depuis onze ans, s'épuisait en vains efforts pour soumettre ses voisins, protégés par Grégoire. En 1232, il y eut, à cette occasion, de nouveaux troubles; le pape et les cardinaux furent, pour la deuxième fois, chassés de la ville. Ces luttes, si souvent répétées, entre la république et le Saint-Siége, ramenaient invariablement les mêmes circonstances, c'est-à-dire des insultes à la personne du pontife, son départ pour l'exil, puis un prompt rappel : courte trève, bientôt rompue par de nouvelles hostilités. On s'attend bien que, cette fois encore, tout se passa comme à l'ordinaire. La rareté de l'argent, qui se fit bientôt sentir à Rome, rendit aux marchands et au peuple le désir de la paix. Un accord eut lieu dans les premiers mois de l'année 1233. Grégoire, accueilli avec de grandes marques de respect par tous les ordres de la république, devint médiateur entre Rome et Viterbe, et la bonne harmonie reparut momentanément (1); mais elle dura peu. Le sénateur recommença à empiéter sur les droits de l'Église, et fit supporter de lourdes charges aux ecclésiastiques, qu'il rendit justiciables des tribunaux civils (2). Tandis que les esprits commençaient à s'aigrir de part et d'autre, le peuple éprouvait une grande

(1) April. 1233. Pax inter Rom. et Viterb. reformata est. (Rich. de S.-Germ., p. 1031, E.)

(2) Vita Gregorii IX, p. 579, B.

1234. pénurie. La récolte avait manqué dans toute la Péninsule ; à un été pluvieux succédait un rude hiver ; le prix des grains était monté à un taux exorbitant (1), et l'excès de la misère poussait les esprits à la sédition. Durant tout le mois de janvier 1234, les campagnes furent enterrées sous la neige, les rivières gelées d'une extrémité à l'autre de l'Italie ; certains chroniqueurs rapportent même qu'une couche épaisse de glace unit momentanément Venise à la terre ferme (2). Les vignes, les oliviers, la plupart des arbres à fruit, périrent ; des bandes de loups poussés par la faim, entraient de nuit jusque dans les faubourgs, où ils attaquaient les animaux et les hommes (3). A Rome, le pain manqua ; il y eut des troubles sérieux ; la populace démolit plusieurs édifices qui appartenaient au pape, pilla les maisons des cardinaux et jusqu'au palais de Latran. Grégoire, exilé de nouveau, se réfugia à Rieti, d'où, après avoir frappé d'anathème le sénateur et ses conseillers (4), il écrivit aux princes de l'Europe et aux évêques, pour réclamer des subsides en hommes et en argent contre les citoyens

(1) Dans l'Italie méridionale, le tomolo de blé à la petite mesure (51 litres 157), valait jusqu'à 2 augustales (31 fr. 63 c.). L'empereur fit venir plusieurs navires, chargés de blés, de la Sicile et de la Sardaigne, où la moisson avait été meilleure. (Matteo di Giovenazzo, Diurnali, avec les comment. de M. le duc de Luynes, § 16, p. 73.)

(2) Chron. S. Petri Erfurt., ap. Meneken., t. III, p. 256.

(3) Memor. potest. Reginens., ap. Murat., t. VIII, p. 1108.

(4) Reg. Greg., lib. 8, nº 167. — Matth. Paris, p. 394.

de Rome (1). Il prit des troupes à sa solde, et se 1234.
prépara à défendre Viterbe, que le sénat voulait détruire comme autrefois Tusculum. Grégoire espérait toujours que l'empereur, avec lequel il était alors en bonne intelligence, l'aiderait dans cette entreprise. De son côté, ce prince se flattait d'obtenir l'appui du Saint-Siége contre les menées coupables de son fils, qui cherchait à se faire un parti en Allemagne et en Lombardie (2). De retour dans ses états, après les diètes de Ravenne et du Frioul, en 1232, Frédéric avait eu soin de s'acquitter envers l'Église du cens annuel pour le royaume, dont les arrérages étaient dus depuis son excommunication (3). Comme il redoutait, avant tout, le triomphe du principe démocratique, il n'apprit pas sans déplaisir que les milices romaines forçaient les châtelains des terres pontificales à prêter serment à la commune. Aussi, malgré les avances du sénat, qui lui envoya une ambassade, préféra-t-il la cause du pontife à celle du peuple. Quittant la Sicile, où depuis lors il ne retourna plus, il assembla des troupes; et, au mois de mai, il parut à l'improviste à Rieti, suivi de son second fils Conrad, qu'il présenta au pape. Dès sa première entrevue avec Grégoire, il lui offrit, de son propre mouvement, d'être le défenseur de l'Église (4).

(1) Reg. Greg., t. IV, lib. 8, num. 273, 350, 394.

(2) Vita Greg., p. 580, A.

(3) Rich. de S.-Germ., p. 1030, C.

(4) Reate concitus nec invitus advenit. (Vita Greg., p 580, A.) *Les Allemands disent, au contraire, qu'il fut appelé par le pape.* Imp. vocatur a papa in auxilium, etc. (God. Mon., p. 400.)

1234 Cette proposition fut acceptée volontiers. L'empereur fit repartir Conrad pour la Pouille, et passa ensuite à Viterbe, afin d'animer à une vigoureuse résistance le peuple de cette ville qui l'avait appelé. Il y mit un bon corps d'Allemands à sa solde, et opéra ensuite sa jonction avec les troupes papales commandées par le comte de Toulouse et par l'évêque de Winchester, jadis l'ami et le fidèle du roi Richard, près duquel ce prélat, l'un des plus opulens de l'Angleterre, avait appris, dit un contemporain, à combattre et à ordonner une bataille, bien plutôt qu'à semer des paroles évangéliques par la prédication (1). Dès l'ouverture de la campagne, le territoire Romain fut saccagé par les soldats; ils détruisirent, dans les environs de Rome, vingt-deux maisons de plaisance, qui avaient été épargnées dans les précédentes guerres. Ce dégât achevé, l'armée se porta contre la forteresse de Raspampano, qu'elle ne put prendre, malgré un siége de deux mois, conduit par Frédéric lui-même. Pendant ce temps, Grégoire demandait partout des renforts; et comme les secours qu'il recevait de l'empereur pouvaient donner de l'ombrage aux républiques guelfes, il s'empressa de les rassurer sur ses intentions, leur déclarant que l'état de ses affaires le mettait dans la nécessité d'en agir ainsi; mais qu'il ne ferait rien contre leurs intérêts. Il les engageait, de plus, à ne point mettre d'obstacle au passage des troupes étrangères, appelées par l'Église; et à lui envoyer, aussitôt qu'ils le pour-

(1) Matth. Paris, p. 396.

raient, des députés, chargés de conclure un accord durable (1). 1234.

Mais les cités de la ligue, loin de prêter l'oreille à des paroles de paix, recommençaient la guerre contre les villes gibelines, négociaient en Allemagne avec les ennemis de Frédéric, et redoublaient d'efforts pour se soustraire entièrement à sa domination. En 1232, la commune de Milan avait organisé ses forces; indépendamment d'une multitude de gens de pied, elle avait sept mille chevaux, divisés en sept escadrons, sous des chefs qui avaient fait serment de mourir plutôt que de se rendre à l'empereur (2). Pendant le siége de Raspampano, les troupes milanaises entrèrent avec leur caroccio sur le territoire crémonais, et voulurent s'emparer d'un éléphant et de dromadaires que Frédéric envoyait, sous bonne escorte, à Crémone. Les Gibelins accoururent; il y eut, près de Zenevolta, un combat sanglant, dans lequel beaucoup d'impériaux furent tués ou faits prisonniers; mais le convoi parvint à entrer dans la ville. Les habitans de Modène prirent aussitôt les armes en faveur des Crémonais, et furent à leur tour assaillis par leurs voisins de Bologne. On commit de part et d'autre de grands ravages; on incendia les bourgs, on coupa les arbres; l'hiver mit un terme à ces dévastations. Vers le même temps, les principaux de la ligue lombarde entrèrent en accommodement avec Henri, roi des Romains, qui, poussé à la révolte par de

(1) 3 Julii 1234. (Reg. Greg., t. IV, lib. 8, n° 148.)
(2) Annal. Mediol., cap. 3, ap. Muratori, t. XVI, p. 643.

1234. perfides conseillers, cherchait à dépouiller son père de la dignité impériale. Cet évènement, facile à prévoir, envenima de plus en plus la haine réciproque de l'empereur et des Guelfes ; il eut même une assez grande influence sur les faits postérieurs, pour qu'il soit utile de présenter brièvement ici les circonstances qui le précédèrent.

1233.-1234. L'indulgence toute paternelle de Frédéric n'avait pu faire rentrer Henri dans le devoir. Comme, à la diète du Frioul, la plupart des grands de l'empire s'étaient portés garans de la conduite de ce jeune prince, qui dès-lors ne pouvait espérer leur appui pour ses coupables projets, il se tourna vers les évêques des provinces du Rhin et vers les villes impériales, auxquelles il remit des lettres de franchise. De grands désordres éclatèrent de toutes parts. L'ancien duc de Bavière, frappé, ainsi qu'on l'a vu plus haut, par des agens du Vieux de la Montagne, avait soutenu chaudement les intérêts de l'empereur ; et comme le nouveau duc n'était pas moins fidèle à ses sermens, Henri l'attaqua avec de grandes forces, tandis que le duc d'Autriche envahissait la Bavière d'un autre côté (1). Presqu'en même temps les rois de Bohême et de Hongrie couraient aux armes ; des guerres privées éclataient sur divers points de l'Allemagne ; et, sous prétexte d'extirper l'hérésie de ce malheureux pays, le gouvernement faisait poursuivre par des inquisiteurs une foule de bons catholiques, nobles, bourgeois ou gens d'Église, dont il voulait se défaire, et qu'il envoyait au bû-

(1) Anonym. Saxon., ed. Menekon., t. III, p. 126.

cher (1). L'instruction des procédures était faite sommairement : « Un seul jour, dit un historien, suffisait à l'accusation, à l'examen des prévenus, à la » sentence et au supplice; les jugemens, rendus sans » même écouter la défense, étaient toujours sans appel (2). » Des plaintes s'élevèrent de toutes parts; elles obligèrent le roi des Romains à convoquer, bien malgré lui, une diète générale, pour rétablir l'ordre dans les provinces germaniques. Cette assemblée eut lieu à Francfort, le 10 février 1234. La grande majorité des princes s'y prononça contre les tribunaux ecclésiastiques, soutenus par Henri; et il fut décidé que de sérieuses remontrances sur cet objet seraient faites au pape. Quant à la paix intérieure, une loi, rendue contre ceux qui la violeraient à l'avenir, fut soumise à la sanction impériale; Frédéric, l'ayant revêtue de son sceau, ordonna, sous des peines sévères, que, dans le délai d'un mois, chacun ferait serment de l'exécuter (3). De plus, il annula les lettres de franchise accordées aux communes par Henri, au préjudice des princes; il força ce dernier à rendre les ôtages qu'on lui avait donnés, et le menaça de sa colère s'il ne rentrait dans les voies de la justice. Le roi des Romains fit à son tour des protestations énergiques; selon lui, cette manière d'agir à son égard était contraire aux

1233.-1234.

1234.

(1) Propter veras hæreses et propter fictas, multi nobiles et ignobiles, clerici, etc., perierunt. (God. Mon., p. 399.)

(2) Ibid. loc. citato.

(3) Sententia de violatione treugarum. 10 Febr. 1234. (Pertz, Leg., t. II, p. 300.)

1234. usages de l'empire (1). La querelle s'aigrissant de plus en plus, l'empereur parla d'invoquer l'excommunication contre Henri, qui, feignant de se soumettre, envoya à la cour pontificale l'archevêque de Mayence et l'évêque de Bamberg avec des paroles de repentir. Il promettait par serment de suivre en tout la volonté de son père, de n'écouter aucun conseil, de n'entrer dans aucune ligue qui aurait pour but de le priver de ses biens, honneurs ou dignités (2). Mais en même temps il négociait en secret avec les Guelfes d'Italie, et en obtenait de grandes promesses. Non seulement les Milanais l'engagèrent à se déclarer; mais ils lui offrirent le diadême des rois lombards, qu'ils refusaient depuis quinze ans à Frédéric. Dans le mois de novembre de cette même année, Anselme de Justingen, maréchal de Henri, et Valcher, son chapelain, se rendirent à Milan, munis de pleins-pouvoirs (3). Les députés de la plupart des villes de la ligue et de leurs alliés les y attendaient. On signa, le 18 décembre, un traité définitif (4), d'après lequel les Guelfes s'obligèrent au serment envers le roi des Romains. Ils promirent de défendre sa personne, son honneur, sa couronne, sous la condition expresse qu'on n'exigerait d'eux, à cette occasion, ni ôtages ni argent; qu'ils ne seraient tenus, en aucun cas, d'envoyer

(1) IV Non. Sept. (Schannat, Vindem. Litt. Coll., t. I, p. 198.)

(2) Martenne, Ampl. Collect., t. II, p. 1248.

(3) Giulini, t. VII, p. 593, rapporte la lettre de créance de ces envoyés.

(4) Giulini, loc. cit., rapporte le traité.

leurs milices hors des limites de la Lombardie, et 1234.
enfin, que leur confédération serait maintenue. De son côté, Henri s'obligea à défendre les républiques contre Crémone, Pavie et leurs amis, actuels (1). Il promit en outre de ne point faire de paix ou de trêve sans le consentement exprès de la ligue (2). Cet acte obligeait pour toujours les parties contractantes; et, pour plus de garantie, on convint que le serment serait renouvelé de dix ans en dix ans, à perpétuité.

Pendant que les ambassadeurs allemands faisaient cet accord avec les Guelfes lombards, Henri, au nord des Alpes, ne restait pas dans l'inaction. Il publia, dans toute la Germanie, un manifeste de sa conduite (3), s'unit plus étroitement au jeune duc d'Autriche, son beau-frère, et ouvrit enfin à Boppart, près de Coblentz, une nouvelle diète, où, tant par promesses que par menaces, il essaya de rattacher à sa cause les princes et les évêques du Rhin. Quelques-uns l'écoutèrent (4); mais Hermann, margrave de Bade, voyant une si coupable trahison, se rendit sur le champ en Italie, afin de mettre sous les yeux de l'empereur tous les fils du complot.

Frédéric, après la mauvaise issue du siége de Raspampano, était retourné en Pouille, au grand déplaisir du pape, qui, loin de lui savoir gré de ses

(1) Qui nunc sunt. (Ibid.)
(2) Sinè voluntatis comm. Mediol. et societatis. (Ibid.)
(3) Schamat, Vindem. Litt. Collect., t. I, p. 197.
(4) Et non paucos invenit (Godefrid. Mon., p. 400.)

1234. services, l'accusa de perfidie (1). Ce nouveau grief semblera d'autant moins fondé, que l'empereur avait laissé la plus grande partie de ses troupes dans l'état écclésiastique, où, durant l'automne, elles firent tant de mal aux Romains, qu'ils se virent contraints de demander la paix. Un accord fut
1235. conclu au commencement de l'année suivante (2). Le sénateur Angelo Malabranca, stipulant au nom du sénat et d'après le consentement du peuple, réuni au Capitole, promit de ne plus imposer de collecte sur les églises ou sur les clercs, soit à Rome, soit hors de la ville. A l'avenir, aucun prêtre ou moine ne devait être traduit devant les juges séculiers, et cette exception s'étendait jusqu'aux gens attachés au service du pape ou des cardinaux (3). La paix était rétablie avec l'empereur (4) : Viterbe et toutes les autres villes, alliées ou sujettes du Saint-Siége, étaient comprises dans le traité.

Après la conclusion de cette affaire, Grégoire songea à publier une nouvelle croisade. Depuis le départ de Frédéric, des troubles avaient éclaté en Palestine; les forces du roi de Chypre s'étaient emparées de Ptolémaïs; les Allemands avaient été battus; et pendant que ce malheureux pays était ainsi en proie à la guerre civile, le terme de la trève avec le sultan approchait. « Jérusalem, écri-

(1) Mutatus in hostem cum hostibus se conjunxit. (Vita Greg., p. 580, C.)

(2) Raynald. Annal. Eccl., ann. 1235, § 4, t. XXI, p. 118.

(3) Et familiæ D. papæ et cardinalium. (Ibid., p. 119.)

(4) Restituimus perpetuam pacem D. imperatori et suis. (Ib.)

» vait le pape, bafouée dans son sabbat, est, au 1235.
» milieu de ses ennemis, dans un grand état d'im-
» pureté (1). Quoique cette ville, à l'exception du
» temple du Seigneur, ait été rendue à notre cher
» fils Frédéric; comme la trève par lui conclue
» pour dix ans est dans sa huitième année, il reste
» à peine le temps nécessaire aux préparatifs d'une
» expédition. » Suivant l'usage, les indulgences de l'Église furent assurées à ceux qui passeraient en Asie, ou qui en enverraient d'autres à leur place. Des Dominicains et des frères Mineurs parcoururent l'Europe pour enrôler les fidèles sous la sainte bannière; hommes, femmes, enfans, étaient tenus, sous peine d'anathème, d'assister aux prédications. Déjà beaucoup de nobles avaient pris la croix; et l'empereur lui-même, quels que fussent d'ailleurs ses véritables desseins, manifestait des dispositions favorables, lorsque le margrave de Bade, l'ayant rejoint à Foggia, lui fit connaître l'état actuel des provinces germaniques.

La conduite coupable de Henri appelait une répression prompte et sévère. Frédéric s'y prépara sans perdre de temps; il ordonna dans son royaume une levée de deniers (2), dont le besoin se faisait d'autant plus sentir, que, depuis nombre d'années, les républiques de la Haute-Italie ne payaient aucune redevance au trésor impérial (3).

(1) Hier. obsorduit quasi polluta menstruis inter hostes. (II Nonas Septemb. (Ep. Greg., ap. Math. Paris, p. 396.)

(2) Januar. 1235. (Rich. de S.-Germ., p. 1035, C.)

(3) Ep. Frid. ad papam. Reg. Greg., lib. 8, n° 47.

1235. Dans une lettre aux grands de l'empire, il leur exposa qu'ils l'avaient volontairement élu à la suprême dignité ; que, forcé de se tenir loin de l'Allemagne, pour défendre dans la Péninsule les droits de la couronne, il leur avait laissé son fils comme un autre lui-même ; mais que ce jeune prince, séduit une première fois par des insensés ou des traîtres, et reçu en grâce malgré sa faute, venait de lever, contre un père trop indulgent, l'étendard de la révolte. « De même, leur disait-il en finissant, que » les membres ne peuvent conserver leur vigueur » quand la tête a reçu une grave blessure, de même, » vous qui êtes les membres de l'empire, vous » devez ressentir profondément le mal fait à votre » chef. Aidez-nous donc de vos conseils et de votre » appui efficace ; joignez vos efforts aux nôtres pour » punir une si grande énormité, et que votre zèle » et votre constance brillent à tous les yeux d'un » vif éclat (1). »

Frédéric sollicita, avec non moins d'instances, l'appui de l'Église (2); et le pape, qui aimait mieux avoir à soutenir l'empereur au nord des Alpes qu'en Italie, défendit aux prélats et aux princes laïques de favoriser le roi des Romains dans l'œuvre d'iniquité que ce dernier osait entreprendre, au mépris des lois divines et humaines (3). Grégoire cessa même toutes relations officielles avec

(1) Martenne, Collect. Ampliss., t. II, p. 1158.

(2) Sedis apost. subsidium imploravit. (Vita. Greg., p. 581.)

(3) Divinæ legis immemor, et affectionis humanæ contemptor. (13 Martii. Reg. Greg., lib. 8, n°s 461, 462 et *passim*.)



Henri, qui fut excommunié par l'archevêque de 1235.
Salzbourg, au nom du Saint-Siége (1). Mais ces démarches n'empêchèrent pas un grand nombre de voix de s'élever contre le pape. Un bruit fort accrédité l'accusait de travailler sous main à conclure une ligue entre le prince rebelle et les Lombards. Ajoutons que les historiens milanais eux-mêmes ont affirmé ce fait, qui prend sous leur plume une grande autorité (2). Mais en Allemagne, la conduite du chef de l'Église fut tout-à-fait différente ; et l'appui moral qu'il donna à l'empereur contribua sans aucun doute au prompt rétablissement de l'ordre dans ce pays.

Frédéric déconcerta, par une grande activité, les plans du roi des Romains. Après avoir passé les fêtes de Pâques (3) à Precina, maison de chasse dans les plaines de la Capitanate, entre Lucera et Foggia, il sortit du royaume avec peu de suite, mais ayant ses coffres bien garnis d'argent. Conrad, son second fils, l'accompagnait dans ce voyage, et devait être présenté aux grands de l'empire. Comme les Guelfes gardaient les chemins de la Romagne et de la Lombardie, l'empereur s'embarqua à Rimini dans les premiers jours de mai, et prit terre au fond du golfe Adriatique, près d'Aquilée. Un grand

(1) Dat. Perusii, Kal. Aug. (Reg. Greg., lib. 9, nº 172.)

(2) Henr. composuit cum Mediol. ad petitionem D. papæ. (Galv. Flam., c. 264.) — Et tunc facta est lega fortis, inter Henr. et Mediol., ad petitionem papæ, contra imp. patrem suum. (Annal. Mediol., ap. Murat., t. XVI, cap. 5. p. 644.)

(3) En cette année, Pâques tombait le 6 avril.

1235 nombre de seigneurs allemands l'attendaient à Cividale de Frioul (1). Il se mit à leur tête, traversa rapidement la Styrie, et entra en Bavière, où le duc Othon II lui amena toutes ses forces. Une ancienne amitié existait entre la famille d'Hohenstauffen et celle de Bavière; et afin d'en resserrer les liens, Frédéric demanda au duc la main de sa fille Élisabeth, à peine hors du berceau, pour Conrad, qui allait accomplir sa septième année. Les fiançailles de ces deux enfans eurent lieu à Landshutt, en présence de plusieurs évêques et d'une multitude de seigneurs.

A Ratisbonne, soixante-dix princes grossirent les rangs de l'armée impériale. Celle des rebelles, vaincue avant de combattre, et n'osant tenir la campagne, s'était enfermée dans ses meilleures forteresses, où on gardait les ôtages des villes. Les impériaux, ne voyant point d'ennemis devant eux, assiégèrent à la fois dix de ces places, et serrèrent le roi des Romains de si près, que la peur gagnant ses meilleures troupes, elles commencèrent à se débander. Henri lui-même perdit bientôt l'espoir de se soutenir; les faux amis qui l'avaient poussé dans son entreprise l'abandonnaient à l'heure du danger; et comme il ne pouvait attendre de secours de personne, il chargea le grand-maître des Teutoniques d'apaiser le courroux de l'empereur. Mais celui-ci, rejetant tout projet de traité, voulut auparavant que le prince rebelle mît bas les armes, qu'il vînt lui-même implorer son pardon, et

(1) *Sibidatus*. (Rich. de S.-Germ., p. 1036.)

s'obligeât par serment à rompre ses alliances avec 1235.
les ennemis de l'empire. Il fallut se soumettre à ces conditions; et le 2 juillet, Henri s'étant rendu à Worms, se jeta aux pieds de son père, et d'une voix entrecoupée par les sanglots, demanda miséricorde. Frédéric pardonna, tout en refusant de lui rendre l'exercice du pouvoir royal. Le jeune prince s'était flatté que l'aveu de sa faute en effacerait le souvenir. Déçu de ses espérances, il concerta des projets d'évasion qui furent dévoilés; on le mit en prison au château de Heidelberg, sous la garde du duc de Bavière, son ennemi personnel. Comme Henri ne se pressait pas de rendre ses places fortes, on le chargea de graves imputations; il fut même accusé de projets coupables contre la vie de l'empereur; et ce dernier, irrité de tant d'ingratitude, poussé à la sévérité par la plupart de ceux qui l'entouraient, bannit pour toujours son fils de sa présence, et le déposa de la dignité royale. Henri, envoyé d'abord à Alrheim, dans la Rhétie, y resta plusieurs mois renfermé étroitement. Mais comme le voisinage de l'Autriche et de la Lombardie pouvait faciliter de nouvelles intrigues, il fut exilé en Pouille, et mis, sous la surveillance du marquis Lancia, dans la forteresse de Saint-Félix (1).

Dix-huit jours seulement après que Henri eut fait sa soumission, et pendant qu'il était encore à Heidelberg, l'empereur épousa à Worms Isabelle, sœur de Henri III, roi d'Angleterre. Dix ans auparavant,

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1036, D.—God. Mon., p. 400. — Chron. S. Petri Erfurt., p. 256. — Matth. Paris, p. 401.

1235. en 1225, on avait eu l'idée d'unir cette jeune princesse au roi des Romains; mais les princes gibelins s'y opposèrent (1). Frédéric venait de reprendre pour lui-même ce projet d'union, d'après le conseil de Grégoire (2), dont le but secret était de relâcher les liens qui, depuis si long-temps, unissaient la France et la maison de Hohenstauffen. Ce monarque, toujours en défiance de l'ancien parti guelfe, croyait que pour le ruiner à jamais, il suffirait de lui ôter la protection et les subsides de l'Angleterre. Othon IV, fort de la faveur de ses oncles Richard et Jean, ne s'était-il pas long-temps soutenu contre Philippe et contre la majorité des princes de l'Allemagne? N'avait-il pas été sur le point de reculer la frontière impériale jusqu'aux rives de la Loire? En s'alliant de parenté avec Henri III, l'empereur se flattait de porter le dernier coup aux ennemis de sa race : libre de toute inquiétude du côté de la Germanie, il pourrait alors employer ses forces contre les rebelles lombards, et rattacher à l'empire le nord et le centre de la Péninsule. Ainsi raisonnait Frédéric, qui, oubliant que dans les champs de Bouvines Philippe-Auguste lui avait donné la couronne, s'écartait de la politique de ses prédécesseurs, et briguait l'alliance des rivaux éternels de la puissance française. La suite fera voir s'il eut à se féliciter de cette détermination.

Avant la fin de l'année précédente, des ambas-

(1) Godefridi Monachi Annales, 1225, p. 394.

(2) Juxta consilium paternit. vestræ. (Ep. Frid. ad papam, ap. Martenne, Ampliss. Collect., t. II, p. 1247.)

sadeurs, au nombre desquels était Maître Pierre des Vignes, avaient été chargés de négocier ce mariage (1). Ils arrivèrent à Westminster vers le milieu de février, et firent leur demande au roi, qui, après en avoir délibéré durant trois jours avec les évêques et les grands du royaume, rendit une réponse favorable. On fit venir Isabelle de la Tour de Londres, où elle était gardée avec beaucoup de vigilance. Cette jeune princesse, alors dans sa vingt et unième année, avait un air noble et gracieux tout à la fois : sa beauté remarquable, l'élégance de ses manières, la rendaient digne du haut rang où elle allait monter. Les envoyés impériaux, s'étant inclinés respectueusement devant elle, renouvelèrent leur proposition, firent un serment au nom de leur maître et sur son âme, puis offrirent l'anneau des fiançailles à Isabelle, qui l'accepta. Pierre des Vignes lui passa cet anneau au doigt, et la salua le premier du titre d'impératrice des Romains, titre qui fut à l'instant répété, avec de grandes acclamations, par tous les assistans. 1235.

Suivant les historiens anglais, les présens du roi furent d'une telle magnificence, qu'on est bien tenté d'y soupçonner de l'exagération. C'était d'abord une couronne de l'or le plus fin, et artistement travaillée; des colliers, des joyaux, des écrins, d'innombrables parures; puis une vaisselle complète en or et en argent d'une valeur inestimable, et dont le travail et les ciselures l'emportaient encore sur la matière. Les plats, les assiettes, les vases de for-

(1) Facultas imp., Nov. 1234. (Pertz, Leg., t. II, p. 307.)

1235. mes diverses, ne pouvaient se nombrer; les ustensiles de cuisine, et jusqu'aux marmites, étaient d'argent poli (1). La dot de Jeanne d'Angleterre, épouse de Guillaume-le-Bon, roi de Sicile, avait été de 20,000 marcs sterling, celle d'Isabelle fut portée à 30,000 (2). De son côté, Frédéric II stipula un douaire en biens fonciers, dont, suivant la coutume, il devait donner une charte en bonne forme le jour même de ses noces. Outre les droits et honneurs affectés jusqu'alors aux reines de Sicile, sur le comté de Saint-Angelo, sur Viesti, Siponte, et plusieurs autres terres situées en Capitanate, il donnait le val de Mazara, ses villes, châteaux et dépendances (3). Après les fêtes de Pâques, l'archevêque de Cologne et le duc de Brabant, chargés par l'empereur de conduire sa fiancée en Allemagne, vinrent la chercher à Westminster. Le roi leur fit une splendide réception; puis, dès le lendemain, un cortége d'environ trois mille chevaliers accompagna Isabelle à Cantorbery, pour prier sur le tombeau de saint Thomas Beket; et de là à Sandwich, où elle s'embarqua le vendredi onzième jour de mai.

Après une traversée de trois jours et de trois nuits, le navire entra dans l'Escaut, qu'il remonta

(1) Imò etiam ollæ et vasa coquinaria. (Matth. Paris, p. 400.)

(2) 22 Febr. Pactum matrimonii. (Pertz, Leg., t. II, p. 308.) Le marc d'argent, poids sterling, faisait en Angleterre 13 sous 4 deniers; et en monnaie française de cette époque, 53 sous et 4 deniers. 30,000 marcs représentaient environ 1,139,950 francs.

(3) Vallem Mazarie cum civitat. et castris, etc., et omnibus juribus et pertinentiis ejus. (Ibid.)

jusqu'à Anvers. De nobles seigneurs, suivis d'une 1235.
multitude d'hommes d'armes, attendaient dans cette ville la jeune impératrice, pour lui servir d'escorte dans l'intérieur de l'empire. A son entrée, les cloches de toutes les églises furent mises en branle; les ecclésiastiques, des cierges à la main, l'accompagnèrent processionnellement; les nobles, les bourgeois, de nombreuses députations des corps de métiers, marchaient en bon ordre, chacun à leur rang. Des *Meinsingers*, ou maîtres dans l'art musical, chanteurs-poètes fort renommés dans ce siècle par leurs vers en langue allemande, firent entendre des chants gracieux et des symphonies : Isabelle voulut garder à sa cour, durant le reste du voyage, ces habiles musiciens. Chaque ville rivalisait de magnificence, et les fêtes succédaient aux fêtes. Les habitans de Cologne, enrichis par un commerce florissant, n'épargnèrent aucuns frais pour recevoir splendidement la fiancée de l'empereur. Dix mille citoyens, vêtus de leurs plus beaux habits, étaient allés à une grande distance au-devant d'elle. Dès qu'elle parut, des chevaliers, richement équipés, firent des courses, et simulèrent un tournoi dans lequel ils rompirent des lances avec beaucoup d'adresse. Plus loin, on voyait des barques qui, par un art ingénieux, semblaient voguer sur la terre; elles étaient traînées par des chevaux cachés sous de longues couvertures de soie. Dans ces barques, des clercs chantaient de beaux cantiques, en s'accompagnant d'orgues harmonieuses. La foule se trouva si considérable à la porte de Co-

1235 logne, qu'il semblait que cette ville ne serait point assez vaste pour la contenir. Les magistrats firent parcourir à Isabelle les principales rues, décorées de fleurs et de tapisseries; et, comme cette gracieuse princesse apprit que les dames les plus nobles s'étaient mises à leurs balcons, dans l'espoir de contempler ses traits, elle ôta chaperon et voile, ce qui, ajoute la chronique, lui gagna les cœurs (1).

Isabelle séjourna six semaines à Cologne, magnifiquement traitée dans le palais archiépiscopal. Pendant ce temps, l'empereur s'avançait en Allemagne, et comprimait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, la révolte du roi des Romains. Dès que la soumission complète de Henri l'eut délivré de cette fâcheuse affaire, il appela sa fiancée à Worms, et l'épousa dans cette ville le 20 juillet, non sans avoir, auparavant, consulté ses astrologues, auxquels il accordait une grande confiance. Ils le comblèrent de joie en lui prédisant la naissance d'un fils (2). Quatre rois, onze ducs, trente comtes ou marquis, et un grand nombre de prélats éminens, assistèrent à la cérémonie nuptiale; il y eut, quatre jours durant, des fêtes et des jeux militaires. Les plus fameux meinsingers allemands, des ménestrels venus de France, et des troubadours provençaux et italiens, dont la cour de Frédéric II était le rendez-vous, firent entendre leurs chants joyeux, et reçurent des prix de musique et de poésie. Les ba-

(1) Matth. Paris, p. 401. — God. Mon. Annales, p. 400.
(2) Matth. Paris, Hist. Angl., p. 402.

teleurs et les histrions, qui d'ordinaire accouraient 1235.
par centaines aux grandes solennités, où on leur prodiguait les récompenses, furent, au contraire, exclus de cette fête, comme indignes d'une telle faveur (1). Les noces terminées, l'évêque d'Exeter et les seigneurs anglais, qui avaient suivi Isabelle depuis Londres, retournèrent dans leur pays, comblés de marques de bienveillance. Parmi les présens que Frédéric envoyait à Henri, son beau-frère, il y avait trois léopards, symbole vivant du blason royal. Il y joignit divers objets rares venus d'Orient, et d'un prix inestimable en Europe. Suivant l'usage de la cour de Sicile, la garde de la jeune impératrice fut confiée à des eunuques maures, que le chroniqueur anglais, dans son langage naïf, compare à de vieux masques (2).

De Worms, l'empereur passa à Mayence, pour y tenir une diète générale le jour de l'Assomption; presque tous les princes laïques et ecclésiastiques y assistèrent. Son but était de déshériter du trône le roi des Romains, et de mettre les partisans de ce dernier, la plupart attachés à l'ancienne opposition, hors d'état de troubler désormais la paix de l'Allemagne. Il commença par se réconcilier avec Othon, le petit-fils de Henri-le-Lion, ancien chef des Guelfes. Il lui donna, comme fiefs de l'empire, Brunswic, Lunebourg, et d'autres alleux

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 400.

(2) Imperator imperatricem quàmplurimis Mauris spadonibus et vetulis larvis consimilibus custodiendam mancipavit. (Matth. Paris, Hist Angl., p. 402.)



1235. de la famille Welf, avec le titre de duc héréditaire dans les deux lignes masculine et féminine. Othon eut, de plus, les dîmes impériales sur Goslar, qui avaient été cédées à son père en 1204 par le roi Philippe. A ce prix, il renonça à toutes ses prétentions sur d'autres territoires (1).

Après avoir soigneusement examiné les diverses causes des désordres de l'Allemagne, on fit une constitution, où, tout en remettant en vigueur d'anciennes lois oubliées, on y ajouta certaines dispositions propres à rétablir la paix : elles reçurent l'approbation des princes, et furent promulguées comme lois de l'empire (2). Nul ne pouvait bâtir de forteresses, et percevoir de douanes sur les terres d'autrui. Les places de monnaies, illégalement établies depuis le règne de Henri VI, étaient supprimées sans exception. Il était interdit de se faire raison à soi-même, sauf le cas de légitime défense ou de déni de justice des tribunaux; et même, en pareille conjoncture, on ne pouvait recourir à ce moyen extrême qu'après plusieurs avertissemens préalables, et en observant les jours réservés sous le nom de *trève de Dieu*. Au Wergheld, ou ancien prix de composition pour le rachat des crimes contre les particuliers, et au combat

(1) Constitutio ducatus Brunsvic. et Luneb , etc. 21 Mart 1235, ap. Pertz, Leges, t. II, p. 318.

(2) Godefr. Mon. Annales, p. 400. — Constitut. pacis, etc., ap. Pertz, Leg., t. II, p. 313.

Ce décret, écrit en latin, fut traduit en allemand. C'est vraisemblablement le plus ancien titre qui ait été publié dans cette dernière langue (Voyez Goldast, Reichstatsnngen, part. 2, p. 110.)

judiciaire, on substitua, comme en Sicile, la preuve 1235.
testimoniale et l'arrêt du juge, auquel chacun était tenu d'obéir, sous peine d'amende (1). Tout homme convaincu d'avoir violé la paix publique était mis au ban de l'empire. Quiconque prenait les armes contre son père, s'alliait à ses ennemis, ou machinait sa mort, sa mutilation, la perte de sa liberté, perdait tout droit à l'héritage paternel et maternel; il était, de plus, livré à la justice du souverain, et exilé du royaume. Ses complices, frappés de bannissement, étaient privés de leurs fiefs, s'ils étaient les vassaux du père (2). C'était, on le voit, la condamnation de Henri, celle du duc d'Autriche, et des autres seigneurs qui avaient trempé dans le complot. La diète prononça en effet la déchéance du roi des Romains. Remarquons ici que Frédéric, pour se venger d'un fils ingrat, affermissait le droit électoral dans la main des princes, système politique bien différent de celui de ses ancêtres. Entraîné, comme il l'était avec le Saint-Siége, dans une lutte interminable, qui se manifestait par de sourdes pratiques quand elle n'était pas engagée avec violence et à la face du ciel; retenu presque constamment loin de l'Allemagne avec ses meilleures troupes, qu'il usait en Palestine, à Naples ou dans les guerres de la Lombardie; épuisé d'argent, et contraint, pour faire face à ses énormes

(1) Ut n mo se vindicet sine judicis auctoritate. (Constit. pacis, art. 5, ap. Pertz, Leg., t. II, p. 314.)

(2) Si vassallius patris fuerit, perpetuo cadat à feudo. (Ibid., art. 11, p. 314.)

1235. dépenses, d'établir sans cesse de nouvelles taxes, Frédéric ne devait-il pas craindre que le droit de déposition, invoqué contre son fils, ne fût un jour tourné contre lui-même, si la fortune cessait de favoriser ses armes? Ce cas échéant, pourrait-il contester à la diète germanique une prérogative qui déjà avait fait tomber la couronne du front d'Othon IV pour en orner sa tête, et qui venait, à sa propre sollicitation, d'être exercée contre Henri? N'était-ce pas s'imposer volontairement la tâche impossible d'être toujours heureux?

Cette diète fut suivie de fêtes magnifiques (1); elles rappelaient celles que son aïeul Frédéric I[er] donna jadis à Mayence, après avoir rendu la paix à l'empire, par le traité de Constance. Même concours, même somptuosité! Mais comme les deux époques se ressemblaient peu, Barberousse, entouré de sa nombreuse famille, faisait asseoir l'aîné de ses fils sur le trône; Frédéric II en excluait le sien : l'un voyait la confiance renaître dans les cœurs; l'autre, triste au milieu des joies de l'hymen, suivait d'un œil inquiet les orages qui s'amoncelaient autour de lui. L'Autriche était sur le point de se révolter; la Lombardie, plus agitée que jamais, se préparait à la guerre; enfin le pape, mécontent des prospérités de Frédéric, cherchait à lui susciter de nouveaux embarras. S'il faut en croire ce monarque, Grégoire sollicitait en secret la plupart des princes allemands de ne point perpétuer la dignité impériale dans la famille de Souabe.

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 400.

« Quand nous franchîmes les Alpes pour punir l'au- 1235.
» dace de notre fils aîné, écrivait Frédéric au roi
» d'Angleterre, le souverain pontife promit de nous
» servir; mais il ne le fit qu'en paroles. Par l'en-
» tremise de son légat, il recommandait sous main,
» et dans les termes les plus explicites, aux princes
» qui assistaient avec nous à la diète de Mayence,
» de ne consentir, sous aucun prétexte, à l'élection
» de notre second fils, ou de toute autre personne
» de notre sang (1). » Grégoire détruisait-il en effet, par des moyens détournés, les lettres officielles qu'il portait à la connaissance du chef de l'empire? Les preuves manquent dans cette grave accusation. Mais ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que l'assemblée de Mayence ne prit aucune mesure pour régler la succession au trône impérial.

Dans une seconde diète tenue à Augsbourg le 1er novembre, les biens héréditaires des Hohenstauffen, passés, pour la plupart, dans d'autres mains après la mort de Philippe, rentrèrent dans celles de Frédéric. Déjà ce prince avait séquestré l'héritage de sa cousine Béatrix, épouse d'Othon IV : une seconde fille de Philippe, Cunégonde, reine de Bohême, avait encore en Souabe de vastes possessions; elle les remit à l'empereur, pour le prix de 10,000 marcs d'argent. Le duché de Souabe tout entier fut réuni à la couronne, et les fiefs de l'Al-

(1) Furorem omnem promisit, sed princip. injunxit ne electionem filii nostri, vel cujuslibet de sanguine nostro modo quolibet consentirent. (Ep. Frid. ad reg. Angl., 1239, ap. Matth. Paris, p 502.)

1235. sace, aliénés depuis Henri VI, lui revinrent par voie d'échange ou de rachat. Dès que cette importante affaire fut terminée, Frédéric congédia les grands de l'empire; puis, ayant choisi la ville impériale de Haguenau pour y passer l'hiver, il commença à lever des troupes, qu'il se proposait de conduire en Lombardie dès le printemps suivant (1).

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 401.

CHAPITRE X.

—

SOMMAIRE.

Le pape détourne l'empereur d'attaquer la Lombardie — Négociations sans résultat. — État de l'Italie. — Les Guelfes se préparent à la guerre. — Situation de l'Allemagne. — Frédéric à Vérone. — Prise et destruction de Vicence. — L'empereur s'empare de l'Autriche. — Conrad est élu roi des Romains. — Guerre contre les Milanais. — Bataille de Corte Nuova. — Les Guelfes demandent la paix. — Frédéric exige que Milan se rende à discrétion. — De part et d'autre, on se prépare à une nouvelle lutte. — Forces de l'armée impériale. — Elle assiége Brescia, qu'elle ne peut emporter. — Les Guelfes reprennent courage. — Imputations dont ils chargent l'empereur. — Affaires de Sardaigne. — Grégoire excommunie Frédéric pour la seconde fois. — Ses griefs contre ce prince. — L'empereur à Padoue. — Il ne peut apaiser le pape. — Ses lettres aux cardinaux, aux Romains et aux rois de l'Europe. — Les esprits s'irritent. — Lettres de Grégoire. — Ce dernier essaie en vain de soulever l'Allemagne. — Il offre la couronne impériale à Robert, frère de saint Louis. — Une guerre à outrance s'allume entre le Saint-Siége et la maison de Souabe.

Les projets belliqueux de l'empereur, contre le nord de la Péninsule, jetaient Grégoire dans de continuelles anxiétés. Depuis que la maison de Hohenstauffen possédait le royaume de Sicile, le Saint-Siége ne s'appuyait plus en Italie que sur les Guelfes lombards; et si ces derniers venaient à succomber dans leur lutte avec l'Allemagne, c'en était fait et de la nationalité italienne, et de la puissance 1233.



1235. temporelle de l'Église. Cette question, on le voit, embrassait les intérêts les plus directs de la cour de Rome; aussi doit-on s'attendre à voir le pape redoubler d'efforts pour faire échouer une expédition qu'il redoutait non sans motif. Négociations, prières, menaces, sont en effet employées par Grégoire. Après s'être prononcé en Allemagne contre un fils rebelle, il cherche d'abord à retenir l'empereur au nord des Alpes; puis il fait prêcher une croisade dans toute l'Europe (1), alléguant que les trèves avec le sultan d'Égypte étant près d'expirer, le moment est venu de conduire en Asie des forces assez considérables pour ne point laisser retomber Jérusalem au pouvoir des ennemis de Dieu. Comme c'est en son cher fils Frédéric qu'il met son principal espoir, parce qu'après le Siége apostolique, à ce prince appartient la direction des affaires de la terre sainte (2), il l'engage à ne pas se laisser détourner, par d'autres soins, d'une si noble entreprise; mais s'apercevant bientôt que le monarque veut, avant tout, réduire à l'obéissance ses sujets révoltés, il offre encore une fois la médiation de l'Église; il se fait fort d'établir une paix durable avec les Guelfes (3). L'expérience avait appris à Frédéric ce que valaient de semblables promesses; néanmoins, pour n'être pas accusé de repousser la voix de la modération, ce prince accepta l'arbitrage

(1) Chron. S. Petri Erfurt., ann. 1235, p. 256.

(2) Negotium terræ sanctæ, ad te post Sedem apost. noscitur pertinere. (Reg. Greg., lib. 10, n° 1.)

(3) V Kal. Aug. 1235. (Reg. Greg., lib. 9, n° 169.)

du pape, en déclarant toutefois que si un arrangement définitif n'était pas conclu avant la fin de l'année, il saurait bien infliger aux rebelles un juste châtiment (1). Ces choses se passaient au mois d'octobre 1235, peu de semaines avant la diète d'Augsbourg. Le temps pressait, et Grégoire se hâta d'appeler à Pérouse, où séjournait la cour pontificale, les députés des villes de la ligue (2). Pierre des Vignes s'y rendit au nom de son maître; mais, soit que le terme assigné aux conférences fût trop court, soit plutôt que les prétentions réciproques parussent inconciliables, toujours est-il que l'année 1236 commença sans qu'on eût rien arrêté. L'empereur, dégagé de sa parole, leva partout des troupes mercenaires; et comme il lui fallait beaucoup d'argent pour payer leur solde, une collecte générale fut établie sur le royaume de Sicile. Remarquons ici que la paie des gens de guerre n'était point alors fixée, mais qu'elle variait selon les difficultés du recrutement. On voit, par des lettres de Frédéric II (3), que vers ce même temps il donnait aux *servientes*, soldats à pied, de 3 à 5 tari par mois, avec les vivres. Chaque chevalier soldé recevait

1235.

1236.

(1) Ep. Frid., ap. Martenne, Ampliss. Coll., t. II, p. 1244.

(2) Reg. Greg., lib. 9, nos 237 et 238.

(3) Regestum Friderici, ed. à Carcani, p. 312 et 409.

Depuis plusieurs années, l'once d'or était divisée en 30 tari, au titre de 16 karats 1/3. L'once valait 63 fr. 30 c.; le tari représentait 2 fr. 11 c., et la solde mensuelle d'un sergent, en la basant sur le prix moyen de 4 tari, était de 8 fr. 44 c. Celle d'un homme d'armes, ou, comme on disait alors, d'une lance complète, était de 3 onces par mois (189 fr. 90 c.) qu'il faut évaluer en raison du prix de l'argent au XIIIe siècle.

1236. 3 onces d'or; moyennant quoi il était tenu de se pourvoir d'un écuyer, d'un valet, de chevaux et d'armes. La durée du service était réglée par l'engagement. Quant aux troupes féodales, on sait qu'elles n'avaient droit à la solde qu'après l'expiration du temps stipulé dans les chartes d'investiture des fiefs.

Dès que les Alpes devinrent praticables, l'empereur envoya à Vérone une avant-garde de cinq cents hommes d'armes stipendiés, qui servirent à consolider le pouvoir d'Eccelin sur cette ville (1). On verra bientôt que, de leur côté, les Guelfes se préparaient à une résistance vigoureuse. Depuis la trop courte trève procurée par Jean de Vicence, la guerre avait embrasé, presque sans relâche, la Romagne, la Toscane et la Lombardie. Dans la première de ces provinces, les villes du parti national, Faenza, Urbino, Césène et Cervia, formaient une ligue contre Rimini, Ravenne, Forli, Bertinoro et Forlimpopoli, attachées à la faction gibeline (2). En Toscane, Florence et Sienne avaient sans cesse les armes à la main. Enfin, sur les deux rives du Pô, la puissante confédération milanaise tournait ses efforts contre les terres d'Eccelin, et surtout contre Vérone, cette clef de la Lombardie, que les Guelfes auraient voulu reprendre au prix des plus grands sacrifices. Pour décider l'empereur à con-

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 401. — Chron. Veronens., p. 628.

(2) Rubei Hist. Ravenn., lib. 6, p. 410. — Sigonii, Hist. Ital., lib. 17, p. 46.

duire de grandes forces en Italie, Eccelin ne cessait de lui représenter que le moment favorable était venu d'abattre ses ennemis. On s'attendait à de graves évènemens; les passions bouillonnaient, et les Patarins, en exerçant de terribles représailles contre leurs persécuteurs, chaque fois qu'ils en trouvaient l'occasion, augmentaient encore le désordre général. A Mantoue, où ils étaient nombreux, ces sectaires poursuivirent l'évêque jusqu'au pied des autels, et le firent mourir sur la croix, en l'accablant d'outrages (1). Le pape ne négligeait rien pour réprimer les hérésies, assoupir les querelles des villes, et calmer les luttes intestines des factions. Ses démarches, et, mieux encore, l'approche d'un péril commun, nouèrent plus étroitement les liens si souvent relâchés de la confédération lombarde. Des milliers de voix répétaient que le plan de l'empereur était de courber les républiques sous le joug qu'il avait déjà imposé à la Sicile; et les Guelfes s'indignaient à l'idée de leur asservissement. Les conférences de Pérouse, dont il a été parlé plus haut, n'interrompirent donc pas les préparatifs de guerre. Il y eut pour cet objet, à Brescia, au commencement du mois de novembre, une assemblée générale des confédérés. Les Guelfes de Ferrare accédèrent au pacte d'alliance (2); les députés de la ligue firent de nouveaux sermens (3); chaque ville promit d'armer ses milices, et de met- 1236.

(1) Non. Jun. 1235. (Reg. Greg., lib. 9, n° 97.)
(2) L'acte est dans Muratori, *Ant. Ital.*, t. IV, p. 331.
(3) 7 Novemb., ibid., p. 332.

1236. tre ses murailles en bon état. Une caisse commune, pour les besoins de la guerre, fut établie à Venise et à Gênes (1).

Avant d'ouvrir la campagne, Frédéric s'adresse encore une fois au pape, auquel il demande justice de l'insolence des Lombards et de la révolte de Milan, cet éternel foyer de l'hérésie et de toutes les séditions. « S'il est vrai, ajoute-t-il, que le Siége » apostolique ne puisse contraindre nos rebelles à » la paix, qu'il se joigne donc à nous pour les » dompter, et qu'il nous prête l'assistance que nous » lui donnons, au besoin, contre les habitans de » Rome (2). » Pour toute réponse, Grégoire recommande à l'empereur d'abandonner ses projets hostiles, et de s'attacher plutôt à secourir la terre sainte (3). « L'Italie est mon héritage, réplique » à son tour le monarque poussé à bout; et cependant les Italiens, loin de me rendre l'obéis» sance qu'ils me doivent, m'ont abreuvé d'amer» tume. Traverser les mers pour combattre les » infidèles, tandis que les hérésies pullulent de tou» tes parts, ce serait panser une blessure sans en » retirer le fer. En outre, comme on ne peut en» treprendre une croisade sans de grands trésors » et de nombreuses armées, et que nos ressources » personnelles sont insuffisantes, nous nous pro-

(1) Raumer, Gesch. der Hohenst., 3, p. 731. — *Voyez aussi à ce sujet une lettre de Grégoire à son légat en Lombardie.* (Ap. Hahn,, Bullæ pontif., n° 19, p. 142.)

(2) Matth. Paris, p. 414.

(3) Vita Greg. IX, p. 581.

» posons de faire tourner les richesses de la Lom- 1236.
» bardie au profit de la cause de Dieu (1). »

Une grande cour impériale fut indiquée à Parme pour le mois de juillet; on prévint les villes de la Marche, de la Toscane et de la Lombardie de s'y faire représenter, afin de rétablir, d'un commun accord, les anciens droits de la couronne, d'extirper les hérésies, et de préparer enfin les voies à la croisade que le souverain pontife faisait prêcher dans toute l'Europe. Par sa lettre de convocation, Frédéric promit de rendre bonne justice à ses sujets, sans acception de personnes (2). A cette nouvelle, Grégoire se hâta d'envoyer en Lombardie le cardinal Jacob de Préneste, avec mission de pacifier les esprits. A Plaisance, ce légat parvint en effet à réconcilier la noblesse guelfe avec le peuple; mais comme dans cette circonstance, on détruisit les tours fortes des principaux Gibelins (3), Frédéric accusa le cardinal de s'être ligué avec ses ennemis, et il en fit des plaintes amères.

En Allemagne, la voix publique demandait la prompte soumission des villes lombardes; et Frédéric, qui s'était flatté d'obtenir de la diète germanique une armée féodale dont il avait besoin, convoqua cette assemblée à Coblentz. Le duc d'Autriche, déclaré contumace pour ne s'être point rendu aux

(1) Opes ejusdem terræ in opem Crucifixi convertere destinavi. (Matth. Paris, p. 418. — Ann. Eccles., 1236, § III.)

(2) Sine acceptione personarum. (Annal. Eccl., 1236, § IV, t. XXI, p. 136.)

(3) Chron. Placent., ap. Murat., t. XVI, p. 462.

1236. diètes de Mayence et d'Augsbourg, où il devait présenter sa justification, fut mis au ban de l'empire : on l'accusait de susciter partout des troubles, d'avoir dévasté les provinces orientales par des guerres continuelles, et même d'avoir offert au Vieux de la Montagne de grosses sommes pour faire assassiner l'empereur (1). Quant à l'expédition d'Italie, les grands reconnurent unanimement la nécessité d'en finir avec les Guelfes; mais peu d'entre eux se montrèrent disposés à franchir les Alpes. Pour justifier leur tiédeur, ils alléguaient que c'était avec des troupes tirées de la Sicile, des villes gibelines et des domaines impériaux, qu'il fallait soutenir cette guerre, pendant que les forces de l'Allemagne seraient employées contre le duc d'Autriche et ses adhérens (2). L'empereur, quoique peu satisfait de ce résultat, parut s'en contenter. Il confia au roi de Bohême, au duc de Bavière, au marquis de Brandebourg, aux évêques de Bamberg, de Freisingen et de Passau, le soin d'envahir les états autrichiens; bientôt après il fit avec eux un traité par lequel il promettait de ne signer ni paix ni trêve sans leur consentement; de les soutenir dans cette guerre, et de les indemniser même des pertes qu'elle pourrait leur occasionner (3).

(1) Petri de Vineis Ep., lib. 3, nº 5, t. Ier, p. 392.

(2) Cod. Vindob. philol., nº 305, cité par Raumer, t. III, p. 736.

(3) Et si quid gravaminis dictis nostris principibus acciderit, pro hæc facto, nos eos juvabimus. (Fœdus contra ducem Austriæ, 2 Jun. 1236, ap. Pertz, Leg., t. II, p. 322)

Mettant enfin sur pied les vassaux de la Souabe, 1236.
de l'Alsace et des autres terres de la couronne (1), au nombre d'environ trois mille chevaliers, il se dirigea, par Inspruck et Trente, vers la Lombardie (2).

Ce prince, parti d'Augsbourg le 25 juillet, entra à Vérone le 16 août suivant. Eccelin, Albéric son frère, et les Montecchi, recteurs gibelins de la ville, lui rendirent de grands honneurs. Il y resta plus d'un mois, pour concerter avec eux son plan de campagne; puis, ayant passé le Mincio à Borghetto, il fut rejoint par les milices de Crémone, de Parme, de Reggio et de Modène, et les conduisit sur le territoire mantouan. L'armée impériale, qu'on aurait pu suivre à la trace des incendies, dévasta les environs de Mantoue jusqu'aux portes de la ville (3); de là, remontant l'Oglio, depuis Marcara jusqu'à Pontevico, qu'elle réduisit l'une et l'autre en cendres, elle parvint à Crémone sans avoir rencontré l'ennemi.

A la première nouvelle de l'arrivée de l'empereur en Lombardie, les Milanais avaient mis toutes leurs forces sur pied. Ils sortirent, au nombre de cinquante mille hommes, avec le caroccio de la commune, et se portèrent d'abord sur la rive gauche de l'Oglio, pour se joindre à leurs alliés de

(1) Sed paucis sibi annuentibus milites de Svevia et Alsatia sibi assumit. (God. Mon., p. 401.)

(2) Chron. Veronese, ap. Murat., t. VIII, p. 629, A. — *Godefroi, le moine, p. 401, parle seulement de mille chevaliers.*

(3) Et quæcumque extra muros erant, devastat. (Godef. Mon., p. 402.)

1236. Brescia; mais ayant appris que l'armée gibeline voulait occuper Pavie, afin de se rapprocher de Milan, ils s'établirent à Plaisance, et l'obligèrent à rétrograder. Pendant ce temps, le marquis Azzo d'Este, à la tête des bourgeois de Vicence, dont il s'était fait élire podestat, des milices de Trévise, de Padoue et de Camino, exerçait sur le territoire de Vérone de terribles représailles pour le dégât fait aux environs de Mantoue. Ce chef, le plus ardent du parti guelfe, parce qu'il en était le plus ambitieux, avait défendu de prononcer en sa présence le nom de Frédéric; il refusa même de recevoir un officier, porteur d'un message impérial (1). Eccelin, trop inférieur en forces, n'ayant pu faire lever au marquis le siége de Rivalta, château du Véronais, sur l'Adige, sollicita de prompts secours. Chaque moment était précieux. Frédéric avait le Pô entre lui et les Guelfes. Pendant la nuit du 31 octobre, il partit de Crémone avec sa cavalerie, fit une marche forcée, et arriva en trente-six heures au château de Saint-Boniface, d'où, après avoir pris un peu de repos, il continua son mouvement, pour couper le chemin de Vicence aux troupes du marquis d'Este. Ce dernier ne put y mettre aucun obstacle; car sa petite armée, saisie d'une terreur panique à l'approche de l'ennemi, prit la fuite, abandonnant machines, tentes et équipages. Les impériaux trouvèrent Vicence dégarnie de la plus grande partie de ses milices; et après d'inutiles sommations, ils escaladèrent les murailles, se rendirent

(1) Gerard. Maurisius, ap. Murat., t. VIII, p. 43, C.

maîtres d'une porte que peut-être des Gibelins 1236.
leur ouvrirent (1); et pendant une sombre nuit, ils pénétrèrent dans la ville. Le pillage, le viol, le meurtre commencèrent aussitôt. Les citoyens, éperdus, se précipitaient en foule dans les églises pour y chercher un refuge; on en prit un grand nombre : ceux qu'on ne tuait pas étaient mis à la chaîne, sans distinction de parti, accablés d'outrages par les Allemands, qui, après s'être gorgés de butin et livrés à tous les excès, mirent le feu aux maisons. Ces scènes terribles durèrent jusqu'à ce que l'empereur, croyant avoir infligé aux rebelles un châtiment proportionné à leur faute, fit proclamer un pardon général (2). Eccelin fut nommé capitaine de Vicence.

Ce premier avantage obtenu, Frédéric s'était proposé de réduire Padoue, puis Trévise, dont Jacques Tiepolo, le fils du doge de Venise, était alors podestat. Il s'avança jusqu'à Castel-Franco, et détruisit un grand nombre de villages; mais comme les chemins étaient devenus mauvais, que les terres détrempées et les fleuves grossis par les pluies, opposaient de grands obstacles au mouvement des troupes, il fallut renoncer à de nouvelles entreprises. L'empereur s'était retiré dans la Marche Trévisane, quand des lettres l'obligèrent à passer promptement au nord des Alpes, où de grands in-

(1) Vicent. non sine partium fraude cepit. (Chron. S. Petri Erfurtense, p. 257.)

(2) Gerard. Maurisius, p. 44 à 47.—Godefr. Mon., p. 402. — Chron. Patav., ap. Murat., t. IV, p. 675, D.

1236. térêts nécessitaient sa présence. Il laissa à Eccelin ses soldats stipendiés, bien suffisans pour défendre Vicence et Vérone contre les Guelfes.

Le roi de Bohême, le duc de Bavière et les évêques chargés de la guerre avaient envahi les états du duc d'Autriche, battu ses troupes, pris ses villes, et mis dans Vienne une bonne garnison. De son côté, le prince rebelle, hors d'état de se mesurer avec eux en rase campagne, s'était renfermé dans Neustadt, forteresse excellente, à sept lieues de sa capitale. De ce poste, bien muni d'hommes et de vivres, il surveillait la rive droite du Danube et les frontières de la Styrie. On regardait néanmoins le duché comme entièrement soumis, et les habitans de Vienne, ainsi que la plupart des nobles, long-temps opprimés par leur seigneur, qui les avait surchargés de taxes, appelaient le chef de l'empire pour régler le sort de ce pays, l'un des meilleurs de la Germanie (1). Frédéric, suivi de sa garde, traversa les vallées des Alpes au milieu de l'hiver, pendant que son jeune fils Conrad, avec un corps nombreux, se dirigeait par Inspruck sur la Bavière et Ratisbonne. Des historiens racontent que Frédéric, prêt à quitter Vicence, et voulant mettre à l'épreuve les astrologues dont il était toujours accompagné, leur demanda par quelle porte il sortirait de la ville. Après avoir reçu d'eux une réponse cachetée, il franchit une brèche faite à la muraille. Le billet contenait seu-

(1) Chron. Augustens., ap. Struv., t. Ier, p. 525. — Godefr. Mon., p. 401.



lement ces mots : *Per porta Nova,* par la porte 1236.
Neuve (1). Il est vraisemblable que le résultat de cet essai fut de fortifier le trop crédule monarque dans son engouement pour la fausse science de l'astrologie; on voit, en effet, qu'il attacha à sa maison un astrologue, appelé maître Théodore, avec le titre de *Philosophe de l'empereur*. Ce charlatan, richement rétribué, lisait l'avenir dans les astres, indiquait le jour et l'heure propices pour les grandes entreprises, composait en outre des sirops et des confitures pour la table de son maître (2).

Frédéric, reçu par les Viennois avec les plus grands honneurs, éleva leur ville au rang de cité impériale, et leur conféra plusieurs priviléges. Il y attendit le retour du printemps. Sa cour était somptueuse; un grand nombre de princes laïques et ecclésiastiques l'avaient rejoint, et vivaient à Vienne au milieu de l'abondance et des fêtes. Il obtint d'eux la promesse d'élever son second fils à la dignité royale, ce qui eut lieu bientôt après (3). C'était le but de ses désirs, le véritable motif de son voyage en Allemagne. Onze électeurs, au lieu de sept, les trois archevêques de Mayence, de Trèves et de Salzbourg; les évêques de Ratisbonne, de Bamberg, de Freisingen et de Passau; le comte palatin du Rhin, le landgrave de Thuringe, le duc de Carinthie et le roi de Bohême, désignèrent Con-

(1) Antonii Godi Chron., ap. Murat., t. VIII, p. 83, B.

(2) Regest. Friderici. ed. à Carcani, p. 347.

(3) Conradus prius in Austria regem Teuton. designatum fuit. (God. Mon., p. 403.)

1236. rad pour succéder au trône impérial. L'empereur aimait tendrement ce jeune prince, élevé sous ses yeux ; il se proposait de l'investir du gouvernement des provinces germaniques, en qualité de vicaire, tandis que lui-même achèverait de soumettre la Péninsule. Une première fois, son fils aîné, Henri, aveuglé par une ambition coupable, avait fait échouer ce plan ; mais Conrad, d'un caractère moins facile à se laisser séduire, était aussi plus propre à seconder l'empereur, aux volontés duquel il montrait une entière obéissance. Pour régulariser cette élection, une diète générale fut convoquée à Spire ; la noblesse de l'Allemagne devait y ratifier le choix
1237. proclamé à Vienne. Après avoir de la sorte assuré le résultat de cette importante affaire, Frédéric quitta l'Autriche avant que le duc rebelle eût fait sa soumission (1). Il confia le gouvernement de ce pays à l'évêque de Bamberg ; puis, se dirigeant vers les provinces du Rhin, il passa les fêtes de Pâques à Ratisbonne, traversa la Bavière, et fit enfin son entrée à Spire, où la plupart des princes l'attendaient.

A cette diète, aucune voix ne s'éleva contre Conrad, qui fut proclamé roi des Romains à la place de Henri. On voit, par le titre de cette élection (2), que les onze électeurs ayant choisi le jeune prince, les autres approuvèrent seulement ce qu'avaient fait ces *pères*, *ces flambeaux de l'empire*,

(1) Chron. Augustens., ap. Struv., t. Ier, p. 523.

(2) Conradus regi electio ; 1237, C, Febr. Mart. (Ap. Pertz, Leg., p. 822 et seq.)

qui, dans cette occasion, se vantaient de remplacer 1237.
le sénat romain (1). « Voulant, disaient-ils, honorer » dignement le mérite de l'empereur et de ses ancêtres, ayant d'ailleurs reconnu que le ciel n'accorde pas toujours la faveur d'une longue vie » aux personnages les plus illustres, et que, pour » éviter les périls d'un interrègne ou d'une double » élection, le bien de l'état exige qu'il soit pourvu, » du vivant même du souverain, au choix de son » successeur; nous avons élevé à Vienne Conrad à » la dignité de roi des Romains et d'héritier du » trône, pour y monter après la mort de son père. » Et comme Henri, par sa conduite coupable, s'est » montré indigne du rang auquel il avait été » promu, nous avons déclaré nul et sans effet le » serment à lui prêté, et lui avons substitué son » frère, comme autrefois David le fut à Saül (2). »

Le sort des provinces orientales fut définitivement réglé à Spire; on sépara la Styrie de l'Autriche, et il fut décidé que la première de ces provinces, à laquelle on accorda des lettres de franchise, ne pourrait plus appartenir à l'autre, ou être donnée à un seigneur, sans le consentement préalable des habitans. Toutes deux devinrent des fiefs impériaux, administrés à l'instar de la Souabe, au nom du souverain, par des gouverneurs de son choix. Leurs revenus annuels étaient évalués

(1) Nos, etc., qui circa hoc Romani senatus locum accipimus, qui patres et imperii lumina reputemur. (Ibidem.)

(2) Henrico Conradum velut David Sauli, providimus subrogandum. (Ibid.)

1237. à 60,000 marcs d'argent (environ 3,118,500 fr.) (1). Par cette confiscation, l'empereur se trouva plus riche et plus puissant que jamais en Allemagne; une immense étendue de pays, depuis les frontières de France jusqu'à celles de Hongrie, se trouvait placée sous sa domination directe. Il crut avoir apaisé pour jamais les anciennes factions, et se flatta de réduire aussi facilement celles de la Péninsule. Mais moins de six mois après, le duc d'Autriche, ayant reçu des renforts, sortit de Neustadt, tua un grand nombre d'assiégeans, et fit prisonniers les évêques de Passau et de Freisingen. Après avoir soutenu durant six années une guerre défensive, il obtint enfin la paix, qui fut signée à Vérone au mois de juin 1245. Ce prince recouvra ses possessions; mais en 1246, il perdit la vie dans un combat contre les Hongrois et les Cumans, qui s'emparèrent de l'Autriche, et y commirent d'épouvantables ravages (2).

Vers le milieu de l'été, l'empereur, ayant confié le gouvernement de l'Allemagne à son jeune fils Conrad, sous la tutelle de Siegfried II, archevêque de Mayence, repassa les Alpes du Tyrol avec des forces tirées de ses propres domaines. Il descendit à Vérone, bien décidé à ne faire ni paix ni trève avant d'avoir obtenu une mémorable vengeance des Milanais. Pendant son absence, les Gibelins avaient obtenu des avantages dans la Marche Trévisane. Ec-

(1) Quorum valentia transcendit LX marc. millia annuatim. (Godefr. Mon. Annal., p. 403.)

(2) Chron Australe, ap. Struv., t. I, p. 458.

celin, qui, depuis plusieurs années, cherchait à se 1237.
rendre maître de Padoue, y était entré à la suite d'un arrangement amiable avec les citoyens. Il leur avait promis, entre autres conditions, de relâcher les prisonniers, de pardonner toutes les offenses, et de garantir les anciennes libertés de la ville. On raconte que lorsqu'il fit son entrée à Padoue, suivi de trois cents Sarrazins, il descendit de cheval et baisa la porte avec de grands transports de joie; ce que les trop crédules habitans prirent pour une marque de ses desseins pacifiques (1). Dans la plupart des républiques, la crainte avait glacé les esprits; et quand un ordre du souverain appela sous la bannière de l'empire les communes et les feudataires de toute l'Italie, beaucoup n'osèrent désobéir à cette citation. Le camp impérial avait été porté à Goïto, sur le Mincio. Outre la cavalerie allemande, les troupes d'Eccelin et les milices de Vérone, on y comptait cinq cents chevaliers de la Pouille sous les ordres du comte de Théate, et dix mille archers sarrazins de Lucera (2). Les Gibelins de Pavie, de Reggio, de Modène et de Parme accoururent en grand nombre, et furent suivis de près par des députés de Mantoue, chargés d'offrir les services de cette commune (3), qui fut la première à se détacher de l'association lombarde. D'autres villes imitèrent cet exemple; il vint des renforts de la Toscane et de la Marche : Salinguerra ouvrit Ferrare. Les prin-

(1) Rolandini, lib. 4, cap. 3, p. 217.
(2) August. 1237. (Rich. de S.-Germ., p. 1039, A.)
(3) Jacobi Malvecci, Chron. Brixian, cap. 124, p. 909.

1237. cipaux chefs guelfes, tels que le comte de Saint-Boniface, Jacques de Carrare et le marquis d'Este lui-même, se soumirent aux ordres de l'empereur (1), qui eut à lui tout le pays situé entre Crémone et les frontières de l'Allemagne; Bologne et Faenza, sans communications avec leurs confédérés lombards, ne pouvaient leur donner aucun secours, et la cause de l'indépendance semblait perdue, quand Brescia et Milan, redoublant d'ardeur à l'approche du danger, mirent toutes leurs forces sur pied, et résolurent d'en venir aux mains avec les impériaux.

Au premier bruit de l'arrivée de l'empereur en Italie, une correspondance s'était établie entre ce prince et le pape, qui prétendait l'arrêter dans ses projets d'invasion. Pierre des Vignes et le grand-maître des Teutoniques furent envoyés à la cour pontificale pour demander à Grégoire de se prononcer contre les rebelles (2). D'autre part, l'évêque d'Ostie et le cardinal de Sainte-Sabine vinrent solliciter Frédéric de poser les armes. Pour mettre fin à tous les différends, ils offraient d'ouvrir un congrès à Mantoue (3); mais l'empereur, voyant l'état favorable de ses affaires, ne voulut pas même admettre les légats en sa présence; et, sans écouter les remontrances du Saint-Siége, il ouvrit la campagne par l'envahissement du territoire de Brescia.

(1) Estensis Marchio, et nonnulli alii magnates, cum imp. confederati sunt. (Chron. Brixian., cap. 124, p. 909.)

(2) April. 1237. (Rich. de S.-Germ., p. 1037, C.)

(3) 25 Jun. 1237. (Reg. Greg., lib. 11, n° 89. — Hahn, Bullæ pontif., n° 12, p. 135.)

On attaqua d'abord le château de Montechiaro, poste avancé où les Bressans avaient une garnison de quinze cents hommes. Les assiégés, se flattant de conserver leur liberté, capitulèrent le 22 octobre; mais on les envoya dans les prisons de Crémone. Montechiaro fut livré aux flammes (1). Cette place prise, l'armée se disposait à investir Brescia, quand on apprit que les Milanais, auxquels s'étaient jointes les milices d'Alexandrie, de Verceil et de Novare, marchaient au secours des Bressans. Après avoir obtenu, de gré ou de force, l'autorisation de traverser le territoire neutre de Bergame, les Guelfes avaient établi leur camp près de Manerbio, entre Brescia et Crémone, dans une excellente position, défendue d'un côté par le ruisseau appelé Mello, et de l'autre par un marais. Comme on ne put les en déloger ni leur faire accepter le combat, l'empereur eut recours à la ruse. On était au mois de novembre; une pluie continuelle avait rompu les chemins, et grossi les rivières de telle sorte, que les mouvemens des troupes devenaient chaque jour plus difficiles dans ces plaines, traversées par de nombreux cours d'eau. Frédéric feignit donc de vouloir prendre ses quartiers d'hiver : et pour mieux donner le change aux Guelfes, il congédia une partie de ses fantassins, et battit en retraite du côté de Crémone (2). Le gros de son armée franchit l'Oglio à Pontevico, qu'on réduisit en cendres pour punir la résistance des habitans; puis, 1237.

(1) Chron. Brixian., c. 125, ap. Murat., t. XIV, p. 909.
(2) Godefridi Monachi Annales, p. 403.

1237. au lieu de poursuivre sa route, ce prince s'embusqua à quelques milles de la rivière, dont il fit surveiller les passages jusqu'à Soncino, et, de pied ferme, il attendit l'ennemi. Ce stratagème eut un plein succès. Les Milanais, croyant la campagne terminée, avaient bientôt repris le chemin direct de leur ville. Ils marchaient fort en désordre, et négligeaient même de se faire éclairer par des coureurs. Leur inconcevable sécurité les perdit. Arrivés au-delà du village de Corte-Nuova, le 27 novembre, d'autres disent le 26 (1), ils aperçurent tout-à-coup dans la plaine l'armée impériale, qui leur barrait le chemin de Milan. La retraite était impossible; car on ne pouvait songer à repasser l'Oglio en présence d'un ennemi bien supérieur en nombre. L'historien Matthieu Paris, dont les récits sont souvent empreints d'exagération, évalue à cent mille hommes l'armée des Gibelins, et à soixante mille celle des Guelfes (2). Ces derniers, contraints d'accepter le combat dans une position désavantageuse, se rallièrent à la hâte. L'archevêque de Milan et le podestat, Jacques Tiepolo, qu'on a vu recteur de Trévise, eurent à peine le temps nécessaire pour former les corps de bataille, et exhorter les soldats à se conduire en gens de cœur. Au centre, un peu en arrière de la ligne des Milanais, était leur caroccio, avec sa grande antenne surmontée de la croix, au-dessous de laquelle flot-

(1) 26 Novembris. (Chron. Verones., p. 629.) — 27 Nov. (Annal. Cesenat., ap. Murat., t. XIV, p. 1096, C.)

(2) Matth. Paris, Hist. Angl., p. 429.

tait l'étendard de la commune. La compagnie dite *dei Forti* (des vaillans), sorte de bataillon sacré, pris parmi l'élite des citoyens, entourait ce char, que chaque soldat avait juré de défendre jusqu'à la mort. Du côté des Gibelins, la bannière impériale était fixée de même à une longue perche, portée par un éléphant dressé à ce manége : sur son dos était une tour carrée en bois, ornée de drapeaux aux quatre angles, et défendue par des soldats chrétiens et arabes (1). Au signal donné par les trompettes, les archers sarrazins, placés en avant de la cavalerie allemande et italienne, engagèrent l'action par une vive attaque sur le centre des Milanais. Leurs efforts pour jeter le désordre dans les rangs ennemis furent vains; et, après avoir perdu beaucoup de monde, ils se replièrent sur le corps principal, commandé par l'empereur en personne. Ce prince, chargeant alors avec ses chevaliers, se fit soutenir par les auxiliaires gibelins, et la bataille fut engagée sur toute la ligne. Malgré une grosse pluie qui ne cessait de tomber, on combattit avec une ardeur inexprimable. Enfin les Milanais eurent le dessous, et se retirèrent en désordre jusqu'au-delà de Corte-Nuova. La plaine était jonchée de leurs morts; une multitude de prisonniers tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le caroccio, difficile à mouvoir sur ce terrain fangeux, était resté à l'entrée du village, couvert par un fossé plein d'eau. Un corps d'infanterie, les meilleurs chevaliers avec la compagnie des Vail- 1237.

(1) Memoriale Potestatum Regiensium, p. 1110, C.

1237. lans, formant environ cinq mille hommes, en défendaient l'approche. Les impériaux abordèrent avec vigueur cette position; quelques-uns franchirent le fossé, et pénétrèrent même jusqu'au char. Ils payèrent de leur vie cette témérité. La nuit mit fin au combat; l'empereur, certain de la victoire, ordonna à ses hommes d'armes de ne pas quitter leurs cottes de mailles, afin d'être prêts à achever la défaite de l'ennemi dès que l'aube paraîtrait. Mais le podestat de Milan, voyant la bataille perdue, avait sagement ordonné la retraite, qu'une profonde obscurité favorisait. Au jour, les impériaux trouvèrent le village abandonné, le caroccio, à demi-rompu, embourbé dans une ornière, au milieu des bagages, et dépouillé de ses ornemens; la croix, trop pesante pour être emportée, avait été jetée un peu plus loin (1). La cavalerie allemande se mit à la poursuite des fuyards, dont un grand nombre furent passés au fil de l'épée; beaucoup se noyèrent en traversant l'Oglio. Outre une multitude de soldats, on prit trois cents nobles, qui essayaient de couvrir la retraite des Guelfes. Frédéric évalue leur perte totale (2) à dix mille hom-

(1) Crux etiam dum videretur ad fugam fugientibus onerosa, in medio extitit derelicta. (Petri de Vin. Ep., l. 2, n° 35, p. 307.)

(2) 10,000. (Ep. Frid., ap. Martenne, Veter. Script., t. II, p. 1151.—Matth. Paris, p. 424 et 440. — Rich. de S.-Germ., p. 1039, C. — Godefridi Monachi Ann., p. 403.) — 6,000. (Chron. Parmense, t. IX, p. 767.) — Capti 1,500. Mortui fuerunt plures totidem de ipsis. (Annal. Cesen., ap. Murat., t. XIV, p. 1096.)—Innumerabiles interfecit. (Annal. Mediol., cap. 7, p. 646.)—500 milit., 200 fanti et 600 eques. (Galvan. Flammæ, c. 270, p. 673.)

mes, tués, blessés ou prisonniers. Au nombre de ceux-ci était Jacques Tiepolo lui-même. Suivant Pierre des Vignes, il y eut tant de morts qu'on ne put les enterrer, tant de captifs que le château de Crémone ne se trouva pas assez vaste pour les contenir (1). Mais, de leur côté, les chroniqueurs guelfes diminuent beaucoup l'importance de cette bataille, dont les Gibelins ont vraisemblablement exagéré les résultats. 1237.

Après Corte-Nuova, les débris de l'armée vaincue, voyant que le chemin direct de Milan leur était fermé, traversèrent une seconde fois le territoire de Bergame. Cette dernière ville attendait, dans une sorte de neutralité, l'arrêt de la fortune; elle devint gibeline dès qu'elle apprit le triomphe des impériaux; et, pour leur donner un gage de ses bonnes intentions, ses milices poursuivirent les débris des bandes milanaises, massacrèrent les soldats épars, et firent bon nombre de prisonniers. L'empereur conduisit à Crémone l'armée victorieuse; une entrée triomphale, à l'imitation des anciens, l'y attendait. Au jour fixé, chaque corps, dans une belle tenue guerrière, prit son rang dans le cortége. L'éléphant de l'empereur, sa tour en bois sur le dos, portait la grande bannière de l'empire, au pied de laquelle on avait fait un trophée des drapeaux pris à l'ennemi. A sa suite venait le caroccio des Milanais, dépouillé de tous ses honneurs, son mât ployé et traînant dans la boue; les captifs l'environnaient. Le général

(1) Petri de Vineis Epist., lib. 2, ep. 1, p. 239.

1237. des Guelfes, Jacques Tiepolo, podestat de Milan, était garrotté sur le devant du char, une corde autour du cou, les mains chargées de chaînes pesantes (1). Les rues étaient jonchées de verdure, les maisons tapissées; et, pour célébrer l'avantage insigne remporté sur leurs ennemis, les Crémonais faisaient retentir l'air de bruyantes fanfares et de cris d'allégresse. La plupart des prisonniers guelfes restèrent à Crémone, dans une dure captivité; quelques-uns, envoyés dans les forteresses de la Pouille, subirent la peine capitale. Le podestat de Milan lui-même, enfermé dans les prisons de Trani, fut, par ordre de l'empereur, pendu sur le bord de la mer (2) : vengeance barbare et impolitique, qui irrita les Vénitiens, et les jeta, à compter de ce jour, dans le parti guelfe, auquel ils rendirent d'importans services.

La victoire de Corte-Nuova fut annoncée aux rois de France et d'Angleterre; en Allemagne, dans toute l'Italie et jusqu'à la cour pontificale (3), où l'on dut apprendre avec douleur les succès des Gibelins. Non content d'en informer les magistrats de Rome, avec lesquels Frédéric était alors en bonne intelligence, il leur fit présent du caroccio des Milanais, qui, par l'ordre du sénat, fut placé au Capitole, et supporté par cinq colonnes de marbre, sur l'une desquelles on grava une inscription à la louange

(1) Petri de Vineis Ep., lib. 2, n° 1, p. 238. — Godefridi Monachi Annal., p. 403.

(2) Chron. Veronese, p. 630, A.

(3) Petri de Vineis Ep., lib. 2, n° 35, p. 302.

de Frédéric (1). Ce prince avait accompagné son 1237.
présent de six vers latins, où, dans un style figuré, le char lui-même, saluant la gloire de la ville éternelle, prononçait ces paroles : « Tu peux, Rome, » te souvenir aujourd'hui des dépouilles triompha- » les que les rois victorieux t'envoyèrent jadis. » Il est bon de remarquer que des ambassadeurs romains avaient assisté à la défaite des Guelfes. Ils étaient venus à la suite de dissensions intestines, dans lesquelles la faction du Saint-Siége et les partisans de la république l'avaient emporté tour à tour; ce qui, encore une fois, avait été suivi de l'expulsion de Grégoire, puis de son rappel à Rome (2). On ne pourrait, sans fatigue pour le lecteur, mettre sous ses yeux les détails, toujours les mêmes, de cette lutte interminable entre un vieillard trop faible pour se maintenir dans la ville et des bourgeois séditieux que le besoin d'argent ramène à ses pieds. Il suffira, sans doute, d'ajouter ici que jamais pape n'avait été, autant que Grégoire IX, le jouet des caprices populaires,

(1) Muratori, Ant. Ital., t. II, dissert. 26, p. 491.

Cette inscription, en caractères majuscules du XIII[e] siècle, était ainsi conçue :

CÆSARIS AUGUSTI FRIDERICI, ROMA, SECUNDI
DONA TENE, CURRUM, PERPES IN URBE DECUS.
HIC MEDIOLANI CAPTUS DE STRAGE, TRIUMPHOS
CÆSARIS UT REFERAT, INCLYTA PRÆDA, VENIT :
HOSTIS IN OPPROBRIUM PENDEBIT, IN URBIS HONOREM
MICTITUR (sic) HUNC URBIS MICTERE (sic) JUSSIT AMOR.

Un dessin de ce caroccio avait été tracé sur le marbre; il fut retrouvé en 1727 dans une fouille, près des *Carceres Capitolinos*.).

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1038 et 1039. — Reg. Greg., lib. 11, n° 313.

1238. et que la plus grande partie de son règne s'écoula dans ces alternatives de départ forcé et de retour.

Vers Noël, l'empereur entra sans coup férir à Lodi, qui lui jura obéissance; et après s'être arrêté à Pavie, où les députés de Verceil l'attendaient, il se rendit dans leur ville, pour y recevoir le serment des habitans (1). Son séjour en Piémont causa tant d'effroi aux républiques guelfes situées entre la Ligurie, le Tésin et les Alpes, qu'elles ouvrirent leurs portes aux Impériaux, et renoncèrent à la confédération lombarde. Milan, cerné de toutes parts, et sans communications avec Brescia, Bologne, Alexandrie, Plaisance et Faenza, ses seuls alliés, n'attendait de secours de personne. Comme les ponts étaient presque tous rompus et les routes interceptées, les vivres devinrent rares; et, pour augmenter encore un mal trop réel, de grands désordres éclatèrent dans la ville. Les Patarins, toujours nombreux malgré les recherches actives dont ils étaient l'objet, pénétrèrent dans plusieurs églises, où, après avoir souillé d'immondices les saints autels, et suspendu le crucifix par les pieds, ils poursuivirent des ecclésiastiques pour les lapider. « Beaucoup de chrétiens, ajoute un chro-
» niqueur, voyaient avec indifférence ces actes
» sacriléges; et, bravant eux-mêmes les com-
» mandemens de Dieu, mangeaient des alimens
» gras dans les jours défendus (2). » On sut que l'empereur se préparait à attaquer la ville dès le

(1) Godefridi Monachi Annales, p. 403.

(2) Matth. Paris, p. 429.

printemps suivant. Déjà il venait d'établir une forte collecte sur la Sicile; il avait appelé au service militaire les barons de ce royaume, et pris à sa solde de nouvelles bandes de Sarrazins. Par ses ordres, une puissante armée était mise sur pied en Allemagne, et il se flattait, disait-on, de réunir des forces tellement considérables, que les Milanais, privés, depuis le désastre de Corte-Nuovo, de leurs plus vaillans défenseurs, ne pourraient lui résister. La crainte glaça les esprits en Italie : pour la première fois Milan parla de paix; les autres villes l'imitèrent. Une ambassade fut envoyée, par les chefs de la confédération, au camp impérial. Ils offraient de servir Frédéric comme leur légitime souverain, et de lui prêter serment; ils consentaient à rendre leurs bannières, et même à les brûler, si on exigeait d'eux cette marque de soumission. Enfin, ils se disaient prêts à payer une somme considérable, et à fournir, au besoin, dix mille soldats pour la terre sainte, sous la seule clause qu'on oublierait le passé, et que les communes conserveraient leurs anciens priviléges. L'empereur, enorgueilli de sa récente victoire, commanda que les Milanais se missent à sa merci (1). En vain ses serviteurs et ses proches voulurent le ramener à des sentimens plus humains. « Vous » possédez tout ce qui peut rendre l'homme heu- » reux, lui dit Violante, sa fille naturelle, qu'il » maria l'année suivante au comte de Caserte : 1238.

(1) Noluit eos recipere, nisi omni conditione remota. (Chron. Estense, ap. Muratori, t. XV, p. 308.)

1238. » pourquoi donc vous précipiter dans cette nou» velle guerre? — J'ai combattu jusqu'ici pour les » droits de l'empire, répliqua-t-il; son honneur, » dont je suis le gardien, ne me permet pas de recu» ler aujourd'hui (1). » Quand les envoyés guelfes apprirent, de la bouche même de Frédéric, la dure loi qu'on leur imposait, ils rompirent toute négociation. « Nous connaissons trop bien ta prétendue » générosité, s'écrièrent-ils, pour nous soumettre » à cet ordre tyrannique. Plutôt mourir par l'épée » que par la faim, le bûcher ou la corde (2). » Résolus désormais à se défendre vaillamment, les Milanais rassemblèrent une grande quantité de vivres, et mirent en bon état les fortifications de leur ville. De son côté, l'empereur activa ses préparatifs; il est assez vraisemblable qu'il passa lui-même en Allemagne, pour appeler au service les vassaux de ses propres domaines, et réveiller, s'il le pouvait, par sa présence, l'ancienne ardeur belliqueuse des princes (3). Mais il y resta peu de temps; et bientôt après Pâques (4), il était déjà rentré à Vérone (5), où on le retrouve

(1) Raumer, Hohenst., t. III, p. 757.

(2) Timemus tuam edocti experimento feritatem. (Matth. Paris, p. 458.)

(3) Januar. 1238, Imp. Alem. remeat, et ibi exercitum congregat. (Rich. de S.-Germ., p. 1039.)

(4) Pâques, en 1238, tombait le 11 avril.

(5) Le 23 mai suivant, jour de la Pentecôte, l'empereur donna la main d'une de ses filles naturelles, appelée Salvaza ou Salvaggia, à Eccelin. Les noces furent célébrées avec magnificence à Vérone. (Chron. Veron., p. 630.)

assemblant son armée. Crémone lui envoya la plus grande partie de ses milices, Reggio deux cents cavaliers et mille fantassins (1); Bergame, Pavie et les autres cités gibelines le secondèrent avec non moins d'ardeur. 1238.

Chaque jour de nouvelles troupes venaient se ranger sous la bannière impériale. Celles du royaume de Sicile arrivèrent au mois de juin, conduites par le comte d'Acerra (2). Cent chevaliers, ayant pour chef Henri de Trubleville, furent envoyés par le roi d'Angleterre, qui, de plus, donna à l'empereur un fort subside en argent. Les comtes de Provence et de Toulouse, appelés avec le ban du royaume d'Arles (3), fournirent un corps de cavalerie que commandait l'évêque élu de Valence, prélat guerrier, plus habile, dit une chronique contemporaine, à manier les armes temporelles que les armes spirituelles (4). Enfin, le mois de juillet venu, l'armée allemande, aussi nombreuse que bien équi-

(1) Mem. Potest. Reg., ap. Murat., t. VIII, p. 1110.

(2) Rich. de S.-Germ., p. 1040, A.

(3) Le comte de Toulouse possédait, sur la rive gauche du Rhône, des terres qui dépendaient de l'empire. Déjà, en 1233, un décret daté de Foggia, le 13 des Kal. de Juin, avait appelé en Lombardie les nobles et les gens d'Église du royaume d'Arles, pour le ban et l'arrière-ban. (Voyez Papon, Hist. de Provence, t. II, Preuves.) Il ne paraît pas que cette convocation ait été suivie d'effet. L'envoi d'un corps de Provençaux au siége de Brescia, en 1238, est vraisemblablement le dernier acte de soumission des seigneurs de ce royaume envers les empereurs.

(4) Matth. Paris, Hist. Major, p. 456.

1238. pée (1), déboucha en Italie par le val de l'Adige. Le roi Conrad, qu'on voulait habituer de bonne heure au métier de la guerre, marchait avec elle; plusieurs grands de l'empire accompagnaient ce jeune prince, à peine âgé de dix ans.

D'après les conseils d'Eccelin, on ouvrit la campagne par le siége de Brescia; et le mardi 3 août, les Gibelins dressèrent leurs tentes à l'occident de la ville, dont ils dévastèrent les riches environs. L'empereur fit construire de formidables machines, qui étaient la grosse artillerie de ce temps. Les unes, appelées *mangoni* et *trabucchi*, lançaient au loin d'énormes pierres; d'autres battaient les murs en brèche. Des *beffrois* ou grandes tours à plusieurs étages, dominaient les plus hautes murailles; des arbalétriers tiraient, de l'étage supérieur de ces tours, sur les assiégés, tandis que des soldats d'élite, logés au-dessous d'eux, jetaient des ponts mobiles, et s'avançaient de plein pied sur le rempart. De leur côté, les Bressans s'étaient pourvus d'engins non moins redoutables. Ils avaient fait prisonnier un habile ingénieur, Espagnol de nation, qui suivait l'armée allemande. Cet homme, menacé de la mort s'il ne se consacrait à la défense de la ville, leur rendit d'importans services, et fit échouer les tentatives d'escalade. Brescia, située dans une position avantageuse, à soixante milles de Milan et à vingt-six de Crémone, avait été en partie ruinée en 1222 par un tremblement de terre (2);

(1) La Chron. de Brescia (ch. 128, p. 910, A), en élève le nombre à vingt mille chevaux.

(2) Contin. Sicardi Chron., ap. Muratori, t. VII, p. 626, C.

mais sa population nombreuse et remplie de courage tenait au parti guelfe par des liens étroits, et avait fait serment de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. L'empereur détestait cette ville, qui avait prodigué son sang dans la guerre de l'indépendance italienne : Eccelin en avait juré la perte, parce qu'elle opposait une puissante barrière à ses projets ambitieux. Le siége fut long et sanglant; pendant deux mois l'armée impériale s'épuisa en vains efforts. Les assiégés, du haut de leurs remparts, ayant détruit plusieurs beffrois par l'effet puissant de leurs balistes, Frédéric, pour garantir ses autres machines des atteintes de l'ennemi, y fit attacher vivans des captifs pris à Montechiaro, et qu'il avait fait venir de Crémone (1). Par représailles, les défenseurs de la ville opposèrent aux béliers, dont les coups ébranlaient leurs murs, des prisonniers impériaux suspendus par de longues cordes : scènes horribles, qui, en rappelant Barberousse et le siége de Crème, attachent une flétrissure méritée à la mémoire de Frédéric II! 1238.

Déjà les Guelfes avaient fait inutilement plusieurs sorties, quand, dans la nuit du 9 octobre, ils en tentèrent une nouvelle qui leur réussit mieux. A la faveur de l'obscurité, ils surprirent les Allemands gorgés de vin et endormis sous leurs tentes, en firent un grand massacre, et pénétrèrent même jusqu'auprès du quartier de l'empereur. Une charge brillante des Anglais dégagea ce prince, et donna

(1) J. Malvecii, Chron. Brixian., ap. Muratori, t. XIV, c. 128, p. 910. — Mem. Potest. Regin., p. 1010, D.

1238. le temps au gros des troupes de se rallier. Le jour mit fin au combat; les Bressans rentrèrent dans la ville. Mais l'armée était fatiguée de ce siége, qui lui avait fait perdre un temps précieux. Quelques murmures s'élevèrent; on reprochait à l'empereur de n'avoir pas fait plus avec des forces aussi nombreuses; et soit qu'il reconnût l'inutilité de nouveaux efforts, soit qu'il regrettât de n'avoir pas attaqué la rébellion dans le centre même de sa puissance, il prit le parti de brûler ses machines, et de se retirer à Crémone. Comme la saison était désormais trop avancée pour qu'on pût rien entreprendre contre les Milanais, les milices furent congédiées; et le roi Conrad repassa les Alpes avec les troupes féodales de l'Allemagne. Le siége de Brescia avait duré deux mois et six jours (1).

Ce premier échec à la réputation des armes impériales rendit la confiance aux confédérés, et réveilla le courage des Guelfes jusque dans les villes soumises à l'empereur. A Padoue, où Eccelin exerçait un pouvoir tyrannique, il y avait eu, dès avant le siége de Brescia, une conspiration pour ouvrir la porte de Torreselle aux troupes du marquis d'Este, l'adversaire le plus redoutable de la maison de Romano. Ce complot fut éventé; le marquis, forcé de fuir à toute bride, perdit beaucoup de monde, et la ville resta au parti gibelin (2). Mais à Gènes les choses se passaient bien différemment;

(1) Chron. Brixian., p. 912. — Chron. Estens., p. 308. — Monach. Patav., p. 677.

(2) Rolandin., ap. Murat., t. VIII, p. 221.

deux officiers, chargés de recevoir le serment de 1238.
fidélité que la commune devait au chef de l'empire, voulurent, suivant leurs instructions, y comprendre le droit de possession directe, *dominium*; et ce mot, à peine prononcé, excita une grande rumeur parmi le peuple. Gênes avait alors pour podestat un Milanais, dévoué à la faction guelfe; il représenta aux citoyens, dans une assemblée, qu'ils subiraient un joug insupportable si Frédéric, le despote de la Sicile, devenait leur maître. Ce discours produisit un tel effet, qu'on renvoya les deux officiers avec un refus formel. Avant la fin de l'année, les Génois s'allièrent avec le pape, et se mirent sous la protection des saints apôtres Pierre et Paul (1). Grégoire réconcilia Gênes avec Venise. Ces deux républiques signèrent une trève de neuf ans, par laquelle elles unissaient leurs efforts contre Vatace, empereur schismatique des Grecs, et contre tous ceux qui désobéiraient à l'autorité spirituelle du souverain pontife (2). Depuis lors Gênes ne se sépara plus de l'association italienne; son inimitié eut pour la race de Souabe des effets bien funestes.

Vers le même temps, les adversaires de Frédéric II, pensant que ce prince se brouillerait bientôt avec la cour de Rome, s'appliquèrent à le décrier dans l'opinion publique. Leurs imputations ne furent pas sans force sur les esprits. On l'atta-

(1) Bartholom. Scribæ Annal., ap. Murat., t. VI, p. 479, C.

(2) Contra inobedientes spiritualiter papa procedere decrevit. (Andreæ Danduli Chron., pars 20, ap. Murat., t. XII, p. 350, D.)

1238. quait dans sa vie privée; on le représentait comme un tyran impitoyable, un homme corrompu, et livré aux plus infâmes débauches, qu'il ne prenait pas même le soin de cacher (1); ne croyant pas aux vérités fondamentales de la religion chrétienne, et principalement au mystère de l'eucharistie, dont il faisait de grandes moqueries avec ses confidens. « Combien de temps encore, aurait-il dit en voyant » porter le viatique à un mourant, combien durera » cette jonglerie (2)! Ils sont bien fous ceux qui croient » qu'un homme puisse naître d'une vierge (3); ceux » qui ajoutent foi à des choses que réprouvent la » raison et les lois de la nature! » Au nombre des reproches qu'on lui faisait, ses liaisons avec les ennemis de l'Église n'étaient pas oubliées; il donnait sa confiance à des Sarrazins; il choisissait des concubines dans cette race maudite, et avait en divers lieux des habitations où il les renfermait (4): enfin il ne craignait même pas de montrer à découvert ses préférences pour les coutumes orientales et pour la loi de Mahomet. Non seulement ce prince impie mettait le Coran bien au-dessus de l'Évangile,

(1) Et non contentus juvenculis mulieribus et puellis, tanquam scelestus, infami vitio laborabat; nam ipsum peccatum quasi Sodoma apertè prædicabat, nec penitus occultabat. (Nicol. de Curbio, vita Innocent. IV, § XXIX.)

(2) Heu me, inquit, quamdiu durabit *truffa* ista! (Chron. Alberici, ann. 1239, p. 568.)

(3) Fatui sunt, qui credunt nasci Virgine Deum. (Ep. Greg. ad princip., 21 Maii 1239, ap. Matth. Paris, p. 494.)

(4) In pluribus terris Apuliæ suarum meretricularum loca construxit. (Nic. de Curbio, § XXIX.)

mais, entre autres paroles abominables, on lui aurait entendu dire que trois grands fourbes, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet, avaient tour à tour trompé le monde pour l'asservir (1)! Étranges imputations, qui se détruisent en partie les unes par les autres, mais auxquelles le pape et les Guelfes parurent ajouter foi (2), parce qu'elles étaient pour eux une arme puissante contre celui dont ils voulaient la perte. Dès le commencement du XIII[e] siècle, un écrivain avait attribué à Pierre de Tournay, docteur en théologie, les paroles sacriléges mises dans la bouche de Frédéric II; plusieurs chroniqueurs les accréditèrent en les répétant (3). Plus tard, elles donnèrent sans doute l'idée du livre, *De tribus impostoribus*, des trois imposteurs, où les uns prétendirent reconnaître la plume de Pierre des Vignes, d'autres celle de Frédéric; livre que personne n'a vu, et qui probablement n'a existé que dans l'imagination de certains auteurs intéressés à donner à des opinions récentes un cachet d'antiquité (4). Quoi qu'il en puisse être à l'égard des 1253.

(1) Matth. Paris, p. 466.

(2) Ep. Greg., ap. Matth. Paris, p. 494.

(3) Alberici Monachi Chron., ed. à Leibnitz, in-4°, 1698, p. 568. — Matth. Paris, loc. cit.

(4) On a dit qu'il avait paru, sous la date de 1598, un petit volume in-8° de quarante-huit pages, sans titre, qui a été pris pour le livre *De tribus impostoribus*, attribué à Frédéric II. Ce livre a été réimprimé à Vienne en 1753. Mais il n'est pas bien certain que l'édition ancienne ait existé; on ne la trouve nulle part; personne ne l'a vue, et il est assez probable que celle de Vienne n'a été qu'une spéculation de li-

1238. sentimens religieux de Frédéric, il est juste de rappeler ici que, dans les jours les plus critiques de sa longue lutte avec l'Église romaine, bien loin de se rapprocher des Patarins, qui lui eussent fait un parti considérable dans les villes guelfes, on l'a vu jusqu'alors publier des édits sanguinaires contre l'hérésie, et la poursuivre avec une extrême rigueur.

Au mois d'octobre de cette même année, la faction pontificale prévalut encore une fois sur les partisans de la république. Le pape, rappelé dans Rome, fut accueilli avec de si grandes démonstrations de joie, qu'il crut sa puissance pour longtemps affermie (1). Ses discussions avec le chef de l'empire devinrent plus vives; elles prirent même un caractère d'aigreur qui annonçait une rupture prochaine. Le temps des négociations était passé. Au point où se trouvaient les choses, à l'ouverture d'une nouvelle campagne, qui, bien conduite, pouvait amener la prise de Milan et la ruine du parti guelfe, Grégoire sentait que le moment était venu pour lui de descendre hardiment dans la lice, et de déployer la plus grande énergie. On peut croire qu'il ne cherchait qu'un prétexte pour éclater. L'occasion se présenta bientôt; voici à quel sujet.

brairie et une imposture moderne. (Dict. Hist., art. Pierre des Vignes.) Le livre *Des trois imposteurs* a été successivement attribué à Averroès, à Arnaud de Villeneuve, à Bocace, à Poggio, à Campanella, et à d'autres encore, catholiques et protestans.

(1) Vita Greg. IX, ex card. Arag., p. 582.

La Sardaigne, ancienne possession des Maures 1238.
d'Afrique, avait été conquise sur eux en 1017 par une flotte combinée de Gênes et de Pise. Durant trente-trois ans, Muset, le roi des Musulmans, fit plusieurs tentatives pour reprendre son royaume, qui resta pour toujours aux chrétiens. Le butin était tombé en partage aux Génois, la terre aux Pisans. Le pape Léon IX, voulant exciter la république de Pise à poursuivre cette guerre avec vigueur, lui avait promis la souveraineté de la Sardaigne, moyennant un léger tribut à Saint Pierre (1). L'île entière fut divisée en quatre cantons ou *judicats*, Cagliari, Arborea, Torre et Gallura (2). Une grande partie du territoire fut donnée en fief à des familles puissantes, qui ne tardèrent pas à secouer le joug de la république, et à former de petites souverainetés. Lorsque, vers la fin de l'année 1163, Frédéric I[er] revint pour la cinquième fois en Italie, un de ces nobles, appelé Barison, possesseur héréditaire du judicat d'Arborea, cherchait à se rendre indépendant de Pise. Il offrit aux Génois un tribut de 400 marcs et l'hommage, si par leur appui il devenait le maître de la Sardaigne. On se mit aisément d'accord; toutefois, comme la république n'osait exécuter le traité sans l'aveu de l'empereur, qui était alors en Lombardie, elle lui envoya deux ambassadeurs pour solliciter son approbation. Barberousse avait besoin d'argent; on lui promet-

(1) Giov. Cambiagi, Istor. di Sardeg., in-4°, 1785, lib. 3, t. I[er], p. 64.

(2) Cagliari, capitale de l'île, Oristano, Sassari et Gallura.

1238. tait 4,000 marcs, sous la garantie de Gênes, pour l'investiture de l'île et la dignité royale que sollicitait Barison. Ce dernier s'obligeait en outre à gouverner la Sardaigne comme fief de l'empire, et à payer, en signe de vassalité, un cens annuel. Malgré les protestations des Pisans, le nouveau roi fut sacré le 3 août 1265, dans l'église de Saint-Siro, à Pavie. Les marchands génois lui avancèrent de grosses sommes pour les frais de son entreprise; mais comme personne dans l'île ne se leva en sa faveur, ses créanciers, qu'il ne put satisfaire, le reconduisirent à Gênes, où il resta huit ans prisonnier (1).

Pendant ce temps, la république de Pise cherchait à faire annuler le diplôme impérial remis au juge d'Arborea. Elle y parvint, moyennant une somme de 13,000 livres. Par un nouveau titre, délivré à Francfort le 17 avril 1165, du consentement de la diète germanique, la Sardaigne entière fut donnée en fief aux Pisans, avec ses domaines, sa juridiction, et en général ce qui appartenait à l'empire dans cette île (2).

La guerre s'alluma entre les deux peuples. Les Génois s'emparèrent de Cagliari et d'Arborea. Barberousse, auquel on avait sans cesse recours, ne sachant comment terminer cette contestation, dé-

(1) Oberti Cancellarii, Annal. Genuens., ap. Murat., t. IV, p. 295-298.

(2) Concedimus in feudum omnem potestatem, jurisdictionem et districtum, et quòd in Sard. imperio pertinet. (*Le titre est rapporté par Cambiagi, Stor. di Sard., t. I, p. 74.*)

clara enfin que les républiques la régleraient entre 1238.
elles. Durant une longue suite d'années, Pisans et Génois se disputèrent la Sardaigne. Certains nobles revinrent sous l'autorité de Pise; quelques-uns se donnèrent à Gênes, d'autres enfin invoquèrent la protection du Saint-Siége qui leur imposa des devoirs de vassalité, et fit valoir d'anciennes prétentions sur la suzeraineté de l'île entière.

Pour preuve de son droit, l'Église romaine invoquait deux pièces apocryphes, la donation de Constantin et celle de l'empereur Louis (le Pieux). Cette dernière, qui porte la date de 817, paraît remonter seulement à la fin du XIe siècle (1). Elle concédait au pape Paschal Ier et à ses successeurs, pour en jouir, *ainsi que ses devanciers l'avaient fait*, la ville de Rome, et en outre la Corse, la Sardaigne et la Sicile, que le fils de Charlemagne n'eut jamais en sa possession. Les carlovingiens avaient gardé le silence sur cette prétendue libéralité; Othon-le-Grand et les premiers souverains de race germanique n'en firent également aucune mention; mais depuis, les souverains pontifes la rappelèrent dans les déclarations qu'ils firent souscrire par les empereurs. Frédéric II lui-même, dans le serment prêté à Haguenau en 1219, avait pro-

(1) Voyez ce titre dans Baluze, Capitul., t. I, p. 591.

Les savans Bénédictins qui ont fait le grand Recueil des Historiens de la France, regardent la donation de Louis-le-Débonnaire comme un titre entièrement controuvé. Ils rapportent plusieurs preuves de la fausseté de cet acte, dont Léon d'Ostie, Chroniqueur du commencement du XIIe siècle, a parlé le premier. (Voyez *Script. Rer. Francic.*, t. VI, p. 509, note 6.)

1238. mis d'aider le pape, autant qu'il le pourrait, à conserver et à défendre la Sicile, la Corse, *la Sardaigne,* et en général les biens et prérogatives du siége apostolique (1).

En 1218, deux gentilshommes pisans, Ubald et Lambert Visconti, armèrent plusieurs vaisseaux pour attaquer les seigneurs sardes d'origine génoise, qui avaient reconnu la suzeraineté pontificale. Cette guerre dura dix-huit ans; Lambert mourut, laissant Ubald maître de Cagliari et d'une bonne partie de l'île. Grégoire IX le comprit dans l'excommunication prononcée en 1229 contre Frédéric II et ses adhérens (2), ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir en mariage Adélaïse, héritière de Torre et de Gallura. Pierre, un autre noble, possédait le canton d'Arborea, avec le titre royal conféré par Barberousse; il résistait de son mieux à Ubald, lorsqu'en 1237, un légat apostolique parvint à rétablir entre eux la paix, à des conditions tout à l'avantage de la cour romaine. Ubald, réconcilié à l'Église, reconnut par un acte authentique que les biens de sa femme appartenaient au Saint-Siége. Il prêta serment de fidélité à Grégoire, et se soumit à lui payer un cens annuel de 4 livres d'argent. Dans le cas où Adélaïse viendrait à mourir sans enfans, Torre et Gallura (3) retourneraient de droit

(1) Adjutores erimus ad retinendum et defendendum Eccl. Romanæ...... Corsicam, Sardiniam, etc., ac cætera jura qui ad eam pertinere noscuntur. (Pertz, Leg., t. II, p. 232.)

(2) Reg. Greg. IX, t. II, lib. 3, n° 46.

(3) Muratori, Antich. Ital., t. VI, p. 20.

au pape. Quant au juge ou roi d'Arborea, on lui imposa des conditions non moins onéreuses : il fut taxé à une redevance annuelle de 1,100 bysantines (1), et il s'obligea en outre à ne contracter mariage pour lui et pour les siens, qu'avec le consentement du souverain pontife (2). 1238

Telle était la situation des affaires en Sardaigne, quand, après la mort d'Ubald, sa veuve Adélaïse épousa au mois d'octobre 1238, Hanz ou Enzio, fils naturel de l'empereur, qui, à cette occasion, conféra au jeune prince la dignité royale (3). Enzio ne se rendit point dans son nouveau royaume ; mais un lieutenant, qu'il y envoya avec des troupes, en occupa les principales places, malgré les protestations et les menaces de Grégoire. « Nous avons juré à notre » sacre, écrivait Frédéric, de reprendre les pro- » vinces enlevées à nos prédécesseurs, et nous em- » ploierons tous nos efforts pour remplir cet en- » gagement. Comme il est incontestable que la » Sardaigne dépend de notre couronne, nous usons » d'un droit légitime en rattachant cette province » à l'empire (4). » De son côté, le pape se plaignait avec amertume du préjudice qu'une telle conduite

(1) Monnaie d'or des empereurs grecs, dont le poids moyen est de 1 gros, 7 grammes 1|2; elle vaudrait aujourd'hui 13 fr. 50 c.

(2) 12 Mai 1237. (Muratori, Ant. Ital., t. VI, p. 21.)

(3) Enzio, né en 1225, avait un peu plus de treize ans : Adélaïse avait été mariée deux fois, la première à Baldo II, juge de Gallura, la deuxième à Ubald.

(4) Matth. Paris, p.4 69.



1238. allait causer à l'Église romaine. Il condamnait surtout les moyens qu'employait Frédéric pour consommer ce que le Saint-Siége regardait comme une usurpation notoire (1). Il écrivit plusieurs lettres à ce prince, le sommant de lui restituer des biens sur lesquels l'empire n'avait aucun droit.
1239. Enfin, après une citation à laquelle personne ne répondit, le pape excommunia pour la seconde fois l'empereur, le dimanche des Rameaux, dans la basilique de Latran. Suivant l'historien Matthieu Paris, la sentence fut prononcée d'une voix menaçante, qui glaça de terreur ceux qui l'entendirent (2). En voici les principaux articles (3) :

« Au nom du Dieu tout-puissant, Père, Fils et » Saint-Esprit, et en vertu de l'autorité des apôtres » Pierre et Paul, nous excommunions et anathé- » matisons Frédéric empereur, pour avoir fomenté » dans Rome une sédition, à l'effet d'en expulser » le souverain pontife et ses frères les cardinaux ; » pour avoir foulé aux pieds les droits et les hon- » neurs du Siége apostolique, et violé à la fois les » libertés de l'Église et ses propres sermens. »

« *Item*, pour s'être opposé à l'accomplissement » de la mission que notre vénérable frère, l'évêque

(1) Jactura est gravis, sed modus jacturæ multò gravior. (Matth. Paris, p. 468.)

(2) Quasi in fremitu furoris intonans, omnes audientes compulit ad terrorem. (Ibid., p. 470.)

(3) Voyez la sentence dans les Annales Ecclésiastiques de Raynaldus, t. XXI, ann. 1239, § II et suiv; et dans Matthieu Paris, p. 470.

» de Préneste, avait reçue de nous, de consolider 1239.
» la foi catholique dans le pays des Albigeois. »

» *Item,* parce qu'il n'a pas permis qu'on pourvût de pasteurs deux abbayes et vingt siéges épiscopaux, vacans dans son royaume; ce qui a porté une grave atteinte aux libertés ecclésiastiques et à la foi elle-même, en privant les diocèses de leurs chefs et les fidèles de la parole évangélique. »

« *Item,* parce que dans ledit royaume, les clercs sont jetés en prison, proscrits et mis à mort; qu'il s'est opposé au rétablissement de l'église de Sora; que d'autres édifices, consacrés à Dieu, ont été profanés ou détruits (1). »

« *Item,* parce qu'il s'est emparé de terres appartenantes au Saint-Siége, dans les diocèses de Ferrare, Bologne et Lucques; qu'il a envahi la Sardaigne, en violant sans pudeur ses anciens sermens. »

« *Item,* parce qu'il a fait saisir et dévaster les domaines de plusieurs nobles siciliens, qui les tenaient du Siége apostolique; qu'il a, de plus, dépouillé certaines cathédrales et certains monastères d'une grande partie de leurs biens; et qu'à la suite de prétendues enquêtes, il a ruiné la plupart des églises par d'horribles exactions. »

(1) Ce passage a rapport aux mosquées et aux palais de Lucera; l'auteur de la vie de Grégoire rapporte ce qui suit: In civitate Nuceriæ, construxit palatium, in cujus parte cathedralis ipso mediante destructa, ubi titulus altaris extiterat, ille palatii purgamenta substituit, et ubi Filius Dei mactabatur in ara labes hominis purgaturus, Filius Hominis ventris immunditiam positurus accedit. (Vita Greg. IX, ap. Muratori, t. III, p. 583, D)

1239. « *Item*, parce que les biens meubles et immeu- » bles des Templiers et des Hospitaliers, confisqués » dans le royaume avant la paix, ne leur ont pas » été rendus intégralement, suivant la teneur du » traité; qu'au mépris des franchises ecclésiasti- » ques, de lourds impôts frappent sans cesse les » églises et les monastères; que les prélats et jus- » qu'aux abbés des couvens de Chartreux (1), n'en » sont pas à l'abri, à tel point que chaque mois on » en exige une somme destinée à l'érection de » nouvelles forteresses. »

« *Item*, parce que ceux qui, durant la guerre, » avaient embrassé la cause de l'Église sont envoyés » en exil; qu'on les dépouille de leurs possessions; » que leurs femmes, leurs enfans, leurs serviteurs, » gémissent dans une dure captivité. »

« *Item*, parce que c'est lui qui met obstacle à la » délivrance de la terre sainte, et au rétablissement » de l'empire de Romanie (2). »

« Par ces causes, nous déclarons ses sujets dé- » liés de leur serment, et nous leur défendons de » lui rester fidèles tant qu'il sera sous le poids de » l'anathème (3). De plus, à cause des injustices » nombreuses et de l'oppression dont il a accablé

(1) Une bulle d'Innocent II, datée de 1131, avait exempté les Chartreux du paiement des taxes.

(2) *Et reparatio imperii Romaniæ*. Il s'agit vraisemblablement ici de l'empire latin de Constantinople, et des relations amicales de Frédéric avec Vatace, empereur des Grecs.

(3) Ab ejusdem observatione juramenti decernimus absolutos, ne sibi fidelitatem observent. (Sent. excomm., loc. cit.)

» les nobles, les pauvres, les veuves, les orphelins, 1239.
» et en général les habitans du royaume de Sicile,
» à l'égard desquels ledit Frédéric avait promis
» par serment de déférer aux ordres de l'Église,
» nous nous proposons de le déposer, et nous y
» procéderons, Dieu aidant, selon les règles de la
» justice (1). »

« Comme ledit Frédéric, fréquemment averti par
» nous de se corriger, a fermé l'oreille à nos avis,
» nous le déclarons enveloppé dans les liens de
» l'excommunication; voulant en outre que les
» lieux où il séjournera restent interdits, nonobs-
» tant tout privilége contraire (2), sous peine de
» déposition pour les prêtres qui y contrevien-
» draient. Nous faisons défense expresse aux ec-
» clésiastiques de se rendre près de lui, s'ils y
» étaient appelés; ordonnant même à ceux qui s'y
» trouvent actuellement d'en partir sans délai. Nous
» voulons également que chaque jour de dimanche
» et de fête, cette sentence soit lue en public dans
» toutes les églises, au son des cloches et les cier-
» ges allumés, afin que nous n'ayons à punir au-
» cune négligence. »

« Enfin, comme les paroles et les actions de Fré-
» déric font douter de sa foi, à tel point que dans
» presque tout l'univers la voix publique l'accuse

(1) Ipsum intendimus amovere, et in ipso negotio, procedemus sicut justum fuerit procedendum. (Matth. Paris, p. 470.) *Suivant Raynaldus* (Ann. Eccl., t. XXI, p. 213), *le texte porte* admonere, *avertir, et non* amovere, *déplacer.*

(2) Indulgentia vel privilegio quolibet non obstante. (Ibid.)



1239. » d'irreligion, nous nous occuperons en temps et » lieu, et avec la grâce du Tout-Puissant, de cette » importante affaire, en suivant les formes légales » usitées en pareil cas (1). »

Après avoir frappé l'empereur d'anathème, et confirmé cette sentence le jour du jeudi saint, Grégoire écrivit aux princes chrétiens, aux prélats, aux grands et aux recteurs des républiques italiennes, pour leur recommander d'en instruire les peuples. Les souverains de l'Écosse, de l'Aragon, de la Castille, l'empereur latin de Constantinople, ne firent aucune objection; le roi d'Angleterre lui-même, qui, en raison de ses liens de parenté, aurait pu intervenir en faveur de son beau-frère, se soumit à la volonté de la cour romaine. La bulle pontificale fut publiée dans l'église de Saint-Paul à Londres, et bientôt après dans tout le royaume (2) : Frédéric put dès-lors s'apercevoir qu'il tirerait peu de fruit de son alliance avec le monarque anglais. Seul, le roi de France Louis IX, alors âgé de vingt-cinq ans, fit entendre des paroles de conciliation. Il envoya en Italie un de ses conseillers, avec l'évêque de Langres, pour tâcher de rétablir la paix entre le pape et l'empereur (3); mais cette démarche fut sans effet. A la voix de Grégoire, une multitude de moines mendians se répandirent en Allemagne et principalement en

(1) Secundum quod in talibus requirit ordo juris. (Matth. Paris, Hist. Angl., p. 471.)

(2) Matth. Paris, p. 474.

(3) Alberici Monachi Chron., ann. 1239, p. 568.

Italie, où ils prêchèrent contre le prince que l'Église venait de repousser de son sein. « Ainsi, dit » une chronique contemporaine, le père des fidèles » cherchait à persuader que l'obéissance consistait » dans la révolte, le devoir dans l'oubli des ser- » mens (1) : » funestes maximes, qui étonnèrent les esprits, mais ne produisirent pas d'abord le résultat qu'on en avait espéré. 1239.

Frédéric passait l'hiver à Padoue, où, depuis près de deux mois, l'impératrice l'avait rejoint (2). Il y tenait une cour somptueuse, en attendant la reprise des hostilités, que la rigueur de la saison avait fait interrompre. Tantôt, dans les cérémonies de l'Église, ce prince se montrait au peuple environné des grands et dans tout l'appareil de la souveraineté; d'autres fois, il réunissait à de splendides festins ou à des chasses, les principaux seigneurs et la noblesse de la ville (3). Outre ses chiens et ses faucons, il avait fait venir de Lucera des panthères (leopardi), dressées à se tenir en croupe, les yeux bandés, derrière le veneur, qui les lançait, quand le moment était venu, sur le gibier. Cette chasse, fort usitée dans tout l'Orient, avait été introduite en Europe à l'époque de la croisade, et l'empereur faisait acheter sur la côte d'Afrique de jeunes animaux que des esclaves maures dressaient pour

(1) Absolvit omnes, qui eisdem fidelitatis juramento tenebantur astricti, persuadens ut essent in infidelitate fideles, in inobedientia obedientes. (Matth. Paris, p. 499.)

(2) Decemb. 1238. (Rich. de S. Germ., p. 1040, E.)

(3) Rolandini, lib. 4, cap. 9. p. 225, D.

1239. cet usage (1). C'est ainsi que le temps s'écoulait au milieu de fêtes et de plaisirs, qui, presque toujours, cachaient de sourdes intrigues. Pour réunir plus aisément les esprits, on avait appelé à Padoue les chefs des deux factions : Eccelin et le marquis d'Este lui-même s'y trouvaient, réconciliés en apparence, mais au fond du cœur plus ennemis que jamais. L'empereur leur prodiguait de grandes marques de confiance, tout en s'appliquant à prévenir des discussions que leur rivalité pouvait faire naître à tout instant. D'une part, Azzo d'Este mettait à profit son séjour dans la ville, pour réchauffer le zèle de ses amis; de l'autre, Eccelin, prévenu par des espions, inscrivait sur une liste secrète les noms de ceux qui fréquentaient le marquis : c'étaient autant de victimes réservées à ses vengeances. L'hiver se passa sans

(1) Regestum Friderici, p. 276.

On voit, par les lettres de Frédéric, qu'il aimait beaucoup la chasse, et entretenait une vénerie nombreuse, des chiens de bonne race, des faucons de Malte et de Calabre, des animaux féroces (*leopardi*), achetés en Afrique, et dressés à poursuivre le grand gibier. C'étaient vraisemblablement des panthères et des onces. Il avait à Lucera une *léoparderie* tenue par des esclaves maures. Il existe à la Bibliothèque royale de Paris, sous le nº 273, un vase oriental en cuivre, incrusté d'or et d'argent, sur lequel sont représentées, dans six médaillons, les chasses alors usitées en Orient. Dans l'un de ces médaillons, une panthère, les yeux bandés, est assise derrière le veneur. Dans un autre, la panthère, à qui le chasseur vient d'ôter son bandeau, se précipite sur les traces du gibier. On lit sur ce curieux vase, rapporté de Florence en 1839 par M. Lenormand, le nom de Malek-Aschraf, fils de Kamel, qui régnait sur l'Égypte en 1250. Ce genre de chasse est encore aujourd'hui fort en vogue à la cour de Perse et dans d'autres états musulmans. (Voyez Chardin, Voyage en Perse, etc., Paris, 1811, in-8°, t. III, p. 398.)

évènemens dignes d'être rapportés. Déjà le retour du printemps rassemblait les troupes sous la bannière impériale, quand, peu de jours après Pâques, Frédéric apprit qu'il venait d'être excommunié par le pape. Le bruit s'en répandit sourdement, et ce prince crut nécessaire d'en instruire lui-même la bourgeoisie de Padoue. A cet effet, une assemblée générale ayant été convoquée dès le lendemain, au son de la cloche, dans la grande salle du palais de la commune, il y parut sur un trône magnifique, revêtu des ornemens impériaux, et environné de ses ministres et des principaux seigneurs de sa cour. Maître Pierre des Vignes, chargé de la harangue, avait pris pour texte ces deux vers d'Ovide : 1239.

> Leniter ex merito quidquid patiare ferendum est;
> Quæ venit indignè pœna, dolenda venit.

« On doit supporter avec douceur le châtiment mé- » rité; mais une punition injuste excite avec raison » notre colère. » Il se plaignit d'abord de la partialité de cette sentence, et fit ressortir l'imprudence et la précipitation avec lesquelles le chef de l'Église venait de frapper un souverain doux et bienfaisant, qui gouvernait l'empire avec tant de justice, que depuis Charlemagne aucun autre prince ne pouvait lui être comparé. Si la condamnation était juste, ajoutait-il, l'empereur ne dédaignerait pas de confesser ses torts en présence du peuple, et d'en demander l'absolution ; mais comme il n'en était rien, personne ne devait être surpris de ses plaintes contre



1239. les ministres de l'Église apostolique. Il ne pouvait comprendre, en effet, qu'où le délit n'existait pas, on pût appliquer une si rude peine (1).

Pour toute réponse, le peuple garda un morne silence; les seigneurs montrèrent de l'incertitude. A partir de ce jour, le marquis et les autres capitaines guelfes devinrent plus que jamais suspects à l'empereur, qui se tint sur ses gardes, dans la crainte de prochaines défections. Eccelin ne lui parlait que de complots et de ligues contre sa personne. Poussé à une excessive défiance par ce chef, dont il écoutait trop les conseils, il fit occuper par les officiers impériaux les forteresses du marquis, et lui demanda en ôtage Renaud d'Este, son propre fils, dont on avait depuis peu célébré le mariage avec la fille d'Albéric, la nièce d'Eccelin. Peu de mois après, ces nouveaux époux furent envoyés dans le royaume de Sicile, et privés de leur liberté (2). On voit, par des lettres de l'empereur, que la fille d'Albéric, prisonnière dans la forteresse de Gifoni, avait près d'elle pour la servir, un eunuque et quelques femmes; mais dès l'année suivante, on la laissa dans un tel besoin d'argent et d'habits, que Frédéric lui-même, informé de son dénuement, donna l'ordre d'y pourvoir avec décence (3).

(1) Quod illic, ubi nullum peccatum præcesserat, pœna sic enormiter sit annexa. (Rolandini. lib. 4, cap. 10, p. 227, A.)

(2) Nov. 1239. (Regestum Friderici, p. 275 et 276.)

(3) Intelleximus quòd non recepit expensas, et etiam indiget indumentis. (12 April. 1240; ibid., p. 393.)



Cependant le chef de l'empire avait parlé de donner satisfaction à l'Église, et il envoya en effet les évêques de Calvi et de Sainte-Agathe à la cour romaine, pour le justifier des fautes dont on l'accusait; mais Grégoire resta sourd à leurs instances (1). Il ne voulut pas plus écouter les observations que les évêques de Wurtzbourg, de Worms, de Verceil et de Parme, chargés d'admonester l'empereur, adressèrent à Rome après avoir entendu, en présence de plusieurs autres prélats éminens, le prince excommunié (2). « Il se justifie, disaient-ils, des reproches relatifs aux biens ecclésiastiques et aux vexations souffertes par le clergé : la plupart de ces faits doivent être imputés, non à lui, mais aux Sarrazins et aux troubles du royaume. D'ailleurs plusieurs églises sont réparées, d'autres le seront avant peu. » 1239.

« Quant aux biens non restitués aux Hospitaliers et aux Templiers, il est vrai qu'un jugement les a privés de certains droits, tant féodaux que roturiers (burgasatica), dont ils avaient été investis par les ennemis du roi, pendant sa minorité; En cela on s'est conformé aux lois du royaume, qui ne permettent aux clercs d'acquérir de tels biens qu'avec l'agrément du prince, et d'accepter des donations de cette sorte que sous la condition expresse de les vendre dans un an pour tout délai. Les droits légitimement acquis avant la mort de Guillaume II leur ont été rendus. »

(1) Rich. de S.-Germ., p. 1042, C.

(2) Voyez la lettre dans Matthieu Paris, p. 476.

1239. « Il désire sincèrement qu'il soit pourvu aux » églises vacantes, sous la réserve des priviléges » attribués à ses prédécesseurs, et dont lui-même » a fait usage avec modération. »

« Les clercs et les églises n'ont point été soumis » aux taxes à cause de leurs propriétés ecclésiasti- » ques, mais seulement pour leurs terres féodales » et biens patrimoniaux, ainsi qu'il est d'usage » dans toute la chrétienté. »

« Quelques clercs, coupables du crime de lèse- » majesté, ont été bannis du royaume; quant à » ceux qui ont été mis à mort, on doit surtout at- » tribuer ces évènemens à l'impunité dont jouissent » les ecclésiastiques et les moines. A Venosa, on a » vu un moine tuer son évêque; un second a tué, » dans l'église de Saint-Vincent, un autre moine; » et justice n'a point été faite des meurtriers. »

« On ne connaît pas d'églises détruites ou pro- » fanées, à moins qu'il ne soit question de la cathé- » drale de Lucera, qui s'est écroulée de vétusté. » Non seulement l'empereur n'empêche pas de la » réédifier, mais il aidera même à la rebâtir : il est » disposé à en faire autant pour l'église de Sora. »

« Les hommes qui ont embrassé le parti de » l'Église ne sont point en exil, mais vivent paisi- » blement dans le royaume, à l'exception de ceux » qui, ayant exercé des fonctions publiques, crai- » gnent qu'on ne leur demande compte de leur » gestion. »

« L'empereur nie formellement avoir excité des » séditions dans Rome pour en chasser le souverain

» pontife, et porter atteinte aux droits et à l'hon- 1239.
» neur du Siége apostolique. »

« Il n'a jamais songé à faire arrêter l'évêque de » Préneste, qui pourtant était son ennemi, et avait, » d'après l'ordre du pape, soulevé une grande » portion de la Lombardie contre l'autorité im- » périale. »

« Les affaires de la terre sainte ont été paraly- » sées par la révolte des Lombards. L'empereur a » souvent remis sa cause à l'arbitrage de l'Église, » sans qu'une satisfaction convenable lui ait été » donnée. La première fois, les rebelles devaient » fournir à la croisade quatre cents hommes d'ar- » mes, qu'on employa contre le royaume. Plus tard, » cinq cents chevaliers, destinés au même service, » ne furent jamais mis sur pied. Une troisième et » une quatrième fois, les promesses du pape res- » tèrent sans effet. On voit donc que l'empereur » n'a pas cessé de s'occuper de la terre sainte, » et qu'aucun reproche ne peut lui être fait à cet » égard. »

« Enfin, ce prince a déclaré que ne sachant » pas bien ce qui s'est passé dans le royaume, dont » il est depuis long-temps absent, il ordonnera de » réparer, sans exception, les injures et domma- » ges soufferts par les églises. Dans tout ce qui » touche à l'honneur et à l'exaltation de la foi, à » la conservation des droits et des libertés ecclé- » siastiques, il veut n'avoir qu'une seule et même » pensée avec le Siége apostolique, et tourner ses » forces et son pouvoir vers ce but. »

1239. A partir de ce jour, les négociations furent rompues; le pape et l'empereur, mettant de côté tout esprit de modération, entreprirent une lutte déplorable, qui commença de part et d'autre par de grandes invectives. On ne voit pas sans un sentiment douloureux le chef de l'Église, vieillard presque centenaire, justement renommé par sa piété, ses mœurs, l'élévation de son esprit, s'abandonner à la colère et aux emportemens; et l'empereur accuser le pape de prévarications qui, selon lui, le rendaient indigne du trône des apôtres. L'irritation de ce prince ne connut plus de bornes quand il apprit que la sentence d'anathème, publiée à Rome sans opposition de la part du sénat, l'était également en Angleterre et dans la plupart des états chrétiens; qu'on prêchait, dans les villes guelfes, une croisade contre lui et que Grégoire, loin de se prêter à un accommodement, voulait soulever l'Allemagne et faire élire un autre empereur. « Est-» il donc besoin de rappeler à ceux qui gouvernent » l'Église, s'écriait-il dans l'excès de ses ressenti-» mens, qu'ils doivent à mes travaux ce qu'on a » gagné en terre sainte; que j'ai affronté les flots de » la mer et mille autres dangers pour la gloire de » Dieu? Le pape me persécute, parce qu'il en est » jaloux, et qu'il cherche bien plus à amasser de » l'argent qu'à répandre la foi catholique. Lui, » qui, sous le nom de *décimes*, extorque de grosses » sommes à toute la chrétienté, veut me dépouiller » de mon héritage. Que Dieu soit donc juge entre » moi, son chevalier, et le pape, son vicaire; il

» sait qu'en parlant comme je le fais, je ne m'é- 1239.
» carte pas du chemin de la vérité (1). »

Dès les premiers jours qui suivirent son excommunication, il adressa des lettres de reproche au sénateur et au peuple romain (2), aux cardinaux, et au monarque anglais son beau-frère, dans lesquelles, après s'être plaint de leur molle condescendance pour les volontés de son ennemi, il les excitait à mettre un frein aux emportemens de Grégoire. « Dieu vous a placés, écrivait-il aux » membres du sacré collége, non comme la lampe » sous le boisseau, mais comme le fanal sur la » montagne, pour répandre une vive lumière. » Comment se fait-il donc que le pape, siégeant au » milieu de pères si vénérables, puisse agir aussi » inconsidérément? Sans nul doute, nous pour- » rions, à l'exemple de certains empereurs, exercer » des vengeances privées, faire retomber la puni- » tion sur l'auteur de ce scandale ou sur sa famille. » Mais ni lui ni les siens ne sont d'une race telle- » ment illustre que la dignité impériale soit jalouse » de s'en prendre à eux (3). Néanmoins nous sup- » plions votre vénérable assemblée d'opposer une » sage modération aux emportemens du souverain » pontife; autrement nous ne pourrions pousser la » patience jusqu'à épargner ceux qui nous auraient

(1) Judicet Deus inter me militem suum, et papam, ipsius vicarium. (Matth. Paris, p. 471.)

(2) 20 April. (Matth. Paris, p. 474. — Petri de Vineis Epist., lib. 1, n° 6, t. Ier, p. 100, etc.)

(3) Matth. Paris, p. 474. — Petri de Vin., lib. 1, n° 6, p. 97.

1239. » abreuvé d'outrages, et nous serions en droit de » répondre par des violences aux violences qu'il » nous aurait été impossible de détourner. »

Pour compléter sa justification, l'empereur fit rédiger par Pierre des Vignes un manifeste, qu'il adressa à tous les souverains de l'Europe, aux prélats et aux grands. Voici en quels termes il repoussait les accusations du chef de l'Église (1) :

« Jetez un regard autour de vous, et ouvrez les » oreilles, ô enfans des hommes! Pleurez sur les » scandales qui affligent le monde, sur les discordes » intestines et l'oubli de toute équité. Sachez que » la perversité de Babylone est l'œuvre des anciens, » appelés à la régir; et que dans leurs mains, la » justice est devenue amertume, le fruit de l'équité » s'est tourné en absinthe. Princes, soyez attentifs; » peuples, comprenez votre propre cause. Puissent » vos yeux s'ouvrir à la lumière, et votre décision » sortir de la bouche du Seigneur! »

Après avoir fait une longue énumération de ses griefs contre Grégoire, qu'il qualifiait d'artisan de schisme et de discorde, Frédéric refuse de se soumettre au jugement de son plus ardent adversaire. Il ne reconnaît point le droit de réprimer les princes, ni même de rendre un arrêt valable, au pontife qui favorise ses sujets rebelles, et accorde une protection notoire à la ville de Milan, habitée, en grande partie, par des hérétiques.

« Que les fidèles et l'Église elle-même ne soient » donc point étonnés si nous récusons un tel juge.

(1) Matthæi Paris, Hist. Angl., p. 483—488.

» Ce n'est pas assurément par mépris pour la puis- 1239.
» sance du Saint-Siége, ou pour la dignité apos-
» tolique, à laquelle ceux qui vivent dans la foi
» orthodoxe, et nous plus que tous les autres, de-
» vons être soumis. Nous le faisons, parce que nous
» accusons le pape de prévarications qui l'ont rendu
» indigne d'un rang si élevé (1). Que les princes du
» monde chrétien reconnaissent, dans notre persé-
» vérance, le zèle d'un dévouement sincère; qu'ils
» sachent bien que si le souverain de Rome se sou-
» lève contre le pontife romain, ce n'est point par
» une haine aveugle, mais par des motifs trop légi-
» times; principalement parce qu'il doit craindre
» que le troupeau confié à un tel pasteur ne soit
» égaré dans de fausses routes. »

« En examinant feuille par feuille le livre de no-
» tre conscience, nous n'y trouvons rien qui jus-
» tifie ses emportemens, si ce n'est le refus que
» nous avons fait d'unir sa nièce à notre fils natu-
» rel Enzio, roi de Torres et de Gallura, alliance
» qui nous a paru peu convenable, et même indigne
» de nous (2). »

« Quand le feu prend dans votre voisinage, pui-
» sez de l'eau, et courez à vos maisons. N'est-ce
» pas vous dire assez que vous devez observer at-
» tentivement les causes de la colère du pontife,

(1) Sed personæ prævaricationem arguimus, quæ se solio tanti regiminis monstravit indignum. (Ibid., p. 487.)

(2) Nisi quòd cum ipso contrahere de nepte sua desponsanda H. filio nostro, nostra magnif. credidit indecens, et reputavit indignum. (Ibid., p. 488.)

1239. » excitée uniquement par sa partialité pour nos » rebelles? Craignez à votre tour, dans vos propres » états, des dangers non moins grands; car il » croira sans doute facile d'abaisser les autres » princes, s'il parvient une fois à écraser l'empe» reur des Romains, dont le bouclier s'oppose aux » premiers traits lancés par l'ennemi. »

« Si nous vous prions, et vous adjurons même, » de soutenir d'une main ferme notre juste cause, » ce n'est pas que nos forces soient insuffisantes » pour repousser une telle injure, mais c'est afin » que le monde entier sache que quiconque fait of» fense à un prince séculier, attaque tous les au» tres (1). »

On s'attend bien que le pape, instruit de ce message, ne garda pas long-temps le silence. Quelque longue que soit la lettre pontificale, le lecteur nous pardonnera sans doute d'en mettre sous ses yeux les principaux traits; elle lui fera connaître, mieux qu'un simple récit, la violence de la lutte qui s'engage, et l'animosité des combattans (2).

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de » Dieu, etc. — Une bête furieuse est sortie de la » mer; ses pieds sont ceux d'un ours, ses dents, » celles du lion; par ses membres, elle ressemble » au léopard, et elle n'ouvre la gueule, dans les » accès de sa rage, que pour blasphémer le nom

(1) Quòd honor omnium tangitur, quicunque de corpore principum sæcularium offendatur. (Matth. Paris, p. 488.)

(2) Reg. Greg. IX, lib. 13, p. 150 et seq.—Matth. Paris, p. 488–494.

» du Seigneur, attaquer le divin tabernacle et les 1239.
» saints qui habitent les cieux. Jadis elle tendait à l'Église de secrètes embûches, aujourd'hui elle l'attaque ouvertement, avec ses ongles et ses dents de fer; elle prépare les machines des Ismaélites, bâtit des écoles pour la perdition des âmes, et fait la guerre au Rédempteur, en s'efforçant d'effacer, avec le stylet de la perversité hérétique, les tables du divin Testament. Cessez donc de vous étonner, ô vous qui avez connaissance des injures répandues contre nous par cette bête furieuse! il est naturel que nous soyons en butte aux traits de la calomnie, puisque Dieu lui-même n'est pas exempt de semblables outrages. Mais afin de réfuter d'indignes mensonges par des argumens victorieux, examinez attentivement la tête, le corps et les extrémités de cette bête, qui est l'empereur Frédéric; considérez comment, par des récits trompeurs, envoyés dans les divers pays du monde, il cherche à noircir notre sincérité et celle du siége apostolique. »

« Avant que nos épaules fussent chargées du fardeau apostolique, et depuis qu'elles l'ont reçu, nous avons comblé de marques de bienveillance Frédéric, alors caché sous la peau du renard. Nous avons continué d'agir ainsi jusqu'à ce que les espérances qu'un père a coutume de fonder sur un fils chéri eussent été déçues; que ce même prince, ébloui de sa grandeur, et rendant à l'Église, sa sainte mère, le mal pour le

1239. » bien, après l'avoir long-temps séduite par de » trompeuses paroles, l'eût infectée de son venin, » en tournant contre elle son dard, à la manière » des scorpions. »

Vient ici la longue série de ses griefs contre l'empereur, qu'il accuse d'avoir retenu à dessein les croisés dans les plaines brûlantes de la Pouille, pour les faire périr par la contagion; menti à Dieu et à l'Église, en prétextant une maladie pour ne point passer outre-mer; cédé enfin aux infidèles le temple du Seigneur, et jusqu'aux armes destinées à la défense des chrétiens. Après avoir reproduit de nombreuses accusations qu'il serait trop long de rapporter ici, le pape ajoute :

« Comme les invectives des méchans équivalent » à des louanges, et leurs louanges à des injures, » nous préférons des accusations perverses aux » éloges de celui dont les discours ne sont qu'un » tissu d'infamies. »

« Non satisfait de réduire au néant les libertés » ecclésiastiques, Frédéric a désossé, pour ainsi » dire, les églises, afin de se gorger de leur chair (1). » Il les a couvertes de souillures et accablées d'exac- » tions; il a jeté les ministres du Seigneur dans les » cachots, les a soumis à la taille, à des accusa- » tions criminelles, et, de plus, les a condamnés à » l'exil. »

« Partout il s'oppose à l'élection des pasteurs; il » élève, avec des habitations chrétiennes, les murs » de Babylone, et transforme les édifices consacrés

(1) Quasi jam penitus exossavit. (Matth. Paris, p. 492.)

» au Tout-Puissant en lieux de perdition, où Mahomet est adoré. » 1239.

« De nobles hommes, dépouillés de leurs biens, » sont forcés de vivre hors du royaume, en proie à » la misère la plus profonde. Leurs femmes, leurs » enfans, gémissent dans la captivité; ses sujets, » barons, chevaliers, gens de tous états, sont réduits à la condition d'esclaves; la plupart conservent à peine une paille grossière pour se reposer, » des haillons pour vêtemens, du pain de millet » pour nourriture. »

Après avoir reproduit un grand nombre d'accusations déjà connues du lecteur, le pontife termine en ces termes :

« Il a voulu souiller la pureté de l'Église par la » boue des biens temporels, dans l'espoir, sans » doute, de porter plus aisément la main aux choses sacrées. C'est ainsi qu'il nous a maintes fois » fait des avances, offert des châteaux, et proposé, » par l'intermédiaire de prélats d'un haut rang, » une alliance entre sa famille et la nôtre (1). Mais » aujourd'hui que ses instances ont été vaines, » que, malgré tous ses artifices, il n'a pu obtenir » de nous ce qu'il désirait ardemment (2), ainsi » que la chose est presque notoire à la cour pontificale; comme il se voit abandonné dans le gouffre de perdition, et que ses paroles mensongères

(1) Pro qua nos per quosdam magnos prælatos et nuncios suos pluries requisivit. (Ibid., p. 494.)

(2) Nunc verò quia id nulla instantia nulloque ingenio nobis potuit obtinere. (Ibid., loc. citat.)



1239. » ne trompent plus personne, il imite cette femme » perdue de l'Égypte qui, n'ayant pu entraîner Jo- » seph au mal, l'accusait d'avoir voulu la séduire. »

« Il faut sans doute s'affliger de la perte d'un » homme; mais ne doit-on pas aussi remercier » Dieu de n'avoir pas permis que l'ombre cachât » plus long-temps celui qui prend plaisir à être » nommé le précurseur de l'Antechrist (1); qui, » sans attendre un prochain jugement, dont il » n'aura que de la honte, élève lui-même la mu- » raille de ses abominations, met au grand jour de » la publicité les œuvres de son aveuglement, et » ose soutenir qu'il n'a pu être lié par la sentence » que nous, vicaire du Seigneur, avons prononcée » contre lui? Or, en avançant que Jésus-Christ » n'a point remis au bienheureux Pierre et à ses » successeurs le pouvoir de lier et de délier, il » tombe dans l'hérésie, et s'efforce d'enlever à l'É- » glise, sur laquelle la foi repose, le privilége d'auto- » rité qu'elle tient de la propre parole de Dieu. »

« Mais s'il se trouvait encore des gens peu dis- » posés à croire qu'il se fût trahi par ses propres » discours, voici, pour les convaincre, des preuves » victorieuses. Ce roi, assis dans la chaire de pes- » tilence, affirme, pour nous servir de ses propres » expressions, que l'univers a été trompé par trois » charlatans (2), Jésus-Christ, Moïse et Mahomet;

(1) Iste, qui gaudet se nominari præambulum Antechristi. (Matth. Paris, p. 494.)

(2) A tribus baratoribus, scilicet Jesu, Moyse et Machometo, totum mundum fuisse deceptum. (Ibid, p. 494.)

» ajoutant que les deux derniers sont morts com- 1239.
» blés de gloire, tandis que Jésus a été livré au sup-
» plice de la croix. Il ne veut point que le fils de
» Dieu ait pu naître d'une vierge, et refuse d'ajou-
» ter foi aux miracles du Seigneur (1). »

« Tous ces faits, et beaucoup d'autres encore,
» par lesquels il a attaqué et attaque chaque jour
» la foi catholique, seront prouvés en temps et
» lieu, ainsi qu'il est juste de le faire. Nous avons
» trouvé bon d'en avertir votre sérénité, en lui
» recommandant de se faire exposer avec soin les
» choses contenues dans ce bref, et de les faire
» publier, afin que les cœurs des fidèles ne puis-
» sent être séduits par de fallacieuses paroles. —
» Donné à Latran, le jour des calendes (1er juillet),
» treizième année de notre pontificat. »

Le bref de Grégoire ne demeura pas sans réplique. Dans une lettre aux prélats, l'empereur, pour se disculper du reproche d'hérésie, fit, en termes très explicites, une profession de foi orthodoxe; puis il se répandit en injures contre le chef de l'Église, qui, selon lui, n'avait que le nom de pape. « Ce père des discordes, et non des mi-
» séricordes, écrivait-il (2), des désolations, et non
» des consolations, excite au scandale le monde
» entier. Il est lui-même l'Antechrist, dont il
» nous appelle le précurseur; le grand dragon, le
» faux prophète, l'ange des ténèbres, qui remplit

(1) Homo debet nihil aliud credere, nisi quod potest vi et ratione naturæ probare. (Ibid., p. 494.)

(2) Petri de Vineis Epist., lib. 1, n° 31, t. Ier, p. 197.

1239. » d'amertume et la terre et le ciel. » D'autres écrits, non moins violens, furent encore échangés; mais ces tristes débats, ces accusations passionnées n'étaient de part et d'autre que le prélude d'attaques plus sérieuses. Avant la fin de l'année, Grégoire essaya d'obtenir de la diète germanique la déchéance de Frédéric, et de faire mettre à sa place un autre empereur, qui aurait été la créature du Saint-Siége. A cet effet, il invita les grands de l'Allemagne à procéder à une nouvelle élection. Tous refusèrent, alléguant qu'il appartenait, sans aucun doute, au souverain pontife de revêtir des ornemens impériaux l'élu des princes, mais nullement de l'en dépouiller (1). Repoussé de ce côté, le vieux pontife tourna ses regards vers la France, et fit proposer à Louis IX de donner l'empire à Robert, comte d'Artois, l'un des frères du saint monarque. « Ne » différez pas, lui écrivait-il, d'accepter une di» gnité qui vous est offerte de si bon gré, et pour » l'obtention de laquelle nous sommes prêt à vous » aider de nos trésors et de l'appui efficace de l'É» glise. » Le roi, après avoir consulté ses barons, répondit avec énergie, refusant d'être, en cette occasion, l'instrument des vengeances du pontife (1). On ne devait point, suivant lui, déposer de la sorte un prince tellement élevé en dignité, qu'aucun autre, dans le monde chrétien, ne lui était supérieur. Si ses fautes le rendaient indigne du rang suprême, il ne pouvait être jugé que par un

(1) Albertus Stadensis, in 4°, 1587, p. 218. — Annal. Eccl., ann. 1240, § 11, t. XXI, p. 236. — Matth. Paris, p. 499.

concile général (1). Pendant que ces choses se passaient au nord des Alpes, certains ecclésiastiques cherchaient à exciter des séditions en Pouille et en Sicile; mais Frédéric, promptement averti, donna à ses justiciers les ordres les plus sévères pour réprimer toutes ces intrigues. On chassa de leurs siéges les évêques de Teano, de Venafro, d'Aquino, de Caleno, dans la Terre de Labour (2); et, comme cet exemple parut insuffisant, quelques mois plus tard, l'évêque de Fondi alla en exil, et ses terres furent confisquées (3). Les prélats siciliens qui étaient alors à la cour romaine eurent ordre d'en partir sans délai, sous peine de la perte de leurs biens fonciers et autres, ce qui fut exécuté à la rigueur (4). On établit de grosses tailles sur les couvens; les moines étrangers durent sortir du royaume; tout individu porteur de lettres pontificales contre l'empereur, périt sur l'échafaud. Enfin divers monastères, et entre autres celui de Mont-Cassin, furent occupés militairement, les religieux mis dehors, à l'exception du petit nombre strictement nécessaire pour la célébration des saints offices (5). 1239

(1) Qui si meritis suis exigentibus deponendus esset, non nisi per generale concilium cassandus judicaretur. (Matth. Paris, p. 500.)

(2) Mai 1239. (Rich. de S.-Germ., p. 1041, D.)

(3) 23 Octob. (Regest. Friderici. p. 255.)

(4) Mai 1239. (Rich. de S.-Germ., p. 1041. — Regest. Friderici, p. 322 et 344.)

(5) Juin 1239. (Rich. de S.-Germ., p. 1041, E. — Regest. Friderici, p. 283.)

1230. On devine d'avance que l'empereur et le pape, une fois entrés dans cette voie, ne mettront plus de bornes à leur irritation. La paix de San-Germano n'avait été qu'une trève nécessaire à l'un comme à l'autre. La seconde excommunication de Frédéric, cette diversion puissante, faite au moment où le prince se préparait à anéantir l'indépendance des républiques lombardes, donna le signal d'une guerre à outrance entre le gouvernement militaire de l'Allemagne et le principe italien. Avant d'offrir au lecteur le dénouement de ce long drame, traçons, en peu de mots, la situation de l'empereur et du pape au moment où ils vont se porter des coups décisifs.

Sans parler ici de l'alliance douteuse de l'Angleterre et de l'amitié un peu refroidie de la France, Frédéric avait pour lui la Germanie entière, où l'ancienne opposition s'était effacée, mais où cependant cet esprit de domination qui, sous Barberousse et Henri VI, avait conduit tant d'armées féodales dans la Péninsule, faisait place à un sentiment de lassitude. Avec beaucoup d'argent, il était toujours facile de lever en Allemagne d'excellentes troupes; mais on ne devait plus compter sur un mouvement national, sur une croisade des princes de l'empire contre les Italiens. En Lombardie, si les milices gibelines et la plupart des feudataires étaient rangés sous la bannière impériale, ceux de ces derniers qui appartenaient à la faction guelfe avaient cédé à la force, et n'attendaient vraisemblablement que l'occasion de s'en

séparer. Le royaume de Sicile offrait pour cette 1239. guerre des ressources plus sûres. Naturellement riche et fertile, situé presqu'au milieu de ce beau bassin de la Méditerranée, qui était alors le centre du monde et la grande voie ouverte au commerce, ce pays, sous la domination d'un prince fort et habile, se serait sans doute élevé à une grande opulence, si les besoins d'un état de guerre continuel n'eussent forcé le gouvernement à le surcharger de taxes et de douanes. Ces exactions, trop répétées, fatiguaient le peuple, et faisaient germer des mécontentemens, qu'une sourde opposition, formée d'une partie des feudataires et des ecclésiastiques, savait bien mettre à profit. Néanmoins, comme la répression était prompte et active, personne n'osait se prononcer trop ouvertement. La flotte, mise sur un pied respectable, avait dix grands vaisseaux et soixante-quinze galères, outre un nombre considérable de petits navires. L'armée royale, grossie par les Sarrazins de Lucera, marchait au premier mot. (1). Enfin l'empereur, âgé de quarante-quatre ans, voyait autour de son trône deux jeunes princes sur lesquels reposaient les destinées futures de sa maison. Le plus âgé, Conrad, déjà roi des Romains et lieutenant impérial en Allemagne, sous la tutelle du duc de Bavière, y défendait les prérogatives de la couronne; l'autre, appelé Henri, fils de l'impératrice Isabelle (2), était encore au berceau. Frédéric avait aussi plu-

(1) Regestum Friderici, p. 323.

(2) Isabelle avait eu trois enfans: Jordan, né en 1236 et

1239. sieurs enfans naturels : l'un d'eux, Enzio, roi de Sardaigne, fut créé, sur ces entrefaites, vicaire en Italie; on lui donna les pouvoirs attachés à cette charge importante (1), l'empereur se réservant à lui-même la conduite de la guerre. Un autre, Manfred, dont le nom se rattache aux évènemens les plus dramatiques de la lutte de sa famille avec la cour de Rome, ne comptait pas alors plus de trois ans (2); son père l'aimait avec tendresse, et lui faisait donner une éducation brillante.

Grégoire IX ne songeait point à faire de nouvelles levées pour envahir une seconde fois les états de son redoutable ennemi : c'était avec d'autres armes qu'il se flattait de le réduire. A défaut de troupes, il portait à la confédération guelfe la puissance morale du Saint-Siége, soutenue par une énergique volonté et un courage à l'épreuve des revers. En lui le corps seul était caduc; l'âme était ferme, l'esprit conservait la verdeur de la jeunesse; et si la mort ne devait pas lui laisser le temps d'arriver au but, il espérait que son successeur saurait achever une entreprise à laquelle il vouait ses derniers jours. Sa parole, portée jusque dans le

mort peu de temps après; Agnès, née en 1237, morte jeune, et Henri, né le 18 février 1238.

Il n'est point fait mention ici du roi Henri, fils de l'impératrice Constance et l'aîné des enfans de Frédéric II. Ce prince, déchu de la dignité royale, était prisonnier dans le château de Saint-Félix.

(1) 25 Juillet 1239. (Savioli, Ann. Bologn., t. III, part. 2, p. 181.)

(2) Manfred était né en 1236.



moindre hameau par les missionnaires de la croisade 1239.
et les moines mendians, ne devait-elle pas à la fin tourner la Péninsule entière contre l'ennemi de la puissance temporelle des papes? L'empereur, ce représentant des intérêts monarchiques, ne parlait que d'obéissance à l'autorité souveraine : maxime peu goûtée de la haute noblesse de ce siècle, et qui, en aucun temps, ne fut en crédit près du peuple. L'Église romaine, tout au contraire, prêchait en Italie la liberté et l'affranchissement; elle abaissait les forts devant les faibles, ouvrait ses bras aux proscrits, et ne frappait presque jamais les princes d'anathème, sans leur reprocher quelque injustice ou quelque exaction. En se plaçant à la tête du parti guelfe contre la domination allemande, Grégoire personnifiait en lui l'élément national aux prises avec la force matérielle. On verra bientôt qui devait l'emporter, et quel fut pour le pontife, pour l'empereur et pour les républiques italiennes, c'est-à-dire pour les trois grands principes qui se disputaient l'Italie, le résultat de cette longue et terrible lutte.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

HOMMAGE fait au pape Innocent III pour le royaume d'Aragon. (*Extrait de la chronique intitulée :* Gesta Innocentii III, Rom. Pontif., auctore incognito, ed. du Theil et Breguigny, in-f°, 1791, p. 99.)

§ CXX. L'an septième du pontificat du seigneur pape Innocent III, au mois de novembre, Pierre, roi d'Aragon, parut à la cour apostolique, pour recevoir des mains du souverain pontife la ceinture militaire et le diadème royal. Il vint par mer avec cinq galères, et se rendit d'abord à l'Isola, entre Porto et Ostie, accompagné de l'archevêque d'Arles, du préposé de Maguelonne, de l'élu de Monte-Major, et de plusieurs autres ecclésiastiques nobles et prudens. Les grands de sa suite étaient : Sanche, son oncle paternel; Hugues de Baux ; Roccelin de Marseille; Arnould de Fotiano, et beaucoup d'autres puissans seigneurs. — Le pape, après avoir envoyé au roi environ deux cents chevaux et bêtes de somme, le fit inviter à venir à Saint-Pierre, où il l'attendait. Des cardinaux, le sénateur de Rome, et les principaux nobles, allèrent à sa rencontre, et il fut honorablement reçu et logé dans la maison des chanoines. Le troisième jour, qui était la fête de saint Martin, le pape, auquel faisaient cortége les cardinaux, évêques, prêtres et diacres; le primicier, les chantres, le sénateur, les conseillers, les juges, avocats et scrinaires, beaucoup de nobles et une multitude de peuple, se rendit au monastère de Saint-Pancrace, martyr, dans le quartier appelé *Transtiberim*. Là, le roi d'Aragon fut sacré par l'évêque de Porto ; puis le souverain pontife le couronna de sa propre main, et lui donna libéra-

lement les insignes de la royauté : manteau, dalmatique sceptre, globe, couronne et mître. Ensuite le roi prononça ce serment :

« Moi, Pierre, roi d'Aragon, je déclare et promets d'ê-
» tre toujours fidèle et soumis à monseigneur le pape
» Innocent, à ses successeurs catholiques, et à l'Église ro-
» maine ; de maintenir mon royaume sous leur obéissance ;
» d'être le défenseur de la foi, et de poursuivre l'hérésie. Je
» serai le gardien des libertés et franchises ecclésiastiques,
» et je maintiendrai les droits des églises. Je m'appliquerai
» à conserver la paix et la justice dans toutes les provinces
» de ma domination. Que Dieu et les saints Évangiles me
» soient en aide ! »

§ CXXI. Le roi, après avoir reçu la couronne, se rendit avec le souverain pontife, aux acclamations de la multitude, à la basilique de Saint-Pierre. Là, il déposa le sceptre et le diadème, puis il reçut de la main d'Innocent l'épée et la ceinture militaire. Il donna ensuite son royaume au prince des apôtres, et, ayant constitué un cens annuel en faveur de la Sainte-Vierge, il mit sur l'autel une charte ainsi conçue :

« Comme je crois et confesse que le pontife romain,
» successeur du bienheureux Pierre, est le vicaire de celui
» par qui règnent les rois, qui commande aux royaumes et
» les distribue selon sa volonté, moi, Pierre, par la grâce de
» Dieu, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et seigneur de
» Montpellier, désirant surtout obtenir, après la protection
» du Tout-Puissant, celle du bienheureux Pierre et du Siége
» apostolique, j'offre mon royaume à toi, très révéré sei-
» gneur et père, le souverain pontife Innocent ; et, par toi,
» à la sainte Église romaine. Guidé par l'amour de Dieu, le
» désir d'assurer le salut de mon âme et de celles de mes
» ancêtres, je constitue, à toi et à tes successeurs, un cens
» de 250 *massunetines*, qui sera payé annuellement au Saint-
» Siége par notre trésor royal. J'entends que cette loi soit exé-
» cutée à toujours, parce que j'espère fermement que toi et

» tes successeurs vous mettrez, moi, les miens et mon » royaume, sous la protection de l'autorité apostolique. Je » l'espère principalement, parce que je suis venu avec zèle et » affection, et que tu m'as couronné solennellement, au nom » du bienheureux Pierre. Afin donc que cette cession soit » ferme dans l'avenir, d'après le conseil des grands de ma » cour, en présence du vénérable archevêque d'Arles, de » Sanche, mon oncle paternel, de Hugues de Baux, et » d'Arnold de Fotiano, mes fidèles, je l'ai fait revêtir de » mon sceau. — Donné à Saint-Pierre de Rome, l'an de » l'Incarnation 1204, le 3 des ides (11 novembre), huitième » année de notre règne. »

§ CXXII. Ces rites accomplis, le pape accompagna honorablement le roi jusqu'à l'église de Saint-Paul, près de laquelle ce prince trouva les galères qui avaient été préparées. Après avoir reçu la bénédiction apostolique, il s'embarqua et retourna dans son royaume.

HOMMAGE fait au même pape par le roi Jean, pour l'Angleterre et l'Irlande. (Extrait du recueil des lettres d'Innocent III, livre 16, n° 77, ed. Baluze, t. II, p. 786.)

Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à tous les fidèles serviteurs du Christ qui la présente verront, salut dans le Seigneur.

Par cette charte, scellée de notre sceau, nous faisons savoir à tous, qu'indigne de la miséricorde céleste, par nos offenses envers Dieu et la sainte Église, notre mère, nous ne voyons rien de plus convenable, pour satisfaire tout à la fois le Sauveur et l'Église, que de leur faire hommage de notre personne et de nos royaumes. Voulant donc nous humilier devant celui qui s'est humilié pour nous jusqu'à la mort; agissant par la grâce et l'inspiration du Saint-Esprit, sans que des violences ou la crainte nous poussent à le faire, mais de notre propre mouvement et bonne vo-

lonté, d'après le commun conseil de nos barons, nous offrons et concédons librement à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, et à notre mère la sainte Église romaine, à notre seigneur Innocent et à ses successeurs légitimes, le royaume d'Angleterre et celui d'Irlande, avec leurs droits et dépendances; et cela, pour obtenir la rémission de nos péchés et ceux de tous les membres de notre famille, tant vivans que défunts; nous déclarons tenir et recevoir de Dieu et de l'Église romaine lesdits royaumes, en qualité de feudataire; et en présence de sage personne Pandolfe, sous-diacre et familier du pape, nous jurons, dans la forme ci-dessous, fidélité à notre dit seigneur Innocent, à ses successeurs catholiques et au Saint-Siége. Quant à l'hommage lige, nous le ferons également, s'il nous arrive d'être en présence du pape. Nous obligeons à toujours nos successeurs et héritiers légitimes de jurer pareillement fidélité et de faire hommage lige, sans difficulté aucune, au souverain pontife, alors régnant, et à l'Église romaine.

Comme marque de notre perpétuelle concession et offrande, nous voulons que, sur les revenus propres et spéciaux des susdits royaumes, et sans préjudice du denier de saint Pierre, dont le paiement sera continué (1), il soit prélevé chaque année par l'Église romaine la somme de 1,000 marcs sterling, à savoir : 500 marcs le jour de la Saint-Michel, et 500 autres à Pâques, dont 700 pour le royaume d'Angleterre et 300 pour celui d'Irlande. A ce moyen, nous et nos héritiers conserverons juridiction, liberté et prérogatives royales; étant par là quittes de toute obligation. Voulant, comme il a été dit ci-dessus, que ces choses soient

(1) Le denier de saint Pierre, dont le paiement annuel est expressément réservé, se montait à 198 livres 8 sous, payés par quinze diocèses, dans les proportions suivantes : Canterbury, 7 l. 18 s.; Rochester, 5 l. 12 s.; Londres, 16 l. 10 s.; Norwick, 21 l. 10 s.; Ely, 5 l.; Lincoln, 42 l.; Chichester, 8 l.; Winchester, 17 l. 8 s.; Exeter, 9 l. 5 s.; Worcester, 10 l. 5 s.; Hereford, 6 l.; Bath, 11 l. 5 s.; Salisbury, 7 l.; Coventry, 10 l. 5 s.; York, 11 l. 10 s. (Voyez Lingard, Hist. d'Angleterre, trad. de Wailly, t. Ier, ch. 14, p. 570.)



perpétuellement observées et confirmées, nous nous obligeons, ainsi que nos successeurs, à n'y contrevenir en quoi que ce soit. Et, afin que cette charte de donation et de concession soit maintenue à toujours, voulons que, si nous ou quelqu'un de nos successeurs, quel qu'il fût, osait y porter atteinte, il perde ses droits à la couronne, à moins qu'un salutaire avis ne le fasse venir à récipiscence.

Fait par-devant nous, dans la maison des chevaliers du Temple, près de Douvres, le 15 de mai, la quatorzième année de notre règne, en présence de H., archevêque de Dublin; J., évêque de Norwick; G., fils de Pierre; W., comte de Saresbery; W., comte de Pembrok; R., comte de Boulogne; W., comte de Warenne; S., comte de Winton; W., comte d'Arundel; W., comte de Ferrariis; H. Brawere; P., fils d'Herbert; W., fils de Gerold.

Après que cette charte eut été rédigée et transcrite, le roi la remit à Pandolfe pour la porter à Rome entre les mains du pape Innocent, et aussitôt, en présence de tous, il fit le serment que voici :

« Moi, Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et » seigneur d'Irlande, je jure, maintenant et à toujours, d'être fidèle à Dieu, à saint Pierre, à l'Église romaine, à mon » seigneur le pape Innocent, et à ses successeurs dans la » chaire catholique. Je promets de n'entrer jamais, de fait » ou d'intention, dans aucun conseil, dans aucune ligue, » ayant pour but de priver le pape de la liberté, d'un membre ou de la vie. Je déclare même que si de tels projets » venaient à ma connaissance, je m'opposerais à leur exécution, et en avertirais le chef de l'Église par des personnes sûres. Je ne révèlerai point ce qui m'aurait été confié » sous le sceau du secret, soit en écrit, soit en paroles. Que » le patrimoine de saint Pierre, et particulièrement les » royaumes d'Angleterre et d'Irlande, demeurent sous la » garde de Dieu et des saints Évangiles !

» Douvres, le 15 mai, quinzième année de notre règne. »

N° II.

***LETTRE** de l'archevêque de Mayence et de ses suffragans, au pape Jean IX, sur la mort de l'empereur Arnolphe et sur le fils de ce prince, proclamé roi d'Allemagne sans l'autorisation préalable du pontife* (1). (*Voyez Labbe*, Collect. Concil., *t. IX, p.* 496.)

Hatton, prélat indigne de l'Église de Mayence, et ses suffragans, offrent au pape de la sainte Église romaine, apostolique et universelle, l'hommage qui lui est dû, et l'assurance d'une inviolable fidélité.

Votre éminente Sainteté aura reconnu sans doute qu'aucune assemblée, dépendante du pouvoir de la sainte Église romaine, ne lui montra plus de fidélité, d'attachement et de respect que nous, qui sommes soumis d'esprit et de cœur à votre autorité, comme chef de toutes les Églises. Aussi nous réjouissons-nous dans le Seigneur et dans le don de sa grâce, qui fait que, par votre science et votre sagesse, la foi s'étend de plus en plus; nous demandons instamment, dans nos ferventes prières, que la divine clémence, en vous élevant toujours, vous permette d'accomplir vos sages entreprises.

Maintenant nous vous exposerons que notre vénérable empereur Arnolphe est sorti de l'exil de cette vie. Mais comme, pendant tout le temps que nous passons ici-bas, notre sort est d'errer à l'aventure, ignorant où les âmes trouvent un asile après avoir perdu la lumière du jour, nous vous demandons humblement, et prosternés devant vous, que, par votre saint pouvoir, l'âme de l'empereur soit dégagée des liens du péché; car il est dit que *tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel*. Privé tout à la fois de son chef, de son gouverneur et de son pilote, le vaisseau de notre Église a chancelé; et nous sommes restés un mo-

(1) Jean IX, élu pape en 898, mourut le 30 novembre 900. Arnolphe avait pris le titre d'empereur, et s'était fait sacrer par Formose en 896; il mourut en Bavière en 899.



ment incertains sur le choix d'un roi. Chacun tremblait à l'idée de voir se diviser un si puissant empire, lorsqu'un instinct divin, ainsi que nous le croyons, a porté les grands et le peuple à élire, malgré son jeune âge, le fils de notre vieux monarque. Comme en France les rois se succèdent toujours dans la même famille, nous avons mieux aimé conserver l'usage ancien qu'en introduire un nouveau. Il n'a sans doute pas échappé à votre prudence que nous avons agi sans son ordre et sa permission; mais notre excuse se trouve dans l'impossibilité où nous ont mis les infidèles de nous rendre auprès de notre sainte mère l'Église romaine, et même de faire parvenir des envoyés jusqu'à votre personne sainte. Et puisqu'il nous est maintenant permis de pouvoir offrir cette lettre à vos regards, nous vous supplions de bénir, par votre autorité, notre commune détermination.

FRAGMENT d'une lettre écrite par le pape Jean VIII (1) *à l'archevêque de Milan.* (*Voyez Labbe,* Collect. Concil., *t. IX, p.* 103.)

Par cette lettre, injonction est faite au prélat de se rendre à Rome avec ses suffragans, pour la tenue d'un synode, où il sera traité de l'élection d'un empereur. Qu'il se garde de reconnaître un nouveau souverain avant que le pape ait désigné son choix; en cas de désobéissance à cet ordre, l'archevêque encourra l'excommunication.

. . . . . Et quia Carlomannus corporis, sicut audivimus, incommoditate gravatus, regnum retinere jam nequit, ut de novi regis omnes pariter consideremus, vos prædicto adesse tempore valde oportet : et ideo antea nullum absque nostro consensu regem debetis recipere. Nam ipse, qui à nobis est ordinandus in imperium, à nobis primùm, atque potissimum debet esse vocatus atque electus. Quoniam et nos una cum vestra fraternitate cupimus pertractare, et de

(1) Le pape Jean VIII monta sur le trône de saint Pierre le 14 décembre 872; chassé de Rome en 879, il se réfugia en France. Carloman, fils de Louis-le-Germanique, succéda à son père en 878, et mourut en 880.



hoc, et quo tenore vel ordine communes causas, et utilitates Ecclesiarum Dei, nobis commissarum, ordinemus et jure canonico statuamus : quatenus tantorum malorum opera, quæ sustinemus, procul abjicere et leve jugum Christi lætis ut condecet possimus cervicibus ferre. . . . .

N° III.

CHANSON en langue italienne, attribuée à Frédéric II. Suivant Tiraboschi (Stor. della Letter. Ital., in-4°, t. IV, p. 342), *cette chanson dut être composée vers l'an* 1212; *mais Crescimbeni en recule la date jusqu'en* 1230.

I.

Poi che ti piace amore
Ch'eo deggia trovare;
Faronde mia possanza
Ch'io vengo à compimento:
Dato haggio lo meo core
In voi, madonna, amare;
E tutta mia speranza
In vostro piacimento;
E non mi partiraggio
Da voi, donna valente;
Ch'eo v'amo dolcemente;
E piace à voi qu'eo haggia intendimento:
Valimento mi date, donna fina;
Che lo meo core adesso a voi s'inchina.

II.

S'eo'nchino, rasion haggio,
Di si amoroso bene;
Che spero e vò sperando,
Ch'anchora deio havere
Allegro meo coraggio,
E tutta la mia spene:
Fui dato in voi amando,
Ed in vostro volere:
E veio li semblanti
Di voi chiarita spera;
Ch'aspetto gioia intera;
Ed ho fidanza, che lo meo servire
Haggia a piacere a voi, che siete fiore,
Sor l'altre donne havete più valore.

III.

Valor sor l'altre havete
Et tutta connoscenza;
Null'homo non porria
Vostro pretio contare:
Di tanto bella siete;
Secondo mia credenza,
Non è donna, che sia
Alta, si bella pare;
Ne c' haggia insegnamento
Di voi, donna sovrana:
La vostra cera humana
Mi da conforto, e facemi allegrare:
Allegrare mi posso, donna mia;
Più conto mi ne tengo tutta via.

(*Crescimbeni, Commentarii, etc.*, *t. III, in-4°*, p. 14.)

Tiraboschi fait mention de quelques autres poésies italiennes de Frédéric II (*loc. citat.*). Crescimbeni publie un sonnet d'Enzio, fils naturel de l'empereur (*t. III, p.* 24), et un autre de Pierre des Vignes (*t. III, p.* 9). Manfred fut également poëte; mais aucune de ses œuvres ne nous est restée.

N° IV.

DES EFFETS CIVILS attachés à l'excommunication.

Dès le temps des apôtres, tout chrétien qui avait été exclu du sein de l'Église était privé des sacremens; défense était faite aux fidèles de manger avec lui à la même table et de s'en approcher. On doit croire que cette règle, établie par les disciples du Christ, d'après ses propres paroles, avait pour but de porter le coupable au repentir, et de préserver le peuple de la contagion. « Si quelqu'un vient vers vous, » dit saint Jean, et qu'il ne confesse pas cette doctrine, re» fusez de le recevoir dans votre maison ; ne lui rendez pas » le salut, afin qu'il ne vous fasse point participer aux œu» vres du malin esprit. » (II, *Johann.*, 10, 11.) « Si votre frère » a péché contre vous, représentez-lui sa faute entre vous » et lui, et s'il se corrige, vous aurez gagné votre frère; s'il » ne vous écoute pas, prenez deux témoins, afin que tout » soit confirmé par leur autorité; s'il ne les écoute pas non » plus, dites-le à l'Église; mais s'il n'écoute pas l'Église, » qu'il soit à votre égard comme un païen et un publicain. » Ainsi, je vous le dis, quiconque vous lierez sur la terre » sera lié dans le ciel. » (*Matth*, XVIII, 15 *et seq.*)

Au IVe siècle, quand les empereurs, convertis au christianisme, donnèrent aux règlemens disciplinaires de l'Église la sanction de leur autorité, ces règlemens prirent le caractère de lois pénales, et furent même insérés dans le code romain. On priva les hérétiques, non seulement des biens spirituels, mais des biens temporels. Ils furent exclus de l'armée, des tribunaux, de tous les emplois civils : dans la suite, on prononça la peine de mort contre ceux qui paraissaient les plus redoutables. (*Cod. Theod.*, *de hereticis.*) Hâtons-nous d'ajouter que cette rigueur excita de vives réclamations de la part des évêques. Saint Augustin prévint le proconsul d'Afrique qu'il ne dénoncerait point les hérétiques



à l'autorité séculière, si leur sang devait être répandu. (*S. Aug.*, *Ep.*, *t. Ier*, *p.* 269, *n° C.*)

Les anciens codes des Francs, des Saxons, des Visigoths et des autres peuples barbares, attachèrent, pour la plupart, des peines civiles à l'excommunication. Pour inspirer une plus grande frayeur du châtiment, défense fut faite aux fidèles d'avoir quelque commerce, même pour ce qui regardait le civil, avec les excommuniés dénoncés. (Hericourt, Lois ecclés., E, XXII, 55, p. 365.) Le concile de Tolède, en 400, ne permet pas qu'on leur ouvre sa maison, ou qu'on mange avec eux. (*Concil. Tolet.*, 1, *can.* XXV, *ap. Labbæum*, *t. II*, *p.* 1255, *E.*) « De concert avec nos leudes, dit en 595 le roi » Childebert II, nous défendons aux chevelus (crinosis) de » contracter à l'avenir des mariages incestueux; que les » mariages de cette espèce, actuellement existans, soient » réformés par les évêques. Si les coupables refusent d'é- » couter les saintes prédications et demeurent excommuniés, » qu'ils soient exclus de notre palais, et que leurs biens » passent à leurs héritiers légitimes. » (*Baluz. Capitul.*, *t. Ier*, *p.* 17.) Deux siècles plus tard, Pepin-le-Bref défendait qu'un excommunié pût être entendu en justice. (*Ibid.*, *t. Ier*, *p.* 1071.) Au concile de Vernon, en 755, tenu par ordre et en présence du roi des Francs, on déclara que celui qui communiquait sciemment avec un excommunié, encourait lui-même l'excommunication. (*Concil. Vernense*, *can.* IX, *ap. Labbæum*, *t. VI*, *p.* 1668.) On voit, dans le recueil des lois anglaises, qu'en 1008, sous Ethelred, il était défendu à celui que l'Église avait exclu de son sein d'approcher de la personne royale, tant qu'il n'avait pas obtenu l'absolution. (*Ethel. reg. Const.*, *ap. Canciani*, *Leg. barbar.*, *t. IV*, *p.* 291.) Canut alla plus loin; il condamna à mort quiconque donnait asile à un homme frappé d'anathème. (*Leg. Canuti*, *ibid.*, *p.* 309.)

On voit clairement, par ce qui vient d'être dit, que des effets civils étaient attachés à l'excommunication, non seulement par l'Église, mais par l'autorité séculière, et que tout chrétien, quel que fût d'ailleurs son rang, était légalement

soumis à cette pénalité. Vers le XIe siècle, la rigueur arriva au point que l'excommunié, séparé de sa famille et de ses domestiques, sauf pour les besoins les plus indispensables de la vie, était repoussé par le monde comme un pestiféré ou un lépreux. Grégoire VII apporta quelques adoucissemens à cette législation. Au concile de Rome, en 1078, il fut décidé que la femme, les enfans, les serviteurs d'un excommunié; ceux qui n'occupaient point un rang assez élevé pour prendre part à ses conseils; ceux enfin qui communiquaient avec lui par ignorance ou indirectement, n'encouraient pas l'anathème. Les voyageurs, les pélerins privés de ressources, pouvaient aussi recevoir les secours d'un excommunié, et il n'était pas défendu à celui-ci de faire des actes de charité. (*Collect. Concil. Labbæi*, *t. X*, *p.* 371, *A.*) Mais le pontife ne changea rien à la règle qui privait de toute dignité ecclésiastique ou civile, quiconque était hors de l'Église.

Aucune exception à la règle commune n'était faite en faveur des souverains, soit par leurs propres lois, soit par la loi ecclésiastique. Il est donc vrai de dire qu'ils étaient soumis, de leur propre aveu, à cette pénalité qui frappait tous les chrétiens. De là vient sans doute que jusqu'au règne de Frédéric II, on ne voit aucun prince excommunié nier la compétence du pasteur qui le retranche de l'Église; ils contestent quelquefois la justice de l'arrêt, jamais sa légalité.

Un délai était accordé au repentir; il était de six semaines pour les particuliers, d'un an pour les rois. L'ancien droit de l'Allemagne, compilé au XIIIe siècle, d'après des lois et des coutumes plus anciennes, s'exprime ainsi: « Que » tout prince séculier, protecteur de l'hérésie, soit excom- » munié par une sentence ecclésiastique; et, s'il ne s'a- » mende avant la fin de l'année, que le pape le prive de sa » dignité et de ses honneurs. C'est ainsi qu'un même arrêt » doit atteindre les riches et les pauvres. » (*Juris Alemann. seu Suevicæ*, *cap.* 351.) Les lois d'Édouard-le-Confesseur portent ce qui suit: Le roi est ici-bas le représentant du roi

suprême, et doit gouverner les peuples, honorer l'Église, la défendre contre ses ennemis, et punir les coupables. S'il néglige de le faire, il manque à ses devoirs et perd le nom de roi. (*Canciani*, *t. IV*, *p.* 337.)

Ces divers règlemens, dont on pourrait citer un plus grand nombre, ont tous été dictés par un même esprit. Ils forment, relativement aux effets civils de l'excommunication, un ensemble de doctrine dont la légalité devient évidente. En ce qui concerne plus particulièrement Frédéric II, on sait que lors de son sacre, il avait expressément confirmé les décrets du quatrième concile de Latran, tenu en 1215. Or voici en quels termes la décision de l'Église universelle était formulée : « Que tout individu suspect d'hérésie soit frappé » d'anathème, s'il ne se justifie d'une manière convena- » ble, suivant la gravité de l'accusation et le rang de la » personne. Que tout fidèle évite soigneusement de commu- » niquer avec lui, jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction à » l'Église; que le coupable soit enfin condamné comme hé- » rétique, si pendant un an il a persisté dans sa désobéis- » sance. — Nous ordonnons, de plus, que les protecteurs et » les complices des hérétiques soient excommuniés; et si » dans l'année, ils ne se sont soumis, qu'on les regarde » comme infâmes, inhabiles aux emplois publics, incapables » de tester ou de recueillir des successions; que personne » ne soit tenu de leur répondre en justice, mais qu'ils soient » tenus de répondre à ceux qui les interpelleront. » (IV *Concil. Lateran.*, *can.* III, *ap. Labbæum*, *t. XI*, *part.* 1, *p.* 147 *et seq.*)

On n'a pas oublié que les ambassadeurs des principaux rois de l'Europe, et entre autres ceux de Frédéric, assistèrent au concile de Latran et prirent part à ses délibérations, ce qui donna une grande force aux lois qui en émanèrent. Il nous a semblé utile de réunir ici les détails qui précèdent, afin d'éclairer le lecteur sur cette importante question.

FIN DU TOME SECOND.



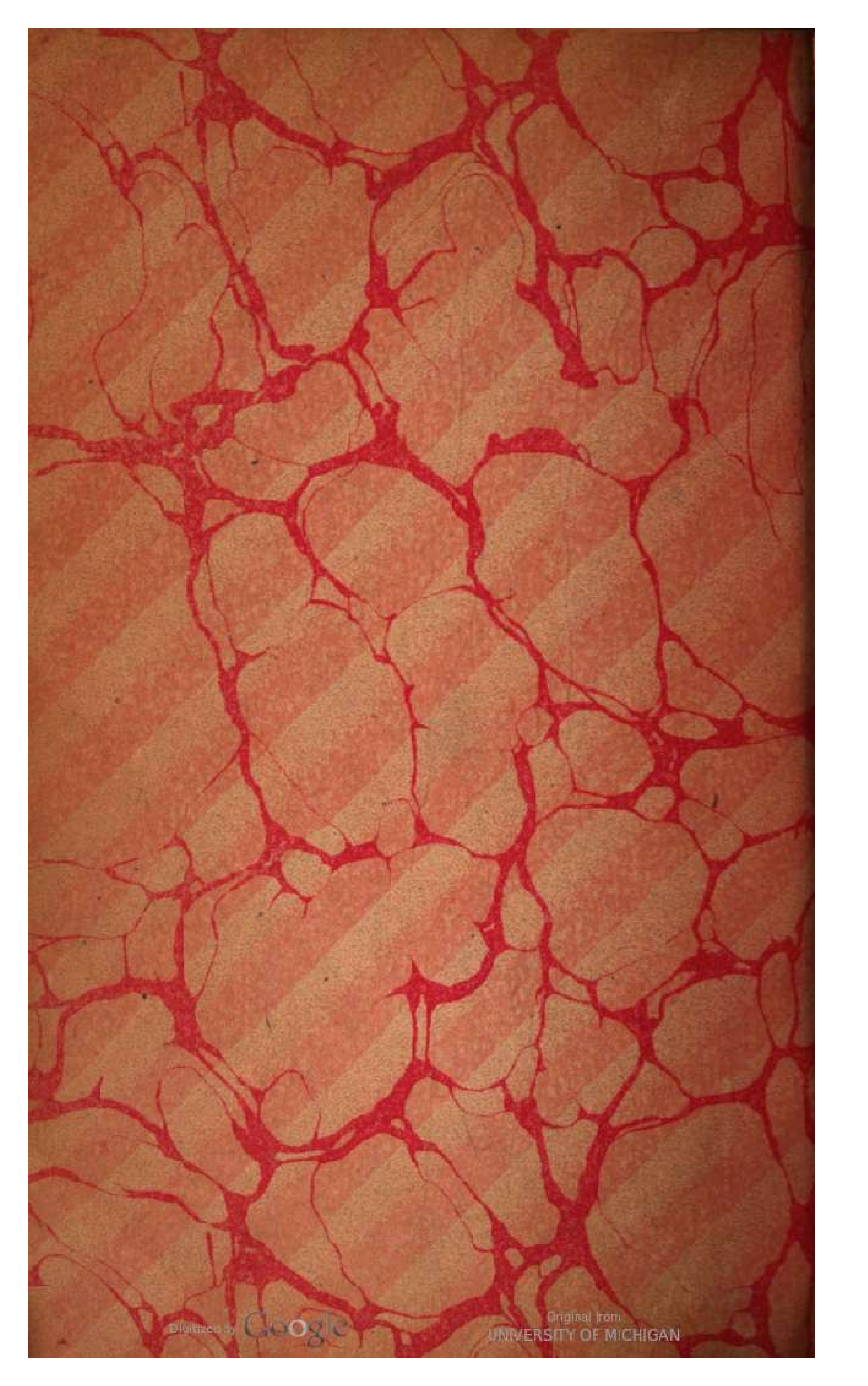
TABLE DES CHAPITRES.

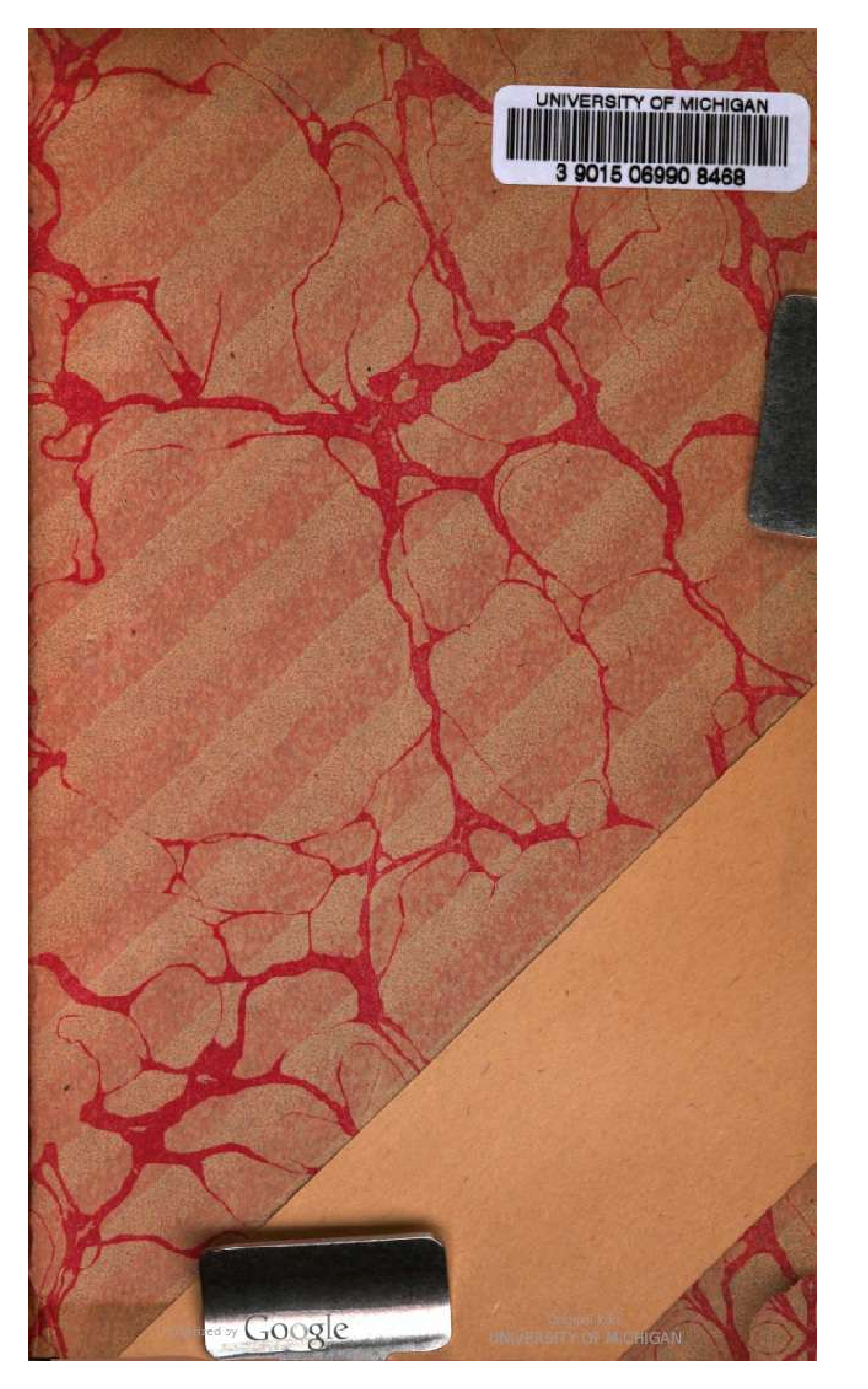
PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 56, les notes 1 et 2 sont transposées.
— 41, ligne 38, au lieu de : *cinquante*, lisez *vingt-cinq*.
— 154, note 2, au lieu de : *Vidus*, lisez *V Idus*.
— 164, ligne 14, au lieu : *de soie*, lisez *de lin*.
— 304, ligne 20, au lieu de : *par la suite*, lisez *par suite*.
— 332, ligne 6, au lieu de : *sultan*, lisez *roi*.
— 455, note 2, au lieu de : *vassallius*, lisez *vassallus*.
— 457, note 1, au lieu de : *furorem*, lisez *favorem*.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06990 8468

